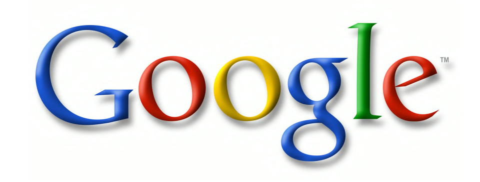
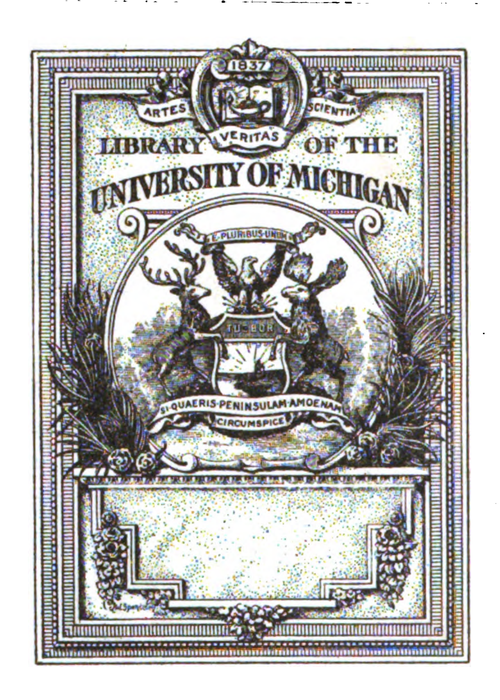
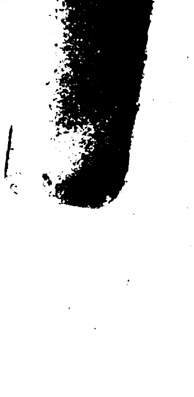



1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE





LE

BIBLIOGRAPHE MODERNE

COURRIER INTERNATIONAL

DES ARCHIVES ET DES BIBLIOTHÈQUES

LE

BIBLIOGRAPHE MODERNE

COURRIER INTERNATIONAL

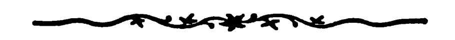
DES ARCHIVES ET DES BIBLIOTHÈQUES

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION

DE

M. HENRI STEIN

7e ANNÉE — 1903



PARIS

ADMINISTRATION ET RÉDACTION :

38, RUE GAY-LUSSAC, 38

LE PLUS ANCIEN INVENTAIRE

DES

REGISTRES DU TRÉSOR DES CHARTES

ET LES REGISTRES DE CHANCELLERIE

Pierre d'Étampes a donné, dans son Registre, les tables d'une dizaine des plus anciens volumes du Trésor des chartes [1]; mais ces tables ne pouvant assurément passer pour un inventaire des registres alors conservés dans les archives royales, l'état le plus ancien se trouve être la liste que je publie aujourd'hui. Elle est inscrite sur un rouleau de parchemin mesurant 233 × 977 millimètres, coté aux Archives nationales J 1167, nº 3. Le plus récent des registres mentionnés contenant les actes de l'année 1348, l'état lui-même a dû être rédigé aux environs de 1350. Cette date nous laisse malheureusement dans l'incertitude quant au nom du garde du Trésor sous lequel il fut composé. Si l'on sait qu'Adam Boucher était en fonctions au mois de mai 1350 [2], on ignore à quelle époque son prédécesseur cessa d'exercer les siennes. Du reste, ce n'est pas l'unique incertitude qui entoure l'existence de ce prédécesseur dont le nom même a toujours été estropié, non seulement par ceux qui ont dû le citer pour la première fois, mais même par ceux qui eurent la prétention de rectifier leurs dires.

Dupuy, en effet, parle de deux personnages, Jean de « Brenne » et Jean de *Cova* ou de « la Queue », qui auraient été successi-

1. *Bibliothèque de l'École des chartes*, année 1900, p. 426.
2. Dessales, dans les *Mém. présentés.... à l'Académie des inscr.*, I, 1re partie, p. 411.

vement gardes du Trésor des chartes, le premier en 1340, le second en 1341 [1]. Dessales a fort judicieusement reconnu que ces deux personnages n'en faisaient qu'un et que Jean de « Brenne » ne devait son existence qu'à une mauvaise lecture [2], mais il n'a pas su retrouver le véritable nom de celui que l'on voit appeler en latin *Johannes de Cova*, en français, Jean de Queve — jamais de la Queue — ou bien encore de Keuve, ce qui n'est que la forme ancienne de Cœuvres ; Jean de Cœuvres est donc l'appellation sous laquelle on devra désigner dorénavant le successeur de Pierre Julien et le prédécesseur d'Adam Boucher.

On reconnait facilement, dans la présente liste, la trace d'un essai de groupement ayant surtout pour but de séparer les registres de chancellerie proprement dits des registres divers énumérés les premiers. C'est là une distinction qui s'impose à quiconque a parcouru en entier cette précieuse série. Rien ne ressemble moins en effet aux inventaires, cartulaires et volumes de tout genre réunis au commencement de la série, que ces recueils où sont méthodiquement transcrits, avec toutes marques d'authenticité, des actes royaux uniquement gracieux, rémissions, anoblissements, concessions de biens ou de privilèges, etc., enregistrés à la demande et aux frais des intéressés. Et cependant, si les deux groupes ont été maintenus jusqu'à nos jours, la séparation que l'on place ordinairement à l'avènement de Philippe le Bel n'a pas toujours été indiquée dans les divers inventaires du Trésor des chartes. A ne citer que les plus récents, chacun de ces groupes était encore désigné, dans l'*Inventaire méthodique des Archives nationales* paru en 1871, par un intitulé spécial qui a disparu dans l'*État sommaire* publié en 1891. Cinq cents ans plus tôt, Gérard de Montaigu avait pris un parti analogue. La cause en est sans doute à ce que, à côté des volumes consacrés à l'enregistrement des actes gracieux, les clercs du roi rédigeaient encore d'autres recueils : doubles destinés à servir de formulaires, collections de mandements relatifs à telle ou telle campagne, etc., recueils dont quelques-uns nous

1. Dupuy, *Traité des droits du roy*, éd. de 1655, p. 1007.
2. Ouvrage cité, p. 407.

sont parvenus, et que le départ de ces registres et de ceux que l'on appelle spécialement registres de chancellerie était parfois difficile à faire. Cette difficulté n'existera plus pour les registres antérieurs à 1348, l'auteur de la liste que je publie éliminant résolument du second groupe tout ce qui n'est pas registre de chancellerie. Il se borne, il est vrai, à donner, pour chaque règne, le nombre des volumes ; mais cette indication est suffisante pour qu'avec un peu d'attention nous parvenions à distinguer les registres à exclure. C'est ainsi que, pour le règne de Philippe le Bel, il n'indique que dix registres, tandis que les inventaires actuels en comptent seize (JJ 35 à 49). Les six registres éliminés se reconnaissent sans peine; ceux qui sont cotés JJ 35, 39, 42ᴮ sont de ces duplicata destinés à servir de formulaires dont M. Ch.-V. Langlois a signalé l'existence [1]. Quant aux registres JJ 36, 37 et 41, le premier est un recueil de mandements relatifs à la guerre de Flandre; le second est, à n'en pas douter, un fragment distrait du JJ 38; enfin le JJ 41 est bien un registre de chancellerie, mais comme il contient des actes de Louis X en même temps que des actes de Philippe le Bel, l'auteur du rouleau a cru le devoir séparer des autres registres de Philippe le Bel, et l'a mentionné isolément dans le paragraphe suivant.

La discordance entre le nombre des volumes indiqués sur le rouleau et celui des volumes portés aujourd'hui sur l'état sommaire vient confirmer une remarque que j'ai déjà faite à propos des plus anciens inventaires du Trésor des chartes, à savoir que l'on y mentionnait non la totalité des documents existants, mais seulement ceux dont l'utilité rendait la conservation indispensable. On ne détruisait pas les autres, puisque Gérard de Montaigu constatait plus tard, dans une note marginale, que les registres étaient en nombre supérieur à celui qui était inscrit sur le rouleau [2], et puisque plusieurs sont parvenus jusqu'à nous, mais on les conservait avec moins de soin. Montaigu lui-même qui, dans quelques rédactions de son inventaire, avait créé, pour les *Registres inutiles*, une catégorie distincte, finit,

1. *Notices et extraits des manuscrits*, t. XXXV, 2ᵉ partie, p. 816 et suiv.
2. Voyez plus loin la note inscrite par lui en tête du rouleau.

dans la dernière, par les passer purement et simplement sous silence [1].

Enfin, bien que le rouleau que je publie aujourd'hui soit le plus ancien inventaire des registres du Trésor, il a dû en exister un plus ancien encore. Il y a dans le même carton J 1167, sous le n° 6, un autre rouleau qui présente avec le premier de telles analogies d'apparence et d'écriture qu'on doit le croire du même auteur et de la même date. On y trouve une liste des déficits du Trésor aussi bien dans la série des registres que dans celle des chartes. Ces déficits n'ayant pu être constatés qu'à l'aide d'une liste antérieure, l'extrait que j'en donnerai plus loin, comparé au rouleau J 1167, n° 3, permettra de se faire une idée de ce qu'avait été la série officielle des registres dans la première moitié du XIVe siècle.

On voit encore, par cette liste des déficits (paragraphe 1) comme par l'état des registres (paragraphe 22), que des livres liturgiques se trouvaient assez étrangement mêlés aux registres du Trésor des chartes ; ils ne disparurent complètement qu'au temps de Gérard de Montaigu. On y rencontrait aussi d'autres livres qui n'avaient, à aucun titre, le caractère de documents d'archives, comme les *Secreta fidelium crucis* de Marino Sanudo (paragraphe 6 des déficits). Ceci nous rappelle qu'à l'origine saint Louis avait déposé au Trésor de la Sainte Chapelle, en même temps que ses archives, les livres de sa bibliothèque particulière [2]. A sa mort, ses livres avaient été distribués aux Franciscains, aux Dominicains et aux religieux Cisterciens de Royaumont, et ses successeurs avaient cherché, pour leur bibliothèque, un autre abri que la dépendance de la Sainte Chapelle. Mais je ne serais pas éloigné de voir un débris de la collection royale dans un volume mentionné sous le paragraphe 24, volume qui se trouvait encore au Trésor du temps de Gérard de Montaigu, et que la nature du sujet rendait peu propre à entrer dans une bibliothèque de couvent.

Je n'ajouterai rien de plus à cette brève introduction, croyant

1. *Notices et extraits des manuscrits*, t. XXXVI, p. 559, 569 et 581.
2. Geoffroy de Beaulieu, *Hist. de Fr.*, t. XX, p. 16.

plus utile de rapprocher des articles de l'inventaire les identifications ou les remarques qu'ils m'ont suggérées.

H.-FRANÇOIS DELABORDE.

ÉTAT DES REGISTRES DU TRÉSOR DES CHARTES

(Arch. nat., J 1167, n° 3)

[1] *Hii sunt libri et registra repperti in Thesauro Capelle regie Parisius.*

1. — Primo unus liber cum asseribus rubeis qui incipit in secunda columpna primi folii sic : *Anno Domini M CC quinquagesimo tercio die martis in vigilia Annunciationis Dominice*, et finit in ultimo folio sic : *Actum Gandavi* [2] *anno Domini M CC° XXVIII, mense aprilis.*

C'est le célèbre registre de Philippe Auguste aujourd'hui coté JJ 26. La reliure dont il est ici question l'a fait appeler souvent *Registrum rubrum.* On sait que M. Léopold Delisle, qui l'a décrit sous la lettre E dans l'introduction de son *Catalogue des actes de Philippe Auguste*, a récemment retrouvé le nom du clerc qui l'a rédigé sous la direction de Guérin, évêque de Senlis; ce clerc s'appelait Étienne de Gallardon (*Bibl. de l'École des chartes*, année 1899, p. 5).

2. — Item alius liber cum asseribus incipit sic : *Quarta ecclesie Damiate. In nomine sancte et individue Trinitatis, amen;* et finit dictus liber in ultimo folio non adherente asseri : *Actum apud Nogentum Haremberti, anno Domini M CC LVI, mense decembri.*

Copie du registre précédent exécutée pour saint Louis ; classée au XXVIIe rang des registres du Trésor par Gérard de Montaigu, elle est conservée à la Bibliothèque nationale sous le n° 9778 du fonds latin ; c'est le registre F de M. Léopold Delisle.

3. — Item alius liber in secundo folio incipit sic : *De dono*

1. Gérard de Montaigu, qui s'est évidemment servi de ce rôle pour ses récolements du Trésor, a inscrit en tête ces mots : *Omnes sunt reperti et adhuc sunt plures alii.*

2. *Orig. :* Aud.

quod domini et milites castri Montis Lanardi fecerunt; et sic finit : *Anno Domini M CC septuagesimo quinto, tercia die introitus mensis junii, obiit nobilis vir dominus Siccardus Alemanni cujus anima requiescat in pace.*

Cartulaire de Raimond VII, comte de Toulouse; aujourd'hui JJ 19.

4. — Item alius liber incipit sic : *Es feuilliès qui s'ensuient sont les intitulacions des fiés estrais de registres anciens;* et sic finit : *Messires Emenons de la Roche est homme lige du roy*, etc.

Je suis très porté à croire que ce registre n'est autre que le registre XVIII du Trésor des chartes aujourdhui perdu, que Gérard de Montaigu décrit en ces termes : « Decimus octavus continet intitulaciones feudo-« rum et homagiorum ligiorum Francie, Picardie, Normanie, Lingue « occitane atque plurium aliarum partium regni extractas de antiquis « registris.... » (*Notices et extraits....*, t. XXXVI, p. 585.)

5. — Item alius liber in quarto folio sic incipit : *Hec sunt nomina militum qui tenent de domino rege in castellania Meleduni;* et in ultimo folio finit sic : *Petro de Sancta Cruce XXXV l.*

C'est le registre C de M. Léopold Delisle qui forme aujourd'hui la seconde partie du registre JJ 7-8.

6. — Item alius liber in primo folio in rubro incipit sic : *De summa Trinitate et fide catholica, et ne quis de ea publice contendere audeat. De totas las cau*[sas] *que son el mon.* Et in ultimo folio finit sic : *Multomagis, si in ecclesia fuerit, poterit et vie securitatem prestare.*

7. — Item alius liber in primo folio incipit sic : *Prima littera. Secuntur intitulaciones litterarum Innocencii pape tercii;* et sic finit : *ad nominacionem domini regis.*

8. — Item alius liber in primo folio glutinato cum assere intitulatur sic : *Vetus registrum*, et finit sic : *Episcopus Abrincensis reddet C libras comiti Bolonie.*

Registre de Philippe Auguste coté A par M. Léopold Delisle, aujourd'hui à la Bibliothèque vaticane, n° 2796 du fonds Ottoboni.

9. — Item alius liber de papiro in primo folio incipit sic : *Littere plurium prelatorum et baronum;* et in ultimo folio incipit sic : *In quodam scrinio testamenta et copie testamentorum.*

Aujourd'hui JJ 1^{8}. C'est, ainsi que je l'ai démontré ailleurs, un inven-

taire détaillé de soixante-cinq layettes du Trésor des chartes, rédigé par Pierre d'Étampes, en 1320 (*Bibliothèque de l'École des chartes*, année 1900, p. 445, note 1).

10. — Item alius liber parvus intitulatus desuper *Scriptum de Gabella.*

Aujourd'hui JJ 267. C'est ce registre que Gérard de Montaigu avait ainsi décrit parmi les *libri inutiles* : « Tricesimus primus est inquesta « super facto gabelle salis quam comes Provincie dicebat se habere in « sale veniente de terra regia in Rodano. » (*Notices et extraits....*, t. XXXVI, p. 28.)

Et sunt omnes predicti libri cum asseribus.

Sequuntur libri sine asseribus [1].

11. — Primo unus liber intitulatus desuper sic : *Registrum grossum vel[utum]* [2], et incipit in primo folio sic : *Recognicio homagii regis Navarre ;* et sic finit : *anno Domini M CC septuagesimo quinto.*

Il faut se garder de confondre avec le *Registrum velutum*, aujourd'hui coté JJ 31, ce *Registrum grossum velutum* aujourd'hui JJ 30A, improprement appelé *Registrum curie*, nom qui ne convient en réalité qu'à une certaine rédaction d'un recueil de documents sur le Languedoc dont sa première partie est le type original.

12. — Item alius liber incipit sic : *In illius nomine per quem regnant reges et dominantur principes ;* et sic finit : *officialis Tornacensis cum signo publico.*

C'est l'exemplaire du registre de Pierre d'Étampes conservé sous la cote JJ 1[1], exemplaire que j'ai décrit dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* (année 1900, p. 426 à 435).

13. — Item alius liber intitulatur desuper sic : *Registrum istud continet feoda et jura regia Pictavie, Alvernie, Ruthenensis, Albigensis et Venassini.*

Hommages et revenus dus à Alphonse de Poitiers dans ces provinces, aujourd'hui coté JJ 11.

1. *Sunt reperti et plures alii.* Note ajoutée de la main de Gérard de Montaigu.
2. *Orig.* : del.

14. — Item alius liber intitulatur desuper *Registrum tenue*.

Le registre JJ 34, ne se composant que de cinquante-huit feuillets, mérite le nom de *Registrum tenue* inscrit sur le recto du fol. 1 ; c'est sous ce nom qu'il est déjà désigné par Pierre d'Étampes, qui nous apprend en outre qu'il était marqué d'une croix, « signatus ad crucem » (JJ 1[1], fol. 161). Comme il contient l'un des plus anciens inventaires du Trésor des chartes, je saisis cette occasion de donner quelques détails sur ce recueil assez mal connu jusqu'ici.

Il se compose de deux parties d'écritures différentes : un inventaire d'archives et un recueil de pièces.

La première partie (fol. 1 v° à 24) est un inventaire des chartes du Trésor qui paraît remonter à la fin du XIII[e] siècle. Les matières y sont réparties en un certain nombre d'armoires dont quelques-unes comprennent plusieurs *scrinia* ou layettes. Les feuillets de cette première partie ayant été sans doute intervertis, on y trouve d'abord l'inventaire des pièces de la huitième armoire ; mais il est facile de rétablir l'ordre au moyen des rubriques donnant les intitulés de chaque armoire.

Armoire I (fol. 7). « In primo armariolo superiori per deversus Sanc- « tum Michaelem, ubi scriptum est : *Generalia quedam* ».

Armoire II (fol. 7 v°). « In armariolo subtus immediate *littere reddite* « *domino regi de rebus emptis quittatis vel commissis* ».

Armoire III (fol. 9). « In tercio armariolo sunt *quedam diversa scripta* « *dominum regem et alias personas tengencia* ». Il n'y a que l'intitulé de cette armoire.

Armoire IV (fol. 9). « In quarto armariolo sunt *privilegia et indul-* « *gencie et littere pontificum romanorum* ». Il n'y a que l'intitulé de cette armoire.

Armoire V (fol. 9). « In quinto armariolo sunt *littere de negociis* « *comitatus Flandrie et Haynonie et securitates villarum, baronum et* « *militum* ».

Armoire VI (fol. 9). « Sextum armariolum vacuum est ».

Armoire VII (fol. 9). « In septimo armariolo *littere prelatorum et cle-* « *ricorum secularium.* »

Armoire VIII (fol. 1 v°). « Littere primi scrinii armarioli *abbatum et* « *religiosorum*, et sunt littere iste in octavo armariolo ». Cette armoire contenait sept layettes.

Armoire IX (fol. 5 v°). « *Littere comitatum* (*corr.* civitatum) *et villa-* « *rum*, et sunt iste littere in nono armariolo ».

Armoire X (fol. 23). « Littere primi scrinii armarioli *regum et prolis* « *regie*, et sunt littere iste in decimo armariolo ». Cette armoire contenait trois layettes.

On trouve encore l'inventaire de deux séries de documents dénuées de rubriques qui devaient former chacune le contenu d'une armoire : l'une (fol. 13 v°) correspondant à ce que l'on appelle, dans d'autres inven-

taires, les *littere baronum*, ne comprend pas moins de 167 pièces ; l'autre (fol. 17), correspondant à ce qu'on appelle ailleurs les *acquisitiones*, se compose de 252 pièces [1].

15. — Item alius liber incipit sic : *Nomina romanorum pontificum quorum habentur littere ;* et sic finit : *Item littera Gaufridi de Lezegnien de tradendo.*

Recueil d'inventaires de pièces du Trésor des chartes composé par un clerc du roi nommé Félix Coulon. Il porte aujourd'hui la cote JJ 1^{12}. Je l'ai décrit dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, année 1900, p. 442-444.

16. — Item alius liber incipit sic : *Quarte fidelitatum et homagiorum quorumdam factorum domino regi ;* et sic finit : *denuper (sic) Bajocensi episcopo ad archiepiscopatum Remensem.*

17. — Item alius liber incipit sic : *Hec sunt oblias domini regis Francie in civitate Tholosana ;* et sic finit : *Item Ramondus Folcaudi VI denarios et pictam.*

Ces derniers mots sont bien ceux par lesquels se termine le registre JJ 25 [2]. Quant à l'incipit, il ne concorde pas avec celui de ce registre qui s'ouvre au milieu d'une liste d'hommes devant une certaine redevance en argent : « Bernad de Barsa, XII d. » Il est donc évident que le début du volume a disparu.

18. — Item alius liber desuper intitulatus sic : *Registrum istud continet copias plurium litterarum super factis Anglie, Lugduni, Flandrie et Scocie.*

Dans l'état actuel du registre JJ 5 que désigne le titre qu'on vient de lire, les matières sont disposées conformément à l'ordre indiqué : Angleterre, Lyon, Flandre, Écosse. Cette disposition est donc antérieure à la date du rouleau que je reproduis ici, et qui, je l'ai déjà dit, paraît être des environs de 1350. Mais d'une table formant aujourd'hui les feuillets 68 à 70 du registre, il résulte que l'ordre primitif était tout différent ; il est d'ailleurs facile de le restituer d'après cette table elle-même.

a. Table. — Fol. 68 à 70 actuels, plus quelques feuillets perdus

1. Teulet qui a publié les intitulés de cet inventaire, sans chercher à rétablir l'ordre des armoires, a placé ces deux séries dans les huitième et neuvième armoires déjà occupées, cependant, par les *littere abbatum* et les *littere villarum*. (*Layettes du Trésor des chartes*, I, introduction, p. IX, note 1.)

2. Avec l'addition du mot *Tolosanam* après *pictam*.

contenant la fin de la liste des documents relatifs à l'Angleterre et celle des documents relatifs à Lyon.

b. Documents relatifs à la Flandre. — Fol. 71 à 73, 64 à 67, 90 à 128, 74 à 89.

c. Documents relatifs à l'Écosse. — Fol. 129 à 136.

d. Documents relatifs à l'Angleterre. — Fol. 1 à 29.

e. Documents relatifs à Lyon. — Fol. 30 à 63.

Cette restitution théorique n'est pas sans utilité, surtout en ce qui concerne les pièces de Flandre dont le bouleversement est complet; car, ainsi que j'ai pu l'observer pour plusieurs anciens cartulaires royaux, ce registre constitue une sorte d'inventaire des documents dans l'ordre où ils étaient conservés. Certaines pièces portent même le numéro dont elles étaient marquées dans les layettes. (Voir notamment au fol. 5 v° les pièces numérotées X et XI.) D'autres ne sont qu'analysées (fol. 5 v°, 8 v°, 22 v°, 25 r° et v°, etc.), et l'on renvoie le chercheur aux « aumaires » où elles étaient déposées (fol. 44, 45 r° et v°, 65 v°, col. 2, 71 et 73). On peut donc espérer avoir reconstitué du même coup l'ordre dans lequel elles étaient rangées au Trésor des chartes.

19. — Item alius liber de papiro parvus faciens mencionem de navibus passagii et quibusdam aliis passagium tangentibus.

Ce petit registre ne saurait être identifié avec celui qui contient les contrats conclus par saint Louis avec les Génois et que l'on trouvera mentionné sous le numéro 28.

20. — Item alius liber parvus incipit sic : *In isto registro continentur intitulaciones litterarum super acquestibus regiis confectarum ;* et restat ibi aliquantulum de pergameno vacuo pro aliis litteris ibidem registrandis.

C'est le titre qui se lit au fol. 2 de JJ 1^{14}.

21. — Item alius liber qui sic incipit : *C'est le registre des lettres qui furent le roy mon seigneur ou temps qu'il estoit contes de Valoys.*

Relié avec quelques autres documents du même genre dans le recueil JJ 268, fol. 50.

22. — Item erant in dicta capella tres libri qui omnes tres sic incipiunt : *In vigilia Nativitatis Domini*, et sic finiunt : *Dona nobis pacem* [1].

1. *Et tradidi domino regi pro capella regali.* Addition de Gérard de Montaigu.

C'était ce qui restait de douze grands livres de chœur dont neuf avaient été remis sur l'ordre du roi aux frères de Royal-Lieu près de Compiègne [1].

23. — Item alius liber in assere prima cujus interius scribitur sic : *Iste liber est domini P. de Stampis ;* et in tercio folio ejusdem sic incipit : *Martinus episcopus servus servorum Dei carissimo in Christo filio Philippo regi Francie illustri.*

Ce recueil, qui a été reconnu par Boutaric pour être le registre XXIX du Trésor des chartes (*Notices et extraits....*, t. XX, 2e partie, p. 168), est aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, sous le numéro 10919 du fonds latin.

24. — Item alius liber qui in secundo folio incipit sic : *Hic incipit liber Galteri. Cogit me multum*, etc.

C'est sans doute ce volume qui est ainsi décrit dans le premier inventaire de Gérard de Montaigu : « XXIIIus coopertus de corio rubeo, con« dam signatus XXIII, est totus de amoribus et questionibus et decisio« nibus amorosis usque in finem *Ibi igitur*, etc., ubi pluribus pulchris « et notabilibus racionibus suadet atque probat non esse vacandum « amori mulierum nisi conjugatorum, etc. [2]. » Le même garde du Trésor des chartes le classa ensuite au trente-cinquième rang des *libri inutiles* : « Tricesimus quintus est liber Galteri de amoribus et remediis « versus finem [3]. » Je n'en ai pas retrouvé la trace.

25. — Item alius liber qui incipit sic : *Petrus Jamon racione uxoris sue est homo ligius.*

Registre d'hommages dus au comte de Poitiers, JJ 24A1.

26. — Item alius liber qui incipit sic : *Sanctissimo patri et beatissimo domino Innocentio Dei gracia, etc. ;* et in assere scribitur sic : *Iste liber est domini P. de Stampis.*

C'est le registre JJ 28 qui contient, entre autres, le texte de l'Histoire des Albigeois de Pierre des Vaux-de-Cernay.

27. — Item alius liber qui incipit sic : *De la nativitat de Crist tre a la mort de* [4] *Callemagne ha CVIII* (sic) *ans et adonc regnans sanguli* (*sic*).

1. Voyez le premier article de la liste des déficits publiés plus loin.
2. *Notices et extraits....*, t. XXXVI, p. 551.
3. *Ibidem*, p. 573.
4. *Original :* et de.

28. — Item unus liber tenuis faciens mencionem de quodam navigio pro passagio ultramarino qui incipit sic : *Littere communis Janue in quibus continetur quod Guido de Corrigia, Januensis civitatis potestas, etc.*

C'est le cahier bien connu contenant les contrats conclus par saint Louis avec Gênes pour le passage outre-mer ; il est aujourd'hui conservé dans le carton J 456 sous le n° 24.

29. — Item unus liber qui incipit sic : *Sequntur rubrice contentorum in Veteriori registro. Primo quedam feoda.*

Aujourd'hui JJ 1[2]. Ce volume n'est pas, comme on le croit généralement, un exemplaire du registre de Pierre d'Étampes, auquel il a seulement servi de source [1].

30. — Item alius liber a tergo cujus scribitur sic : *Registrum donorum factorum per reges Francie, quorum donorum aliqua fuerunt revocata tempore regis Philippi Longi.*

31. — Item alius liber qui sic incipit : *In illius nomine per quem regnant reges et dominantur principes;* et finit sic : *In Anglia non recipiet homagia aliquorum.*

Ce registre, coté JJ 1[4], ne contient que la préface et les trois premières parties du registre de Pierre d'Étampes (Cf. *Bibliothèque de l'École des chartes*, année 1900, p. 435).

32. — Item alius liber a tergo cujus scribitur sic : *Registrum continens rubricas quarundam litterarum Romanorum pontificum.*

On connaît plusieurs anciens inventaires des lettres pontificales conservées au Trésor des chartes ; mais cette indication est trop vague pour qu'on puisse identifier celui qu'elle pouvait désigner.

33. — Item alius liber faciens mencionem de ordinacionibus plurimorum regum qui sic incipit : *C'est l'ordenance de l'ostel le Roy Philippe pere monseigneur le roy qui ores est faites a Vicennes l'endemain de la saint Vincent en l'an mil CC IIII[xx] et V. Premierement panneterie, etc.*

Ce registre des ordonnances de l'Hôtel est conservé, au milieu des registres de chancellerie, sous la cote JJ 57.

1. Cf. *Bibliothèque de l'École des chartes*, année 1900, p. 440-441.

34. — Item alius liber qui sic incipit : *Ludovicus Dei gracia Francorum rex. Noverint universi presentes pariter et futuri.*

35. — Item alius liber qui sic incipit : *Hec sunt intitulaciones libelli sine asseribus qui fuit magistri Johannis de Caleto.*

JJ 3. — Recueil factice d'inventaires et de copies de pièces du Trésor des chartes. Le premier article est, comme l'indique l'incipit, la table d'un registre dit de Jean de Caux étudié par M. Ch.-V. Langlois (*Notices et extraits....*, t. XXXV, 2e partie, p. 795).

36. — Item alius liber a tergo cujus scribitur sic : *Registrum istud continet plures donaciones, commissiones et concessiones factas per regem Philippum Longum ad voluntatem, et quedam alia de tempore domini P. de Cappis.*

Cet intitulé se lit sur l'ancienne couverture du registre JJ 58.

37. — Item unus alius liber qui incipit sic : *Missi pro capcione Templariorum facta per totum regnum Francie die Veneris in quindena festi beati Michaelis anni M CCC VII.*

38. — Item alius liber qui incipit sic : *Hec sunt nomina villarum et personarum quibus conceditur franchisia a domino rege in terra Laudunensi.*

Ce registre doit sans doute être identifié avec le registre XXXII du Trésor des chartes aujourd'hui en déficit. « Tricesimus secundus. De tem« pore beati Ludovici et antea de anno videlicet MCIIII^{xx}X et de MCCLX « usque ad MCCLXX et circiter[1]. » Cette mention ne suffirait pas à permettre l'identification si nous ne savions d'autre part que le premier cahier du registre XXXII contenait des franchises du Laonnais, puis des pièces de 1259 à 1260. Longtemps détaché du volume dont il faisait partie, il était considéré comme un registre à part auquel Gérard de Montaigu avait donné le no XXX dans ses troisième et quatrième classements. Plus tard, lorsque sa provenance fut reconnue, Gérard le rétablit à son ancienne place ; c'est ce qui résulte du passage suivant de JJ 1^{24}, fol. 39 : « Tricesimus continet franchisias plurium villarum in « terra Laudunensi et postea cartas de tempore beati Ludovici ab anno « M°CCLIX ad annum MCCLX, aliquas videlicet et non omnes. » Dans la marge, on lit cette note : « Non queratis librum istum quia non est. « Erat nempe quidam quaternus qui fuerat separatus sine causa a li« bro qui est nunc XXXII^{us}, et fecit me multum musare et ipsum in « dicto libro consui et est primus. » Le relevé des pièces du registre XXXII mentionnées dans le grand répertoire du Trésor dit de 1420

1. *Notices et extraits....*, t. XXXVI, 2e partie, p. 589.

(JJ 278 à 280) m'a permis de reconnaitre qu'il avait une grande analogie avec la seconde partie du registre JJ 30A.

39. — Item alius liber qui incipit sic : *Innocentius, servus servorum Dei, carissimo in Christo filio Philippo illustri regi Francorum, salutem et apostolicam benedictionem. Noverit regalis prudencia.*

M. Auguste Molinier a publié une excellente notice sur ce registre, aujourd'hui coté JJ 13, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, année 1873, p. 156 et 183.

40. — Item alius liber qui incipit sic : *Anno Domini M° CCCmo XIIII°, die Sabbati post festum Nativitatis Domini, tradidi ego Felisius.*

Tel est l'incipit du manuscrit latin 10932 de la Bibliothèque nationale que j'ai récemment identifié avec le registre XVII du Trésor des chartes en déficit depuis le XVIIIe siècle. (*Mélanges Paul Fabre*, p. 380.)

41. — Item alius liber a tergo cujus scribitur sic : *Registrum continens rubricas seu intitulationes plurium litterarum ;* et in alia parte a tergo similiter continetur sic : *Libellus memorialium litterarum de Archivo regali.*

Ces titres se lisent aux folios 1 et 24 v° du registre JJ 1².

42. — Item est alius modicus liber in quo sunt quedam copie litterarum qui sic incipit : *Philippus Dei gracia Francorum rex tali baillivo, etc.*

Ce recueil devait être un formulaire analogue au manuscrit latin 4763 signalé par M. Ch.-V. Langlois. L'incipit n'est pas le même, mais l'épithète de *modicus* conviendrait fort bien aux dimensions de ce volume qui pourrait bien avoir perdu son feuillet initial.

43-52. — Secuntur registra Cancellarie ab anno MCC II° usque ad annum MCCCXIIII quo rex Philippus Pulcher decessit ; et sunt decem libri tam parvi quam magni.

L'*État sommaire.... des Archives nationales* compte seize registres de Philippe le Bel cotés JJ 35 à 49 ; six de ceux-ci n'étaient donc pas considérés comme des registres de chancellerie par le rédacteur du rouleau que je publie. Je crois d'ailleurs qu'il est facile de reconnaitre quels sont les six registres à éliminer.

Le registre JJ 36, par exemple, ne peut pas être mis au nombre des registres de Chancellerie ; il se compose en effet de mandements et

d'ordonnances concernant la guerre de Flandre. C'est ce qu'avait remarqué Gérard de Montaigu, qui avait inscrit sur la couverture cette recommandation : « Non queratis in hoc libro aliquas cartas particulares « quare est de guerra Flandrie et mandatis atque ordinacionibus pro « ipsa factis. »

Quant au registre JJ 37 qui ne se compose que de trente-deux feuillets, les dates des pièces extrêmes et l'identité du format me portent à croire que c'est un fragment détaché du registre JJ 38 dans lequel il devait être placé entre les folios 56 et 58.

Le registre JJ 41, qui comprend des documents des règnes de Philippe le Bel et de Louis X, n'était pas mis par le rédacteur du rouleau au nombre des registres de Philippe le Bel, car il le mentionne expressément dans le paragraphe suivant.

Enfin, trois autres registres doivent être rangés parmi ces duplicata destinés à servir de formulaires dont M. Ch.-V. Langlois a signalé l'existence : ce sont les registres JJ 35, 39 et 42ᴮ.

Le registre JJ 35 est le double de JJ 36. On lit en effet sur l'ancienne couverture cette note de Gérard de Montaigu : « XXXV. Iste liber et « XXXVIᵘˢ sunt iidem et de eadem materia, excepto primo quaterno « hujus libri qui continet ordinaciones magnas factas anno MCCCII ; et « adhuc in dicto libro XXXV est unus quaternus ultimus in fine. Et « idcirco nichil queratis hic nisi dictas ordinaciones et queratis in dicto « libro XXXVIº.... »

Cette note n'a pas échappé à M. Ch.-V. Langlois dans ses recherches sur les *Formulaires de lettres* (*Notices et extraits....*, t. XXXV, 2ᵉ partie, p. 824, note 1), mais il n'en a pas été de même de la table qui occupe les quatre feuillets non numérotés qui suivent [1]. Bien qu'elle ne soit pas de la même écriture que celle du registre JJ 52 dont M. Langlois donne le fac-similé, et de celles de quelques autres registres qu'il signale également, tels que JJ 42ᴮ, JJ 38, le manuscrit latin 9784 de la Bibliothèque nationale, le manuscrit 107 du supplément au fonds des cartulaires des archives de Bruxelles, elle est cependant du même genre. Comme elles, elle est rédigée au point de vue de l'utilité que pouvait présenter le registre considéré comme formulaire. De même que dans les registres-formulaires étudiés par M. Langlois, les lettres H ou B inscrites, soit en marge des intitulés de la table, soit dans les marges du corps du registre, notamment aux fol. xxxix vº, xl, etc., servent à indiquer les pièces les plus remarquables. Il en résulte donc que l'on doit regarder les registres JJ 36 et 35 comme une nouvelle paire de ces registres jumeaux dont M. Langlois a si heureusement indiqué plusieurs exemples.

1. « .... Mais des tables, soit de l'un, soit de l'autre type, manquent dans « ces deux volumes », dit M. Langlois en parlant des registres JJ 35 et JJ 36.

Le registre qui devrait être coté JJ 39 était déjà en déficit lors du récolement de Dupuy. M. Ch.-V. Langlois suppose que ce pourrait bien être un double de JJ 40 (ouvrage cité, p. 825). Je croirais beaucoup plutôt que c'est un double de JJ 44. Le fait avait été déjà reconnu par le rédacteur du répertoire manuscrit dit de 1420 qui a consigné sa remarque en ces termes : *Registra XXXIX et XLIIII sunt fere similia* [1]. En effet, sur vingt pièces du registre XXXIX citées dans le répertoire de 1420, j'en ai retrouvé dix-huit dans le registre JJ 44 où elles occupent un rang presque identique à celui qu'elles tenaient dans le registre XXXIX.

Le registre JJ 42^B a été signalé par M. Langlois comme un double de JJ 41 (ouvrage cité, p. 823).

Ces six registres JJ 35, 36, 37, 39, 41 et 42^B étant exclus, les registres de chancellerie du règne de Philippe le Bel se trouvent bien réduits au nombre indiqué par le rédacteur du rouleau.

53. — Item unus liber de anno M CCC IX pro majori parte, in fine cujus sunt registrate quedam littere de tempore regis Ludovici de anno M CCC XV.

L'identité de ce volume avec JJ 41 est certaine ; les folios 1 à 114 de JJ 41 sont occupés par des actes de Philippe le Bel de la date indiquée, tandis que les folios 114 v° à 122 ne contiennent que des pièces de 1315 appartenant au règne de Louis X.

54. — Item de anno M° CCC XIIII° et XV^to est unus liber seu registrum.

Cette sommaire description permettrait déjà de reconnaître le registre JJ 52 ; mais une note inscrite durant la première moitié du XIVe siècle, sur l'ancienne couverture de celui-ci, dans l'angle supérieur gauche, change cette présomption en certitude : « Visitatus, valde bonus. DUODECIMUS liber continens *renovacions de privilèges....* » Or, d'après le système adopté par le rédacteur du rouleau, le registre décrit dans le présent paragraphe est bien le douzième des registres de chancellerie.

55-59. — Item ab anno M° CCC° XVI° usque ad annum M CCC XXI^um sunt quinque libri seu registra de tempore regis Philippi Magni. IIII^or redd.

Comme on ne compte pas dans l'*État sommaire* moins de neuf registres attribués à Philippe le Long, il est nécessaire de procéder comme pour ceux de Philippe le Bel et de trouver quatre volumes qui ne soient pas des registres de chancellerie.

1. Note inscrite en marge du fol. 1064 v° de JJ 280.

L'exclusion de deux d'entre eux ne présente aucune difficulté. Gérard de Montaigu avait déjà remarqué que le registre LV ne contenait pas de pièces enregistrées : « .... In isto libro non queratis aliquas cartas « registratas nisi unam pro comitissa Attrebatensi Mathilde et duas or- « dinaciones, quia totum residuum est de mandatis contra Confederatos « et contra Flamingos et de negociis Burgondie et Campanie.... » Ainsi que l'indique cette note inscrite sur l'ancienne couverture, le volume aujourd'hui coté JJ 55 est un recueil consacré aux rapports du roi avec ses sujets : nobles confédérés, clergé, bonnes villes, etc.

Le JJ 57 est un recueil des ordonnances concernant l'Hôtel du roi [1].

C'est encore Gérard de Montaigu qui attire notre attention sur un autre registre à exclure : « In isto libro, écrivait-il sur l'ancienne cou- « verture de JJ 54A, nichil queratis quia non est registrum ad longum, « immo quoddam registrum abbreviatum de aliquibus donis ad vitam « et aliis mandatis parvi valoris et videtur magis esse jornale.... » Les pièces sont bien de la nature de celles qu'on transcrivait dans les re- gistres, elles sont même accompagnées des formules qui suivent ordi- nairement les transcriptions : *Per talem*, *talis ;* mais presque toutes ne sont qu'analysées. C'est donc là, pour employer l'expression de Gérard de Montaigu, un journal de pièces expédiées plutôt qu'un recueil de documents enregistrés.

C'est un journal du même genre qui forme la première partie du JJ 58 (fol. 1 à 27). Son aspect et la date des actes qui y sont analysés (1317-1319) autorisent à y voir la suite de JJ 54A. Quant à la seconde partie du volume (fol. 32 à 67) [2], quoique toute différente, elle n'a pas

1. Remarquons en passant que certains feuillets de ce registre ont été intervertis. Il se compose de deux parties différentes : 1° Les feuillets 1 à 83 forment un recueil des Ordonnances concernant l'hôtel de 1261 à 1317, recueil écrit d'une même main et suivi au fol. 84 d'une table écrite d'une autre main qui pourrait bien être celle du copiste de la seconde partie. Or, les feuillets 20 à 24, contenant l'ordonnance de 1261, auraient dû, conformément à l'ordre chronologique observé pour toutes les autres, être reliés en tête du volume. C'est ce que prouve en outre l'intéressante peinture représentant saint Louis qui orne le folio 20, et qui marque évidemment le commencement du volume. (Elle a été reproduite à la page 1 du tome XXI des *Historiens de France*, dans le *Musée des archives nationales*, p. 181, n° 327, et dans la grande édition de Joinville de M. de Wailly, p. 509.) Cette interversion avait été remarquée avant la fin du XIVe siècle par un lecteur qui a consigné sa remarque dans la marge supérieure en ces termes : *Ceste deust estre premierement.* — 2° Les feuillets 85 à 108 sont copiés d'une autre main et contiennent des ordonnances de 1319 à 1321 (n. st.). Cette partie se termine par le tableau des jours attribués aux baillis, sénéchaux, commissaires des décimes, etc., pour la reddition de leurs comptes.

2. Les fol. 28 à 31 ont été coupés à une époque qui, d'après l'apparence du numérotage, ne doit pas être antérieure au XIXe siècle.

plus le caractère d'un de ces registres où les actes gracieux étaient copiés à la demande des parties. C'est un recueil de correspondances gouvernementales relatives aux affaires de Flandre, d'Artois, de Champagne, etc.

Les cinq registres mentionnés par le rédacteur du rouleau doivent donc être les registres JJ 53, 54[B], 56, 59 et 60.

Je ne suis pas parvenu à m'expliquer clairement le sens de la note : *IIII^or^ redd.* qui suit, dans le rouleau, la mention des cinq registres de Philippe le Long. La coïncidence des chiffres ferait croire qu'il y a là une allusion aux quatre registres à exclure ; mais à qui ces registres avaient-ils été rendus ? Et pourquoi ne trouve-t-on pas une mention analogue accolée au paragraphe 42-52, où six registres étaient à éliminer ?

60-62. — Item ab anno M CCC XXI usque ad annum M CCC XXV^tum sunt tres libri seu registra.

Quatre registres, et non pas trois, sont attribués aujourd'hui à Charles le Bel. Ils portent les cotes JJ 61 à 64. Ce dernier s'étendant jusqu'à 1328, les trois premiers répondent seuls aux indications chronologiques données par le rédacteur du rouleau. Encore la chose n'est-elle pas tout à fait certaine pour le JJ 63 qui est aujourd'hui en déficit, mais qui, d'après Gérard de Montaigu, contenait des pièces non seulement de 1324 à 1325, mais aussi de 1326 [1]. D'autre part, M. Ch.-V. Langlois a été amené par d'ingénieux rapprochements à supposer que ce registre pouvait bien être un double de JJ 64 [2]. Je ferai remarquer que, dans l'inventaire de Gérard de Montaigu, tandis que le registre LXIII est dit être « de annis MCCCXXV, XXVI et XXVII », le registre LXIII est attribué, non pas aux mêmes années, mais aux années « MCCCXXIIII, XXV et XXVI. » De plus, nous savons par le grand inventaire dit de 1420 [3] que le registre LXIII contenait une *Ordinacio super facto novorum conquestuum* que je n'ai pu trouver dans JJ 64.

63. — Item de tempore regis Philippi de Valesio moderni est unus liber seu registrum de annis XX° VII° et XXVIII° cum uno caterno.

C'est le registre aujourd'hui coté JJ 65[A].

64. — Item aliud registrum in uno libro de annis XXIX° et sequentibus usque ad XXXIIII de tempore domini Guillelmi de Sancta Maura cancellarii quondam.

Ce signalement correspond exactement à celui du registre JJ 66.

1. *Notices et extraits....*, t. XXXVI, p. 592.
2. *Ibidem*, t. XXXV, 2e partie, p. 824-825.
3. JJ 279, fol. 630 v°.

65-66. — Item de tempore domini Guidonis Baudeti episcopi Lingonensis et cancellarii quondam duo libri ab anno XXXIIII predicto usque ad annum XXXVII.

JJ 69 et 70.

67. — Item unus liber incipiens de tempore dicti domini Guidonis et fin[i]ens in tempore domini Guillelmi Flote anno XL.

JJ 71.

68-71. — Item de tempore domini Guillelmi Flote ab anno XL usque ad annum XLVIII, IIII libri.

Cinq registres, JJ 72 à 76, correspondent à cette période ; tous présentent les caractères propres aux registres de chancellerie. L'un d'eux, il est vrai, le JJ 73, a ceci d'exceptionnel qu'il est écrit sur papier et qu'on y voit les traces de plusieurs paginations différentes ; mais le contenu n'a rien que de normal. J'inclinerais plutôt à rejeter le registre JJ 75 qui se compose d'actes des années 1342, 1343, 1344, 1345 et 1346 assez singulièrement mélangés [1], années qui toutes sont représentées dans d'autres volumes ; de plus, j'y ai remarqué des lacunes, notamment entre les feuillets 1 et 2, 16 et 17. Peut-être serait-il composé de cahiers distraits d'autres registres ?

EXTRAIT D'UN ÉTAT DES DÉFICITS DU TRÉSOR DES CHARTES

(Arch. nat., J 1167, n° 6)

Sequuntur deffectus.

1. — Item erant in dicta capella XII^cim libri magni cum nota et sine nota, de quibus IX fuerunt traditi fratribus ecclesie Regalis Loci prope Compendium per mandatum regis ; alii vero tres remanserunt in Thesauro.

Voir le paragraphe 22 de l'état précédent.

2. — Item alius liber a tergo cujus scribitur sic : *Registrum* continens rubricas plurium aliorum registrorum.

J'ai dit ailleurs [2] que ce registre perdu pourrait bien être celui que

1. Gérard de Montaigu en avait déjà fait la remarque (*Notices et extraits des manuscrits....*, t. XXXVI, p. 593).

2. *Bibliothèque de l'École des chartes*, année 1900, p. 441.

Pierre d'Étampes appelle *Liber registrorum*, registre qu'il aurait copié dans le JJ 1[2] et qu'il aurait pris pour prototype des huit premières parties de son grand travail.

3. — Item alius liber in primo folio incipit sic : *Regnante domino nostro Jhesu Christo, tempore illustris regis Francie Ludovici;* et finit sic : *Littere abbacie de Poiesyo quod sint quitte et absolute.*

L'incipit que l'on donne ici est celui d'un registre royal dont nous devons grandement regretter la perte. Rédigé en 1264 pour faire suite au registre d'Étienne de Gallardon, il contenait trente chapitres dont j'ai jadis fait connaître les intitulés [1].

4. — Item quaternus de pergameno qui incipit : [*N.*] *Dei gratia Francorum rex. Pro reformatione regni nostri, quia retroactis temporibus, etc.*

5. — Item unus alius quaternus qui incipit sic : *Ce sont les seneschauciées et baillies du royaume de France*, etc.

6. — Item unus quaternus qui incipit in littera rubea sic : *In nomine domini nostri Jhesu Christi filii Dei vivi, amen. Incipiunt secreta tam propter conservationem fidelium quam propter conversionem seu consumptionem infidelium, etc.*

On reconnaît ici le titre de l'ouvrage bien connu de Marino Sanudo.

7. — Item unus alius quaternus qui incipit sic : *Ce sont les ordenances des forés, etc.*

8. — Item unus quaternus de papiro qui incipit : *Anno Domini M° CCC° XXI° et V^a^ die septembris exeuntis, etc.*

9. — Item unus alius quaternus de papiro qui incipit : *Anno Domini M° CCC° XXVIII° Philippo Dei gratia rege Francorum regnante, etc.*, et pendit ibidem unum sigillum rubeum.

10. — Item unus quaternus de papiro qui incipit sic : *Anno Domini M° CCC° XXX° et die XVII^a^ mensis aprilis*, etc.

11. — Item unus quaternus de papiro qui incipit sic : *Hec est informatio facta ex officio, etc.*

. . . .

1. *Bibliothèque de l'École des chartes*, année 1901, p. 174.

LA
PAPETERIE DE BUGES
EN 1794

La papeterie de Buges [1], dans le Loiret, à cinq kilomètres de Montargis, sur le Loing et le canal du Loing, à la jonction du canal d'Orléans, fut l'une des quatre manufactures, avec celles de Courtalin et du Marais, dans la vallée du Grand-Morin, et celle d'Essonnes, près de Corbeil, où l'on fabriqua, de 1791 à 1795, le papier pour les assignats [2].

On commença par le fabriquer au Marais et à Courtalin. Ces deux manufactures sont en effet les deux seules visées dans le décret de la Constituante du 6 juin 1791 [3], qui chargeait la dame Delagarde, propriétaire des deux papeteries, de continuer la fabrication des assignats décrétés le 17 mai précédent. En septembre 1791, il devait encore en être de même. Le décret de la Constituante du 24 septembre 1791, en effet, autorisait [4] les

1. Loiret, arrondissement et canton de Montargis, commune de Corquilleroy. Les indications données par le *Dictionnaire géographique et administratif de la France* de Paul Joanne, par la *Carte de France du service vicinal* (ministère de l'intérieur), par la 2e édition de la *Carte des usines à papier de la France*, due à M. Chaignaud, directeur de l'*Annuaire de la papeterie universelle*, ne sont plus exactes : aujourd'hui, la papeterie de Buges n'existe plus, elle a été détruite par un incendie il y a environ dix ans; la maison de maître et celles des ouvriers ont seules été préservées. Je dois ces renseignements à l'obligeance de M. Farnault, maire de Corquilleroy (lettre du 8 août 1902). — Rien sur Buges dans Ardouin-Dumazet, *Voyage en France*, 25e série.

2. Cf. mon article du *Bibliographe moderne*, nos 14-15 (mars-juin 1899), p. 206-218.

3. *Procès-verbal de l'Assemblée nationale* du 6 juin 1791, p. 8; cf. le décret du 26 juillet 1791.

4. *Procès-verbal de l'Assemblée nationale* du 24 septembre 1791, p. 7.

cinq commissaires, membres de l'Assemblée nationale, chargés par elle de surveiller la fabrication des assignats, à continuer leurs fonctions, les pouvoirs de l'Assemblée une fois expirés — la dernière séance de la Constituante eut lieu le vendredi 30 septembre 1791 — « soit aux manufactures de Courtalin et du Marais, soit à l'imprimerie de M. Didot [1]. »

C'est seulement en 1792 qu'on se mit à fabriquer à Buges le papier pour les assignats. Le 24 février 1792, le propriétaire de la papeterie de Buges passait, pour la fabrication de ce papier, un traité avec Desmarets, commissaire du Roi, chargé de surveiller la confection des assignats [2]. Ce traité visait uniquement la fourniture du papier nécessaire à la confection des assignats de 10 sols. Le même jour Desmarets passait des traités analogues avec d'autres fabricants pour la fourniture des papiers nécessaires aux autres types d'assignats : Pierre-François Didot [3] jeune, propriétaire de la papeterie d'Essonnes, soumissionnait pour les assignats de 25 livres, de 10 livres et de 50 sols ; les frères Delagarde, Barthélemy-Louis et Jean-Louis, propriétaires des papeteries de Courtalin et du Marais [4], pour les assignats de 15 sols, et les frères Johannot, François et Pierre, fabricants à Annonay [5], pour

1. Imprimeurs à Paris, les Didot étaient en même temps, depuis 1789, propriétaires de la papeterie d'Essonnes, voy. Henri Stein, *La papeterie d'Essonnes*, Paris, 1895, in-8, p. 30 (extrait des *Annales du Gâtinais*). — Voy. aussi *Account of Didot's late paper manufactory Georges Olmer et J. Hesbert works at Sorel, Saint-Roch et Saussay (Eure-et-Loir)*, 1900. Notice destinée aux membres du jury de la classe 88 (fabrication du papier) à l'Exposition de 1900, p. 10 ; nous n'avons pu nous procurer que l'édition anglaise.

2. Alexandre Tuetey, *Répertoire général des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution française*, VI (1902), nos 3296, 3299.

3. Alexandre Tuetey, *Répertoire général*, VI, n° 3291.

4. Alexandre Tuetey, *Répertoire général*, VI, n° 3295. — Propriétaires des manufactures du Marais et de Courtalin, les Delagarde étaient aussi à cette date locataires de la papeterie de Langlée près Montargis.

5. Alexandre Tuetey, *Répertoire général*, VI, n° 3294. — Sur la fabrique d'Annonay des frères Johannot qui, à la fin du XVIII° siècle, fournissait le papier pour les impressions des Didot, voy. F12 95139, et *Manufactures de papiers de Faya et Marmaty fondées en 1634 et 1780. Maison Johannot, de Montgolfier, Luquet et Cie, à Annonay (Ardèche)* ; notice destinée aux membres du jury de la classe 88 à l'Exposition de 1900. Voy. aussi Germain Martin, *Les papeteries d'Annonay* (1634-1790), Besançon, 1897 (extrait du *Bibliographe moderne*). — Le traité du 24 février 1792 entre Desmarets et

les assignats de 25 sols. Les traités [1] une fois signés pour la fourniture du papier-assignats, il fallait ménager aux fabricants soumissionnaires la possibilité de tenir leurs engagements. Ce fut l'objet du décret de la Législative du 7 septembre 1792 : aux ouvriers employés à la fabrication du papier-assignats dans les manufactures de Courtalin, du Marais, d'Essonnes et de Buges qui, « entraînés par leur zèle et par leur courage, veulent se joindre aux braves citoyens de leurs cantons qui volent aux frontières, » ce décret interdisait de quitter leurs ateliers, même pour s'enrôler et marcher à l'ennemi [2]. Pareille réquisition devait être bientôt provoquée plus d'une fois par les nécessités impérieuses de la fabrication des assignats : on en trouve l'expression dans les décrets de la Convention des 10 mars, 8 septembre et 21 septembre 1793 [3].

En 1793, le propriétaire de la papeterie de Buges était Étienne-Alexandre-Jacques Anisson-Dupéron, directeur de l'Imprimerie nationale, le neuvième depuis la fondation de l'établissement en 1640 [4]. C'était lui qui, avec un associé, avait fondé la papeterie de Buges en 1787, comme on le verra plus loin [5]. Propriétaire de

les Johannot d'Annonay a-t-il été réellement suivi d'exécution ? On a bien des raisons pour en douter : le silence des procès-verbaux de la Convention sur la question, les 580 kilomètres qui expriment la distance d'Annonay à Paris, et le prix très élevé des charrois en 1794, cf. Archives nationales, C. 448, dossier 147, f° 124; DVI. 5, dossier 31, et DVI. 7, dossier 59.

1. Le 2 juin 1793, l'archiviste de la République passait des traités semblables avec Anisson et les frères Delagarde ; voy. *Procès-verbal de la Convention nationale* du 18 juin 1793, p. 69.

2. *Procès-verbal de l'Assemblée nationale* du 7 septembre 1792, p. 39.

3. *Procès-verbal de la Convention* du 10 mars 1793, p. 230; du 8 septembre 1793, p. 192; du 21 septembre 1793, p. 122. — Le 10 mars 1793, les ouvriers de la papeterie de Buges offraient à la république 105 paires de souliers qu'ils devaient faire parvenir au 3e bataillon de gardes nationales du département du Loiret; cf. *Procès-verbal de la Convention* du 10 mars 1793, p. 228.

4. Voy. *Exposition universelle et internationale de 1900. Vitrines de l'Imprimerie nationale.* Paris, Imprimerie nationale, MDCCCC. — De 1691 à 1794, la famille Anisson compta cinq de ses membres et un de ses alliés à la tête de l'Imprimerie royale. Alexandre-Jacques-Laurent Anisson-Dupéron la dirigeait encore de 1814 à 1823. — Sur la direction d'Étienne-Alexandre-Jacques Anisson, voy. Alexandre Tuetey, *Répertoire général*, t. II, III, IV.

5. Archives nationales, C. 448, dossier 147. *Pièces justificatives*, VI.

la seigneurie de Ris-Orangis près Corbeil, dénoncé comme aristocrate par les patriotes de la commune de Ris devenue Brutus [1], décrété d'arrestation par arrêté du Comité de sûreté générale du 7 brumaire an II (28 octobre 1793), Anisson-Dupéron fut arrêté et écroué à la prison de l'Abbaye le 11 brumaire an II (1er novembre 1793) [2]. Après avoir tenté en vain à prix d'argent d'intéresser à sa cause les habitants de Ris, il fut, de la Conciergerie où il avait été transféré, traduit devant le tribunal révolutionnaire, condamné à mort et exécuté le 6 floréal an II (25 avril 1794) [3].

La mort d'Anisson-Dupéron rompait la convention qu'il avait signée le 31 janvier 1791 avec Léorier de Lisle pour l'exploitation de la papeterie de Buges [4]. Pierre-Alexandre Léorier de Lisle, ancien officier de dragons devenu manufacturier, né à Valence en 1744 [5], mort à Montargis en 1826, sut, à la fin du XVIIIe siècle, se faire une place dans le monde de la papeterie derrière les Johannot, les Montgolfier et les Didot. En 1794, à la mort de son associé Anisson, Léorier de Lisle avait déjà fait ses preuves comme directeur de la papeterie de Langlée, près Montargis [6]. A quelle date lui avait-on confié la direction de la papeterie de Langlée ? Au plus tard en 1777 : à cette date, en effet, de son mariage avec Françoise-Placide Beaudelet, origi-

1. Figuères, *Les noms révolutionnaires des communes de France* (Société de l'histoire de la Révolution française) (Paris, 1901, in-8, p. 64).

2. Arch. nat., F7 4580, dossier Anisson.

3. Archives nationales, W 353, dossier 723. Cf. l'arrêté du Comité de salut public du 8 pluviôse an II dans Arch. nat., AF II 60, dossier 201. — Quelques semaines plus tard, la société populaire de Brutus déposait à la Convention 31500 livres en assignats qui avaient été répandus dans ladite commune par Anisson « pour en séduire quelques habitants ». Voy. *Procès-verbal de la Convention* du 20 prairial an II, p. 119.

4. Archives nationales, C 448, dossier 147.

5. Ou en 1745 ; dans un état du personnel de la papeterie de Buges du 27 pluviôse an II (15 février 1794), certifié conforme par Léorier de Lisle, il se dit âgé de quarante-neuf ans, voy. Archives nationales, F12 1485 (district de Montargis). — A la même époque, un ancien capitaine de dragons, M. Collombel, dirigeait la papeterie de Sainte-Croix-aux-Mines, en Alsace, F12 95139.

6. Commune Chalette, Loiret, arrondissement et canton de Montargis. En 1744, on fabriquait à Langlée du papier façon de Hollande, voy. *Conseil de commerce et Bureau du commerce, 1700-1791 ; Inventaire analytique des procès-verbaux*, par Pierre Bonnassieux ; *Introduction et table*, par Eugène Lelong (Paris, Imprimerie nationale, MDCCCC, in-4), p. 326b.

naire de Valenciennes, Léorier de Lisle eut à Chalette, paroisse sur le territoire de laquelle se trouvait la papeterie de Langlée, une fille, Julie-Henriette [1].

Léorier de Lisle avait le tempérament d'un inventeur. Dans la technique de « l'art de faire le papier » qu'il s'était si vite assimilée, la question qui l'intéressait le plus, c'était la recherche des procédés pour fabriquer le papier avec des matières premières autres que le chiffon; à cette époque il était déjà rare. On sait jusqu'à quel point le XIXe siècle devait suivre Léorier dans cette voie! Dès 1784, il livrait ses essais au public. D'une lettre de Montargis, datée du 1er mars 1784, publiée par Bachaumont [2], nous extrayons ce qui suit : « C'est M. de Lisle, directeur de la « superbe manufacture de papier établie à l'Anglée, près cette « ville, qui a fait fabriquer le papier d'herbe dont vous avez eu « un échantillon ; il espère, dès que la saison le permettra, re« commencer ses opérations et donner à ce papier toute la flexi« bilité, la solidité, le lisse et la blancheur du plus beau papier « à lettre. M. de Varennes, receveur des finances de cette ville, « a envoyé à Mme Blondel, la femme de l'Intendant du commerce « qui a les papeteries dans son département, le madrigal sui« vant, écrit sur une feuille de ce papier.... » :

Quel bonheur, bergers amoureux,
Vous devez goûter à décrire
Sur ce gazon voluptueux
Les transports qu'Amour vous inspire.
Ce Dieu lui-même imagina
Ce papier, qu'il déposera
Dans les archives de Cythère.
Sous ses yeux on y tracera
L'art d'aimer, l'art heureux de plaire,
Et tous les vœux des cœurs constans :
Tendres bergères, vos amans
N'oseront plus être volages ;
L'autel qui reçut leurs hommages
Éternisera leurs sermens.

1. Archives nationales, F^{12} 1485; *Pièces justificatives*, V. — Léorier exerça successivement son industrie à la manufacture de Langlée, puis dans les deux papeteries qu'il fonda de concert avec Anisson, celle de Buges, dans le Loiret, et celle de Cercanceaux, en Seine-et-Marne.

2. Bachaumont, *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la république des lettres en France* (Londres, Adamson, MDCCLXXXVI), XXV, p. 167.

La même année, c'est-à-dire en 1784, M. de Varennes, le financier dont parlait Bachaumont, passant du madrigal à la poésie pastorale, faisait imprimer ses *Loisirs des bords du Loing* [1] sur du papier que Léorier de Lisle avait fabriqué avec des herbes. Deux ans plus tard, en 1786, l'écorce de tilleul donnait à Léorier le papier qui servit à imprimer les *Œuvres du marquis de Villette* [2]. L'exemplaire de cet ouvrage qui figurait à l'Exposition de 1900, au Musée centennal de la fabrication du papier [3], comprenait de nombreux échantillons des divers papiers obtenus par Léorier de Lisle en triturant d'autres écorces, comme celles du chêne, de l'orme et du saule, ou des végétaux communs, comme la guimauve, l'ortie, la mousse et le chardon.

On chercherait en vain dans ces échantillons de papiers la souplesse et la blancheur que faisait espérer le fabricant en 1784, mais pour les apprécier comme il convient, il faut savoir que ces essais de Léorier de Lisle étaient surtout destinés à l'ameublement. En effet, dans un mémoire conservé aux Archives nationales [4], il demande un privilège exclusif de quinze ans et l'exemption de tous droits qui pourraient exister ou être mis sur les papiers ordinaires d'ameublement. Les papiers peints, connus d'ailleurs en France dès 1620, étaient devenus très à la mode sous Louis XVI. L'Angleterre nous en fournissait de grandes quantités. Une des conséquences économiques de la guerre entre la France et l'Angleterre, qui, en se prolongeant de 1778 à 1783, avait fermé le marché français aux produits anglais, fut d'activer et d'accroître, en France, la production des papiers peints. Les végétaux ou les écorces que Léorier substituait au chiffon dans la fabrication de ce genre de papiers étaient appe-

1. In-12 de 152 pages ; voy. *Biographie Didot*, et J. Brun-Durand, *Dictionnaire biographique et biblio-iconographique de la Drôme* (Grenoble, 1900-1901, 2 vol. in-8).

2. Idem.

3. *Musée rétrospectif de la classe 88. Fabrication du papier* (*Matières premières, matériel, procédés et produits*), *à l'Exposition universelle internationale de 1900 à Paris*, rapport de la commission d'installation, dû à M. Augustin Blanchet, propriétaire de la papeterie de Rives. — Voy. aussi les articles de M. Everling dans le *Papier, journal technique de l'industrie du papier et des industries connexes*, numéros des 5 et 20 juin 1900.

4. F[12] 95139. — Cf. le pillage du 28 avril 1789 à la manufacture Réveillon.

lés, dit-il dans ce mémoire, « à donner des fonds d'une teinte « inaltérable à l'air et fort agréablement variée ; au lieu d'être « mis à la brosse après la fabrication, ces fonds sont mis en « cuve, portent la couleur de leur matière inhérente à la texture « du papier et sont en cela beaucoup plus solides [1]. »

Dans ses tentatives pour appliquer à la fabrication du papier des succédanés du chiffon, Léorier de Lisle avait été précédé, partiellement du moins, par un Allemand, le docteur Schæffer, de Ratisbonne. Dès 1772, Schæffer publiait le résultat de ses essais : dans son ouvrage [2] il donnait quatre-vingt-un types de papiers obtenus par lui en mélangeant à une certaine quantité de chiffons toutes sortes de plantes, d'écorces d'arbres, et jusqu'à des nids de guêpes. A la demande, sans doute, de Léorier, l'Académie des sciences fut amenée à se prononcer, sinon sur la priorité, du moins sur la supériorité de ses essais : dans son papier, en effet, il écartait absolument le chiffon. Une commission composée de Berthollet, de Lavoisier et de Sage conclut, le 18 novembre 1786, contre Schæffer en faveur de Léorier [3].

Schæffer ne s'était pas servi de la paille. Elle ne figure pas non plus dans les types de papiers créés par Léorier de Lisle. Un des premiers essais dans ce genre fut tenté ou du moins utilisé en Angleterre : c'est avec du papier de paille que fut imprimée, en 1801, l'histoire du papier de Matthias Koops [4]. La

1. Dans cette application des feuillages, des fleurs et des fruits à la décoration des murs intérieurs des appartements, ne peut-on pas voir une des formes du sentiment de la nature? Révélé au XVIIIe siècle par les écrits de Rousseau et surtout par la *Nouvelle Héloïse*, avant qu'il débordât dans les *Confessions*, ce sentiment était fait à la fois d'amour de la nature et de la campagne, d'enthousiasme pour la vie primitive au milieu des champs et des bois, et de sympathie pour les humbles. C'est lui qui inspire les intérieurs de cuisine et les scènes de famille de Chardin, les contes de Diderot, les opéras-comiques de Sedaine, les compositions de Greuze, comme les jardins « paysagers » de Bagatelle et d'Ermenonville, comme les « hameaux » de Chantilly et de Trianon, cf. G. Desjardins, *Le Petit Trianon*, et A. Chuquet, *Jean-Jacques Rousseau* (dans la collection des *Grands écrivains français*).

2. Jacob-Christian Schæffer, *Sämmtliche Papierversuche*, I, Regensburg, 1772, in-4.

3. Augustin Blanchet, *Rapport*, déjà cité, p. 34. Cf. Ludovic Lalanne : *Curiosités bibliographiques* (Paris, A. Delahays, 1857, in-16), p. 296.

4. Matthias Koops, *Historical account of the substances which have been*

même année, un brevet pour la fabrication du papier avec la paille avait bien été accordé par arrêté des consuls du 13 messidor an IX [1] (2 juillet 1801) au chimiste Armand Seguin, de l'Institut national, inventeur d'un nouveau procédé pour le tannage des cuirs [2], mais nous n'avons pas trouvé de trace de l'exploitation dudit brevet. La première application, en France, du papier de paille semble avoir été faite en 1806 : une plaquette relative à l'exposition des arts du Calvados, projetée pour 1807, fut imprimée à Caen en 1806 sur papier de paille [3]. Aujourd'hui la paille est la seule matière première employée dans les quinze usines de la Société générale des papeteries du Limousin, qui dispose de vingt machines, et dont le siège social est à Saint-Junien [4]. Quelques papeteries emploient la paille concurremment avec d'autres matières premières, comme les usines de Brignoud [5], dans l'Isère, et de Wizernes [6], dans le Pas-de-Calais.

used to describe events and to convey ideas, from the earliest date to the invention of the paper, second edition. — London, 1801, in-8.

1. Archives nationales, AF IV, plaquette 211.

2. Deux propriétés nationales, l'une connue sous le nom de Ravannes, au district de Nemours, l'autre, la maison Brancas à Sèvres, et l'île de Sèvres « qui touche au pont de cette commune », avaient été vendues par la Convention à Seguin pour le mettre à même d'appliquer en grand son invention. Chargé de la fourniture générale des cuirs pour les armées de la république, pour permettre sans doute de donner désormais des souliers aux « va-nu-pieds superbes » de l'an II, Seguin fit construire dans l'île de Sèvres, d'après les plans de Chalgrin, une grande tannerie. L'importance considérable qu'il sut donner à sa manufacture, la grosse fortune qu'il y gagna, associèrent si étroitement dans l'esprit des contemporains l'industriel et le siège de son industrie que l'île de Sèvres a reçu depuis le nom d'île Seguin. — Voy. *Procès-verbal de la Convention* du 14 nivôse an III, p. 242 ; Archives nationales, F[12] 720 ; Oudiette, *Dictionnaire topographique des environs de Paris* (Paris, 1821, in-12) ; *Grande Encyclopédie*.

3. Cf. Pierre-Aimé Lair, *Discours sur l'exposition publique des arts du Calvados en 1807*, Caen, 1806 ; appartient à M. Perrigot-Masure, propriétaire des papeteries d'Arches.

4. *Exposition universelle internationale de 1900 à Paris. — Rapports du jury international. Classe 88. Fabrication du papier. Rapport de M. Augustin Blanchet, ingénieur des arts et manufactures* (Paris, Imprimerie nationale, MCMI, p. 83).

5. *Id.*, p. 93.

6. *Id.*, p. 103.

Créateur de produits nouveaux dans l'industrie papetière [1], ancien directeur de la papeterie de Langlée [2], Léorier de Lisle était à la mort d'Anisson-Dupéron, en 1794, intéressé dans la papeterie de Buges. Sa situation personnelle dans la manufacture avait assez varié, de 1787, date de la fondation de ladite papeterie [3], à 1794. Il avait été d'abord l'associé d'Anisson-Dupéron. C'est, en effet, à la raison sociale Anisson et Léorier que le sieur Bizot, directeur des canaux d'Orléans et du Loing, fondé de pouvoirs du marquis du Crest, chancelier du duc d'Orléans, cédait à bail, le 23 juin 1787, les moulins de Buges, pour y établir une manufacture de papiers de végétaux [4]. Quatre jours après, pour s'assurer, sans doute, un concours précieux en vue de sa nouvelle entreprise, Léorier de Lisle, par acte sous seing privé du 27 juin 1787 [5], attachait comme contremaître à la future papeterie François Dumay; il lui garantissait une gratification annuelle de 200 livres « en reconnoissance des peines et « soins que ledit citoyen [6] Dumai auroit et prendroit aux tra- « vaux de la manufacture ». Quelques mois plus tard, les travaux de construction une fois commencés, un acte d'association entre Léorier de Lisle et Anisson-Dupéron [7] était passé le 26 novembre 1787 devant Me Lambot, notaire au Châtelet de Paris. Ce contrat, qui les associait de moitié, tant dans la propriété des objets à eux accensés et des droits y attachés que dans tous les bénéfices, pertes et charges résultant de la manufacture projetée, confiait au seul Léorier, sous réserve de l'approbation d'Anisson, absorbé à Paris par la gestion de l'Imprimerie royale,

1. Léorier de Lisle avait de plus inventé des procédés nouveaux pour la fabrication des cartons destinés à l'apprêt des étoffes, voy. P. Bonnassieux et E. Lelong, *Inventaire analytique des procès-verbaux du Conseil de commerce et Bureau du commerce*, p. 454a.

2. La papeterie de Langlée était louée, en 1792, aux frères Delagarde, propriétaires des papeteries de Courtalin et du Marais, voy. Archives nationales, C. 142, dossier 156. — Léorier devait redevenir, en 1811, directeur de la papeterie de Langlée, voy. Arch. nat., AF IV, plaquette 4744, n° 35.

3. Arch. nat., C. 448, dossier 147; *Pièces justificatives*, VI.

4. Idem.

5. Arch. nat., C. 448, dossier 147, f° 130 v°.

6. C'est par une analyse de 1794 que nous connaissons ce document.

7. Arch. nat., C. 448, dossier 147.

la direction et l'administration de la future papeterie de Buges [1].

L'association de 1787 fut rompue en 1791 : d'associé chargé de la direction, Léorier de Lisle devenait simplement, aux termes de la transaction du 31 janvier 1791 [2], directeur intéressé. L'article 6 de cette transaction lui attribuait un traitement annuel de 3000 livres, une indemnité de logement de 400 livres, un intérêt de 200 livres pour le principal d'une somme de 4000 livres dont Anisson se reconnaissait débiteur envers lui, et enfin un 25e dans les bénéfices nets de la manufacture.

Une convention particulière signée le 29 mai 1792 [3] entre les deux anciens associés stipulait, entre autres choses, une part beaucoup plus importante dans les bénéfices de l'exploitation au profit de Léorier. D'où provenait ce changement d'attitude d'Anisson à l'égard de son collaborateur? Ne peut-on pas l'expliquer par le traité passé le 24 février précédent entre Anisson et Desmarets [4], commissaire du Roi, pour la fourniture du papier nécessaire à la confection des assignats de dix sols? Aux termes de ce traité [5], Anisson devait livrer à l'Assemblée

1. Trompé par ses souvenirs, Léorier écrira un jour : « Le sr Léorier de « Lisle et Cie, propriétaires d'une papeterie qu'il a élevée à ses frais » (Arch. nat., F12 95139). C'était beaucoup dire. D'après l'article 2 de l'acte d'association du 26 novembre 1787, les seuls capitaux engagés dans l'entreprise étaient ceux d'Anisson. Plus tard, en 1794, lors de la rédaction de l'inventaire de Buges dont nous parlerons plus loin, Léorier reconnaîtra qu'il « n'avoit versé « aucun fond d'avance ; le titre qu'il y avoit apporté étoit son industrie et ses « connoissances dans l'art de la papeterie » (Arch. nat., C. 448, dossier 147, fo 142 vo). — « Léorier de Lisle et Cie, » la formule n'était pas pour porter ombrage à Anisson-Dupéron. En instance au conseil d'État pour obtenir un arrêt au profit des papiers d'ameublement que Léorier devait fabriquer de compte à demi avec lui, Anisson demandait par lettre du 7 janvier 1788 que son nom ne parût pas, que l'arrêt visât seulement Léorier et Cie (Arch. nat., F12 95139). Peut-être ne tenait-il pas à publier que le directeur en survivance de l'Imprimerie royale était ou allait devenir en même temps fabricant de papier à Buges !

2. Arch. nat., C. 448, dossier 147.

3 Idem.

4. Alexandre Tuetey, *Répertoire général*, VI, nos 3296, 3299.

5. Arch. nat., C. 142, dossier 156; c'était une application du décret de la Législative du 8 décembre 1791 concernant la fabrication du papier nécessaire pour 100 millions en assignats de 10 livres.

nationale, pour y être déposées dans les salles des Archives, dans le délai de quatre mois à compter du 15 mars 1792, 8000 rames de papier fabriqué avec du « chiffon verd », c'est-à-dire 4 millions de feuilles de papier, chaque feuille devant contenir vingt assignats [1]. Il promettait en outre d'employer à ce travail jusqu'à concurrence de douze cuves, successivement, au fur et à mesure que les formes spéciales, construites à ses frais, seraient prêtes. La rame de papier devait être du poids de dix-huit livres au maximum; à raison de trente sols pour chaque livre pesant de papier, cela faisait, pour les 8000 rames, une facture de 216000 livres. La commande valait la peine qu'on la soignât d'une façon toute particulière.

Anisson avait double raison pour stimuler le zèle de Léorier, en l'intéressant davantage à son entreprise : ne pouvait-il pas, en effet, de ce travail vivement conduit, bien exécuté, espérer pour sa papeterie d'autres marchés analogues [2]? La fabrication des assignats était appelée à prendre une importance de plus en plus considérable. La France avait, en effet, plus que jamais, besoin d'argent : la guerre était inévitable, l'Assemblée législative allait déclarer, le 11 juillet 1792, la patrie en danger, déclaration que devait singulièrement justifier, le 25 suivant, le manifeste du duc de Brunswick, car les gouvernements, en Allemagne, n'avaient pas, comme les penseurs, l'intuition d'une « nouvelle époque dans l'histoire du monde » dont Gœthe allait avoir la sensation devant le moulin de Valmy [3]. Mais la rareté du numéraire faisait porter en sept mois, de novembre 1791 à juin 1792, de 1400 à 1800 millions [4] la somme des assignats à

1. Pour la forme, les dimensions et les caractères des assignats de 10 l., voy. le décret de la Législative du 3 avril 1792.

2. Anisson obtenait, le 22 septembre 1792, un nouveau traité pour la fourniture de 750 rames de papier destiné aux 300 millions d'assignats de 200 livres, à raison de 50 livres la rame, voy. *Procès-verbal de la Convention nationale* du 27 septembre 1792, p. 85.

3. Gœthe, *Campagne de France*, d'après Arthur Chuquet, *Les guerres de la Révolution. II. Valmy* (Paris, 1887, in-12, p. 224).

4. *Procès-verbal de l'Assemblée nationale* du 1er novembre 1791, p. 298, et du 13 juin 1792, p. 244. — La Législative avait successivement fixé ce maximum à 1600, à 1650 et à 1700 millions par décrets des 17 décembre 1791, p. 45, 4 avril 1792, p. 48, et 30 avril 1792, p. 503.

mettre en circulation ; il y avait, par suite, pour l'industrie papetière une perspective de production abondante et de débouchés assurés [1].

Intelligent, actif, sachant son métier, Léorier de Lisle avait ce qu'il fallait pour tirer bon parti de la situation. Il ne manquait pas non plus de savoir-faire : devenir auprès des pouvoirs publics *persona grata* lui semblait mériter quelque effort. Au mois d'août 1792, il faisait hommage à l'Assemblée législative des différents essais de ses papiers pour assignats [2], ce qui lui valut les honneurs de la mention honorable. Les erreurs de fabrication commises et les difficultés d'exploitation éprouvées par ses concurrents du Marais, de Courtalin et d'Essonnes pouvaient également contribuer au succès personnel de Léorier. Les malfaçons constatées dans le papier pour assignats fabriqué à Essonnes avaient dû mal disposer les esprits à l'égard de Pierre-François Didot et de sa papeterie. D'après un décret rendu par la Législative le 2 août 1792, tout le papier pour les coupures d'assignats de 50 sols fabriqué à Essonnes devait être retiré des archives de l'Assemblée, où il était conservé, pour être reporté à une autre manufacture et y être complètement refondu, en présence de la commission chargée de surveiller la fabrication des assignats [3]. Aux papeteries de Courtalin et du Marais il avait fallu, en mars 1792, pour assurer la liberté du travail en les défendant contre les menaces de pillage et d'incendie [4], placer dans leur voisinage des détachements de troupes de ligne. Quelques mois plus tard, en octobre 1793, des

1. Cette perspective devait être bientôt élargie par les décrets de la Convention des 7, 23 mai et 6 juin 1793, qui ordonnaient la création de 1200000 livres d'assignats destinés, d'après le décret du 7 juin, à remplacer tous les assignats créés et émis antérieurement. Le nouveau papier-assignats devait être d' « une nature facile à le distinguer de tous les autres papiers », pour permettre de prévenir les contrefaçons. En 1791 et en 1792, on fabriquait à Paris des faux assignats jusque dans les prisons, à la Force, à la Conciergerie, au Châtelet, voy. Alexandre Tuetey, *Répertoire général*, t. II, III, V et VI.

2. *Procès-verbal de l'Assemblée nationale* du 9 août 1792, p. 474.

3. *Procès-verbal de l'Assemblée nationale* du 2 août 1792, p. 323.

4. Voy. une lettre adressée le 28 mai 1792, par Clavière, ministre des contributions publiques, à Roland, ministre de l'intérieur, conservée aux Archives nationales, F^7 3689^4.

troubles éclataient dans la région de Courtalin, provoqués par « la fermeture des églises et par l'établissement du nouveau calendrier », plus exactement de l'ère nouvelle, car le calendrier républicain, donnant des noms nouveaux aux jours et aux mois, ne fut institué que par le décret du 4 frimaire an II (24 novembre 1793), c'est-à-dire postérieurement aux troubles dont la lettre de Godefroy, citée en note, se fait l'écho [1].

Le représentant du peuple Godefroy, de l'Oise, délégué par la Convention à la papeterie de Courtalin pour y surveiller la fabrication du papier-assignats, était obligé plusieurs fois d'intervenir, au détriment des intérêts spéciaux qui lui étaient confiés : le travail de la papeterie, troublé par l'effervescence de la région, était de plus mal surveillé.

N'y a-t-il pas un lien entre ces incidents des trois papeteries de Courtalin, du Marais et d'Essonnes, et le décret de la Convention du 7 juin 1793 [2] ordonnant que le papier-assignats ne serait fabriqué que dans une seule manufacture ?

Ne peut-on pas, dès maintenant, supposer que c'était la papeterie de Buges qui était visée par ce décret ? Sans doute il ne fut pas immédiatement suivi d'exécution. Le 18 juin 1793 [3], la Convention approuvait et ratifiait tous les marchés passés par l'archiviste de la République le 2 du même mois [4] pour la fabrication du papier-assignats, aussi bien ceux passés avec les papeteries de Courtalin et du Marais que les traités signés avec la papeterie de Buges ; le 8 septembre 1793, la Convention mettait

1. « Les environs de Coulommiers sont en pleine insurrection. Envoyez « dans ces environs des commissaires prudens et fermes afin que je puisse « reprendre mes fonctions à la papeterie de Courtalin dont le travail est « souvent interrompu, quoique très nécessaire pour allimenter le trésor na- « tional, » lettre de Godefroy au Comité de salut public du 24 brumaire an II, Arch. nat., AF II 410, v° Godefroy.

2. *Procès-verbal de la Convention nationale* du 7 juin 1793, p. 127.

3. *Procès-verbal de la Convention nationale* du 18 juin 1793, p. 69.

4. Camus, membre de la Convention, garde des Archives nationales, avait été livré par Dumouriez aux Autrichiens, en même temps que ses trois collègues, Bancal, Lamarque, Quinette, et le général Beurnonville, le 3 avril 1793 ; ils ne furent remis en liberté que le 5 nivôse an IV (26 décembre 1795), par échange avec la fille de Louis XVI. Voy., sur cet échange, Arch. nat., C. 484, n° 151, AF II 63, AF III 81.

en réquisition les ouvriers papetiers qui travaillaient à la fabrication du papier-assignats non seulement à Buges, mais encore au Marais, à Courtalin et à Essonnes [1]. Mais en 1794 et en 1795, c'est à la papeterie de Buges qu'était attribuée toute la fabrication du papier-assignats [2]. On lit en effet dans un arrêté du Comité des finances du 28 ventôse an III (18 mars 1795) : « L'intérêt public ne permettait pas que les procédés employés « pour la perfection du papier-assignats qui se fabriquait dans « la seule papeterie de Buges, en exécution de la loi du 7 juin « 1793, fussent confiés à plusieurs personnes [3]. » On s'explique ainsi le nombre de 17 cuves qui, en 1794, fonctionnaient à la papeterie de Buges [4]. On comprend aussi que le Comité de salut public et la Convention nationale avaient trop besoin de cette manufacture [5] pour ne pas s'intéresser à l'industriel qui, après la mort d'Anisson, restait seul chargé de l'entreprise.

1. *Procès-verbal de la Convention nationale* du 8 septembre 1793, p. 192.

2. En 1792, les *fabricants de papier* de Courtalin, du Marais, d'Essonnes et de Buges qui avaient passé des marchés pour la fourniture du papier-assignats pouvaient encore travailler pour l'industrie privée : c'est ce qu'implique l'article 2 du décret de la Législative du 7 septembre 1792. En 1793, les *entrepreneurs* des mêmes manufactures, par suite de la situation que leur avait créée le décret du 7 juin, ne pouvaient fabriquer d'autre papier que le papier-assignats ; ils devaient déclarer la quantité de rames qu'ils pouvaient fournir pour chaque décade. Voy. F.-A. Aulard, *Recueil des actes du Comité de salut public*, t. IX, p. 540.

3. Cet arrêté du Comité des finances est cité dans un rapport imprimé, adressé au conseil des Cinq-Cents le 2 nivôse an VII, au nom d'une commission spéciale, par Bonnaire (du Cher), sur les réclamations de la succession Anisson relatives à la papeterie de Buges, Archives nationales, C. 448, dossier 147.

4. Arch. nat., F[12] 1485 (district de Montargis). — En 1795, il y avait même à Buges vingt-quatre cuves employées à la fabrication du papier-assignats. Le Directoire exécutif, entré en fonctions le 11 brumaire an IV (2 novembre 1795), ordonnait dès le 16 du même mois, à Léorier de Lisle, de maintenir jusqu'à nouvel ordre ses vingt-quatre cuves en activité, Arch. nat., AF III 314, dossier 1241; cet arrêté du Directoire du 16 brumaire an IV visait un arrêté pris le 3 précédent par les comités réunis de salut public et des finances (section des assignats et des monnaies). En l'an VI, il n'y avait plus à Buges que onze cuves en activité; cf. Arch. nat., F[12] 1617.

5. Pour apprécier la place que tenait à juste titre la papeterie de Buges dans les préoccupations du Comité de salut public, il suffit de considérer le grand nombre d'arrêtés par lesquels il mettait en réquisition les denrées nécessaires tant à la marche de la manufacture qu'à la subsistance des ou-

Par arrêté du 27 floréal an II (16 mai 1794), le Comité de salut public ordonnait la levée des scellés apposés à la mort d'Anisson, le 6 floréal, sur le magasin des chiffons et sur la caisse des fonds destinés à l'alimentation de la papeterie de Buges [1]. Il prescrivait par un autre arrêté du 4 prairial an II (23 mai 1794) la remise entre les mains de Léorier de Lisle ou de son caissier de tous les registres, papiers et autres documents destinés au service de ladite papeterie [2]. Sur le rapport de son Comité des finances, la Convention nationale, dans sa séance du 24 vendémiaire an III (15 octobre 1794), voulant liquider la succession d'Anisson pour accroitre le rendement d'une papeterie de plus en plus nécessaire aux besoins de l'État [3], ordonnait « une « estimation exacte et rigoureuse des batimens, usines et em- « placemens dependans de la papeterie de Buges, ensemble des « matières fabriquées ou non fabriquées, effets mobiliers et « ustensiles servant à l'exploitation » (art. 1 du décret du 24 vendémiaire an III) [4]. Les experts chargés de l'estimation en vertu de l'article 2 du même décret devaient, aux termes de l'article 4, adresser leur procès-verbal au Comité des finances qui devait, à

vriers : arrêtés des 29 floréal an II ; 12 ventôse, 29 germinal, 26 prairial et 12 fructidor an III ; 10 vendémiaire et 5 brumaire an IV, Archives nationales, AF II 20, dossiers 59 et 60 ; AF II 70, dossier 254 ; AF II 71, dossiers 261 et 266 ; AF II 72, dossier 272. Cf. F.-A. Aulard, *Recueil des actes du Comité de salut public*, t. XIII, p. 594.

1. Arch. nat., AF II 20, dossier 59.

2. Ibid.

3. Peut-être la Convention n'attendait-elle pas beaucoup, au point de vue de la production du papier, de la refonte des papiers imprimés, dont la suppression avait été ou devait être ordonnée, que depuis le décret du 12 frimaire an II, on ne devait plus brûler. Prescrite par le décret du 6 germinal an II, cette refonte générale des papiers imprimés avait pour but de « mettre en délivrance la pâte qui en proviendroit, » voy. *Procès-verbal de la Convention nationale* du 12 frimaire an II, p. 316, 317 ; du 6 germinal an II, p. 154-156 ; cf. *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de la Convention nationale*, publiés et annotés par J. Guillaume (Paris, Imprimerie nationale, MDCCCXCVII), III, p. 564, 587. En fait, malgré les instructions dans ce sens de la commission des subsistances et approvisionnements (4 prairial an II) et de celle d'agriculture et des arts (12 prairial), les livres proscrits servirent souvent à faire des cartouches, comme les parchemins pour les gargousses.

4. *Procès-verbal de la Convention nationale* du 24 vendémiaire an III, p. 184-186.

son tour, présenter à la Convention un rapport sur l'adjudication définitive. Le procès-verbal d'estimation, qui fut reçu le 18 pluviôse an III (6 février 1795) au Comité des finances, est parvenu jusqu'à nous [1] : c'est l'un des objets du présent travail, nous allons l'analyser plus loin. Nous n'avons pas le rapport du Comité des finances sur l'adjudication définitive, mais cette expression ne devait viser que le chiffre même de l'adjudication, car le décret du 24 vendémiaire an III semblait avoir déjà fixé la personnalité de l'adjudicataire : « Le citoyen Léorier de l'Isle sera tenu de « fournir au prix que fixera le comité des finances, le papier-« assignat dont la fabrication sera décrétée. — Il paiera le tiers « du montant de son adjudication dans le délai de deux mois, « à compter du décret d'adjudication, et le surplus aux termes « fixés par les lois » (art. 6 et 7 du décret du 24 vendémiaire an III).

Ce fut, en effet, à Léorier de Lisle que le décret de la Convention du 24 ventôse an III (14 mars 1795) adjugea la papeterie de Buges [2] au prix de 1224720 l. 13 s. 11 d. Déduction faite, sur les fonds avancés par Anisson à la Société, sur les intérêts desdits fonds d'avance courus jusqu'au 13 floréal précédent et sur la moitié dans le bénéfice net, des sommes que devait Anisson à la Société à l'occasion de fournitures de papiers à lui faites pour ses établissements de Paris, l'actif de la succession Anisson-Dupéron était réduit à 426258 livres 13 sous. Les héritiers ne devaient pas manquer de protester. A plusieurs reprises, sous le Directoire, ils adressèrent des réclamations aux pouvoirs publics contre la vente faite à Léorier de Lisle de la papeterie de Buges, jusqu'à ce que le Conseil des Cinq-Cents eût déclaré, dans sa séance du 4 pluviôse an VII (23 janvier 1799), « n'y avoir lieu à délibérer sur lesdites réclamations [3]. » Léorier de Lisle restait donc maître incontesté de la papeterie de Buges. De 1795 à 1799 il avait toujours eu la confiance du gouvernement.

1. Archives nationales, C 448, dossier 147.
2. *Procès-verbal de la Convention nationale* du 24 ventôse an III, p. 101-103.
3. *Procès-verbal des séances du Conseil des Cinq-Cents* du 4 pluviôse an VII, p. 69 et 70.

Quand les assignats avaient été remplacés, en vertu de la loi du 28 ventôse an IV (18 mars 1796), par les mandats territoriaux, c'est encore la papeterie de Buges qui avait été chargée de fabriquer le papier-mandat [1]. En l'an VI Léorier de Lisle offrait au Directoire, concurremment d'ailleurs avec la papeterie du Marais, de soumissionner les papiers pour le Timbre [2], comme les papiers à filigrane pour le Directoire et pour les ministres. En 1804 ce fut la papeterie de Buges qui fabriqua, la première, le papier destiné aux billets de la Banque de France [3]. En 1811, Léorier de Lisle et son associé Guillot, fabricants de papier à Buges et à Langlée, domiciliés à Paris, rue Notre-Dame des Victoires, 14, prenaient un brevet pour la fabrication d'un papier blanc avec caractères de couleur, voy. Arch. nat., AF IV, plaquette 4744, n° 35 (décret du 21 novembre 1811).

L'intelligence et l'activité de Léorier de Lisle n'auraient pas pu suffire à ces besognes considérables et délicates, sans le concours d'un personnel nombreux et sans un outillage important. Nous allons trouver le détail de cet outillage dans le procès-verbal d'estimation de la papeterie de Buges, dont nous avons déjà parlé, qui fut dressé le 13 brumaire an III et jours suivants, et parvint au Comité des finances [4], pour lequel il avait été

1. Archives nationales, AF III 382, dossier 1828 (arrêté du Directoire exécutif du 9 messidor an IV).

2. Arch. nat., AF III* 95, n° 1792 (enregistrement du 11 thermidor an VI).

3. Voyez le rapport déjà cité de M. Augustin Blanchet, au nom du jury international de l'Exposition de 1900, sur la fabrication du papier (classe 88), p. 77. — De 1811 à 1884, le papier des billets de la Banque de France a été fabriqué successivement aux papeteries du Marais, à Thiers, aux papeteries du Pont-de-Seychal et d'Arches ; depuis 1884, c'est la Banque de France qui fabrique elle-même, avec de la ramie ou ortie de Chine, tout le papier dont elle a besoin pour ses billets, dans son usine de Biercy, commune de Saint-Cyr-sur-Morin (Seine-et-Marne, arrondissement de Coulommiers, canton de Rebais), voy. Augustin Blanchet, *op. cit.*, p. 77, et : *Exposition de 1900. Exposition rétrospective (classe 88).... Quatre cents ans d'existence des papeteries d'Arches...* , par Jules Perrigot, ingénieur des arts et manufactures, vingt et unième propriétaire de la papeterie d'Arches, p. 25 ; voy. aussi Arch. nat., F7 6541, n° 1838.

4. Archives nationales, C. 448, dossier 127. — Étant donnée sa destination primitive, on se serait attendu plutôt à trouver ce document dans la série D VI, affectée aux papiers du Comité des finances ; mais comme il a été annexé en forme de pièce justificative à la délibération du Conseil des Cinq-Cents du

rédigé, le 18 pluviôse an III. Ce procès-verbal est représenté par un registre assez épais, comprenant 152 feuillets plus un plan de la manufacture et un tableau minutieusement détaillé des sommes dues par la succession Anisson à la société de la papeterie de Buges. Le nombre considérable de feuillets qui composent le registre donne tout de suite une idée de l'importance de ce procès-verbal. S'il faut en croire les experts, ils « vac-« quèrent tant aux opérations qu'il contient qu'à sa rédaction « depuis et compris le treize brumaire dernier (an III) jusqu'à « ce jourd'hui (5 pluviôse an III), sans autre interruption que le « tems de nos repas et de notre repos, ayant même et le plus « souvent été obligés de travailler journellement depuis sept « heures du matin jusqu'à onze heures et minuit, et non compris « nos transports à Buges, et notre retour en chacun notre domi-« cile [1]. »

Les experts chargés de ce travail qui dura près de trois mois, nommés conformément à l'article 2 du décret du 24 vendémiaire an III, étaient Claude-Étienne Beaumont, architecte, demeurant à Paris, rue Martin, nº 305, désigné par la Commission des revenus nationaux le 10 brumaire an III, Étienne-Guillaume-Augustin Petit, architecte, demeurant à Nogent-sur-Vernisson, nommé le 9 brumaire an III par le directoire du district de Montargis, et René Blondeau, ancien juge de paix, demeurant en la commune de Château-Landon, choisi par la municipalité de Corquil-le-Libre, ci-devant Corquilleroy, le 6 brumaire an III [2]. Les trois experts arrivèrent le 13 brumaire an III à la papeterie de Buges pour procéder à l'estimation générale dont ils étaient chargés. Ils furent reçus par Léorier de Lisle qui leur présenta l'expert que lui-même, en vertu du même article du même décret du 24 vendémiaire, avait choisi pour les assister dans leurs opérations et pour les guider dans leur travail, Léonard-Pierre-Édouard Ragu, juge au tribunal de Montargis [3]. En même

5 pluviôse an VII, visée plus haut, il y a double intérêt à le laisser sous sa cote actuelle.

1. Arch. nat., C. 448, dossier 147, fº 144 rº.
2. Id., fº 1 vº.
3. Arch. nat., C. 448, dossier 147, fº 1 vº.

temps Léorier de Lisle mettait à la disposition des quatre commissaires toute sa comptabilité, non seulement l'ensemble des pièces relatives à la caisse de Buges, mais aussi les registres, journaux, grand-livre et autres documents concernant la Société Anisson-de Lisle que Léorier avait fait apporter à Buges par le citoyen Julien-Louis Boudet, caissier de la Société à Paris.

On procéda tout d'abord à l'estimation des terrains. Les terrains de la manufacture étaient traversés d'une part par le grand chemin de dix-huit pieds de large allant de Cepoy [1] à Montargis, et de l'autre par le chemin de douze pieds de large venant de Corquil-le-Libre (ci-devant Corquilleroy), coupant le chemin ci-dessus pour aller au pont de bois qui traversait le canal d'Orléans et aux abords dudit canal [2]. Les terrains, évalués le 14 brumaire an III, comprenaient trois arpents soixante-six perches et demie, quarante pieds; à 400 livres l'arpent, ils furent évalués 1466 l. 6 s. 8 d. [3].

Les immeubles et le matériel furent inventoriés du 14 brumaire au 16 frimaire. Les immeubles comprenaient le magasin aux chiffons, le local du délissage, le pourrissoir, le grand bâtiment de fabrication, le bâtiment des presses et de préparation, le bâtiment de la colle et des chaudières, les quatre étendoirs,

1. C'est à Cepoy que Léorier de Lisle présenta ses échantillons de papiers sans chiffon à Mesdames, tantes de Louis XVI, de passage dans cette paroisse, voy. Archives nationales, F[12] 95139. Sur Mesdames, filles de Louis XV, tantes de Louis XVI, voy. Émile Campardon, *M[me] de Pompadour et la cour de Louis XV au milieu du XVIII[e] siècle* (Paris, 1867, in-8).

2. Arch. nat., C. 448, dossier 147, f° 3 v°. — La papeterie de Buges était située sur le Loing et le canal du Loing, à la jonction du canal d'Orléans. Nous ne savons pas jusqu'à quel point les eaux du Loing réunissent les conditions requises, d'après un traité didactique sur la matière écrit en vers latins à la fin du XVII[e] siècle, par un Père jésuite, pour la bonne fabrication du papier : des eaux d'une pureté de cristal, coulant sur un lit de cailloux, et facilitant les ébats de bandes de truites. Voy. J. Imberdis, S. J., *Papyrus sive ars conficiendæ papyri*, Claromonti, MDCXCIII; réimpression de l'édition originale et traduction de M. Augustin Blanchet (Paris, 1899, in-8); imprimé sur papier vélin de Rives, poème de 486 vers.

Ille mihi demum chartis erit optimus amnis,
In cujus vitreâ lucet numerabilis undâ
Scrupulus, et maculâ latus insignita frequenti
Multa salit denso colludens agmine trutta. (V. 33-36.)

3. Arch. nat., C 448, dossier 147, f[os] 3 v° à 4.

les ateliers et logements du formaire, du tourneur et du charpentier, les trois bâtiments des ouvriers, le bâtiment des employés et celui des propriétaires ; ils furent estimés, avec le détail de la maçonnerie, de la charpente, de la menuiserie, de la serrurerie et de la couverture, 257724 livres [1].

L'inventaire du matériel, expertisé comme les immeubles du 14 brumaire au 16 frimaire, occupe dans le procès-verbal les feuillets 43 à 55. Il fut estimé 66673 livres. Nous reproduisons plus loin la description des cuves à cylindre, des cuves de fabrication et des grandes presses [2].

Pour l'estimation faite du 17 au 27 frimaire des matières premières et des produits fabriqués, et aussi des ustensiles, outils et ingrédients servant au métier de papetier, les trois experts et le représentant de Léorier de Lisle s'adressèrent aux citoyens Claude Joubert et Louis Douge, chefs d'atelier l'un et l'autre à la manufacture de Langlée : on ne voit pas bien, en effet, deux architectes et deux magistrats procédant, sans le concours de « gens de l'art », à l'expertise de chiffons et de papiers ! L'inventaire des papiers comprend les feuillets 56 à 64 du procès-verbal d'estimation ; ils furent évalués 130011 livres. On trouvera plus loin le détail des poids, des formats et des prix pour les papiers en pages ou non collés, pour les papiers collés non préparés, pour les papiers cassés de vente, pour les cassés de refonte, comme le détail des prix, des formats et des rames pour les papiers préparés bruts, pour le papier à lettres, et celui des rames et des prix pour le papier-assignats [3].

1. Arch. nat., C 448, dossier 147, f[os] 4 à 43.

2. Voy. *Pièces justificatives*, n° II. — Dans son inappréciable rapport sur le Musée centennal de la fabrication du papier à l'Exposition universelle de 1900, M. Augustin Blanchet a donné deux représentations graphiques intéressantes du travail à la cuve : la première reproduit, gravure 12, p. 20, une estampe, *der Papyrer*, empruntée à l'édition de Francfort, de 1568, des œuvres de Hans Sachs, le célèbre maître-chanteur de Nuremberg ; la seconde, *La fabrication de la feuille*, gravure 36, est la reproduction d'une estampe de 1698, empruntée à *L'art de faire le papier*, par de Lalande (1762-1763). A la même source il a demandé *La trituration des chiffons*, *Le collage du papier*, *Le triage du papier et polissage à la pierre ou à la dent de loup*, *Le glaçage ou polissage au marteau*, gravures 35, 37, 38, 39.

3. Voy. *Pièces justificatives*, n° IV. — Avant qu'elle fabriquât le papier-assignats, la papeterie de Buges envoyait la plus grande partie de ses produits,

Les chiffons, dont l'inventaire occupe les feuillets 64 à 66 du procès-verbal, furent évalués 143674 livres. L'expertise ne nous dit pas quelle était, dans la masse des chiffons emmagasinés à Buges dont nous donnons plus loin le détail [1], la proportion de chiffons de chanvre, ou de *pantagruelion*, pour rappeler l'expression par laquelle Rabelais désignait le chanvre, « plein de fibres es quelles consiste toute la dignité de l'herbe [2]. » Pour l'achat de ses chiffons Léorier de Lisle s'adressait surtout à des marchands de Cosne, de La Charité, de Nevers, de Saint-Mesmin, de Paris, de Chinon et de Nantes [3].

L'inventaire des ingrédients, ustensiles et outils comprend les feuillets 66 à 77 du procès-verbal d'estimation [4]. La colle était représentée par 60092 livres, estimées 36055 l. 4 s. Léorier de Lisle s'adressait, pour la fourniture de la colle, à des marchands de La Châtre, d'Issoudun, d'Orléans et de Paris [5].

pour la consommation de Paris, à son dépôt de la rue Saint-Nicaise, dans l'ancien hôtel de Longueville, voy. Arch. nat., F[12] 1485. La papeterie de Buges fournissait du papier à Anisson-Dupéron, tant pour l'Imprimerie royale que pour la manufacture de papiers peints qu'il exploitait sous le nom de Damiens ; cf., à la fin du procès-verbal d'estimation, le volumineux état contenant, entre autres relevés, ceux des comptes ouverts à la papeterie de Buges au nom d'Anisson pour ces deux objets.

1. *Pièces justificatives*, I.

2. Sur l'origine du nom, sur le mode de préparation et sur les vertus du *pantagruelion*, voy. Rabelais, livre III, chap. XLIX-LII.

3. Arch. nat., C 448, dossier 147, f[os] 119, 127, 129 ; 120 ; 125, 126 ; 125 ; 129 ; 120 ; 120. — La papeterie de Buges n'employait que des chiffons comme matières premières. Aujourd'hui, pour la fabrication du papier on emploie les pâtes de bois mécaniques — c'est en Suède, à Trollhättan, que fut établie en 1857 la première usine de pâtes mécaniques, voy. Gustav Sundbärg, *La Suède, son peuple et son industrie, exposé historique et statistique publié par ordre du gouvernement* (Stockholm, 1900, 2 vol. in-8), II, p. 305 ; — les pâtes de bois chimiques, l'alfa, la paille, les déchets de bâches, ceux du teillage et de la filature du lin, les fils et les ficelles, le phormium et la tourbe. Il n'y a plus en France qu'un petit nombre de papeteries se servant exclusivement de chiffons : ce sont celles de Rives, d'Arches, du Marais, de la Flèche (moulins des Navrans et de la Courbe), de Voiron (moulins de Paviot et de Wesseling), de Crest, de Charavines (moulin de Tour-Clermont), de Renage et de Montbard, voy. le *Rapport* de M. Augustin Blanchet, au nom du jury international de l'Exposition de 1900, sur la fabrication du papier, déjà cité, p. 79, 85, 87, 93, 96, 98, 102, 107.

4. Voy. *Pièces justificatives*, III.

5. Arch. nat., C 448, dossier 147, f[os] 125, 128, 129. — Les relations avec le

On a vu, d'après les feuillets 4 à 43 du registre C 448, dr 147, consacrés à l'estimation des immeubles, que la papeterie de Buges comprenait trois bâtiments destinés au logement des ouvriers. Les détails que nous donnent les feuillets 78 à 102 du même procès-verbal d'estimation, sur les meubles composant le mobilier de ces trois bâtiments, nous font connaître les noms de quatre-vingt-un ouvriers et ouvrières de la papeterie de Buges. Si l'on veut bien se rappeler qu'en 1794 cette manufacture comptait dix-sept cuves [1], ce qui implique un personnel considérable tant pour le délissage, pour le dérompage, pour la fabrication proprement dite, pour le service des cuves, que pour les travaux accessoires de serrurerie, de charpente et de menuiserie, on aura de suite l'impression que ce chiffre de quatre-vingt-un doit être sensiblement inférieur à la réalité. En effet, un état du personnel de la papeterie de Buges [2], dressé par Léorier de Lisle le 27 pluviôse an II, certifié conforme le même jour par Gaillard, représentant du peuple [3], commissaire à Buges, et par Maffré, inspecteur national à Buges, attestant que l'appel

Berry, — en 1566, Chaumeau notait déjà dans son *Histoire de Berry* la qualité et la quantité des moutons de la province, — pour les achats de colle peuvent s'expliquer par ce fait qu'à cette époque on la fabriquait surtout avec des oreilles, dépouillées de leurs poils, de bœufs et de moutons, voy. le *Papyrus sive Ars conficiendæ papyri* du P. Imberdis, de 1693, déjà cité, v. 402-420. — En 1769, dans sa papeterie d'Annonay, Johannot avait essayé la colle de poisson : « Les preuves que nous avons faites de ce papier ne laissent aucun doute « sur le succès de la colle de poisson, mais elle exigerait trop de frais » (extrait des registres de l'Académie des sciences du 6 septembre 1769, d'après Arch. nat., F12 95139). Le collage à la résine fut inventé par Barthélemy de Canson, gendre et successeur d'Étienne de Montgolfier à la papeterie de Vidalon-lez-Annonay, voy. *Société anonyme des papeteries de Vidalon. Ancienne manufacture Canson et Montgolfier. Siège social : Vidalon-lez-Annonay*, notice destinée aux membres du jury de la classe 88 à l'Exposition de 1900, p. 6. On revient aujourd'hui dans certaines manufactures, comme dans celles de Faya et de Marmaty, à Annonay, à la colle animale avec séchage à l'air.

1. Arch. nat., F12 1485 (district de Montargis); réponses, classées par districts, à l'enquête sur les papeteries prescrite par le décret de la Convention du 23 nivôse an II.

2. Id., id.

3. Sur Gaillard (Cosme-François), représentant du Loiret, voy. Jules Guiffrey, *Les Conventionnels....* (publication de la Société de l'histoire de la Révolution française), Paris, 1889, p. 32, 93.

des ouvriers et autres personnes dénommées audit état, a été fait devant eux, nous apprend qu'en février 1794 il y avait dans cette manufacture, pour le service des 17 cuves, 298 personnes, dont 150 hommes et 148 femmes; en ajoutant à ces 298 personnes le nombre de 83 enfants, on arrive au total de 381 personnes.

Nous n'hésitons pas, malgré la longueur de ce document, à le publier *in extenso* [1]. C'est que pour chacune de ces 298 personnes, à la suite de leurs nom et prénoms qui nous importent assez peu, il nous donne le lieu de leur naissance, leur âge, leurs années de service dans la profession et leur genre de travail, renseignements qui, pour l'histoire de la papeterie comme pour l'économie sociale, sont au contraire des plus précieux.

Un peu plus du tiers des 298 personnes appartenant à la papeterie de Buges — nous mettons à part les 83 enfants — était né aux environs de la manufacture : 40 à Corquilleroy, commune dont dépendait la papeterie, 31 à Chalette (les parents de celles-ci avaient travaillé sans doute à la papeterie de Langlée), 23 à Montargis et 8 à Cepoy. Les grandes régions papetières de France, comme les anciennes provinces d'Auvergne, du Dauphiné, du Vivarais, de Champagne et de Lorraine, avaient fourni leur contingent à la population tant féminine que masculine de Buges : 20 personnes étaient nées à Thiers, 20 dans la Drôme et dans l'Isère, dont 2 à Rives, 8 à Annonay, 4 à Troyes et 1 à Docelles ; 4 autres nées à Faremoutiers et à Pommeuse dans la Brie pouvaient se rattacher aux papeteries du Grand-Morin.

Pour permettre d'embrasser d'un coup d'œil les données fournies par le même document [2] sur l'âge des 298 personnes qui composaient la population de Buges, nous avons dressé le tableau suivant :

1. Voy. *Pièces justificatives*, V.
2. Arch. nat., F^{12} 1485 (district de Montargis).

Age	Hommes	Femmes
De 11 à 15 ans[1]	12	10
De 16 à 20 ans	13	33
De 21 à 30 ans	51	58
De 31 à 40 ans	38	25
De 41 à 50 ans	23	18
De 51 à 60 ans	10	3
De 61 à 70 ans	3	1
Totaux	150	148

Les 150 hommes comprenaient 86 célibataires et 64 hommes mariés. Parmi les femmes il y avait 64 femmes mariées, 10 veuves, 65 filles, auxquelles il faut ajouter les 9 domestiques attachées au service de Léorier de Lisle et de ses principaux collaborateurs. Ces 64 ménages avaient 83 enfants « en bas âge »[2]. 15 de ces ménages n'avaient pas d'enfants, 6 en avaient chacun 3, un seul avait 4 enfants. Parmi les 10 veuves, 2 seulement avaient des enfants[3].

Le nombre d'années de service dans la profession de papetier gagnera sans doute, lui aussi, à être présenté dans le tableau suivant :

Nombre d'années de services	Hommes	Femmes
De 1 à 5 ans	62	40
De 6 à 10 ans	18	18
De 11 à 15 ans	9	3
De 16 à 20 ans	3	»
De 21 à 25 ans	1	»
De 26 à 30 ans	2	»
	Nés papetiers	Nées papetières[4]
	54	78
Totaux	149	139

1. A cet âge, les garçons travaillaient le plus souvent au dérompage, et les filles au délissage.

2. Le document F[12] 1485 (district de Montargis) donne le détail par ménage des « enfants en bas âge » ; nous résumons simplement cette partie du document.

3. A la fin de 1794, la papeterie de Buges devait à l'hôpital de Montargis, 301 l. 10 s. pour frais de maladie des ouvriers qu'elle y avait envoyés, voy. Arch. nat., C 448, dossier 147, f° 129.

4. En 1788, les ouvriers papetiers de l'Angoumois refusaient encore, malgré les protestations des fabricants, d'admettre pour élève quiconque n'était pas sorti de « famille papetière », voy. P. Bonnassieux et E. Lelong, *Inventaire*

Léorier de Lisle s'était mis hors cadre, ce qui explique le nombre de 149 hommes au lieu de celui de 150, et il suffirait de comprendre les 9 domestiques visées plus haut pour retrouver le nombre de 148 femmes. Ne comptaient qu'une année de service dans l'industrie papetière : 23 hommes, dont 5 dérompeurs et 18 employés au services des cuves, et 15 femmes, toutes délisseuses.

Enfin voici comment, d'après le genre de travail, se répartissait le personnel de la manufacture de Buges : 1 contremaître, 1 chef de fabrication et son adjoint, 1 chef de préparation et son adjoint, 1 chef de délissage, 1 chef du relevage et son adjoint, 2 sallerans colleurs, 1 salleran, 17 ouvreurs, 17 coucheurs, 17 leveurs puisqu'il y avait 17 cuves, 28 employés au service des cuves, 12 dérompeurs, 6 gouverneurs et aides-gouverneurs, 4 étendeurs de porces, 1 maître et 1 compagnon formaire, 1 teinturier, 1 maître et 6 compagnons charpentiers, 1 maître et 4 compagnons serruriers, 1 maître et 4 compagnons menuisiers, 1 machiniste. Les femmes comptaient 42 délisseuses, 79 papetières et 2 nuanceuses.

Nous terminerons cette étude sur la papeterie de Buges en 1794, empruntée aux documents d'archives [1], en résumant d'après le procès-verbal d'estimation du 13 brumaire an III [2], la

analytique des procès-verbaux du Conseil de commerce et Bureau du commerce, p. 460[a]. — Supprimées sur la proposition de Turgot, par l'édit de février 1776, rétablies partiellement quand il dut abandonner le contrôle général des finances, les jurandes et les maîtrises ne furent définitivement supprimées que par le décret de la Constituante du 2 mars 1791 ; cf. Émile Levasseur, *Histoire des classes ouvrières et de l'industrie en France avant 1789*, Nouvelle édition, Paris, 1900-1901, 2 vol. in-8.

1. Archives nationales, C 448, dossier 147, et F[12] 1485 (district de Montargis). — Rien trouvé dans le Comité des assignats et monnaies.

2. C. 448, dossier 147, f[os] 138 v°, 139, 142 ; cf. le décret d'adjudication à Léorier de Lisle de la papeterie de Buges, du 24 ventôse an III.

Pour l'annotation, j'ai largement mis à contribution les travaux de M. Augustin Blanchet sur l'histoire de la papeterie, comme ses deux rapports à l'occasion de l'Exposition universelle de 1900. Au Musée centennal de la classe 88, dont il avait bien voulu me confier la conservation, M. Augustin Blanchet, président de la commission de l'Exposition rétrospective, avait su réunir un grand nombre d'ouvrages des plus intéressants, à des titres divers, pour l'histoire de l'origine et de la fabrication du papier. On citera, entre autres :

situation financière de la manufacture : l'actif était de 1224720 livres 13 sous 11 deniers ; le passif montait à 334318 livres 18 sous 8 deniers ; restait une disponibilité de 890401 livres 15 sous 3 deniers, dont il fallait déduire, comme part de la succession Anisson, la somme de 433458 livres 13 sous.

FERNAND GERBAUX.

1. Francisci Marii Grapaldi *De partibus aedium*. Parmae, MDXVI, p. 115 (fabrication du papier à Parme et à Fabriano).

2. Polydori Vergilii Urbinatis *De rerum inventoribus libri octo*. Basileae, 1546, in-8 (lib. II, cap. VIII, p. 109-111 : quando primum inventa charta, vel membrana).

3. *Amman Jost. Eygentliche Beschreibung aller Stände auff Erden.... durch den weitberuhmten Hans Sachsen ganz fleissig beschrieben und in Teutsche Reimen gefasset*. Francfurt am Mayn, 1568.

4. *Nova reperta sive rerum memorabilium recens inventarum et veteribus plane incognitarum* Guidonis Panciroli *liber secundus*, jam primum ex Italico latine redditus ab Henrico Salmuth. Ambergae, 1602, in-8 (tit. XIII, p. 588-619 : De chartâ).

5. Maffei (Scipione) : *Istoria diplomatica*. Mantova, MDCCXXVII, in-4 (lib. II, cap. X, p. 76-79 : Della carta....).

6. *Gerardi Meerman et doctorum virorum ad eum epistolae atque observationes de chartae vulgaris seu lineae origine* edidit.... Jacobus van Vaassen. Hagae Comitum, MDCCLXVII, in-8.

7. Lalande (J.-J. de) : *L'art de faire le papier*, Paris, 1762-1763.

8. Desmarets (Nicolas) : *L'art de fabriquer le papier*. Paris, 1788, in-4 (*Encyclopédie méthodique. Arts et métiers mécaniques*, t. V, p. 463-592).

9. Beckmann (Johann) : *Anleitung zur Technologie*, vierte Ausgabe. Goettingen, 1796, in-8 (Abschnitt V, p. 137-158 : Papiermacherei).

10. Koops (Matthias) : *Historical account of the substances which have been used to describe events and to convey ideas from the earliest date to the invention of the paper*, second edition. London, 1801, in-8.

11. Engels (Adolf-Johann) : *Ueber Papier und einige andere Gegenstände der Technologie und Industrie*. Duisburg und Essen, 1808, in-12.

12. Jansen : *Essai sur l'origine de la gravure....*, t. Ier. Paris, 1808, in-8 (p. 269-592 : de l'origine du papier).

13. M. de Stoppelaar : *Het papier in de Nederlanden*. Middelburg, 1869, in-8.

14. Zonghi (Aurelio) : *Le antiche carte Fabrianesi alla Esposizione generale italiana di Torino*. Fano, 1884, in-8.

15. Blanchet (Augustin) : *Essai sur l'histoire du papier et de sa fabrication*, première partie. Paris, E. Leroux, 1900, in-8, IV-175 p.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I.

Matières premières [1].

Ce fait, nous sommes avec lesdits citoyens Joubert et Douge successivement passés dans les differents magasins et bâtimens de ladite manufacture ou sont déposés les chiffons et les matieres défilées pour les assignats, ainsi que les ustensiles et ingredients relatifs à la papeterie, à l'effet de reconnoitre la nature et la qualité desdits chiffons et matieres, et de prendre à ce sujet des citoyens Joubert et Douge les connoissances et les instructions nécessaires pour pouvoir attacher à chaque espèce les prix justes et rigoureux demandés par la loi précitée [2].

Le citoyen Delisle, assisté du citoyen Ragu, nous a observé à ce sujet qu'encore bien que par le maximum [3] du district de Montargis le chiffon blanc ait été fixé à seize livres le quintal, le bulle à six livres quinze sous, et celui de cotonnade à trois livres dix sous, néanmoins il pensoit que nous ne devions pas nous attacher à ces prix pour la fixation de ceux des marchandises de chiffons qui sont dans la manufacture, parce que ces prix se trouvent trop au dessous de ceux que ces chiffons ont coûté à la société, qu'il estimoit que ces marchandises pour approcher de leur juste valeur pouvoient être portées à un tiers de plus que le prix du maximum, ce qui alors mettroit le chiffon brut à vingt-quatre livres le quintal, sauf ensuite, à répartir un prix à chacune des qualités qui résultent du délissage [4] ou tri du chiffon brut.

L'observation du citoyen Delisle ayant été par nous soumise à l'avis desdits citoyens Joubert et Douge et par eux méditée avec soin, ils nous ont unanimement dit que par l'examen qu'ils ont fait des mar-

1. Arch. nat., C. 448, dossier 147, f[os] 64-66.

2. C'est-à-dire le décret de la Convention du 24 vendémiaire an III.

3. La loi du *maximum* du 4 mai 1793 obligeait les marchands à ne pas dépasser un certain prix, variable d'ailleurs suivant les départements, dans la vente des grains et des farines ; elle fut appliquée plus tard aux autres denrées.

4. Le *délissage* désigne l'action d'enlever, par le moyen d'un instrument, aux chiffons destinés à faire du papier les coutures et autres accessoires.

chandises de chiffons et matières dont il s'agit, et d'après les connoissances qu'ils ont à cet égard, ils estiment que le prix de vingt-quatre livres par quintal étoit la valeur juste et exacte du chiffon brut, eu égard au prix de transport, et qu'en partant de cette base pour la répartition du prix des différentes natures et qualités de chiffons délissés ou triés, il y avoit lieu d'en fixer le prix, savoir à cinquante livres par quintal pour les chiffons superfins, à quarante-cinq livres pour les chiffons fins, à trente livres pour ceux moyens et mousselines, à quinze livres pour ceux bulles, à dix livres pour ceux gris bis et cotonnades, et à cinq livres pour ceux de traces, rognures, toiles écrues et laines.

Ces fixations faites, il a été attaché aux diverses marchandises de chiffons dépendant de ladite manufacture les prix ci-après, en raison de la nature et de la qualité de chaque espèce.

Trente-six mille deux cent quatre-vingt-dix livres coutures bulles et quarante-deux mille seize livres bulles faisant ensemble soixante-dix-huit mille trois cent six livres, qui lors de l'inventaire étoient déposés sous un hangar auprès de la salle des presses, lesdits chiffons à raison de quinze livres le quintal forment un objet de unze mille sept cent quarante-cinq livres dix-huit sous, ci . . . . 11745 l. 18 s.

Dix mille livres de coutures bulles placées sur le tambour de la lisse, à raison de quinze livres le quintal, qui reviennent ensemble à quinze cents livres, ci . . . . 1500 l.

DANS LE GRAND MAGASIN ETANT AU-DESSUS DES ÉTENDOIRS
AYANT VUE AU NORD

Deux cent un mille trois cent dix-neuf livres chiffons bruts, à raison de vingt-quatre livres le cent, ce qui revient à la somme de quarante-huit mille trois cent seize livres unze sous deux deniers, ci. 48316 l. 11 s. 2 d.

Quatorze cent cinquante une livres cotonnades à dix livres le cent qui reviennent à cent quarante-cinq livres deux sous, ci . 145 l. 2 s.

Vingt-neuf mille trois cent quarante livres chiffons superfins d'une part, et trente-neuf mille neuf cent unze livres aussi superfins d'une autre, ensemble soixante-neuf mille deux cent cinquante une livres, à cinquante livres le quintal, ce qui forme un objet de trente-quatre mille six cent vingt-cinq livres dix sous, ci . . . . . 34625 l. 10 s.

Huit mille quarante-trois livres mousselines à trente livres le quintal, qui reviennent ensemble à deux mille quatre cent douze livres dix-huit sous, ci . . . . 2412 l. 18 s.

Trente-neuf mille deux cent seize livres coutures moyennes d'une part, et vingt-cinq mille quatre-vingt-huit livres d'autre part, ensemble soixante-quatre mille trois cent quatre livres, à raison de trente livres le cent, qui font ensemble dix-neuf mille deux cent quatre-vingt unze livres quatre sous, ci . . . . 19291 l. 4 s.

Cinq mille sept cent soixante-douze livres chiffons moyens et douze mille neuf cent trente-quatre livres coutures moyennes, ensemble dix-huit mille sept cent six livres, au même prix de trente livres le quintal, ce qui revient à cinq mille six cent onze livres seize sous, ci. . . . . 5611 l. 16 s.

Cent quarante-cinq livres coutures bulles, à quinze livres le cent, ce qui fait vingt une livres quinze sous, ci . . . . 21 l. 15 s.

Cinq mille cent cinquante-huit livres retailles de toile écrue, à raison de cinq livres le cent, qui reviennent à deux cent cinquante-sept livres dix-huit sous, ci . . . . 257 l. 18 s.

Deux mille deux cent vingt et une livres traces[1] trouvées dans un bâtiment couvert en paille au-dessous de l'habitation du citoyen Nadermann, à raison de cinq livres le cent, qui reviennent à cent unze livres un sou, ci . . . . 111 l. 1 s.

Soixante huit mille quatre cent trente-quatre livres de chiffons bis et trois mille trois cent quarante-sept livres de cotonnades renfermés dans un hangar clos servant de dépôt, faisant ensemble soixante unze mille sept cent quatre-vingt-une livres, lesquelles, à raison de dix livres le cent, reviennent à sept mille cent soixante dix-huit livres deux sous, ci . . . . 7178 l. 2 s.

Sept mille quatre cent trente-sept livres chiffons laine renfermés dans le même endroit, à cinq livres le cent, ce qui revient à trois cent soixante unze livres dix-sept sous, ci . . . . . . 371 l. 17 s.

Vingt-trois mille neuf cent trente une livres retaille toile écrue, trouvées dans les chambres et greniers dépendant de l'ancienne maison de l'écluse, lesquelles à raison de cinq livres le cent font un objet de unze cent quatre-vingt-seize livres unze sous, ci . . . . . 1196 l. 11 s.

Six mille quatre cent cinquante quatre livres coutures cotonnades trouvées dans le même endroit qui, à raison de dix livres le cent, reviennent à six cent quarante-cinq livres huit sous, ci. . . 645 l. 8 s.

Cinq mille cent une livres chiffons soye et trois mille vingt une livres cotonnades, ensemble huit mille cent vingt-deux livres renfermés dans les bâtiments neufs près la vinée, lesquelles, à raison de dix livres le cent, forment un objet de huit cent douze livres quatre sous, ci . . . . 812 l. 4 s.

Dix-sept mille cent quarante-deux livres de matières éfilochées superfines pour assignats qui, lors du procès-verbal d'apposition de scellés, étoient dans les caisses de dépôt et cuves de préparation du grand mouvement, à cinquante-cinq livres le quintal, ce qui revient à neuf mille quatre cent vingt-huit livres deux sous, ci. . 9428 l. 2 s.[2]

1. Espèce de corde faite avec n'importe quoi, voy. *Dictionnaire de Trévoux*.

2. Au total, 499470 livres de chiffons, estimées, comme nous l'avons dit plus haut, 143674 livres. — Par arrêté du 30 frimaire an II, le Comité de salut public avait mis en réquisition, pour la fabrication du papier-assignats,

II.

Matériel [1].

CUVES A CYLINDRES [2]

Dans le grand mouvement sont trois cuves à cylindre [3]; chaque cuve est composée de quatre soles [4], dont deux de douze pieds, et deux de cinq pieds six pouces, de deux autres traversantes, de quatre poteaux, de cinq planches faisant le fond, posées sur les soles ci-dessus.

Deux longs pans de dix pieds de long sur vingt deux pouces de haut et quatorze pouces d'épaisseur, deux têtes de trois pieds neuf pouces sur vingt deux pouces; le saut ou cloison du cylindre a cinq pieds de long sur vingt six pouces de large et vingt un pouces de haut. Sur les côtés deux leviers, de chaque côté un poteau montant sur lequel porte chaque levier, seize pieds de chanlatte [5] formant ceintre pour recevoir la table de plomb.

. . . .

Chaque cuve est garnie en tables de plomb dans toute sa surface supérieure et intérieure;.... chacune contient la quantité de treize

tous les chiffons que possédaient les « entrepreneurs » des manufactures de Courtalin, du Marais, d'Essonnes et de Buges, soit dans leurs magasins, soit partout ailleurs, chiffons dont ils devaient déclarer la quantité aux commissaires nationaux près leurs manufactures; voy. F.-A. Aulard, *Recueil des actes du Comité de salut public*, t. IX, p. 539 et 540.

1. Arch. nat., C. 448, dossier 147, f[os] 45 v°, 48, 48 v°, 52 v°.

2. Arch. nat., C. 448, dossier 147, f° 45 v°.

3. Sur le remplacement des moulins à maillets par les moulins à cylindres, inventés en Hollande, pour la réduction des chiffons, préalablement soumis au délissage, au lavage, au pourrissage et au dérompage, en une pâte fibreuse avec laquelle se fabriquera le papier, voy. *Encyclopédie méthodique*, t. V, p. 491-495. Quel chemin parcouru entre les cylindres hollandais, les maillets mus par une pédale, employés en France — un creux de pile avec trois maillets provenant d'Ambert figurait à l'Exposition de 1900 dans le Musée centennal de la classe 88 (fabrication du papier) — et le simple mortier dans lequel l'inventeur du papier, le Chinois Tsai-Loun, broyait à la main, avec son pilon, vers l'an 105 de notre ère, « des écorces d'arbres, des filets de pêche, des vieux chiffons et des débris de chanvre! » Voy. Augustin Blanchet, *Essai sur l'histoire du papier et de sa fabrication*, Paris, E. Leroux, 1900, 1[re] partie, in-8, p. 12-13.

4. Pièces de charpente posées à plat.

5. Lattes mises sur champ.

cent quatre vingt treize livres de plomb, d'une ligne et demie d'épaisseur, lesquelles nous avons estimées à raison de unze sous la livre...., ce qui fait sept cent soixante sept livres cinq sous, ci. . 767 l. 5 s.

Chaque cuve est ferrée de quatre grandes équerres, de huit boulons tirants, de quatre boulons de levier, de quatre fausses plaques de levier, de huit suports de marchepieds et de vingt-six chevillettes, le tout ensemble pesant quatre cent soixante-douze livres...., à raison de douze sous la livre, ce qui fait deux cent quatre-vingt-trois livres quatre sous, ci. . . . . 283 l. 4 s.

Deux crics que nous avons estimés ensemble cent vingt livres, ci. . . . . 120 l.

Une pelle en cuivre du poids de sept livres, ci. . . . 17 l. 10 s.

. . . .

Le montant de chaque cuve est de. . . . . 1710 l. 9 s.

Et les trois ensemble forment la somme de cinq mille cent trente une livres sept sous, ci. . . . . 5131 l. 7 s.

CUVES DE FABRICATION [1]

Dans la salle de fabrication il y a dix grandes cuves ; chaque cuve est construite en douelles [2] de sapin de deux pouces d'épaisseur, elle a six pieds de diamètre par le haut, elle est garnie de ses bords, encoignures, nageoires [3], planchettes, égouttoir avec son tableau.

Chaque cuve est ferrée de deux cercles ; dans chacune desdites cuves est un pistolet [4] en cuivre du poids de cinquante livres servant à échauffer la matière dans lesdites cuves, une grille de six barreaux avec son chenet, un tisonnier, un tuyau d'aspiration en cuivre communiquant au pistolet, du poids de treize livres. Sous chaque cuve est une croix de Saint-André dont les bras ont six pieds de branche, un piquet à la place du coucheur [5], une planche en chêne.

Chaque cuve avec ses accessoires a été estimée trois cent douze livres, ce qui fait pour les dix [6] la somme de trois mille cent vingt livres, ci . . . . 3120 l.

1. Arch. nat., C. 448, dossier 147, f° 48. Pour la description de la cuve à ouvrer, voy. *Encyclopédie méthodique, arts et métiers mécaniques*, t. V, p. 497.

2. Synonyme de douves.

3. Caisse placée devant la cuve du papetier.

4. Petit chaudron adapté au dedans de la cuve pour chauffer la matière du papier.

5. Le *coucheur* est l'ouvrier qui, recevant de l'*ouvreur* ou *plongeur* la forme garnie de pâte, la renverse de façon à coucher la feuille de papier sur le feutre dont est muni le trapan.

6. Il n'est question ici, au procès-verbal d'estimation, que de dix cuves ;

GRANDES PRESSES [1] DANS LA SALLE DE FABRICATION

Chaque presse est composée de deux jambes de presse, chacune de douze pieds de haut, de deux moises, de deux autres moises en contre-bas, d'un écrou, d'une vis, d'un banc de presse, d'un collet, de deux poullains, d'une traverse sur laquelle portent les poullains, de cinq mises dont quatre grosses et une moyenne avec chacune trois manilles, et de deux couchoirs. L'hérisson a huit pieds de diamètre, il est fait en quatre pièces d'assemblage, il a quatre bras et autour soixante attachans.

Une traverse pour entretenir la tête de la vis prise dans l'hérisson, deux petits arcs-boutants.

Le tour de la presse portant sa lanterne a neuf pieds de haut sur neuf pouces de gros.

La lanterne est composée de deux plateaux de seize pouces de diamètre et de six fuseaux.

Le billot portant crapaud a dix-huit pouces sur dix, la pièce d'engrenage dans l'hérisson, douze pieds.

Chaque presse est ferrée de quatre étriers et de quatre forts boulons, de quatre grandes bandes flamandes de la hauteur de deux jambes de presse, de quatre tirans et boulons, de quatre autres tirans aux entretoises du bas, de deux forts coins, de huit bandes flamandes et boulons pour l'hérisson, de deux fretes de vis, de deux fretes de plateau de lanterne, d'une plaque sous la calotte, d'un pivot avec frete et crapaudine, d'une barre à débrayer avec anneau et un boulon d'embrayage, deux forts et grands boulons pour entretenir les plateaux de la lanterne, le tout pesant ensemble cinq cent soixante livres, la calotte de la vis en cuivre du poids de vingt-cinq livres; d'après nos relevés...., nous avons estimé chaque presse [2] six cent trente livres, en sorte que les dix forment ensemble la somme de six mille trois cent livres, ci. 6300 l.

GRANDES PRESSES DOUBLES

Dans la salle des presses [3] sont cinq grandes presses doubles, dont

dans l'état de la papeterie de Buges, dressé par lui-même en 1794, Léorier en annonçait dix-sept; voy. Arch. nat., F[12] 1485 (district de Montargis).

1. Voy., pour la description des presses de la chambre de cuve, *Encyclopédie méthodique, arts et métiers mécaniques*, V, 497-498.

2. Arch. nat., C. 448, dossier 147, f° 48 v°.

3. La *salle* est, dans une papeterie, l'atelier dirigé par le *sallerant*, où le papier reçoit ses derniers apprêts : on le met sous la presse ; une fois épluché, lissé et plié feuille à feuille, on en forme différents lots, puis on compte les feuilles pour les mettre en mains et en rames, voy. *Encyclopédie méthodique, arts et métiers mécaniques*, t. V, p. 589.

quatre sont en mauvais état, à l'une l'écrou étant cassé et les trois autres ayant la tête de la jambe du milieu éclatée et brisée.

Chaque presse est composée de trois jambes de presse, de deux moises, d'un écrou, de deux vis, de deux barres de presse.

Elle est ferrée d'étriers, d'une frette quarrée sur la jambe du milieu, d'un grand boulon, de quatre frettes aux têtes de vis, de six boulons et de deux moines.

Nous avons estimé lesdites presses [1], eu égard à leur état actuel, deux cent livres chacune, ce qui fait pour les cinq mille livres, ci. 1000 l.

III.

Ingrédients et ustensiles [2].

Nous nous sommes ensuite transportés avec lesdits citoyens Joubert et Douges dans l'entresol au-dessus des chaudières servant de magasin à colle, où se sont trouvés soixante mille quatre-vingt-douze livres de colles de toutes espèces, lesquelles nous avons estimées, d'après les observations desdits Joubert et Douges, à raison de soixante livres le quintal, ce qui revient ensemble à trente-six mille cinquante-cinq livres quatre sous, ci. . . . . 36055 l. 4 s.

Sommes ensuite passés au bout dudit entresol au-dessus de la buanderie, où nous avons trouvé les objets suivants :

. . . .

Trente-sept livres indigo Saint-Domingue, renfermées dans un tonneau, ledit indigo estimé, d'après le même maximum, à raison de dix-sept livres douze sous cinq deniers la livre, ce qui fait pour les trente-sept livres six cent cinquante une livres dix-neuf sous cinq deniers, et le tonneau cinquante sous; ces deux objets ensemble reviennent à six cent cinquante-quatre livres neuf sous cinq deniers, ci. 654 l. 9 s. 5 d.

DANS LA PIÈCE ATTENANT CELLE OU SE COLLENT LES PAPIERS

Deux cent trente-quatre livres de potasse et cent quarante-quatre livres de cendre gravelée que nous avons estimées à raison de vingt sous six deniers la livre, ce qui revient ensemble à trois cent quatre-vingt-sept livres neuf sous, ci. . . . . 387 l. 9 s.

Cent unze livres de sel gris estimées, d'après le maximum, à raison de trois sous la livre, seize livres treize sous, ci. . . . . 16 l. 13 s.

1. Arch. nat., C. 448, dossier 147, f° 52 v°.
2. Arch. nat., C. 448, dossier 147, f°s 66-70.

DANS LE MAGASIN DES DROGUES

Un baril de vitriol bleu du poids de cent quarante-huit livres, estimé à raison de cent vingt une livres neuf sous le quintal, ce qui revient à cent soixante dix-neuf livres seize sous, ci. . . . . . 179 l. 16 s.

Trois cent cinq livres d'huile de vitriol estimées à raison de vingt-cinq sous la livre, quatre cent six livres cinq sous, ci . . 406 l. 5 s.

Trois cent quatre-vingt-treize livres de vieux ouing[1], estimées à raison de vingt sous la livre, trois cent quatre-vingt-treize livres, ci. 393 l.

Quarante livres d'huile d'œillet[2] étant dans un petit baril, que nous avons estimées, d'après le maximum, à raison de quinze sous la livre, trente livres, ci. . . . . 30 l.

Six cent livres de bleu de Prusse dans une petite cuve doublée de plomb, que nous avons estimées vingt-deux sous la livre, compris le tiers en sus de 1790, ce qui revient à six cent soixante-quinze livres, ci. . . . . 675 l.

Treize barils remplis d'alun, pesant ensemble quatre mille cent quarante-neuf livres, lesquels nous avons estimés, d'après le maximum, à raison de cinquante-quatre livres douze sous le quintal, ce qui fait ensemble deux mille cent quarante livres neuf sous, ci. 2140 l. 9 s.

DANS UNE PIÈCE AU BOUT DE LA SALLE DE RELEVAGE[3]
ET DANS LE GRENIER AU-DESSUS

Quatre sacs de gaudes[4] pesant ensemble sept cent quatre-vingt-dix-neuf livres, que nous avons estimées à raison de dix sous la livre, ce qui revient à trois cent quatre-vingt-dix-neuf livres dix sous, ci. . . . . 399 l. 10 s.

Deux cent trente-quatre livres de bois d'Inde en bûches, estimées, suivant le maximum, à raison de sept sous trois deniers la livre, ce qui fait un objet de quatre cent quarante-sept livres six sous six deniers, ci. . . . . 447 l. 6 s. 6 d.

Sept cent quarante-six livres de même bois coupé, que nous avons estimé à raison de neuf sous la livre, ce qui revient à trois cent trente-cinq livres quatorze sous, ci . . . . 335 l. 14 s.

1. Vieille graisse de porc fondue.

2. Huile d'œillette, tirée des graines du pavot blanc, cultivé surtout dans le nord de la France.

3. Salle ordinairement séparée de la *chambre de cuve*, dans laquelle on transporte le papier qui a passé deux fois sous la presse de la cuve pour le soumettre aux manipulations de *l'échange*; cf. *Encyclopédie méthodique, arts et métiers*, V, 513.

4. Espèce de réséda sauvage, employée pour teindre en jaune.

Quatre-vingt-seize livres de bois jaune en bûches, estimées.... douze sous trois deniers la livre, ce qui revient à cinquante-huit livres seize sous, ci. . . . . 58 l. 16 s.

Vingt-six livres de bois jaune moulu, que nous avons estimées à raison de vingt-cinq sous la livre, ce qui revient à trente-deux livres dix sous, ci. . . . . 32 l. 10 s.

Quarante-sept livres de bois fustelle [1], coupé, que nous avons estimé à raison de dix sous la livre, vingt-trois livres dix sous, ci. 23 l. 10 s.

Soixante-dix-huit livres de noix de Galle, estimées.... à raison de cinquante-cinq sous la livre, ce qui revient à deux cent quatorze livres dix sous, ci. . . . . 214 l. 10 s.

Quatre cent quatre-vingt-dix livres de sang de bœuf cuit,.... estimées à raison de dix sous la livre, deux cent quarante-cinq livres, ci. . . . . 245 l.

Six cent trente-six livres d'épine-vinette en racine,.... estimées à raison de deux sous la livre, soixante-trois livres douze sous, ci. . . . . 63 l. 12 s.

Huit cent livres de blanc de Troyes ou d'Espagne,.... estimées quarante livres, ce qui est à raison d'un sou la livre, ci. . . . . 40 l.

Douze cent livres d'ocre jaune en deux poinçons, estimées à un sou la livre, soixante livres, ci. . . . . 60 l.

Mille soixante-deux livres de couperose verte en un tonneau,.... estimées à raison de quatre sous la livre, deux cent douze livres huit sous, ci. . . . . 212 l. 8 s.

Cinq cent quarante livres de tartre blanc,.... estimées à raison de vingt sous la livre, ce qui revient à cinq cent quarante livres, ci. . . . . 540 l.

Un tonneau de gravelle [2] rouge pesant quatre cent quarante-trois livres,.... estimées à raison de quatre sous la livre, ce qui fait ensemble quatre-vingt-huit livres douze sous, ci. . . . . 88 l. 12 s.

Trois cent livres d'émail renfermées dans trois barils, estimées.... à raison de trente-six sous la livre, ce qui revient à cinq cent quarante livres, ci. . . . . 540 l.

Soixante-quinze livres de bois de Brésil [3] en trois sacs, estimées à raison de trente-huit sous sept deniers la livre, ce qui revient à cent quarante-quatre livres treize sous neuf deniers, oi. . 144 l. 13 s. 9 d.

Nous nous sommes ensuite transportés en l'habitation du citoyen Tamisier, *formaire* de la manufacture, en laquelle avons trouvé :

1. Fustet ou fustel, espèce de sumac dont le bois, jaune et veiné, sert pour la teinture.

2. Lie de vin desséchée.

3. Bois rouge propre à la teinture, connu longtemps avant la découverte de l'Amérique.

Trois paires[1] de forme *grand aigle*, dont deux neuves et une moitié usée,.... estimées ensemble deux cent cinquante livres, ci. . 250 l.

Deux paires de *chapelet* neuves, estimées ensemble cent cinquante livres, ci. . . . . 150 l.

Quatre paires de *colombier*, dont une en vélin neuve, deux autres en partie usées, et la quatrième moitié colombier ou raisin,.... estimées ensemble deux cent soixante livres, ci. . . . . 260 l.

Une forme de *petit monde*[2].... estimée cinquante livres, ci. . 50 l.

Cinq paires de *jésus*, dont trois paires neuves et deux moitié usées,.... estimées ensemble trois cent livres, ci . . . . 300 l.

Quatorze paires de *grand raisin*, une en toile vélin, deux à double toile, neuf ordinaires, une à moitié usée et une autre à remonter,.... estimées ensemble sept cent livres, ci. . . . . 700 l.

Une paire *grand lys* neuve, estimée soixante livres, ci. . . . 60 l.

Une paire *petit lys* neuve, estimée cinquante livres, ci. . . 50 l.

Une paire *lombard* neuve, estimée cinquante livres, ci. . . 50 l.

Quatre paires *grand cornet*,.... estimées ensemble cent soixante livres, ci. . . . . 160 l.

Dix-neuf paires *écu*, une vélin rayée, unze neuves, quatre au quart usées, deux à double toile, et une autre à moitié usée,.... estimées ensemble six cent quatre-vingt livres, ci. . . . . 680 l.

Quatre paires de *tellière*, dont deux neuves et deux à moitié usées,.... estimées ensemble cent vingt livres, ci. . . . . 120 l.

Deux paires *romaine de France* neuves, estimées ensemble soixante livres, ci. . . . . 60 l.

Deux paires *petit cornet*, dont une à double toile et l'autre neuve,.... estimées ensemble soixante livres, ci. . . . . 60 l.

Treize paires *couronne*, dont deux paires en vélin, quatre neuves, six au quart usées et une à remonter,.... estimées ensemble quatre cent soixante livres, ci. . . . . 460 l.

Trois paires pour la raffinerie, dont une grandeur *jésus*, une autre grandeur du *grand raisin*, et l'autre de *carré*,.... estimées ensemble cent vingt livres, ci. . . . . 120 l.

Deux paires *bâton*[3] neuves, estimées ensemble soixante livres, ci. 60 l.

1. Dans les énumérations de *formes* qui vont suivre, on va les voir toujours rangées par paires, sans doute parce que dans la fabrication du papier à la cuve il faut qu'il y ait toujours deux formes en mouvement : pendant que l'*ouvreur* plonge une forme dans la cuve pour la charger de pâte, le *coucheur* renverse sur le feutre l'autre forme que vient de lui passer l'ouvreur en la sortant de la cuve ; voy. *Encyclopédie méthodique, arts et métiers*, t. V, p. 506.

2. Cette sorte de papier ne figure pas dans les cinquante-sept espèces visées par le tarif du poids des papiers du 18 septembre 1741.

3. Dénommé *bâton royal*, ou *petit raisin*, ou *petit cornet à la grande sorte* dans le tarif de 1741.

Une paire *romaine de Hollande* neuve, estimée trente livres, ci. 30 l.

Dix-sept paires de *carré*, dont dix neuves, cinq au quart usées et deux à moitié usées,.... estimées ensemble six cent quatre-vingt livres, ci. . . . . 680 l.

Trois paires *à la main* au quart usées,.... estimées ensemble cent vingt livres, ci. 120 l.

Une paire *au pot double* à demi usée, estimée quarante livres, ci. . . . . 40 l.

Cinq paires *cavalier* ou *loterie* au quart usées, estimées ensemble deux cent livres, ci. . . . . 200 l.

Une paire de *cloche* au quart usée, estimée quarante livres, ci. 40 l.

Dix-sept livres de verjure [1] et quinze autres livres de verjure à chassis, estimées à raison de trois livres la livre, qui est un tiers en sus du prix de 1790, ce qui revient ensemble à quatre-vingt-seize livres, ci. . . . . 96 l.

Seize livres de menu cordion [2], estimées à raison de trois livres quinze sous la livre, au lieu de cinquante sous qu'il valoit en 1790, ce qui revient à soixante livres, ci. . . . . 60 l.

IV.

Produits fabriqués [3].

PAPIERS EN PAGES OU NON COLLÉS

Quinze cent soixante-dix-sept livres *couronne* [4] moyenne double :

1183 livres regardés comme marchands à 13 s. 3 d. la livre.

296 livres regardés comme cassés de vente à 9 s. la livre.

98 livres regardés comme bouchons de refonte à 4 s. la livre.

ci . . . . 936 l. 10 s. 9 d.

Dix-huit cent seize livres *écu* moyen ordinaire :

1362 l. à 14 s. la livre.

1. Les *vergeures* sont les fils de laiton qui composent la toile de la forme du papetier; cette forme comprend : 1° un châssis de bois composé de quatre tringles de bois de chêne, deux petites et deux grandes ; 2° la toile de laiton ou les vergeures qui aboutissent aux deux plus grandes tringles de bois; 3° un cadre ou couverte mobile; 4° des barres de sapin engagées dans les deux petites tringles du châssis, appelées *pontuseaux*.

2. Le *manichordion* est le fil de laiton qui enchaine de distance en distance les fils dont se compose la forme du papetier.

3. Arch. nat., C 448, dossier 147, f°s 55-64.

4. Servait à la fois pour l'écriture et pour l'impression.

341 l. à 9 s. —
113 l. à 4 s. —

ci . . . . 1129 l. 9 s.

Huit cent soixante-cinq livres *couronne* moyenne double :

649 l. à 13 s. 3 d. la livre.
162 l. à 9 s. —
54 l. à 4 s. —

ci . . . . 512 l. 13 s. 3 d.

Sept cent quarante-quatre livres *couronne* moyenne double :

558 l. à 13 s. 3 d. la livre.
140 l. à 9 s. —
46 l. à 4 s. —

ci . . . . 441 l. 17 s. 6 d.

Deux mille neuf cent soixante livres *raisin* moyen ordinaire :

2220 l. à 21 s. la livre.
555 l. à 9 s. —
185 l. à 4 s. —

ci. . . . . 2617 l. 15 s.

Trente-six mille unze livres *carré* moyen ordinaire :

27009 l. à 14 s. la livre.
6752 l. à 9 s. —
2250 l. à 4 s. —

ci . . . . 22394 l. 14 s.

Neuf cent quatre-vingt-une livres *carré* bulle :

736 l. à 7 s. 4 d. la livre.
184 l. à 6 s. 4 d. —
61 l. à 3 s. —

ci. . . . . 337 l. 5 s. 8 d.

Cinq mille deux cent cinquante-trois livres *raisin* fin double :

3940 l. à 34 s. la livre.
988 l. à 9 s. —
325 l. à 4 s. —

ci. . . . . 7212 l. 12 s.

Trois mille cinq cent vingt une livres *raisin* moyen ordinaire :

2641 l. à 21 s. la livre.
660 l. à 9 s. —
220 l. à 4 s. —

ci . . . . 3114 l. 1 s.

Deux cent cinquante-quatre livres *écu* moyen ordinaire au cardinal :

191 l. à 14 s. la livre.
47 l. à 9 s. —
16 l. à 4 s. —

ci . . . . 158 l. 1 s.

Trois mille cent quatre-vingt-trois livres *raisin* double moyen :

2388 l. à 20 s. 6 d. la livre.
596 l. à 9 s. —
199 l. à 4 s. —

ci. . . . . 2755 l. 14 s.

Deux cent huit livres *raisin* moyen ordinaire :
156 l. à 21 s. la livre.
39 l. à 9 s. —
13 l. à 4 s. —

ci . . . . 183 l. 19 s.

Douze cent trente livres *écu* moyen double :
922 l. à 14 s. la livre.
231 l. à 9 s. —
77 l. à 4 s. —

ci . . . . 764 l. 15 s.

Quatre cent quatre-vingt-dix-sept livres *jésus* moyen ordinaire :
373 l. à 34 s. la livre.
93 l. à 9 s. —
31 l. à 4 s. —

ci . . . . 682 l. 3 s.

Dix-huit cent dix livres *colombier* bulle :
1358 l. à 20 s. 8 d. la livre.
339 l. à 9 s. —
113 l. à 4 s. —

ci . . . . 1578 l. 8 s. 4 d.

Douze cent quatre-vingt-dix-huit livres *colombier* moyen :
974 l. à 34 s. la livre.
243 l. à 9 s. —
81 l. à 4 s. —

ci . . . . 1781 l. 7 s.

Neuf cent soixante-sept livres *couronne* bulle :
725 l. à 7 s. 4 d. la livre.
182 l. à 6 s. 4 d. —
60 l. à 3 s. —

ci . . . . 332 l. 9 s. 4 d.

Sept cent cinquante-trois livres *à la main* bulle :
565 l. à 7 s. 4 d. la livre.
141 l. à 6 s. 4 d. —
47 l. à 3 s. —

ci . . . . 258 l. 17 s. 4 d.

Six cent soixante-cinq livres *couronne* fine double :
499 l. à 20 s. la livre.
125 l. à 11 s. 8 d. la livre.
41 l. à 6 s. —

ci. . . . . 584 l. 4 s. 4 d.

Dix-neuf livres *carré* fin ordinaire ;

14 l. à 20 s. la livre.
4 l. à 11 s. 8 d. la livre.
1 l. à 6 s. la livre.

ci . . . . 16 l. 12. s. 8 d.

Unze cent cinquante-neuf livres *carré* cotonnade ou gris :

870 l. à 7 s. 4 d. la livre.
217 l. à 6 s. 4 d. —
72 l. à 3 s. la livre.

ci. . . . . 398 l. 10 s. 4 d.[1].

PAPIERS CASSÉS DE VENTE

Pâte fine

Deux mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit livres *raisin* double, à quatorze sous huit deniers la livre, ci . . . . 1905 l. 4 s.

Deux cent sept livres *couronne* ordinaire, à quatorze sous huit deniers la livre, ci . . . . 151 l. 16 s.

Cent quarante-quatre livres *écu* double, même prix que dessus, ci . . . . 105 l. 12 s.

Deux cent quatre-vingt-deux livres *couronne* double, même prix que dessus, ci. . . . . 206 l. 16 s.

Cent dix-neuf livres *tellière*, même prix que dessus, ci 87 l. 5 s. 4 d.

Pâte moyenne

Soixante-quinze livres *raisin* double, à douze sous la livre, ci . 45 l.

Pâte bulle

Cinq cent trente livres *raisin* bulle et bis, à neuf sous quatre deniers la livre, ci . . . . 247 l. 6 s. 8 d.

Seize cent quarante-six livres *carré* bulle et cotonnade, à neuf sous quatre deniers la livre, ci. . . . . 768 l. 2 s. 8 d.

Cent vingt-quatre livres *couronne* cotonnade, même prix que dessus, ci. . . . . 57 l. 17 s. 4 d.

Cent cinquante livres raisin cotonnade, même prix que dessus, ci . . . . 70 l.[2].

PAPIERS CASSÉS DE REFONTE

Pâte fine

Deux mille quatre cent soixante une livres, grand cornet, petit

1. On avait ainsi pour les *papiers en pages* ou *non collés* un poids total de 65771 livres.

2. Cela faisait pour les *papiers cassés de vente* un poids de 5875 livres.

cornet, couronne ordinaire, écu ordinaire, jésus, raisin double et assignats, à six sous la livre, ci . . . . 738 l. 6 s.

Pâte moyenne

Cent soixante livres bâton, carré ordinaire, grand cornet, couronne ordinaire, écu double, lys, romaine de France et tellière, à quatre sous la livre, ci . . . . 32 l.

Pâte bulle

Deux cent soixante-dix-neuf livres à la main, cloche, couronne, écu, jésus, raisin, carré cotonnade et raisin cotonnade...., à trois sous la livre, ci . . . . 41 l. 17 s.[1].

PAPIERS PRÉPARÉS BRUTS

Fins

Cent quarante-quatre rames *couronne* double, chacune du poids de quinze livres, à vingt une livres dix sous, ci . . . . 3096 l.

Quatre-vingt-huit rames *couronne* ordinaire, du poids de douze livres chacune...., à raison de seize livres la rame, ci. . . . . . 1408 l.

Quarante-huit rames d'*écu* double, du poids de vingt-deux livres chacune...., à trente livres treize sous quatre deniers la rame, ci. 1472 l.

Trente-trois rames d'*écu* ordinaire pesant quinze livres chacune...., à vingt livres la rame, ci . . . . 660 l.

Cent quarante-huit rames *raisin* double pesant trente-trois livres chacune...., à cinquante-cinq livres la rame, ci . . . . . . 8140 l.

Quatre-vingt-cinq rames *tellière* pesant quinze livres chacune...., à vingt livres la rame, ci . . . . 1700 l.

Moyens

Treize rames *bâton*, pesant dix livres chacune...., à dix livres la rame, ci . . . . 130 l.

Deux cent quarante une rames *couronne* ordinaire, pesant douze livres chacune...., à douze livres la rame, ci . . . . 2892 l.

Quatre-vingt-quinze rames *écu* double, pesant vingt-deux livres chacune...., à vingt-deux livres la rame, ci . . . . 2090 l.

Deux rames *écu* ordinaire, pesant quinze livres chacune...., à seize livres la rame, ci . . . . 32 l.

Bulles

Une rame *à la main*, pesant quatorze livres, ci . . . . . 10 l.

1. Poids des *papiers cassés de refonte*, 2900 livres.

Quatre rames *couronne* verte, pesant unze livres chacune...., à sept livres treize sous quatre deniers la rame, ci. . . . 30 l. 13 s. 6 d.

Trois rames *raisin*, pesant vingt-quatre livres chacune...., à vingt-quatre livres, ci . . . . 72 l.[1].

PAPIERS POUR ASSIGNATS

Deux cent soixante-huit rames de papier assignats de cinq livres, pesant dix livres chacune, lesquelles à raison de quarante-quatre livres la rame, prix fixé par la Convention, ainsi que le citoyen Delisle nous l'a déclaré, reviennent à unze mille sept cent quatre-vingt-douze livres, sur quoi déduisant pour frais de voiture, emballage et décharge aux Archives trois cent cinquante livres trois sous quatre deniers, reste unze mille quatre cent quarante une livres seize sous huit deniers, ci . . . . 11441 l. 16 s. 8 d.[2].

PAPIERS A LETTRES

Fins

Dix-huit rames *grand cornet*, pesant sept livres chacune...., à dix livres dix sous, ci . . . . 189 l.

Dix sept rames et demie de *petit cornet*, pesant cinq livres chacune...., à huit livres trois sous quatre deniers, ci . . . . 142 l. 18 s. 4 d.

Treize rames et demie *couronne double*, pesant sept livres et demie chacune...., à unze livres cinq sous, ci . . . . . 151 l. 17 s. 6 d.

Trois rames *couronne* ordinaire de couleur, pesant six livres chacune...., à huit livres dix sous, ci . . . . 25 l. 10 s.

Une rame *écu double*, pesant dix livres...., à quatorze livres, ci. 14 l.

Douze rames *écu* ordinaire, pesant sept livres chacune...., à dix livres dix sous, ci . . . . 126 l.

Trois rames *romaine de France*, pesant chacune cinq livres et demie...., à sept livres seize sous huit deniers, ci . . . . 23 l. 10 s.

Cinq rames *romaine de Hollande*, pesant chacune cinq livres et demie...., à huit livres dix sous, ci. . . . . 42 l. 10 s.

Quatre rames *tellière*, pesant sept livres chacune...., à dix livres dix sous, ci . . . . 42 l.

Moyens

Huit rames *couronne* ordinaire, pesant six livres chacune...., à six livres dix sous, ci . . . . 52 l.

Cinq rames *écu* ordinaire, pesant chacune sept livres...., à huit livres dix sous, ci. . . . . 42 l. 10 s.

1. Les *papiers préparés bruts* étaient représentés par 905 rames.
2. Il y avait 268 rames de *papier pour assignats*.

Une rame et un quart de *romaine de France*, pesant cinq livres et demie...., à six livres, ci. . . . . 7 l. 10 s. [1].

PAPIERS COLLÉS NON PRÉPARÉS DANS LE GRENIER MAGASIN AU-DESSUS DE LA SALLE DE PRÉPARATION

Fins

Douze cent quatre-vingt-cinq livres *grand aigle* :
964 livres regardés comme marchands, à 2 l. 17 s. la livre.
241 livres regardés comme cassés de vente à 14 s. 8 d. la livre.
80 livres regardés comme bouchons de refonte, à 6 s. la livre,
ci . . . . 2948 l. 2 s. 8 d.

Deux mille neuf cent vingt une livres *colombier* :
2191 l. à 57 s. la livre.
548 l. à 14 s. 8 d. la livre.
182 l. à 6 s. la livre.
ci . . . . 6700 l. 16 s. 4 d.

Huit mille huit cent trente-trois livres *raisin double fort* :
6625 l. à 30 s. 4 d. la livre.
1656 l. à 14 s. 8 d. la livre.
552 l. à 6 s. la livre.
ci. 11427 l. 18 s. 4 d.

Soixante-quinze livres *raisin double fin* :
56 l. à 30 s. 4 d. la livre.
14 l. à 14 s. 8 d. —
5 l. à 6 s. la livre.
ci . . . . 96 l. 14 s. [2].

CARTONS MACULATURES [3] DANS LE GRENIER MAGASIN RÉGNANT AU-DESSUS DE LA SALLE DE PRÉPARATION

Deux cent cinquante-huit livres cartons neufs pour la lisse [4]...., à huit sous la livre, ci . . . . 103 l. 4 s.

Cinquante-cinq livres cartons de couleur au même prix, ci. 22 l.

Deux mille cent dix-neuf livres de carton cotonnade...., à huit sous la livre, ci. . . . . 847 l. 12 s.

1. Il y avait 90 rames de *papier à lettre*.

2. On comptait 13114 livres de *papiers collés non préparés*. En récapitulant, il y avait en 1794, à Buges, 87660 livres de papier d'une part, et 1263 rames de papier d'autre part; le tout avait été estimé 130011 livres, comme on l'a vu précédemment.

3. Servant surtout d'enveloppe aux rames des papiers fins et moyens.

4. Outillage destiné à adoucir la surface des papiers.

Sept cent cinquante-cinq livres de vieux cartons de la lisse...., à six sous la livre, ci . . . . 226 l. 10 s.

Deux mille cent quatorze livres mauvais papier gris pour maculatures...., à six sous la livre, ci. . . . . 634 l. 4 s.

Cent soixante livres de colombier laine bleue...., à huit sous la livre, ci . . . . 64 l.

DANS LES DEUX GRANDS ÉTENDOIRS

Quarante-sept mille sept cent soixante-treize livres cartons de dessèchement...., à huit sous la livre, ci . . . . 19109 l. 4 s.

DANS UN GRENIER RÉGNANT AU-DESSUS DE LA DEMEURE DU CITOYEN BIZIEUX [1]

Trois mille cent vingt-quatre livres, rognures de papiers de toutes qualités...., à quatre sous la livre, ci. . . . . 624 l. 16 s.

Cinq mille deux cent cinquante-sept livres de très mauvais cartons de desséchements...., à deux sous la livre, ci . . . . . . 525 l. 14 s.

1. Le maître serrurier attaché à la papeterie de Buges, voy. *Pièces justificatives*, V. — En 1794 le citoyen Bizieux, alors âgé de quarante-six ans, comptait sept ans de services à la papeterie de Buges. Né à Châtillon-sur-Loing, il était marié à Marie-Anne Charault, née à Cepoy, âgée de quarante-neuf ans, qui travaillait à la papeterie comme délisseuse. Voyez Archives nationales, F^{12} 1485 (district de Montargis).

DÉPARTEMENT DU LOIRET

DISTRICT DE MONTARGIS

PAPIERS

V.

État de la papeterie de Buges, située en la commune de Corqui-le-Libre, dirigée par le citoyen Léorier de Lisle [1].

NOMS ET PRÉNOMS DES PRÉPOSÉS ET OUVRIERS	LIEUX DE NAISSANCE			AGE	ANNÉE DE L'EXERCICE dans l'état	GENRE DE TRAVAIL
	COMMUNE	DISTRICT	DÉPARTEMENT			
Claude Renard	Nevers.	Nevers.	Nièvre.	38	3	Caissier.
Jean-Baptiste Colmier	Montargis.	Montargis.	Loiret.	30	2	Garde-magasin.
François Dumai	Ste-Lisaine [2].	Issoudun.	Indre.	51	Né papetier.	Contremaître.
Joseph Bazin	Issoudun.	Id.	Id.	42	Id.	Chef de fabrication.
Louis Douges	Montargis.	Montargis.	Loiret.	43	Id.	Adjoint.
Pierre-Toussaint Lavigne	St-Germain-de-Talvande [3].	Vire.	Calvados.	35	Id.	Chef de préparation.
Jean-Baptiste-Guillaume Bession	St-Martin-Damblé [4].	Epernay.	Marne.	32	Id.	Adjoint.
Sauveur-Jean-Baptiste Pinet	Valence.	Valence.	Drôme.	37	5	Chef de délissage.
Jean Boudin	Montreuil-l'Argilet [5].	Bernay.	Eure.	38	Né.	Chef du relevage.
Pierre Raimon	Dufrênai [6].	Grenoble.	Isère.	49	30	Adjoint.
Antoine Boissade	Thiers.	Thiers.	Puy-de-Dôme.	53	Né.	Saleran-colleur.
Jean-Denis Coarchon	Tein.	Besançon.	Doubs.	39	Id.	Id.
René Olivier	Ste-Suzanne.	Evron.	Mayenne.	24	Id.	Saleran.
Ambroise Barbier	Voupé [7].	Vervins.	Aisne.	33	18	Ouvreur.
Joseph Brasati	Vaucluse.	Vaucluse.	Vaucluse.	39	Né.	Coucheur.
Michel Cubières	Thiers.	Thiers.	Puy-de-Dôme.	20	Id.	Leveur.
Jean-Pierre Berrier	Annonay.	Tournon.	Ardèche.	26	10	Ouvreur.

1. Arch. nat., F[12] 1485 (district de Montargis).
2. Sainte-Lizaigne.
3. Saint-Germain-de-Tallevende.
4. Saint-Martin-d'Ablois.
5. Montreuil-l'Argillé.
6. Freney-d'Oisans (le).
7. Voulpaix.

NOMS ET PRÉNOMS DES PRÉPOSÉS ET OUVRIERS	LIEUX DE NAISSANCE			AGE	ANNÉE DE L'EXERCICE dans l'état	GENRE DE TRAVAIL
	COMMUNE	DISTRICT	DÉPARTEMENT			
Jean-Antoine Couté	Châlet [1].	Montargis.	Loiret.	30	Né.	Coucheur.
André Mongeron	Ville-Abbé [2].	Corbeil.	Seine-et-Oise.	22	2	Leveur.
Jean-André Faye	St-Maman [3].	Romans.	Drôme.	18	Né.	Ouvreur.
Jean-Louis-Denis Guillin	St-Victor [4].	Nogent.	Eure-et-Loir.	33	16	Coucheur.
Philippe Souriau	Rahé [5].	Montdoubleau.	Loir-et-Cher.	35	18	Leveur.
Jean Caille	Beroux [6].	Verneuil.	Eure.	52	Né.	Ouvreur.
Jean Manceau	St-Jean-de-Moirans.	Grenoble.	Isère.	30	Id.	Coucheur.
René-Claude Brossard	Châlette.	Montargis.	Loiret.	26	Id.	Leveur.
François Faye	St-Maman.	Romans.	Drôme.	25	Id.	Ouvreur.
David Martin	St-Pierre-de-Varangeville[7].	Montivilliers.	Seine-Inférieure.	27	14	Coucheur.
Julien Bernard	Châtel-Don [8].	Moulins.	Allier.	33	12	Leveur.
Joseph Frise.	De Tonnon [9].	Chambery.	Mont-Blanc.	30	15	Ouvreur.
Gabriel Mantelin	Vésieux [10].	Tournon.	Ardèche.	33	Né.	Coucheur.
François Douges	Châlette.	Montargis.	Loiret.	28	Id.	Leveur.
François Gardé.	Treziou [11].	Billom.	Puy-de-Dôme.	24	Id.	Ouvreur.
Pierre Laumet	Saussay.	Dreux.	Eure-et-Loir.	27	14	Coucheur.
René Girard.	Châlette.	Montargis.	Loiret.	26	Né.	Leveur.
Jean Hevelin	Acon.	Verneuil.	Eure.	24	7	Ouvreur.
Gilles Aubri.	Charancé-le-Roussel [12].	Mortain.	La Manche.	28	Né.	Coucheur.
Pierre Maubert.	Thiers.	Thiers.	Puy-de-Dôme.	38	Id.	Leveur.
Julien Millet	St-Bartelmi [13].	Mortain.	La Manche.	21	Id.	Ouvreur.
Louis Pontus	Itenel [14].	Poitiers.	Vienne.	23	8	Coucheur.
François Morand	Montigni [15].	Rouen.	Seine-Inférieure.	41	Né.	Leveur.
Augustin Lebrun	Thiers.	Thiers.	Puy-de-Dôme.	33	Id.	Ouvreur.
Claude Fenerol.	Idem.	Id.	Id.	48	Id.	Coucheur.
Michel Foujadoire.	Idem.	Id.	Id.	18	Id.	Leveur.
Jean-Pierre Poyade	Perus [16].	Valence.	Drôme.	28	Id.	Ouvreur.
Antoine Mathieu	Billom.	Billom.	Puy-de-Dôme.	30	11	Coucheur.
Jean Rosse	Pomeuze [17].	Rosoi.	Seine-et-Marne.	24	Né.	Leveur.
Joseph Poyade	Chabeuil.	Valence.	Drôme.	25	Id.	Ouvreur.

Claude Dagobert	Chalette.	Montargis.	Loiret.	20	Né.	Coucheur.
Filibert Fiot.	Teniser [18].	Semur-en-Auxois.	Côte-d'Or.	31	Id.	Leveur.
Claude Deschamps	Thiers.	Thiers.	Puy-de-Dôme.	19	Id.	Ouvreur.
Pierre Guilbert.	Lanoe-de-la-Barre [19].	Bernay.	Eure.	22	8	Coucheur.
Étienne Orillon	Velard [20].	Dijon.	Côte-d'Or.	21	Né.	Leveur.
François Sigue.	Mianne [21].	Port-de-la-Montagne.	Var.	35	Id.	Ouvreur.
Simon Hugon	St-Moncel [22].	St-Claude.	Jura.	29	15	Coucheur.
Simon Daland	Beaujeu.	St-Étienne.	Rhône-et-Loire.	51	Né.	Leveur.
Joseph Sigue	Mianne.	Port-de-la-Montagne.	Var.	25	Id.	Ouvreur.
Joseph Barthe	Castres.	Castres.	Tarn.	27	12	Coucheur.
Georges Hypp	Cernay.	Colmar.	Haut-Rhin.	17	Né.	Leveur.
Michel Chalopin	Mitis-les-Bordes.	Châtillon-sur-Seine.	Côte-d'Or.	27	12	Ouvreur.
René Morin	Chales [23].	Le Mans.	Sarthe.	21	Né.	Coucheur.
René Guillardet	Châlette.	Montargis.	Loiret.	16	Id.	Leveur.
Jean Faye	Rampilly-les-Bordes.	Thiers.	Puy-de-Dôme.	39	Id.	Ouvreur.
Jean Delair	Recoussac.	St-Étienne.	Rhône-et-Loire.	27	11	Coucheur.
Jean Dauvergne	Corquil-le-Libre.	Montargis.	Loiret.	16	Né.	Leveur.
Claude Guillardet	Gilly.	Dijon.	Côte-d'Or.	52	Id.	Gouverneur.
Gilbert Deschamps	Lezon [24].	Thiers.	Puy-de-Dôme.	56	Id.	Id.
René Tardi	Méhun [25].	Vierzon.	Cher.	50	Id.	Deuxième gouverneur.
Benoit Gachot	Dambert [26].	Ambert.	Puy-de-Dôme.	48	25	Id.
Albert Adam	Corquil-le-Libre.	Montargis.	Loiret.	33	2	Aide-gouverneur.
René Bourgault	Loiron.	Laval.	Mayenne.	29	5	Id.
Pierre-François Poyade.	Rives.	Grenoble.	Isère.	64	Né.	Étendeur de porces.

1. Chalette.
2. Villabé.
3. Saint-Mamans.
4. Saint-Victor-de-Buthon.
5. Rahay.
6. Bérou-la-Mulotière.
7. Saint-Pierre-de-Varengeville.
8. Châteldon.
9. Thonon.
10. Davezieux.
11. Trézioux.
12. Chérencé-le-Roussel.
13. Saint-Barthélemy.
14. Iteuil.
15. Montigny.
16. Peyrus.
17. Pommeuse.
18. Thenissey.
19. Noë (la).
20. Velars.
21. Méounes.
22. Septmoncel.
23. Challes.
24. Lezoux.
25. Méhun-sur-Yèvre.
26. Ambert.

NOMS ET PRÉNOMS DES PRÉPOSÉS ET OUVRIERS	LIEUX DE NAISSANCE			AGE	ANNÉE DE L'EXERCICE dans l'état	GENRE DE TRAVAIL
	COMMUNE	DISTRICT	DÉPARTEMENT			
François Hervais	Cugan [1].	Montaigu.	Vendée.	56	Né.	Étendeur de porces.
Étienne Cornillon	La Mulottière [2].	Dreux.	Eure-et-Loir.	46	Id.	Id.
Jean-Pierre Chicolet	Annonay.	Tournon.	Ardèche.	48	26	Id.
Jean Adam	Corquil-le-Libre.	Montargis.	Loiret.	28	5	Monteur de porces.
Pierre Cretin	Chalette.	Id.	Id.	15	Né papetier.	Dérompeur.
Jean Maubert	Thiers.	Thiers.	Puy-de-Dôme.	11	Id.	Id.
Jean Vignard	Châlette.	Montargis.	Loiret.	13	Id.	Id.
François Morand	Id.	Id.	Id.	13	Id.	Id.
Médard Alizard	St-Martin-d'Elabé.	St-Quentin.	Aisne.	66	6	Id.
Charles Lerat	Montargis.	Montargis.	Loiret.	17	3	Id.
Louis Perrin	Id.	Id.	Id.	14	1	Id.
Jean Leroi	Pannes [3].	Id.	Id.	15	1	Id.
Paul Leroi	Id.	Id.	Id.	13	1	Id.
Joseph Martin	Corquil-le-Libre.	Id.	Id.	15	1	Id.
François Pepin	Id.	Id.	Id.	15	1	Id.
Antoine Daland	Thiers.	Thiers.	Puy-de-Dôme.	13	Né papetier.	Id.
Claude Lasigué	Brioude.	Brioude.	Haute-Loire.	31	6	Employé au service des cuves.
Claude Lasigué	Id.	Id.	Id.	34	5	Id.
Pierre Foucher	Corquil-le-Libre.	Montargis.	Loiret.	16	3	Id.
Jean Martin	Boine [4].	Pithiviers.	Id.	50	3	Id.
Jean Malèche	St-Gervais.	Issoire.	Puy-de-Dôme.	34	1	Id.
Filibert Gueroude	Tournus.	Châlon.	Saône-et-Loire.	38	1	Id.
Nicolas Bardelat	Chalette.	Montargis.	Loiret.	17	1	Id.
Maurice Dury	Chavagnac.	Le Puy.	Haute-Loire.	25	1	Id.
Jacques Fournier	St-Brice [5].	Mortain.	La Manche.	26	1	Id.
Michel Fournier	Id.	Id.	Id.	22	1	Id.

Louis Gonesté	St-Germain-des-Fossés.	Moulins.	Allier.	31	1	Employé au service des cuves.
Jacques Bucheron.	Corquil-le-Libre.	Montargis.	Loiret.	48	3	Id.
Jacques Morin	Pannes.	Id.	Id.	21	2	Id.
Victor Moreau	Grand-Pressigni [6].	Châteaurenard,	Indre-et-Loire.	38	1	Id.
Edme Guyon	Châlette.	Montargis.	Loiret.	42	1	Id.
François Milbert	Id.	Id.	Id.	30	1	Id.
Mathurin Adam	Corquil-le-Libre.	Id.	Id.	28	3	Id.
Martin Adam	Id.	Id.	Id.	33	1	Id.
Martin Adam	Id.	Id.	Id.	28	1	Id.
Louis Picaud	Id.	Id.	Id.	27	3	Id.
Pierre Laville	La Selle-sur-le-Bied.	Id.	Id.	40	1	Id.
Claude Forgeat.	St-Maurice-sur-l'Averon [7].	Id.	Id.	40	1	Id.
Joseph Chelard.	Cepoy.	Id.	Id.	19	1	Id.
Jean-Baptiste Genévrier.	Châlette.	Id.	Id.	18	1	Id.
Jean-Baptiste Gathion	Cremeau [8].	Roanne.	Rhône-et-Loire.	32	7	Id.
Jean-Baptiste Boos	Beaugras.	Rouen.	Seine-Inférieure.	53	1	Id.
Henri Tonner	Cant. de Luserne [9] (Suisse)			50	7	Id.
Edme Dagobert	Montargis.	Montargis.	Loiret.	54	7	Voiturier domestique.
Pierre Billault	Corquil-le-Libre.	Id.	Id.	26	7	Terrassier domestique.
Pierre Tamisier	Châlette.	Id.	Id.	33	7	Maître formaire.
Jean-Baptiste Jacquin	Thivolière [10].	Grenoble.	Isère.	25	1	Formaire.
Bernard Chabert	Tours.	Tours.	Indre-et-Loire.	58	5	Chargé des feutres.
Jean Chabert	Id.	Id.	Id.	26	4	Teinturier.
Nicolas Hutasse	Arcis.	Arcis.	Aube.	32	2	Machiniste.
François Nadermann	De Vienne en Autriche.			47	6	Tourneur en métaux.
Jean Nadermann	Paris.	Paris.	Paris.	15	6	Adjoint.
Martin Billault	Corquil-le-Libre.	Montargis.	Loiret.	50	4	Tourne-roue.

1. Cugand.
2. Mulotière (la).
3. Pannes.
4. Boynes.
5. Saint-Brice-de-Landelle.
6. Grand-Pressigny (le).
7. Saint-Maurice-sur-Aveyron.
8. Cremeaux.
9. Lucerne.
10. Tivollière (la).

NOMS ET PRÉNOMS DES PRÉPOSÉS ET OUVRIERS	LIEUX DE NAISSANCE			AGE	ANNÉE DE L'EXERCICE dans l'état	GENRE DE TRAVAIL
	COMMUNE	DISTRICT	DÉPARTEMENT			
Georges Couté	Corquil-le-Libre.	Montargis.	Loiret.	64	4	Tourne-roue.
Nicolas Gammet	Crosna [1].	Autun.	Saône-et-Loire.	46	7	Maître charpentier.
Jean Gammet	Id.	Id.	Id.	37	4	Compagnon charpent.
Jean Lemaître	Briard.	Cosne.	Nièvre.	47	7	Id.
Antoine Marchand.	Dulude [2].	La Flèche.	Sarthe.	36	4	Id.
Alanor.	St-Pelerin.	Clamecy.	Nièvre.	35	4	Id.
Pierre Boyer	Du Maine.	La Souterraine.	La Creuse.	25	1	Id.
François Lorgué	Id.	Id.	Id.	26	1	Id.
Paul Bizieux.	Châtillon-sur-Loin.	Montargis.	Loiret.	46	7	Maître serrurier.
Louis Pajot	Nantes.	Nantes.	Loire-Inférieure.	44	3	Compagnon serrurier.
Louis Gimelle	Moulins.	Moulins.	Allier.	36	1	Id.
Charles Boucherie.	Montargis.	Montargis.	Loiret.	36	4	Id.
Nicolas Lafond	Coulomiers [3].	Rosoi.	Seine-et-Marne.	31	1	Id.
Thomas Houdry	Pithiviers.	Pithiviers.	Loiret.	31	7	Maître menuisier.
François Scharmur	Gan [4] en Belgique.			24	1	Compagnon menuisier.
François-Modeste Cressin	Orilly [5].	St-Quentin.	Aisne.	30	1	Id.
Antoine Lesieur	Abville [6].	Abbeville.	La Somme.	27	1	Id.
Antoine Verreau	Coulange-la-Vineuse.	Auxerre.	Yonne.	14	1	Id.
Pierre-Sébastien Colmier	Montargis.	Montargis.	Loiret.	25	2	Maître couvreur.
Jean Bastard	Bourges.	Bourges.	Cher.	50	1	Compagnon couvreur.
François Pérou.	Guéret.	Guéret.	La Creuse.	37	1	Maître maçon.
François Cassonnet	St-Memin [7].	Orléans.	Loiret.	47	1	Meunier.
François Guenot	Cosne.	Cosne.	Nièvre.	26	1	Maître boulanger.
Étienne Fontaine	Montargis.	Montargis.	Loiret.	44	1	Compagnon boulanger.
Pierre-Alexandre Léorier de Lisle	Valence.	Valence.	Drôme.	49		Entrepreneur.
Marie-Anne Vomorin, fe Bazin.	Farmoutier [8].	Rosoi.	Seine-et-Marne.	35	Née.	Piqueuse.
Louise Didier, fe Louis Douges	Rives.	Grenoble.	Isère.	43	Id.	Papetière.
Marie Hotelet, fe Lavigne	Châlette.	Montargis.	Loiret.	26	Id.	Nuanceuse.

Marie-Anne Favier, fe Bession. . . .	Annonai [9].	Tournon.	Ardèche.	29	Née.	Papetière.
Marie-Anne-Henriette Guais, fe Pinet .	La Charité.	La Charité.	Nièvre.	23	5	Id.
Marie-Jeanne Fontaine, fe Boudin . .	Glaigne [10].	Compiègne.	Oise.	21	Née.	Id.
Jacqueline Fetis, fe Raimon	Roussillon.	Autun.	Saône-et-Loire.	44	Id.	Id.
Marie Guignard, fe Coarchon	Autun.	Id.	Id.	39	Id.	Nuanceuse.
Catherine Cluze, fe Boissade	St-Martin.	Grenoble.	Isère.	49	Id.	Papetière.
Anne Hotelet, fe René Olivier	Châlette.	Montargis.	Loiret.	24	Id.	Id.
Victoire Guignard, fe Barbier	Id.	Id.	Id.	32	Id.	Id.
Félicité Rotte, fe Brazati	Farmoutier [11].	Rosoi.	Seine-et-Marne.	39	Id.	Id.
Marie-Anne Henri, fe Couté	Bar-sur-Ornain [12].	Bar-sur-Ornain.	La Meuse.	24	Id.	Id.
Elizabeth Gueton, fe Mongeron . . .	Annonai [13].	Tournon.	Ardèche.	23	Id.	Id.
Jeanne Gourbierre, fe Guillin	Thiers.	Thiers.	Puy-de-Dôme.	26	Id.	Id.
Françoise Roche, fe Souriau	Id.	Id.	Id.	24	Id.	Id.
Marie Conti, fe Manceau.	Châlette.	Montargis.	Loiret.	26	Id.	Id.
Anne-Marie Brouard, fe Faye	Id.	Id.	Id.	28	Id.	Id.
Marie Bucheron, fe Martin	Corqui-le-Libre.	Id.	Id.	19	Id.	Id.
Agathe Thomas, fe Brossard	Neuville [14].	Ville affranchie.	Rhône-et-Loire.	28	Id.	Id.
Élisabeth Favier, fe Bernard	Annonay.	Tournon.	Ardèche.	32	Id.	Id.
Marie Philippe, fe Frise	Aubonne.	Pontarlier.	Doubs.	28	15	Id.
Madeleine Guré, fe Mantelin	St-Germain [15].	Montargis.	Loiret.	30	8	Id.
Marie Manceau, fe François Douges. .	St-Jean-de-Moirans.	Grenoble.	Isère.	28	Née.	Id.
Marie Haudin, fe Girard.	Thiers.	Thiers.	Puy-de-Dôme.	22	Id.	Id.
Anne Carré, fe Hevelin	Plombières [16].	Dijon.	Côte-d'Or.	28	Id.	Id.
Élisabeth Chantelose, fe Maubert. . .	Thiers.	Thiers.	Puy-de-Dôme.	32	Id.	Id.
Marie Foujadoire, fe Lebrun	Id.	Id.	Id.	26	Id.	Id.
Anne Godard, fe Morand	Ste-Suzanne.	Evron.	Mayenne.	30	Id.	Id.
Marie Vouzon, fe Fenerol	Beuvené [17].	Grenoble.	Isère.	31	Id.	Id.
Marie-Anne Faye, fe Pierre Poyade . .	St-Maman [18].	Romans.	Drôme.	22	Id.	Id.
Jeanne Boillade, fe Joseph Poyade . .	Châlette.	Montargis.	Loiret.	28	Id.	Id.

1. Cronat.
2. Lude (le).
3. Coulommiers.
4. Gand.
5. Origny-Sainte-Benoite.
6. Abbeville.
7. Saint-Hilaire-Saint-Mesmin.
8. Faremoutiers.
9. Annonay.
10. Glaignes.
11. Faremoutiers.
12. Bar-le-Duc.
13. Annonay.
14. Neuville-sur-Saône.
15. Saint-Germain-des-Prés.
16. Plombières-lez-Dijon.
17. Bevenais.
18. Saint-Mamans.

NOMS ET PRÉNOMS DES PRÉPOSÉS ET OUVRIERS	LIEUX DE NAISSANCE			AGE	ANNÉE DE L'EXERCICE dans l'état	GENRE DE TRAVAIL
	COMMUNE	DISTRICT	DÉPARTEMENT			
Marie Gilot, fe Filibert	Touillon.	Semur.	Côte-d'Or.	32	Née.	Papetière.
Denise Descolonnes, fe François Sigue.	Pelerey [1].	Dijon.	Id.	34	Id.	Id.
Claudine Gaillot, fe Hugon	Nuit [2].	Id.	Id.	25	Id.	Id.
Jeanne Duclos, fe Daland	Thiers.	Thiers.	Puy-de-Dôme.	40	Id.	Id.
Pierrette Docet, fe Joseph Sigue . . .	Cromot [3].	Dijon.	Côte-d'Or.	34	14	Id.
Claudine Maire, fe Chalopin	St-Martin-du-Mont.	Chatillon-sur-Seine.	Id.	30	12	Id.
Jeanne Lacoste, fe Jean Faye	Annonai [4].	Tournon.	Ardèche.	26	Née.	Id.
Anne Mongi, fe Tardi.	St-Cliviers [5].	Loches.	Indre-et-Loire.	40	Id.	Id.
Marguerite Pharisien, fe Gachot . . .	Osel [6].	Épinal.	Les Vosges.	30	Id.	Id.
Gabrielle Renard, fe Hervais	Colonge [7].	Dijon.	Côte-d'Or.	46	Id.	Id.
Anne Artaud, fe Cornillon	Thiers.	Thiers.	Puy-de-Dôme.	40	Id.	Id.
Marie-Anne Dumont, fe Chicolet . . .	Glaigne [8].	Compiègne.	Oise.	33	Id.	Id.
Marie Honi, fe Bucheron	Montargis.	Montargis.	Loiret.	42	Id.	Id.
Marguerite Thibault, fe Tamisier. . .	Meulier [9].	Dijon.	Côte-d'Or.	40	Id.	Id.
Élisabeth Champion, fe Hutasse . . .	Arcis.	Arcis.	L'Aube.	32	2	Délisseuse.
Catherine Malsenard, fe Nadermann .	Paris.	Paris.	Paris.	40	6	Id.
Benoite Guironte, fe Nicolas Gammet ainé	Tournus.	Chalon.	Saône-et-Loire.	50	7	Id.
Anne Bontems, fe Edme Dagobert . .	Egreville [10].	Nemours.	Seine-et-Marne.	40	7	Id.
Madeleine Adam, fe François Billault .	Corqui-le-Libre.	Montargis.	Loiret.	22	7	Id.
Catherine Manni, fe Martin Billault . .	Izol.	Id.	Id.	39	4	Id.
Jeanne Vereau, fe Jean Gammet . . .	Coulange [11].	Auxerre.	Yonne.	22	2	Id.
Marie-Anne Charault, fe Bizieux . . .	Cepoi [12].	Montargis.	Loiret.	49	7	Id.
Claudine Favier, fe Houdry	Annonay.	Tournon.	Ardèche.	26	7	Id.
Marie Loins, fe Sébastien Colmier . .	Boissy.	Étampes.	Seine-et-Oise.	23	2	Id.
Marie-Madeleine Lesueur, fe Péroux .	Lorcy.	Boiscommun.	Loiret.	23	1	Id.
Marie Levéque, fe Cassonnet	St-Martin.	Orléans.	Id.	53	1	Id.
Pélagie Dalbert, fe Guenot	La Charité.	La Charité.	Nièvre.	19	1	Id.
Anne Delaporte, fe Mathurin Adam . .	Girolles.	Montargis.	Loiret.	26	3	Id.
Madeleine Lebert, fe Martin Adam . .	Corqui-le-Libre.	Id.	Id.	25	3	Id.
Anne Pigeneau, fe Forgeat.	St-Germain [13].	Id.	Id.	44	1	Id.

Marie Denard, fe Biscoff.	Cressy [14].	Bourges.	Cher.	26	Née.	Papetière.
Anne Girard, ve Sylvain Dumai	Châlette.	Montargis.	Loiret.	24	Id.	Id.
Marie Tardi, ve Nicolas Hotelet	Lasenai [15].	Issoudun.	Indre-et-Loire.	45	Id.	Id.
Anne Tardi, ve Brossard	Id.	Id.	Id.	58	Id.	Id.
Madeleine Fournier, ve Couté	Issoudun.	Id.	Id.	58	Id.	Id.
Françoise Plessis, ve Drouard	Cugand.	Montaigu.	Vendée.	44	Id.	Id.
Marie Guigat, ve Faye	St-Jean [16].	Romans.	Drôme.	48	Id.	Id.
Françoise Masson, ve Haudin	Desplanches [17].	Arbois.	Jura.	46	Id.	Id.
Marguerite Georges, ve Jacquemin	Vigneville [18].	St-Mihiel.	Meuse.	50	Id.	Id.
Rose Chopin, ve Priou	Veri [19].	Montaigu.	Vendée.	38	Id.	Id.
Claudine Girard, ve Vignard	Chalette.	Montargis.	Loiret.	37	Id.	Id.
Edmée Bucheron	Corqui-le-Libre.	Id.	Id.	14	Id.	Id.
Marie-Anne Cornillon.	Chalette.	Id.	Id.	11	Id.	Id.
Philippine Cretin	Id.	Id.	Id.	21	Id.	Id.
Marie Daland	Thiers.	Thiers.	Puy-de-Dôme.	17	Id.	Id.
Madeleine Daland	Id.	Id.	Id.	11	Id.	Id.
Marie-Anne Fitis	Nevers.	Nevers.	Nièvre.	24	Id.	Id.
Marguerite Favier.	Annonai.	Tournon.	Ardèche.	23	Id.	Id.
Jeanne Gammet	Cepoi.	Montargis.	Loiret.	17	Id.	Id.
Marguerite Gammet	Id.	Id.	Id.	15	Id.	Id.
Suzanne Guillardet	Chalette.	Id.	Id.	14	Id.	Id.
Marguerite Guillon	Montargis.	Id.	Loiret.	20	Id.	Id.
Madeleine Haudin	Thiers.	Thiers.	Puy-de-Dôme.	19	Id.	Id.
Berthe Haudin	Id.	Id.	Id.	16	Id.	Id.
Élisabeth Henry	Chalette.	Montargis.	Loiret.	13	Id.	Id.
Marie Hervais	Id.	Id.	Id.	20	Id.	Id.
Jeanne Hervais.	Id.	Id.	Id.	17	Id.	Id.
Anne Hotelet	Id.	Id.	Id.	19	Id.	Id.

1. Pellerey.
2. Nuits.
3. Cormot.
4. Annonay.
5. Saint-Flovier.
6. Docelles.
7. Collonges.
8. Glaignes.
9. Meuilley.
10. Egreville.
11. Coulanges.
12. Cepoy.
13. Saint-Germain-des-Prés.
14. Crécy.
15. Lazenay.
16. Saint-Jean-en-Royans.
17. Planches (les).
18. Vignéville.
19. Verrie (la).

NOMS ET PRÉNOMS DES PRÉPOSÉS ET OUVRIERS	LIEUX DE NAISSANCE			AGE	ANNÉE DE L'EXERCICE dans l'état	GENRE DE TRAVAIL
	COMMUNE	DISTRICT	DÉPARTEMENT			
François Hervais	Cugan [1].	Montaigu.	Vendée.	56	Né.	Étendeur de porces.
Étienne Cornillon	La Mulottière [2].	Dreux.	Eure-et-Loir.	46	Id.	Id.
Jean-Pierre Chicolet	Annonay.	Tournon.	Ardèche.	48	26	Id.
Jean Adam	Corquil-le-Libre.	Montargis.	Loiret.	28	5	Monteur de porces.
Pierre Cretin	Chalette.	Id.	Id.	15	Né papetier.	Dérompeur.
Jean Maubert	Thiers.	Thiers.	Puy-de-Dôme.	11	Id.	Id.
Jean Vignard	Châlette.	Montargis.	Loiret.	13	Id.	Id.
François Morand	Id.	Id.	Id.	13	Id.	Id.
Médard Alizard	St-Martin-d'Elabé.	St-Quentin.	Aisne.	66	6	Id.
Charles Lerat	Montargis.	Montargis.	Loiret.	17	3	Id.
Louis Perrin	Id.	Id.	Id.	14	1	Id.
Jean Leroi	Pannes [3].	Id.	Id.	15	1	Id.
Paul Leroi	Id.	Id.	Id.	13	1	Id.
Joseph Martin	Corquil-le-Libre.	Id.	Id.	15	1	Id.
François Pepin	Id.	Id.	Id.	15	1	Id.
Antoine Daland	Thiers.	Thiers.	Puy-de-Dôme.	13	Né papetier.	Id.
Claude Lasigué	Brioude.	Brioude.	Haute-Loire.	31	6	Employé au service des cuves.
Claude Lasigué	Id.	Id.	Id.	34	5	Id.
Pierre Foucher	Corquil-le-Libre.	Montargis.	Loiret.	16	3	Id.
Jean Martin	Boine [4].	Pithiviers.	Id.	50	3	Id.
Jean Malèche	St-Gervais.	Issoire.	Puy-de-Dôme.	34	1	Id.
Filibert Gueroude	Tournus.	Châlon.	Saône-et-Loire.	38	1	Id.
Nicolas Bardelat	Chalette.	Montargis.	Loiret.	17	1	Id.
Maurice Dury	Chavagnac.	Le Puy.	Haute-Loire.	25	1	Id.
Jacques Fournier	St-Brice [5].	Mortain.	La Manche.	26	1	Id.
Michel Fournier	Id.	Id.	Id.	22	1	Id.

Louis Genesté	St-Germain-des-Fossés.	Moulins.	Allier.	31	1	Employé au service des cuves.
Jacques Bucheron.	Corquil-le-Libre.	Montargis.	Loiret.	48	3	Id.
Jacques Morin	Pannes.	Id.	Id.	21	2	Id.
Victor Moreau	Grand-Pressigni [6].	Châteaurenard,	Indre-et-Loire.	38	1	Id.
Edme Guyon	Châlette.	Montargis.	Loiret.	42	1	Id.
François Milbert	Id.	Id.	Id.	30	1	Id.
Mathurin Adam	Corquil-le-Libre.	Id.	Id.	28	3	Id.
Martin Adam	Id.	Id.	Id.	33	1	Id.
Martin Adam	Id.	Id.	Id.	28	1	Id.
Louis Picaud	Id.	Id.	Id.	27	3	Id.
Pierre Laville	La Selle-sur-le-Bied.	Id.	Id.	40	1	Id.
Claude Forgeat.	St-Maurice-sur-l'Averon [7].	Id.	Id.	40	1	Id.
Joseph Chelard.	Cepoy.	Id.	Id.	19	1	Id.
Jean-Baptiste Genévrier.	Châlette.	Id.	Id.	18	1	Id.
Jean-Baptiste Gathion	Cremeau [8].	Roanne.	Rhône-et-Loire.	32	7	Id.
Jean-Baptiste Boos	Beaugras.	Rouen.	Seine-Inférieure.	53	1	Id.
Henri Tonner	Cant. de Luserne [9] (Suisse)			50	7	Id.
Edme Dagobert	Montargis.	Montargis.	Loiret.	54	7	Voiturier domestique.
Pierre Billault	Corquil-le-Libre.	Id.	Id.	26	7	Terrassier domestique.
Pierre Tamisier	Châlette.	Id.	Id.	33	7	Maître formaire.
Jean-Baptiste Jacquin	Thivolière [10].	Grenoble.	Isère.	25	1	Formaire.
Bernard Chabert	Tours.	Tours.	Indre-et-Loire.	58	5	Chargé des feutres.
Jean Chabert	Id.	Id.	Id.	26	4	Teinturier.
Nicolas Hutasse	Arcis.	Arcis.	Aube.	32	2	Machiniste.
François Nadermann	De Vienne en Autriche.			47	6	Tourneur en métaux.
Jean Nadermann	Paris.	Paris.	Paris.	15	6	Adjoint.
Martin Billault	Corquil-le-Libre.	Montargis.	Loiret.	50	4	Tourne-roue.

1. Cugand.
2. Mulotière (la).
3. Pannes.
4. Boynes.
5. Saint-Brice-de-Landelle.
6. Grand-Pressigny (le).
7. Saint-Maurice-sur-Aveyron.
8. Cremeaux.
9. Lucerne.
10. Tivollière (la).

NOMS ET PRÉNOMS DES PRÉPOSÉS ET OUVRIERS	LIEUX DE NAISSANCE			AGE	ANNÉE DE L'EXERCICE dans l'état	GENRE DE TRAVAIL
	COMMUNE	DISTRICT	DÉPARTEMENT			
Georges Couté	Corquil-le-Libre.	Montargis.	Loiret.	64	4	Tourne-roue.
Nicolas Gammet	Crosna [1].	Autun.	Saône-et-Loire.	46	7	Maître charpentier.
Jean Gammet	Id.	Id.	Id.	37	4	Compagnon charpent.
Jean Lemaître	Briard.	Cosne.	Nièvre.	47	7	Id.
Antoine Marchand.	Dulude [2].	La Flèche.	Sarthe.	36	4	Id.
Alanor.	St-Pelerin.	Clamecy.	Nièvre.	35	4	Id.
Pierre Boyer	Du Maine.	La Souterraine.	La Creuse.	25	1	Id.
François Lorgué	Id.	Id.	Id.	26	1	Id.
Paul Bizieux.	Châtillon-sur-Loin.	Montargis.	Loiret.	46	7	Maître serrurier.
Louis Pajot	Nantes.	Nantes.	Loire-Inférieure.	44	3	Compagnon serrurier.
Louis Gimelle	Moulins.	Moulins.	Allier.	36	1	Id.
Charles Boucherie.	Montargis.	Montargis.	Loiret.	36	4	Id.
Nicolas Lafond	Coulomiers [3].	Rosoi.	Seine-et-Marne.	31	1	Id.
Thomas Houdry	Pithiviers.	Pithiviers.	Loiret.	31	7	Maître menuisier.
François Scharmur	Gan [4] en Belgique.			24	1	Compagnon menuisier.
François-Modeste Cressin	Orilly [5].	St-Quentin.	Aisne.	30	1	Id.
Antoine Lesieur	Abville [6].	Abbeville.	La Somme.	27	1	Id.
Antoine Verreau	Coulange-la-Vineuse.	Auxerre.	Yonne.	14	1	Id.
Pierre-Sébastien Colmier	Montargis.	Montargis.	Loiret.	25	2	Maître couvreur.
Jean Bastard	Bourges.	Bourges.	Cher.	50	1	Compagnon couvreur.
François Pérou.	Guéret.	Guéret.	La Creuse.	37	1	Maître maçon.
François Cassonnet	St-Memin [7].	Orléans.	Loiret.	47	1	Meunier.
François Guenot	Cosne.	Cosne.	Nièvre.	26	1	Maître boulanger.
Étienne Fontaine	Montargis.	Montargis.	Loiret.	44	1	Compagnon boulanger.
Pierre-Alexandre Léorier de Lisle	Valence.	Valence.	Drôme.	49		Entrepreneur.
Marie-Anne Vomorin, fe Bazin.	Farmoutier [8].	Rosoi.	Seine-et-Marne.	35	Née.	Piqueuse.
Louise Didier, fe Louis Douges	Rives.	Grenoble.	Isère.	43	Id.	Papetière.
Marie Hotelet, fe Lavigne	Châlette.	Montargis.	Loiret.	26	Id.	Nuanceuse.

Marie-Anne Favier, fe Besslon. . . .	Annonai [9].	Tournon.	Ardèche.	20	Née.	Papetière.
Marie-Anne-Henriette Guais, fe Pinet .	La Charité.	La Charité.	Nièvre.	23	5	Id.
Marie-Jeanne Fontaine, fe Boudin . .	Glaigne [10].	Compiègne.	Oise.	21	Née.	Id.
Jacqueline Fetis, fe Raimon	Roussillon.	Autun.	Saône-et-Loire.	44	Id.	Id.
Marie Guignard, fe Coarchon	Autun.	Id.	Id.	39	Id.	Nuanceuse.
Catherine Cluze, fe Boissade	St-Martin.	Grenoble.	Isère.	49	Id.	Papetière.
Anne Hotelet, fe René Olivier	Châlette.	Montargis.	Loiret.	24	Id.	Id.
Victoire Guignard, fe Barbier	Id.	Id.	Id.	32	Id.	Id.
Félicité Rotte, fe Brazati	Farmoutier [11].	Rosoi.	Seine-et-Marne.	39	Id.	Id.
Marie-Anne Henri, fe Couté	Bar-sur-Ornain [12].	Bar-sur-Ornain.	La Meuse.	24	Id.	Id.
Elizabeth Gueton, fe Mongeron . . .	Annonai [13].	Tournon.	Ardèche.	23	Id.	Id.
Jeanne Gourbierre, fe Guillin	Thiers.	Thiers.	Puy-de-Dôme.	26	Id.	Id.
Françoise Roche, fe Souriau	Id.	Id.	Id.	24	Id.	Id.
Marie Conti, fe Manceau.	Châlette.	Montargis.	Loiret.	26	Id.	Id.
Anne-Marie Brouard, fe Faye	Id.	Id.	Id.	28	Id.	Id.
Marie Bucheron, fe Martin	Corqui-le-Libre.	Id.	Id.	19	Id.	Id.
Agathe Thomas, fe Brossard	Neuville [14].	Ville affranchie.	Rhône-et-Loire.	28	Id.	Id.
Élisabeth Favier, fe Bernard	Annonay.	Tournon.	Ardèche.	32	Id.	Id.
Marie Philippe, fe Frise	Aubonne.	Pontarlier.	Doubs.	28	15	Id.
Madeleine Guré, fe Mantelin	St-Germain [15].	Montargis.	Loiret.	30	8	Id.
Marie Manceau, fe François Douges. .	St-Jean-de-Moirans.	Grenoble.	Isère.	28	Née.	Id.
Marie Haudin, fe Girard.	Thiers.	Thiers.	Puy-de-Dôme.	22	Id.	Id.
Anne Carré, fe Hevelin	Plombières [16].	Dijon.	Côte-d'Or.	28	Id.	Id.
Élisabeth Chantelose, fe Maubert. . .	Thiers.	Thiers.	Puy-de-Dôme.	32	Id.	Id.
Marie Foujadoire, fe Lebrun	Id.	Id.	Id.	26	Id.	Id.
Anne Godard, fe Morand	Ste-Suzanne.	Evron.	Mayenne.	30	Id.	Id.
Marie Vouzon, fe Fenerol	Beuvené [17].	Grenoble.	Isère.	31	Id.	Id.
Marie-Anne Faye, fe Pierre Poyade . .	St-Maman [18].	Romans.	Drôme.	22	Id.	Id.
Jeanne Boillade, fe Joseph Poyade . .	Châlette.	Montargis.	Loiret.	28	Id.	Id.

1. Cronat.
2. Lude (le).
3. Coulommiers.
4. Gand.
5. Origny-Sainte-Benoite.
6. Abbeville.
7. Saint-Hilaire-Saint-Mesmin.
8. Faremoutiers.
9. Annonay.
10. Glaignes.
11. Faremoutiers.
12. Bar-le-Duc.
13. Annonay.
14. Neuville-sur-Saône.
15. Saint-Germain-des-Prés.
16. Plombières-lez-Dijon.
17. Bevenais.
18. Saint-Mamans.

NOMS ET PRÉNOMS DES PRÉPOSÉS ET OUVRIERS	LIEUX DE NAISSANCE			AGE	ANNÉE DE L'EXERCICE dans l'état	GENRE DE TRAVAIL
	COMMUNE	DISTRICT	DÉPARTEMENT			
Marie Gilot, fe Filibert	Touillon.	Semur.	Côte-d'Or.	32	Née.	Papetière.
Denise Descolonnes, fe François Sigue.	Pelerey [1].	Dijon.	Id.	34	Id.	Id.
Claudine Gaillot, fe Hugon	Nuit [2].	Id.	Id.	25	Id.	Id.
Jeanne Duclos, fe Daland	Thiers.	Thiers.	Puy-de-Dôme.	40	Id.	Id.
Pierrette Docet, fe Joseph Sigue	Cromot [3].	Dijon.	Côte-d'Or.	34	14	Id.
Claudine Maire, fe Chalopin	St-Martin-du-Mont.	Chatillon-sur-Seine.	Id.	30	12	Id.
Jeanne Lacoste, fe Jean Faye	Annonai [4].	Tournon.	Ardèche.	26	Née.	Id.
Anne Mongi, fe Tardi	St-Cliviers [5].	Loches.	Indre-et-Loire.	40	Id.	Id.
Marguerite Pharisien, fe Gachot	Osel [6].	Épinal.	Les Vosges.	30	Id.	Id.
Gabrielle Renard, fe Hervais	Colonge [7].	Dijon.	Côte-d'Or.	46	Id.	Id.
Anne Artaud, fe Cornillon	Thiers.	Thiers.	Puy-de-Dôme.	40	Id.	Id.
Marie-Anne Dumont, fe Chicolet	Glaigne [8].	Compiègne.	Oise.	33	Id.	Id.
Marie Honi, fe Bucheron	Montargis.	Montargis.	Loiret.	42	Id.	Id.
Marguerite Thibault, fe Tamisier.	Meulier [9].	Dijon.	Côte-d'Or.	40	Id.	Id.
Élisabeth Champion, fe Hutasse	Arcis.	Arcis.	L'Aube.	32	2	Délisseuse.
Catherine Malsenard, fe Nadermann	Paris.	Paris.	Paris.	40	6	Id.
Benoite Guironte, fe Nicolas Gammet aîné	Tournus.	Chalon.	Saône-et-Loire.	50	7	Id.
Anne Bontems, fe Edme Dagobert	Egreville [10].	Nemours.	Seine-et-Marne.	40	7	Id.
Madeleine Adam, fe François Billault	Corqui-le-Libre.	Montargis.	Loiret.	22	7	Id.
Catherine Manni, fe Martin Billault	Izol.	Id.	Id.	39	4	Id.
Jeanne Vereau, fe Jean Gammet	Coulange [11].	Auxerre.	Yonne.	22	2	Id.
Marie-Anne Charault, fe Bizieux	Cepoi [12].	Montargis.	Loiret.	49	7	Id.
Claudine Favier, fe Houdry	Annonay.	Tournon.	Ardèche.	26	7	Id.
Marie Loins, fe Sébastien Colmier	Boissy.	Étampes.	Seine-et-Oise.	23	2	Id.
Marie-Madeleine Lesueur, fe Péroux	Lorcy.	Boiscommun.	Loiret.	23	1	Id.
Marie Levêque, fe Cassonnet	St-Martin.	Orléans.	Id.	53	1	Id.
Pélagie Dalbert, fe Guenot	La Charité.	La Charité.	Nièvre.	19	1	Id.
Anne Delaporte, fe Mathurin Adam	Girolles.	Montargis.	Loiret.	26	3	Id.
Madeleine Lebert, fe Martin Adam	Corqui-le-Libre.	Id.	Id.	25	3	Id.
Anne Pigeneau, fe Forgeat	St-Germain [13].	Id.	Id.	44	1	Id.

Marie Denard, f[e] Biscoff.	Cressy [14].	Bourges.	Cher.	26	Née.	Papetière.
Anne Girard, v[e] Sylvain Dumai	Châlette.	Montargis.	Loiret.	24	Id.	Id.
Marie Tardi, v[e] Nicolas Hotelet	Lasenai [15].	Issoudun.	Indre-et-Loire.	45	Id.	Id.
Anne Tardi, v[e] Brossard	Id.	Id.	Id.	58	Id.	Id.
Madeleine Fournier, v[e] Couté	Issoudun.	Id.	Id.	58	Id.	Id.
Françoise Plessis, v[e] Drouard	Cugand.	Montaigu.	Vendée.	44	Id.	Id.
Marie Guigat, v[e] Faye	St-Jean [16].	Romans.	Drôme.	48	Id.	Id.
Françoise Masson, v[e] Haudin	Desplanches [17].	Arbois.	Jura.	46	Id.	Id.
Marguerite Georges, v[e] Jacquemin	Vigneville [18].	St-Mihiel.	Meuse.	50	Id.	Id.
Rose Chopin, v[e] Priou	Veri [19].	Montaigu.	Vendée.	38	Id.	Id.
Claudine Girard, v[e] Vignard	Chalette.	Montargis.	Loiret.	37	Id.	Id.
Edmée Bucheron	Corqui-le-Libre.	Id.	Id.	14	Id.	Id.
Marie-Anne Cornillon.	Chalette.	Id.	Id.	11	Id.	Id.
Philippine Cretin	Id.	Id.	Id.	21	Id.	Id.
Marie Daland	Thiers.	Thiers.	Puy-de-Dôme.	17	Id.	Id.
Madeleine Daland	Id.	Id.	Id.	11	Id.	Id.
Marie-Anne Fitis	Nevers.	Nevers.	Nièvre.	24	Id.	Id.
Marguerite Favier.	Annonai.	Tournon.	Ardèche.	23	Id.	Id.
Jeanne Gammet	Cepoi.	Montargis.	Loiret.	17	Id.	Id.
Marguerite Gammet	Id.	Id.	Id.	15	Id.	Id.
Suzanne Guillardet	Chalette.	Id.	Id.	14	Id.	Id.
Marguerite Guillon	Montargis.	Id.	Loiret.	20	Id.	Id.
Madeleine Haudin.	Thiers.	Thiers.	Puy-de-Dôme.	19	Id.	Id.
Berthe Haudin	Id.	Id.	Id.	16	Id.	Id.
Élisabeth Henry	Chalette.	Montargis.	Loiret.	13	Id.	Id.
Marie Hervais	Id.	Id.	Id.	20	Id.	Id.
Jeanne Hervais.	Id.	Id.	Id.	17	Id.	Id.
Anne Hotelet	Id.	Id.	Id.	19	Id.	Id.

1. Pellerey.
2. Nuits.
3. Cormot.
4. Annonay.
5. Saint-Flovier.
6. Docelles.
7. Collonges.
8. Glaignes.
9. Meuilley.
10. Egreville.
11. Coulanges.
12. Cepoy.
13. Saint-Germain-des-Prés.
14. Crécy.
15. Lazenay.
16. Saint-Jean-en-Royans.
17. Planches (les).
18. Vignéville.
19. Verrie (la).

NOMS ET PRÉNOMS DES PRÉPOSÉS ET OUVRIERS	LIEUX DE NAISSANCE			AGE	ANNÉE DE L'EXERCICE dans l'état	GENRE DE TRAVAIL
	COMMUNE	DISTRICT	DÉPARTEMENT			
François Hervais	Cugan [1].	Montaigu.	Vendée.	56	Né.	Étendeur de porces.
Étienne Cornillon	La Mulottière [2].	Dreux.	Eure-et-Loir.	46	Id.	Id.
Jean-Pierre Chicolet	Annonay.	Tournon.	Ardèche.	48	26	Id.
Jean Adam	Corquil-le-Libre.	Montargis.	Loiret.	28	5	Monteur de porces.
Pierre Cretin	Chalette.	Id.	Id.	15	Né papetier.	Dérompeur.
Jean Maubert	Thiers.	Thiers.	Puy-de-Dôme.	11	Id.	Id.
Jean Vignard	Châlette.	Montargis.	Loiret.	13	Id.	Id.
François Morand	Id.	Id.	Id.	13	Id.	Id.
Médard Alizard	St-Martin-d'Elabé.	St-Quentin.	Aisne.	66	6	Id.
Charles Lerat	Montargis.	Montargis.	Loiret.	17	3	Id.
Louis Perrin	Id.	Id.	Id.	14	1	Id.
Jean Leroi	Pannes [3].	Id.	Id.	15	1	Id.
Paul Leroi	Id.	Id.	Id.	13	1	Id.
Joseph Martin	Corquil-le-Libre.	Id.	Id.	15	1	Id.
François Pepin	Id.	Id.	Id.	15	1	Id.
Antoine Daland	Thiers.	Thiers.	Puy-de-Dôme.	13	Né papetier.	Id.
Claude Lasigué	Brioude.	Brioude.	Haute-Loire.	31	6	Employé au service des cuves.
Claude Lasigué	Id.	Id.	Id.	34	5	Id.
Pierre Foucher	Corquil-le-Libre.	Montargis.	Loiret.	16	3	Id.
Jean Martin	Boine [4].	Pithiviers.	Id.	50	3	Id.
Jean Malèche	St-Gervais.	Issoire.	Puy-de-Dôme.	34	1	Id.
Filibert Gueroude	Tournus.	Châlon.	Saône-et-Loire.	38	1	Id.
Nicolas Bardelat	Chalette.	Montargis.	Loiret.	17	1	Id.
Maurice Dury	Chavagnac.	Le Puy.	Haute-Loire.	25	1	Id.
Jacques Fournier	St-Brice [5].	Mortain.	La Manche.	26	1	Id.
Michel Fournier	Id.	Id.	Id.	22	1	Id.

Louis Genesté	St-Germain-des-Fossés.	Moulins.	Allier.	31	1	Employé au service des cuves.
Jacques Bucheron.	Corquil-le-Libre.	Montargis.	Loiret.	48	3	Id.
Jacques Morin	Pannes.	Id.	Id.	21	2	Id.
Victor Moreau	Grand-Pressigni [6].	Châteaurenard,	Indre-et-Loire.	38	1	Id.
Edme Guyon	Châlette.	Montargis.	Loiret.	42	1	Id.
François Milbert	Id.	Id.	Id.	30	1	Id.
Mathurin Adam	Corquil-le-Libre.	Id.	Id.	28	3	Id.
Martin Adam	Id.	Id.	Id.	33	1	Id.
Martin Adam	Id.	Id.	Id.	28	1	Id.
Louis Picaud	Id.	Id.	Id.	27	3	Id.
Pierre Laville	La Selle-sur-le-Bied.	Id.	Id.	40	1	Id.
Claude Forgeat.	St-Maurice-sur-l'Averon [7].	Id.	Id.	40	1	Id.
Joseph Chelard.	Cepoy.	Id.	Id.	19	1	Id.
Jean-Baptiste Genévrier.	Châlette.	Id.	Id.	18	1	Id.
Jean-Baptiste Gathion	Cremeau [8].	Roanne.	Rhône-et-Loire.	32	7	Id.
Jean-Baptiste Boos	Beaugras.	Rouen.	Seine-Inférieure.	53	1	Id.
Henri Tonner	Cant. de Luserne [9] (Suisse)			50	7	Id.
Edme Dagobert	Montargis.	Montargis.	Loiret.	54	7	Voiturier domestique.
Pierre Billault	Corquil-le-Libre.	Id.	Id.	25	7	Terrassier domestique.
Pierre Tamisier	Châlette.	Id.	Id.	33	7	Maître formaire.
Jean-Baptiste Jacquin	Thivolière [10].	Grenoble.	Isère.	25	1	Formaire.
Bernard Chabert	Tours.	Tours.	Indre-et-Loire.	58	5	Chargé des feutres.
Jean Chabert	Id.	Id.	Id.	26	4	Teinturier.
Nicolas Hutasse	Arcis.	Arcis.	Aube.	32	2	Machiniste.
François Nadermann	De Vienne en Autriche.			47	6	Tourneur en métaux.
Jean Nadermann	Paris.	Paris.	Paris.	15	6	Adjoint.
Martin Billault	Corquil-le-Libre.	Montargis.	Loiret.	50	4	Tourne-roue.

1. Cugand.
2. Mulotière (la).
3. Pannes.
4. Boynes.
5. Saint-Brice-de-Landelle.
6. Grand-Pressigny (le).
7. Saint-Maurice-sur-Aveyron.
8. Cremeaux.
9. Lucerne.
10. Tivollière (la).

NOMS ET PRÉNOMS DES PRÉPOSÉS ET OUVRIERS	LIEUX DE NAISSANCE			AGE	ANNÉE DE L'EXERCICE dans l'état	GENRE DE TRAVAIL
	COMMUNE	DISTRICT	DÉPARTEMENT			
Georges Couté	Corquil-le-Libre.	Montargis.	Loiret.	64	4	Tourne-roue.
Nicolas Gammet	Crosna [1].	Autun.	Saône-et-Loire.	46	7	Maitre charpentier.
Jean Gammet	Id.	Id.	Id.	37	4	Compagnon charpent.
Jean Lemaître	Briard.	Cosne.	Nièvre.	47	7	Id.
Antoine Marchand.	Dulude [2].	La Flèche.	Sarthe.	36	4	Id.
Alanor.	St-Pelerin.	Clamecy.	Nièvre.	35	4	Id.
Pierre Boyer	Du Maine.	La Souterraine.	La Creuse.	25	1	Id.
François Lorgué	Id.	Id.	Id.	26	1	Id.
Paul Bizieux.	Châtillon-sur-Loin.	Montargis.	Loiret.	46	7	Maître serrurier.
Louis Pajot	Nantes.	Nantes.	Loire-Inférieure.	44	3	Compagnon serrurier.
Louis Gimelle	Moulins.	Moulins.	Allier.	36	1	Id.
Charles Boucherie.	Montargis.	Montargis.	Loiret.	36	4	Id.
Nicolas Lafond	Coulomiers [3].	Rosoi.	Seine-et-Marne.	31	1	Id.
Thomas Houdry	Pithiviers.	Pithiviers.	Loiret.	31	7	Maitre menuisier.
François Scharmur	Gan [4] en Belgique.			24	1	Compagnon menuisier.
François-Modeste Cressin	Orilly [5].	St-Quentin.	Aisne.	30	1	Id.
Antoine Lesieur	Abville [6].	Abbeville.	La Somme.	27	1	Id.
Antoine Verreau	Coulange-la-Vineuse.	Auxerre.	Yonne.	14	1	Id.
Pierre-Sébastien Colmier	Montargis.	Montargis.	Loiret.	25	2	Maitre couvreur.
Jean Bastard	Bourges.	Bourges.	Cher.	50	1	Compagnon couvreur.
François Pérou.	Guéret.	Guéret.	La Creuse.	37	1	Maitre maçon.
François Cassonnet	St-Memin [7].	Orléans.	Loiret.	47	1	Meunier.
François Guenot	Cosne.	Cosne.	Nièvre.	26	1	Maitre boulanger.
Étienne Fontaine	Montargis.	Montargis.	Loiret.	44	1	Compagnon boulanger.
Pierre-Alexandre Léorier de Lisle . .	Valence.	Valence.	Drôme.	49		Entrepreneur.
Marie-Anne Vomorin, fe Bazin. . . .	Farmoutier [8].	Rosoi.	Seine-et-Marne.	35	Née.	Piqueuse.
Louise Didier, fe Louis Douges . . .	Rives.	Grenoble.	Isère.	43	Id.	Papetière.
Marie Hotelet, fe Lavigne	Châlette.	Montargis.	Loiret.	26	Id.	Nuanceuse.

Marie-Anne Favier, fe Bession. . . .	Annonai [9].	Tournon.	Ardèche.	29	Née.	Papetière.
Marie-Anne-Henriette Guais, fe Pinet .	La Charité.	La Charité.	Nièvre.	23	5	Id.
Marie-Jeanne Fontaine, fe Boudin . .	Glaigne [10].	Compiègne.	Oise.	21	Née.	Id.
Jacqueline Fetis, fe Raimon	Roussillon.	Autun.	Saône-et-Loire.	44	Id.	Id.
Marie Guignard, fe Coarchon	Autun.	Id.	Id.	39	Id.	Nuanceuse.
Catherine Cluze, fe Boissade	St-Martin.	Grenoble.	Isère.	49	Id.	Papetière.
Anne Hotelet, fe René Olivier	Châlette.	Montargis.	Loiret.	24	Id.	Id.
Victoire Guignard, fe Barbier	Id.	Id.	Id.	32	Id.	Id.
Félicité Rotte, fe Brazati	Farmoutier [11].	Rosoi.	Seine-et-Marne.	39	Id.	Id.
Marie-Anne Henri, fe Couté	Bar-sur-Ornain [12].	Bar-sur-Ornain.	La Meuse.	24	Id.	Id.
Elizabeth Gueton, fe Mongeron . . .	Annonai [13].	Tournon.	Ardèche.	23	Id.	Id.
Jeanne Gourbierre, fe Guillin	Thiers.	Thiers.	Puy-de-Dôme.	26	Id.	Id.
Françoise Roche, fe Souriau	Id.	Id.	Id.	24	Id.	Id.
Marie Conti, fe Manceau.	Châlette.	Montargis.	Loiret.	26	Id.	Id.
Anne-Marie Brouard, fe Faye	Id.	Id.	Id.	28	Id.	Id.
Marie Bucheron, fe Martin	Corqui-le-Libre.	Id.	Id.	19	Id.	Id.
Agathe Thomas, fe Brossard	Neuville [14].	Ville affranchie.	Rhône-et-Loire.	28	Id.	Id.
Élisabeth Favier, fe Bernard	Annonay.	Tournon.	Ardèche.	32	Id.	Id.
Marie Philippe, fe Frise	Aubonne.	Pontarlier.	Doubs.	28	15	Id.
Madeleine Guré, fe Mantelin	St-Germain [15].	Montargis.	Loiret.	30	8	Id.
Marie Manceau, fe François Douges. .	St-Jean-de-Moirans.	Grenoble.	Isère.	28	Née.	Id.
Marie Haudin, fe Girard.	Thiers.	Thiers.	Puy-de-Dôme.	22	Id.	Id.
Anne Carré, fe Hevelin	Plombières [16].	Dijon.	Côte-d'Or.	28	Id.	Id.
Élisabeth Chantelose, fe Maubert. . .	Thiers.	Thiers.	Puy-de-Dôme.	32	Id.	Id.
Marie Foujadoire, fe Lebrun	Id.	Id.	Id.	26	Id.	Id.
Anne Godard, fe Morand	Ste-Suzanne.	Evron.	Mayenne.	30	Id.	Id.
Marie Vouzon, fe Fenerol	Beuvené [17].	Grenoble.	Isère.	31	Id.	Id.
Marie-Anne Faye, fe Pierre Poyade . .	St-Maman [18].	Romans.	Drôme.	22	Id.	Id.
Jeanne Boillade, fe Joseph Poyade . .	Châlette.	Montargis.	Loiret.	28	Id.	Id.

1. Cronat.
2. Lude (le).
3. Coulommiers.
4. Gand.
5. Origny-Sainte-Benoite.
6. Abbeville.
7. Saint-Hilaire-Saint-Mesmin.
8. Faremoutiers.
9. Annonay.
10. Glaignes.
11. Faremoutiers.
12. Bar-le-Duc.
13. Annonay.
14. Neuville-sur-Saône.
15. Saint-Germain-des-Prés.
16. Plombières-lez-Dijon.
17. Bevenais.
18. Saint-Mamans.

NOMS ET PRÉNOMS DES PRÉPOSÉS ET OUVRIERS	LIEUX DE NAISSANCE			AGE	ANNÉE DE L'EXERCICE dans l'état	GENRE DE TRAVAIL
	COMMUNE	DISTRICT	DÉPARTEMENT			
Marie Gilot, fe Filibert	Touillon.	Semur.	Côte-d'Or.	32	Née.	Papetière.
Denise Descolonnes, fe François Sigue.	Pelerey [1].	Dijon.	Id.	34	Id.	Id.
Claudine Gaillot, fe Hugon	Nuit [2].	Id.	Id.	25	Id.	Id.
Jeanne Duclos, fe Daland	Thiers.	Thiers.	Puy-de-Dôme.	40	Id.	Id.
Pierrette Docet, fe Joseph Sigue	Cromot [3].	Dijon.	Côte-d'Or.	34	14	Id.
Claudine Maire, fe Chalopin	St-Martin-du-Mont.	Chatillon-sur-Seine.	Id.	30	12	Id.
Jeanne Lacoste, fe Jean Faye	Annonai [4].	Tournon.	Ardèche.	26	Née.	Id.
Anne Mongi, fe Tardi	St-Cliviers [5].	Loches.	Indre-et-Loire.	40	Id.	Id.
Marguerite Pharisien, fe Gachot	Osel [6].	Épinal.	Les Vosges.	30	Id.	Id.
Gabrielle Renard, fe Hervais	Colonge [7].	Dijon.	Côte-d'Or.	46	Id.	Id.
Anne Artaud, fe Cornillon	Thiers.	Thiers.	Puy-de-Dôme.	40	Id.	Id.
Marie-Anne Dumont, fe Chicolet	Glaigne [8].	Compiègne.	Oise.	33	Id.	Id.
Marie Honi, fe Bucheron	Montargis.	Montargis.	Loiret.	42	Id.	Id.
Marguerite Thibault, fe Tamisier.	Meulier [9].	Dijon.	Côte-d'Or.	40	Id.	Id.
Élisabeth Champion, fe Hutasse	Arcis.	Arcis.	L'Aube.	32	2	Délisseuse.
Catherine Malsenard, fe Nadermann	Paris.	Paris.	Paris.	40	6	Id.
Benoite Guironte, fe Nicolas Gammet aîné	Tournus.	Chalon.	Saône-et-Loire.	50	7	Id.
Anne Bontems, fe Edme Dagobert	Egreville [10].	Nemours.	Seine-et-Marne.	40	7	Id.
Madeleine Adam, fe François Billault	Corqui-le-Libre.	Montargis.	Loiret.	22	7	Id.
Catherine Manni, fe Martin Billault	Izol.	Id.	Id.	39	4	Id.
Jeanne Vereau, fe Jean Gammet	Coulange [11].	Auxerre.	Yonne.	22	2	Id.
Marie-Anne Charault, fe Bizieux	Cepoi [12].	Montargis.	Loiret.	49	7	Id.
Claudine Favier, fe Houdry	Annonay.	Tournon.	Ardèche.	26	7	Id.
Marie Loins, fe Sébastien Colmier	Boissy.	Étampes.	Seine-et-Oise.	23	2	Id.
Marie-Madeleine Lesueur, fe Péroux	Lorcy.	Boiscommun.	Loiret.	23	1	Id.
Marie Levéque, fe Cassonnet	St-Martin.	Orléans.	Id.	53	1	Id.
Pélagie Dalbert, fe Guenot	La Charité.	La Charité.	Nièvre.	19	1	Id.
Anne Delaporte, fe Mathurin Adam	Girolles.	Montargis.	Loiret.	26	3	Id.
Madeleine Lebert, fe Martin Adam	Corqui-le-Libre.	Id.	Id.	25	3	Id.
Anne Pigeneau, fe Forgeat	St-Germain [13].	Id.	Id.	44	1	Id.

Marie Denard, fe Biscoff.	Cressy [14].	Bourges.	Cher.	26	Née.	Papetière.
Anne Girard, ve Sylvain Dumai	Châlette.	Montargis.	Loiret.	24	Id.	Id.
Marie Tardi, ve Nicolas Hotelet	Lasenai [15].	Issoudun.	Indre-et-Loire.	45	Id.	Id.
Anne Tardi, ve Brossard	Id.	Id.	Id.	58	Id.	Id.
Madeleine Fournier, ve Couté	Issoudun.	Id.	Id.	58	Id.	Id.
Françoise Plessis, ve Drouard	Cugand.	Montaigu.	Vendée.	44	Id.	Id.
Marie Guigat, ve Faye	St-Jean [16].	Romans.	Drôme.	48	Id.	Id.
Françoise Masson, ve Haudin	Desplanches [17].	Arbois.	Jura.	46	Id.	Id.
Marguerite Georges, ve Jacquemin	Vigneville [18].	St-Mihiel.	Meuse.	50	Id.	Id.
Rose Chopin, ve Priou	Veri [19].	Montaigu.	Vendée.	38	Id.	Id.
Claudine Girard, ve Vignard	Chalette.	Montargis.	Loiret.	37	Id.	Id.
Edmée Bucheron	Corqui-le-Libre.	Id.	Id.	14	Id.	Id.
Marie-Anne Cornillon.	Chalette.	Id.	Id.	11	Id.	Id.
Philippine Cretin	Id.	Id.	Id.	21	Id.	Id.
Marie Daland	Thiers.	Thiers.	Puy-de-Dôme.	17	Id.	Id.
Madeleine Daland	Id.	Id.	Id.	11	Id.	Id.
Marie-Anne Fitis	Nevers.	Nevers.	Nièvre.	24	Id.	Id.
Marguerite Favier.	Annonai.	Tournon.	Ardèche.	23	Id.	Id.
Jeanne Gammet	Cepoi.	Montargis.	Loiret.	17	Id.	Id.
Marguerite Gammet	Id.	Id.	Id.	15	Id.	Id.
Suzanne Guillardet	Chalette.	Id.	Id.	14	Id.	Id.
Marguerite Guillon	Montargis.	Id.	Loiret.	20	Id.	Id.
Madeleine Haudin	Thiers.	Thiers.	Puy-de-Dôme.	19	Id.	Id.
Berthe Haudin	Id.	Id.	Id.	16	Id.	Id.
Élisabeth Henry	Chalette.	Montargis.	Loiret.	13	Id.	Id.
Marie Hervais	Id.	Id.	Id.	20	Id.	Id.
Jeanne Hervais.	Id.	Id.	Id.	17	Id.	Id.
Anne Hotelet	Id.	Id.	Id.	19	Id.	Id.

1. Pellerey.
2. Nuits.
3. Cormot.
4. Annonay.
5. Saint-Flovier.
6. Docelles.
7. Collonges.
8. Glaignes.
9. Meuilley.
10. Egreville.
11. Coulanges.
12. Cepoy.
13. Saint-Germain-des-Prés.
14. Crécy.
15. Lazenay.
16. Saint-Jean-en-Royans.
17. Planches (les).
18. Vignéville.
19. Verrie (la).

NOMS ET PRÉNOMS DES PRÉPOSÉS ET OUVRIERS	LIEUX DE NAISSANCE			AGE	ANNÉE DE L'EXERCICE dans l'état	GENRE DE TRAVAIL
	COMMUNE	DISTRICT	DÉPARTEMENT			
Jeanne-Louise Hotelet	Chalette.	Montargis.	Loiret.	14	Née.	Papetière.
Madelaine Manceau	Iseron [1].	St-Marcellin.	Isère.	21	Id.	Id.
Eufrosine Manceau	Id.	Id.	Id.	20	Id.	Id.
Marie-Claire Poyade	Id.	Id.	Id.	21	Id.	Id.
Rose Priou	Chalette.	Montargis.	Loiret.	16	Id.	Id.
Jeanne Raimon	Troie [2].	Troyes.	Aube.	17	Id.	Id.
Louise Villaume	Corbeille [3].	Corbeil.	Seine-et-Oise.	19	Id.	Id.
Marie-Ursule Hypp	Cernay.	Colmar.	Haut-Rhin.	17	Id.	Id.
Claudine Sève, fe Poyade père	St-Vinant.	Valence.	Drôme.	63	Née papetière.	Piqueuse au délissage.
Marie Adam	Corqui-le-Libre.	Montargis.	Loiret.	45	5	Délisseuse.
Catherine Farnault	Treilles.	Id.	Id.	35	5	Id.
Lubin Dauphine	Chapelle-Marcou.	Clermont.	Puy-de-Dôme.	46	7	Id.
Louise Drouin	Corqui-le-Libre.	Montargis.	Loiret.	43	4	Id.
Marie Beauvais	Cepoi.	Id.	Id.	40	5	Id.
Anne Laveau	Montargis.	Id.	Id.	26	7	Id.
Catherine Vielard	Chapelle-Marcou.	Clermont.	Puy-de-Dôme.	29	4	Id.
Marguerite-Madeleine Forêt	Amilly.	Montargis.	Loiret.	27	1	Id.
Anne Guillardin	Montargis.	Id.	Id.	22	4	Id.
Anne Couturier	Id.	Id.	Id.	25	4	Id.
Marie-Anne Raige	Id.	Id.	Id.	27	1	Id.
Claire Canteau	Id.	Id.	Id.	34	7	Id.
Marie-Jeanne Lerat	Id.	Id.	Id.	20	7	Id.
Julie Mathieu	Id.	Id.	Id.	24	7	Id.
Marie Vedi	Id.	Id.	Id.	21	4	Id.
Marie-Françoise Perrin	Id.	Id.	Id.	20	1	Id.
Élisabeth Cheri.	Id.	Id.	Id.	19	1	Id.
Madelaine Milet	Id.	Id.	Id.	16	1	Id.
Marie-Anne Lapierre	Id.	Id.	Id.	33	1	Id.
Louise Forêt	Amilli.	Id.	Id.	18	1	Id.

Geneviève Picot	Corqui-le-Libre.	Montargis.	Loiret.			Délisseuse.
Marie Dauvergne	Id.	Id.	Id.	32	1	Id.
Madeleine Dauvergne	Id.	Id.	Id.	17	1	Id.
Catherine Martin	Id.	Id.	Id.	25	7	Id.
Madeleine Lebert	Id.	Id.	Id.	24	7	Id.
Sophie Lebert	Id.	Id.	Id.	26	7	Id.
Marie Foucher	Id.	Id.	Id.	17	4	Id.
Catherine Foucher	Id.	Id.	Id.	15	1	Id.
Catherine Garnier.	Id.	Id.	Id.	14	1	Id.
Louise Garnier.	Id.	Id.	Id.	11	1	Id.
Marie-Anne Foucher	Id.	Id.	Id.	24	2	Id.
Marie Simon	Id.	Id.	Id.	18	1	Id.
Catherine Couté	Id.	Id.	Id.	19	5	Id.
Marie-Anne Bille	Id.	Id.	Id.	20	4	Id.
Marie Couté.	Id.	Id.	Id.	25	6	Id.
Anne Couté	Id.	Id.	Id.	30	7	Id.
Marie Adam.	Id.	Id.	Id.	28	1	Id.
Marie Foucher.	Id.	Id.	Id.	20	1	Id.
Suzanne Lebert	Id.	Id.	Id.	22	1	Id.
Françoise-Placide Beaudelet, fe Léorier.	Valencienne.	Valenciennes.	Nord.	44		
Julie-Henriette Léorier	Chalette.	Montargis.	Loiret.	17		
Marie-Anne Raiga.	La Charité.	La Charité.	Nièvre.	21		
Madeleine Monat, fe Besnier	Mayet.	Moulins.	Allier.	36		Au service du citoyen Delisle.
Anne Contée, fe Jean Adam	Corqui-le-Libre.	Montargis.	Loiret.	27		Id.
Marie Cocard	Cepoi.	Id.	Id.	19		Au service du citoyen Renard.
Louise Cocard	Id.	Id.	Id.	16		Au service du citoyen Houdry.
Marie-Jeanne Milbert.	Id.	Id.	Id.	16		Au service du citoyen Bizieux.
Marie Gueridon	Minières [4].	Id.	Id.	17		Au service du citoyen Hutasse.

1. Izeron.
2. Troyes.
3. Corbeil.
4. Mignères.

Nous maire et officiers municipaux de la commune de Corquil le Libre, certifions qu'il appartiendra que le présent état cy dessus et des pages de l'autre par est seincer et véritable, que foy doit y estre ajouté. Fait et arrêté à la maison commune le vingt-sept pluviose l'an deuxième de la république française une et indivisible.

Signé :

CHAUMERAT, *maire.*
G. L. GARREAUT,
F. CONTÉ, *officier.*
P. FOUCHÉ, *agent national.*
GARNIER, *secrétaire.*

Certifions que l'appel des ouvriers et autres personnes dénommées au présent état a été fait devant nous.

A Buges ce 27 pluviôse 2e année de la République.

Signé :

GAILLARD
Représentant du peuple,
Commissaire à Buges.

MAFFRÉ
Inspecteur national à Buges.

RÉCAPITULATION

des personnes employées pour le service de 17 cuves

150 hommes.
148 femmes.
83 enfants.

381

Certifié sincère et véritable,
le 27 pluviôse an II de la République
une et indivisible.

Signé : Léorier DELISLE.

VI.

Bail à cens des moulins de Buges par le fondé de pouvoirs du duc d'Orléans aux sieurs Anisson-Dupéron et Léorier de Lisle [1], 23 juin 1787.

Par devant les notaires du Roy à Montargis soussignés, fut present sr François Joseph Bizot, directeur des canaux d'Orleans et de Loing,

1. Arch. nat., C 448, dossier 147.

demeurant à Montargis, speciallement autorisé à faire le bail cy après par les pouvoirs qui lui ont été donnés par M. le Marquis du Crest, chancellier de S. A. S. Monseigneur le Duc d'Orleans.

Lequel, en vertu desdits pouvoirs et à la charge d'approbation et de ratiffication par les seigneurs du Conseil de S. A. S., a dit que les sieurs Annisson, directeur général en survivance de l'Imprimerie royale, et Leorier De L'Isle, ancien directeur de la papeterie de L'Anglée, ayant suplié Monseigneur le Duc d'Orleans de leur donner à bail les moulins de Buges pour y etablir une manufacture de papiers de végétaux ; S. A. S., par une suite de la faveur qu'elle accorde aux arts, a bien voulu se determiner à cette concession, pourvu qu'en aucun tems et en aucun cas elle ne put prejudicier au service de ses canaux et à la navigation ; et pour remplir ses vues, ledit sieur Bizot a concedé et transporté à titre de bail à cens portant proffit de lods et ventes à chaque mutation, par vente, echange et même en passant à titre d'heredité en ligne collateralle, portant aussy droit de saisie et amande quant le cas y echera, avec la reserve faite expressement pour S. A. S. du droit de retrait et même de preference pour le rachat des objets ci après enoncés, à chaque mutation quelconque partiele ou totale, directe ou lateralle et même avec le droit pour Monseigneur de remeré à perpétuité en observant de faire passer par les preneurs ou leurs ayant causes un nouveau titre et nouvele declaration à chaque mutation de trente ans, à l'effet d'empêcher lesdits sieurs preneurs de constituer sur leur propriété aucune hyppoteque speciale étrangère et contraire aux interêts de Monseigneur, et avec garentie de tous troubles et evictions generallement quelconques.

A M[e] Etienne Alexandre Jacques Annisson, chevalier, directeur general en survivance de l'Imprimerie royale du Louvre, demeurant à Paris rue des Orties du Louvre, paroisse Saint-Germain l'Auxerrois, et au sieur Pierre Alexandre Leorier De L'Isle, ci devant directeur de la manufacture de Langlée, demeurant à Buges, paroisse de Corquilleroy, tous deux preneurs solidaires, pour eux, leurs hoirs et ayant causes, qu'ils obligent aussy solidairement et pour lesquels ils renoncent au bénéfice de ne pouvoir être tenus chacun que pour leur portion héréditaire ; ledit sieur Delisle present et acceptant tant pour luy que pour ledit s[r] Annisson son associé, pour lequel il promet et s'oblige de faire ratiffier ces presentes dans le delai d'un mois, a peine de tous depens, dommages et interets.

C'est à savoir :

Les moulins de Buges et l'emplacement sur lequel ils sont assis, situés tant sur ladite paroisse de Corquilleroy que sur celle de Chalette, batimens, écuries en dependantes, le tout dans les attenancemens, longueur, largeur et continence marqués sur le plan, marqué en ligne jaune au pourtour des parties concedées et certiffié veritable par les

parties et paraphé par les notaires soussignés, demeuré annexé à la minute des presentes.

Plus le droit de tirer eau du canal dans la position ou se trouvent les moulins, dans les dimensions portées aux empellemens figurés audit plan; lesquels empellemens seront composés de deux vannes travaillantes ou meunières de vingt-deux pouces de largeur ou d'ouverture sur deux pieds six pouces de hauteur entre le sous-gravier et le chapeau de vantelle, et deux fosses vannes de trois pieds six pouces de largeur, sur quatre pieds de hauteur de pelles placées entre les vannes meunières ci-dessus, et les sous-graviers des unes et des autres de ces vannes ne pourront être changés ny renouvellés sans qu'au préalable le directeur des canaux ou quelqu'un de sa part n'ait été apelé et ne soit présent tant à l'enlèvement des anciens sous-graviers qu'à la pose des nouveaux.

Pour ce qui est des morceaux de prez annexés anciennement à la ferme desdits moulins, attendu qu'ils font partie constituante le canal d'Orléans et le canal de Loing, ils ne seront point compris en cette presente cession et alienation ; mais ils sont expressement reservés, ainsy que le droit de peche à S. A. S., sauf aux dits preneurs à les louer et affermer separement si S. A. S. juge à propos de leur en accorder la preference.

Tout ce que dessus delaissé audit titre de bail à cens pour par lesdits preneurs y construire une manufacture qu'ils assurent devoir etablir, sans prejudicier ny à mondit seigneur ny à ses titres aux charges dont le detail va suivre.

. . . .
. . . .

Art. 11 [1]. Ce present bail à cens est fait, en outre des charges et conditions ci-dessus, moyennant deux cent soixante-sept boisseaux de bled froment d'elite mesure du marché de Montargis et raclée sur fer, paiable en nature ou en deniers au taux des mercurialles, au choix du receveur de S. A. S., chacun an, le jour de saint Martin d'hiver, au bureau de la recette des canaux à Cepoy, dont le premier payement se fera le jour de saint Martin mil sept cent quatre-vingt-huit, et à l'égard de la portion de tems couru depuis le vingt may dernier que lesdits preneurs sont entrés en jouissance des objets ci dessus cedés, ils les payeront en argent sur le pied de huit cents livres par an pour

1. Parmi les charges imposées aux preneurs par les dix articles précédents du contrat, figuraient l'entretien du « déchargeoir » existant entre les moulins et les écuries, l'obligation de baisser leurs vannes en cas de sécheresse et de les lever quand il faudrait « renflotter » un bateau naufragé, la nécessité de construire à leurs frais un batardeau, la responsabilité de tous les délits commis par leurs ouvriers, et l'indemnité à payer au sieur Palleau, ancien fermier des moulins de Buges, dont le bail avait été résilié le 21 juin 1787.

ce qui sera echu depuis ledit jour vingt may jusqu'au jour de saint Martin prochain, après quoy le payement integral des deux cent soixante-sept boisseaux de bled de froment d'elite se fera d'année à autre au jour ci dessus convenu, tant que les preneurs seront possesseurs de tout ou partie des objets cedés par ledit bail à cens ; au payement de quoy et à l'entière execution des charges, clauses et conditions ci-dessus enoncées ledit sieur Delisle, tant pour luy que solidairement avec le s^r^ Anisson pour lequel il stipule, oblige speciallement les objets ci dessus acensés avec les augmentations qui y seront faites et generallement tous les biens présens et à venir des preneurs.

. . . .

. . . .

Fait et passé à Montargis au bureau de M. Bizot, l'an mil sept cent quatre-vingt-sept, le vingt-trois juin avant midy, et ont signé avec les notaires soussignés la minute des presentes qui est controlée et insinuée au bureau de Montargis le premier juillet audit an par le sieur Le Brie qui a reçu trois cent quarante-cinq livres et restée à Me Raige, l'un des notaires soussignés. (Signé) Jobert. (Signé) Raige.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DE LA

« CHRONOLOGIE MILITAIRE » DE PINARD

AVERTISSEMENT

La *Chronologie historique militaire*, publiée de 1760 à 1766 par Pinard, commis des bureaux de la guerre, est aujourd'hui un ouvrage assez rare, qui n'existe guère que dans les grandes bibliothèques. Elle forme huit volumes in-4° de six à sept cents pages chacun; on ne connait que quelques exemplaires du tome VIII, resté inachevé à cause de la mort de l'auteur. Elle contient les notices biographiques détaillées et les états de service de tous les officiers généraux de l'armée française, depuis les origines jusqu'en 1762.

La valeur de cet ouvrage, rédigé d'après les pièces originales du Dépôt de la guerre, est incontestable, et son utilité est aujourd'hui encore plus grande qu'autrefois, parce qu'une notable partie des documents dont s'est servi l'auteur n'existent plus, semble-t-il, aux archives de la guerre.

Voici le sommaire des huit volumes :

Tome I. Secrétaires d'État de la guerre (1547-1760);
Sénéchaux (1082-1152);
Connétables (1083-1627);
Commandants d'armées (1535-1760).

Tome II. Maréchaux généraux des camps et armées (1558-1747);
Maréchaux de France (1185-1668).

Tome III. Maréchaux de France (1675-1760);
Grands maîtres de l'artillerie (1358-1760);
Colonels généraux de l'infanterie française (1542-1730);
Id. des Suisses et Grisons (1571-1760);
Id. de l'infanterie corse (1527-1670);
Id. id. italienne (1542-1638);
Id. id. allemande (1542-1632);
Id. des Écossais, des Anglais et des Polonais (1643-1668);
Lieutenants-colonels généraux de l'infanterie française (1584-1615).

Tome IV. Lieutenants généraux des armées (1621-1712).
Tome V. Id. id. (1715-1761).
Tome VI. Id. id. (promotion du 25 juillet 1762);
Maréchaux de camp (1552-1715).
Tome VII. Maréchaux de camp (1716-1762).
Tome VIII. Brigadiers d'infanterie (1668-1759).

On voit que, pour avoir le cadre complet des officiers généraux, il manque la fin des brigadiers d'infanterie, les colonels généraux et les brigadiers de la cavalerie et des dragons.

Pinard avait conçu un plan beaucoup plus vaste que la mort l'a empêché d'exécuter. La préface de son tome Ier en donne le détail. L'ouvrage devait être divisé en neuf parties :

1re partie : toutes les catégories d'officiers énumérées ci-dessus, plus les surintendants des fortifications, les maréchaux généraux des logis des camps et armées, les commissaires généraux des armées, les maréchaux des logis de la cavalerie, les grands-croix, commandeurs et grands officiers des ordres de Saint-Louis et du Mérite militaire, les gouverneurs et lieutenants généraux des provinces;

2e partie : historique des troupes de la maison du Roi et de leurs officiers;

3e partie : les compagnies de gendarmerie;

4e partie : les régiments d'infanterie sur pied en 1760;

5e partie : les régiments de cavalerie, de hussards et de dragons, et les troupes de la maréchaussée, existant en 1760;

6e partie : les troupes légères sur pied à la même époque ;

7e partie : les troupes d'infanterie, cavalerie, hussards et dragons réformées depuis la création des régiments ;

8e partie : les états des armées par années, depuis la création des régiments, avec l'historique des opérations de chaque année ;

9e partie : une chronologie raisonnée des ordonnances militaires disposée en forme de code ;

Enfin une table générale.

Si l'auteur avait pu exécuter ce trop vaste projet, nous posséderions un ensemble incomparable des renseignements des plus précieux pour l'histoire de tous les corps et de tous les officiers de l'armée française.

En tête de chaque volume de la *Chronologie*, il existe une table alphabétique des noms qui y sont contenus ; mais il n'a jamais été fait de table générale, de sorte que les recherches y peuvent être longues, et la difficulté en est encore augmentée par ce fait que l'ouvrage est peu abordable, à cause de sa rareté. Le présent travail a pour objet de remédier à cette difficulté. Les indications de grade et d'époque de promotion permettront de savoir d'une manière précise si un personnage, qui a pu jouer un rôle militaire, a été l'objet d'une notice dans la *Chronologie ;* on évitera ainsi des tâtonnements inutiles.

Voici quelques indications pour l'usage de la présente table :

Le nom de chaque officier est suivi de l'indication du grade le plus élevé auquel il est parvenu et sous lequel il a sa notice dans la *Chronologie ;* la date qui vient après est celle de sa promotion à ce grade.

Les abréviations employées sont suffisamment claires pour qu'il soit inutile d'en donner l'explication ; on pourra d'ailleurs se reporter au sommaire des huit volumes donné ci-dessus.

Lorsqu'un officier a été connu successivement sous des noms différents, on a toujours relevé ces différentes appellations, en renvoyant à celle sous laquelle a été rédigée la notice.

L'orthographe des noms propres donnée par Pinard n'est pas

toujours la véritable. On l'a rectifiée lorsqu'on a pu le faire; mais on comprendra que cela n'a pas été possible pour tous. Il n'y a donc pas lieu de se fier aveuglément à l'orthographe adoptée dans la présente table.

Les chiffres précédés d'un astérisque renvoient à la partie du tome VI qui est paginée en chiffres romains (promotion des lieutenants généraux du 25 juillet 1762).

LÉON LECESTRE.

TABLE

(A suivre.)

LE

PREMIER OUVRAGE IMPRIMÉ

DE GUTENBERG

D'APRÈS OTTO HUPP [1]

En l'année 1896, l'antiquaire Ludwig Rosenthal, à Munich, découvrit dans une bibliothèque particulière un livre contenant un missel, provenant de la bibliothèque du couvent de Sankt-Blasien, qui éveilla le plus vif intérêt chez tous ceux qui s'intéressent aux anciennes productions de l'imprimerie. Imprimé avec les petits types du célèbre Psautier de 1457, de Fust-Schœffer, cet ouvrage fut décrit en 1898 par Otto Hupp, qui non seulement le considérait comme un précurseur du Psautier susnommé [2], mais s'efforça de prouver que l'impression se reportait à cette époque obscure pendant laquelle Gutenberg s'occupait à faire des expériences dans l'art dont les Allemands se plaisent à lui attribuer l'invention. Il va sans dire que des adversaires tentèrent, de leur côté, d'annihiler les affirmations de M. Hupp; c'est de cette façon qu'eux aussi contribuèrent à donner au « missel spécial » une grande célébrité. La curiosité des bibliophiles fut piquée plus vivement encore lorsqu'on trouva, en 1899, dans la bibliothèque du couvent des Bénédictins de Saint-Paul, à Levanthal, en Carinthie, un Missel abrégé (*Missale abbreviatum*) ayant de grands rapports avec l'exemplaire de Munich. On

1. A paru en hollandais dans le *Nieuwsblad v. d. Boekhandel*, 1902, nos 61, 62, 63.
2. Cf. le *Bibliographe moderne*, 1898, p. 297.

put affirmer avec la plus grande certitude que le contenu, comme l'exécution typographique des deux missels, ont des liens de parenté très proches. A l'exposition de Mayence, en 1900, les nombreux visiteurs eurent l'occasion de les voir, et, grâce à la libéralité des bibliographes allemands et principalement à celle du bibliothécaire de la ville de Mayence, le docteur Velke, chacun eut l'occasion de faire des recherches plus approfondies sur ces deux impressions. Il va sans dire que je m'y intéressai également, et lors de ma visite à l'exposition Gutenberg, j'acceptai de grand cœur l'invitation qui me fut faite de comparer minutieusement les deux missels et de me convaincre de la justesse de l'affirmation qu'ils peuvent être considérés comme appartenant aux plus anciennes impressions.

Quoique je sois parfaitement d'accord avec ceux qui attribuent un grand âge à ces missels, je ne crois cependant pas qu'ils proviennent de l'imprimerie de Gutenberg du temps de ses premières impressions, raison pour laquelle je me suis abstenu de les juger dans mon « Examen technique [1] ». Maintenant que M. Hupp, stimulé par les objections auxquelles son opinion donna naissance, s'apprête à rentrer dans la lice [2] pour prouver que Gutenberg a travaillé aux missels, je veux faire connaître aussi mon avis, et je profite de cette occasion pour me défendre contre les attaques dont mon argumentation sur la question de l'invention a été l'objet de la part de l'auteur.

Le dernier écrit de M. Hupp, ayant pour titre : « Le premier ouvrage imprimé de Gutenberg », peut être, à vrai dire, divisé en deux parties.

Dans la première partie se trouve une démonstration qui tend à reporter aux premières impressions de Gutenberg le Missel spécial et le Missel abrégé qui y est apparenté, alors que la seconde partie contient une exposition détaillée de l'opinion de l'auteur, à savoir comment le prétendu inventeur en est venu à imprimer au moyen de types fondus mobiles.

1. *Technisch onderzoek naar de uitvinding van de boekdrukkunst* (Haarlem, 1901, in-8).

2. En renvoyant le lecteur aux deux publications de M. Hupp, j'ai désigné, pour plus de facilité, la plus ancienne par I, la plus récente par II.

Du passage si connu qui se lit dans la chronique de Cologne, preuve si évidente comme document historique de ce que je croyais pouvoir expliquer techniquement, l'auteur ne fait qu'incidemment mention dans sa dernière étude. Il prétend que c'est un on-dit auquel il n'y a pas lieu d'attacher la moindre importance.

Ce jugement est singulier après ce qui a été dit à propos de cette chronique dans le premier écrit (page 28 I), où nous lisons que les indications fournies par Zell ne sont pas seulement une des sources les plus importantes et les plus concluantes que nous possédions sur l'imprimerie, mais aussi qu'elles sont d'un grand intérêt, parce qu'il a travaillé à Mayence dans l'imprimerie de Schœffer. Autrefois, cependant, M. Hupp passa sous silence le Donat hollandais. Entre temps, l'auteur reconnaît maintenant (page 67 II) que Zell, du moins, croyait à la tradition et que son intention était sans doute de faire ressortir que Gutenberg devait son invention aux Donats imprimés en Hollande au moyen de la xylographie. Je cherche vainement dans l'ouvrage de M. Hupp un effort tendant à réfuter les arguments que je croyais pouvoir avancer pour prouver que cette thèse ne pouvait être défendue, et (ce qui frappe davantage encore) il ne fait aucune mention de la raison que M. Schreiber allègue, dans le *Mainzer Festschrift*, pour prouver que la planche de bois qui aurait servi à imprimer les Donats n'a jamais existé. Quoique je ne reconnaisse pas une grande autorité à M. Schreiber dans les questions techniques, et que ses arguments ne se soutiennent pas toujours (il suffit de se rappeler les raisons qu'il alléguait pour ne plus me répondre), ce silence de M. Hupp est cependant remarquable, parce que, dans d'autres circonstances, il en appelle à différentes reprises à la science de celui qui, d'après lui, est un si grand connaisseur d'anciennes gravures sur bois

Dans une note (page 67 II), il me reproche de n'avoir pas reproduit, dans mon étude, les imprimés que j'ai cités à l'appui de mon opinion. J'avais pour cela deux raisons : d'abord pour ne pas publier une étude d'un prix trop élevé [1], et, en second lieu,

1. L'ouvrage de M. Otto Hupp (86 p. in-4) coûte 18 mk.

surtout parce que les reproductions ne sont pas seulement insuffisantes pour les recherches techniques, mais qu'en outre elles mènent sur une fausse voie celui qui fait des recherches. Les défauts de la fonte, pour ne citer qu'un seul exemple, ne peuvent être reconnus qu'après un minutieux examen de l'original. Les détails que le fondeur de caractères a besoin de connaître pour juger du procédé de fonte qui a été suivi dans la fabrication des types, se perdent tous par la reproduction photographique, et si un ardent partisan de Gutenberg se sentait pris d'envie de me convaincre de mon « erreur », il lui faudrait nécessairement entreprendre un voyage à Harlem ou à la Haye, comme j'ai fait, moi, qui suis allé me renseigner à l'exposition de Mayence et dans différentes bibliothèques allemandes. C'est parce que j'ai eu le privilège de faire, en personne, la connaissance des deux missels, que je puis juger les belles collotypies qui ont été ajoutées à l'ouvrage de M. Hupp. L'auteur lui-même, cependant, sera d'accord avec moi, quand je prétends que seul l'original peut me donner l'assurance que les types ont été obtenus par le procédé du clichage, qu'en Allemagne on nomme « Abklatschen », et que, lorsqu'on s'en servit pour les missels, ils avaient déjà été employés pour d'autres ouvrages imprimés [1]. « Die besten Kopien reichen zu feinen Typenvergleichungen nicht aus », dit M. Hupp (page 23 I), et si maintenant nous voulons savoir le dernier mot de la fonderie des caractères, il y a bien d'autres exigences encore.

Sans s'inquiéter davantage de la question de savoir comment Gutenberg est arrivé à son invention, M. Hupp croit qu'il est démontré qu'il exerçait avec son art secret, à Strasbourg, l'imprimerie, et qu'il s'occupait déjà alors des expériences préparatoires du métier de fondeur de caractères, qu'il n'aurait terminées qu'à Mayence. L'auteur ne comprend pas comment on a pu confondre ce métier avec celui de relieur, et il repousse formellement l'opinion que j'ai émise à ce sujet et qu'il emprunte à une phrase qu'il a recopiée en partie de mon « Examen tech-

1. Les meilleures copies sont insuffisantes quand il s'agit de comparer exactement des types d'imprimerie.

nique », où je dis « qu'il est évident qu'il s'agit ici du métier de la reliure, dans lequel Gutenberg a introduit quelques innovations ». Je trouve cette observation imméritée. Mon traité sur le procès de Strasbourg, en effet, tendait précisément à démontrer que l'art secret de Gutenberg est resté jusqu'à présent tout aussi inconnu pour nous que du temps du procès. Les données que nous avons sous la main sont insuffisantes pour tirer l'affaire au clair, mais, ai-je dit, « si on tient *absolument* à ce que l'art secret ait des rapports avec le livre, il est bien plus *rationnel* de prétendre que...., etc. » Il me semble qu'il est impossible de s'exprimer avec plus de clarté, pour donner à entendre que moi non plus je ne suis pas partisan de ceux qui reconnaissent dans l'art secret le métier de relieur.

Je trouve parfois comique la manière dont a été traité le procès de Strasbourg. Étant donnés un certain nombre de mots, on demande de les ranger et de s'en servir de telle façon qu'ils composent un récit passable quelconque. Ce qui complique l'exécution, c'est que le récit doit avoir pour sujet l'origine de l'imprimerie (de la fonderie de caractères), mais les mots sont si vagues et incertains que leur signification est sujette à diverses interprétations, et du coup la solution du problème se trouve être bien moins difficile. M. Hupp, lui, fait un usage très adroit des mots et suppose ou plutôt croit très probable que Gutenberg s'occupait à imprimer à Strasbourg au moyen de planches de fonte, obtenues par le procédé du clichage, des matrices de plomb, dans lesquelles on avait enfoncé quelques lignes au moyen de poinçons. Le mot « Stücke » ne contredit pas cette opinion. Un savant philologue déclare à M. Hupp que ce mot désigne toutes sortes de fontes, y compris les pièces de canon. Et pour prouver plus amplement la possibilité de son système, M. Hupp (p. 71 II) fait imprimer deux planches obtenues par le clichage, l'une, qui, cependant, ne lui plaît pas, lui a été fournie par la maison Gensch, à Munich, l'autre faite par la maison Gensch und Heyse, à Hambourg, mérite vraiment la préférence en ce qui concerne la ligne du caractère. Je ne discuterai pas la question de savoir si l'auteur a prouvé par ces expériences que Gutenberg était capable de faire de pareilles planches (il suffit

de se rappeler les obstacles à vaincre avec des moyens insuffisants, lorsqu'il s'agissait d'enfoncer les poinçons à profondeur égale dans le plomb) et qu'on pouvait imprimer des livres d'après ce procédé, maintenant que M. Hupp passe sous silence mes arguments qui plaident contre la supposition que l'imprimerie ou fonderie de caractères composent l'art secret. Il se contente de répliquer à ce que j'ai dit en passant, que pendant toute la durée du procès, il n'est pas question de « papier » et « d'encre à imprimer », qu'on n'a pas conservé toutes les dépositions des témoins, que les ingrédients susnommés n'ont joué aucun rôle important, et qu'un des associés avait un moulin à papier. Nous ignorons ce dernier détail. Il est certain que le frère de l'associé était propriétaire d'une papeterie, mais celui-ci qui, cependant, devait s'intéresser le plus vivement à l'impression des livres, en savait tout aussi long que nous sur « l'art secret » de Gutenberg.

Malgré mon scepticisme à l'égard du système fantastique de M. Schreiber, M. Hupp édifie le sien. Je ne nierai pas que j'ai ri en lisant son système, mais j'avouerai d'autre part que je l'ai vu avec plaisir rejeter, lui aussi, l'opinion de Schreiber. Et pour quelle raison est-elle rejetée, si ce n'est tout bonnement parce qu'elle est en désaccord avec toute la technique de la fonderie de caractères ? Une planche de métal dans laquelle on a introduit la figure des caractères au moyen de poinçons ne peut jamais servir ; or, on arrive au même résultat quand on prépare une composition de poinçons pour la presse à imprimer. Or il faut croire que la fantaisie de M. Hupp m'a fait rire parce qu'il suppose maintenant que peut-être les caractères détachés proviennent de planches à imprimer d'une seule pièce, qui ont été sciées et remaniées. Cette méthode a été imaginée par les partisans de Coster, afin qu'on pût au moins lui attribuer l'invention de la mobilité des caractères d'imprimerie. Comme certainement Gutenberg a compris que le secret de la fonderie de caractères résidait dans la quadrature des types d'imprimerie, on peut être certain qu'il n'a jamais fait des expériences sur un système dont il savait d'avance que le but ne serait pas atteint.

Après avoir parlé du clichage des planches en plomb et de

caractères fondus d'une seule pièce qui furent séparés par la scie, à Strasbourg, M. Hupp nous ramène à Mayence dix ans plus tard, où il trouve Gutenberg en train de graver les poinçons pour le caractère de deux missels et non pour celui de la Bible aux trente-six lignes, comme on le croyait généralement autrefois et comme je le crois encore à présent. J'en reparlerai plus loin. En ce qui concerne l'examen technique de l'invention, j'avouerai qu'il m'est parfaitement indifférent de savoir auquel des deux types il travaillait, parce qu'ils sont tous deux plus grands que ceux de la Bible aux quarante-deux lignes, et que la fabrication s'est faite de la même manière. Le type original avait été gravé sur laiton, puis avait été enfoncé dans du plomb ou cerné par ce métal, pour obtenir une matrice qui, à son tour, fût frappée en métal à fondre des caractères, à la suite de quoi le caractère à imprimer était formé.

Quoique je trouve passablement grand un tel saut dans le raisonnement de M. Hupp, nous sommes d'accord quand il dit que Gutenberg imprimait à Mayence avec des types mobiles qu'il avait fondus lui-même, mais nous différons quant à la méthode suivie.

L'auteur ne dit pas grand'chose de la fonte proprement dite. Dans son premier écrit (p. 16 I), M. Hupp fait ressortir que le caractère a été fondu en une seule manipulation, et comme il suppose, dans son deuxième écrit (p. 72 II), que le moule dont s'est servi Gutenberg différait peu de notre moule à main ordinaire, je constate que je n'ai pu le convaincre que la fonderie de caractères dans l'origine, lorsque Gutenberg et Fust convinrent de se livrer à la typographie, n'était pas encore un métier accompli, et que le caractère des deux missels, de la Bible aux trente-six lignes et de la Bible aux quarante-deux lignes, a été créé par la méthode vicieuse du « clichage ». Comme ce point est la partie essentielle de ma démonstration, je regrette fort que M. Hupp glisse légèrement sur ce sujet et n'y prête plus aucune attention. Mais comme l'auteur me fait l'honneur de dire qu'en homme de métier, je n'ai rien représenté d'impossible, et qu'il nous représente à Strasbourg un Gutenberg qui est au courant du « clichage », je constate qu'il ne veut pas s'op-

poser à la méthode de fonte proposée par moi et que, tout au moins, il n'exclut pas la possibilité que Gutenberg se soit servi à Mayence de matrices de plomb.

J'insiste surtout sur ce point, parce que, s'il y avait moyen de prouver que ce premier fondeur de caractères typographiques, comme prétend M. Hupp, s'était servi de matrices de cuivre, nous aurions beau jeu, nous autres Hollandais, à nous approprier l'honneur de l'invention. On pourrait alors affirmer avec certitude que l'imprimeur de l'*Abecedarium* fabriquait ses caractères d'après un procédé de fonte qu'il aurait trouvé de son autorité privée, parce qu'il est certain que ses matrices se composaient de plomb mou. M. Hupp en vient à attribuer l'emploi de la matrice de cuivre à Gutenberg, parce qu'il y a quelque intérêt pour lui à s'opposer formellement à ce que j'ai affirmé par rapport à la divulgation et aux progrès de la typographie, dus principalement à l'activité de Schœffer, quand il est d'accord avec moi (quoiqu'il ne le dise pas) sur ce point que, sans matrice de cuivre, l'exercice du métier de fondeur de caractères n'est pas possible comme profession indépendante. Schœffer, selon moi, le typographe technique par excellence, doit maintenant être rabaissé par les partisans de Gutenberg au profit de leur idole, et dans le second écrit, je découvre d'un bout à l'autre que M. Hupp s'étudie à diminuer, à effacer même, la réputation de Schœffer comme homme du métier. On peut dire avec certitude que ce second imprimeur de Mayence a gravé des poinçons d'acier. Son établissement a répandu nombre d'imprimés dont les caractères proviennent du poinçon d'acier. Mais le métal du poinçon de fondeur de caractères n'est pas l'essentiel, c'est la forme. Si l'on ne veut pas convenir que les petits caractères des indulgences et ceux du Catholicon ont été gravés primitivement en acier, on devra reconnaitre pourtant que les poinçons de *cuivre* étaient façonnés en forme conique, absolument comme nos poinçons de la fonderie de caractères en acier.

Comme cette manipulation exigeait une habileté particulière de la part de l'ouvrier et que je n'ai que le choix entre Gutenberg et Schœffer, je n'hésite pas à me déclarer en faveur de ce

dernier, parce qu'il réunit en lui toutes les conditions que doit posséder un graveur de poinçons, alors que celles-ci font précisément défaut chez l'autre.

Il est certain que la réponse ne sera pas douteuse quand on se demande (page 41 II) qui est le mieux en état de graver des poinçons de fondeurs de caractères, celui qui a exercé pendant des années le métier d'orfèvre et qui a été graveur en métaux, ou celui qui a été élevé pour devenir ecclésiastique. Mais quand nous approfondissons la question, elle nous apparait sous un autre jour, car nous savons tout au plus de cette orfèvrerie et de cette gravure en métal que la personne de Gutenberg orfèvre n'apparait qu'une seule fois dans un acte authentique, et comme on ne peut nous indiquer une seule production de cet établissement, le souvenir qu'on fait de ces métiers n'a plus rien de probant. M. Hupp devra en convenir lui-même. Ne dit-il pas, en parlant de moi (page 74 II) : « Enschedé ist ein tüchtiger Fachmann oder wenigstens Eigenthümer einer alt bekannten Schriftgiesserei [1], » et n'a-t-il pas raison? La profession ne donne pas le savoir, et la qualité de patron ne procure pas la connaissance du métier. Et c'est ainsi que l'acte passé par-devant notaire peut m'apprendre que Gutenberg a été orfèvre, mais il reste encore à prouver alors qu'il était habile dans son métier. Quant à moi, j'attache peu d'importance à ses capacités comme orfèvre. Nous ignorons complètement s'il a fabriqué quelque chose et il est certain qu'il n'a exercé ce métier que pendant fort peu de temps. Admettons que cet homme y ait fait preuve de capacité, il est certain alors qu'il ne l'aurait pas quitté, mais à différentes reprises il changeait de profession et n'y revenait pas, même lorsqu'il se trouvait dans le plus profond dénuement.

Supposons que Gutenberg ait été un orfèvre aussi habile que Benvenuto Cellini, que M. Hupp cite comme un exemple d'inconstance, il ne s'ensuit pas pour cela qu'il eût les capacités nécessaires pour graver des poinçons. La gravure de toute une

1. « Enschedé est très expert dans son métier ou pour le moins propriétaire d'une des fonderies les plus anciennement connues. »

écriture sur poinçons de fondeur de caractères, en acier ou en cuivre, ne peut être comparée à la gravure de médailles, de bagues et même d'autres ouvrages compliqués identiques. Un caractère remuant ne rend pas le graveur impropre à ce travail qui lui laisse plus de liberté. M. Hupp, qui a été lui-même graveur de poinçons, ne peut ignorer qu'un homme qui frise la soixantaine et qui n'a jamais fabriqué des poinçons pour la fonderie des caractères, n'est pas capable d'entreprendre un pareil travail avec quelque chance de réussite. Mais je ne doute pas de ses capacités lorsqu'il s'agit de graver le type de laiton pour une écriture de gros calibre, comme celle de la Bible aux trente-six lignes ou de la Bible aux quarante-deux lignes, et celui des deux missels bien entendu.

Et maintenant que savons-nous de « l'ecclésiastique » Schœffer? Le dernier ouvrage qui sortit de ses presses date de 1502. En 1503, son fils débute comme imprimeur, ce qui nous fait supposer qu'il est mort en cette même année. M. Hupp prétend, ce à quoi je ne m'oppose pas, qu'il est entré en 1451 au service de Gutenberg, de sorte qu'il a pratiqué, au moins pendant cinquante-deux ans, le métier d'imprimeur. Il est prouvé par des documents que Schœffer était écrivain à Paris, en 1449; il est probable qu'il s'appliquait déjà à l'art en ce temps. Il se peut fort bien que ses parents l'aient destiné d'abord à la carrière ecclésiastique et qu'ils aient déjà fait les premières démarches dans ce but, ce qui expliquerait pourquoi on a si souvent ajouté l'adjectif « clericus » à son nom, mais il est certain qu'ils ont bientôt renoncé à ces projets et qu'il n'a donc jamais été ecclésiastique. Si Gutenberg l'a remarqué, c'est peut-être bien grâce à ses dispositions artistiques, car il était écrivain, rubricateur, et si on veut reconnaître que son patron était aussi son maître, il est clair que celui-ci commença par lui apprendre à graver sur laiton des caractères dont il avait besoin pour la confection des matrices de la fonderie de caractères. Et quand on considère les rapports qui existent entre le caractère de la Bible aux quarante-deux lignes et celui des missels, on peut être certain que Gutenberg fit graver, par son élève, ces derniers caractères qui étaient bien plus grands et bien plus faciles

que les premiers, auxquels il travaillait alors lui-même. L'habileté avec laquelle Schœffer se livrait à la gravure des poinçons, son jeune âge et les différentes sortes de caractères qui proviennent sans doute de lui, et que les bibliophiles aiment encore tant à admirer, tels que les types *clemens*, *paulus* et *durandus*, me font supposer qu'il a aussi créé les différentes sortes de caractères des deux indulgences et du Catholicon, d'autant plus que je crois à présent qu'on ne peut les attribuer à Gutenberg. Mais il va sans dire qu'avant que Schœffer se fût exercé à la gravure des poinçons, il dut avoir été bien au courant de l'art de la gravure ordinaire ; et si nous ne voulons pas suivre le docteur Zedler, qui lui attribue dans ses « Gutenberg-Forschungen » la gravure des originaux de la Bible aux quarante-deux lignes, mais considérer Gutenberg comme en étant l'auteur, nous trouvons que la gravure des types de missels était un excellent travail par lequel Schœffer a pu se perfectionner dans son métier et auquel ni la technique ni l'histoire du métier ne s'opposent.

Dans le zèle que j'ai déployé pour faire ressortir l'art de Schœffer, j'ai fait aussi allusion à un article de l'imprimeur Wallau sur les initiales bicolores dans l'impression du Psautier de 1457, article qui a été inséré dans le « Mainzer Festschrift » de 1900, cité à maintes reprises. C'est avec juste raison que M. Hupp fait remarquer mon erreur à ce sujet, car l'auteur de cette excellente étude attribue précisément la gravure des belles initiales au talent de Gutenberg.

Comment est-il possible, se demande M. Hupp, qu'à l'appui de mes idées je m'en réfère à la manière de voir d'un homme du métier tel que Wallau, qui déclarait sans détour « dass der durch seltsam tragische Verkettung der Umstände ungenannt gebliebene Erfinder und Vollbringer des herrlichen, heute noch unübertroffen Typenschatzes der Psalterdrucke Niemand anders gewesen sei, als Johann Gutenberg [1] » ? Simplement parce que je ne me suis pas aperçu que M. Wallau, en partisan endurci

1. « Que l'inventeur et l'auteur du type superbe du Psautier, type qui jusqu'à présent n'a pas été surpassé, et qui par suite d'un regrettable et étrange concours de circonstances semblait voué à l'oubli, n'est autre que Gutenberg. »

de Gutenberg, finit, sans le moindre motif, par reparler du prétendu inventeur, dans la toute dernière phrase de son étude détaillée.

Le psautier date du 14 août 1457, donc probablement plus de trois ans après que la rupture entre Gutenberg et Fust-Schœffer eut éclaté. La participation que le premier a eue à l'impression est nulle. Les types du psautier ont toujours été attribués à Schœffer et, pour autant que je le sache, M. Wallau les lui attribue aussi; pourquoi faut-il donc que Gutenberg ait gravé les initiales? Tout bonnement parce qu'elles ont été gravées de main de maître! On peut bien me pardonner, à moi qui raisonne avec plus de modération, un épanchement si peu fondé. Je regrette d'autant plus cette erreur que je n'avais pas à chercher bien loin pour trouver un appui auprès des partisans de Gutenberg. Je cite au hasard la première étude de M. Hupp. J'y lis entre autres choses (p. 19 l) : « Auch der Satz der grossen Psaltertype zeigt dasselbe gewissenhafte Abwägen, dasselbe künstlerische Aufgeben von Einzelheiten zu Gunsten einer guten Gesamtwirkung. So ist denn der Psalter wirklich das vollendete Meisterwerk, als was er bis zu de Vinne und Van der Linde immer gegolten hat, und Dr v. d. Linde hat durch Nichts seine Fehlbarkeit zweifelloser dagethan, als dadurch dass er dessen Drucker alles künstlerische Gefühl absprach und in allen Tonarken stets wiederholte : « Peter Schæffer war Geschäftsmann und weiter nichts [1]. » Et si cela ne suffit pas, je continue de lire (p. 22 l) : « Peter Schæffer bewies sich beim Psalterdrucke, also kurz nach der Verbindung mit Fust, als einer der vorzüglichsten Meister, die je an einer Presse gestanden haben [2]. » Il me semble que cela peut se passer de commentaires.

1. « La composition du grand type du Psautier témoigne aussi de la même perfection artistique dans les détails afin que l'ensemble produise un bon effet. Jusqu'à de Vinne et van der Linde, le Psautier est sans contredit le chef-d'œuvre le plus accompli qui ait existé, et le docteur van der Linde a fait preuve d'ignorance en prétendant que l'imprimeur du Psautier n'avait pas de sentiment artistique et que Peter Schœffer était marchand et rien de plus. »

2. « Peter Schœffer se fit connaître, lors de l'impression du Psautier, donc peu de temps après son association avec Fust, comme l'un des plus grands maîtres qui aient jamais exercé le métier. »

Je ne plaide pas seulement en faveur du fait, que Schœffer a gravé le premier le poinçon de fonte de caractères d'acier, et que Gutenberg se servait de la gravure sur laiton, en me fondant sur le panégyrique de Bergellanus, mais bien plutôt en m'appuyant sur des données techniques que je crois confirmées par des points historiques incontestables. Mais M. Hupp ne se soucie pas de l'importance plus grande de mes arguments. Je puis pourtant lui certifier qu'on se servait anciennement de la gravure sur laiton pour les matrices des grandes sortes de caractères. Ma maison est encore en possession d'un assortiment presque complet de matrices en plomb, avec les gravures de laiton qui en font partie, gravées à Delft au commencement du xvi[e] siècle.

A la fin de son livre, M. Hupp donne son opinion sur la technique de Gutenberg. Les rapports qu'il y a entre cette opinion et son sujet proprement dit sont plus ou moins éloignés, car Gutenberg, qu'il ait été ou non l'inventeur de l'imprimerie (fonderie de caractères), dut avoir donné ses soins à des impressions de moindre importance, avant d'être à ce point capable d'imprimer une Bible. Dans mon « Examen technique », j'en suis venu à conclure que le caractère de la Bible aux trente-six lignes peut être considéré comme un précurseur de celui de la Bible aux quarante-deux lignes, et même si Dziatzko a raison quand il prétend que la Bible aux trente-six lignes est d'une date plus récente que la Bible aux quarante-deux lignes, il se peut fort bien que des impressions avec ce caractère datent de la plus ancienne période de la carrière d'imprimeur de Gutenberg. C'est ainsi que je reportai le Donat de vingt-sept lignes à cette même période, et récemment le docteur Zedler, bibliothécaire de Wiesbaden, a découvert le fragment d'un calendrier qui paraît dater de 1448. Le docteur Schwenke, directeur d'une section de la bibliothèque royale de Berlin, écrivit peu après les fêtes de Mayence, en 1900, sur la Bible aux quarante-deux lignes, une étude dans laquelle ce savant fait ressortir avec beaucoup de sagacité la technique compliquée d'imprimeur qui a été suivie pour composer et imprimer cet ouvrage grandiose.

Il en vint alors à conclure qu'il est impossible que les types

de la Bible aux trente-six lignes proviennent de Gutenberg, et M. Hupp maintenant vient confirmer cette opinion. Le docteur Schwenke cependant ne mentionne pas les types au moyen desquels Gutenberg constitua jadis ses essais. M. Hupp nous informe à présent que c'est le caractère des deux missels, et à l'appui de cette démonstration il nous dit que l'impression de ces œuvres est plus ancienne que celle de la Bible aux quarante-deux lignes.

J'aime à rendre hommage au grand talent avec lequel l'auteur a exposé ses idées et à la peine qu'il s'est donnée d'approfondir son sujet jusque dans les plus petits détails ; cependant, je ne puis partager l'opinion qu'il émet dans l'ensemble de ses conclusions.

Je commencerai par deux observations à ce sujet. Je répète encore une fois clairement ici qu'il m'est parfaitement indifférent que M. Hupp ait raison ou non, parce que ses considérations sur les missels n'ont aucun rapport avec mon examen technique. J'ai démontré que la typographie, telle que Gutenberg l'a pratiquée, doit avoir été exercée exclusivement avec un grand type de caractère. Si maintenant on rejette pour cette première époque le caractère de la Bible aux trente-six lignes et qu'on le remplace par le petit type du Psautier, avec lequel on a aussi imprimé les missels, tel que je l'ai représenté, la chose reste absolument intacte, elle est peut-être d'un effet plus efficace encore parce que ce dernier caractère est éminemment plus grand que le premier.

Et puis les partisans de Gutenberg qui démontrent que le caractère de la Bible aux trente-six lignes ne provient pas de lui se risquent sur un terrain dangereux, car ils ne sont pas seulement contraints de citer à chaque instant, pour cette époque si reculée, un homme de métier inconnu, mais en outre il leur faut prouver que ledit imprimeur inconnu a exercé sa profession avant que Gutenberg eût fait part de son invention à Fust. Car il est fort probable que le docteur Zedler ait raison quand il dit que le calendrier découvert par lui date de 1448.

Je me laisserais mener trop loin si je suivais M. Hupp de près dans tous ses raisonnements, et cela me parait d'ailleurs su-

perflu, parce que, pour le reste, je puis accepter la justesse des résultats de ses recherches. C'est à la suite de ces faits que je donne pour certain que le missel spécial peut être considéré comme une première impression qui a été immédiatement suivie par le missel abrégé. Comme il y a dans cette dernière publication quelques pages qui proviennent de la première édition, et comme, ainsi que le démontre avec beaucoup de perspicacité M. Hupp, il s'en trouve même qui avaient déjà quitté les presses avant que celles du grand missel fussent imprimées, on peut admettre que les deux ouvrages ne proviennent pas seulement du même imprimeur, mais que s'il s'est écoulé un si court laps de temps entre ces deux impressions, ils peuvent être considérés techniquement comme ayant fait partie d'une seule et même publication.

Les types de ces missels sont les mêmes que les petits types du Psautier de 1457, de sorte qu'il est certain qu'ils ont été fondus dans les mêmes matrices, ou plutôt qu'ils proviennent des mêmes gravures originales. Leur forme a beaucoup de rapport avec ceux de la Bible aux quarante-deux lignes, ce qui prouve, dit M. Hupp, que le même graveur les a gravés. Je trouve que cette conclusion en dit trop. On peut tout au plus dire que les mêmes dessins ont servi à graver les deux types. Il est de fait qu'on découvrira une conformité frappante dans les caractères de différentes grandeurs, quand ceux-ci ont été gravés d'après un même dessin par deux graveurs. Dans la gravure sur bois on reconnaît ordinairement le caractère de l'artiste; son ouvrage, comme celui du peintre, a un cachet particulier. Au manuscrit on reconnait souvent l'écrivain, mais pour dire qu'on puisse reconnaître le graveur à la taille d'un type de caractère gravé, c'est aller trop loin. On doit donc se borner, comme je l'ai dit, à faire des suppositions par rapport au dessinateur. Il se peut fort bien que deux différents assortiments de caractères, qui ont beaucoup de rapports l'un avec l'autre, proviennent de différents graveurs; il se peut également que le même graveur grave des assortiments de caractères différents et s'écartant considérablement l'un de l'autre quant à la figure et au style. J'insiste d'autant plus sur ce fait que je trouve insoute-

nable l'opinion émise que Gutenberg n'a pas été le graveur des originaux de la Bible aux trente-six lignes, parce que ceux-ci diffèrent, tant par les majuscules et les caractères, du bas de casse de la Bible aux quarante-deux lignes.

Quoique la forme et la nature du caractère ne nous fournissent aucun indice sur le graveur, ces détails ont beaucoup d'intérêt pour nous quand il s'agit d'indiquer l'époque à laquelle la gravure a été faite. Je suis parfaitement d'accord avec M. Hupp, quand il démontre très péremptoirement que les missels ont été imprimés avant le Psautier de 1457 ; et si nous admettons que l'impression de ce grand ouvrage, y compris la gravure du grand type du Psautier, auxquels j'ajoute les belles initiales, ait pris deux ans, il est certain alors que la gravure du type missel est antérieure à 1455.

Immédiatement après la rupture de l'association entre Gutenberg et Fust, que j'ai datée de l'été de 1454, nous voyons que Schœffer s'occupe de graver le caractère de la seconde indulgence, et qu'il commença en 1453 la gravure du caractère de la première indulgence, alors que Gutenberg venait de terminer son type pour la Bible. Nous ignorons si avant cette époque Schœffer trouva à occuper ses talents de graveur, en supposant, bien entendu, que le caractère de la Bible aux quarante-deux lignes provienne de Gutenberg lui-même. Dans mon « Examen technique » j'ai déclaré qu'après son association avec Fust, Gutenberg commença à fondre ses caractères aussi petits que ses outils le lui permettaient. Cette association le contraignit donc à faire une nouvelle gravure (celle du caractère de la Bible aux quarante-deux lignes), et comme il est probable qu'ils ébauchèrent de nouveaux dessins en vue de cette gravure, on peut aussi faire remonter ceux-ci à 1450 ou à une époque ultérieure, c'est-à-dire après l'association Gutenberg-Fust. La forme du type Missel nous indique donc que celle-ci ne date pas de l'époque des expériences, mais qu'elle a été créée à l'époque où Gutenberg avait déjà commencé à travailler pour la Bible. Et comme il est peu probable que Gutenberg ait pris en mains à la fois deux assortiments de caractères identiques de deux dimensions, j'arrive par cette simple déduction à la conclusion,

déjà énoncée plus haut, que la gravure du type Missel provient de son élève Peter Schœffer, et que sa fabrication date de la même époque que la gravure de la Bible aux quarante-deux lignes. La gravure de cette sorte de caractère d'une dimension moyenne convient précisément à un graveur qui n'en est qu'à ses débuts, et il est fort probable que les associés aient déjà eu jadis l'intention de se servir de ce caractère pour l'impression d'un missel, travail qui peut avoir été exécuté avant qu'ils se soient occupés de la Bible aux quarante-deux lignes, quoiqu'il me semble que ce travail ne soit pas le premier qui ait été imprimé au moyen de ces types. Dans mon « Examen technique » j'ai déjà indiqué (voir page 30) que le caractère porte les empreintes d'un usage répété, mais qu'on veuille se rappeler que j'ai dit dans mon exposition détaillée que le clichage produit un caractère d'usage peu durable.

M. Hupp ne nie pas positivement, dans son dernier écrit, que ces missels aient été imprimés avec un caractère ayant déjà servi auparavant pour d'autres impressions. Cependant, il est d'avis, dans son étude récente, qu'il s'agit ici d'un nouveau caractère dont l'apparence usée est due à l'imperfection où était alors l'art de la fonderie des caractères.

Pour démontrer cela plus àmplement, l'auteur cite un fait intéressant concernant le « Missel spécial », où toutes les pages, à une exception près, ont été retouchées au moyen d'une plume et de l'encre noire pour les caractères imprimés en noir, et de l'encre rouge pour ceux qui ont été imprimés en rouge. A la page où cette opération n'a pas eu lieu, le caractère d'imprimerie est saillant et correct, de sorte qu'il n'était pas nécessaire de le retoucher. Pour avoir plus de certitude à cet égard, M. Hupp s'est adressé à un typographe expérimenté, qui déclara également qu'il ne s'agissait pas ici de caractères usés. Il me semble qu'il n'est pas difficile de convaincre de l'inexactitude de cette démonstration le lecteur qui s'intéresse à la question. Il est évident que nous ne pouvons admettre que l'imprimeur ait retouché lui-même les caractères pour redresser les imperfections de son art. Le travail auquel il aurait dû se livrer eût été immense; chaque ligne du missel compte en moyenne une tren-

taine de caractères, chaque page a dix-huit lignes et l'ouvrage entier comporte trois cent quatre-vingts pages. Mettons que l'édition ait compté cinquante exemplaires (pour le moins!), l'imprimeur eût alors eu dix millions deux cent soixante mille caractères à retoucher. Je n'ai aucune peine à me persuader qu'il s'est borné à opérer ainsi pour le Missel spécial, le Missel abrégé (qui fut imprimé en même temps) ne portant aucune trace de retouches. Et nous nous demandons comment il se fait que l'inexpérience du fondeur de caractères ne ressorte pas dans la seule page qui n'ait pas été retouchée?

M. Hupp n'a-t-il pas été inspiré ici par son désir de voir dans la retouche un « amélioration »? Pour autant que je me le rappelle, chaque page, dans l'original, dénonçait ce même caractère usé, et, en examinant la reproduction d'une feuille retouchée et celle d'une autre qui ne l'est pas, données par l'auteur aux pages 12 et 13, je n'y vois pas encore de différence sensible.

La manière dont ces pages avaient été imprimées laissait beaucoup à désirer.

Il est probable que cette défectuosité a amené l'auteur à émettre cette opinion erronée et qu'il a attaché à la violation du livre, due peut-être à un apprenti que la besogne ennuyait, une importance que celle-ci n'a pas.

A l'appui de son dire, l'auteur cite en outre la tirade qui termine le Psautier de 1457, en faisant remarquer que l'impression de cet ouvrage n'a pas été retouchée à la plume. Pour M. Hupp, cependant, cette phrase n'a plus aucune valeur, s'il se souvient d'avoir prétendu qu'une période d'au moins sept ans s'est écoulée entre les deux impressions, et que peu de temps avant avait paru la Bible aux quarante-deux lignes, qui ne fut pas davantage retouchée à la plume. La seule signification que pourrait avoir eue le colophon du Psautier par rapport aux missels serait par conséquent que l'impression de ces ouvrages s'est succédé rapidement.

Quant à l'impression proprement dite des deux missels, M. Hupp nous communique toutes sortes de particularités, sur lesquelles je tiens à fixer maintenant l'attention. L'auteur démontre, par exemple, que le rouge a été imprimé de deux façons

différentes. Il est arrivé, dit-il, qu'on l'imprimait, en partie, en même temps avec le noir, et, en partie, après le noir. On s'est servi parfois de l'application des deux couleurs comme argument contre le grand âge des impressions attribuées à Gutenberg, parce qu'on pouvait difficilement admettre que l'inventeur d'un art eût atteint d'un seul coup un si haut degré de perfection. Cet argument ne m'impose pas, et, soit dit en passant, je ne reconnais pas non plus le motif qui amène à conclure que l'*Abecedarium* est un produit de la typographie dans son enfance, parce qu'on ne peut pas admettre que l'imprimeur ait été au courant du plan des impositions. Ceux qui raisonnent ainsi ignorent ce qu'il s'agit avant tout de connaître dans les questions relatives à l'invention de l'imprimerie. Ils confondent l'essentiel de la chose et ne comprennent pas que l'imprimerie, connue depuis longtemps, n'attendait que l'invention de la fonderie de caractères pour être appliquée et mise à la portée de tous.

L'impression de ces deux missels en deux couleurs ne présente donc rien d'extraordinaire. Le fait cependant que l'impression en rouge aurait été faite d'après deux procédés différents est d'autant plus important qu'ils datent, à en croire M. Hupp, d'une époque où Gutenberg se livrait encore à des expériences ayant pour but de faire de l'imprimerie au moyen de types fondus. Ce serait une absurdité d'admettre qu'il se serait livré en même temps à des expériences sur l'impression en deux couleurs.

Comment l'imprimeur s'y est-il pris pour imprimer du même coup le noir et le rouge? Nous l'ignorons; mais M. Hupp essaie d'expliquer le procédé qui fut suivi et que je trouve en tout cas fort ingénieux. Il se représente l'opération de la façon suivante: les mots qui devaient être imprimés en rouge étaient recouverts d'une bande de papier ou de parchemin, enduite de rouge du côté du caractère. En distribuant l'encre noire sur la composition, on pressait cette bande contre les caractères placés au-dessous, qui prenaient alors le rouge.

Il y a là un inconvénient; car, si la bande de papier ou de parchemin est trop grande, une partie de la composition qui de-

vait être noire devient rouge, et, en sens inverse, quand la bande est trop petite, les caractères ne sont pas complètement rouges. Et M. Hupp nous indique, en effet, dans les missels, différents passages où ces défauts apparaissent distinctement. Il va sans dire que ce procédé de l'application des couleurs sur une composition exige une grande précision et prend énormément de temps; mais les résultats en sont très heureux, parce que le caractère rouge est imprimé sur le papier juste à la place voulue. Quand on imprime avec deux compositions, cette place dépend plus ou moins du hasard, surtout parce que l'emploi des pointures n'était certainement pas connu à cette époque.

Cette impression en une seule opération éveille en moi une idée de progrès dans le métier d'imprimeur, d'autant plus que dans la Bible aux quarante-deux lignes, pour laquelle on s'est donné tant de peine, le rouge et le noir ont été imprimés séparément. Il se peut donc que l'impression des missels lui soit postérieure, mais je reconnais qu'il y a lieu de supposer que l'imprimeur de la Bible aux quarante-deux lignes a connu l'impression en une seule opération, mais qu'il ne l'a pas appliquée pour des raisons que nous ignorons.

Entre temps, il est remarquable que Schœffer ait précisément prouvé, par son impression du Psautier, qu'il a fait de grands progrès avec l'impression en deux couleurs, et je ne puis m'empêcher de reconnaître dans ce fait une indication que lui aussi a participé à l'impression des missels. Je n'ai pas trouvé à redire jadis aux résultats qu'obtinrent les recherches de M. Wallau sur les belles initiales du Psautier, parce que je n'avais aucune raison de douter de la justesse de son opinion, alors qu'il prétend que Schœffer appliquait pour son impression en couleurs un procédé que découvrit de nouveau, après trois siècles seulement, l'Anglais Congreve. Cependant, après avoir pris connaissance des idées de M. Hupp à ce sujet, je me demande : pourquoi ne pas admettre qu'on s'est servi, pour l'impression des initiales bicolores du Psautier, du même procédé que pour l'impression en une opération en couleurs du missel? Plus d'un passage du Missel témoigne de l'excellence du procédé quand il est appliqué avec soin. Cependant, je conclus de

l'impression défectueuse double que nous avons affaire ici à une épreuve, et en constatant la réussite passable de l'impression en rouge dans la Bible aux quarante-deux lignes, je serais tenté de dire que l'impression des missels a servi de bonne leçon à l'imprimeur, et que celle-ci est donc antérieure à celle de la Bible aux quarante-deux lignes.

Après la rupture de l'association Gutenberg-Fust, les caractères du Missel passèrent à l'imprimeur de ce dernier. Si ma démonstration dans mon « Examen technique » n'est pas dénuée de tout fondement, quand je dis qu'à l'exception du caractère de la première indulgence tout le matériel de l'association passa aux mains de Fust, alors que Gutenberg continua son métier d'imprimerie avec ce qui lui appartenait avant son association avec ce bailleur de fonds, il s'ensuit que ces types de missels ont été aussi fabriqués après que Fust entra en scène.

On peut voir qu'au point de vue historique il est facile d'expliquer que la gravure du type a été faite par Schœffer peu après son entrée au service de Gutenberg ; que la fonderie du caractère a eu lieu environ à la même époque que celle du caractère de la Bible aux quarante-deux lignes, et que les missels ont été imprimés peu de temps avant la Bible aux quarante-deux lignes. Pour reporter ces diverses opérations à la période la plus reculée possible, M. Hupp doit s'appuyer sur une certaine raison. Celle-ci, alors, pourrait être trouvée, d'après lui, dans la technique de la fonderie de caractères, à savoir que les caractères *f* et f n'ont pas été fondus avec une certaine inclinaison. Il est vrai qu'il n'était pas bien difficile d'arriver à ce résultat ; mais quelque facile que ce fût, il fallait le trouver, et comme la fonte de ces deux sortes de caractères de la Bible aux quarante-deux lignes, d'après l'opinion de l'auteur, est parfaite, on peut être persuadé que le fondeur de caractères du type Missel appartient à une époque du métier encore plus reculée. Et comme à cette époque Gutenberg était le seul qui exerçât le métier, c'est à lui seul aussi qu'on peut attribuer l'impression des missels.

Je trouve que l'argumentation est sujette à controverse. Les caractères penchés ont été de tous temps d'une grande incommodité, non parce qu'il est difficile de les fondre (la manipula-

tion est si peu compliquée qu'il ne peut être question d'une invention), mais parce qu'ils se cassent très souvent pendant l'impression. Ils sont un sujet d'ennuis perpétuels pour l'imprimeur, qui s'en prend au fondeur de caractères, et il est facile de comprendre que ce dernier s'efforcera de créer des caractères aussi peu penchés que possible. Si un caractère n'est pas penché, cela provient de la manière dont il a été gravé. Et que voyons-nous aux types du Missel? Que le pied de *f* et de f est plus développé vers la droite, ce qui fait que l'inclinaison est réduite au minimum. Et comme ce minimum a été négligé par le fondeur des types du Missel, je serais tenté d'affirmer qu'il l'a fait à dessein pour augmenter la résistance du caractère. Je ne puis contrôler de quelle manière on a fondu les caractères qui ont servi à l'impression du Psautier. Les recherches faites à ce sujet en vaudront la peine, car ceux qui s'y livreront trouveront certainement que le plus grand effet obtenu par l'inclinaison est insignifiant. A vrai dire, ce défaut, si toutefois c'en est un, ne me déplait pas dans le Missel. Si donc j'émets l'opinion que le fondeur a agi ainsi à dessein, il me suffit de jeter un regard sur la reproduction même pour qu'elle se trouve confirmée. Car je suis d'avis que le *f* détaché, qui diffère dans sa forme de *f* uni à un autre caractère, a été pourvu à dessein d'une partie supérieure bien minuscule penchée vers la droite pour empêcher l'inclinaison. Il se peut aussi que les *f* détachés aient été limés de la même manière que les *f* doubles, qui ont très certainement subi cette opération. Il en est de même de *f* détaché dont la partie supérieure est tournée vers la droite autant que la partie médiane. Mais si l'on veut absolument attribuer ce fait à un défaut de la fonte, je dirai que Gutenberg a eu des apprentis, et je suis d'avis que le caractère fut fondu par Schœffer, encore apprenti à ce moment. On avouera que cette explication est plus fondée et plus simple que celle d'après laquelle le caractère date de l'époque la plus reculée de l'impression de Gutenberg parce qu'il n'est pas penché. Ce n'est pas la seule fois que les raisonnements d'un fervent partisan de Gutenberg laissent à désirer. N'ai-je pas dit dans mon « Examen technique » que les données qui sont à notre disposition sont souvent expliquées par

ces partisans d'après un plan conçu d'avance : M. Hupp, lui aussi, nous en fournit un nouvel exemple. Pour ses admirateurs, Gutenberg est un saint, doué non seulement d'un esprit très subtil, mais possédant en outre un goût des arts incroyablement développé.

Une Bible aux trente-six lignes, un calendrier (*Türkenkalender*), un Donat aux vingt-sept lignes, ne peuvent lui être attribués ; un simple coup d'œil suffit à nous convaincre que c'est l'œuvre d'un confrère inférieur. Mais un ouvrage tel que la Bible aux quarante-deux lignes, voilà de quoi contenter les goûts de Gutenberg ! Nous ne savons pas ce que nous devons admirer davantage, de la belle gravure du type ou de la régularité extraordinaire qui a été observée lors de la composition.

Jetez un coup d'œil sur le bout des lignes, elles ont toutes la même longueur. Pas de point, pas de signe d'abréviation, pas de virgule, pas un seul caractère qui ne touche la ligne tracée à la règle le long de la colonne. Le partisan de Gutenberg reconnaît la supériorité de ce dernier par la Bible aux quarante-deux lignes, et comme il a été démontré qu'il est un maître dans la composition, il est naturel que la Bible aux quarante-deux lignes ait été exécutée sous sa direction.

Pour l'impression du Missel, cette grande régularité ne se retrouve pas, raison pour laquelle, entre autres, le Dr P. Schwenke nie ici la collaboration de Gutenberg. Et que répond maintenant M. Hupp ? Gutenberg, dit-il, était un artiste ; il sentait que chaque caractère a ses exigences propres et particulières. Si la Bible aux quarante-deux lignes avait une parfaite régularité de lignes, afin de produire l'immense effet auquel il visait, pour les missels où on se servit d'un caractère plus grand, la loi de l'esthétique trouva une tout autre application. Cette régularité rigoureuse produirait ici un mauvais effet, et entraîné par son enthousiasme, M. Hupp en vient à soutenir cette thèse paradoxale, que la régularité la plus grande provient de l'irrégularité. Il n'y a que Gutenberg pour comprendre cela. Après lui, nul n'a pu l'admettre. Car jusqu'à présent, c'est une règle posée dans tout atelier typographique que, pour n'importe quelle impression, et quelles que soient les dimensions et la

nature du caractère, toutes les lignes doivent être également longues.

J'estime néanmoins que ces détails ont peu d'importance, parce qu'ils ne plaident ni pour ni contre Gutenberg. Or M. Hupp démontre lui-même que plusieurs compositeurs et imprimeurs y ont collaboré, et à juger par la manière dont la composition a été organisée, il ressort qu'une tendance libérale régnait à l'imprimerie en question. Alors que l'un des compositeurs employait beaucoup de ligatures, un autre faisait un usage très modéré de ces abréviations, et je ne crois pas que le patron se souciât beaucoup de ce qu'un point, une virgule ou un signe d'abréviation arrivât dans la ligne de la colonne ou en dehors de celle-ci. L'ouvrier n'a pris soin ni de la composition ni de l'impression, et ce fait est très remarquable si on veut attribuer les missels à l'imprimeur de la Bible aux quarante-deux lignes. J'ai découvert, j'en ai donné une explication détaillée dans mon « Examen technique », qu'un homme tel que Gutenberg n'avait pas le sentiment de la régularité et de l'ordre, qualités que Schœffer possédait précisément à un haut degré, et si maintenant nous attribuons principalement à ce dernier, comme je l'ai fait, les soins consacrés à la Bible de quarante-deux lignes, il est aisé d'en déduire que Gutenberg s'est chargé de surveiller l'impression des missels. Et il a très probablement surveillé un personnel qui, sous une meilleure direction, a imprimé plus tard la Bible. On comprend alors comment le missel a été imprimé dans l'atelier de Gutenberg, bien longtemps après son association avec Fust.

Nous ne pouvons cependant admettre qu'il l'ait fait imprimer, comme le veut M. Hupp, pour montrer à Fust que son invention de la fonderie de caractères était propre à être mise en pratique, et qu'il attendait seulement les fonds nécessaires pour créer un métier lucratif. S'il en était ainsi, on peut être certain qu'il se serait donné bien plus de peine sous tous les rapports. On doit être persuadé que Gutenberg n'aurait pas choisi, pour fournir cette preuve, un livre de la taille du Missel, dont une édition abrégée paraissait en même temps. Et n'aurait-il pas veillé à ce que le texte et le contenu fussent en tous points irré-

prochables? D'après M. Misset, qui se connait en missels [1], ce livre fourmille de fautes et d'erreurs, et on ne peut vraiment supposer que Gutenberg, pour prouver que son art pouvait devenir une branche d'industrie, ait fait imprimer dans ce but un livre qui est (p. 53 II) « in Bezug auf Inkorrektheit eine wirkliche Kuriosität [2] ».

Si, d'un côté, j'émets l'opinion que l'impression des missels a eu lieu peu avant que l'on commençât celle de la Bible aux quarante-deux lignes, je reconnais, d'un autre côté, que les données dont nous disposons sont trop insuffisantes pour nous permettre de nous prononcer sur cette question. En tous cas, cependant, je crois avoir indiqué que la gravure du caractère date très certainement du temps de l'association Gutenberg-Fust, et que l'opinion de M. Hupp, d'après laquelle nous aurions affaire ici aux incunables de l'époque la plus reculée de la carrière d'imprimeur de Gutenberg, n'est pas confirmée par les faits. Et l'œuvre de M. Hupp a pourtant sa valeur, car les partisans de Gutenberg, eux aussi, ne manqueront pas de le contredire, et l'on finira par s'apercevoir qu'on fait violence à l'histoire si l'on accorde la palme à Gutenberg au détriment de Schœffer. Quant à moi, je suis satisfait. Je ne puis voir autre chose dans le livre de M. Hupp que la confirmation des idées que j'ai publiées dans mon « Examen technique ». En fin de compte, nous pouvons dire que nous avons fait un grand pas en avant. M. Hupp, lui aussi, reconnait volontiers que les bibliographes en général tiennent trop peu de compte des observations technologiques.

Harlem, juillet 1902.

Ch. Enschedé,

docteur en droit,

imprimeur et fondeur de caractères d'imprimerie

1. Voir le *Bibliographe moderne*, 1899, p. 255 et suiv.
2. « Une vraie curiosité au point de vue de l'incorrection. »

CHRONIQUE DES ARCHIVES

Autriche-Hongrie. — Des archives impériales de Vienne sont extraits les documents historiques publiés par Hans Schlitter sous le titre de : *Geheime Correspondenz Josefs II mit seinem Minister in den österreichischen Niederlanden Ferdinand Grafen Trauttmansdorff*, 1787-1789 (Wien, 1902, in-8 de XXXIX-827 p.).

— D'anciens registres conservés aux archives d'Olmütz viennent d'être édités par Karl Lechner : *Die ältesten Belehnungs- und Lehensgerichtsbücher des Bisthums Olmütz* (Brünn, 1902, in-8 de XLIX-338 p.).

France. — Sur le fonds de la police générale aux Archives nationales (série F^7) considéré comme une source de l'histoire contemporaine, on lira avec fruit un utile travail de M. Ch. Schmidt dans la *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, IV (1902-1903), p. 313-327 ; le très zélé archiviste y énumère les différentes séries, indique le parti qu'on en peut tirer et la valeur qu'il y faut attribuer ; malheureusement cette série s'arrête presque entièrement à 1830, les documents postérieurs qui y devraient figurer ayant été ou détruits ou conservés par les administrations respectives [1].

— La communication faite à la même revue (p. 257-261) par M. A. Cans sur les registres d'expéditions du secrétariat de la maison du roi (série O^1), est loin d'avoir la même valeur.

— Aux Archives nationales (fonds de la marine) ont été empruntées des lettres de l'amiral Du Chaffault de Besné, contemporain de Louis XVI, que publie M. G. Lacour-Gayet (Paris, Plon-Nourrit, 1903 ; in-8 de 24 p.).

— C'est d'après des papiers de la commission des réguliers en 1768, conservés dans la série G^8 des Archives nationales, que M. Léon Lecestre a publié une *Liste générale des abbayes, prieurés et couvents d'hommes en France* (Paris, Picard, 1902 ; in-8 de XII-157 p.), avec identifications et index.

— Le tome VI du *Répertoire des sources manuscrites de l'histoire de*

1. Citons, dans le même ordre d'idées, un article de M. A. Mathiez (même *Revue*, p. 157-169) sur les comptes décadaires des autorités du Gouvernement révolutionnaire et des Commissaires du Directoire.

Paris pendant la Révolution, par M. A. Tuetey (Paris, 1902, in-8 de LXXXVII-730 p.), est l'avant-dernier de ceux qui sont consacrés à l'Assemblée législative.

AISNE. — Des améliorations sérieuses ont été faites dans le dépôt, au point de vue matériel. On a acquis une charte originale de Garnier, évêque de Laon (1247), et un dossier relatif à François Poisson, seigneur de Marigny-en-Orxois, père de Mme de Pompadour. Un inventaire des titres de l'abbaye d'Homblières, rédigé en 1763, a été réintégré. La série L (révolutionnaire) est définitivement classée et comprend 2041 articles. — La Fère et Neuilly-Saint-Front possèdent des archives hospitalières en bon état.

— La Société académique de Saint-Quentin a imprimé intégralement dans ses derniers volumes les délibérations les plus anciennes de la ville qui aient été conservées, et il existe quelques exemplaires tirés à part sous ce titre : *Procès-verbaux des séances de la Chambre du conseil de Saint-Quentin;* premier registre du 26 janvier 1560 au 23 octobre 1564 (Saint-Quentin, impr. Poette, 1902; in-8 de LXXXVIII-383 p.). La copie du registre, exécutée par un archiviste paléographe, présente de sérieuses garanties d'exactitude.

ALPES (BASSES-). — La réintégration depuis longtemps espérée des archives de l'ancien évêché de Senez, déposées jusqu'ici au presbytère, est enfin chose faite (actes de l'administration épiscopale, visites pastorales, insinuations ecclésiastiques, de 1602 à 1789). MM. Lieutaud et Eysseric ont offert quelques titres de familles diverses.

ALPES (HAUTES-). — Des mesures sont prises pour agrandir le dépôt départemental et diminuer les chances de retour d'incendie. Ce dépôt, dont l'importance a quintuplé en vingt années, s'est encore accru d'un lot intéressant de documents sur la vallée de Névache, offert par M. Rostolland; des archives de la famille Rispaud d'Aiguebelle, déposées par M. Charmasson ; d'un volume de minutes du notaire Jean Pellegrin, de Rosans (1625), remis par M. de Manteyer; de 218 volumes d'insinuations et de contrôle des actes des notaires, transmis par le bureau de l'enregistrement de Gap (1774-1790).

CANTAL. — Le conseil général a heureusement voté le transfert des archives départementales, jusqu'à ce jour très à l'étroit dans les tristes combles du palais de justice; elles vont être aménagées dans les locaux dépendant de la préfecture où se trouvait précédemment installée l'administration des postes et télégraphes. Cette affectation présente, entre autres avantages, celui de permettre une refonte complète du classement encore très défectueux de ce dépôt.

Un nouveau don de M. Delzons est à signaler : le terrier de la seigneurie de Marze à Saint-Cernin en 1529 (228 ff. in-folio); M. Bastid a offert des minutes de notaires du XVIe siècle, et les rôles d'imposition

de la paroisse de Saint-Cernin pour les années 1681 à 1727 ; M. Aymar a donné l'inventaire des registres et papiers provenant des greffes des anciennes justices seigneuriales de Pleaux en 1791. — Ont été acquis : des lettres patentes de Charles V (1372) en faveur de l'abbaye d'Aurillac ; l'expédition d'un bref du pape Grégoire IX en faveur du couvent de Saint-Géraud (1237) ; le terrier de la châtellenie d'Albepierre en 1681 (1731 p.) ; des documents sur les familles Dangeny et Fortet (XVIe-XVIIIe s.).

Côtes-du-Nord. — Le dépôt départemental est entré en possession d'un registre d'audience de la Cour des regaires de Saint-Brieuc (1612-1613) et des actes de réception de la communauté des chirurgiens de Lannion pour les années 1748-1757.

Charente-Inférieure. — L'agrandissement du dépôt départemental est devenu une nécessité inéluctable. L'archiviste de la Dordogne a fait parvenir le registre paroissial de Saint-Pierre-du-Palais pour l'année 1690. — Des fragments de registres d'état civil protestant, de la paroisse de Tonnay-Boutonne, retrouvés dans les papiers de Benjamin Maichin, frère d'un historien saintongeais, ont été imprimés par M. Denys d'Aussy dans la *Revue de Saintonge et d'Aunis*, nov. 1902, p. 350-354. — Les Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis ont consacré le tome XXXII de leurs publications (1902) à la suite des registres de l'échevinage de Saint-Jean-d'Angély, imprimés intégralement (in-8 de 440 p.).

Eure. — L'abbé Porée a étudié les archives du château de Folleville, près de Bernay ; des extraits, postérieurs à 1636, en ont été faits par lui et publiés dans le *Bulletin historique et archéologique*, 1901, p. 507-528.

Eure-et-Loir. — Deux dons faits au dépôt départemental, par M. C. Labouret : dossier de titres relatifs à la terre de la Bouverie à Prudemanche (XVIe-XVIIe s.) ; par M. Emm. de Margerie : quelques documents intéressant les seigneuries de Saint-Remy-sur-Avre, Boissy-en-Drouais et Garancières-en-Drouais. L'archiviste a retrouvé, en faisant une revision, des titres qui n'ont pas été inventoriés à leur place dans la série H ; leur présence tardive nécessitera un supplément. De même, aux archives communales d'Anet, ont été retrouvés quelques documents anciens relatifs à la fabrique. A La Ferté-Villeneuil, les comptes de l'administration de l'hospice remontent à 1533.

Finistère. — Un service d'incendie a été installé aux archives départementales ; il serait opportun de faire de même dans beaucoup d'autres dépôts. Le maire de Serignac a versé quelques titres de propriété provenant du chartrier de l'ancienne abbaye de Relec (1422-1789). — L'inventaire du fonds de l'amirauté de Léon est sous presse. Le rapport de l'archiviste donne (p. 254-271) l'état actuel du fonds des paroisses (série G) jusqu'à la lettre M.

INDRE-ET-LOIRE. — A signaler la réintégration de comptes de la fabrique de Couesmes (1722-1796). Les archives départementales n'ont pas encore reçu les documents anciens conservés au greffe du tribunal civil de Tours.

LOIRE-INFÉRIEURE. — M. Luzierre a offert aux archives départementales les titres (800 pièces) de la propriété de Fromenteau, près Vallet, ancien marquisat de La Galissonnière; Mme de Sécillon a donné dix liasses relatives à des familles des environs de Guérande; il a été acquis un rentier du marquisat du Bois de la Muce. — On a commencé à dresser la table des inventaires imprimés.

LOIRET. — Les travaux de classement ont porté sur la série H et sur les archives modernes. L'amélioration de la salle publique de communications est sensible.

MEURTHE-ET-MOSELLE. — L'archiviste est occupé à classer les fonds judiciaires récemment versés ou réintégrés; il a constitué aussi une importante collection d'arrêtés, circulaires et proclamations administratives antérieurement à 1815. Un grand nombre de sceaux ont été moulés. Un versement récent de la sous-préfecture de Lunéville a augmenté encore sensiblement les fonds révolutionnaires. De Pont-à-Mousson ont été aussi réintégrés des titres que la municipalité de cette ville n'avait aucun intérêt à conserver. — D'intéressants titres anciens, que l'on croyait perdus, ont été retrouvés à Pont-à-Mousson; il en a été recueilli également dans les mairies de Crévéchamps, Vaudémont et Praye (publiés en partie dans le Bulletin de la Société d'archéologie lorraine en 1901).

MORBIHAN. — L'inventaire de la série Q, augmentée par de nouveaux documents réintégrés, a été totalement refait. Deux gros sacs de documents versés par le supérieur du noviciat de La Bousselaie ont enrichi la série E de titres des familles Lescouet de la Guerrande, du Fresne de Saint-Gilles, Sérent de Kerfily, et autres.

PAS-DE-CALAIS. — De la ville de Calais ont été réintégrés aux archives départementales des terriers de Guines et des documents d'ordre ecclésiastique (abbayes d'Andres et de Licques). M. le maire d'Étrun a offert l'inventaire du trésor d'un couvent de Clarisses au XVIIe siècle. Signalons encore divers dons concernant Auxy-le-Château, Saint-Josse-au-Val, Samer, et les notaires d'Étaples. Le fonds récemment versé de l'Amirauté de Calais a été sommairement classé (voir rapport de l'archiviste, p. 718).

PYRÉNÉES (BASSES-). — De M. Joseph Lochard nous avons à mentionner un répertoire de documents d'archives intitulé : *Registres paroissiaux relatifs aux baptêmes, mariages, vêtures, noviciats et sépultures dans les églises et couvents de la ville de Pau, de 1553 à 1792* (Pau, impr. Garet, 1902; in-8 de 207 p.).

Sarthe. — Deux réintégrations de documents révolutionnaires (délibérations de l'administration du canton) ont été opérées à Lucé et à La Chartre. L'archiviste insiste sur l'insuffisance des locaux et sur l'insécurité de plusieurs salles. — A Saint-Calais, plusieurs liasses de papiers anciens et modernes ont été retrouvées dans un placard du foyer du théâtre !

Savoie. — Quelques originaux de brefs et de lettres de princes du xv[e] siècle, conservés aux archives de la Savoie, ont été publiés par M. Pérouse dans le *Bulletin historique et philologique*, 1901, p. 397-406; à signaler des lettres émanées du pape Félix V et d'autres adressées au duc Louis de Savoie.

Seine. — M. Barroux publie dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris,* 1902, p. 103-124, un nouvel état sommaire des dons et achats qui ont accru les archives départementales de la Seine de 1896 à 1902 (un premier état avait paru en 1896) : on y remarque surtout des documents sur le Châtelet de Paris, la lieutenance de police, les corporations parisiennes, couvents, églises, hôpitaux, Saint-Cloud, et quelques chartes relatives à Jean Poulain, trésorier du duc d'Orléans (xiv[e] siècle).

Seine-et-Oise. — M. A. Dufour a fait paraître dans le *Bulletin de la Société historique et archéologique de Corbeil*, VIII (1902), p. 107-138, un inventaire très sommaire des archives anciennes de la ville de Corbeil; les plus anciennes pièces sont du xii[e] siècle.

— Aux archives départementales, un dossier sur le duché de La Roche-Guyon et les péages de la Seine (1520-1781) a été offert par M. Emm. de Margerie ; de son côté M. Labouret a offert quatre liasses de pièces relatives à Houdan, Septeuil, Montfort-l'Amaury et leurs environs. — Les archives hospitalières de Triel viennent d'être classées; elles contiennent un cartulaire poursuivi jusqu'en 1756.

Seine-Inférieure. — Divers dons à signaler : M. de Margerie a offert des titres relatifs au comté de Gournay, à la collégiale de cette ville, à l'abbaye de Bellozanne et au pays de Bray (xv[e]-xviii[e] siècles) ; M. Bréard a envoyé quelques pièces concernant l'abbaye de Saint-Michel du Tréport; M. Fiquet a donné des rôles de fouage de la paroisse d'Yerville pour 1452. Ont été acquis quelques documents sur les arquebusiers de Rouen, la manufacture de faïence du faubourg Saint-Sever, le libraire Pierre Machuel, la famille Le Prince.

Var. — Le nouveau bâtiment des archives départementales est signalé aujourd'hui par les inspecteurs comme un modèle de commodité et d'exécution peu coûteuse : construction du bâtiment, boiseries et mobilier n'excèdent pas 60000 fr. — Parmi les dons récents, à citer plusieurs livres de raison, un registre des causes de la sénéchaussée de Draguignan pour l'année 1666, plusieurs fonds d'archives de familles

(Brun-Boades, de Giraud-la-Garde, d'Agay, Muraire de Favas, Bonafous), les livres de commerçants de Marseille au XVIIe siècle, et deux chartes du XIIIe siècle concernant les seigneuries de Puyloubier et d'Ollioules. — M. l'archiviste Mireur vient d'être chargé d'inventorier les archives de famille de Mme la comtesse de Villeneuve-Bargemon au château de Tourrettes.

Vaucluse. — Le classement des fonds du greffe civil d'Orange et du collège de Carpentras est maintenant terminé : dans le premier, on peut signaler l'intérêt d'un registre de lettres patentes des princes d'Orange (1605-1613), la collection des arrêts du Parlement d'Orange (1573-1700), et celle des arrêts et sentences de la cour ordinaire (1596-1790). — On va mettre sous presse l'inventaire des archives municipales de Cavaillon ; à Apt et à Carpentras on est enfin parvenu à vaincre les résistances des municipalités qui ont donné des ordres pour la bonne conservation de leurs archives; dans la seconde de ces villes, elles ont désormais trouvé asile à la bibliothèque.

Italie. — M. Eugène Sol se propose de consacrer quelques loisirs à l'étude des *Archives ombriennes*, et deux fascicules de cette collection récemment inaugurée ont paru (Paris, Picard et fils, 1903, in-8). Le premier est consacré aux archives Oddi Baglioni de Pérouse, archives privées dont il existe un inventaire manuscrit de R. Bollati [1] et où l'on rencontrera des documents d'intérêt général (couvents d'Italie, lettres du duc de Guise, registre des séances de la commission militaire de la place de Pérouse en l'an VI de la République). Le second s'occupe des archives épiscopales de Pérouse, non inventoriées, mais sommairement classées en 1826 par L. Silvestrini; il ne va pas au delà du XVe siècle. On ne saurait trop encourager les bonnes volontés de ceux qui nous font profiter des facilités à eux accordées par les détenteurs d'archives non publiques; leurs communications compléteront le répertoire Mazzatinti et répondront aux vœux exprimés de voir sortir de l'oubli les précieux chartriers privés de l'Italie.

— Dans le même ordre d'idées signalons une autre brochure, signée du professeur Gino Scaramella, *L'archivio del collegio Cicognini di Prato* (Prato, 1903; in-8 de XVI-29 p.).

— Un très beau volume d'A. Moschetti, *Il Museo civico di Padova* (Padova, 1903, in-4), est très instructif pour quiconque voudra aller travailler aux archives communales de Padoue; on y trouvera en effet (p. 41-90) un état sommaire de leur contenu, encore considérable malgré l'incendie de 1420 : archives du municipe, des corporations sup-

1. Ce chartrier doit contenir quelques documents faux; M. Sol, qui s'intitule « archiviste paléographe » sans avoir aucun droit à cette qualité, ne paraît pas les soupçonner.

primées, judiciaires, de l'université, du domaine, du cadastre, et en outre 5106 pièces originales en parchemin.

— Les archives du Vatican continuent à être explorées de tous côtés. La Suisse les explore à son tour, et les « Quellen zur schweizer. Geschichte » ont publié dans leur tome XXI (Basel, 1902) une série de *Bullen und Breven aus italienischen Archiven, 1116-1623*, qu'a mise au jour Caspar Wirz, avec une introduction (p. XX-LI) qui renferme une vue générale sur les archives secrètes du Vatican. — D'autre part, le P. Ilario Rinieri étudie, à l'aide des mêmes sources, des époques plus récentes, dans ses deux ouvrages : *Della rovina di una monarchia; relazioni storiche tra Pio VI e la corte di Napoli negli anni 1776-1799* (Torino, 1901, in-8 de LXXIX-635 p.); et *La diplomazia pontificia nel secolo XIX*, vol. I-II (Roma, 1902, in-8), ces deux premiers volumes comprenant les années 1800-1805. — Et cependant les publications de l'École française de Rome se poursuivent : M. P. Le Cacheux imprime les *Lettres secrètes et curiales du pape Urbain V (1362-1370) se rapportant à la France*, dont le premier fascicule a paru en 1902.

— Aux archives de Venise sont empruntés les documents qui ont servi à V. Bellondi : *Documenti e aneddoti di storia veneziana* (Firenze, 1902, in-8), ainsi qu'à Ed. Piva, *L'origine e conclusione della pace e dell' alleanza fra i Veneziani e Sisto IV* (Venezia, 1901, in-8).

— Giuseppe Colucci a tiré d'un des fonds des archives de Gênes une correspondance curieuse à plus d'un titre : *La Repubblica di Genova e la rivoluzione francese; corrispondenze inedite degli ambasciatori genovesi a Parigi e presso il congresso di Rastadt* (Roma, 1902, 4 vol. in-8).

— L'*Archivio storico italiano* a publié en 1902 (série V, tome XXX, p. 3-70) une série de textes des années 1081-1339, entre autres des lettres et diplômes d'empereurs, extraits des archives communales de Treviglio.

— Dans le même périodique, P. Vigo signale (p. 138-140) des liasses du cadastre et d'imposition de la ville de Livourne, pour les années 1645-1834, qui viennent d'entrer par restitution dans les archives communales de cette ville.

Russie. — Les éléments d'une étude d'économie sociale rétrospective ont été entièrement empruntés à deux registres des archives municipales de Riga, par A. von Bulmerincq : *Zwei Kämmerei-Register der Stadt Riga, ein Beitrag zur deutschen Wirtschaftsgeschichte* (Leipzig, 1902, in-8).

CHRONIQUE DES BIBLIOTHÈQUES

Allemagne. — M. le Dr Anton Chroust a entrepris, il y a quelques années, la publication d'un vaste recueil paléographique, qui paraît, par livraisons grand in-folio, à la maison F. Bruckmann, de Münich, sous le titre : *Monumenta palaeographica. Denkmäler der Schreibkunst des Mittelalters*. Chaque livraison contiendra 10 planches ; 80 planches formeront un volume ; la partie latine-allemande de la publication comportera six volumes ; les trois premiers, soit 240 planches ou 24 livraisons, constitueront une première série. L'ordre des planches dans les livraisons est provisoire ; on trouvera, à la fin de la première série, des tables de classement. Le prix de chaque livraison est de 20 marks. Les neuf premières livraisons de la première série ont paru : une en 1899 ; une en 1900 ; trois en 1901 ; quatre en 1902. On a cherché à réunir, autant que possible, dans cette collection, des fac-similés d'écritures à dates certaines, s'échelonnant entre le ve et le xve siècle. Chaque planche est accompagnée d'une notice bibliographique et paléographique, et d'une transcription figurée du texte ; les notices et transcriptions des textes latins sont dues, sauf exceptions, à M. Chroust ; les notices et transcriptions des textes allemands, principalement à M. Herre ou à M. Beckmann ; les unes et les autres nous ont paru faites avec beaucoup de soin. Les grands dépôts publics auxquels sont empruntés, pour la plupart, les éléments des livraisons actuellement parues, sont les archives et bibliothèques de Münich, de Würzbourg et de Vienne. Nous signalerons, dans la cinquième livraison, des fac-similés de manuscrits de Würzbourg, des vi^e, viiie et ixe siècles ; dans la septième, des planches tirées de manuscrits de Vienne, des viiie, ixe et xe siècles ; dans la deuxième, la reproduction, assez médiocre d'ailleurs, de quatre feuillets du célèbre *Codex Aureus* de saint Emmeran de Ratisbonne, de 870 (ms. de Münich 14000). Mais on rencontrera aussi, réparties un peu partout, des pièces en langue vulgaire des xive et xve siècles, qui, hors d'Allemagne tout au moins, n'intéresseront qu'un bien petit nombre de lecteurs. L. A.

— Le Dr Burger a consacré à un manuscrit français de la bibliothèque de Breslau une dissertation universitaire : *Eine französische Handschrift der Breslau Stadtbibliothek* (Breslau, 1902 ; in-8 de 25 p.).

— Une traduction de l'Ancien Testament contenue dans un manus-

crit du XIV[e] siècle conservé à la bibliothèque royale de Munich a fait l'objet d'une étude de A. Matthias : *Untersuchungen über die deutsche Uebersetzung des alten Testaments in der Münchener Handschrift Cg. 341* (Greifswald, 1902; in-8 de 130 p.).

— D'après deux manuscrits de la bibliothèque royale de Berlin, M. Weyl a publié : *Das zweite Josephs-Gedicht von Narses* (Giessen, 1901 ; in-8 de 69 p.).

— Une des dernières livraisons des *Abhandlungen der königl. Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen* (philologisch-historische Klasse, neue Folge, IV, 4) est consacrée à un manuscrit curieux de la bibliothèque royale de Berlin, « Berliner Handschrift des sahidischen Psalters » (in-4 de 154 p. et 3 pl.) ; le travail est de Alf. Rahlfs.

— Une reproduction fidèle du « Ienaer Liederhandschrift » vient d'être donnée, avec accompagnement de notes philologiques et mélodiques, par MM. G. Holz, F. Saran et Ed. Bernoulli (Leipzig, 1901, in-4).

— Notons aussi une reproduction en fac-similé d'un manuscrit du « Miroir de Souabe » conservé à la bibliothèque de Dresde, dont le premier fascicule vient de paraître par les soins de Karl von Amira : *Die Dresdener Bilderhandschrift des Sachsenspiegels* (Leipzig, Hiersemann, 1902 ; in-folio de 95 pl.).

— D'importants textes relatifs à l'histoire de la Réforme ont été trouvés à Zwickau par Otto Clemen et imprimés sous ce titre : *Beitraege zur Reformationsgeschichte aus Büchern und Handschriften der Zwickauer Ratsschulbibliothek* (Berlin, 1902, in-8).

Autriche-Hongrie. — Une dissertation de A. Kisch est consacrée aux fragments d'Alcuin conservés à la bibliothèque impériale de Vienne : *Versuch einer neuen Erklärung der in der Alkuin-Handschrift nº 795 der k. k. Hofbibliothek in Wien enthaltenen gotischen Fragmente* (Prag, 1902 ; in-8 de 15 p.).

France. — Deux manuscrits du fonds hébreu (1058 et 1061) de la Bibliothèque nationale de Paris ont fait l'objet d'une étude et d'une traduction en allemand par L. Dünner : *Die älteste astronomische Schrift des Maimonides* (Würzburg, 1902 ; in-8 de 54 p.).

— Dans la *Note sur un missel à l'usage de l'église de la Daurade* [à Toulouse], qu'a publiée M. C. Couderc dans les *Annales du Midi*, XIV (1902), on trouvera d'intéressants détails sur un manuscrit du XV[e] siècle récemment entré dans le fonds des nouvelles acquisitions latines à la Bibliothèque nationale.

— De même M. H. Omont a signalé l'intérêt d'un manuscrit provenant du couvent des Dominicaines de Sainte-Croix de Ratisbonne, également acquis par la Bibliothèque nationale (il contient un obituaire dudit couvent, XIV[e]-XVIII[e] siècle), dans le *Bulletin de la Société des antiquaires de France*, 1903, p. 133-137, avec pl.

— M. Omont vient également de faire paraître un recueil de *Fac-similés des miniatures des plus anciens manuscrits grecs de la Bibliothèque nationale* (Paris, Leroux, 1902; in-folio de VII-48 p.); ce recueil, qui va du VI[e] au XI[e] siècle, est tiré des volumes grecs 139 et 510, Coislin 79, et supplément grec 247 et 1286.

— Dans des *Notes pour un « Corpus iconum » du moyen âge*, que publie M. Henry Martin dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, 7[e] série, I (1902), p. 23-51, il passe en revue plusieurs manuscrits de la bibliothèque de l'Arsenal, où se voient des miniatures précieuses; les planches jointes, tirées de ces manuscrits, représentent les portraits de Jeanne, comtesse d'Eu (1311), de Jeanne de France, femme de Louis XII (1500), de Louise de Savoie, et de son contemporain Pierre Fabri, prêtre et auteur rouennais (1518).

— En publiant un récit du sacre d'Anne de Bretagne et de son entrée à Paris en 1504 (*Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*, XXIX, p. 268-304), d'après le manuscrit 3036 de la bibliothèque Sainte-Geneviève, M. Henri Stein a dévoilé le nom de l'auteur de ce récit, André Delavigne, secrétaire de la reine, d'ailleurs connu par d'autres publications en prose et en vers.

— Une édition d'un manuscrit de Chantilly par A. Dressler est à signaler : *Die Chantilly-Handschrift der « Quinze joyes de mariage » herausgegeben und erläutert* (Greifswald, 1903 ; in-8 de 47 p.).

— Un manuscrit d'Arras vient d'être particulièrement étudié par E. Pein : *Untersuchungen über die Verfasser der « Passion » und der « Vengence Ihesucrist » enthalten in der Hs. n° 697 der Stadtbibliothek zu Arras* (Greifswald, 1903 ; in-8 de 42 p.).

— La bibliothèque du grand séminaire d'Orléans possède un manuscrit du XV[e] siècle, assez richement enluminé, qui lui est venu par legs; M. A. Couret le décrit dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, 7[e] série, I (1902), p. 219-229, en se déclarant pour l'authenticité de l'origine de ce volume, car il passe à tort ou à raison pour être le livre d'heures du pape Alexandre VI ; mais M. Couret a trouvé des contradicteurs.

— Dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1902, p. 263-288, M. H.-F. Delaborde attire l'attention sur une nouvelle œuvre de Guillaume de Saint-Pathus, le « confesseur de la reine Marguerite », et il en publie des extraits : c'est un panégyrique de saint Louis conservé dans le manuscrit 226 de la bibliothèque de Chartres.

Grande-Bretagne. — Un texte copte important d'Oxford, avec traduction et notes, a fait l'objet d'un travail de A. Hebbelynck : *Les mystères des lettres grecques d'après un manuscrit copte-arabe de la bibliothèque Bodléienne* (Louvain, 1902; in-8 de 173 p. et pl.).

— La *Romania*, 1903, p. 18-120, publie un important travail de M. Paul Meyer sur les manuscrits français de Cambridge (Trinity college) :

chansons, prières, poésies religieuses, sermons, recueils de proverbes, etc.

Italie. — Plusieurs manuscrits italiens sont passés en revue dans la dissertation de A. Heisenberg : *Mitteilungen aus italienischen Handschriften byzantinischer Chronographen* (München, 1901 ; in-8 de 45 p.).

— Les derniers volumes parus (tomes VI-VII) de la collection des « Codices graeci et latini photographice depicti » (Leiden, Sijthoff, 1902) sont l'Iliade de la Marciana (cod. 454) et le Tacite de la Laurentienne (cod. 68), avec préfaces de D. Comparetti pour le premier, de Enr. Rostagno par le second.

— De la bibliothèque Oliveriana à Pesaro a été tiré le *Codice autografo di rime e prose di Bernardo Tasso*, récemment publié par D. Tordi (Firenze, tip. Materassi, 1902 ; in-8 de 36 p.).

— G. Capretz a extrait du manuscrit 453 de la bibliothèque de Lucques quelques pages intitulées : *Cenni sulla vita di Girolamo Savonarola* (Lucca, tip. Baroni, 1902; in-8 de 36 p.). — Sur ces manuscrits de Savonarole à Lucques, voir une autre brochure d'Aug. Mancini, *Codici savonaroliani a Lucca* (Lucca, 1901 ; in-8 de 15 p.).

— M. G. Crivellari apporte une contribution importante à l'histoire de la cartographie en décrivant, avec un savant commentaire, cinq cartes générales (de Giovanni Leardo, 1442, avec reproduction ; de Jaime Ollives, 1552 ; de Giacomo Scotto, 1592), qu'il a retrouvées à la bibliothèque municipale de Vérone, dans sa brochure : *Alcuni cimeli della Cartografia mediovale esistenti a Verona* (Firenze, 1903, in-8).

Pays-Bas. — M. Paul Durrieu étudie, en un mémoire publié dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, 7e série, I (1902), p. 105-126, deux miniatures inédites qu'il a remarquées dans deux manuscrits de la Bibliothèque royale de La Haye, et qu'il attribue au célèbre Jean Fouquet.

Suisse. — Dans la *Revue historique*, LXXXI (janvier 1903, p. 33-34), A. Herzog signale la collection des manuscrits Zurlauben à la bibliothèque cantonale d'Aarau : 414 vol. in-folio, 94 in-4 et 108 in-8 de valeur très diverse, mais importants pour l'histoire littéraire du XVIIIe siècle, pour la guerre des paysans (1653), pour la ville de Zug (dont une partie des archives s'y trouve conservée).

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Deux nouveaux périodiques bibliographiques en Belgique. — Deux périodiques à la fois ! L'un parait à Anvers, en langue flamande ; l'autre à Bruxelles (impr. à Renaix), en langue française ; tous deux bimestriels, commençant en janvier 1903. Tous deux se confineront dans une spécialisation qui se rapproche beaucoup du programme que nous nous sommes tracé ici, et nous en donnerons régulièrement le sommaire. Le *Tijdschrift voor boek- en Bibliotheekwesen*, rédigé par Emm. De Bom, V. A. de La Montagne et W. de Vreese (12 fr. par an, 13 fr. 50 pour l'étranger), parait devoir s'appliquer surtout à la bibliographie et à la bibliophilie, qui n'avaient plus d'organe ni en Belgique ni en Hollande depuis plusieurs années ; — la *Revue des bibliothèques et archives de Belgique* (6 fr. par an, 10 fr. pour l'étranger), rédigée par L. Stainier, de la Bibliothèque royale de Belgique, avec le concours de MM. O. Grojean et J. Cuvelier, aura surtout, si l'on en juge par le début, un caractère professionnel dont tout lecteur, même à l'étranger, pourra faire son profit; et nous suivrons avec intérêt le mouvement qui se dessine chez nos voisins pour améliorer des services trop longtemps délaissés [1].

Un répertoire de synthèse historique. — On sait qu'en fondant il y a quelques années la *Revue de synthèse historique*, M. Henri Berr se proposait d'étudier spécialement la science de l'histoire et son enseignement, la théorie et la méthode, avec tous les problèmes psychologiques, politiques et sociaux qui en dérivent ; un bulletin bibliographique sommaire était joint à chaque numéro. Il n'a pas fallu longtemps à M. Berr pour s'apercevoir qu'un répertoire bibliographique annuel plus détaillé s'imposait : d'où le premier *Répertoire méthodique pour la synthèse historique* (1901), qui vient de paraitre en une petite brochure sous sa direction, avec la collaboration de MM. P. Caron et Fr. Simiand (Paris, L. Cerf, 1903 ; in-8 de 31 p.). Il est précédé d'une préface où se trouvent exposés l'état de la question et les moyens de recherche dont on dispose actuellement ; il est suivi d'un appendice où sont signalées les publications parues de 1893 à 1900 à l'occasion des polémiques Karl Lamprecht et des méthodes historiques prônées par cet historien [2].

1. Voir plus loin le sommaire des premiers numéros de ces deux périodiques.
2. La *Revue de synthèse historique* semble vouloir entrer dans la voie des

La « Revue générale de bibliographie française. » — On pourrait, d'après le titre de ce nouveau périodique (n° 1 : janvier 1903) que lance la librairie Schleicher frères, à Paris [1], supposer qu'il présente un caractère analogue à celui du « Bibliographe moderne ». Ce serait une erreur. Cette revue est simplement une entreprise de publicité qui a des prétentions à la sincérité, une sorte de bulletin critique des nouveautés de la librairie française dans le domaine scientifique principalement. Les éditeurs annoncent que les livres envoyés à la rédaction seront analysés avec la plus grande impartialité et la plus complète indépendance, et que leurs rédacteurs seront de judicieux conseillers. C'est là un programme si beau qu'on ne peut espérer le voir réaliser complètement. Dès le premier numéro, on peut constater que les sciences pures et appliquées, économiques et sociales, paraissent devoir faire le fond de la publication.

Le « Bibliographischer Monatsbericht der Schul- und Universitätsschriften ». — Tout le monde connait en Allemagne le catalogue mensuel de la librairie Gustav Fock (Leipzig), formant par an un volume muni d'index [2] et spécialement consacré à annoncer les thèses, programmes et dissertations universitaires qui ne figurent presque pas dans le grand catalogue d'Hinrichs ; il est indispensable de recourir à l'un pour compléter l'autre. Le classement adopté en rend d'ailleurs l'usage très commode. Le XIV[e] volume de ce « Bibliographischer Monatsbericht » va bientôt s'achever, et son éditeur annonce l'intention de préparer une table systématique générale desdits quatorze volumes (1889-1903) dès que le nombre des souscriptions reçues (10 mk. l'exemplaire) le permettra. L'importance pratique d'un tel instrument de travail n'échappera à personne, car la presque totalité des brochures mentionnées dans ce recueil échappe à toutes les autres publications bibliographiques même les plus soignées.

Le catalogue international de la littérature scientifique. — Cette grande entreprise due aux soins de la Royal Society de Londres, sous les auspices et aux frais d'un comité international soutenu par les gouvernements, a fait paraitre dans le courant de l'année 1902 les volumes suivants :

B. Mechanics. Vol. IX (oct. 1902), London, Harrison ; in-8 de XIV-

recherches bibliographiques sur un sujet déterminé. Le numéro 16 (1903), p. 69-115, contient une revue générale de la bibliographie napoléonienne, par Ch. Dufayard, au sujet de laquelle on pourrait faire quelques prudentes réserves.

1. L'abonnement est de 6 fr. pour la France et de 7 fr. pour l'étranger ; la périodicité bimestrielle.

2. Les volumes I-III sont épuisés ; on peut actuellement se procurer les volumes IV-XII pour le prix total réduit de 20 mk.

128 p.; — C. Physics. Vol. IV, part I (aug. 1902); in-8 de xiv-239 p.; — F. Meteorology. Vol. VI (oct. 1902); in-8 de xiv-184 p.; — Q. Physiology, experimental Psychology, Pharmacology, experimental Pathology. Vol. III, part I (aug. 1902); in-8 de xiv-404 p.

Une bibliographie de l'histoire de France depuis 1789. — Le problème bibliographique, qui se pose pour l'histoire comme pour les autres sciences, a peut-être une importance particulière pour l'histoire moderne, à cause de la dispersion et du nombre toujours croissant des publications qui la concernent. L'inventaire et le classement de la production annuelle ont été assurés, depuis 1898, par la création du « Répertoire méthodique » que publie chaque année la *Revue d'histoire moderne et contemporaine*. Mais pour l'énorme littérature antérieure à cette date, les érudits attachés à l'étude de l'époque moderne ne disposent pas, jusqu'à présent, d'instruments bibliographiques satisfaisants. Aussi voit-on avec plaisir se dessiner, sous les auspices d'un comité de professeurs et avec l'appui de zélés collaborateurs, le projet d'une *Bibliographie de l'histoire de France depuis 1789*, présenté par M. Pierre Caron qui a déjà fait ses preuves; il est homme à tenir ses promesses. L'ouvrage comprendrait deux parties, la première consacrée aux sources, la seconde aux travaux; en principe elle sera sélective, mais sans exagération; le plan sera le même que celui du « Répertoire méthodique ». Deux volumes de cinq cents pages chacun, qui sont annoncés, ne seront pas de trop pour mener à bien une pareille œuvre. M. P. Muret, agrégé d'histoire et collaborateur de la Bibliographie (12, place Delaborde, à Paris), est chargé de centraliser les communications et les souscriptions.

Bibliographie de l'Espagne. — Dans le sous-titre de l'opuscule de M. Henry Volney : *Psychologie des peuples ; l'âme espagnole ou les Espagnols jugés par un Français*, ouvrage de circonstance (Sedan, 1902, in-12), on lit que cet essai est accompagné d'une « bibliographie très complète de l'Espagne ». En effet, les pages 33-64 sont occupées par des indications et des listes d'ouvrages, classés d'après la matière traitée (le pays, les races, les traditions, les beaux-arts, la numismatique, les religions, les sciences, la politique et la philosophie, l'agriculture, les langues, l'histoire, la littérature, etc.); mais indépendamment de graves lacunes constatées dans l'érudition de l'auteur, on ne peut s'empêcher de regretter qu'il paraisse encore aujourd'hui des ouvrages où, sous prétexte de bibliographie savante, on aligne indéfiniment des listes inutiles où règne le mépris le plus absolu des règles de cette science. Cet opuscule n'est pas à recommander.

Notes bibliographiques sur l'histoire des arts industriels en France. — Dans la *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, IV (1902-1903), p. 381-397, J.-J. Marquet de Vasselot donne un intéressant article

sur cette matière, précise l'état des travaux déjà éclos et signale les questions à traiter : la revue générale qu'il passe de la bibliographie du sujet, — et l'on peut constater une grande précision dans les nombreuses références infrapaginales, — peut rendre beaucoup plus de services qu'une simple liste, car l'auteur ne ménage ni les critiques ni les éloges : comme sa compétence spéciale ne peut être niée, on pourra accueillir ses observations sans crainte d'erreur ; et, tant que nous ne posséderons pas une bibliographie complète des arts industriels (pourquoi M. M. de V. ne la préparerait-il pas ?), cette esquisse en tiendra lieu et ne devra pas être négligée.

Bibliographie de l'histoire des classes ouvrières. — M. E. Levasseur a inséré dans les *Séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques* (février 1903, p. 179-260) une bibliographie des sources principales imprimées de l'histoire des classes ouvrières et de l'industrie, qui pourrait faire illusion par le nombre de pages qu'elle occupe, et par le nom de celui qui les a signées. A regret il faut dire que c'est un mauvais travail, dont il ne faudra se servir qu'avec précaution, si tant est que l'on soit tenté de s'en servir. Non seulement l'auteur ignore les règles les plus élémentaires de la bibliographie, mais encore cette liste de travaux cités n'est qu'un informe chaos où se coudoient étrangement des ouvrages sur les beaux-arts, sur l'instruction publique, sur les médecins, des monographies communales, des cahiers de doléances révolutionnaires, des chroniques (Oudart Coquault, Maillefer, Macheret, Tallemant des Réaux, etc.) et des livres de raison, les œuvres complètes de Bernard Palissy, Dom Vaissète, le *Siècle de Louis XIV* de Voltaire, *La Renaissance des arts* du comte de Laborde, l'*Armorial* de d'Hozier, des histoires locales du protestantisme, des inventaires d'archives, sans que l'on sache pourquoi certains de ces ouvrages ont été mentionnés de préférence à une foule d'autres tout aussi intéressants et surtout plus spéciaux. Des lacunes graves (Sée, Boyé, Hanauer, Sagnac, Pirenne, etc.) ont été constatées ; de très nombreuses fautes de typographie peuvent être relevées, qui défigurent les noms propres ; des tirages à part sont rarement mentionnés comme tels, et, ce qui est plus grave, de simples comptes rendus sont signalés au même titre que des travaux originaux ; des brochures deviennent des livres (Martin) et des livres deviennent des brochures (Marion) : en voilà assez, sans doute, pour mettre en garde ceux qui croiraient trouver là les matériaux utiles d'une étude de la question, à quelque titre que ce soit [1].

1. La bibliographie de Germain Martin (*Histoire de l'industrie en France*) n'est même pas mentionnée ; c'était, malgré son insuffisance, le premier livre à indiquer. De plus, complète ignorance des publications étrangères, notamment de la bibliographie de Stammhammer, pourtant bien faite et où M. Le-

Bibliographies philologiques. — Le volume CXIII du *Jahresbericht über die Fortschritte der classischen Alterthumswissenschaft*, paru sous la date de 1902, contient une étude de P. G. Landgraf sur la littérature récente (1896-1902) des « Discours » de Cicéron (p. 74-88); et une semblable étude de G. Lehnert (p. 89-112) sur Quintilien.

En 1902 également ont paru dans le *Musée belge* (avril-juillet) deux travaux de M. J.-P. Waltzing, extrêmement soignés et complets, sur la littérature récente (1899-1901) relative à Plaute (p. 280-304) qu'il connait fort bien, et sur la bibliographie raisonnée et approfondie de Minucius Felix (p. 216-262) qui précise et complète même sur certains points les recherches d'A. Ehrhard. On ne saurait mieux faire.

Le tome II des *Studier i modern sprakvetenskap*, publié à Stockholm en 1902, renferme un aperçu bibliographique des ouvrages de philologie romane et germanique publiés par les Suédois durant l'espace des années 1898-1902; c'est une suite aux précédentes indications du même genre, remontant à 1893, qu'on avait insérées dans le tome I de ce recueil (en 1898).

Bibliographies géographiques et géologiques. — La rédaction des *Annales de géographie* a en 1902, comme les années précédentes, donné une *Bibliographie générale annuelle* (1901) rédigée par M. Louis Raveneau, aidé de collaborateurs compétents et dévoués; ce n'est pas tant à cause du nombre de volumes répertoriés (908 numéros) qu'en raison de la critique sûre et indépendante qui préside à chaque compte rendu, que cette publication a conquis les meilleurs suffrages.

Le *Bulletin de la Société de géographie d'Alger* publie pour la cinquième fois en 1902, tome VII, p. 456-476, un utile répertoire bibliographique des travaux sur la géographie de l'Afrique septentrionale, parus dans le cours de l'année précédente. M. Aug. Bernard a toute l'autorité voulue pour renseigner les lecteurs sur la valeur respective de chacun d'eux.

Tout récemment (numéro du 10 décembre 1902), M. L.-F. de Magistris a inauguré dans la *Revista geografica italiana* une revue de tous les travaux intéressant la géographie de la région italienne pour l'année 1901.

L'*United States Geological Survey* (Washington) a consacré un bulletin entier (n° 177) à la liste de toutes les publications, livres et cartes, sorties de cet établissement scientifique de premier ordre; — et un autre bulletin (n° 188) à la bibliographie de la géologie, de la minéra-

vasseur aurait pu utilement puiser. — On trouvera une série d'indications générales utiles, bien qu'elles ne visent pas à une bibliographie proprement dite, dans l'article de Ph. Sagnac : *L'histoire économique de la France de 1683 à 1714, essai de bibliographie critique* (dans la *Revue d'histoire moderne et contemporaine,* IV, 1902-1903, p. 5-15 et 89-97).

logie et de la paléontologie de l'Amérique du Nord pour les années 1892-1900, par Fred. Boughton Weeks : il n'a pas moins de 717 pages.

Le comité géologique de Saint-Pétersbourg poursuit de son côté un travail analogue consacré à l'ensemble de l'Empire russe, par les soins de M. S. Nikitin et de nombreux collaborateurs. Le dernier fascicule paru, afférent à l'année 1897 (648 numéros), est très méthodique et scientifique, avec une brève analyse en russe et en français : *Russkaja geologitcheskaja Biblioteka za 1897 g* (St. Peterburg, 1901, in-8 de VI-280 p.) [1].

Bibliographies de livres liturgiques. — Divers essais viennent d'être à nouveau tentés pour nous doter de bibliographies liturgiques provinciales. D'une part, la *Monographie de la cathédrale d'Angers ; le mobilier*, par Louis de Farcy (Angers, 1901, in-4 de 326 p. et pl.) contient, pages 286 et suivantes, un essai de bibliographie des livres liturgiques du diocèse d'Angers. D'autre part, le *Bulletin historique et philologique* (Paris, 1902) vient de publier un important travail de M. Henry Jadart (p. 256-297) sur les livres liturgiques du diocèse de Reims imprimés avant le XVIIe siècle ; — dans le même fascicule (p. 185-196), le chanoine E. Morel signale les livres de même nature imprimés à l'usage des diocèses de Beauvais, Noyon et Senlis ; — et (p. 104-113) J. Birot et l'abbé J.-B. Martin attirent l'attention sur une collection de livres d'heures manuscrits conservés au trésor de la primatiale de Lyon, et décrivent chacun d'eux avec beaucoup de soin.

Description correcte des livres. — Une des particularités qui distinguent le bon bibliographe, une des premières choses qu'il doit apprendre, est la correction dans la description des livres imprimés. Aug. De Morgan l'avait exposé en termes excellents dès 1852, avec des exemples à l'appui, dans un petit mémoire que vient de rééditer la Bibliographical Society of Chicago : *On the difficulty of correct description of books* (Chicago, 1902) ; Aksel G. S. Josephson a ajouté quelques notes complémentaires à cet opuscule qu'il n'est pas inutile de relire.

Une bibliographie russe. — On annonce la préparation d'un ouvrage considérable qui doit paraître sous le titre de « Catalogue général des livres russes édités de 1703 à 1903 ». Cette entreprise verrait le jour en quarante-quatre volumes in-8, du prix de cinq roubles par volume pour l'étranger, et neuf volumes paraîtraient chaque année par les soins de M. Alexandrov Alexandrovitch Rodvytch, Fontanka, 101, à Saint-Pétersbourg. Inutile de signaler l'intérêt que présentera

1. Le *Bulletin bibliographique colonial*, dont nous avions annoncé l'apparition l'an dernier, a cessé de vivre après trois numéros parus ; c'est là une regrettable disparition.

cette publication si, comme on le promet, elle marche dans des conditions de rapidité aussi remarquables, et si, comme il y a lieu de l'espérer, elle présente toutes les garanties réclamées de la bibliographie moderne.

Deux catalogues de la librairie Jacques Rosenthal. — Le catalogue 27 de la librairie Jacques Rosenthal à Munich (Karlstrasse, 10), orné de nombreux et curieux fac-similés, contient la description de très précieux manuscrits à miniatures et livres illustrés parmi lesquels nous citerons plus spécialement un Antiphonaire romain du xve siècle (n° 4) avec riches miniatures signées; les Lettres de saint Augustin, manuscrit du xe siècle (n° 7); une Bible du xiiie siècle dite de Conrad von Hohenstaufen (n° 9); un manuscrit des Chroniques de Saint-Denis (n° 16) provenant de la collection Hamilton; un Évangéliaire arménien du xiiie siècle, sur papier, avec miniatures à page entière (n° 25), et deux autres latins des xie et xve siècles, remarquablement illustrés (n°s 26-27); les Heures d'Isabelle de Portugal, dont les peintures sont attribuées à Gérard David (n° 31); les Heures de Florent d'Egmont, avec miniatures de l'école brugeoise (n° 33); un Livre d'heures à l'usage de Senlis, de 1420 environ (n° 41), un autre à l'usage de Tours (n° 39); le Missel de Guy de Laval, du xve siècle (n° 65); un Psautier d'origine provençale orné de cent seize grandes miniatures du xiiie siècle (n° 82), et quantité d'autres manuscrits (80) dont beaucoup ont une origine connue ou une illustration de premier ordre, et de livres imprimés (920) anciens. — Le catalogue 29 de la même maison contient encore une nouvelle série de manuscrits précieux, livres rares, incunables et reliures artistiques dont il nous est malheureusement impossible de donner ici le détail.

Un livre d'Érasme condamné. — Il s'agit du « Liber sarcienda ecclesiae concordia », paru en 1533 et réimprimé souvent; la condamnation émana en 1550 de l'Université de Louvain. M. E. Gossart l'établit à l'aide de documents inédits dans le *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, classe des lettres, 1902, p. 427-445.

COMPTES RENDUS & LIVRES NOUVEAUX

REVUES SPÉCIALES

1. — Centralblatt für Bibliothekswesen (jan.-febr. 1903) : M. Manitius, Ungedruckte Bibliothekskataloge; — G. Meier, Nachträge zu Gottlieb's « Mittelalterliche Bibliotheken »; — G. Zedler, Das vermeintlich Gutenbergsche Missale ; — P. E. Richter, Tycho Brahes Astronomiæ instauratæ Mechanica von 1598; — P. Schwenke, Die 300 Jahresfeier der Bodleiana; — Ueber die Anwendung von Zapon bei Archivalien.

— Centralblatt für Bibliothekswesen (märz 1903) : M. Manitius, Ungedruckte Bibliothekskataloge; — K. Schulz, Zur Geheimhaltung des Börsenblattes für den deutschen Buchhandel.

2. — The Bibliographer (jan. 1903) : G. Saintsbury, Edward Benlowes's « Theophila »; — W. D. Orcutt, The Titlepage ; — W. M. Rossetti, Bibliography of the works of Dante Gabriel Rossetti [suite]; — E. Campbell, The collector abroad; — V. H. Paltsits, Notes from bibliographical journals.

— The Bibliographer (febr. 1903) : W. E. Baxter, Milton's « Paradise lost »; — B. Chew, Portraits of Milton; — Ed. Dowden, Jonathan Swift, a text recovered; — Th. Wesley Koch, Lowell's Pamphlet (1864) ; — V. H. Paltsits, Notes from bibliographical journals.

— The Bibliographer (march 1903) : G. C. Odell, George Peele; — J. P. Bocock, Illustrated editions of Horace; — H. R. Plomer, Shakespeare printers (I. Richard Field); — A. R. Hasse, Bayard's journal, the first book printed in New York.

3. — Revue des bibliothèques (oct.-déc. 1902) : L. Barrau-Dihigo, La bibliothèque nationale de Lisbonne et les cartulaires des archives de la Torre do Tombo; — Notes nécrologiques sur Eugène Müntz, J. Couraye du Parc et Lorédan Larchey.

4. — Magyar Könyvszemle (jul.-decz. 1902) : F. Kollányi, La fondation de la bibliothèque Széchényi; — A. Aldásy, Les archives de la famille Széchényi; — A. Grünn, Le comte François Széchényi et Jean Kónyi; — J. Szinnyei, La collection de journaux de la bibliothèque du Musée national hongrois; — D. Havrán, La bibliothèque de George Ribay au Musée national hongrois; — E. Varjú, La chronique de Turóczi

et ses éditions ; — E. Vértesy, Les manuscrits de Ladislas Amade au Musée national hongrois ; — E. Kereszty, La collection musicale de la bibliothèque du Musée national hongrois ; — J. Melich, La bibliographie de la littérature des slovènes habitant en Hongrie ; — Le centenaire du Musée national hongrois ; — La bibliothèque de l'Université de Budapest et du Musée transsylvanique en 1901 ; — P. Gulyás, La littérature bibliographique hongroise en 1902.

5. — Tijdschrift voor Boek- en Bibliotheekwezen (jan. 1903) : Max Rooses, De Plantijnsche uitgaven van « Emblemata Joannis Sambuci » ; — V. A. De La Montagne, Schuilnamen en Deviezen ; — E. De Bom, Abraham Verhoeven de eerste courantier van Europa? — J. W. Enschedé, De boekletter in Nederland ; — W. De Vreese, Onze middeleeuwsche binders en hun werk (Willem van de Velde).

— Tijdschrift voor Boek- en Bibliotheekwezen (maart-mei 1903) : — W. De Vreese, Het Zapon ; — J. W. Enschedé, Typographische opmerkingen over eenige Nederlandsche incunabeln ; — L. Maeterlinck, De dierensatire in de vlaamsche handschriften ; — W. De Vreese, Eene Bibliotheca neerlandica manuscripta ; — V. De La Montagne, Een onbekend lied van Bredero.

6. — The Library (febr. 1903) : R. Garnett, Early arabian paper making ; — R. F. Cholmeley Boys' Libraries ; — A. Lang, Aucassin and Nicolete ; — H. R. Plomer, The booksellers of London Bridge ; — W. Greg, Facts and fancies in Baconian theory ; — Ch. Welch, The Guildhall Library and Museum ; — Mr. Carnegie's gifts to libraries.

— 7. Revista de Archivos, Bibliotecas y Museos (dic. 1902) : R. Chabas, Estudio sobre los sermones valencianos de San Vicente Ferrer que se conservan manuscritos en la Biblioteca metropolitana de Valencia [suite] ; — A. Paz y Melia, Códices más notables de la Biblioteca nacional (El Misal rico de Cisneros, 1503-1518) ; — M. Menéndez y Pelayo, Bibliografia hispano-latina clásica [suite] ; — A. M. de Barcia, Catálogo de retratos de personajes españoles que se conservan en la Sección de estampas en la Biblioteca nacional [suite] ; — V. Vignau, Catalogo de la Inquisición de Toledo en el Archivo histórico nacional [suite].

— Revista de Archivos, Bibliotecas y Museos (eñero 1903) : M. Serrano y Sanz, Pedro Ruiz de Alcaráz iluminado alcarreño del siglo xvi ; — A. Herrera, Mateo Vásquez Lecca, secretario de Felipe II ; — P. Torres Lanzas, Relación descriptiva de los mapas y planos de la Audiencia y Capitania general de Guatemala en el Archivo general de Indias ; — A. Paz y Melia, Códices más notables de la Biblioteca nacional (Misal toledano del siglo xv) ; — R. Chabas, Sermones valencianos de San Vicente Ferrer [suite] ; — M. Serrano y Sanz, Libros manuscritos de la Biblioteca del conde de Gondomar ; — J. Octavio de Toledo, Catálogo de la libraria del Cabildo Toledano.

8. — Revue des Bibliothèques et Archives de Belgique (janv.-févr. 1902) : J. Cuvelier, Les archives ; — F. Alvin, Le cabinet des médailles de l'État à la bibliothèque royale de Belgique ; — E. Laloire et E. Lefèvre, Les archives générales du royaume à Bruxelles [tableau synoptique] ; — L. Stainier, Le troisième centenaire de la Bibliothèque Bodléienne.

— Revue des Bibliothèques et Archives de Belgique (mars-avril 1902) : A. Wotquenne, Étude sur l' « Hortus Musarum » de Pierre Phalèse ; — H. Nélis, Les archives des prieurés de Val-Saint-Martin à Louvain et de Trône-Notre-Dame à Grobbendonck ; — R. Van Bastelaer, La gravure primitive et les peintres de l'école tournaisienne ; — J. Vannerus, Ce que l'on trouve dans les reliures des anciens registres ; — A. Delstanche, Pierre Caron relieur gantois du xvi[e] siècle.

9. — Nederlandsch Archievenblad (1902-1903, n° 3) : M. Schoengen, Verslag van Dr. Sello's lezing over Zapon ; — L. A. Kesper, De krijgsgeschiedkundige nasporingen te Gouda ; — F. Caland, Zorg voor de bewaring der kerkelijke archieven in de classis Walcheren omstreeks 1789 ; — De archieven der Nederlandsche Hervormde Kerk in 1902.

10. — Bulletin du Bibliophile et du Bibliothécaire (août-octobre 1902) : H. Chérot, A propos du troisième centenaire du Père Le Moyne ; — H. Harrisse, Falsifications bolognaises ; — (nov.-déc. 1902) : Ch. Urbain, Quelques points de l'histoire du théâtre au moyen âge d'après des travaux récents ; — G. de Courcel, Mémoire historique et détaillé pour servir à la connaissance exacte des auteurs qui ont travaillé au « Mercure de France » ; — F. Lachèvre, Un livre perdu et retrouvé (Payot de Linières et C. Jaulnay) ; — G. Vicaire, La collection Dutuit.

11. — Rivista delle Biblioteche e degli Archivi (jan.-febr. 1903) : G. Biagi, P. Molmenti e S. Morpurgo, Per la nuova sede della Biblioteca di S. Marco a Venezia ; — Cosimo III de' Medici a Oxford.

— Rivista delle Biblioteche e degli Archivi (marzo-aprile 1903) : A. Bertarelli, I libri illustrati a Venezia nei secoli xvii-xviii ; — L. Fumi, Avvertenza per la cronologia nella datazione dei documenti lucchesi ; — I. Masetti-Bencini, La vita di Amerigo Vespucci a Firenze con lettere inedite ; — Per una guida delle biblioteche private italiane.

12. — The Library Journal (oct. 1902) : W. H. Tillinghast, Some general rules and suggestions for a library staff ; — A. R. Phelps, The evolution of a rural library ; — A. F. Currier, The sterilization of books by vapor of formalin.

— The Library Journal (nov. 1902) : C. Bacon, Reference work from the librarian's point of view ; — H. W. Kent, Library book plates ; — D. B. Hall, Library rotation ; — L. C. Ferrell, The work of the Docu-

ments Office; — F. A. Crandall, Official titles of Government publishing offices; — The Bodleian Tercentenary.

— The Library Journal (dec. 1902) : The appraisal of Litterature, comments and opinions; — W. D. Johnston, Critical bibliography and book annotation; — T. Hitchler, Krupp free Library at Essen; — A. E. Sanborn, A method of keeping statistics of expenditures for books in College Departments; — Report of the librarian of Congress.

— The Library Journal (jan. 1903) : M. W. Plummer, The personal reading of the librarian; — E. W. Gaillard, A University education in two weeks; — A. R. Spofford, The mental and mechanical in libraries; — M. E. Robbins, Notes by a library organizer; — Carnegie's gifts to american Libraries in 1902; — Library legislation in 1902; — A. S. Tyler, A modification of subject entries for card catalogs.

— The Library Journal (febr. 1903) : C. Torrey, The Landberg collection of arabic manuscripts at Yale University; — E. C. Richardson, The travelling librarian; — C. A. Cutter, Library discipline and rules affecting the Public; — E. W. Gaillard, Why public Libraries should supply books in foreign languages; — O. H. Thomson, Classification and shelving of magazines in large branch Libraries; — Official titles of Government publishing Offices.

COMPTES RENDUS

Studier öfver Arkivväsendet i utlandet, af Sam. Clason. Stockholm, Norstedt och Söner, 1902; in-8 de iv-167 p. [Meddelanden fran svenska Riksarkivet; ny följd, 2.] — Prix : 2 kr.

Cette publication est le résultat de notes prises par un jeune archiviste suédois, au cours d'un voyage d'études à l'étranger accompli sous les auspices de son gouvernement. M. Clason a visité les principaux dépôts de France, de Belgique, de Hollande et d'Allemagne; il a étudié leur histoire; il a examiné leur situation; il s'est enquis de leurs besoins; il s'est préoccupé des études spéciales qui, dans chacun de ces pays, préparent aux fonctions d'archivistes, et l'étude des locaux ne l'a pas laissé indifférent. Archives d'État, de provinces (ou départements), de communes, il en a visité de toute sorte; règlements, inventaires, budgets, il a tout passé en revue. A ceux que la langue suédoise n'effraie pas, je recommande la lecture de ce petit volume d'un professionnel, qui juge les choses sainement et sans parti pris, et qui a vu par lui-même les qualités et les défauts des organisations différentes des archives dans chaque pays parcouru. H. S.

Rijks Archief-Depot in de Provincie Zeeland; Het archief der O. L. V. Abdij te Middelburg, door Mr. R. Fruin. 's Gravenhage, M. Nijhoff, 1902; in-8 de 643 p.

L'excellent inventaire du fonds de l'abbaye de Middelburg, que nous présente l'archiviste de la province de Zélande, est précédé d'une introduction où il a décrit l'histoire de ces archives depuis 1574 et les travaux antérieurement entrepris pour leur classement, et où il a publié quelques intéressantes pièces justificatives. Le catalogue en lui-même, bien classé et bien présenté, est très complet pour toutes les chartes originales ou en copie conservées depuis le XIIe siècle ; il mentionne sans les détailler les cartulaires et autres recueils ; mais il est plus explicite en ce qui concerne les chartes originales dont il y a, pour chacune, une analyse détaillée. Toutes les indications nécessaires sont fournies par ces analyses dont on peut vanter la précision pour toute la partie diplomatique. Une bonne table des noms, indispensable dans un travail de ce genre, termine le volume. M. Fruin prouve une fois de plus qu'il est un des meilleurs archivistes de Hollande, pays où la science des archives est d'ailleurs particulièrement en honneur. H. S.

Répertoire bibliographique des auteurs et des ouvrages contemporains de langue française ou latine, suivi d'une table méthodique d'après l'ordre des connaissances, par l'abbé Élie Blanc, professeur de philosophie aux facultés catholiques de Lyon, avec la collaboration de M. Hugues Vaganay, bibliothécaire des mêmes facultés. Paris, Vic et Amat, 1902 ; in-12 de XI-514 p. — Prix : 6 fr.

Les auteurs de ce nouveau *Répertoire* ont pensé qu'il était intéressant de réunir sous un format pratique les indications relatives à la production littéraire française des vingt ou vingt-cinq dernières années du XIXe siècle ; ils ont en effet réussi à recueillir une masse assez considérable de renseignements utiles que seul le Lorenz, beaucoup plus coûteux, pourrait fournir. Est-ce à dire, cependant, que le *Répertoire* soit d'une exécution parfaite et nous satisfasse entièrement ? Non. Il y a une certaine disproportion, trop accentuée parfois, dans les notices consacrées à tel ou tel écrivain. J'en vois de très secondaires qui occupent beaucoup de place, et tels autres au contraire (de Boislisle, Bouchot, Luchaire, Pirenne, Hugues Le Roux, Vinson, etc.) à qui la place a été extraordinairement marchandée ; les sciences juridiques et médicales paraissent tout particulièrement négligées ; les romanciers ont généralement leur notice fort écourtée (sans doute volontairement) ; enfin l'on constate l'absence étrange de certains contemporains (Bémont, Campardon, Castonnet des Fosses, Durrieu, Esmein, Fage, Gasté, Guiffrey, Jouin, de Kermaingant, Labande, Lair (Jules), abbé Marchand, abbé Métais, Molinier (Émile), Pallain, Pfister, Port, Portalis, Saige, etc.) qui méritaient autant et plus que beaucoup d'autres de figurer dans ce livre où cependant les sciences historiques sont abondamment repré-

sentées. Enfin çà et là on remarque quelques négligences (von Iehring placé à *von*) ou fautes typographiques (Ramps pour *Bamps*) propres à dérouter le chercheur.

La table méthodique par matières (en 24 catégories) permettra de consulter le *Répertoire* avec fruit si l'on veut être renseigné brièvement sur les livres les plus récents relatifs aux sciences les plus diverses, et plus particulièrement aux questions à l'ordre du jour (féminisme, classes sociales, controverses bibliques, question juive, électricité, hygiène, réforme de l'enseignement, éducation, transports, méthode historique, histoire provinciale, révolution française, colonisation, etc.). A signaler aussi une première partie destinée à renseigner le lecteur sur les grands recueils, dictionnaires, publications de sociétés, revues générales ; mais ce n'est pas la meilleure du livre : par exemple les Congrès archéologiques, bibliographiques, orientalistes, scientifiques, etc., ne sont indiqués que pour une ou deux de leurs sessions ; il fallait être moins réservé ; — les publications sur la liturgie se trouvent soit à cette rubrique, soit au mot *Hymnes* ; il fallait unifier ; — les *Annales de l'Est* ne devaient pas figurer sous la rubrique *Est*, non plus que la Société des antiquaires de l'Ouest au mot *Ouest*, aussi inexact qu'insignifiant ; — les *Collectanea Friburgensia* n'intéressent pas Fribourg, puisque c'est un recueil de travaux littéraires et scientifiques d'une extrême variété ; — un certain nombre de sociétés savantes sont représentées, et d'autres manquent, sans que l'on puisse dire quelle idée a présidé à ce choix. Je pourrais multiplier les exemples, et ajouter de nombreuses observations de détail. Mais à quoi bon ? Puisque, en général, les indications bibliographiques sont exactes, puisque les auteurs ont fait œuvre utile au point de vue de l'intérêt général, il y a lieu de tenir compte de l'effort et de les remercier de nous avoir fourni un instrument de travail peu coûteux et bien maniable, qui trouvera sa place marquée dans toutes les bibliothèques auxquelles manque le Lorenz. H. S.

Bibliografie Ceské historie, sestavil Dr Cenek Zíbrt, Professor Kulturni historie na ceské Universitě, Kustos Bibliotheky Museo Královstvi ceského. II. v Praze, nákladem Ceské Akademie Cisare Frantiska Josefa, 1902 ; in-8 de xi-1216 p. — Prix : 13 florins.

Le remarquable ouvrage que consacre M. Zibrt à la bibliographie de l'histoire de la nation tchèque et dont nous avons précédemment (tome IV, p. 426) annoncé l'apparition, vient de se continuer par un second volume, de proportions considérables et d'importance capitale, qui achève de classer son auteur parmi les meilleurs et les plus consciencieux bibliographes des pays slaves. On y trouvera, après les ouvrages historiques généraux et le dépouillement, au point de vue tchèque, des grands recueils de Pertz, de von Riegger, de Sommersberg, de Hoffmann, de Oefele, de Lünig, de Ludewig, de Schoettgen-Kreysing, de

Lichnowski, de Dogiel, de Raczyński, de Balbin, de Dobner, de Leibnitz, de Dumont, de Martens, de Vesque v. Püttlingen, de Jireček, de Goldast, de Weingarten, de Sternberg, de Theiner, et de quantité d'autres recueils de textes diplomatiques, juridiques, historiques et ecclésiastiques (les documents publiés sont mentionnés un par un), on y trouvera, dis-je, la liste alphabétique des annales et chroniques locales, textes hagiographiques et autres; puis les travaux relatifs à l'archéologie et aux antiquités de la Bohême, de la Moravie, de la Silésie slave et de la Bohême, à l'épigraphie, aux traditions populaires, aux chansons populaires (M. Zibrt avait déjà publié en 1895 une bibliographie de cette matière spéciale; cf. le nº 4918), à l'historiographie, à l'histoire politique générale, à l'histoire littéraire, à l'histoire religieuse, aux saints locaux, à l'histoire par règnes et par époques jusqu'en 1419 seulement. Une mention toute particulière doit être donnée aux pages consacrées par l'auteur à la bibliographie du grand historien Fr. Palacky (nºˢ 5198-5595), des apôtres Cyrille et Méthode [1] (nºˢ 7557-8669), à Jean Hus (nºˢ 14096-14631) et au concile de Constance (nºˢ 14632-15301), qui sont, comme l'ouvrage entier d'ailleurs, des modèles de clarté, de précision et de science. Quand j'aurai dit qu'on ne parvient à rencontrer dans ce livre aucune omission, aucune défaillance, et que la typographie en est remarquablement nette et soignée, j'aurai (je crois) témoigné une publique et reconnaissante admiration au savant bibliothécaire du Musée tchèque, qui a eu le courage d'entreprendre une pareille œuvre en l'honneur de son pays. H. S.

The literature of American history; a bibliographical guide, in which the scope, character, and comparative worth of books in selected lists are set forth in brief notes by critics in authority; edited for the American Library Association by J. N. Larned. Boston, Houghton, Mifflin and Co., 1902; in-8 de ix-588 p. — Prix : $ 6.00.

Le titre de ce livre dit assez sa portée : la bibliographie de l'histoire de l'Amérique du nord y est traitée avec toute l'étendue désirable par des hommes tels que Davis, Cruikshank, Cox, Andrews, Bain, Channing, Richardson, Davis, Mac Laughlin, Dewey, Weeks, Thwaites, Wrong, Thayer, Sparks, Bourne, Osgood, etc., sous la direction de J. N. Larned. Après une savante introduction, très nourrie d'indications, de feu P. Leicester Ford sur les sources et les matériaux édités ou non de cette histoire, sur l'œuvre des sociétés savantes américaines et les essais de bibliographies locales, commence la bibliographie proprement dite, riche de près de 4000 numéros et présentant ce grand avantage d'être bien classée et sagement raisonnée. Voici le classement qui

1. Cf. l'article de Poprujenko sur les matériaux de la bibliographie de ces deux saints, dans le *Journal du ministère de l'instruction publique de Russie*, mai 1902.

a été adopté : Histoire générale des États-Unis (géographie, géologie, anthropologie, antiquités, premières découvertes et explorations) ; — Premières colonies et établissements de la période coloniale (1607-1760); — Période révolutionnaire et indépendance (1760-1783) ; — Période d'union fédérale et de consolidation (1783-1828) ; — Guerre de 1812 ; — Expansion vers l'ouest; — La question de l'esclavage (1828-1860) ; — La guerre civile (1860-1865) ; — Période moderne (1865-1899) ; — La guerre hispano-américaine et l'expansion (1898-1900). Puis viennent les chapitres consacrés à l'histoire constitutionnelle (origines étrangères), à l'histoire économique, à l'instruction publique, à l'histoire religieuse. Ensuite l'histoire locale est présentée par provinces ou régions, à la suite desquelles figurent le Canada (p. 395-440), le Mexique, l'Amérique centrale et les Indes occidentales, traités beaucoup plus sommairement. Les observations à la suite de chaque titre d'ouvrage sont tantôt neuves, tantôt empruntées à des comptes rendus anciens, signés de noms autorisés. Enfin un magistral index de noms d'auteurs et de matières complète cet ensemble instructif et pratique dont nul ne pourra désormais se passer.

Le volume étant une œuvre d'ensemble publiée sous les auspices de l'American Library Association, il est surtout destiné à faire connaître les livres américains, et nous ne voyons là rien que de très naturel. Toutefois, comme cette bibliographie signale çà et là quelques publications anglaises, françaises et autres, nous croyons devoir prévenir que de ce côté elle ne vise pas à être complète, et tel ouvrage sur Cartier, sur Champlain, sur l'émigration huguenote en Amérique, par exemple, n'y figure pas. Les lacunes sont encore plus frappantes pour tout ce qui ne regarde pas les États-Unis et le Canada. On peut les expliquer par les motifs qui ont présidé à la confection de cette œuvre collective de professeurs, d'historiens et de bibliothécaires américains. H. S.

Katalog der Bibliothek des kaiserlich deutschen archæologischen Instituts in Rom, von August Mau. Band II. Rom, Loescher und C°, 1902 ; in-8 de xv-616 p. — Prix : 5 fr.

Ce second et dernier volume d'un catalogue dont nous avons déjà parlé (1901, p. 77) comprend les livres concernant l'art antique (sources et monuments, architecture, arts mineurs et décoratifs, sculpture et glyptique, peinture et mosaïque), la religion et la mythologie, l'iconographie, l'épigraphie et la numismatique (par pays), le droit, la guerre, le culte, le théâtre, la métrologie, la civilisation dans l'antiquité, les antiquités chrétiennes, l'iconographie et la symbolique chrétiennes. A la fin, un supplément au premier volume et un index des matières détaillé. C'est un précieux catalogue à consulter, même pour ceux qui ne sont pas à même de profiter des richesses accumulées dans la bibliothèque de l'Institut archéologique allemand de Rome. H. S.

Catalogue de la bibliothèque du Conservatoire royal de musique de Bruxelles, dressé par ordre de matières, chronologique et critique, par Alfred Wotquenne, secrétaire-préfet des études et bibliothécaire. II. Bruxelles, Coosemans, 1902 ; in-8 de 603 p. — Prix : 18 fr.

Tous les chercheurs qui s'intéressent à l'histoire de la musique attendaient avec impatience ce second volume, qui achève, avec le même soin judicieux et critique, l'inventaire des partitions lyriques, dramatiques et instrumentales du Conservatoire de Bruxelles. Entre temps, une volumineuse annexe avait paru au premier volume, sous le titre de *Catalogue illustré des livrets d'opéras et d'oratorios italiens du XVIIe siècle ;* nous ne pouvons malheureusement pas en parler, ne l'ayant pas reçue. Mais elle ne fait pas partie intégrante de la publication, et le volume qui vient de paraître est bien la suite de celui dont nous avons parlé ici en 1898.

Nous n'avons pas à revenir sur la façon dont ce catalogue a été compris. Une bibliothèque publique a pour premier devoir d'être d'un usage commode et rapide ; l'inventaire doit se conformer à ses divisions et son rédacteur n'a pas à le transformer en répertoire bibliographique. Mais c'est avec de pareils éléments, quand ils sont présentés avec le soin compétent et critique qu'y a su mettre M. Alfred Wotquenne, qu'on fait de bonne bibliographie historique. Chaque titre de partition dramatique, par exemple, est suivi de la date et du lieu de la première représentation, et quand il y a controverse, une note intéressante précise l'objet de la discussion. Chaque recueil factice d'airs ou de morceaux est détaillé par le menu. Quand il s'agit de manuscrits, la note est naturellement plus longue et plus documentaire : il y en a beaucoup à la bibliothèque du Conservatoire de Bruxelles, et il était indispensable de mettre en relief toute leur valeur.

Le premier tome comportait toute la musique vocale (messes et motets, oratorios, cantates, mélodies et *lieder*) et les partitions d'orchestre de la musique dramatique. Le second contient les partitions réduites pour piano et chant et les morceaux séparés, plus toute la musique instrumentale. Celle-ci contient des articles du plus haut intérêt, notamment la collection des symphonies de Haydn, dont M. Wotquenne donne le catalogue thématique, une vraie nouveauté. Les recueils de morceaux séparés sont fort curieux également, entre autres les *favourite songs* anglais du XVIIIe siècle, en très grand nombre, et précieux pour l'histoire de la musique *italienne* du temps.

Plusieurs planches, reproductions de gravures et de reliures, ornent le volume, que termine, comme pour le tome Ier, une copieuse table (60 pages) de tous les noms cités. — Ah ! quand aurons-nous l'équivalent de ce travail pour notre si précieuse bibliothèque du Conservatoire de Paris, dont à peine soupçonne-t-on les trésors, et dont jamais catalogue pratique (sauf celui de la réserve, en 1885) n'a été publié !

Henri de Curzon.

LIVRES NOUVEAUX

Archives.

Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790; *Côte-d'Or*, série G (clergé séculier, nos 1-1024), par Jos. Garnier. Dijon, Darantière, 1903; in-4 de 540 p. (12 fr.)

Catalogue du fonds de Bellecombe, légué et conservé aux archives départementales de *Lot-et-Garonne*, suivi d'un index de la collection de portraits, par G. Tholin. Auch, impr. Cocharaux, 1902; in-8 de XXXVII-312 p.

Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790; *Rhône;* série E supplément (archives anciennes des communes, tome I), par G. Guigue. Lyon, Georg, 1902; in-4 de 436 p. (12 fr.)

Inventaire des archives de la Bourse des marchands de *Toulouse* antérieures à 1790 (séries A, B, C), par S. Macary et Ph. Arnauné. Toulouse, impr. d'Écos et Olivier, 1903; in-4 de 103 p.

Regolamento generale per gli archivi di Stato (d. r. 9 settembre 1902). Milano, Soc. editr. libraria, 1902; in-16 de 35 p.

Gli archivi notarili, per avv. Gius. Buccola. Caltanissetta, tip. Petrantoni, 1902; in-8 de 35 p.

Regesto in transunto dell' archivio di S. Pietro in *Perugia*, per ab. Silv. De Stefano. Perugia, Unione tipogr., 1902; in-8 de 96 p.

Register van charters en bescheiden in het oude archief van *Kampen* (Archief des armenkamer), door J. Nanninga Uitterdijk. Kampen, Kok, 1902; in-8 de XVIII-221 p. (2 fl. 50.)

Index de périodiques.

Table décennale de la *Revue internationale de sociologie* (1893-1902), par Alf. Lambert. Paris, Giard et Brière, 1902; in-8 de 15 p.

Jurisprudence commerciale des Flandres; répertoire général des quinze premières années (1886-1900), par Arth. Goddyn et Em. Logtenburg. Gand, Hoste, 1902; in-8 de IV-522 p. (15 fr.)

Tables générales des tomes I à XXV de l'*Éclairage électrique*, revue hebdomadaire (1894-1901). Paris, Naud, 1902; in-4 de 240 p. (10 fr.)

Tables analytiques et alphabétiques des matières contenues dans les tomes XLVII à LX de la *Revue d'artillerie* (1895-1902). Nancy-Paris, Berger-Levrault, 1903; in-8 de 124 p. (3 fr.)

Table générale des mémoires parus dans les vingt-trois premières années des *Annales du Bureau central météorologique de France* (1878-1900). Paris, Gauthier-Villars, 1903; in-4 de 26 p. (1 fr. 50.)

Academy Architecture and Architectural Review; classified index to vol. I-XXI (1889-1902). London, Simpkin, 1903; in-4 de 28 p. (1 sh.)

Centralblatt der Bauverwaltung; Inhalts-Verzeichniss der Jahrg. 1891 bis 1900 (XI-XX), von R. Hartmann. Berlin, Ernst, 1902; in-4 de 98 p. (6 mk.)

Annales de géographie; première table décennale (1891-1901), par Louis Raveneau. Paris, Colin, 1902; in-8 de 75 p. (4 fr.)

Table méthodique des quarante premières années du *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois* (1862-1901), par E. Peltereau. Vendôme, impr. Empaytaz, 1902; in-8 de 128 p.

Indice generale della *Rivista archeologica della provincia di Como;* fasc. I-XLIV. Como, tip. Ostinelli, 1902; in-8 de 76 p.

Indice dei lavori storici contenuti nelle pubblicazioni del *R. Istituto Lombardo di scienze e lettere* dalla fondazione a tutto il 1901. Milano, Hoepli, 1903; in-8 de VI-63 p.

Indice per autori e per materie delle memorie inserite per esteso o per sunto negli *Atti dell' Accademia di Udine* dal 1867 al 1901. Udine, tip. Doretti, 1902; in-8 de IV-35 p.

La *R. Deputazione veneta di Storia patria* nel primo trentennio dalla sua fondazione (1873-1902); indice tripartito per Gius. Occioni-Bonaffons. Venezia, tip. Monauni, 1902; in-8 de XLIII-77 p.

R. Deputazione umbra di Storia patria; indici del Bollettino dall' anno 1895 all' anno 1901, a cura di L. Fumi e G. Mazzatinti. Perugia, tip. Cooperativa, 1903; in-8 de XXVII-114 p.

Commissione senese di Storia patria; relazione e indici delle pubblicazioni (1865-1901), per Paolo Piccolomini. Siena, tip. Lazzeri, 1902; in-8 de XII-125 p.

Indice tripartito dei primi dieci volumi degli *Studi storici* (1892-1901), per F. Baldasseroni e Lupo Gentile, dans le vol. de 1901, fasc. IV.

Histoire de l'imprimerie.

Le livre avant et depuis l'invention de l'imprimerie, par Jean Dumont Bruxelles, 1902; in-8 de 276 p. (10 fr.)

Verzeichnis der in den Frankfurter und Leipziger Messkatalogen der Jahre 1564 bis 1759 angezeigten Musikalien, von Alb. Göhler. Leipzig, Kahnt, 1902; in-8 de III-64, 96 et 34 p. (8 mk.)

Opzoekingen betrekkelijk de Mechelsche drukpers van 1773 tot 1900 (dagbladen en tijdschriften), van Ed. Van Doeselaer. Mechelen, Dierícks-Beke, 1902; in-8 de 184 p. (5 fr.)

Recherches sur la presse périodique louvaniste; supplément, par A. Berrewaerts. Louvain, Peeters, 1902; in-8 de 34 p. (2 fr.)

Histoire d'une imprimerie bordelaise (1600-1900); les imprimeries Gounouilhou, par G. Bouchon. Bordeaux, Gounouilhou, 1901 ; in-4 de 675 p. et pl.

La stampa degli statuti di Camerino e il tipografo Antonio Gioioso, per V. E. Aleandri. Camerino, tip. Savini, 1902; in-8 de 46 p.

Histoire du papier.

The story of paper-making ; an account of paper-making from its earliest known record down to the present time, by Frank O. Butler. Chicago, Butler, 1901 ; in-8 de VIII-136 p. et fig. ($ 1.)

Le cartiere in Colle di Valdelsa ; notizie di Francesco Dini. Castelfiorentino, tip. Giovannelli e Carpitelli, 1902 ; in-8 de 47 p.

Le papier ; étude monographique sur la papeterie française et en particulier sur la papeterie charentaise, par Eug. Campredon. Paris, Guillaumin, 1901 ; in-8 de VII-88 p. et pl. (3 fr. 50.)

Bibliothèques.

Bibliotetchnoe diélo, na E. Balabanova. St. Peterburg, imp. Skorokhodov, 1902 ; in-8 de 39 p. (0 r. 40.)

Middeleeuwsche Bibliotheken, door K. O. Meinsma. Zutphen, Meinsma, 1902 ; in-8 de XII-318 p. (3 fl. 50.)

Bibliothekzeichen, von L. M. Rheude. Zürich, Amberger, 1902; in-8 de 14 p. et 31 pl. (5 fr.)

AARAU. — Katalog der theologischen Bibliothek des aargauischen reformierten Ministeriums ; Neue Ausgabe. Aarau, Sauerlaender, 1902; in-8 de IV-225 p.

ALENÇON. — Catalogue de la bibliothèque de M. Léon de La Sicotière, rédigé par Louis Polain. Alençon, Manier, 1902 ; in-8 de VII-548 et VI-708 p.

BERGAMO. — Lo sgombero della suppellettile libraria inutile dalle biblioteche pubbliche e la biblioteca civica di Bergamo, per Gir. Secco-Suardo. Bergamo, Istituto ital. d'arti grafiche, 1902 ; in-8 de 24 p.

BOLOGNA. — Catalogo delle opere e periodici giuridici della biblioteca dei collegi degli avvocati e procuratori di Bologna. Bologna, tip. Mareggiani, 1901 ; in-8 de 8 p.

BRUXELLES. — Catalogue de la bibliothèque de la commission centrale de statistique. I (Ouvrages généraux). Bruxelles, Hayez, 1902 ; in-8 de XX-587 p.

CHALON-SUR-SAONE. — Catalogue de la bibliothèque municipale de Chalon-sur-Saône, par Gust. Millot. I. Chalon-sur-Saône, impr. Bertrand, 1902 ; in-8 de 603 p.

DAMAS. — Les bibliothèques de Damas et de ses environs (Damas,

Saidonaia, Maloula et Yabroud), par H. Zayat. Le Caire, impr. du gouvernement, 1902 ; in-8 de IV-246 p. (7 fr. 50.)

L'ouvrage est rédigé en langue arabe.

FRAUENFELD. — Katalog der Thurgauischen Kantons-Bibliothek ; 3. Supplement, enthaltend die Erwerbungen während der Jahre 1897-1901. Frauenfeld, Huber, 1902 ; in-8 de IV-120 p.

GENÈVE. — Catalogue de la bibliothèque publique de Genève ; 3e supplément (1900-1902). Genève, Richter, 1902; in-3 de 137 p.

MACERATA. — Catalogo per materie ; indice delle classi della biblioteca comunale Mozzi-Borgetti in Macerata. Macerata, tip. Mancini, 1901 ; in-4 de 18 p.

NEW YORK. — New York Library Club ; Libraries of Greater New York ; Manual and historical sketch of the New York Library Club. New York, Stechert, 1902 ; in-8 de II-185 p. (50 c.)

NIMES. — Catalogue de la bibliothèque de Nimes; Catalogue du legs Achille Bardon, dressé par Joseph Simon. Nimes, impr. Chastanier, 1902 ; in-8 de VIII-268 p.

PARIS. — Catalogue de la bibliothèque du Comité des forges de France. Rennes, impr. Simon, 1902 ; in 8 de 172 p.

PISA. — Autografi e codici di lettori dell' ateneo pisano, esposti in occasione dell' XI congresso di medicina interna ; catologo dei prof. U. Morini e Luigi Ferrari. Pisa, tip. Mariotti, 1902 ; in-8 de 144 p.

SOFIA. — Catalogue des manuscrits de la bibliothèque du saint Synode de l'église bulgare à Sofia, par E. Sprostranoff. Sofia, 1900 ; in-8 de 234 p. (5 fr.)

L'ouvrage est rédigé en russe.

ZÜRICH. — Zuwachsverzeichnis der Bibliotheken in Zürich. Jahrg. VI (1902) ; erster Semester. Zürich, Berichthaus, 1902 ; in-8 de IV-236 p. (1 fr.)

Bibliographie.

THÉOLOGIE. — De religiosis institutis et personis; tractatus canonico-moralis, I ; auctore Arth. Bermeersch. Brugis, Beyaert, 1902 ; in-8 de XXV-390 p.

Contient une riche bibliographie.

— Bibliographie der theologischen Literatur für des Jahr 1901 ; I, von G. Krüger und W. Koehler. Berlin, Schwetschke, 1902 ; in-8 de III-80 p. (0 mk. 60).

JURISPRUDENCE. — Uebersicht der gesammten Staats- und rechtswissenschaftlichen Litteratur des Jahres 1901 ; XXXIV, von O. Mühlbrecht. Berlin, Puttkammer und Mühlbrecht, 1902 ; in-8 de XXXII-280 p. (7 mk.)

— Bibliograph e générale et complète des livres de droit et de jurisprudence publiés jusqu'au 7 novembre 1902, classée dans l'ordre des Codes. Paris, Marchal et Billard, 1903 ; in-8 de XXXII-173 p. (1 fr. 50.)

— Continuous of law book catalogue ; a complete indexed catalogue of law books of alt publishing houses, giving the outlines of all textbooks published from 1891-1900 inclusive, Kansas City, Fiske and C°, 1901 ; in-8 de 866 p. ($ 3. 50.)

— Recent object-lessons in penal science, by A. R. Whiteway. London, Sonnenschein, 1902 ; in-8 de 216 p. (3 sh. 6 d.)

L'introduction de ce livre est bibliographique.

— Bibliografia notarial ; critica de obras y revistas notariales, por L. Riestro. Madrid, impr. de la « Legislación española », 1902 ; in-4 de 180 p. (4 pes.)

Finances. — Lehr- und Handbuch der politischen Oekonomie ; IV (Finanzwissenschaft), 4 (Specielle Steuerlehre) ; Die deutsche Besteuerung des XIX[ten] Jahrhunderts, von Ad. Wagner. Leipzig, Winter, 1901 ; in-8 de XXIII-852 p. (18 mk.)

Avec un chapitre de bibliographie très soigné et très précis.

Sciences sociales. — Repertorium van de geschriften over de voedingsmiddelen gedurende het jaar 1901 verschenen, door A. J. Vandevelde. Gent, Siffer, 1902 ; in-8 de 166 p. (1 fr. 75.)

Travail spécial aux denrées alimentaires.

— Bibliographie des Alkoholismus der letzten 20 Jahre (1880-1900), von Pet. Schmidt. I (Deutsche Literatur). Dresden, Böhmert, 1901 ; in-8 de IV-70 p. (1 mk. 80.)

— Alfavitnyi ukazatel knig i stateï protiv pianstva v novieïchei russkoi literaturie, na D. G. Bulgakovskii. Moskva, Stupin, 1902 ; in-8 de 64 p.

Bibliographie de l'ivrognerie dans la littérature russe.

Mathématiques. — Nomenclature des thèses de sciences mathématiques soutenues en France dans le courant du XIX[e] siècle devant les facultés des sciences de Paris et des départements, par E. Estanave. Paris, Gauthier-Villars, 1903 ; in-8 de VIII-44 p. (2 fr.)

Sciences naturelles. — Bibliography and catalogue of the fossil vertebrata of North America, by Oliver P. Hay. Washington, U. S. Geological Survey [Bulletin n° 179], 1902 ; in-8 de 877 p. (50 c.)

— A catalogue and bibliography of the Odonata (dragonflies) of Maine, by Frances Le Roy Harvey. Orono, University of Maine Studies (n° 4), 1902 ; in-8 de 16 p.

— Die Litteratur über die Tierwelt des Königreichs Sachsen, von Joh. Fickel. Zwickau, Zückler, 1903 ; in-8 de IV-71 p. (aus *Jahresbericht des Vereins für Naturkunde zu Zwickau*).

SCIENCES INDUSTRIELLES. — Bibliographie des chemins de fer, par P. C. Laurent de Villedeuil. I, fasc. 1-3 (Index chronologique de 1771 à 1837). Paris, librairie générale, 1903; in-8 de 240 p. (15 fr.)

MÉDECINE. — Bibliografia epaticologica italiana, per dott. E. Barsali. Pisa, tip. Simoncini, 1902; in-8 de 36 p.

— Handbuch der Krankenversorgung und Krankenpflege, herausg. von Dr G. Liebe, Dr P. Jacobsohn und Dr G. Meyer, II, 2 Abth. (2). Berlin, Hirschwald, 1903; in-8, p. 456-1332.

Très important travail bibliographique, par Ernst Roth, sur les soins à donner aux malades et à l'assistance publique et privée.

BEAUX-ARTS. — Versuch einer Dürer-Bibliographie, von H. W. Singer. Strassburg, Heitz, 1903 ; in-8 de XVI-98 p. (6 mk.)

MUSIQUE. — Bibliographisch-bibliographisches Quellen-Lexikon der Musiker und Musikgelehrten der christlichen Zeitrechnung bis zur Mitte des neunzehnten Jahrhunderts, von Rob. Eitner. VII. Leipzig, Breitkopf und Haertel, 1902 ; in-8 de 482 p. (10 mk.)

— Die Restauration des evangelischen Kirchenliedes; eine Zusammenstellung der hauptsächlichsten Erscheinungen auf hymnologischen Gebiete, namentlich dem Gebiete der Gesangbuchslitteratur seit dem Wiedererwachen des evangelischen Glaubenslebens in Deutschland, von Ph. Dietz. Marburg, Elwert, 1903; in-8 de XII-806 p. (10 mk.)

BELLES-LETTRES ET PHILOLOGIE. — Dictionnaire savoyard, par A. Constantin et J. Désormaux. Paris, Bouillon, 1902; in-8 de LXII-447 p. (10 fr.)

Contient une bibliographie des textes patois et des travaux concernant les parlers savoyards.

— Introduction à la vie dévote, par François de Sales. Reproduction textuelle de la 3e édition (1610). Moutiers, impr. Ducloz, [1902]; in-16 de CCCXXXIII-158 et 645 p. avec pl.

L'introduction comprend une bibliographie de A. Perrin, et une étude iconographique de J. Grand-Carteret.

— Saggio di bibliografia dantesca, per L. Perrone-Grande. I. Messina, tip. Saya e Anastasi, 1902; in-16 de 110 p.

— Dramáticos posteriores á Lope de Vega ; colección escogida y ordenada con apuntes biográficos y criticos de los autores, noticias bibliográficas y catálogos, por R. de Mesonero Romanos. I. Madrid, Hernando y Ca., 1902 ; in-4 de LIII-621 p. (10 pes.)

NUMISMATIQUE. — Essai d'un répertoire idéologique de la numismatique belge (1883-1900), par J. Justice et A. Fayen (*Gazette numismatique de Bruxelles*, 1902, p. 27-29 et 37-44).

HISTOIRE. — Dei principali repertori bibliografici per la storia del Direttorio, del Consolato e dell' Impero, memoria di Alb. Lumbroso. Firenze, tip. Franceschini, 1901 ; in-8 de 29 p.

— Saggio di bibliografia storica e descrittiva dell' Università di Pavia (*Annuario della r. Università di Pavia* per l'anno 1900, in-8).

— A landmark history of New York, also the origin of street names and a bibliography, by Alb. Ulmann. New York, Appleton, 1901 ; in-8 de VIII-285 p. ($ 1.50.)

— Foundations of american foreign policy, with a working bibliography, by A. B. Hart. New York, Macmillan, 1901 ; in-12 de XI-307 p. ($ 1.50.)

BIOGRAPHIE. — Biblioteca di biografia italiana generale ; saggio di Fr. Pizzi. Padova, tip. Antoniana, 1901 ; in-8 de 52 p.

BIBLIOGRAPHIE. — Bibliographie nationale [belge] ; dictionnaire des écrivains belges et catalogue de leurs publications (1830-1880). IV, 5 (W.-Z. et supplt A.-C.). Bruxelles, Weissenbruch, 1901 ; in-8, p. 369 à 464. (2 fr. 50.)

— Bibliographie générale des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France, par R. de Lasteyrie. III, 4 (Seine). Paris, Leroux, 1901 ; in-4, p. 601 à 784. (4 fr.)

— Manuel de l'amateur de livres du XIXe siècle (1801-1893), par Georges Vicaire. V, 3. Paris, Rouquette, 1902 ; in-8, col. 193 à 576. (10 fr.)

— Catalogue général de la librairie française (d'Otto Lorenz). XIV (période de 1891 à 1899 ; A.-H.), par D. Jordell. Paris, Lamm, 1901 ; in-8 de 1031 p. (50 fr.)

— Bibliographie française; Recueil de catalogues des éditeurs français, accompagné d'une table alphabétique par noms d'auteurs et d'une table systématique. Supplément au tome VI (table alphabétique tenue à jour jusqu'au 1er janvier 1901), par H. Le Soudier. Le Soudier, Paris, 1901 ; in-8 de 56 p.

— Recueil Mourier-Deltour ; Catalogue et analyse des thèses latines et françaises admises par les facultés des lettres, avec index : année scolaire 1900-1901. Paris, Delalain, 1901 ; in-8 de 124 p. (2 fr.)

— Vlaamsche Bibliographie; lijst der boeken, vlug- en tijdschriften, musiekwerken, kaarten, platen en tabellen in België van 1830 tot 1890 verschenen; Afl. IV, door F. de Potter. Gand, Siffer, 1902; in-8, p. 675 à 894 et XV p. (5 fr.)

Le Gérant, F. CORNE.



BESANÇON. — IMPRIMERIE JACQUIN.



LETTRES

DE

L'ABBÉ NICAISE AU CARDINAL NORIS

(1686-1701)

Une très brève introduction suffira pour présenter aux lecteurs ces treize lettres de l'abbé Nicaise au cardinal Noris. On connaît suffisamment ces deux personnages [1], celui-ci théologien et archéologue, versé dans la numismatique et la chronologie, bibliothécaire de la Vaticane, celui-là amateur d'humanités et d'antiquités, auteur sans prétention de quelques dissertations médiocres sur des points d'archéologie, mais très informé des choses de l'érudition en tout pays, et *facteur du Parnasse* [2]. Leur correspondance offre l'intérêt inhérent à celles que, comme il est si souvent arrivé du XVIe au XVIIIe siècle, ont

1. Voir mes *Documents annotés*, VII : Lettres inédites de Claude Nicaise à Huet et à Bonjour, tirées des bibliothèques italiennes. [Dijon, 1889.] — CAILLEMER, Lettres de divers savants à l'abbé Claude Nicaise, publiées pour l'Académie des sciences.... de Lyon. [Lyon, 1885.] — DU BOYS, Les correspondants de l'abbé Nicaise. I. Ezéchiel Spanheim. [Paris, 1889.] — CHOISET, *L'abbé Claude Nicaise* (1623-1701), dans le *Bulletin d'histoire du diocèse de Dijon*, t. XIV, 1896. (L'auteur de cette notice biographique a donné une bibliographie fort complète de Nicaise et des ouvrages qui lui ont été consacrés.)

2. On connaît la célèbre et malicieuse épitaphe que lui consacra La Monnoye (*Nouvelles de la république des lettres*, avril 1702, p. 472) :

Fallait-il écrire au bureau
Sur un phénomène nouveau ?
Annoncer l'heureuse trouvaille
D'un manuscrit, d'une médaille ?....
L'habile et fidèle écrivain
N'avait pas la goutte à la main, etc.

échangées les savants et les érudits de second ou de troisième ordre, moins préoccupés de leurs propres idées ou de leurs études personnelles que du mouvement général des lettres et des sciences. Ce n'est guère que dans de pareilles correspondances qu'on peut découvrir les origines des travaux des érudits, qu'on en suit jour par jour la préparation, qu'on voit le détail de leur exécution, les secrets des collaborations, des polémiques, des controverses, les incidents quotidiens, les scandales de la république des lettres. A une époque où la bibliographie était de beaucoup moins bien organisée qu'elle commence à l'être aujourd'hui, les savants y suppléaient par un système d'échange bénévole d'informations littéraires et érudites; à une époque où la curiosité était moins spécialisée qu'elle l'est aujourd'hui, ces informations étaient forcément très variées et si l'on veut disparates : mais elles regagnent en intérêt de diversité ce qu'elles y perdent en cohésion et en profondeur. Nicaise, obligeant et infatigable copiste, trouva le véritable emploi de son intelligence médiocre et de son goût ardent pour l'érudition en s'instituant l'intermédiaire des savants de France, de Hollande, d'Italie et d'Allemagne. Il passa sa vie à copier pour Noris les lettres qu'il recevait de Leibnitz ou de Lloyd, et fut à lui seul toute une *Correspondance archéologique et historique*. Sa correspondance est une véritable bibliographie, une chronique bibliographique de son temps, et c'est à ce titre que, malgré qu'elle soit dénuée de valeur littéraire et même presque complètement d'intérêt psychologique, elle mérite de retenir l'attention. Aussi faut-il regretter que la publication que M. Émile du Boys avait jadis entreprise des lettres de Nicaise et de ses correspondants ait été interrompue par la mort de l'auteur après la publication du premier fascicule [1] : ç'aurait été pour les dernières années du XVII[e] siècle, toutes proportions gardées, un équivalent de ce que les lettres de Peiresc et de ses amis sont pour le premier tiers du même siècle.

1. Un second fascicule consacré à Nicolas Thoynard est, paraît-il, tout prêt à paraître ; il avait été présenté par l'auteur au *Bulletin historique de Dijon*, qui en déclina l'impression. Il est demeuré inédit. Il serait désirable que ce travail posthume de notre savant et regretté confrère fût publié.

Les lettres de Nicaise à Noris ne défient pas moins l'analyse que celles du même savant à Bonjour ou à Huet que j'ai précédemment publiées. C'est le même assemblage sans composition, sans ordre, sans critique, de menues nouvelles, de notes biographiques ou bibliographiques, de mentions d'ouvrages, d'anecdotes littéraires. Toutefois, il faut noter ici la grande place faite aux travaux des numismatistes et des chronologistes : Lloyd, Thoynard, André Morel, Vaillant. On y suivra la composition et la publication du grand ouvrage de Noris lui-même, *De epochis Syromacedonum*. On y relèvera surtout maint détail utile sur le mode de diffusion des livres et des nouvelles d'érudition en Europe, sur la lenteur des communications entre les savants pendant les grandes guerres de la fin du xvii[e] siècle, sur les obstacles mis à la circulation des livres. Enfin ces lettres forment un précieux supplément au *Journal des Savants* et à la *Bibliothèque universelle*, car Nicaise s'y exprime avec une plus grande liberté que les rédacteurs de ces journaux.

Ces lettres sont conservées à Rome, dans la Bibliothèque de l'ancien couvent des Augustins, la *Biblioteca Angelica*. Elles figurent dans le recueil [3 R 21] et une seule (n° XIII ici) dans le recueil [6 A 5]. Je les y ai copiées en 1887 et collationnées en 1895. Je les publie intégralement, sauf suppression de quelques passages tout à fait dépourvus d'intérêt.

Léon-G. Pélissier.

I.

Illustrissimo et eruditissimo viro Henrico Norisio Claudius Nicasius S. P. D.

Tuis me profusis laudibus ad silentium adegisti, vir illustrissime : non enim in me cadunt tot elogia a veritate aliena, quibus epistolam tuam ad me ultimam undequaque aspersisti ; hæc non aliunde tibi suggesta censeo quam a Toinardi[1] nostri nimia prodigalitate erga amicos, de qua

1. Thoynard, né à Orléans le 5 mars 1629, mort le 5 janvier 1706, archéologue et numismatiste, dont le nom revient fréquemment dans les correspon-

his diebus aegritudine satis periculosa supplicium tulit; non enim, ut vult Augustinus tuus simul ac meus, mendacia etiam officiosa proferenda sunt : convaluit tamen ex ea, sed non satis et sufficienter ut possit tibi scribere. Idcirco vicem illius suppleo ut nomine ipsius et meo, qui nulla nisi suamet commendatione eget, proficiscentem in Italiam tibi commendem ill^mum Wittium, Batavum, filium ill^mi illius et celeberrimi Witti, Batavorum pensionarii, qui cum fratre germano a paucis annis crudeliter trucidatus est [1], ut in versu millenario numismati amborum apposito videre potuisti : « Nobile par fratrum saevo Furor ore trucidat ». Scis quantum in omni genere scientiarum, sed in architectonica potissimum seu politica valuerit vir excellentissimus, ita ut parem vix habuerit Hollandia. Tanti patris vestigia sequitur filius; hic ab omnibus universe laudatus et aestimatus ; nec minus spero ubique aestimatum iri, tam ob indolem et educationem optimam quam ob magnos jam pro aetate factos proventus in quâvis arte et scientia : hoc ex conversatione illius magis quam ex epistola mea dignosces, vir eruditissime, sufficiatque nobis tibi dixisse magnam tui nominis famam et eruditionem magnum videndi te in illo exercuisse desiderium ; cui eò libentius applausimus quo speramus redeuntem ex Italia tuam nobis commemorationem valetudinis et studiorum revocaturum. Vale, vir illustrissime, et me amare perge.

Parisiis, primo kal. nov. 1686.

Nullatenus merui ut Ser. Dux Etruriae [2] mei recordaretur, nec pa-

dances scientifiques de ce temps. Il a été mêlé à la grande discussion chronologique relative au traité *Annus et epochae Syro-Macedonum*, avec Noris, Vaillant et le P. Hardouin. Il a composé une « Discussion des remarques du P. Bouhours, jésuite, sur la langue française ». Il était l'un des correspondants du P. Pagi. Il y a une indication assez singulière sur ses mœurs, dans une lettre de Noris du 28 mai 1688 : « Num ab archetypis pluteis ad nuptiales thalamos transiluit, a Pallade ad Venerem transfuga, vel ut mitius loquar, explorator ? » (Caillemer, p. 20.) *Explorator* est une trouvaille bien digne du malicieux Augustin.

1. Jean II de Witt, né à Dordrecht en 1662, mort en 1704, archéologue, voyagea en Europe et fut secrétaire de la ville de Dordrecht. Cf. Lefèvre-Pontalis, *Jean de Witt grand pensionnaire de Hollande*, 2 vol. in-8. Paris, 1884. Caillemer a publié une lettre de lui à Nicaise, du 8 mai 1698, *loc. cit.*, p. 85. Noris était un des savants italiens auxquels les voyageurs étaient le plus volontiers recommandés, non seulement par ses confrères de France, mais aussi par des correspondants lointains. Ainsi le 18 octobre 1699, un secrétaire du roi de Pologne électeur de Saxe, J. André de Gleix, lui recommande « nobilem saxonicum ex optima Schonbergiorum familia apud nos oriundum qui, cum comitibus suis dum Italiam perlustrat, celeberrimam quoque urbem vestram intueri cupit » (Cod. Angel., 3 A 21).

2. Le grand-duc de Toscane était alors, depuis 1670, Cosme III, successeur de Ferdinand II. Gondius est l'abbé Charles-Antoine de Gondi, premier mi-

rem me gratiam ab illustrissimo abbate Gondio meruisse memini; quos reverenter nomine meo salutes velim.

Quid factum est de operibus Donii [1] posthumis circa musicam? De his alias scripseram filio redeunti in Hispania, sed nihil mihi respondit, scripsitque postea Suaresius alia studia sequutum quam harmonica. Hoc ideo dico quia eruditissimus vir et amicus meus singularis a pluribus annis inchoavit grande opus *De Origine musicae et progressu ejus a veteribus ad nos*. Quod opus hortatu meo resumpsit et ad calcem adducere tentat, illique subsidium aliquod ex his operibus manuscriptis procurare satagebam. Quid etiam de tot inscriptionibus antiquis factum, quas penes eumdem Donium esse perhibentur?

II.

Aequum sane non est, vir eruditissime, tamdiu aere alieno premi nec se liberare : hujus cunctationis causa fuit quod singulis diebus praestitaret regressum ad vos humanissimi viri qui etiam mihi super lite amissa [2] officiosissimam rettulit epistolam. Verum (ut audio) cum non tam cito sim discessurus, annus vero discedat et novum mox ingressuri simus, solvenda tamen nomina nec patiendum ut diutius exigas : annum igitur novum felicem faustumque tibi primo a superis postulans, gratias quam maximas tibi pro tua in me benevolentia refero.

Ejusdem styli nuper accepi epistolam a Paschasio Quesnellio [3], qui de te comminiscitur, sed unde scripta sit nescio : mihi enim ignotum ubi terrarum degat et habitet vir celebris. — [....] [4] Auctorem se negat Quesnellius libri gallici optime quidem et eleganter scripti et nuper apud Belgas editi : *De traditione ecclesiastica super quaestione de praedestinatione et gratia efficaci*, sub nomine ementito Domini Germani sub quo occultari existimatur. Scis quam in his diebus in istum scripsit

nistre et secrétaire d'État du grand-duc de Toscane, deux fois envoyé extraordinaire de la cour de Florence à celle de Versailles en 1671 et 1682. Il était un des correspondants de Nicaise. Cf. Caillemer, *Lettres à l'abbé Nicaise*, p. 126, et la note.

1. Jean-Baptiste Doni, archéologue, né à Florence en 1593, mort en 1647.

2. Il s'agit du procès que Nicaise soutenait depuis deux ans devant le Grand Conseil. En vertu d'un privilège concédé en 1345 par Clément VI aux chanoines de la Sainte Chapelle de Dijon de posséder des bénéfices dans d'autres églises, Nicaise avait demandé un bénéfice simple de la province. Les difficultés qu'il rencontra dans cette affaire aboutirent à un procès qu'il perdit après deux ans de procédure et de séjour à Paris.

3. Le P. Paschase Quesnel, le célèbre janséniste, né en 1634 à Paris, mort à Amsterdam en 1719.

4. Les points entre [ ] remplacent ici et ailleurs de courts passages de ces lettres supprimés à cause de leur peu d'intérêt.

Anthelmius[1] abbas, et quam (ut audio) editurus est breve secreta Linnensia [.....]. Scio non gratam fore Jansenismi historiam a Rapino[2], Jesuita defuncto, duobus vol. in folio conscriptam, et (ut rumor est) doctoribus Sorbonicis ad examinandum traditam, ut postmodum praelo subjiciatur.

Quae de Minervae celeberrimo Athenis templo[3] a tormentis bellicis Venetorum in ultima obsidione vobis penitus deleto Vaillantio nostro narras[4], non erunt admodum grata studiosis antiquitatis, nec etiam quae de numismatibus aureis Morosini furto sublatis et fusis a latronibus in massasque redactis; queis nihil profuit prudentia testatoris, qui ut essent servata Reipublicae ea legaverat : saltem nobis aliquatenus conservavit in indice Patinus[5]. Parem gratiam habemus Sponio, felicis recordationis viro, et dum viveret necessitudinis vinculo nobis conjunctissimo : qui in suo Graeciae itinerario hujus templi Minervae aliquatenus nobis reliquit figuram[6].

Aegre fero, P. V., penuriam apud vos characterum graecorum quae moram et impedimentum affert editioni libri tui *De Epochis Syro-Macedonum*[7], ab eruditis adeo avide expetiti. Liber *De antiquitate tempo-*

1. Anthelmy (ou Antelmi) Joseph, historien provençal, né à Fréjus le 25 juillet 1648, mort le 21 juin 1697.

2. Le P. René Rapin, jésuite tourangeau, né en 1621, mort à Paris en 1687, poète latin et auteur d'écrits théologiques et érudits.

3. Nicaise exagère un peu en croyant au bombardement et à la destruction de l'Acropole et du Parthénon par les Vénitiens. Une bombe vénitienne tomba sur le Parthénon transformé par les Turcs en dépôt de poudre, et y produisit naturellement une explosion. Morosini fit les plus grands efforts pour sauver le monument d'une destruction totale, et, navré de son crime involontaire, il répétait : « O Atene, o cultrice delle arti, a che fine tu sei redotta ! »

4. Cette lettre de Noris, qui contient des renseignements curieux et peut-être originaux sur cet événement, sera publiée ultérieurement.

5. Sur le vol des médailles de Morosini, ces lettres ne fournissent pas d'autre indication, et la perte de cette lettre de Noris est regrettable. Le catalogue ici signalé est intitulé : *Thesaurus numismatum antiquorum et recentiorum a P. Mauroceno collectorum*, et avait paru à Venise en 1683, in-4.

6. Jacques Spon, archéologue lyonnais, né en 1647, mort à Vevey le 25 décembre 1685, auteur des *Recherches curieuses d'antiquités* (Lyon, 1683, in-4), et des *Miscellanea eruditae antiquitatis* (Lyon, 1685, in-fol.). Cf. Caillemer, *loc. cit.*, Introd., p. XXVIII et seq., et Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, I, 177 et seq.

7. Le traité désigné couramment sous le titre de *De Epochis Syromacedonum* fut imprimé en 1689 à Florence, sous le titre *Annus et epochae Syromacedonum in vetustis urbium Syriae nummis praesertim mediceis expositae*, et réimprimé en 1691 avec des changements et des additions. Cette seconde édition donna lieu à Paris à une remarquable spéculation du libraire Anisson, que raconte Thoynard à Noris, le 25 avril 1692, nòn sans une indignation assez comique : « Lutetia tandem locupletata est praestantissimi operis tui adventu.

rum gallicus P. Pezeronii [1] a multis laudatur : credo auctorem tibi hunc dono dedisse. Ingenii sui desiderio cunctos hic affecit vir eximius ex Academia Patavina Recuperatorum, qui his diebus obiit, Petrus Petitus [2], poeta insignis, necnon et philologus et philosophus, ut varia et erudita testantur opera. De cujus morte scribo Em. Card. Barbarigo [3], Patavinae urbis episcopo, qui magnam de hoc viro conceperat opinionem. Scripsissem etiam Patino [4], sed an vivat adhuc nescio : mihi sane non vivit, nam a quatuor circiter annis nullas ab ipso accepi litteras. Supplebunt silentium Patini de illo *Ephemerides Doctorum* qui breve nobis memoriam tanti viri celebrabunt [5].

Quid agunt apud vos viri antiquitatum studiosi ? Quid Bellorius [6] ? quid Fabrettus [7] ? Quando videbimus librum Bergerii *De magnis viis Roma-*

Anissonius nonnisi aliquot exemplaria deferri curavit ut eorum raritate pretium cresceret ; alia subinde pauca eodem consilio advenient. Mihi videtur impudentissime mentitus cum diceret nudius tertius non posse nisi care vendi ista exemplaria quoniam quinquaginta a piratis capta sunt ; accepit enim quinquaginta omnino Lugduni neque a te audivi plura ad ipsum fuisse transmissa ».

1. Pezron de la Charmoye, érudit cistercien (1639-1706), l'un des correspondants et familiers de Nicaise, s'était voué à ces recherches illusoires sur les premières origines de l'histoire. Après l'*Antiquité des temps* il étudia l'origine des nations. Nicaise parle de lui à Huet, dans une lettre du 22 février 1700. Cf. mes *Lettres inédites de l'abbé Nicaise*, p. 46.

2. Pierre Petit, poète, philologue, philosophe et membre de l'*Accademia dei Ricoverati* à Padoue, est, malgré tous ces titres et la grande opinion qu'avaient de lui l'évêque Barbarigo et Nicaise, bien oublié aujourd'hui.

3. Le cardinal Gregorio Barbarigo (né à Venise, mort à Padoue, 1625-1697), est mentionné dans une lettre de Nicaise à Huet (cf. *op. cit.*, p. 35), comme un de ses amis. Il fonda à Montefiascone une imprimerie pour les langues orientales qui lui coûta, selon Noris, trois cent mille livres.

4. Charles Patin, numismate, fils du célèbre médecin Guy Patin, né à Paris le 23 février 1633, mort à Padoue le 10 octobre 1693, l'un des correspondants de Nicaise (Cf. ses lettres dans le ms. français de la Bibl. nat. 9362).

5. Ce mot est caractéristique : ce n'est qu'à défaut de renseignements fournis par ses correspondants personnels que Nicaise songe à consulter les journaux scientifiques, ici le *Journal des savants*.

6. Bellori (Giovanni Pietro), antiquaire et critique d'art, né à Rome en 1615, mort en 1696, publia en 1672 le *Vite de' pittori, scultori ed architetti*, et en 1695 la *Descrizione delle immagini dipinte da Raffaele d'Urbino nelle camere del Palazzo Vaticano*. Sur les déboires qu'il éprouva dans l'édition de ce dernier livre, cf. une lettre du prieur Michel à Nicaise (rec. Caillemer, p. 82-83).

7. Rafaele Fabretti (1618-1700), archéologue et épigraphiste, l'un des plus assidus correspondants de Noris. Dans le recueil des *Litterae eruditorum ad Cardinalem F. Henricum de Noris studio S. Magr[i] fratris Adeodati* [Nuzzi] *collectae* (cod. Angelic., R. 3. 21), il y a vingt-cinq lettres environ de ce savant

norum [1] a monacho Cassinensis congregationis in linguam latinam traductum cum multis accessionibus? Hic brevi dabit Vaillantius [2] primum

à Noris, sur des sujets épigraphiques, et contenant beaucoup de textes d'inscriptions : toutes ces inscriptions, ainsi que s'en est assuré M. Camille Jullian, sont aujourd'hui au *Corpus*, mais mon illustre ami estime que ces lettres de Fabretti « présenteraient un réel intérêt au biographe que Fabretti ne manquera pas de trouver un jour parmi ses compatriotes ».

1. Nicolas Bergier (1567-1623) publia en 1622 son *Histoire des grands chemins de l'empire romain*. Vers la fin du XVII[e] siècle, elle fut traduite en latin et en italien. La traduction du bénédictin du Mont Cassin se confond-elle avec celle du Véronais dont Graevius parle le 4 octobre 1694 (rec. Caillemer, p. 168)? Est-elle restée inédite? Nos lettres ne permettent pas de le dire. Mais en même temps l'ouvrage était traduit en latin par un philologue hollandais, H. Christian de Hennin (imprimé dans le tome X du *Thesaurus antiquitatum Romanarum*). La lettre suivante de H.-Ch. Hennin est intéressante pour l'histoire de cette traduction : « Duisbourg en Clèves, 15 juillet 1699. Suasu et auctoritate illustris Graevii viri amicissimi eruditissimum et rarissimum alias opus Bergierii de Imperii Romani viis publicis et militaribus ex gallico latinum feci accuratissime ; ad ipsos auctorem quos laudat fontes recensui ac notis meis uberrimis illustravi ac vetera monumenta et nummorum elegantiam addidi. Liber ille italice redditus est et in urbe vestra editus est. Mihi tamen anxie et diu quaesitus necdum est visus. At si interpres ille Bergierii vestigia bona fide secutus est, utique ad sexcentos aberravit errores. Opus hoc cum erudito orbe communicatur cum maxime in nono Romanarum antiquitatum Thesauri tomo quem Cl. Graevii labor brevi exponet luci publicae. » Il y parle encore de la vie et des voyages de Jacobus Tollius, sur lesquels il travaille en ce moment « quae plurima continent scitu et jucunda et digna. Memoria Alexandri VIII P. M. in illis hodopodoeis vindicabitur ab avaritiae tabe qua eum adspersit in Itinerario suo doctissimus Burnetus, idque comprobabitur eruditissimi Schelstrati luculenta epistola ». Il avait d'autres projets de travaux : « Poetas chemicos veteres graecos ineditos ex bibliotheca Caesarea collatos cum mss. Bibliothecae Florentinae Mediceae versione mea et notis dante Deo illustrabo. Si Deus porro vitam et beatum otium concesserit, ineditum ex eadem bibliotheca Medicea corpus chirurgicorum veterum itidem versione et notis donatum luci publicae exponam. » Hennin était alors professeur à Clèves ; il parle de l' « Academia Brandeburgica Cliviensis regionis in qua litteras tam salubres quam humaniores profiteor ».

2. Jean Foy Vaillant de Beauvais (1632-1706), archéologue et numismatiste, l'un des correspondants de Noris. Il reste de lui, dans le même recueil Angelic. R 321, trois lettres (peu importantes d'ailleurs) de l'année 1690, 28 janvier ; s. d., en réponse à une du 28 janvier arrivée seulement à destination le 16 mars ; 4 sept., où il annonce un projet de dissertation : « Diro a V. R. che vel legere nel suo libro eruditissimo la medaglia di Diadumeniano della città ΑΙΓΕΩΝ, che per il ritorno del nostro principe m'è venuto in pensiero di fare una dissertazione di questa città della quale mi ritrovo 28 medaglie, la maggior parte con l'epocha, e perche mi mancano li designi di qualchedune che sono nel ricco gabinetto di S. A. S., la prego di farmi la gratia di subito dessignarmi una di Alessandro Severo ».

volumen suarum *Coloniarum* [1]; auctores tacticos Thevenotus parat, opus sane regium multisque figuris elegantissimis ornatum, inter quas etiam Heronis Spiritalia cum similibus figuris elegantissimis. Exspectant hic typographi opus Pagii nostri [2] in Baronium ut praelo incessanter subjiciam. Lente procedunt in Anglia circa opera Josephi [3]; multum laudant opus Nuittonii [4] *De motu meccanico stellarum*, quod multa tum in phisicis, tum in mathematicis, scitu digna continet; de *Chronologia* R^{mi} Asaph [5] tui muneris est nos sustinere. Toinardus noster non cogi-

1. L'ouvrage de Vaillant dont il est ici question est le recueil des *Numismata aerea in coloniis, municipiis et urbibus percussa*, paru à Paris en 1688.

2. Le R. P. Antoine Pagi (né à Rognes (Gard) en 1624, mort à Aix en 1699), commentateur et critique de l'œuvre historique de Baronius. Ses lettres à Noris et à Bonjour fournissent la matière d'une notice biographique que mérite bien ce consciencieux travailleur et qui paraîtra assez prochainement. Ses lettres à Nicaise sont dans le ms. français 9631 de la Bibl. nationale, quelques-unes publiées par Caillemer, *loc. cit.*, p. 195-201. Son ouvrage commença à paraître en 1689 sous le titre : *Critica historico-chronologica in Annales ecclesiasticos Baronii.*

3. Il s'agit sans doute des commentaires sur Josèphe, par Bernard, dont le premier volume seul parut à Oxford en 1700. Cf. une lettre de Leibnitz (rec. Caillemer, p. 29).

4. Isaac Newton, le célèbre physicien, né le 25 décembre 1642, mort le 20 mars 1727. La sèche et rapide mention qui est faite ici de lui est caractéristique.

5. Le R. Asaph ou Asaphensis est l'évêque anglican William Lloyd, évêque de Saint-Asaph, que la différence de religion n'empêchait pas d'être le correspondant de Noris, et au besoin son critique. Mais Noris se refusait, en alléguant les canons, à lui donner son titre d'évêque « quo titulo eundem nequeo appellare sacris legibus Vaticani vetantibus quibus vel officii gratia refragari non licet » (Noris à Nicaise, rec. Caillemer, p. 1). Une lettre de W. Lloyd à Noris, du 20 novembre 1686, est tout entière consacrée à la critique du *De Epochis Syro-Macedonum*; elle est *in cod. Angel. cit.*, en deux exemplaires; ce même manuscrit en contient une autre du « 5 kal. apr. 1687 », sur des questions de chronologie. L'arrivée de deux exemplaires de cette même lettre du 20 novembre intrigua fort Noris, et Lloyd n'en fut pas moins étonné, comme le montre le début de sa lettre suivante du mois d'avril 1687 : « R.me Pater, amice plurimum colendissime, literas quas unas ad te misi, easque propria manu in hujusmodi charta descriptas et sigillo ut memini eodem cujus ectypum vides obsignatas binas ad te venisse nescio sane unde contigerit. Hoc tantum scio quod praeter partem literarum chronologicam (cujus prototypum penes me habeo) reliqua semel tantum descripsi et nemine conscio literas ipse consignavi et tabellario dedi. Bene cedat amico quicumque demum is fuit qui non est gravatus exemplum describere et in antecessum mearum ad te mittere; nescio quare nisi ut sua opera auctiorem meam scriptiunculam redderet. Tuis quas duobus abhinc mensibus accepi primum iter quod tunc temporis obtigit dein invaletudo fecerunt ut serius quam volui responderem, sed nunc

tat amplius de redeundo Parisios[1], adeo suae civitatis Aurelianensis illecebris captus est; raro ad nos scribit; crastinum scribam illi exprobraboque negligentiam. [....] Vale, vir eximie, et me amare perge. Te Spanhemius [2], te Morellius [3], te omnes eruditi ac antiquitatis studiosi peramanter salutant.

Parisiis, 21 decembris 1687.

demum, valetudine restituta σὺν Θεῷ, quale possum responsum expediam. Vereor ut possim per omnia satisfacere dubitationibus tuis; sed conabor. *Etc.*

1. Thoynard explique lui-même à Noris, dans une lettre un peu postérieure (15 avril 1692), quelle était sa vie à Orléans. Il y avait autour de lui un petit nombre de fonctionnaires amateurs de belles-lettres et d'antiquités. Il dit plaisamment à Noris qu'il a acheté pour Orléans quatre exemplaires de la seconde édition du *De Epochis :* « Num, inquiris, a Nazareth potest aliquid boni esse ? Siccine ibi quatuor sunt viri qui Norisiana possint legere aut vero intelligere. At scire te velim me cum in patria dego nonnisi postremum ambulare inter sex octove eruditos conterraneos qui muneribus publicis vacantes nequirent in vulgus emittere quae novitii palato saperent. Non dolebunt ii civem suum Dionysium Petavium utcunque a te male receptum esse, cum legent ipsius affinem amplius quam par est saepe a te commendari. » Thoynard retourna cependant à Paris en 1690. Il annonça son retour à Noris le 24 juin 1690 : « Vir illustrissime, Parisios postliminio reversus inde te primum inter omnes amicos absentes saluto », en le remerciant d'un envoi d'ouvrage : « gratiis actis pro transmisso (quod hac ipsâ horâ accipio) praestantissimi operis tui exemplari.... ». — Cette lettre est la première des quatre (24 juin, 28 août, 11 septembre 1690, 15 avril 1692) que conserve le même cod. Angelicus.

2. Ezéchiel Spanheim, né à Genève le 7 déc. 1629, mort à Londres le 7 novembre 1710, est bien connu, grâce aux notices que lui ont consacrées MM. Schefer (*Relation de la Cour de France*, in-8, LVII-462 p., avec introd., Paris, 1882), Bourgeois (*Relation*, in-8, introd., Paris, 1900), et Du Boys, *Les correspondants de l'abbé Nicaise, I. Ezéchiel Spanheim*. Le cod. Angelicus 3 R 21 ne conserve qu'une lettre de Spanheim à Noris, datée de « Berolini VI, id. aug. anno aeri christ. MDCXCXVI », relative à une réimpression du *De epochis Syromacedonum* par le libraire Fritsch à Leipzig.

3. Morel, né à Berne le 9 juin 1646, mort à Arnstadt le 11 avril 1703, avait été enfermé à la Bastille sur l'ordre de Louvois, en punition de l'insistance qu'il mettait à toucher les honoraires à lui dus pour le classement et le dessin des médailles du cabinet. Sur Morel, l'ouvrage à consulter est le travail de M. Amiet, *Der Münzforscher Andreas Morellius; ein Lebensbild aus der Zeit der Bastille* (Bern, 1883), et Ravaisson, *Archives de la Bastille*, t. IX, p. 142 et 526. Ses emprisonnements inquiétèrent fort les savants de son temps. Vaillant écrit à Noris, en mars 1690 : « Il signor Morel, uscito della Bastiglia da cinque o sei mesi, è tornato alla corte per dimandare ricompenza delli suoi disegni, ma vi è disperando hora di ottenerla da M. di Louvois e pensa di tornare al suo paese fatte le Pasque. Il desiderio che ha di veder l'Italia lo potrebbe portare in questo paese ». Les recueils de l'Angélique contiennent plusieurs lettres de Morel lui-même à Noris : le 1er août 1688, il lui écrit de la Bastille, se plaignant de sa mémoire mauvaise ou défaillante (memoria non

III.

Intermissum diu litterarum officium renovandum mihi videtur, vir eximie, et quidem in hac maxime enim renovatione a cujus initio, si

dictat omnia), par l'intermédiaire de Thoynard qui expédia cette lettre avec une sienne propre le 28 août 1688. Morel s'y dit « vir moestus qui longo jam a tempore jure suo non fruitur, sed aliis inserviendo consumitur. Faxit Deus ut tandem honesta captivitate liberatus Italiam pro voto perlustrare possim ». (Parisiis, ex arce vulgo gallice la Bastille, 1 aug. 1688.) La seconde *prison* de Morel est annoncée à Noris par Mabillon, le 26 juin 1690, qui promet de lui remettre son livre s'il peut pénétrer « in Bastiliam, ubi regiorum ministrorum jussu ea jam secunda vice detinetur ». Cette seconde captivité fut courte (de quatre mois), mais plus amère peut-être que la première, le savant ayant été dépouillé de tous ses papiers : dans une lettre du 2 février 1691 à Noris il dit : « Magnum mihi quidem fuit solatium post quadrimestrem incarcerationem et reiteratam gallicarum remunerationum experientiam liberiore aere frui », et *ibid.*, plus loin : « Spero brevi missurum aliquot nummorum delineationes quibus Syriam tuam augere gratum erit, sed multo plures mittere possem si prae manibus essent collectiones meae quas summa saeculi injuria abstulit : omni enim nummariae suppellectile spoliatus miser jaceo, crucior Thesei supplicio, frangor animo, et, invida fortuna sic volente, vires ad labores forsan utiles pereunt. Fiat voluntas Domini qui tantas adversitates et quidem immeritas permisit ! » Si l'on ajoute à cette captivité prolongée la paralysie qui avait atteint Morel à la main droite, on conçoit que son caractère en ait été aigri, et qu'il ait été surtout un polémiste archéologue : ses dissertations sont surtout des réfutations et des discussions d'auteurs contemporains. Ainsi, le 1er août 1688, Morel demande à Noris de rechercher dans le médaillier de Florence (thesaurus mediceus) une médaille de Néron frappée à Corinthe, pour convaincre d'erreur Vaillant qui l'a mal interprétée. Le 2 février 1691, écrivant à Noris, il se réjouit avec tous les savants parisiens des magistrales férules que l'équité de Noris a administrées à Hardouin ; il critique plusieurs opinions numismatiques de celui-ci, lui reproche notamment de citer des médailles en les donnant faussement comme étant du cabinet du roi ; il professe un mépris complet pour Hardouin : « Sed a nugis Harduinicis ad seria transeamus ». — « Gratulantur omnes in hac maxima urbe quotquot aequitatem colunt quod Harduino tam egregie ferulam adhibuerit ». « Mitto plurimos nummos quos Harduinus citat ex thesauro regio qui nunquam ibi fuerunt; imo alium singularem cui additur solita securitatis nota quem vidimus; qui nummus nunquam tamen extitit in rerum natura. Consarcinavit miser pater librum suum ex picturis D. Carcavi, manuscriptis Cl. Vaillantii, catalogo regio et collectionibus meis quas amicè petenti communicaveram ad Plinii geographica illustranda. Publice tamen negat in novellis reipublicae literariae quae apud Batavos prodeunt se collectiones meas vidisse. Interim literas possideo propria manu Harduini scriptas quibus pro communicatione gratias agit et se magnam ex iis voluptatem percepisse fatetur. Potestne quid impudentius excogitari ? » Il critique Noris lui-

jam fere intercesserunt menses duo, quibus illic defui, nullus tamen defuit dies quin mihi id silentii exprobraverim. Et causam illius vix ullam tibi afferre possum, nisi quod litteris meis munusculum aliquod (ut moris est) adjungere satagebam, *Elogium* nempe *et Tumulum* eximii viri *Petri Petiti* amici nostri singularis [1]; quod opusculum, tum precibus virorum eruditorum instantissimis, tum maxime viri praestantissimi amicitia et memoria incoepi. Hoc quotidie exspectabam in sarcinis illmi Davosi [2], legati Ludovici Magni apud Batavos ubi editum est et clarmo Graevio amico alteri singulari nuncupatum nec adhuc ad nos perventum. Illud etiam Academiae Recuperatorum Patavinae, cui Petitus aggregatus erat, ipsique Emmo Cardinali Barbarigo, de quo ibidem mentio, mittere simul cogitabam. Haec est unica silentii mei causa. [....] — Pauca tibi reponam ob temporum iniquitatem; nihil enim amplius ex Anglis, nihil ex Batavis de re litteraria, quippe sunt in armis occupati [3]; nec minus hic etiam nos occupati, imo magis quam alii, quippe qui ingentes copias et exercitus in Germaniam, Flandriam,

même, à propos de son *De epochis Syromacedonum*, et lui reproche notamment de n'avoir pas abordé l'étude de la numismatique de la Cilicie : « Miror, magne Syriae praesul, te vicinam Ciliciam jure non subjecisse. Superat enim haec provincia reliquas omnes nummorum diversitate et copia, epochis et erudite disserendi materia. Anne tibi terrorem injecerunt piratae cilices vel regionis asperitas? Vel maluisti provinciam hanc mandare homini (Vaillant; cf. *ibid.*, lettre 12), qui gentis moribus magis assuetus Cilicum praedationes non minore arte repellere possit? Utcunque sit cave ne irruptione in Syriam facta reliquias tuas auferat, et a Pompeio discas ad compescendos homines illos qui omnia sua esse credunt magna festinatione opus esse ». Du reste Morel est aussi sévère pour lui-même que pour ses confrères; dans cette même lettre du 2 février 1691, il s'accuse d'une erreur au sujet d'une médaille qu'il a faussement attribuée à Marc Aurèle.

1. L'éloge ou *Tombeau* de Pierre Petit parut à Utrecht (Van Zill), in-8, en 1688 et 1689, sous le titre pompeux : *Elogium et tumulus eximii viri Petri Petiti, doctoris medici, ad clarissimum Graevium, sive Claudii Nicasii epistola de obitu.... Petri Petiti philosophi et doctoris medici.* Cet opuscule est devenu extrêmement rare et ne nous est connu que par le compte rendu analytique qu'en a donné l'*Histoire des ouvrages des savans.*

2. Le comte d'Avaux, ambassadeur de France auprès des États généraux. Sur cet envoi, cf. la lettre de Graevius à Nicaise, IV kal. jan. 1689 (rec. Caillemer, p. 158-159), fort abondante en détails curieux.

3 La guerre dite de la Ligue d'Augsbourg avait commencé par la conquête du Palatinat (25 sept. 1687, envoi du grand dauphin à l'armée). Les Anglais et les Hollandais venaient de renverser Jacques II et de le remplacer par Guillaume d'Orange. La campagne de Flandre ici indiquée est celle de Luxembourg contre Guillaume; celles d'Aquitaine et de Catalogne ne commencèrent que plus tard avec le maréchal de Noailles. Nicaise oublie la campagne de Piémont et Catinat.

Aquitaniam, Cataloniam quamprimum mittamus, prout classes instructas ubique deducendas.

Bellum quod adversus Baronium movet Pagius noster [....] multo jucundius est. Istius opus sane eruditum et ab eruditis valde probatum; in fronte operis apponi curavit versus (quos illi misimus) poëtae nostri Monetae [1], qui illum puerculo comparans parum mihi laudare videtur.

Vaillantius Aegypti reges adornat; adversus hunc Harduinus sentit, multaque numismata in libro inserenda incudi et mitti curavit. Blanchius noster ex Italia refert monetas Caroli magni et Lotharii Romæ percussas in argumentum jurisdictionis horum principum in civitatem romanam; adduxit in dissertatione Gatticus, quam illarum occasione his diebus edi curavit [2].

Quae de littera sive nota L in nummis Aegyptiorum poni solita edixit clarissimus Ducangius in *Glossario novissimo Mediae et Infimae Graecitatis* [3] exscripsi misique tibi, vir eruditissime, speroque ad te pervenisse cum litteris quas Morellius mittebat: hic te peramanter salutat ex custodia Bastiliarum, in qua semper detinetur et delineat numismata regia [....].

Mira sane est inscriptio sive epigramma tibi a clarissimo Fabretto [4] amico tuo subministrata in qua pro Αυχαβαντας Αυχαβαντα lapidarius posuit, gestiens errorem magis contra syntaxim quam contra quantitatem ut versum servaret. Hanc inscriptionem misit Auzoutus noster Toinardo nostro, sed magis illi placuisset si prosaica fuisset. Hac tamen usus fui in *Dissertatione ad nummum pantheum Hadriani Imp.* quam Spanhemio nuncupavi [5].

1. La Monnoye, le poète dijonnais (1641-1728), à qui Nicaise ne cessait de demander des épigraphes, des épitaphes et des vers de circonstance. Ses lettres à Nicaise mériteraient d'être publiées.

2. Ces nouvelles de bibliographie numismatique sont intéressantes. Il faut en rapprocher ce que Thoynard écrit à Noris le 26 juin 1690 (même recueil) : « Vaillantius ad umbilicum produxit opus de Regibus Aegypti in quo profecto multas ac praeclaras observationes de numismatibus inseruit ». Thoynard dit aussi que Vaillant a achevé une réplique où il pulvérise Hardouin, mais il ne sait quand cette réplique pourra paraître : « Sed eam nescio quando vulgabit. Neque enim hac in urbe rescribere fas est adversus auctorem cui potestas est quidlibet scribendi ». La dissertation de F. Leblanc est intitulée « *Sur quelques monnaies de Charlemagne, Louis le Débonnaire, Lothaire et ses successeurs, frappées à Rome* » (Paris, 1689, in-4).

3. Cet extrait de Ducange envoyé par Nicaise à Noris ne semble pas s'être conservé dans les collections du prélat à la Bibliothèque Angélique.

4. Rafaele Fabretti. Il y a dans une des lettres de Noris (rec. Caillemer) une amusante plaisanterie, bien italienne, sur les noms de Fabroni et Fabretti.

5. C'est la dissertation « De Nummo Pantheo Hadriani imperatoris ad ill^mum^ Spanhemium dissertatio in qua praeter nonnulla de consecrationibus

Paucis abhinc diebus vir illustrissimus et eruditissimus ex hac urbe discessit[1] desiderium sui apud omnes relinquens maxime eruditos, imo apud Ludovicum Magnum, cui mores summi viri valde probabantur[2]; nullam consolationem admittit dolor infinitus animi mei ex hoc discessu : cum illo enim familiariter versabar et ex usu et consuetudine illius docta et erudita singulari perfundebat scientia. Tilmontius[3], vir eruditus et pius, historiam Imperatorum Romanorum sub praelis habet, ab omnibus valde expetitam. Antelmius, canonicus Forojuliensis, approbator criticae Pagii et amicus noster, *De veris operibus SS. PP. Leonis Magni et Prosperi Aquitani dissertationes criticas*[4] in lucem emisit quibus « Capitula de gratia » et « Epistolam ad Demetrium » necnon « duos de vocatione omnium gentium libros » Leoni nuper adscriptos abjudicat et Prospero postliminio restituit contra Quesnellium, amicum nostrum singularissimum, quem tamen ubique honorifice nominat; his etiam tui frequens mentio honorifica; promittit in his librum de Secretis Lerinensibus desideratissimum.

Vicem subibit munusculi mei fabula canum cum lupis elegantissima et lepidissima Comirii[5], Jesuitae amici nostri; pastor de quo ibi mentio, hodie proficiscitur in Irlandiam ulturus canum suorum perfidiam[6]. Blanchium velim nomine meo peramanter salutes. Displicet

veterum illarumque origine peculiaris quaedam instituitur comparatio inter Hadrianum et Alexandrum M. multaque illis communia demonstrantur ». L'ouvrage ne parut qu'en 1691 à Lyon, chez Anisson. Il était fini dès le début de 1689, à en juger par le texte de Nicaise.

1. A l'expiration de sa troisième mission à la cour de France où il séjournait depuis 1680. C'est à l'issue de cette mission qu'il publia sa *Relation de la Cour de France en 1690*, à l'imitation des *Relazioni* vénitiennes. Il devait revenir une quatrième fois à Paris, comme envoyé extraordinaire, de 1698 à 1701.

2. Témoignage assez intéressant sur la sagacité de Louis XIV. Mais comment Nicaise, qui se flatte quelque peu en se disant l'ami intime et familier de Spanheim, est-il si bien renseigné sur les sentiments du roi à l'égard du diplomate ?

3. Lenain de Tillemont (Louis-Sébastien), Parisien, 1637-1698, l'illustre auteur de l'*Histoire des empereurs* et des *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles*.

4. Plusieurs érudits de ce nom, membres de la même famille et occupés des mêmes études, se sont fait connaître en même temps à la fin du XVIIe siècle. Il s'agit ici du chanoine Joseph Antelmi (né et mort à Fréjus, 1648-1697). Cet ouvrage provoqua au sujet de l'attribution des œuvres de saint Léon et de saint Prosper une polémique avec Quesnel. Cf. Dupin, *Nouvelle bibliothèque des auteurs ecclésiastiques*.

5. Le R. P. Commire, jésuite, poète latin (né en 1625, mort à Paris le 25 décembre 1702).

6. Allusion à l'expédition de Jacques II en Irlande qui, malgré les victoires

mihi nunc absente Spanhemio, Lutetia in qua tamen usque ad aestatem commorabor. Vale, vir praestantissime.

Parisiis, 28 fev. 1689.

IV.

Vir clarissimus Zippolius [1] me inscio ad vos profectus est, cum promisisset non profecturum priusquam me certiorem de profectione sua fecisset; quod velim illi exprobres. Hodie per Pagium nostrum ad te scribo, mittoque exemplaria quatuor perexigui elogii quod debui non solum amicitiae viri dum viveret mihi familiaritate conjuncti, sed et eruditorum precibus. Primum trades E.-C. Barbadico patrono nostro perantiquo. .., secundum academiae Patavinae Recuperatorum, tertium tibi servabis, quartum clarissimis viris Fabretto et Auzouto mittes (quibus suum cuique exemplar dedissem, si mihi superfuissent alia, sed viginti tantum exemplaria mihi missa sunt a Graevio nostro, quae hic distributa sunt, nec facilis nunc ex Hollandia transvectus). Tantis scatent erroribus typographicis, ut mihi pudor sit sic mittere. Quas ad Em^{mum} scribo et ad academiam epistolas apertas tibi misi, quo praecipue videas quae de Patino in epistola ad academicos scribo, has complices velim antequam tradas. [....] Dic quaeso aliquid de excellentissimo opere tuo *De epochis Syro-Macedonum*, quod hic omnes eruditi avidissime exspectant. Tilmontius habet hic sub praelo *Imperatorum Romanorum vitas gallice conscriptas usque ad saeculum quartum* tribus tomis in-4 comprehensas. Pagius noster tomum suum secundum ut scis perfecit. Regius [2] *Philosophiam* suam *secundum Cartesii principia* praelo commisit duobus tomis in-4; vitam ipsius Cartesii necnon historiam philosophiae cartesianae meditantur hic evulgare viri celebres; censuram ejusdem philosophiae nuper edidit Ill^{mus} Huetius Suissienensium episcopus.

Vaillantius noster ad umbilicum produxit responsionem suam [3] ad-

navales de Château-Renaud et de Tourville, échoua par la défaite de la Boyne et la résistance de Londonderry.

1. Je ne trouve aucun renseignement sur ce voyageur.

2. Sylvain Régis, philosophe cartésien, né à la Sauvetat-de-Blanquefort en 1632, mort à Paris le 11 janvier 1707. Sur le mouvement d'histoire du cartésianisme à la fin du XVIIe siècle, cf. Bouillier, *Histoire de la philosophie cartésienne.*

3. Il s'agit de la réponse de Vaillant à l'*Antirrhetius de nummis antiquis ad Joannem Foy Vaillant* publié par Hardouin en 1689. L'ignorance et l'outrecuidance du jésuite Hardouin faisaient la joie et l'indignation de tous les savants contemporains. On voit ce que dit ici Nicaise. Morel lui reproche « dictaturam quamdam ambire et se doctissimum praedicare in re nummaria quam nunquam didicerat » (2 février 1691).

versus Harduinum; nec fuit articulus in Antirrhetico quo Harduini conviceret ignorantiam, adeo in nummorum cognitione parum versatus est hic Jesuita, qui se omnium antiquariorum eruditissimum profitetur. Morellius noster detinetur semper in custodia sua, nec spes affulget (ut multi dicunt) ex hac citius posse liberari; sortem viri incomparabilis omnes deplorant. Vale, vir eruditissime, decus et ornamentum Italiae.

Potius Lugduni tuas ad Anissonium nostrum mittere velis cui singulis hebdomadis scribo.

Parisiis, 29 augusti 1689.

V.

Summa est hic exspectatio tuarum *Epocharum Syro-Macedonicarum*[1], vir eruditissime, imo et in septentrionalibus etiam plagis a studiosis rerum antiquarum avide desiderantur, maxime vero ab illo Spanhemio, viro toto Europa summo propter ingenium honore ac nomine mihique vetere consuetudine et necessitudine conjuncto. Hic nuper de his sic ad me scribebat :

« Magno teneor desiderio videndi librum eruditissimi Norisii *De anno et epochis Syro-Macedonum*. Nullus enim dubito quin hoc opus auctori suo honorem, lectoribus vero delectationem et utilitatem afferat maximam. Argumentum hoc tractare jam multo ante mihi fuerat in animo, dissertationemque edere particularem de Epochis quae sumuntur et illustrantur ex nummis Graecis, illamque cum plurimis aliis diversi argumenti circa rem nummariam volumini secundo de nummis quod paro inserere.... »

Dissertationem novam Toinardi nostri *de aetate Commodi Imperatoris in nummis inscripta*[2] ad te mittimus, vir praestantissime, quam

1. Cette lettre de Spanheim à Nicaise manque dans le recueil Du Boys. Elle devrait y figurer entre les lettres XII et XIII. Il y a là du reste une lacune dans la correspondance de l'érudit genevois avec Nicaise, entre les années 1688 et 1691. M. Du Boys n'a pu retrouver qu'une lettre non datée, mais qui est incontestablement de l'année 1690. Il faut y ajouter ce fragment. Il est toutefois bien singulier que Spanheim qui correspondait en français avec Nicaise se soit ici servi sans motif apparent de la langue latine, et l'on peut aisément supposer que Nicaise a traduit en latin pour la commodité de Noris le texte qu'il lui citait.

2. Il n'est pas question de cette dissertation offerte à Noris dans les lettres que Thoynard lui écrivit le 26 juin et le 28 août 1690. On y voit Thoynard demander pour le compte du libraire rotterdamois Renier Leers l'établissement de relations avec les éditeurs italiens : « Reinier Leers, bibliopola Roterodamensis, rogavit me ut a te quaererem annon possit cum bibliopola tuo com-

leniter et quasi de longinquo odorati sumus in *Nummo Pantheo Hadriani imperatoris* Spanhemio a nobis nuncupato. Illius dissertationem per ill^mum Gondium ad te misimus et ante illam per eumdem *explicationem et commentariolum* nostrum Gallicum *in monumentum Aquitanicum* [1] cum prioribus dissertationibus ejusdem Toinardi *De nummis Trajani et Caracallæ*. [....] In his igitur licuit unico quidem in loco, Harduinum ludificare. Utinam exemplo proficiat tuo Vaillantius noster, sumatque animum ad retundendam audaciam inconsideratissimi et temerarii hominis !

Ab eodem Illmo Gondio sex exemplaria dissertationis *De Commodi aetate* accipies, unum pro te, alterum pro Illmo Malvasia Bononiensi, duo distribuenda Romae Bellorio nostro et Lubino (ill^mo Fabretto et Auzutio mitto alia via), duo reliqua em° cardinali Barbadico episcopo Patavino et Patino. Octo vero exemplaria dissertationis nostrae *de nummo Pantheo* ab eodem accipies, distribuenda iisdem personis quibus distributum fuit *Monumentum* nostrum *aquitanicum*, exceptis Academicis Patavinis Recuperatis, quibus substitues ill^mum Malvasium Bononiensem.

De republica litteraria, difficillimis quamvis his temporibus [2], hoc tibi scribere possum : duo nobis praeparari eximia glossaria graeca Hesychii et Pollucis [3]. Primi vidi jam folium primum in Hollandia editum elegantissimis typis in folio cum amplissimis eruditi viri commentariis. Pollux vero in Germania edendus est a Kugnio Argentinensi viro erudito [4], commentario etiam amplissimo illustrandus. Idem

mercium aliquod instituere. Petit ut bibliopola tuus librorum omnium quos venales habet catalogum apposito singulis pretio mittat ad ipsum Roterodamum per tabellarium. Ipse quoque suorum librorum catalogum mittet atque ita partim commutatione partim numerata pecunia res poterit confici », et lui annoncer qu'un autre libraire d'Amsterdam demandera plusieurs exemplaires de son ouvrage récemment paru : « Henricus Westdinius bibliopola amstelodamensis qui a me didicit opus tuum prodiisse jussurus est complura ejus exemplaria ad se transmitti ». (Il s'agit du *De Epochis Syromacedonum.*)

1. « Explication d'un ancien monument trouvé en Guienne dans le diocèse d'Ausch » (Paris, Hortemels, 1689). — Sur le monument funéraire étudié dans cette dissertation et l'histoire de cet écrit, cf. Caillemer, *loc. cit.*, p. 15.

2. Les relations littéraires entre la France et les Provinces-Unies étaient alors presque interrompues par la guerre.

3. Ces renseignements sur Hesychius et Pollux sont un peu vagues. Le savant hollandais non nommé ici par Nicaise qui préparait l'édition d'Hesychius est Jean Venvey (Phorbaeus) ; il mourut sans l'avoir achevée en 1691, et ses notes furent utilisées par Alberti. Cf. Graevius, *Lettres à Nicaise*, éd. Caillemer, p. 154, 160, etc.

4. Kuhn, professeur de Strasbourg, helléniste. Les *Notae in Pollucem* parurent en 1706.

Kugnius Pausaniam [1] etiam edet et commentabit. Notas Valesii et Salmasii in Hesychium et Pollucem misi viris eruditis [2].

In *Monumentum Aquitanicum* nostrum plurima irrepsere errata typographica; quaedam correxi, alia non; pag. 40, lin. 2 et 4, sic legendum : « Il dict que *Clypeum* (il faut lire Clypeus) signifie quelque chose appartenant aux armes et que *Clypeus* (il faut lire Clypeum) signifie une image ». Alia supplebit benignus lector.

Blancius [3] *De monetis gallicis* librum gallice edidit elegantissimum, nunc de monetis antiquis hebraeis, graecis et romanis ibidem gallice scribit, et meliori quidem faciliorique quam qui de his usque huc scripserunt methodo et stylo.

De Andrea Morellio, viro praestantissimo, proh dolor! refugio dicere: nescio quo iterum fato rei antiquariae inimico in custodiam Bastilianam iterum missus est; faxit Deus ut ex hac quamprimum liberetur [4]. Vaillantius te peramanter salutat. Vale.

Parisiis, 29 maii 1690.

VI.

[....] A te accepi epistolam [5] datam Florentiae 4 nonas Maii cum altera ad Pagium nostrum, cui incessanter tradidi et cujus ad te mitto responsum, cum ejusdem Pagii ad Magliabecchium epistola. Non amplius hic versatur frater Rigordi Massiliensis [6], cui exemplaria eximii operis tui *De anno et epochis Syromacedonum* transmisisti. [....] Multum te amo

1. « S'il entreprend le Pausanias, il ne pourra qu'y trouver un beau champ pour les curieux » (Spanheim à Nicaise, 2 avril 1689), Caillemer, *loc. cit.*, p. 106. L'édition de *Pausanias* par Kuhn parut à Leipzig en 1696. Nicaise, d'après une vraisemblable conjecture de Caillemer (*ibid.*, p. 231), collationna divers manuscrits de la Bibliothèque nationale pour cette édition.

2. Les notes de Valois sur Pollux et Hesychius avaient été, avec la bibliothèque de ce savant, achetées à sa veuve Marguerite Chesneau par le professeur d'Orléans, Prousteau. C'est par l'intermédiaire de Nicaise que Prousteau les communiqua à Graevius ; les notes furent remises à Spanheim, qui les envoya à Graevius par M. Menhier (V. lettres de Spanheim du 2 avril 1689, éd. Caillemer, 103, et de Graevius à N., 15 mars 1689, *ibid.*, p. 163).

3. François Leblanc, auteur du *Traité historique des monnaies de France.*

4. Le vœu de Nicaise fut assez vite exaucé : Morel sortit cette fois de la Bastille après quatre mois de détention seulement.

5. La lettre ici mentionnée de Noris à Nicaise est, avec le reste de sa correspondance, à la Bibliothèque nationale, Nouv. acq. lat., 291 ; F. franç., 9361, 9362 ; les lettres de Pagi à Magliabecchi sont à la *Bibl. nazionale* de Florence.

6. Les frères Rigord, l'un jésuite, l'autre commissaire de la marine, étaient tous les deux quelque peu mêlés à la société archéologique et érudite du temps. C'est de l'administrateur qu'il est ici question.

loquentem ut facis Pagio de Papebrochii [1] silentio et de hominibus aqua ignique tibi interdicentibus; de Janningio atque commentariis in fastos consulares, et denique de Harduino a te ad novum Antirrhetium redacto. Non sic erudet in Philistinas insurgere Vaillantius. Post missam ad te Toinardi nostri dissertationem *De Commodi aetate in nummis impressa* sensit a se omissa quaedam verba : pagina undecima, linea 37, ubi sic habetur *quod in nullo principis filio hactenus fuerat observatum*, corrigas sic velim et addas, ut rogat : *Quod in nullo principis filio qui imperasset fuerat observatum*, vel potius deleas haec verba *filio principis* et illorum loco substituas istud *Imperatore*. De his ita anxie sollicitum se praebuit apud me ut non satis isti fuerit ad me scripsisse semel : id iterum atque tertio fecit. Major Pagium nostrum habet sollicitudo de nummis sibi a Toinardi missis ut legitimis et probatis, sicque in primo suo volumine exhibitis, postmodum vero a Vaillantio, qui Toinardo communicaverat, ut falsis et adulterinis habitis [2]. Non aequum est sane viro optimo et eruditissimo sic illudere.

Doleo de obitu Gudii [3], maxime quod ante illum inscriptiones a se tanto studio collectas non evulgarit; quas parum forsan curabunt evulgare heredes.

Miror ad te nondum pervenisse *Commentarium* nostrum gallicum *in monumentum aquitanicum*, nec dissertationem *de nummo Pantheo Hadriani imperatoris*, in qua nugas et insomnia nostra videbis. [....] Rogo te igitur, cum ad te pervenerint exemplaria nostra, per manus Ill^{mi} Gondii cures non solum dissertationem sed et exemplar *explicationis gothicae* Academicis Recuperatis destinatum Illmo Malvasiae pro mea in illum observantia singulari, dono mittere munusque ornare verbis [4]. [....]

Parisiis, 6 junii 1690.

1. Papebroch (Daniel), jésuite, bollandiste (1628-1714), ennemi de Noris. Noris parle ailleurs du jésuite P. Fabre, « qui me vatiniano odio prosequebatur. »

2. Il est fâcheux de n'avoir pas de renseignements sur ce mauvais tour joué par Vaillant au P. Pagi par l'intermédiaire (volontaire ou inconscient, Nicaise n'en dit rien) de Thoynard.

3. Gudius (Marquard Gude), né à Rensbourg (Holstein) le 1er février 1635, mort le 26 novembre 1696, archéologue, épigraphiste et philologue. Outre ce recueil d'inscriptions, il laissait une édition de Phèdre en préparation, encore inédite en 1696 et dont Leibnitz parle à cette date.

4. Peu de jours avant cette lettre, Noris avait reçu de son correspondant Schelstrate, le préfet de la Vaticane, l'un de ses rares amis qui ne l'ont pas été aussi de Nicaise, l'annonce du commencement de l'impression de son ouvrage *Antiquitates Ecclesiae :* « Cum autem pro his omnibus mihi necessarium fuerit opus tuum, illo frustra a bibliopolis nostris petito, per D. Baillon a typographo comparari, non vero a Clar^{mâ} et Erud^{mâ} P^{te} V^{râ} peti in animo habui ; cum tamen videam illam non ad typographum sed ad Cl. P. V. scrip-



VII.

Mirifica est eximii operis tui exspectatio graviterque admodum ferimus tamdiu procrastinari ejus ad nos adventum; in quorumdam suspicionem venit aliquando, interceptum a Loyolitis, qui multorum sermone illius causa sic vapulant, maxime vero Harduinus, ad cujus aures nescio quo pacto pervenerunt haec verba epistolarum tuarum ad Pagium et Vaillantium[1] : « *In singulis paginis operis mei vapulat Hardui-*

sisse opusque tuum tu ipse mihi dono mittere volueris, adjectis etiam litteris amoris et benevolentie plenis. Munus illud summi beneficii loco accepi quod muneribus compensare studebo ubi opera aliqua typis edam que jam multa prelo paravi, precipuum inter ea obtinentibus locum tribus tomis antiquitatis ecclesie, quorum primo res chronologie, ut supra indicavimus, secundo res geographice sacre cum institutionibus ecclesiarum, tertio concilia, canones, et collectiones canonum illustrantur. Primo tomo adjeci appendicem variorum monumentorum hactenus pro majori parte non editorum, quibus inseri poterit posterior pars factorum consularium quos in eruditissimi operis tui appendice edidisti; precor interim Deum optimum maximum ut te reipublice litterarie bono quam diutissime sospitet incolumem, etc. » (Rome, 20 mai 1690). Il paraît d'ailleurs que les choses n'allèrent pas aussi vite qu'il le souhaitait, car le 16 décembre 1690, il annonçait la mise sous presse de son premier tome pour le début de l'année suivante : « eaque de re agam in *Antiquitatis* tomo primo quem favente Deo typis edere incipiam ad anni futuri initium cujusque exemplar ut lucem publicam opus videbit ad te transmittam. Festa inter natalitia tibi felicia faustaque apprecor, et officia qualiacumque mea offerens maneo perenni animi voto ».

1. Les lettres de Vaillant confirment ce que Nicaise dit ici de cette *Mirifica expectatio* : vers la fin de mars 1690, il félicite Noris d'avoir terminé son impression, malgré tant de difficultés, et s'applaudit d'être compris dans la distribution qui sera faite du livre : « Ho con grandissimo mio gusto inteso per la sua lettera a me resa dal abate Nicaise che finalmente era terminato il suo libro, benche con molte disgrazie, cose che sono ordinarie a tutti quelli che fanno stampare. V. R. mi rallegra assai con mandarmi che il gran duca si è ricordato di un suo humillissimo servo. Aspettavo sempre che il sig. Bianchi avesse finito di ordinare le medaglie di S. A. S. per mandarmene una lista di quelle precipue che mancano per le teste e per li rovesci, accioche si per fortuna mi cadessero io le li possa communicare. Spero dunque potere in breve tempo inviarla con una coppia delle doppie che saranno nel museo. Rendo gratie infinite a V. R. della speranza che ella mi fa di mandarme a Parigi l'opera sua da me stimatissima e bramata da longo tempo ». Une lettre du 28 juin montre avec quel empressement on se disputait les exemplaires du *De Epochis* : « Ricevei da V. R. una lettera scritta da lei in Pisa del 28 gennaio per laquale mi mandava queste parole : « Il serenissimo gran duca mi disse ieri sera volere mandare a V. S. uno de' miei libri, ma cio li dissi che ne mandarei a Parigi alquanti essemplari e che due di questi sarebbero desti-

nus. Antirrheticum meditabitur cui tamen suas ipsius voces reddam[1] ». Stomachum illi moverunt omnino haec verba. Ea est enim [....] hujus ambitio, ut se infallibilem in omnibus plus quam summum ipsum pontificem existimet.

Non ita pridem occurrerunt mihi fortuiter apud Menagium, quem alicujus rei causa inviseram, duo societatis hujus viri, qui de opere tuo et de Harduino miscebant sermones cum viro optimo, quibus audacter et animose dixi : « Harduinum in re nummaria non admodum versatum, imo rudem omnino et novitium, si cum aliis conferatur ». His verbis cum multa modestia imo et subridendo sic reposuerunt : « Haec non putat Harduinus noster ». Sed satis de Harduino et Loyolitis. Ad alia properemus.

En folia duo magni operis chronologici[2] ill^{mi} et eruditissimi Lloydii, Santasaphentis episcopi apud Anglos, quae mihi reddita sunt ab amicis

nati a lei ». Ricevuta la littera scrissi a V. R. perringraziarla davanza, ma finalmente li libri essendo venuti a Parigi e essendo distribuiti a molti da questi PP. Benedictini senza che ne havesse, mandai un servitore con un bolletino a sapere se non c' e n' era per me duoi come V. R. mi haveva avisato. Me ne mandarno uno con uno bulletino che non c'era ordine che per uno. Ho pensato che fosse quello che me manda S. A. Ser^{ma} e cosi ne l' ho ringratiato delle memorie che ha havuto di me e del honore che in questo in ha fatto, con questa occasione li ho scritto che potero adesso aumentar il suo bello studio. Non lascio di ringratiar V. R. per il libro che fa honorata mentione molte volte di me ; cosi puole credere che fo una stima particolare del titolo che mi da c'è ella d' amico per che la posso assicurare che non alcuno che li sia più di me. Con gran avidita ho parcorso alla prima il libro ; hora vo puoco a puoco legendolo che trovo tutto pieno di grande erudizione ».

1. J'ignore si la correspondance de Noris avec Pagi et Vaillant s'est conservée et où elle peut se retrouver. — Tous ces témoignages sur la vanité, les prétentions scientifiques mal justifiées et le mauvais caractère du P. Hardouin sont à relever, notamment ce que dit Nicaise plus loin du mépris de Bossuet pour cet homme « inconsidéré, dément et téméraire ». Vaillant attend avec allégresse les critiques de Noris contre Hardouin : « Non dubito che lei non habbia represso molte volte l'ignoranza del P. Harduino sopra l'epoche di diverse città perche ha fabbricato senza riflessione et correndo sopra materie da lui mal intese ; mi diceva questi giorni passati il gesuita che l'ha portato a scrivere il suo Antirrhetico doppo che li feci vedere molte medaglie che non havevano quello che scrive, ma quello che ho messo nel mio libro : Veramente, disse, queste medaglie sono più intiere e non se lo puole negare ; bisogna che confessi che il P. Harduino ha fatto male di scrivere cosa che solamente parevano e delle quali non sapeva altro. Questo nonera arte sua et ha fatto male. Col tempo refutaremo il suo bel libro e confirmaremo il nostro ». La rencontre de Nicaise avec les deux jésuites chez Ménage est une amusante anecdote.

2. Il est impossible de préciser de quel ouvrage sont extraites ces deux feuilles apportées d'Angleterre à Nicaise.

duobus ex Anglia novissime redeuntibus. Haec e vestigio et omni cunctatione abjecta ad te, vir eximie, mitto, licet credam unum ab auctore tibi designatum; sed tardius forsan mittetur fortunamque sortietur operis tui. Unum e duobus foliis ill^{mo} Fabretto mittes nomine meo, et cum ad te pervenerit aliud tibi destinatum, illud poteris dare amico tuo singulari ill^{mo} Malvasio [1]. Doleo parum eleganter curatum insigne opus et marginibus destitui, maxime vero interiori; quo morbo in editione librorum laborant Angli nec sanari volunt [2]. Credo tandem ad te nugas nostras pervenisse et quibus destinatae erant traditas.

Pervenit etiam ad nos tandem post multam exspectationem Toinardus noster, cujus epistola te recreamus. Multa nobis promittit, sed stimuli illi a te admovendi, vir eximie, non parum efficaces. Admonebit opus tuum Vaillantio ut flacci faciat Harduinum suumque tandem illi reponere valeat atque audeat. Vidi heri Pagium qui te peramanter salutat. Huic satis est animi ut volumen secundum suarum in Baronium animadversionum in lucem emittat, sed vires desunt, hoc est nummi ad hoc necessarii [3] : typographi enim nostri haud aliud his temporibus quærunt, parum curantes eruditorum labores et studia. Clerus Gallicanus duodecim millionum Regi Chistianissimo in comitiis suis obtulit ad belli magis quam ad librorum apparatum. Quantulumcumque tamen ex hac summa substractum vellent, sufficeret Pagio ad opus perficiendum; sed talem arithmeticam ignorant viri nostri, adeo litteratorum res jacent et in contemptum venerunt [4]. Unde non est quod a me quidquam requiras de libris recentur editis : solus qui jam hicce e praelo profectus est *Tractatus de Concordia rationis et fidei* [5] eruditissimi et illustrissimi Huetii Abrincentium episcopi [6]; valet ut tibi annuntietur opus sane non vulgaris eruditionis, in iis potissimum quæ secundam partem spectant; primam diffusam magis censeo. [....] Curabo ut exemplar illius ad te quamprimum perveniat per Anissonium nostrum. — [....]

Parisiis, 26 junii 1690.

P. S. Dum complicabam epistolam et folia, intravit cubiculum meum Toinardus, annuntiaturus mihi gaudium magnum, adventum nempe libri tui. Ex quo denuo transcripsit epistolam quam ad te jam scrip-

1. Malvezzi de Bologne, ami de Noris, ne paraît avoir été qu'un amateur lettré, mais non un érudit professionnel.

2. Judicieuse remarque de bibliophile.

3. On trouvera dans la biographie (en préparation) de Pagi tous les détails de la longue élaboration et des mésaventures de son ouvrage.

4. Ceci était écrit en 1690. Les proportions du budget de la guerre et du budget des lettres ne paraissent pas avoir beaucoup changé.

5. Le célèbre traité théologique de l'érudit Huet parut en 1690, in-4, sous le titre : *Quaestiones alnetanae de Concordia rationis et fidei.*

6. Pierre-Daniel Huet (Caen 8 février 1630-Paris 25 janvier 1721), le célèbre évêque d'Avranches.

serat et ad nos miserat, ut felicem nuntium ipsemet tibi nuntiaret. [....] Nisi temporis angustiis urgerer ob fasciculum veredario consignandum, ad Mabilonium [1] profiscerem e vestigio librum eximium et tamdiu de-

1. Le ballot contenant le *De Epochis* était arrivé le 26 juin à Mabillon à l'abbaye de Saint-Germain des Prés, et Mabillon en remerciait Noris le même jour. Cette lettre est conservée à l'Angélique 3 R 21; elle a pour suscription : « Clar.mo et erud.mo viro | admodum rev. patri Henrico Noris | Augustiniano | serenissimi Etruriae M. ducis theologo | et in Academia Pisana historiae, etc. | professor, etc. | Florentiam. » Elle conserve encore son sceau de forme octogone représentant un moine en pied avec l'auréole et la crosse, et en exergue : *Sanctus Benedictus*, en capitales. Voici le texte de cette lettre, la seule qui atteste les relations épistolaires de Noris avec le grand bénédictin : « Reverendissime pater. Tandem accepi sarcinam librorum tuorum sanam et incolumem et quidem immunem a solutione vectigalium quod Rigordus per amicos suos persolvi curaverat. Unum eximii operis tui exemplar quantocius misi ad Stephanum Baluzium, et alia viris a te mihi designatis primo quoque die consignari curabo, scilicet Nicasio, Toinardo, Francisco Dron, Vaillantio, Pezroni qui auctor est libri *De antiquitate temporum* idemque monachus cisterciensis, et Morellio, siquidem penetrare licebit in arcem quam vocamus Bastiliam ubi regiorum ministrorum jussu ea jam secunda vice detinetur. Aliud item exemplar pro ill^{mo} archiepiscopo Parisiensi compactum tuo nomine quam primum offeram cui egregium munus a tanto viro haud dubie acceptissimum erit. Aliud item uti jubes offeram Apamiarum episcopo qui modo hac in urbe commoratur. Praeter haec restant exemplaria omnino quatuor praeter illud quod ex tua liberalitate habemus. Haec pro tuo nutu distribuam quibus volueris; qua de re exspecto ut mihi voluntatem tuam significes. In fine iterum gratias ago quam maximas quod mihi hanc provinciam prae ceteris concesseris ut viris eruditis tam pretiosum munus dispensarem nosque etiam doni tui principes esse volueris. Utinam simile quid possem rependere. Interim uti persuadeas velim neminem esse qui te tuaque opera magis quam ego suspiciat tuaeque dignitati et incolumitati consultum velit. Vale, vir il., meque una cum meo Germano amare perge.

P.-S. Nescio an tibi compertum sit R. P. Pagi modo hac in urbe versari, intra quindecim dies Avenionem reversurus Non dubito quin si id praescire potuisses curaturus fuisses ut librum tuum itidem ei traderem. Sed memini audire a nescio quo Rigordum penes se retinuisse exemplar quod viro docto destinaveras. Iterum vale. » Malgré tous ces retards et cette longue attente, le ballot de livres de Noris avait voyagé dans des conditions normales; et les destinataires devaient s'en féliciter en songeant quelles aventures et quels retards imprévus subissaient parfois les livres; les postes étaient fort irrégulières, et les messageries n'existaient pas : les communications entre érudits étaient fort difficiles. J'en trouve un exemple entre mille dans une autre lettre de Thoynard : « D. Magliabechium meo nomine salutes velim eique meum gratum animum significes. Massilia enim ad me scriptum est nonnihil ab ipso conditum fuisse quibusdam peregrinis e civibus meis quod mihi deferrent, sed id quod scit plane nescio. Huc illuc divagantur in patriam tardius reversuri. »

sideratum ab ipso petiturus. De hoc tibi fusius imposterum et scribemus et gratias V. P. agemus. Haec pauca interim sufficiant ob temporis angustias, quae in causa fuerunt ut Toinardus omiserit tibi de libris a Maglibecchio, Pagio, et te missis loqui. Hi appulerunt Massiliam et praesto appellent Lutetiam. De hoc vult certiorem facias Magliabecchium.... — Vale.

VIII.

Non adhuc licuit nobis ob compactorum negligentiam praestantissimum V. P. librum [1] pervolvere. Hunc regustabimus cum ingenti gaudio tibique de illo continuo gratulabimur. Dicam interea venire hunc in omnium eruditorum sermonem et ut italice loquar « *far grido* ». Eram nudius tertius in Bibliotheca Colbertina [2] cum Baluzio amico singulari Harduini quem dixit velle refutaturum librum tuum [3]. Huic nihil aliud reposui quam « Id dictu quidem, sed non aeque scriptu facile », paroemiamque italice adhibui :

« *Dal dire al fatto,*
C'è un gran tratto ».

1. Le traité *De Epochis Syromacedonum*, qui était le livre d'actualité pour ce groupe d'érudits, et dont Nicaise fait un éloge en règle dans la lettre suivante. En Italie il n'avait pas excité moins d'impatience et d'admiration. Schelstrate écrivait à Noris dès le 20 mai 1690, après avoir lu son ouvrage dans l'exemplaire du cardinal Casanata :

Vir clarissime, ubi primum liber tuus *De Epochis Syromacedonum* typis editus fuit eum ab Em^me card. Casanate perlegendum accepi, magnaque animi voluptate reperi in eo nummos presidum Syrie quos jamdudum quaesiveram ut tomo primo antiquitatis quo opus chronologicum sex primorum ere christiane seculorum continetur insererem. Eos itaque ex toto libro vestro in unum collectos delineari curavi iisque nummum Herodis Antipe quem speciali dissertatione illustrasti, adjeci ex quo mirum in modum confirmatur chronotaxis mea de anno nativitatis Christi integro quinquennio ante eram vulgarem ponendo. Scripsi ea de re integrum articulum facta ut plane decebat nominis tui honorifica mentione.

2. Baluze était, comme on sait, bibliothécaire de Colbert.

3. Vaillant disait la même chose à Noris le 28 janvier 1690 : « Un amico grande del P. Harduino che si chiama Baluzius, nome conosciuto credo assai da V. R., disse l' altro giorno che senza dubio scriberebbe per diffendersi si potrà come ha fatto il suo antirrhetico contra de noi, tanto male che mi da bel campo. Aspettamo il libro di V. R. per vedere tanti errori che sui ha fatto come lei le nota benissimo e poi daremo il nostro ». *Il nostro* désigne la réplique de Vaillant à l'*Antirrhetius* : on sait par les lettres de Nicaise qu'il hésitait à la publier, et Nicaise comptait sur l'exemple de Noris pour l'y encourager.

Plura alias. Hodie hoc nomine ad te scribo ut scias ex duobus exemplaribus libri tui residuis unum a Mabillonio destinatum musaeo Ludovici Magni [1] cui non minus visum est deberi quam Illmo Parisiensi Archiepiscopo. Hoc tibi probatum iri existimat. Alterum si nulli designasti, Spanhemio mitti tuo nomine optaremus vehementer. Salutant te omnes sed maxime Toinardus. [....]

Parisiis, 3 non. julii 1690.

IX.

Nihil mihi jucundius accidere poterat pridie festae doctoris praecipui [2] quam a te litteras accipere, vir eximie, ideoque hodie pro gratiarum actione offero tibi sertum ex floribus Toinardi nostri recensque ex horto illius excerptum [3]. Tuas illi reddidi hodieque reddam Vaillantio nostro alias et Mabillonio qui, ut ex Toinardo accepi, exemplaria operis tui jam distribuit, ita ut nulla amplius superfuit offerenda episcopo Santasaphensi anglo nec Spanhemio nostro [4]. Faciam nihilominus viros egregios de tua erga illos voluntate certiores.

Scripsi hodie Hagam Comitis Salmasio nostro [5] et amplissimo Cupero [6] quibus per proximum veredarium mittam serta de horto Toinardi, quorum primitiae hodie tibi debebantur. Miror ad te non pervenisse adhuc dissertationem nostram latinam *de nummo Pantheo* per Anissonium Lugdunensem missam a sex et amplius mensibus, opusculum sane in quo parum dignitatis, sed ad recreandos amicos dumtaxat susceptum. In illo plura errata irrepserunt, sed illius te maxime monitum velim quod per ascitantiam commisi. [....] Bene valet Pagius.

Parisiis, 28 augusti.

X.

Multum negotii mihi facesserem, vir eximie, si operis tui *De epochis*

1. La Bibliothèque royale.
2. Saint Augustin, dont l'Église célèbre la fête le 28 août.
3. Allusion assez obscure à quelque bouquet de dissertations ou d'estampages, Thoynard et Nicaise ne pouvant être suspects de cultiver d'autres fleurs que celles de l'archéologie.
4. Spanheim en reçut plus tard un exemplaire ; peut-être celui de Morel qui se plaint de n'avoir pas reçu celui qui lui était destiné.
5. Claude II, fils de Claude Saumaise, auteur du *De Homonymis hyles iatricae, de manna et saccaro*, un des correspondants de Nicaise (cf. recueil Caillemer, p. 99).
6. Gisbert Cuypert, ami de Huet, de Nicaise et de Noris. V. la biographie qui précède le recueil de ses lettres inédites par M. de Bayens, et les lettres de G. Cuypert à Huet et autres (*Mémoires de l'Académie de Caen*, 1903 et suiv.).



Syromacedonum praestantiam per partes distributi extollere ex dignitate contenderem. Sicut enim in singulis libri tui paginis vapulat ad te Harduinus, sic in singulis ejusdem paginis a me laudandus veniret : ad quod non suppeteret una et simplex epistola, libris integris opus foret. Satius mihi fuerit uno verbo tibi dicere : nihil in hoc argumento arduo sane, difficili et ponderoso fuisse unquam doctius, enucleatius et elegantius a quoquam scriptum, ita ut in hoc post te longe relinquas Scaligeros et Petavios, sive chronologiam, sive geographiam, sive astronomiam, sive historiam ipsam tam sacram quam profanam spectemus, immo omnem antiquitatem quam ex nummis, inscriptionibus et aliis monumentis omnimodis evolvis et illustras. In hoc uno duntaxat te peccasse sinas velim ut dicam tibi, vir eruditissime, quod effusius nempe quam debuisses in laudes meas.... Nihil optabilius sane quam laudari a laudato viro, sed qui supra modum aliorum famam extollunt elevare mihi videntur illisque assentari.

Quod vero longiorem mihi exoptes aetatem, huic facile assentior quo tua in me beneficia recolere tuaque diutius frui valeam amicitia, qua nihil mihi unquam in visu potius fuerit. Optime conjeci in *nummo* nostro *Pantheo* te fore Oedipum, qui aenygma aperires circa litteram L nummus graecis appositam. Evidenter enim demonstras adversus Scaligerum annum designare ex nummis Tiberiados [1].

Mirum quantos clamores hic faciat volumen eximium, sive ex praestantia doctrinae in illo contractae, sive ex amicorum sermone, sive ex sermone etiam Harduini et sociorum, ita ut omnes illud vehementer concupiscant et exoptent doleantque non fuisse huc plura illius missa exemplaria argento comparanda, sed inter illos maxime vir eximius et supra omnem laudem Ill[mus] nempe Meldensium episcopus [2] serenissimi Delfini praeceptor, dignissimus religionis avitae propugnator contra novatores acerrimus, municeps noster, studiorum socius et amicus singularis. Quippe non minori tenetur desiderio circa *Donatistarum historiam* [3] a te conscriptam quam dolet non fuisse editam, his praesertim

1. Le livre de Noris était en effet remarquable pour l'époque et méritait cet éloge de Nicaise ; Nicaise ne s'y oublie d'ailleurs pas, comme on le voit à la fin.

2. Bossuet, dont l'empressement est à coup sûr flatteur et honorable pour Noris. Quel droit Nicaise avait-il à se dire l'*amicus singularis* de Bossuet, qui ne lui a écrit que quelques lettres (Bibl. nat , F. Fr. 9359)?

3. L'*Historia Donatistarum*, déjà mentionnée ci-dessus, que Mabillon a vue chez Noris, mais dont le manuscrit fut ensuite perdu, et qui a été reconstituée par le neveu de l'auteur sur des matériaux informes et fragmentaires. Elle n'a pas été publiée du vivant de l'auteur. Les amis de Noris en souhaitaient vivement la publication : Hic universi omnes, lui écrit Thoynard le 28 août 1690, tuam Donatistarum historiam avide expectant. Annon satius esset jam novis caracteribus istis Batavicis edere quam Rotae Florentinae de-

temporibus quibus erat accommodatissima et congruentissima Vir hic summus et summae considerationis apud omnes Harduinum utpote inconsideratissimum et dementissimum temeritate plenum ferre nequit.

Occasionem captabo mittendi ad te hujus temerarii hominis librum gallicum e praelo recenter profectum cui titulus : « *Deffense de la lettre de S. Jean Chrysostome à Césaire, adressée à l'auteur de la Bibliothèque universelle* », id est Davidi Clerico, professori Amstelodamensi, tibi notissimo. In hoc opere consideretur suo more et tanquam ex tripode Harduinus multisque auctoribus abjudicat opera illis usque huc attributa : Mario Mercatori, Liberato, Isidoro Hyspalensi, Facundo Hermionensi, Cassidoro fere omnia, Justino omnia penitus (excepto Dialogo contra Tryphonem); nec tamen indicam suorum sententiam ibi promit Harduinus, promittit tantum a se breviter publicandam. Mittam tibi cum occasione se dante illustrissimi et eruditissimi Huetii librum *De concordia rationis et fidei*, quem fore tibi gratissimum nullomodo dubito, sive ex elegantia styli sive ex multiplici et varia doctrina in illo contenta. Illust^mo Gondio salutem meo nomine dicas velim, et hoc tetrastichon Gallicum offeras cui vellem adjicere posse et aliud simile de *Tonante et Novevillaro* : in naves Albiensium et Batavorum quae terra marique semper suffragari Regi Christianissimo adversus religionis hostes demonstrabit :

Roys, qui contre Louis armez toute la terre
Pour détruire un pouvoir dont vous estes jaloux,
Tremblez ! c'est Luxembourg qui lance son tonnerre :
Waldek vous apprendra combien pèsent ses coups[1] !
Fait à l'armée de M. de Luxembourg, par l'abbé....

cisiones. Equidem velim non modo tabulas paschales, sed alia simul omnia publici juris facias quae in Fastos animadvertisti. Dolemus quod.... monumenta nondum habeamus apud nostros bibliopolas, cum eorum exemplar pridem fuerit Lipsiam delatum ibique ab amico visum.

1. Allusion à la victoire de Fleurus, où le maréchal de Luxembourg battit le prince de Waldeck, lui enlevant cent drapeaux et lui faisant neuf mille prisonniers. La bataille de Fleurus a été racontée par Vaillant à Noris le 28 juillet 1690 : « Mgr de Court, nepote del gran Salmasio che è appresso del nostro duca d'Umene, il quale ha fatto belle attioni nella battaglia che al primo di quello mese il marescillo di Lussemburgo a riportato nel campo di Flerus sopra il principe di Waldeck, dove sono restati morti 5000 huomini, 900 ufficiali, o morti o prigionieri, 8500 prigionieri, 49 pezzi di canone di 50 ; che havevano 98 standardi pressi, 12 paii di timbali. Come dunque la congratulavo per una lettera che leggi a l'assemblea che si raduna a casa mia tutti li mercordi dell' anno per parlar sopra le medaglie, l'amico suo M. Thoynard ed il sig. abate Nicaise mi domandorno licenza di puoter scrivere due linee di congratulazione à M. de Court et in fine li mandava M. Thoynard : « J'ay lu le livre du P. Noris ; il n'a pas bien trouvé les trois ères de Gaza, non plus que

Epistolam hic inclusam velim incessanter mittas Romam Auzoutio [1] nostro, sive per illmum Fabrettum (quem meo nomine peramanter salutes opto) sive per alium. In hac continetur et alia epistola eximii Curtii nostri [2], sermi Cenomanensium ducis praeceptoris, de exercitu scriptum ad amicum qui nunc est apud Em. Card. de Rennes (?).

Parisiis, 17 julii 1690.

XI.

Exprobrarem mihi tanquam ingrati animi signum ad te novo hoc anno proficisci manibus vacuis et nullis tibi oblatis xeniis. Offero igitur tibi non fructus, non flores, non dulciaria, non bellaria et eiusmodi salgama sacchara condita, non lucanicas vel salsamenta Bononiensia [3], sed xenia sale quidem sed ciceroniano condita, ut epistolam nostram alias insipidam et minus elegantem hoc genere condimenti fastidium non pateat. Paucis accipe xeniorum nostrorum historiam ne te diutius suspensum teneam.

Tribus ab hinc annis miserat ex Hollandia Lutetiam decem exemplaria librorum Ciceronis *De Officiis* amicis distribuenda, tanquam a se recensita et cum omnimodis doctorum commentariis edita, vir elatissimus Joan. Georgius Graevius [4], amicus noster singularis. Retenta fuerunt haec exemplaria in exedia cognitorum portorii S. Valerii in Picardia per totum id tempus, et tandem me curante per amicum meum restituta et mihi tradita. Haec scripsi clarissimo Graevio, qui gratias egit mihi et probavit consilium, quo quatuor illorum Italiae destinavi, reliqua sex Galliae. Sic enim de his nuper ad me scribebat :

> Quantum tibi debeo pro dissertatione latina *nummi Panthei !* quantum pro *Ciceronis de Officiis libris*, quos dudum perditos ducebam ! et sane perditi fuissent, nisi tu Harpyiarum manibus illos extorsisses : tua cura studia et labores mei sunt servati. Laudo et te amo quod quatuor hujus voluminis exemplaria misisti meo nomine Norisio, Fabretto, Bellorio, Malvasiae, quatuor destinasti Menagio, Curtio, Toinardo, Prustavio, quos omnes peramanter velim salutes. Nonum tibi debetur et decimum amico tuo qui illa reglutinavit fricatis suis unguibus, etc.

celles de Tyr et quelques autres choses ; cela ne laisse pas d'être un très bon livre et de grande érudition ». Non sono ancora arrivato a questa città, ma io non tocco a quelle cose che non mi toccano. »

1. Le mathématicien Auzoult.

2. Charles Caton de Court (1654-1694), précepteur du duc du Maine. C'est le parent dont se plaint si vivement Saumaise le fils, dans la lettre à Nicaise précédemment signalée.

3. Les *salami* et l'université sont les deux gloires de Bologne.

4. Jean-Georges Graevius (1632-1703), professeur à Utrecht depuis 1661, historiographe de Guillaume III, archéologue et philologue.

Quatuor igitur haec exemplaria tanquam xenia ad te misi, vir eruditissime, unum tibi sumendum ; alia curabis distribui ; Romae scribo Fabretto et Bellorio nostris per Auzontium ; Malvasiae vero non scribo cum non sim illi ut aliis notus. Supplebis pro me epistolam qua xenia nostra illi grata fiant.

Xenia alia antiquitatis sale condita et nostris quidem gratiora ad te mitto, epistolam nempe viri candore et doctrina conspicui Andreae Morellii [1], plenamque insuper bellariis omnibus tui stomachi quae a viris minus candidis non exspectanda fuissent. Multa de Harduino singularia, multa de aliis ibi reperies, speratque vir eruditus alia imposterum tibi subministraturum ex cymelio regio [2] tuis lucubrationibus deservientia et a custode illius amico suo impetranda ; errata quidem levia vel potius incogitantias in opere tuo observavit ut (exempli gratia) in nummo quodam *Jovem sedentem* pro *stantem* et alia ejusmodi, quae ad te mittit ut in appendice ea possis restituere vel potius corrigere. Haeret ille semper in visceribus et medullis quod exemplar eximii tui operis sibi a te destinatum alii datum fuerit [3].

1. Voici cette lettre de Morel à Noris, telle que nous l'a conservée le recueil 3 R 21 de la Bibl. Angélique : « Mitto tibi, R^me^ pater, aliquot delineationes festinante calamo exaratas et inter eas singularem nummum Zenodori illius tetrarchae vix Dioni noti, tetrarchiam cujus Augustus Herodi tribuit post victum Antonium. Literae numerales deletae sunt, quod doleo : indicarent enim nobis caput epochae et initium istius principatus. Primus detexi tetrarcham hunc et per multos annos nummus ejus antequam cognosceretur. Accepi nuper a R. P. Placido regulae D. Benedicti ad S. Germanum addicto librum Aretini quem nuper Ill^mus^ vester Magliabecchius edidit. Utinam isti regulares eadem fide tuum tradidissent ! Gratias peto agas maximas auctori et ipsum cum Dn. Sebastiano Bianci nomine meo officiosissime salutes. Vale et me tui studiosissimum amare perge. Datam Parisiis, 2 februarii 1691. » Il ne semble pas que Morel ait continué à fournir à Noris des documents ou des dessins tirés du Cabinet des médailles, ainsi que Nicaise lui en attribue ici l'intention. Du moins ce recueil de la Bibl. Angélique n'en conserve aucune trace.

2. Le Cabinet des médailles.

3. L'infortuné Morel n'avait vraiment pas de chance. Cependant, malgré l'amertume de ses regrets, il ne tint pas rigueur à Noris de cette mésaventure, et lui écrivit le 2 février 1691 pour le remercier de sa bonne intention : « Non minori gaudio perfusus sum benevolentiae tuae et recordationis testimoniis adjectoque insuper munere. In manus meas illud aliorum culpa non pervenit, eas tamen quas possum tibi refero gratias, mente tua recreatus et contentus. Perlegi tamen librum tuum indulgentia Cl. Dronii. Miramur omnes tantam eruditionis ubertatem et in tui admirationem merito trahimur. Perge tu Italiae decus, rempublicam literariam tantis donis locupletare et qui potes reliquos in re nummario nodos solvere ». Noris eut cependant un exemplaire grâce à la générosité de Thoynard, qui écrit à Noris le 11 septembre 1690 : « Heri Morelium vidi. Opus tuum maxime miratur cujus exemplar vi commodavi quo me beasti. Nuper docui te quomodo alius habuerit exemplar illud quod

Salutat te plurimum vir praestantissimus praeses Cusinius [1], *Doctorum Galliae ephemeridum* auctor, quem tuo nomine salutavi et cui quae de illo ad me scripseras exhibui. Cum appendicem [2] tuam huic miseris et *Cyclum paschalem Latinorum,* non solum te astronomorum perfectissimum in Ephemeridibus vocabit, sed in omni qualibet scientia et arte peritissimum. Non est quod haereas dubius et consilium meum petas ut cyclum hunc [3] edas; hoc ill^mo^ Ciampino [4] non solum, sed universae Reipublicae Litterariae quae ingenii tui fructus quoscumque suspiciet admiratur.

Multa tibi debeo pro iis quae de Commodi vita ad me scripsisti : Comitem Mediobarbum [5] rogo ut quae de illo cogitavit exequatur quantocumque. Epistolam meam cures velim postquam legeris et obsignaveris. Summo desiderio teneor videndi decimum nonum tomum *Bibliothecae Universalis* Davidis Clerici, ubi respondet Harduini epistolae *circa epistolam Chrysostomi ad Caesarium* [6] in qua (ut bene mones) sunt quaedam quae dogmati Transsubstantiationis minus favent.

Morelio destinaveras. Quaeso te, da operam ut adeo praestanti opere fruantur qui velint adhuc sibi comparare; sunt autem hic plurimi a quibus commendatum mihi est hoc negotium. »

1. Le président Louis Cousin (1627-1707), directeur du *Journal des savants,* traducteur des *Historiens byzantins*, président à la Cour des monnaies, membre de l'Académie française.

2. L'appendice ou supplément au *De epochis Syromacedonum* parut dans la seconde édition, en 1691, identique à peu près à la première, sauf le changement de titre, quelques corrections et l'addition des trois feuilles supplémentaires (p. 473-496), et des deux dissertations qui suivent.

3. Ce mémoire *De paschali Latinorum cyclo annorum LXXXIV* et le mémoire *De cyclo Ravennate annorum XCV* parurent dans l'édition de 1691.

4. Ciampini (Giovanni Giusto), né à Rome le 13 août 1633, mort le 12 juillet 1698.

5. Francesco Mezzabarba, né à Pavie en 1645, mort à Milan le 31 mars 1697, numismatiste, correspondant de Noris. — Dans une lettre de lui à Noris (19 octobre 1690), en accusant réception d'une dissertation de M. Thoynard, il dit qu'il commence à écrire une vie de Commode par les médailles, et il décrit plusieurs médailles de cet empereur. On comprend donc la question de Nicaise : « Hebbi da Parma inserita nel giornale la bella dissertazione di M. Toinard laquale mi solleticò tanto che.... ho dato di piglio alla penna et alle medaglie e fatto fondo sopra una epocha di Marco Aurelio e di patre de Commodo dalla dottissima penna di V. P. R^ma^ inviatami con sua pretiosissima carta del 26 agosto 1681, la vita di Commodo ex nummis e gia .... a buon porto. Ho stimato de prevenire un arbore genealogico di Commodo cavato dagli autori e dalle dottissimi annottazioni di V. P. R^ma^ in tal sogetto fattemi nella detta carta e nell' opera non defraudaro V. P. R^ma^ della sua gloria. Mi reccano alcuni punti da communicare con V. P. R^ima^ per ricevere dall' oraculo del suo sapere la risolutione d' alcune cose, etc. ».

6. Sur cette polémique, cf. *Bibliothèque universelle* de J. Leclerc, t. XIX.

Utilis ecclesiae foret magis *Donatistarum Historia* [1], quidquid videatur Sacrae Congregationi cardinalium Sancti Officii, cui bene velle non possum, quod stylum tuum ad profana convertere te cogat, quasi non posses sacra cum pari fama et aestimatione tractare!

[....] Propositiones quaedam Lovaniensium [2] ab hac Congregatione novissime damnata huc pervenerunt; inter quas duo inserta fuerunt de superioritate Papae supra Concilium et de Infallibilitate illius. De his non attinet nobis dicere praesertim Gallis libertatum suarum valde studiosis et amantibus. Celebre effatum fuit cujusdam monachi : « *Semper benedicendum de Domino priori* » ; aliud non minus celebre Romae didici dum ibi agerem, et in ore vulgi frequentissimum ; sic eorum lingua expressum : *Chi dice male di Roma, dice male d'Iddio.*

Melius est igitur de illis silere quam illis obloqui [3]. Non possum tamen ego Divione oriundus non ex te sciscitari quid de peccato philosophico, quod in hac urbe quasi primordia sua habuit et ex toga transiit ad pallium [4] censeas praesertim vero de hac una propositione : « Ignorantia etiam juris naturalis excusat a peccato » ? Hanc ut erroneam et scandalosam Congregatio damnat. Quid tibi videtur de hac censura ? Numquid duriuscula et acerbior ? Sunt tamen qui jesuitis nimis infensi ut pelagianam omnino damnandam censent. Tu, qui e theologo monetarius factus es, dic nobis, quaeso, quae tua circa praepositionem hanc sententia : nam mihi pro millibus es. Audivi patrem Bocionem Roma nunc degere in monasterio cisterciensi ad Tresfontanas [5]. Tuam dedi Vaillantio qui dissertationi suae *de Cilicio* [6] quotidie addit : multa circa hanc habes in epistola Morellii. Reversus sum apud Toinardum nostrum. — [....]

Parisiis, 5 februarii 1691.

1. Sur les démêlés de Noris avec la Sacrée Congrégation de l'Index au sujet de son histoire des Donatistes, je renvoie à ses propres lettres à Nicaise, qui seront publiées ailleurs.

2. L'Université de Louvain était un centre théologique très ultramontain.

3. Tout ceci indique chez le bon Nicaise plus de prudence que de conviction.

4. Nicaise explique plus loin ce qu'il faut entendre par *Péché philosophique*, et c'est également dans les lettres de Noris qu'il faut chercher ses opinions à cet égard.

5. Ce bénédictin du couvent des Tre Fontane est-il le Silvio Boccone, correspondant de Nicaise, dont il reste deux lettres dans le ms. français 9362 de la Bibl. Nationale ?

6. Ceci explique l'énigmatique question faite par Morel à Noris, au sujet de la lacune, — relative à la Cilicie, — qu'il regrettait dans son ouvrage.

XII.

Mirum quantum recreaverunt nos quae in epistola tua elegantissima et tamdiu a nobis expertita [1] narras de Cyclo Paschali a te enucleate eruditissimisque commentariis illustrato, quibus chronologiam doces vel ipsos magistros artis Petavium et Scaligerum, nec minus oblectaverunt quae de Vaticanis comitiis refers, ubi festive ais de novo Melchissedec eligendo cogitare purpuratos ne in nepotismum quem formidolosum adeo reddidit ultimus pontifex, iterum incidant [2]. Grande sane nomen et sanctum omnino ipsoque pontificatu optabilius Em^mo Barbarigo [3] per exclusionem suam Caesariani struunt, si ob studium christiani principis religionisque promovendae in Anglia contra proditorem nolunt illum pontificem.

Quae de peccato philosophico seu potius de ignorantia invincibili juris naturalis asseruisti in thesibus tuis theologicis, adhuc juvenis et nondum monetarius, in saniori theologia, nempe Augustiniana non Moliniana theologum te confirmatissimum vindicant [4].

Super omnia autem exhilaravit me quam ad Toinardum exarasti epistola, ubi festive illi silentium improperas dicisque vereri ne sociale bellum cum Harduino adversum te adornet [5]; hanc illi tradidi, imprope-

1. La réponse de Noris à la présente lettre de Nicaise a été publiée par M. Caillemer, *loc. cit.*, p. 22 (lettre du 13 août 1691).

2. L'élu fut le cardinal Pignatelli (Innocent XII), et, disait Noris : « Est ille plane Melchisedec rex Salem, sine patre, sine matre, sine genealogia.... Urbs nec nepotem nec pronepotem, nec consobrinum, nec ullos prorsus affines Pontificis videt. Unus solus ibi est Pignatellus ».

3. Le cardinal Barbarigo reçut l'exclusion de l'Empire comme Vénitien, et aussi, comme le dit ici Nicaise, à cause de ses sentiments jacobites, trop nettement manifestés. Cf. un extrait de lettre de Noris à ce sujet, p. 12, *Lettres inédites de Claude Nicaise*.

4. « Nondum monetarius » est exact. Dans sa jeunesse, Noris fut seulement théologien et historien. Ce ne fut que lors de son séjour à Pise et à Florence (1674) qu'il se mit à la numismatique, ayant à sa disposition le très riche cabinet du cardinal Léopold de Médicis, qui avait été son protecteur. Mais il ne prêta pas l'oreille à ceux qui l'engageaient à publier le médaillier florentin; Schelstrate, bibliothécaire de la Vaticane, lui citait cependant l'exemple du cabinet de Parme (28 avril 1691) : « Sed quorsum tecum ago de his nummis quos tanto numero Florentiae in pretiosissima gaza medicea asservari significas? Cujus numismata omnia utinam aliquis publici juris faceret sicut numismata Ducis Parmensis in lucem publicam prodibunt, opera quidem Petri Sancti, expensis vero nescio cujus viri nobilis Parmensis. Regina Sueciae dum vivebat numismata sua aeri incidi curavit sed nunquam in lucem edita sunt, tantumque unum in toto orbe exemplar reperitur quod tamen plerisque in locis emendatione indiget. »

5 On se rappelle que Thoynard n'était pas de l'avis de Noris sur certaines

rando illi etiam silentium summum erga te; Morellio suam tradidi cui risum movi de iis quae Toinardo scribis; ab illo poscet sibi epistolam tuam legi cum primum illum inviset in carcere [1].

Nondum potui scire quae sit vera lectio nummi Anazarbensis Maximini num. EN BNC vel ENC, quarum ex Toinardo (si non ad te prius mittat) aut ex Vaillantio ipso aut Dronio [2], curabimus etiam typos ad te mitti nummorum cymelii regii, si qui sint ibi in usum tuum, quum cymeliarcham Odinetum [3] amicum nostrum videbimus.

Existimat Toinardus se ad sex usque epochas Gazae invenisse, sed de hoc non convenit Morellius; Vaillantius *Reges Aegypti* [4] in lucem mittere intendit, cum typographus Batavus illi petierit imprimendos, et me rogavit ut scriberem in hanc rem amico nostro Graevio; qui te peramanter salutat et arbitratur exemplaria sua *de Ciceronis officiis* ad te pervenisse, de quo mihi scribis. Nihil etiam de epistola quam ad Mediobarbum enarrari circa vitam Commodi per nummos ab ipso scribi incertam. Hunc velim meo nomine quam reverenter salutes. Gaudeo et Cimoenium vestrum super hanc item scribere; velim illis gratuleris et ambos sollicites ut quam primum opus perficiant; quatenus illud in linguam nostram Gallicam traducam et virorum eruditorum gloriam promoveam; nihil etiam scribis de epistola nostra ad Em. Barbarigum. — [....] Nihil hic de apparatu bellico, sed de apparatu quodam litterario

suites monétaires asiatiques, et que d'ailleurs il n'aimait pas Hardouin : d'où la facétie du religieux.

1. Ce nouvel emprisonnement de Morel fut de courte durée; il n'en est pas fait d'autre mention dans les lettres de Nicaise et de ses amis.

2. Dron, numismate, mort à Paris en 1703.

3. Marc-Antoine Oudinet, numismate, garde du cabinet des médailles, né à Reims en 1643, mort dans la même ville en 1712.

4. Vaillant avait fait en 1689 un voyage en Italie, dont il était de retour avant mars 1690, mais il avait eu à son retour des ennuis d'affaires « con una lite al paese per certi beni occupati per fraude in mia assenza, ma, grazia a Dio, ogni cosa ha riuscito in mio vantaggio, e ricominciaremo a parlare medaglie. Vo rimettendo in ordine tutte le belle cose che ho osservato nell' ultimo mio viaggio d'Italia. In materia di medaglie greche ho delle cose stupende ». Dans la même lettre écrite après le 16 mars 1690 (s. d., mais en réponse à une lettre de Noris arrivée ce jour-là), il dit : « Ho finite l'istoria di Ptolomeo, re d'Egitto, el quale speravo dedicare al granduca come me ne haveva data la licenza; ma siamo in tempo di guerra, nel quale gli mercanti di libri non hanno permissione di mandare cosa alcuna fuora del regno e cosi non trovo alcuno che lo voglia stampare; bisognera aspettare la pace tra gli principi cristiani ». C'est de cet ouvrage qu'il est ici question. Il indique, *ibidem*, un ouvrage numismatique de l'évêque de Pamiers alors en préparation : « Mgr lo Vescovo di Pamiers a fatto stampare qualche cosa sopra li suoi medaglioni che ha fatto nuovamente intagliare e promette presto de donarle fuora. Credo che non mi neghera un di suoi libri per V. R., se non li manda da parte sua ».

ex Graevio nostro dicam : Phorbatus editionem hic sollicitat Hesychii glossarii in-folio cum amplis et eruditis commentariis [1]. Hujus hic folium primum eleganter videmus. Brevi [2] Kugnius Pollucem pariter sollicitabit; apud heredes Isaaci Vossii et ipsius et parentis et fratrum varia inedita servantur; quae ut prodeant studeo. *Jus paterculum* habemus Gerardi Vossii, cujus *Notae in Valerium Flaccum et Censorinum de die natali*, ut hac aestate typis mandentur effecturum me spero. Inter Isaaci Vossii Ἀνέκδοτα, quae forte in unam fascem conjicientur et *Miscellaneorum* nomine insigniantur, sunt haec : *Diatriba de speculo Archimedis; de Bullis aquatis; tractatus de cantu poematum et viribus rhythmi adversus Carpentarium; responsum ad objecta mathematicorum parisiensium contra ipsius epistolam de erroribus geographorum in describendo orbis terrarum longitudine per observationes ecclypsium; de Graecorum et Romanorum theatris.* Sed quod volumen non est absolutum (potuit tamen fragmenti eruditi nomen ferre), *notas in Manlium et Lucretium et Martialem complures in marginibus adscriptas; plurimas doctissimorum virorum ad eum epistolas* (inter quas et quaedam Bochardi collexerunt). Quae illius addentur operibus, quae cis tres menses in hac urbe praelis commissa in publicum proferantur. —....

Parisiis, postridie kal. junii 1691.

1. Phorbatus ou Phorbœus, Jean Verwey, mourut cette même année 1691 : « Ab aliquot annis molitur editionem Hesychii cum suis et Danielis Heinsii luculentis animadversionibus » (Graevius à Nicaise, éd. Caillemer, p. 154).

2. Nicaise se hâtait toujours trop d'annoncer l'achèvement des travaux scientifiques de ses amis. Les *Notae in Pollucem* ne parurent qu'en 1706. Il est assez singulier qu'on ne trouve pas mention dans sa correspondance avec Noris de l'ouvrage sur les Fastes Consulaires auquel celui-ci travailla après la publication définitive du *De Epochis* et dont il avait commencé simultanément la préparation. Un autre de ses correspondants, Emm. de Schelstrate, s'y intéressa davantage. Sa situation de préfet de la Vaticane lui permettait d'ailleurs de rendre à Noris des services plus immédiats et plus positifs. Le 29 juillet 1690, il promettait à Noris de faire des fouilles à son intention dans le fonds nouveau des manuscrits de la reine Christine.

« Cum autem munificentia S. D. N. Alessandri VIII duo mille manuscriptos codices regine Suecie his diebus Bibliothece Vaticane adjuncti sint, illos perscrutabor omnes ut si que alia monumenta in iis lateant que ad opus illustrandum quidquam conferre possunt eidem adjiciam. Reperi in codice quodam fastos consulares a Bruto et Collatino usque ad Veterem et Nervilianum sed displicet quod nonnulla consulum paria in iis desiderentur et nota de passione Christi a recentiore auctore inserta videatur ». Il est vrai que six mois plus tard environ il rendait compte du résultat négatif ou tout au moins négligeable de ses recherches (23 décembre 1690) : « Fragmentum fastorum nullatenus inveni in pluteis Vaticanis sed reperi in manuscripto codice reginae Sueciae auctorem quarti seculi qui annuos consules requirens ita tempora ante et post mortem Christi computat ut fastorum tuorum veritatem testimonio suo

XIII.

Em° Cardli Henrico de Noris Bibliothecae Vaticanae præfecto Cl. Nicasius S. P. D. [1].

Prospera omnia sub vertentis anni initium deprecatus sum tibi,

confirmet. Verba auctoris ante octiduani ad te misi ex quibus facile colliges Illmum D. Ciampini non recte percepisse ea que de hac re a me dicta sunt. Verum quidem est in uno ex cod. mss. Regine Suecie post Eusebii chronicon reperiri fastus consulares a Bruto et Colatino usque ad Veterem et Nervinianum. Sed adeo corrupti sunt, adeo vitiosi, ut meo quidem judicio non mereantur typis imprimi. Videntur iidem cum illis quos Pontacus Vasatensis episcopus post notas suas in Eusebium edidit ex antiquo codice fuxensi, unde specimen eorum non transmittam nisi id prius requiras ».

1. On ignore les motifs de l'interruption de la correspondance entre Nicaise et Noris pendant ces dix années. Peut-être est-elle purement apparente : dans ce cas, les lettres échangées seraient perdues ou conservées dans un autre dépôt moins accessible que l'Angélique. — Cette lettre-ci est conservée dans le recueil 6 A 5 de la B. Angélique. Dans cet intervalle de dix années, Noris avait été nommé cardinal par Innocent XII, et était devenu à la mort du cardinal Casanata préfet de la Vaticane. On s'aperçoit, au changement de ton de son interlocuteur, qu'il était devenu un gros personnage. On s'en aperçoit aussi à l'apparition dans son *Carteggio* de lettres de flatterie et de recommandation qui viennent de correspondants nouveaux et occasionnels. C'est l'archevêque-duc de Reims qui lui écrit le 20 octobre 1697 ses félicitations sur sa promotion au cardinalat et qui se rappelle « le sçavant ouvrage que Son Éminence a donné depuis plusieurs années au public pour la deffense de saint Augustin », et qui lui envoie « une ordonnance sus la matière de la grâce que je viens de faire publier dans mon dioceze à l'occasion de deux thèses que les Jésuites de cette ville firent soutenir à la fin de l'année passée dans leur collège » ; c'est le P. Faizière, provincial des Augustins en Guyenne, qui lui exprime de Bordeaux des félicitations analogues ; c'est un bénédictin d'Autriche, Heinrich von Cobalt, qui lui demande sa protection, voulant devenir missionnaire, pour aller à Rome étudier au collège maronite l'arabe, le syrien et l'éthiopien ; 19 juillet 1701, anno οικονομιας του Χριστου 1701 (*sic*), un docteur de Sorbonne, « Ecclesiae S. Martini Turonensis canonicus ac praecensor », Gatien de Galliczon, lui envoie des opuscules (« Parisiis in Sorbona, unde mox Turones redeo, 2 id. februarii A. MDCXCVII. ») : « Ignotus licet tibi.... opusculum quoddam meum clementiae atque humanitati tuae reverenter subjicio.... Nonnullas tamen praebet summorum pontificum epistolas quae suum videntur in Bibliotheca Vaticana musaeoque tuo inclyto locum sibi postulare ac vindicare. Epistolae autem illae fere omnes nondum in lucem edita fuerant. Una quidem Honorii Papae tertii rescriptum aliquod insigne Extra de Clericis non residentibus relatum exposui, quod in eo ageretur de residentia quadam ligia necdum satis nota juris interpretibus quanquam nonnullarum Galliae majorum ecclesiarum martinianaeque imprimis non recepta sit. Care-

Emin^me Cardinalis, et summo pontifici nostro Clementi XI [1], cui simul ex debito observantiam nostram singularem de exaltatione etiam sua ingenti cum gaudio gratulati fuimus. Nunc autem, si placet Eminentiae tuae, gratiam ab illa deprecabor apud eumdem SS. D. N. pro canonicis regularibus ecclesiae Uzetensis [2], quatenus illam quae est in disciplinam ecclesiasticam et regularitatem in statu suo regulari conservet et tueatur[3]. Rumor est enim fore secularizandos ut ex pagella hic inserta videre possumus. Motus fuit olim hic lapis secularizationis annis ab hinc circiter quadraginta, sed inutiliter et frustra, opponente se huic secularizationi Procuratore Generali Canonicorum Regularium Congregationis Gallicanae S. Genovefae Parisiensis qui illam impedivit. Major autem

bant enim isti hujus basilicae monumentis quae libello illo prodeunt ». L'astronome Cassini (Giov. Domenico) le félicite de la dissertation où il explique la cause des erreurs contenues dans l'*Exposition du calendrier* et où il montre l'insuffisance des corrections proposées : « Quanto alla tavola delle novelle e piene lune per un periodo intiero di 19 anni che le ramena per longo tempo a i medesimi giorni, havendola doppo il mio ritorno di Fontanablo conferita con la mia non vho trovato alla differenza senon che la mia come calcolata al meridiano di Tema le melle 17 minute d' hora piu tardi che la sua tirata nella maniera che si convienne da quella ch' è inserita nel libro dell' espozione » (6 octobre 1699). Cependant la palme de la pompe et de la solennité appartient à ce secrétaire du roi de Pologne, Jo. André de Gleix, qui, dès le 20 février 1694, mettait à une lettre assez platement rédigée pour solliciter sa protection et lui demander l'autorisation de lui soumettre ses travaux la suscription suivante : « Illmo. Em^mo. | Exmo Dno. | Dno. Heinrico Norisio | Pontif. Max. consiliario gravissi | mo, Bibliothecae Vaticanae praefecto | splen^mo et Polyhistori per orbem | celeberrimo, etc. Dno meo gratiosissimo | Romae. » — L'index du recueil 3 R 21 indique aussi une lettre de Bossuet, qui devait être une lettre de remerciements et de félicitations pour l'envoi de quelque ouvrage, mais elle a depuis longtemps disparu de ce recueil (elle y manquait déjà en 1885).

1. A la mort d'Innocent XII, on avait pensé au cardinal Noris comme *papabile*, mais ce ne fut qu'un instant; et le successeur d'Innocent XII fut le cardinal Albani, Clément XI, qui régna de 1700 à 1721.

2. « Li cattolici vecchi della diocesi d'Uzes e de' luoghi a questa città vicini, stimano di esser in obligo di coscienza di palesare alla Sta di V. S. il torto che sarebbe per fare alla N. S. Religione la secolarizatione del capitolo di quella catedrale da qualche private persone protesa. Furono portate altre volte simili pretensioni avanti ai predecessori della Santità Sua, chi stettero sempre fermi a ributtarle, conoscendo l'utilità che puo cavarsi la chiesa in questa parte dal buon esempio de religiosi che vivano insiensi e regolatamente. La dove li canonici hoggi religiosi, sendo poi uberi e secolari potrebbero dar in scandali predigiutiali alla vera conversione de nuovi cattolici che sono in gran numero in questi contorni, com è ben noto alla sacra congregatione di Propaganda ».

3. La mort empêcha Nicaise de suivre cette affaire, sur laquelle il n'y a pas d'autre renseignement dans les papiers de Noris.

nunc videtur necessitas huic sese opponendi quam nunquam, cum in diocesi Uzetensi plurimi sint novi catholici qui de hac relaxatione disciplinae scandalizari possent occasionemque sumere accusandi ecclesiam catholicam relaxamenti.

Scripsit ad me P. Bonjour [1] se valedixisse Aegypto et antiquitatibus illius. Tale enim studium visum est superioribus suis parum conveniens religioso. Nullius tamen rei homines hodierni magis sunt cupidi quam antiquitatis, ut videre est ex libris qui e praelis Batavis quotidie exeunt. Nuper adhuc misit ibi mandanda clarissimo Graevio duo volumina inscriptionum Romanarum nondum edita Fucaldus [2], re judiciaria praefectus in Neustria et antiquitatum omnis generis studiosus : nullum credo fore in tota Europa cymeliarchum nummorum cujusvis generis et moduli copiosius suo. Gallandius [3] illius cymeliarcha, amicus noster singularis, parat collectionem numismatum selectorum Imperatorum Romanorum tam Graecorum quam Latinorum cuiuscumque moduli cum medaglionibus [4] ut aiunt. Primum volumen continebit duodecim primos imperatores. Morellius suam universalem quamprimum emittet romanasque familias meditatur. Spanhemius emisit librum de usu et proprietate numismatum. Sed quid haec omnia ad illa quae cum tanta et tam profunda eruditione nobis dedisti in insigni libro *De anno et epochis Syromacedonum*, quo nihil in hoc genere elegantius editum? Nova *Conciliorum Generalium* editio paratur a Typographia regia cujus cura demandabitur (ut aiunt) Harduino [5]. Sed illi dabuntur observatores qui vigilent ne scateat erroribus satis ipsi familiaribus. Inveni tandem Parisiis cartographum insignem qui suppleat vices defuncti Petri F[i] Beuzhoti [6], cujus opera non displicebit ut spero summo pontifici

1. Le Toulousain Guillaume Bonjour, qui s'était adonné à l'étude du copte, l'un des premiers après Athanase Kircher, fut arrêté dans ses études par l'ordre de ses supérieurs et envoyé aux missions de l'extrême Orient, où il mourut.

2. Nicolas-Joseph de Foucault, intendant de la généralité de Caen de 1689 à 1706, célèbre bibliophile et amateur d'archéologie et d'épigraphie, dont la bibliothèque et le médaillier étaient célèbres.

3. Antoine Galland (1646-1715), traducteur des *Mille et une nuits*, secrétaire et garde des médailles de Foucault, membre de l'Académie des inscriptions en 1701, professeur d'arabe au Collège de France en 1709.

4. Cet ouvrage a-t-il été achevé ? Les bibliographes de Galland ne le citent pas.

5. Ce fut en 1715 que parut, à l'Imprimerie royale, en 12 vol. in-folio, la grande collection des conciles (*conciliorum collectio*). Elle ne vaut pas celle de Labbe en 18 vol. Hardouin fut accusé d'y avoir supprimé des pièces authentiques et introduit des apocryphes, et le Parlement de Paris intervint pour faire corriger l'œuvre qui contenait des opinions opposées aux maximes gallicanes.

6. Personnage que je ne puis identifier.

nostro. Supplebit et vices Patris Bonjour, quantum ad antiquitates aegyptiacas, Pez[....] abbas cad[....] cisterciensis in opera *de antiquitate nationum* brevi lucem visura[1]. Parcas quaeso latinitati meae incultae et incastigatae multumque dissimili Graevianae. Vale, Eminentissime Cardinalis, Romanae ecclesiae ornamentum maximum; servum addictissimum amare perge.

Divione, X mensis aprilis 1701[2].

1. Il s'agit du breton Pezron de la Charmoye, bénédictin et érudit quelque peu aventureux qui, en bon Celte qu'il était, prétendait que le bas breton était la mère de toutes les langues et la langue de l'humanité primitive.

2. Cette lettre est une des dernières qu'ait écrites Nicaise. Il mourut le 20 octobre 1701. Noris, malade d'une ophtalmie depuis 1699 et d'une tumeur depuis 1700, mourut en 1706. à soixante-douze ans, — « Cette lettre, la dernière que nous connaissions de Nicaise, dit M. l'abbé Choiset, résume assez bien sa vie : nous y voyons l'enfant respectueux de l'Église, l'infatigable érudit, et l'ami et le serviteur des savants » (Choiset, *L'abbé Nicaise*, dans le *Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuses du diocèse de Dijon*, 1896).

INVENTAIRE

DE LA

LIBRAIRIE DU CHATEAU DE BLOIS

EN 1518

(*Suite*)

---

[143] Le LIVRE DES anges Contenant cinq parties. ¶ La première parle de la haultesse de Nature [fol. 23 v°] angelicque. Comme elle est spirituelle Et comme elle peult prendre ung corps et de la manière de le former et que cest que le bon ange Et ce au monde a des anges.

¶ La seconde partie parle des troys Iérarchies des anges Cestassavoir de la première qui contient les Seraphins, Chérubins Et les Thrones Et comme cest mal faict denquerir trop les Jugemens de dieu.

¶ La seconde Iérarchie sont : Dominacions Et comme cest grant dangier avoir le gouvernement des ames après les Principaux. puis Puissances. Et comme les maulvais anges sont tenus par force dobéir aux bons Et de maintien que ont les bons anges avec les maulvais.

¶ La tierce Ierarchie sont appelez vertuz Archanges et anges Et l'honneur a eulx deu.

¶ La tierce partie parle du service que nous font les saincts anges Cestassavoir nous consolent deffendent adressent et guident Illuminent Consollent enflambent en lamour de Dieu offrent a dieu noz biens et oraisons et entre ses bénéfices Il traicte de aulcunes questions proposées par aulcuns sainctz aux anges Et des richesses mussees en la mort et croix de notre seigneur.

¶ La quarte partie parle de leur creation, Victoire contre leurs compaignons et de la réparation angelicque, de leurs offices singulières tant au ciel que en bas que en abysme et quel ordre demourra avec eulx après le Jugemens.

¶ Après il traicte comme les anges parlent entre [fol. 24 r°] eulx mesmes et entre eulx mesmes [*sic*] et dedans nous mesmes et quel est leur parler.

¶ Puis il parle Comme leur garde nous est necessaire et comme Ilz sont diversement envoyez a nous et que dieu vault que Ilz soient Icy bas Et comme par leurs prières ung grant royaulme fust bien régi et gouverné Et ce nostre seigneur avoit ung ange. Aussi ce antecrist en aura ung et que la garde angelicque nest tollue aux pecheurs Juifs et mescréans pour leurs peschez ou Infidélité.

¶ Après Il parle de la Joye que ont les anges pour nostre salut et se entre euls Il y a contreversie.

¶ Puis Il parle des dyables et de leurs noms force et malice et se raison leur est demourée. Et de leurs diverses furies et tentacions Et des remèdes contre leur malice.

¶ Après Il parle des Illusions du dyable de ses déceptions et sil peut reveller les choses futures. Et scavoir ce qui est dedans nous.

¶ Puis il traicte des Remedes contre leurs vexations Coniurations qui se font contre les démoniaires Et comme lucifer fust de lordre seraphicque et comment Ilz ont retenu leurs noblesse naturelles. Et comme leur péché est irrémissible de leurs peines et se Ilz seuffrent maintenant.

[Fol. 24 v°] ¶ La cinquiesme et dernière partie traicte de sainct michel. Sa haultesse et noblesse Et pour quoy Il nest des maieurs ne des mineurs anges, mais du mellieu cest des principaulx. Et comme il gecta lucifer hors de paradis avec ses cohortes qui fust sa première office.

¶ La seconde est de dispenser aux choses créés et de ordonner selon la volunté de dieu. ¶ La tierce est régir la sinagogue Jusques à la passion nostre seigneur et de ses révélations faictes à plusieurs. ¶ La quarte office est entendre à la louange de nostre saulveur.

¶ La cinquiesme est de recepvoir les ames Et la manière de les recepvoir et présenter devant Juge. Et comme les maulvais sont à la mort des hommes et de la grande diligence de nostre bon ange a nostre mort. ¶ La sixiesme est que il est député en ung certain lieu pour garde comme de léglise. ¶ La septiesme de faire miracles et de plusieurs miracles quilz a faictz. ¶ La huitiesme est des grandes révélations qui faict aux hommes et pour les biens des royaulmes.

¶ La neufuiesme Cest de adresser les grandes choses à la fin du monde contre antécrist à la résurrection des mors et comme on le doict servir, prier et révérer.

Fr. 186. — Gr. in-fol. vél., xve s. Miniatures. Reliure maroquin rouge du xviie s., aux armes de France sur les plats. Au v° du premier ais de la reliure :

— bloys.

Le livre des Angelz composé par frère François Eximénès Cordelier.

Fol. 1-8 non chiffrés, préliminaires. — Fol. 1, prél. r°, anc. n^{os} : cent trente-sept — 201 — 6846.

Fol. 9e prél. : Miniature. En marge infre, armes de France couvrant celles de Louis de Bruges. — Ms. de 255 feuillets.

[144] Liure des bonnes mœurs Contenant cinq parties dont la première parle des péchez mortelz qui desplaisent a dieu et des remedes a lencontre diceulx.

¶ La seconde parle des gens déglise comme on [fol. 25 r°] les doit honnorer comme Ilz doibvent vivre singulièrement les prelatz et comme Ilz doibvent estudier prescher faire aulmosnes et enseigner le peuple.

¶ La tierce partie traicte des princes comme ilz doibvent estre piteux misericors et vertueulx liberaulx ; Aymer Justice, Sobres, Chastes, Et soy employer pour le bien publicque.

¶ La quarte contient lestat commun du peuple Cest assavoir des riches des pouvres des anciens des jeunes gens de mariages de lestat de virginité et de veufvage Et comme tout le précédent doit vivre. Comme les parens doibvent endoctriner leurs enfans. De l'obedience des enfans à leurs parens. De lestat de marchandise et des serviteurs.

¶ La cinquiesme partie parle de la mort, de péché quon doit fuyer, de la mort naturelle comme on si doit préparer bien vivre et de Jugement.

Fr. 953. — In-fol., vél., xive s. Miniatures. Reliure maroquin rouge du xviie s., armes de France sur les plats. Au v° du premier ais de la reliure :

Des histoires et liures En françoys. Pulpito 2e.

A la Cheminée. Lra S. 8. — bloys.

livre de bonnes mœurs.

Fol. 1 r°, anc. nos : neuf cents nonante huit — 663 — 7290.

Fol. 3 r° : Miniature. Marge infre, armes de France recouvrant celles de Louis de Bruges. — Ms. de 65 feuillets, signé Gebray.

[145] Le liure des bonnes meurs Historié Lequel parle et traicte comme le précédent.

Fr. 453. — In-fol. vél., xve s. Miniatures. Reliure en maroquin rouge du xviie s. avec les armes de France sur les plats.

Au v° du premier ais de la reliure :

Des histoires et liures En françoys Pulpito 2°.

A la Cheminée. — bloys.

Fol. 1 r°, anc. nos : neuf cents soixante — 641 — 7040. — Ms. de lxxviii feuillets chiffrés en rouge au xve s.

[146] Le liure des natures Des herbes.

Fr. 9136. — In-fol., vél., xve s. Miniatures. Reliure moderne. Fol. A prél. : Miniature au v° et armes de France couvrant celles de Louis de Bruges.

Fol. 1 r° enluminé, avec la devise répétée : PLVS EST EN VOVS.

Figures de plantes. — Ms. de 385 feuillets.

[147] LE LIURE DES QUENOULLES.

Fr. 2151. — In-fol., vél., xve s. Miniatures. Anc. n° 7979[3].

Fol. 61 r° : Marie de Luxembourg.

Ce ms. de 61 feuillets convient probablement, bien qu'il provienne de Colbert. Il est entré dans cette bibliothèque par échange, après avoir fait partie de celle des rois de France.

[148] [fol. 25 v°]. LES LOIX DE TRANCRETUS Aultrement appelle lordinaire de maistre trantis Contenant quatre livres Touchans comme toute personne le doit avoir en Justice : Car il parle des Juges ordinaires déléguez Arbitres, Assesseurs Auditeurs Advocatz Procureurs, Exceptions Réplicques Refusement de Juges Causes criminelles. Libelles de possession, Et generallement de tout ce que concerne le livre.

Fr. 1073. — In-fol., vél., xve s. Miniatures. Reliure en maroquin rouge du xviie s., aux armes de France sur les plats. Au v° du premier plat de la reliure :

Bloys. — Des hystoires et livres en françoys Pulpito 3e.

Contre la muraille devers la court.

Lordinaire de Maistre Tancrez.

Fol. 1 prél. r°, anc. n^{os} : 644 — 7847. — Fol. 1 r°, anc. n° : MDCCCVII. — Marge inf^{re}, armes de France couvrant celles de Louis de Bruges. Ms. de 121 feuillets, chiffrés en rouge au xve siècle.

[149] LECTRES DU SÉNÉCHAL De Henault Au Roy d'Angleterre pour faire ung tournoy Et se monstrer et exerciter aux armes.

Fr. 2693 (Exp. arm. XIX, 215). — Gr. in-fol., vél., xve s. Miniatures. Reliure maroquin rouge aux armes de Hector Lebreton, sieur de la Doynetrie. — Au v° du premier ais de la reliure : Vol. 12. Après la garde, une lettre du xviiie s. : « Monsieur, Lorsque vous m'eustes témoigné que vous aviez envie du livre de Tournois, qui appartient à M. d'Omonville, je trouvai l'occasion de lui en parler quelques tems après; mais ayant employé toutes sortes de raisons pour l'engager à s'en deffaire à juste prix, je ne pus tirer autre chose de luy sinon qu'il le laisseroit pour cent escus. Je lui dis là dessus qu'il feroit fort bien de le donner pour la moitié. J'avancay cela parce que vous m'aviez fait l'honneur de me dire que vous iriez jusques là. Il rejetta cette proposition bien loin, et je n'entendois point parler de luy; mais le notaire, qui à ma considération lui a presté au mois d'aoust dernier cent escus pour trois mois, l'ayant fait assiner depuis peu et saisir ensuite, et le pressant vivement pour estre payé, ledit sieur d'Omonville est venu me trouver il y a trois ou quatre jours et m'a prié de tâcher de lui faire avoir de son livre deux cent francs. Et qu'il le retireroit des mains de M. l'abbé Quesnel et qu'il me l'envoyerroit. C'est ce qu'il

fit hyer au soir. Voyez, Monsieur, si vous voulez profiter de l'occasion et en donner les 150 livres. Il faudra bien qu'il en passe par là veu le besoin qu'il a d'argent pour satisfaire le notaire qui le presse. Je vous porterai le livre à l'heure qu'il vous plaira de me marquer. Je suis avec respect, Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur. Le Hay.

« A Paris ce 29e avril 1707. »

(Au dos) : « M. Le Hay, le livre de Tournois 150 livres, 29 avril 1707. »

2e fol. blanc non chiffré : Lettre de M. Le Breton à son fils, de Paris, 6 novembre 1616. Voici cette lettre : « Mon filz, Ayant ces jours passez fort heureusement rencontré ce livre parmi les Trésors de la Bibliothecque d'un antien personnage aussi curieux que scauant, Et voiant mesme (après avoir jetté la veue sur les premiers fueuillets, Qu'oultre son excellence manifestée par son Enluminure Il y avoit encore à s'instruire par son discours Quoy que grossier à cause de la simplicité du siècle). Tant pour nous que pour nos Compagnons, Heraultz; Je m'en suis librement accommodé à prix d'argent. Et d'aultant plus volontiers me suis je porté à ceste honneste despense, Qu'après avoir soigneusement observé l'Inclination du Roy nostre maistre, Entièrement disposée à touttes sortes de belles, généreuses, et Royalles actions, J'ay créu qu'il pouroict arriver un jour que sa Majesté croissant en aage et se sentant animée et de Mars, et d'Amour, autant que pour le contentement des Dames que pour le sien particullier, Vouldroit par bien sçéance synon se présenter en personne au millieu d'un Tournoy, Dumoings le permettre à quelques Princes, Seigneurs, et Gentilshommes de sa court, Et qu'en ce cas cet exemplaire serait non seullement utille, mais grandement nécessaire tant à ceulx qui auront commandement de faire dresser les lisses qu'à nous et à nos Compagnons, De nouveau confirmé par son narré. Que de toutte antiquitté les Roy et Heraultz d'armes sont emploiez en pareilles occasions; Or, puisqu'estant receu en ma survivance tu doibs par conséquent aussi bien succéder à ma charge qu'à mon nom, et au reste de mes petittes facultez, J'ay estimé que tu seras bien aize (La possédant) soit durant ma vie ou après ma mort de rencontrer dans mon cabinet sy à propos et sans peine ce qu'avec labeur, curiosité et despence, J'auray recueilly dans celluy des aultres. Ajouste doncq à mon soing celluy de tes veilles, et plustost que de laisser diminuer ta charge augmente la s'il est possible, ou du moings la mainctiens en l'estat, Auquel j'espere avec l'ayde de Dieu et celle de mes bons Seigneurs et amis te la laisser. Tout différent à la vérité de celluy auquel je l'ay trouvée et où deux de mon nom et deux de leurs devanciers l'avoyoient par négligence

ou aultrement laissée deschoir, Car de la restablir en ce premier lustre où nous la représentent tant de divers Autheurs qui en ont escript, Ce la se peult désirer, mais non pas espérer, que par succession de temps plus favorable, Employe-y neantmoings ton pouvoir, Affin de respondre par ce moien à la louable et juste ambition de ton Père et meilleur amy Le Breton.

« A Paris, ce 6e jour de Novembre Mil six cent seize. »

Fol. 1 prél., miniature de présentation : Louis de Bruges présente à Charles VIII, entouré de sa cour, ce ms. relié en velours noir avec fermoirs dorés. Au-dessus, les armes de France, et, en légende, quatre vers de dédicace par le sr de la Gruthuuse.

Fol. 1 ro : La lettre de tête est enluminée et porte cette double devise (française et flamande) de Louis de Bruges :

PLVS EST EN VOVS — MEER ES IN VV.

Marge infre : armes de France. — Ce ms. a 70 feuillets, chiffrés en rouge au xve s. Il a dû quitter la bibliothèque des rois de France au xviie siècle et n'y est rentré qu'au xviiie avec la collection Gaignières, dont il a fait partie en dernier lieu.

[150] Le Tournay. En ce livre toutes les ordonnances appartenans A ung tournay sont pourtraictés et figurées Et fust ledict livre présenté au roy par le seigneur de la Gruthuuse.

Fr. 2692 (Exp. arm. xix, no 214). – Gr. in-fol., vél., xve s. Miniatures. Reliure maroquin rouge du xviie s., aux armes de France sur les plats.

Fol. 1 ro : Miniature. Louis de Bruges présente à Charles VIII ce ms.

Anc. nos : 445 — 8351.

Ms. de 74 feuillets, chiffrés en rouge au xve siècle.

Miniatures splendides.

[151] Le tournoy.

Fr. 2695. — Gr. in. fol., papier, xve s. Miniatures. — Ms. de 109 feuillets. — Je doute que ce ms. convienne. Il n'a aucune indication de provenance antérieure au xviie s.

[152] La vision du prieur de Salon docteur en decret mieulx seroit Intitulé Le livre la fiction du songe du prieur Car Il fainct que aux Tournelles du temps du scisme Au Jardin Il sendormit tout pensif et que Maistre Jehan de Mun [fol. 26 ro] qui avoit faict le Rommant de la Rose audict lieu sapparust a luy, luy remonstrant que veu le temps qui couroit Il nescripvoit plus. Puis fainct avoir veu passer ung Medecin, Ung Juif, Un Sarazin et ung frere prescheur Lesquels lung apres laultre sont Interrogués par maistre Jehan de Meun.

¶ Le medecin parle comme on quiert divins sorciers Astrologiens pour avoir santé et laissent on la naturelle medecine.

¶ Le Juif dist qu'il a ouy comme usures regnent en France Et le sar-

rasin deschiffre quasi tous les principaulx vices de l'Église Rommaine et de chrestienté.

¶ Le prescheur respond. Le dict livre est en Rime la plus part.

Fr. 810. — Gr. fol., vél., xve s. Miniatures. — Reliure aux armes de Napoléon Ier sur les plats et à son chiffre au dos.

Fol. 1, Miniature. — Anc. n^os : huit cents vint huit — 835 — 7202. — Marge inf^re : armes de France, couvrant celles de Louis de Bruges. — Ms. de 36 feuillets.

[153] LA VISION Du prieur de salon Historié pareil à l'aultre en tout et partout Excepté que au commancement a aucune Epistre a monsieur d'Orléans et une petite question latine disputée pro et contra assavoir mon se Juxte les termes du droict commun on pourroit appeller du pape Lequel vouldroit grever le Roy.

Fr. 811. — In-fol., vél., xive s. Miniatures (Exposé arm. X, n° 28). Exemplaire de dédicace et présentation à Valentine Visconti, avec miniature au frontispice. Au dernier feuillet :

Ce livre est à Charles duc d'Orléans.
Charles.
De Camera compotorum blesis.

[154] Les LUNETTES DES PRINCES Composé par maistre Jehan meschinot.

Fr. 24314. — In-8°, vél., xve s. Miniatures. Reliure en maroquin rouge du xviiie s.

Fol. 1 r°, anc. n^os : Lavallière n° 64 — 2832.

Fol. 2 : n° 55. — Marge inf^re : Min. avec armes de Louis Malet de Graville (mort 1516). — Ms. de 146 feuillets. — Identification incertaine. Rien ne prouve que les mss. de Marcoussis, où est mort Louis Malet de Graville, aient été réunis à la bibliothèque de Blois dès 1516.

[155] La MER DES HISTOIRES. Premier volume [fol. 26 v°] Contenant quatre Eages depuis la création du monde Jusques à david Auquel commence ledict quatriesme Eage et finist a Sedechias soubz lequel fust faict la transmigracion des Juifs en Babilonne ensemble ceste dicte partie traicte de tous les royaulmes qui ont esté audict temps Avec les Arbres diceulx roys bien richement historiés.

Probab^t vél. imprimé 676. — In-fol., xve s., impr. par Pierre Le Rouge à Paris, en 1487, avec miniatures peintes par lui-même, à ce que suppose H. Monceaux. Exemplaire de présentation avec, au 1er feuillet, les armes de France. Ce superbe vélin a été décrit par H. Monceaux dans son ouvrage sur les Le Rouge.

[156] La MER DES HISTOIRES Second Volume Commençant au cinquiesme Eage Comme dit est Cest a la transmigracion des Juifs faicte

par Nabugodonosor et finissant à nostre VIe Eage Jusques au temps de loys vunziesme Roy de france. En cedict volume Il mest par arbres Richement historiés. Les arbres des papes, Empereurs et Roys de France Jusques à Charles huitiesme.

¶ Et en la fin mect le martirologue des saincts comme on list aux églises.

Probab^t vél. impr. 677. — Suite du précédent. Même impression et même date ; décrit également par H. Monceaux. En frontispice, les armes de France.

[157] Les MERVEILLES du monde Contenant dix livres Dont le premier parle de dieu. La création du monde. Incarnacion nostre Seigneur et passion. Du péché originel. Puis Il parle de la vierge marie des prophetes et apostres.

¶ La seconde partie des angeles, de leur nature entendement et parolle.

¶ Le tiers parle du ciel emperial et du firmament.

¶ [Fol. 27 r°] Le quart parle des Elemens Simplicité et Composition. Génération et Corruption Des mouvemens fouldre, Tonnerres, Glaces, Nesge, Nuées, Vens, Pluyes et du temps.

¶ Le cinquiesme parle des planètes et de leur vertu.

¶ Le VIe des métaulx et de leur génération. De la disputacion qui fust entre l'argent et le fer, de l'aymant et de lalkinne.

¶ Le septiesme parle des bestes de leur Roy du conseil, de la traison de regner contre le roy comme Il fust portier des messaiges que le lyon envoya au roy des hommes, de la bataille du linte et liepart et de la mort du regnart le tout est bien moralisé.

¶ Le huitiesme parle de l'homme et que cest que l'homme, de quoy Il est, pour quoy Il est, des plaisirs de l'homme à entendre, vouloir Et soy remembrer. A ouyr, veoir, etc. Puis de la bonté et malice de l'homme. Foy, Espérance, Charité, Justice, Sagesse, Puissance, Attrempance, Largesse, Diligence, Humilité, Contenance, Patience, loyaulté, Courtoysie, Obedience, et de leurs oposites. Puis à la fin Il parle de pénitence, Et de ses parties.

¶ Le neufviesme livre traicte des Juges de paradis.

¶ Le diziesme des peines d'enfer.

Fr. 189. — Gr. in-fol., vél., xve s. Miniatures. — Reliure maroquin rouge du xviie s., aux armes de France sur les plats.

Au v° du premier ais de la reliure :

Des histoyres et livres en françoys.

Au Pul^tre troysyesme par terre du cousté devers la court.

Livre des merveilles traitant de meurs.

Fol. 1 prél. r°, anc. n^os : cinq cents trente — 478 — 6849.

Fol. 1 r°, miniature. Marge inf^re : armes de France couvrant celles de Louis de Bruges. — Ms. de 337 feuillets.

[158] MESNAGIER. Contient belles et sainctes doctrines de l'espoux à son espouse et est party en troys distinctions Dont la première parle [fol. 27 v°] comme elle doibt aymer et servir nostre Seigneur et sa benoiste mère Et de la dévote contenance qu'elle doibt avoir à l'église Et qu'elle doibt vivre chastement comme Susanne ayme son mari Et enfuyant Sarra. Rebeca et Rachel, qu'elle y soit humble et obéissante comme Griselidis qu'elle soit songneuse de sa personne Et que elle tienne les affaires de son époux secrètes Comme l'enfant papirius.

¶ La seconde distinction est nécessaire pour le proffit du mesnage à croistre, acquerir et garder.

¶ La tierce est de leurs honnestes esbatemens, Contenances et maintien entre gens.

Probab[t] le ms. ayant appartenu au baron Jérôme Pichon, désigné par la lettre C dans l'édition qu'il en a publiée. Ne figure plus dans l'inv. de 1544.

[159] Le MIROUER De la Rédemption humaine traictant du péché de lucifer, de nos premiers parens Et pourquoy nostre Dieu est descendu en bas pour nous racheter. Puis Il traicte des figures du viel et nouveau testament, ensemble Il expose les Epistres et Evangilles de l'année avec aulcuns petiz sermens.

¶ Le dict livre est Imprimé en parchemin et historié.

Vél. impr. 906 (Paris, Vérard, vers 1500). Miniatures. Reliure maroquin rouge du XVII[e] s., aux armes de France sur les plats.

Fol. 1 r°, anc. n° : 679.

Ce vélin a 220 feuillets, y compris une table manuscrite de 9 feuillets.

[160] Le MIROER de la salvation humaine Contenant quarante-cinq chapitres Auquel Il parle des anges et de noz premiers parens.

¶ Puis Il traicte du commancement de nostre [fol. 28 r°] salvation qui fut commancé à la saincte conception de nostre rédempteur, nativité, enfance, conversation, prédication, passion, douleurs de sa mère. Sepulture, descente en enfer, comme victorieux Résurrection, mission du sainct espérit, De l'assumption de la vierge marie.

¶ Puis des peines des dampnés et des Joyes des saulvez En la fin des sept douleurs de nostre dame et sept Joyes.

Fr. 188. — Gr. fol., vél., XV[e] s. Miniatures. Reliure maroquin rouge du XVII[e] s., aux armes de France sur les plats.

Au v° du premier ais de la reliure :

— Miroir de l'humaine salvation.

— Des histoires et livres En françoys Pulpito 1°.

A la Cheminée.

Fol. 1 r° : anc. n[os] : quatre cents quatorze — 374 — 6848.

Ms. de 53 feuillets, chiffrés au XV[e] siècle.

[161] Le Miroer historial Première partie. Contenant huit livres. Et finissant à l'empereur Cayus Caligula.

Fr. 316. — Gr. in-fol., vél., xive s. Miniatures. Reliure maroquin rouge du xviie s., aux armes de France sur les plats.

Au v° du premier ais de la reliure :

Premier volume de Vincent historial.

Fol. 1 r°, anc. nos : 412 — 6938. — Miniature représentant saint Louis commandant l'ouvrage à Vincent de Beauvais, et Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe de Valois, ordonnant à Jean de Vignay de le traduire. — Armes de Bourgogne.

Fol. 314 r° : Ce volume fu achevé lan de grace mil CCC et XXXIII la veille sainte Katerine. — Au v° : Priez pour Nicolas Forget, religieux de Saint Louis de Troies, en Champaigne, né à Plancy sur Aubbe.

N. Forget.

Ce ms. a 314 feuillets. — Je doute qu'il ait fait partie de la bibliothèque de Blois, car il est aux armes des ducs de Bourgogne, et a ensuite appartenu à N. Forget.

[162] Le Miroer historial Premier volume contenant neuf livres Et finist à l'empereur Claude qui fust prochain devant Néron Et aux gens vertueux, comme Senecque et Juvénal.

Fr. 308. — In-fol., vél., daté de 1455. Miniatures. Reliure en maroquin rouge du xviie s. aux armes de France, cachant l'anc. provenance.

Fol. 1 r° : deux cents septante neuf — 257 — 6930. — Ms. de 381 feuillets.

[163] Le Miroer historial Second volume Contenant huit livres Et commance au xe livre Et se termine au xviiie. Jusques au temps de l'empereur Gratien soubz lequel Il parle de l'origine des ix Royaulmes Comme Romme, France, Bretaigne, etc.

Fr. 309. — In-fol., vél., daté de 1455. Miniatures. Même rel. que le précédent.

Fol. 1, anc. nos : cent — 224 — 6931.

Fol. 4 v° : Armes de France, couvrant celles de Louis de Bruges. A gauche les initiales L. A [Louis XII-Anne]. — Ce ms. a 393 feuillets.

[164] [fol. 28 v°] Le Miroer historial Tiers volume Contenant huit livres Et commance au XVIII livre Et se termine au XXV où Il traicte de Charlemaigne Et ses successeurs Jusques à l'empereur Otton troisiesme.

Fr. 310. — Mêmes format, époque et reliure que les français 308 et 309.

Fol. 1 r°, anc. nos : deux cents quatre-vingt — 252 — 6932. — Ms. de 407 feuillets.

[165] Le MIROER HISTORIAL Quart volume Contenant le résidu Jusques au XXXIIe livre, Et commance à la condemnation de l'empereur Federic faicte par l'église Il traicte du Royaulme des tartares, des souldans, Turcz et est terminé au dernier empire, qui est la gloire de paradis.

Fr. 311. — Mêmes format, époque et reliure que les français 308, 309 et 310.

Fol. 5 r°, anc. nos : deux cents quatre-vingts sept — 253 — 6933.

Fol. 6 v° : marge infre, armes de France, couvrant celles de Louis de Bruges, avec heaume, bombarde et monogramme A. L. [Anne-Louis XII].

Fol. 486 v° : Cy fine le mireoir hystorial Et fu acompli l'an mil CCCC LV, le vie jour de septembre. — Ms. de 486 feuillets.

Cf. les vél. impr. 642 à 649 (Paris, Vérard, 1495 et 1496), in-folio. — Deux autres mss. fr. peuvent convenir aux 2e et 4e parties du Miroir historial.

Fr. 313. — Gr. fol., vél., XIVe s. Miniatures. Reliure maroquin rouge du XVIIe s., aux armes de France. Au ve du premier ais de la reliure, on lit :

Des histoires et livres En françoys Pulpito 5o.

Contre la muraille de devers la court.

— Second volume de Vincent historial depuis le IX livre iusques au XVIe.

Fol. 1 r°, anc. nos : 297 — 6935. Marge infre : armes des ducs d'Orléans.

Fol. 392 r° : de camera compotorum blesis.

Fr. 314. — Mêmes format, époque et reliure que le précédent Au ve du premier ais de la reliure :

Des histoires et livres En françoys Pulpito 5°.

Contre la muraille de devers la court.

— La quarte partie de Vincent historial contenant les livres depuis XXV jusques à XXXVII.

Fol. 1 r°, anc. nos : 231 — 6937.

Fol. 5 r° : miniature. Marge infre, armes des ducs d'Orléans.

Fol. 438 v° : Guillaume Herù.

De camera compotorum blœsis. — Ms. de 438 feuillets.

[166] MODUS ET RATIO. Quilz traictent de Chasser et Voler.

Fr. 1300. — In-fol., vél., XVe s. Miniatures. Reliure moderne.

Fol. 1 r°, anc. nos : neuf cents cinquante sept — 643 — 7460. Marge infre, armes de France couvrant celles de Louis de Bruges. — Ms. de 246 feuillets.

[167] MODUS ET RATIO Semblable ou l'autre précédent.

Probabl[t] vélin imprimé 1763 (Paris, Vérard, 1506). Initiales or et couleurs, miniatures. Exemplaire de présentation à Louis XII et Anne de Bretagne, avec la miniature au 2e feuillet.

[168] MOLINET De l'art Réthoricque.

Fr. 2159. — In-fol., vélin, xve s. Reliure en maroquin rouge, aux armes de Béthune sur les plats.

1re garde r° : Traicté manuscript de réthoricque venu de monsieur le Daulphin Francois qui mourut à Tournon fils esné du Roy Francois premier.

Fol. 1 r°, anc. n° : 7984. — Marge infre, armes de France couvrant celles de Louis de Bruges. Ms. de I-XXXII feuillets chiffrés en rouge au xve siècle. — A été détourné de Blois à la fin du xvie s. Il est rentré plus tard dans la bibliothèque du roi.

[169] MONSTRELET Conduit l'histoire Après froissart à lan Mil IIIIc Jusques à XXVIII devant le siège dorléans.

Fr. 88. — In-fol., vél., xve s. Reliure maroquin rouge du xviiie s., aux armes de France sur les plats. Au verso du premier ais, on lit sous une feuille de papier, par transparence :

« En ce livre sont descriptes les Choses advenues en france, en Angleterre et en bourgoine depuis l'an 1444 jusqu'en l'an 1471. »

Des histoires et liures En françoys Pulpito 6°.

Contre La muraille de devers La court.

— bloys.

— Chronicques des guerres advenues entre France, Angleterre et Bourgoingne depuis l'an 1444 iusques en l'an 1471.

Fol. A. prél. r°, anc. nos : soixante six — 249 — 6762.

Fol. 1 r° : miniature. Marge infre : armes de France, couvrant celles de Louis de Bruges, et la devise : PLVS EST EN VOVS. — Ce ms. a 261 feuillets, plus les feuillets A-I préliminaires [fol. 29 r°].

[170] MONSTRELET En papier.

Aucun ms. de Monstrelet en papier. Le Fr. 2680 est un in-folio sur vélin, du xve s. Miniatures. Reliure moderne.

Fol. 1 r° : miniature et armes de France, couvrant celles de Louis de Bruges. Ms. de 407 feuillets. — Ce ms. paraît convenir, quoiqu'en vélin.

[171] La Nef des folz Bien historiée Imprimée en parchemin de la differance desquelz Je me taiz Car il y en a tant de divers sortes que le livre ne suffiroit à les bien ranger.

Vél. impr. 607, in-folio (imprimé à Paris pour Jehan Philippes Manstener Et Geoffroy de Marnef libraires à Paris en 1497). Marque

e A. Vérard. — Reliure maroquin rouge du XIX[e] siècle, aux armes de Louis-Philippe sur les plats. Miniatures. 1[re] garde v° : 100.

Des histoires et liures en françoys Pulpito 2°.

Contre la muraille de devers la court.

— Nef des Folz du Monde.

Fol. 1 r° : miniature. — 1446. — Exemplaire de présentation à Louis XII avec son portrait et la dédicace. — Vélin de CXXI feuillets, chiffrés au XV[e] siècle.

[172] [fol. 29 v°] ORDINAIRE DES CRESTIENS Conténant cinq parties dont la première parle du sacrement de baptesme et des douze articles de la foy.

¶ La seconde des dix commandemens de la loy.

¶ La tierce des œuvres de miséricorde.

¶ La quarte de la manière de se bien confesser.

¶ La cinquiesme des peines d'enfer et des Joyes de paradis.

Me semble être le vél. impr. 356 (Paris, A. Vérard, 1494). Exemplaire de dédicace à Charles VIII avec miniature le représentant. Figure dans l'inv. de 1544.

[173] OROSE PREMIER volume Imprimé En parchemin Lequel feist sa cronicque à la Requeste de sainct Augustin Et l'appella De Ormestra mundi, des misères et calamitez du monde.

[174] OROSE SECOND VOLUME Imprimé En parchemin.

Les deux vél. impr. 682 et 683 (Paris, A. Vérard, 1492). — I. Vél. 682. — Fol. 1 r° : Miniature de présentation à Charles VIII, avec les armes de France. Vélin de 228 feuillets. — II. Vél. 683. — Ce vélin a la souscription de Vérard : « Imprimé à Paris ce XXI jour Daoust quatre cens quatrevints douze ». — Splendides miniatures dans les deux volumes.

[175] OROSE EN PARCHEMIN Escript à la main Illuminé et historié. Premier volume. Toutesfois celuy qui a translaté n'a pas suyvi le texte de Orose mais Il a adiousté beaucoup d'aultres choses : Et prolongue le liure Et finist ceste partie a Pompée qui de Jherusalem retourna à Romme victorieux.

[176] [Fol. 30 r°] OROSE second volume Mal intitule Car Il ne parle en tout et par tout que des faitz de César et de Pompée.

Les articles 175 et 176 doivent s'identifier avec le ms. fr. 250, les 2 parties réunies en un volume. In-fol., vél., XV[e] siècle. Miniature. Reliure en maroquin rouge du XVII[e] s., aux armes de France sur les plats, tranches dorées, avec les armes de Jean d'Orléans, comte d'Angoulême. Au v° : Orose Et Lucain. Fol. 1 r° ; anc. n[os] : deux cents septente cinq — 104 — 6891. — Ms. de 412 feuillets.

[177] ORDONNANCE du Roy de france Charles VI[e] Tenant son lit de Justice en son parlement à Paris L'an mil IIII[c] et douze Au moy de Maij sur le faict de son domaine, des monnoys, des aydes, du trésorier des guerres. De lostel du Roy, de la Chambre des comptes, de parlement, de la Justice, de la chancellerie, des gens d'armes et meseaulx.

Fr. 5273. — In-fol., vél., daté de 1412. Miniatures. Reliure maroquin rouge du XVII[e] s., aux armes de France sur les plats.
Deux feuillets A-B prélim.
Fol. B v° : Bloys.
Des histoyres et liures En françoys, Pulpito 3°.
Contre la muraille de devers la court.

[177 *bis*] Ordonnances faites par le Roy Charles VI[e].

Fol. 1 r°, anc. n[os] : MCCCXXIII — 1035 — 9825.
Fol. 114 v° : Desgardone.
Fol. 115 v° : Ce présent liure est à barthelemy Dupré ; qui le trouvera a selluy rende et le payra le ving de sa finance. — Ms. de 116 feuillets dont le dernier blanc.

[178] Les ORDONNANCES Du duc Charles de Bourgongne pour la tuicion et deffence de ses pays sur le faict des compaignies des hommes darmes gens de traict tant à pié que à cheval.

Nouv. acq. fr. 6219. — In-4, vélin, XV[e] s. Enluminures. Reliure moderne en maroquin bleu. Fol. 1 r°, marge inf[re] : Armes de France, couvrant celles de Louis de Bruges. Ce ms. de 31 feuillets avait le n° 9846 au XVII[e] s. (Inv. de 1682), a fait partie des collections Barrois (n° 61), puis de lord Ahsburnham, à la vente duquel il a été racheté. C'est l'ordonnance promulguée par Charles le Téméraire à Trèves en 1473.

[179] OTHÉA Dame de Sapience. L'intencion de ce présent livre, qui est une fiction poetique rimée. Toutesfois bien exposé moralement allegoriquement en prose ; Est de donner cueur aux Jeunes gentilz hommes de estre vertueux et chevalereux Comme enseigne dame prudance A hector de troye luy monstrant que doibt avoir avec luy si veult parvenir à honneur, ses troys seigneuries : C'est attrampance, force et Justice comme [fol. 30 v°] Hercules et Minos. Puis en ensuyvant Perseus qui estoit bon chevalier, doibt par ses vertueux faictz monter sur le cheval Pegasus vollant en l'air ; C'est à dire bonne Renommée et avoir en soy les Inclinations de Jupiter planète Inclinante A doulceur affibilité et amytié et fuyr sur toutes choses la planète Vénus, au pri d'armes Et en ains que donner la sentence ; En en suyvant que Saturne qui est froit et grave en parolles sera cler et véritable, Comme Appollo fuyant la condicion de Phébé, qui est la lune variable et muable farunduet et munde En parolles comme mercure. Consequemment par fables moralizées Il enseigne le chevalier de estre vertueulx et de fuyr les vices.

Fr. 1185. — In-fol., vél., xve s. Miniatures. Reliure en maroquin rouge du xviie s., aux armes de France sur les plats.

Au ve du premier ais de la reliure :

Des histoires et liures du françoys Pulpito 4°.

Contre la muraille devers la court.

— Rithme.

Othéa de la droicte chevallerie de la vie humaine.

Fol. 1 r°, anc. n^os : mil cent vint cinq — 473 — 7399. — Miniatures. Armes de France couvrant celles de Louis de Bruges. — Ms. de 98 feuillets.

[180] Ovide en méthamorphose moralisé.

Fr. 137. — In-folio, vélin, xve s. Reliure en maroquin rouge du xviie s., avec les armes de France sur les plats.

Au v° du premier ais de la reliure :

Des histoyres et livres en francoys Au pul^tre par terre troysyesme du cousté devers la court.

Fol. A prél. r°, anc. n^os : 83 — 6803.

Fol. 1 r° : Miniature. Marge inf^re : armes de France, couvrant celles de Louis de Bruges. Ce ms. a les feuillets A-G préliminaires et 237 feuillets.

[181] Ovide De l'art de Amer en Prose.

Ms. 42, anc. Collection G. Campori, actuellement à la bibliothèque de Modène (Italie).

Au v° du premier ais de la reliure, il porte cette note :

Des hystoires et livres en françoys Pulpito 1°.

Contre la muraille de devers la court.

[182] Psaultier Bien historié et Illuminé Exposé en françoys mot pour mot.

Fr. 13091 (Exp. arm. xix, 206). — In-4°, vél., xive s. Miniatures. En latin et en Français.

Fol. 1 r° : Le Psaultier qui est En latin et en Francois Est à Jehan fils de Roy de France, duc de Berry Et d'auuergne, Comte de Poitou, destampes, de Bouloingne Et D'auuergne. — Flamel.

Fol. 272 : Jehan.

Identification incertaine.

[183] Pamphile Et Galathée en Rime Cest ung livre d'amours.

Peut-être le vél. impr. 178 (Paris, A. Vérard, 1494). Ex. de présentation : Vérard offre l'ouvrage à Charles VIII. Le vol. est relié en velours violet. — Vélin de 77 feuillets.

[184] Paris et Vienne.

Fr. 1479. — In-4°, vél., xve s. Miniatures. Reliure originelle en bois couvert de cuir.

Au v° du premier ais de la reliure : bloys.

Des histoires et liures En françoys Pulpito 1°.

Contre là muraille de devers la court. — Traicté de Godefroy d'Alençon et de Paris son gendre, composé par Pierre de la Sissade, de la ville de Marseille, en 1432, et écrit par Guillaume Le Moigne en 1479.

Fol. 1 r°, anc. n°ˢ : 1136 — MCXLIIII — 7557. — Ms. de 98 feuillets.

[185] La PASSION DE NOSTRE SEIGNEUR. Belle et grande.

Fr. 966 (Exp. arm. x, 31). — In-4°, vél., XVᵉ s. Miniatures. Reliure en maroquin rouge du XVIIᵉ s., aux armes de France sur les plats.

Au v° du premier ais de la reliure :

Des histoyres et liures en françoys Pulpito 3° à la cheminée. — bloys.

Fol. 1 r°, anc. n°ˢ : 7896 — 7269 — 807. Armoiries de Jean d'Orléans, duc d'Angoulême.

Fol. 107 v° : Marie de Clèves.

De camera compotorum blœsis. — Ms. de 107 feuillets.

[186] La PASSION DE NOSTRE SEIGNEUR Avec le soliloque Sainct Augustin et plusieurs sermons de Gerson.

Fr. 973. — Petit in-fol., XIVᵉ s., vélin. Miniatures.

Fol. 1 r°, anc. n°ˢ : 1247 — MCCXLVIII — 7298. Ms. de 214 feuillets. — Identification incertaine. — Le vélin 600 (Paris, A. Vérard, 1490) qui a la devise : PLUS QU'AUTRE, conviendrait peut-être mieux.

[187] La PASSION DE NOSTRE SEIGNEUR.

Fr. 970. — In-fol., vél., XVᵉ s. Reliure maroquin rouge du XVIIᵉ s., avec les armes de France sur les plats.

Au v° du premier ais de la reliure :

Des histoires et livres en françoys Pulpito 3° A la Cheminée. — bloys.

Fol. 1 r°, anc. n°ˢ : neuf cents nonante quatre — 635 — 7297.

[188] Le PÉLÉRINAGE De Voyage humain. En Rime bien historié, ensemble y a le pélérinage de nostre Seigneur Jesu Christ fainct par ung songe que vast le prieur de salon. Et en Rime bien historié.

Fr. 823. — Petit in-fol., vél., XVᵉ s. Miniatures. Reliure en maroquin rouge du XVIIᵉ s., aux armes de France sur les plats.

Au v° du premier ais de la reliure : blois.

De chast fu le gré Margueryte de Chaslu

Riche et large dame fus.

Dame fresche limage (?).

Pélérinage de vie humaine en rithme. — Garde r° : Au roy

Loys XIIe. Au ve, en frontispice, les armes de France, avec l'inscription : Karolus octauus.

Fol. 1 ro : anc. nos : neuf cent cinquante neuf — 482 — 7210.

Fol. 18 ro, en marge, une note pour l'enlumineur :

« Remiet ne faites rien cy — car je y feray une figure — qui y doit estre ».

La figure indiquée dans cette note n'a pas été faite; l'espace réservé est resté blanc. — Ms. de 246 feuillets.

[189] [fol. 31 ro] Le Pelerinage De vie humaine.

Fr. 376. — Gr. in-folio, vélin, xive et xve siècles. Reliure en maroquin rouge du xviie siècle, aux armes de France sur les plats; autrefois relié sur bois en velours rose.

Fol. 1 ro, marge de gauche : armes de France deux fois peintes avec le collier de Saint-Michel; marge de droite : armes de Charles VIII Dauphin, c'est-à-dire écu de France écartelé de Dauphiné; puis la devise suivante deux fois répétée : Plvs qu'avtre. — Doré sur tranches avec les armes de Charles VIII. — Sur le premier feuillet ro sont aussi ces anc. nos : deux cent soixante neuf — 275 — 6988. — Ms. de 325 feuillets avec de belles et nombreuses miniatures. — Le poème est de G. Deguilleville.

[190] La Penitence de Adam Ung livre tout appocriphe plein de folies qui consone mal a l'escripture saincte.

Fr. 1837. — In-fol., vél., xve s. Miniatures. Reliure en maroquin rouge du xviiie s., aux armes de France sur les plats.

A la 1re garde vo : Des histoires et livres En françoys Pulpito 1o. A la cheminée. — bloys.

Fol. 1 ro, anc. nos mdxxvii — 1199 — 7864.

Fol. 3 ro : Armes de France couvrant celles de Louis de Bruges. Ms. de 43 feuillets.

[191] Phebus Pour chasser et voler.

Fr. 619. — In-fol., vél., xve s. Miniatures. Reliure en maroquin rouge du xviiie s., aux armes de France sur les plats. Une feuille de papier collée sur le vo de la reliure empêche de déterminer la provenance de ce ms. en cachant probablement quelque note.

Puis on lit :

« La Chasse de Phebus de Foix envoyée par lui à messire Philippes de France duc de Bourgoigne.

Fol. 2 prél. ro, anc. nos : 665 — 7098.

Fol. 1 ro : huit cents quatre vingt huit. — Armes de Gaston de Foix.

Fol. 112 vo : Ce livre est à celui qui sanz blasme En son droyt mot porte J'ay belle dame. — Ms. de 112 feuillets.

[192] PHEBUS pour chasser et voler.

Fr. 618. — In-8°, papier, xv° s. Reliure originelle en velours rouge cramoisi. — Trois feuillets blancs. Sur le premier r° : Pour le Roy.

Fol. 1 r°, anc. n° : 7097².

Au v° du second ais de la reliure : Ch. Voille, D. D. R. Ch. L. XIII. III Junii a. 1624.

Ms. de 159 feuillets, plus 2 préliminaires. Malgré sa reliure anc., ce ms. n'a conservé aucune indication du XVI° s. pouvant le faire attribuer avec certitude à la bibliothèque de Blois en 1518.

[193] PONTHUS et SYDONIE.

Fr. 1486. — In-8°, vél., xv° s. Reliure en veau du XVII° s., avec des G enlacés et couronnés au dos.

Fol. 1 r°, anc. n° : 7567. — Leclère. — Ms. de 58 feuillets et plusieurs blancs en vélin et papier. Ce ms. ne doit pas convenir; il n'a aucune mention de « Blois ».

[194] PROBLEUMES de Aristote.

Fr. 563. — In-fol., vél., xv° siècle. Reliure moderne. La feuille de vélin qui était au v° du premier ais de l'anc. reliure a été conservée; au v° : Francois — Probleumes de Aristote.

Des histoires et livres En françoys Pulpito 4°.

Contre la muraille devers la court.

Fol. 1 r°, anc. n°ˢ : huit cents nonante VII — 711 — 7063. — Ms. de 379 feuillets (cf. art. 195).

[195] PROBLEUMES de Aristote.

Fr. 564. — In-folio, vél., xv° s. Miniatures.

Au v° du premier ais de la reliure anc. : Des histoires et liures En françoys Pulpito 4°.

Contre la muraille devers la court.

Probleumes d'Aristote exposés de latin en françoys par maistre Eurart de Conty Phisicien du Roy Charles le Quint.

Fol. 1 r°, anc. n°ˢ : cinq cents cinquante quatre — 700 — 7064. Ms. de 376 feuillets. — Ces deux mss. renferment la traduction d'Everart de Conty (cf. art. 194).

[196] PROPRIETEZ de toutes choses.

Fr. 134. — Gr. fol., vél., xv° s. Reliure en maroquin rouge du XVII° s., aux armes de France sur les plats. Au v° du premier ais de la reliure : Le livre de la propriété de chacune chose, traduit de latin en françois par Corbechon (écriture du XVII° s.).

Des histoyres et liures en francoys.

Au pulᵗʳᵉ troysiesme par terre du cousté devers la court.

La propriété des choses par Corbechon.

Fol. A prél. r°, anc. n°s : nonante deux — 31 — 6802.

Fol. 1 r° : Miniature. Marge infre, armes de France couvrant celles de Louis de Bruges. Ms. de 413 feuillets.

[197] PURGATOIRE Des maulvais mariz Et enfer des maulvaises femmes.

Je n'ai retrouvé aucun ms. de cet article. L'ouvrage est attribué à G. Coquillart. Il en existe deux éditions gothiques, les deux sans date, mais la 2e postérieure à 1530.

[198] [fol. 32 r°] QUATRE DERNIÈRES CHOSES : Cest à dire la mémoire de la mort, Du Jugement, D'enfer et de paradis. Contient ledit livre quatre parties selon lesdictes quatre choses : En la première Il traicte comme la mémoire de la mort nous faict humilier Et comment elle faict mespriser toutes choses Et entreprendre à l'homme pénitence.

¶ En la seconde parle des diverses accusations qui seront bien à craindre audict Jugement Et comme Il sera bien à Redoubter car Il fauldra rendre compte de toutes choses pareillement, et pour la sentence dernière.

¶ En la tierce partie Il traicte d'enfer Comment Il se appelle en la saincte escripture Et des pugnitions diverses des dampnés Avec les condicions aggravantes leurs peines.

¶ En la quarte partie de paradis Il traicte comme le Royaulme du ciel est loé prise et Recommandé pour sa beaulté et pour l'abondance de ses biens et pour sa joye et liesse perpétuelle.

Fr. 993. — Vél., xve s., miniatures. Reliure en maroquin rouge du xviie s., aux armes de France sur les plats. Au v° du premier ais de la reliure : Des histoires et livres En françoys Pulpito 2°.

A la Cheminée. Livre des quatre dernières à advenir.

Fol. 1 r°, anc. nos : mil vint — 564 — 7310.

Fol. 4 r° : Marge infre, armes de France, couvrant celles de Louis de Bruges. — Ms. de 112 feuillets.

[199] QUINTE CURSE De la vie et faictz de Alexandre le grant.

Fr. 257. — Gr. in-fol., vél., xve s. Miniatures. Reliure en maroquin rouge du xviie s., aux armes de France sur les plats. Au v° du premier ais de la reliure :

Des histoires et liures en françoys Pulpito 5°

Contre la muraille de devers la court.

Quinte Curse des faictz d'Alexandre.

Fol. 1 r°, anc. nos : 886 — 6899. Marge infre, armes de France couvrant celles de Louis de Bruges. — Ms. de 209 feuillets.

P. ARNAULDET.

(*La suite prochainement.*)

COMMENT

ON DÉMÉNAGE UN DÉPÔT D'ARCHIVES

Dans les conférences que feu Gustave Desjardins fit jadis aux élèves de l'École des chartes sur le service des Archives départementales [1], il est question (p. 20 et s.) du déménagement et de l'emménagement d'un dépôt de ce genre. L'auteur qui, sur d'autres points, prodigue des conseils parfois puérils, se montre sur celui-ci assez avare d'indications pratiques. Et pourtant si cette grosse opération d'un déménagement est épargnée à beaucoup d'archivistes, on peut mettre en fait qu'elle se produit au moins une fois pour chaque dépôt. Combien en compte-t-on aujourd'hui qui soient encore installés dans les locaux dont ils prirent possession au lendemain de la Révolution?

Pour prétendre parler après M. Desjardins, je n'ai guère qu'un titre : celui d'avoir procédé récemment, dans des conditions particulièrement difficiles, à tout le moins insolites, au transfert des riches archives départementales de la Haute-Vienne et de la bibliothèque qui y est annexée [2]. Si la petite expérience que j'ai acquise en cette occasion ne doit vraisemblablement plus me servir, elle pourra être utile à quelques-uns de mes confrères. C'est pour eux que je la traduis ici.

1. Le service des archives départementales. *Conférences faites aux élèves de l'École des chartes les 10, 18, 25 et 30 juin 1890*, par Gustave Desjardins, chef du bureau des Archives au ministère de l'instruction publique et des beaux-arts (Paris, Bourloton, 1890, in-8 de 104 p.).

2. Sur l'opération du déménagement d'une bibliothèque, on trouvera un article de A. Maire dans le *Centralblatt für Bibliothekswesen*, XV (1898), p. 260 et suiv.

I.

En règle générale, un déménagement du genre de celui qui nous occupe ne se fait pas à l'improviste. Il est attendu, fixé plusieurs mois, quelquefois plusieurs années à l'avance. Il convient d'utiliser ces délais pour le préparer. Et la préparation consiste à procéder au triage des papiers inutiles, à parfaire le classement matériel, à ne point laisser une seule liasse, un seul volume sans son numéro d'ordre et sa lettre de série. Elle consiste aussi à étiqueter tous les fonds, s'ils ne le sont déjà ; à bien retenir en quels endroits multiples les dispositions du local ont contraint de les disséminer; à déterminer ce que chacun d'eux occupe de place en mètres courants; à fixer par avance dans le nouveau local, en s'aidant des mesures obtenues, les emplacements nécessaires, sans oublier de ménager, à la suite, un ou deux rayons vides pour les versements futurs.

La préparation ne sera point suffisante si l'on ne prend soin de faire enfermer dans des cartons les liasses de très faible volume et les brochures imprimées; de faire empaqueter sous deux ficelles en croix les séries de registres et de volumes qui se suivent; de se pourvoir d'une quarantaine de panières en osier (plutôt que de caisses en bois), proportionnées aux dimensions des cartons et munies d'un numéro bien apparent. — Elle sera incomplète si l'on ne demande au Conseil général, en temps et lieu, l'ouverture d'un crédit assez large pour couvrir tous les frais de l'opération, et si l'on ne négocie avec un entrepreneur de déménagements (de préférence à un simple camionneur) les conditions matérielles et financières de l'opération [1].

Sur ce dernier chef, il faut tenir ferme à quatre ou cinq points :

1° La probité absolue du personnel ;

1. A titre de renseignement comparatif, je dirai que le dépôt de la Haute-Vienne, comprenant environ 40000 liasses et 13000 volumes, a été transféré en cinq semaines réparties sur trois mois. L'opération a coûté au total environ 700 fr., à raison de 4 fr. par homme et 10 fr. par camion (avec conducteur), plus quelques frais accessoires.

2° Un degré d'intelligence moyen, qui écarte aussi bien l'homme illettré que celui qui aurait propension à s'intéresser au contenu des paquets;

3° La suspension des opérations aux jours de pluie, car, quelques précautions qu'on vous promette de prendre, les bâches ne sauraient garantir les liasses et les volumes des injures de l'eau si vous avez quelques mètres à parcourir entre les archives et le camion ;

4° Le droit de disposer entièrement des déménageurs aux heures convenues, sans qu'ils puissent être distraits de leur besogne sous quelque prétexte que ce soit;

5° La fixation de la journée de travail à huit heures, dont quatre le matin et quatre le soir, de façon à ménager les forces de tout le monde.

Le meilleur moment de l'année pour un déménagement de ce genre, c'est septembre-octobre, c'est-à-dire la morte-saison administrative, alors que les chaleurs sont devenues tolérables, — ou encore avril-mai, immédiatement après la première session du Conseil général.

II.

Avant de commencer l'opération du transfert, il faut s'assurer que le nouveau local est prêt, archiprêt; que nul ouvrier n'aura plus à y pénétrer; que les longueurs de rayons demandées existent bien réellement; que le suintement des murs n'est plus à redouter; que l'architecte du département a procédé à la réception des travaux et constaté les malfaçons existantes. — S'il en est autrement, mieux vaut surseoir à l'emménagement.

Il convient ensuite de se faire remettre les clefs de toutes les portes, pour rester maître du local nouveau comme de l'ancien, en surveiller les entrées et les sorties.

En troisième lieu, il faut répartir le personnel des déménageurs en autant d'équipes de deux hommes qu'il y a d'employés capables de les diriger. Si l'archiviste n'a qu'un seul auxiliaire, il devra se contenter de deux déménageurs, à moins de prendre lui-même la direction de la seconde équipe, ce qui a l'inconvé-

nient de mettre l'archiviste hors d'état de surveiller l'ensemble de l'opération.

Trois équipes me paraissent le maximum de ce que peut diriger l'archiviste : l'une pour la section des archives anciennes, l'autre pour les archives modernes, la troisième pour la bibliothèque. S'il y a des raisons pour appliquer plusieurs équipes à une même section, il importe d'attribuer à chacune de celles-ci des fonds bien distincts.

Donc à chaque section (ou à chaque fonds) son équipe spéciale; à chaque équipe, si possible, son camion propre.

Les séries devront être emportées suivant leur ordre de classement réglementaire, A, B, C, D, etc., auquel ne correspond pas toujours l'ordre matériel existant. De même pour les fonds particuliers de chaque série.

Il ne faut point négliger de convoyer chaque camion depuis le point de départ jusqu'au point d'arrivée, pour éviter les erreurs de direction et d'emplacement dans l'enchargement et le déchargement des panières, surveiller les fuites, recueillir les épaves.

Il faut enfin exiger que le conducteur ne quitte sa voiture sous aucun prétexte et sache la protéger contre les indiscrétions des passants.... et les curiosités des collectionneurs.

La mise en panière des liasses et des livres, leur transport sur le camion, leur déchargement, la mise en place sur les rayons du nouveau local, sont autant d'opérations distinctes, dont la durée est proportionnée au nombre des escaliers à franchir et à la distance qui sépare l'ancien bâtiment du nouveau. Il n'y a donc d'autre conseil à formuler à cet égard que celui de savoir tenir compte de ces données pour ne rien perdre des quatre heures de chaque vacation. Deux charrois, de vingt panières chacun, par demi-journée et pour chaque équipe, sont préférables à un seul charroi de quarante panières qui encombreraient le nouveau local et ne permettraient que difficilement les modifications subites que peuvent commander les circonstances.

C'est aux employés habituels dés archives qu'incombe naturellement le soin de prendre sur les rayons les liasses et les ouvra-

ges, — et aux déménageurs celui de les ranger dans les panières et de les porter au camion. Les deux opérations inverses, qui constituent l'emménagement, doivent se faire par les mêmes mains. Si l'on n'applique point cette division du travail, on constatera bientôt toutes sortes d'erreurs qui conduiront à « un beau désordre ».

Les panières numérotées doivent être vidées dans l'ordre où elles ont été remplies, ce qui n'est pas toujours facile à exécuter, parce que les premières enchargées sur le camion sont les dernières déchargées, si l'on n'y prend garde. Pour ne point suivre cette règle, on perd souvent du temps et on se donne beaucoup de mauvais sang.

Si l'architecte du département est intelligent et fait preuve de bonne volonté, son concours pourra être utile en certains cas. Mais l'archiviste devra rester toujours maître de ses mouvements, ne se subordonner à personne, ne se laisser imposer quoi que ce soit qui lui paraisse en contradiction avec l'intérêt de son service. A ce point de vue, il est bon qu'avant de commencer le transfert de ses archives, il obtienne du secrétaire général de la préfecture pleins pouvoirs et l'assurance d'être soutenu en cas de conflit.

Un archiviste qui prétendrait présider simplement au déménagement de son dépôt, en gants de peau et en chapeau haut-de-forme, fera mieux de rester chez lui et de passer la main à son premier employé. Il importe, en effet, pour une besogne transitoire comme celle-là, où le personnel est forcément inexpérimenté, que le chef ne dédaigne pas, le cas échéant, de soulever une panière pour soulager un homme, de ramasser un livre tombé, de transporter une échelle demandée, sans craindre de se donner un « effort », de se salir les mains ou de respirer un peu de poussière.

Il doit surtout payer d'exemple en arrivant le premier au poste pour entraîner tout le monde, et en partant le dernier. J'ose lui prédire que cette vie nouvelle, poursuivie pendant quelques semaines avec mesure et précaution, ne sera pas sans lui procurer quelques compensations à son existence habituelle sur rond-de-cuir.

Dans les préfectures où la besogne administrative est considérable, où les expéditions de pièces sont nombreuses, les visites à recevoir fréquentes, l'archiviste n'abandonnera son ancien cabinet que lorsqu'il jugera plus commode d'occuper le nouveau.

Il y a toujours dans le public de province quelques badauds qui suivent ces sortes d'opérations avec attention, soit par intérêt, soit par curiosité, soit aussi par esprit de critique. Il n'est pas inutile de les tenir au courant des progrès du transfert par des « communiqués » à la presse, à mesure que l'opération se dessine et prend forme. C'est aussi le meilleur moyen de calmer l'impatience des clients habituels et de faire taire les donneurs de conseils.

Aussi longtemps que dure le transfert du dépôt, il me paraît inévitable, — contrairement à l'avis de M. Desjardins, — d'interrompre la communication des pièces et des ouvrages, tant au public proprement dit qu'aux bureaux de l'administration. Pour diminuer les inconvénients de cette interruption, on peut suspendre le déménagement un jour par semaine, ou encore scinder celui-ci en autant d'opérations partielles qu'il y a de sections dans le service. En introduisant une ou deux semaines d'intervalle entre chaque opération partielle, on obtient cet autre avantage de procurer un peu de repos aux employés et de rendre facile la mise au point immédiate d'une foule de détails en souffrance.

Et en effet, prétendre mettre toutes choses du premier coup dans le meilleur état serait chimérique. Procéder d'abord aux grosses besognes et réserver les moindres pour plus tard, tel est le principe. S'il arrive par exemple qu'un encombrement se produise dans le nouveau local par la rapidité des arrivages, il ne faut pas en prendre prétexte pour suspendre complètement le service des camions ; il faut se borner à remiser provisoirement le trop-plein dans un coin, pour le classer plus tard à loisir.

Un autre devoir s'impose à l'archiviste après le transfert opéré : c'est celui de reviser minutieusement, avec ses répertoires en main, la totalité de ses fonds pour s'assurer que rien ne manque et que tout est à sa place. Cette revision faite, il peut considérer que l'emménagement est terminé.

Une dernière recommandation, et non la moins importante, c'est de tenir jour par jour le mémorial de l'opération. Sa marche, les obstacles rencontrés, les conflits survenus, les dépenses effectuées, les irrégularités constatées dans le service des déménageurs, doivent être notés et datés avec soin pour liquider en toute sûreté les frais afférents et établir, s'il y a lieu, toutes les responsabilités.

III.

Nous venons de dire comment doit se faire théoriquement un transfert d'archives. Dans la pratique, les choses ne vont pas si bien. L'archiviste peut avoir affaire à un architecte personnellement intéressé à hâter l'emménagement et qui, pour atteindre ce but, usera de pressions plus ou moins avouables. Il peut être réduit à abandonner son ancien local dans des délais trop courts et à ne disposer que d'un personnel insuffisant, ou incapable, ou irrégulier.

Il peut se faire aussi qu'il soit contraint par les circonstances à suspendre le déménagement commencé des archives pour procéder à celui de la bibliothèque, ou inversement; — qu'il soit obligé d'arrêter l'opération par raison de maladie ou d'absence; — que toutes ses prévisions soient déroutées par suite d'une erreur initiale, dont les conséquences se répercutent jusqu'à la fin. En d'autres termes, il est possible que la pratique contraigne à modifier sans cesse un programme qui, sur le papier, paraissait répondre à toutes les modalités d'une opération de ce genre.

Si l'archiviste possède à fond la topographie de son ancien dépôt, s'il a l'esprit d'ordre et de méthode, s'il sait commander à ses subordonnés et s'en faire obéir dès le jour où a commencé la préparation, il se tirera toujours d'affaire. A nos yeux cependant, être homme de tête et de décision, savoir se retourner quand les circonstances l'exigent, être capable de renoncer au programme adopté sans jamais se laisser déconcerter ni décourager par l'imprévu, sont autant de qualités qui n'importent

pas moins pour s'acquitter avec honneur de la tâche très particulière qui incombe en pareille occurrence.

Pour un dépôt d'archives comme pour une bibliothèque, un déménagement est en somme le plus souvent une heureuse fortune, qui permet de secouer la poussière des années, de rassembler des séries dispersées, de mettre au rancart des dossiers inutiles, de parfaire le classement matériel. Si le dépôt s'en trouve bien, j'ose croire que l'archiviste, mis à même de prendre contact plus intime avec les fonds confiés à sa garde, ne saurait s'en trouver mal.

Alfred LEROUX.

CHRONIQUE DES ARCHIVES

Le Congrès des sciences historiques réuni à Rome au mois d'avril dernier, sur la proposition de M. Gorrini appuyée par les professeurs Bresslau, Monod et Stern, a émis le vœu presque unanime de voir tous les gouvernements européens s'entendre pour rendre leurs archives publiques jusqu'à l'année 1847. Les études historiques modernes gagneraient beaucoup à une mesure prise partout uniformément : dans le rapport lu par M. Gorrini au Congrès, ce savant a en effet montré comment certains travaux d'histoire générale ou diplomatique ne pouvaient actuellement être entrepris qu'avec difficulté, l'un des éléments principaux faisant défaut (par exemple en Angleterre, où les papiers d'État ne sont pas communiqués au delà de 1798).

D'autres communications intéressant les archives ont été faites à ce même Congrès : M. L. Ováry a décrit les archives diplomatiques de la Hongrie ; — M. G. Ognibene a présenté l'imposant travail manuscrit dont il est l'auteur : l'inventaire général des papiers des ambassadeurs et agents de la Cour d'Este près des cours souveraines étrangères jusqu'à l'année 1796, qui forment un magnifique fonds aux archives d'État de Modène, dont il est depuis de longues années le directeur ; — M. D. Marzi a signalé l'importance historique des archives de la famille Torrigiani ; — M. A. Amelli a décrit les archives du Mont-Cassin ; — M. H. Putnam a raconté ce qu'étaient les principaux dépôts d'archives aux États-Unis ; — M. E. Galli a parlé des archives de la Valteline ; — M. L. Fumi a donné quelques détails sur les plus anciens parchemins des archives de l'État à Lucques, dont il a la garde ; — M. I. Guidi a fait connaître, au point de vue « archives », les résultats d'un voyage en Abyssinie ; — enfin M. G. Degli Azzi a montré l'intérêt qu'aurait la publication intégrale des anciens inventaires d'archives (antérieurs au XVIe siècle).

— L'administration française des archives vient de faire paraître l'*État général par fonds des archives départementales* (Paris, Picard et fils, 1903 ; in-4 d'environ 550 p.), qui est mis en vente au prix de 30 fr., et comprend les fonds de l'ancien régime et de la période révolutionnaire. Nous reparlerons en détail de ce précieux instrument de travail.

CHRONIQUE DES BIBLIOTHÈQUES

France. — Un concours pour la désignation d'un bibliothécaire en chef de la ville de Lyon aura lieu à Lyon le 15 octobre prochain. La demande écrite doit parvenir avant le 25 septembre; les candidats doivent justifier avoir plus de vingt-cinq et moins de trente-cinq ans. Les épreuves à subir seront, l'une écrite (composition sur des questions de bibliographie générale et d'administration d'une bibliothèque municipale; analyse d'une préface en latin ou en langue étrangère moderne; rédaction de fiches de catalogues; transcription d'un texte français d'après un manuscrit), l'autre orale (histoire du livre et de la reliure; histoire de l'imprimerie en France et spécialement à Lyon; histoire des bibliothèques de Lyon; répertoires bibliographiques; législation, comptabilité et catalogues des bibliothèques municipales).

— M. Henri Omont publie dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* (janvier 1903, p. 5-30) la liste des nouveaux manuscrits entrés à la Bibliothèque nationale de 1900 à 1902. Joignez-y les indications des derniers manuscrits acquis à la dernière vente Th. Phillipps cette année même (même numéro, p. 214).

Grande-Bretagne. — Le manuscrit « Canonici Miscell. 449 » de la Bodléienne d'Oxford contient des commentaires latins sur la *Divine Comédie* dérivés principalement de l'original italien de Jacopo della Lana; on y remarque, à la fin du commentaire sur l'*Enfer*, le nom du traducteur, Guillielmus de Bernardis, avec la date 1349. M. Antonio Fiammazzo, très versé dans la question assez complexe des plus anciens commentaires sur la *Divine Comédie* et de leurs différentes traductions, a donné de ce manuscrit une description détaillée et minutieuse dans les *Miscellanea di studi critici edita in onore di Arturo Graf* (p. 679-689; à part, in-8 de 11 p. [1903]). M. Fiammazzo donne quelques extraits de cet important manuscrit, et établit, entre autres points, que le commentaire sur le *Purgatoire*, qui occupe les feuillets 92-110 de ce volume, est celui dont deux chants incomplets sont conservés dans le manuscrit 8530 de la bibliothèque de l'Arsenal.

L. A.

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Bibliographie agricole. — La *Revue bibliographique des sciences naturelles pures et appliquées*, dont nous avions annoncé l'apparition l'année dernière (cf. t. VI, p. 129), n'a pas continué au delà du troisième numéro. Aujourd'hui, nous saluons l'annonce d'une *Revue de bibliographie agricole*, dirigée par E. Ottavi, de Casalemonferrato (Italie), avec le concours de MM. Dewitz, Marescalchi et Vermorel; elle sera trimestrielle, comprendra livres et périodiques, et ne sera imprimée qu'au recto, à la mode des répertoires de même nature existant déjà pour la zoologie, les sciences mathématiques, etc. Elle coûtera 12 fr. par an, et la publication en commencera dès que cent abonnements auront été souscrits. Le système classificateur décimal a été adopté, comme il le fut par V. Vermorel pour son « Répertoire bibliographique des sciences agricoles », dont la Revue ne serait que la continuation régulière.

Bibliographie de l'enseignement technique. — Sous le titre de *Bibliography of the manual arts* (Chicago-New York, Flanagan Company, 1902; in-12 de 100 p.), Arth. Henry Chamberlain, professeur de pédagogie au Throop Polytechnic Institute, publie une liste d'ouvrages et d'articles de revues relatifs à l'enseignement technique et industriel dans tous les pays, y compris les travaux généraux sur la question. La première partie ne contient guère que des travaux publiés en langue anglaise; la seconde comprend les travaux en langues étrangères (par pays); les périodiques forment une catégorie à part. Dans sa préface, l'auteur renvoie le lecteur aux bibliographies générales de l'éducation et de l'enseignement qui ont paru antérieurement, et auxquelles ce petit volume ne saurait dispenser de recourir.

La bibliographie au congrès des sciences historiques de Rome. — La bibliographie et les sciences auxiliaires y formaient un groupe spécial qui a tenu trois séances. Nous noterons particulièrement la communication du professeur Přibram sur un projet de bibliographie historique allemande (qui a paru un peu ambitieux et difficile d'exécution); M. Mandalari a conclu d'autre part à la nécessité de publier une bibliographie calabraise. — Plusieurs séances du groupe de l'histoire littéraire ont, d'autre part, été occupées par de longues discussions relatives à la publication d'une bio-bibliographie italienne, dont l'importance n'échappera à personne : sur le fond, il semble que l'on doive parvenir à s'entendre, mais il semble aussi que ce soit l'argent qui manque le plus pour une pareille entreprise.

COMPTES RENDUS & LIVRES NOUVEAUX

REVUES SPÉCIALES

1. — CENTRALBLATT FÜR BIBLIOTHEKSWESEN (april 1903) : M. Manitius, Ungedruckte Bibliothekskataloge [fin] ; — Aug. Reuter, Berichte und Urkunden aus dem italienischen Feldzuge Karls VIII in einem Wiegendruck ; — O. Hupp, Das Gutenbergische Missale ; — G. Zedler, Das Rosenthal's Missale speciale.

— CENTRALBLATT FÜR BIBLIOTHEKSWESEN (mai 1903) : A. Avetta, Secondo contributo di notizie bibliografiche per una bibliografia dei Codici manoscritti della Bibl. Nazionale di Torino ; — F. Eichler, Quellensammlung zur Geschichte des deutschen Bibliothekswesens ; — O. Hartwig, Sur Mlle Pellechet.

2. — THE BIBLIOGRAPHER (april 1903) : G. Saintsbury, Philip Ayres and the « Lyric Poems » ; — Ev. Campbell, Commercialism in book-collecting ; — L. Binyon, A famous Blake collection ; — A. R. Hasse, The first published proceedings of an american legislature ; — W. F. Prideaux, Additions of the bibliography of the works of Dante Gabriel Rossetti ; — V. H. Paltsits, Notes from bibliographical journals.

— THE BIBLIOGRAPHER (may 1903) : R. Pingrenon, Royal protectors of books in France ; — G. Saintsbury, Thomas Goff author of « The Raging Turk » ; — H. Plomer, Shakespeare printers [suite] ; — V. H. Paltsits, Notes from bibliographical journals.

3. — REVUE DES BIBLIOTHÈQUES ET ARCHIVES DE BELGIQUE (mai-juin 1903) : A. Tiberghien, La seconde impression moscovite (1564-65) ; — J. Vannérus, Le dépôt des archives de l'État à Anvers (aperçu des collections) ; — F. Alvin, Le cabinet des médailles de l'État à la Bibliothèque royale [suite] ; — P. Bergmans, La bibliothèque du comte de Nédonchel ; — O. Grojean, La bibliothèque de Henri Delmotte ; — L. Paris, Les bibliothèques allemandes depuis trente ans et leur situation financière [d'après Roquette].

4. — THE LIBRARY (april 1903) : Who was Caxton ? — J. Duff Brown, Practical bibliography ; — R. Proctor, Ulrich von Ellenbog and the press of S. Ulrich at Augsburg ; — W. B. Thorne, A seventeenth century cookery book ; — W. Voynich, On the study of early printed books ; — The

London Library catalogue ; — A list of variations in three copies of the original edition of Herrick's « Hesperides « and » Noble nummers ».

5. — LA BIBLIOFILIA [1] (aprile-maggio 1903) : C. Lozzi, Cecco d'Ascoli, saggio critico e bibliografico [fin] ; — M. Faloci-Pulignani, L'arte tipografica in Foligno nel secolo XVI [suite] ; — G. Fumagalli, Di Demetrio Canevari medico e bibliofilo genovese e delle preziose legature che si dicono a lui appartenente [suite].

— LA BIBLIOFILIA (giugno-lugl. 1903) : H. Vaganay, « Amadis » en français, essai de bibliographie ; — M. Faloci-Pulignani, L'arte tipografica in Foligno nel secolo XVI [suite] ; — G. Fumagalli, Di Demetrio Canevari [suite] ; — L. S. Olschki, Monumenta typografica [avec fig.].

COMPTES RENDUS

Inventario sommario del R. Archivio di Stato di Firenze. Firenze, tip. Galileiana, 1903 ; in-8 de VIII-128 p.

C'est à l'occasion du Congrès international d'histoire, réuni à Rome, qu'a paru cet inventaire très méritoire et très désirable. Le précieux dépôt des « Uffizi » méritait bien qu'on nous donnât un guide permettant d'apprécier convenablement ses richesses : la première conception en appartient au comm. Pietro Berti ; l'honneur de la réalisation en revient à son successeur, A. Gherardi, directeur actuel du dépôt d'archives de Florence.

Ce guide, de l'aveu même de son éditeur, est « sommarissimo », mais les divisions en sont claires, et permettront de se faire une idée approximative des principales séries de documents historiques offertes à la curiosité des chercheurs. Il suit l'ordre successif des institutions et se répartit ainsi : *Archivio diplomatico*, dont les années extrêmes sont 726 et 1856, et comprenant près de 140000 articles, depuis longtemps utilisés par les historiens, avec leurs annexes (tablettes de cire, cartes nautiques et portulans, etc.) ; — *Archives notariales* de la Toscane, dont les années extrêmes sont 1092 et 1582, et comprenant 22093 registres ; — *Archives du gouvernement*, avec les statuts des communes, les procès-verbaux des conseils, les actes des magistrats, les délibérations de la Signoria, les lettres reçues et expédiées par la Chancellerie (ces diverses séries commencent toutes au XIIIe ou au XIVe siècle) ; — *Archives des Médicis*, politiques, administratives, diplomatiques et personnelles ; — *Archives du gouvernement de Lorraine et de Bourbon*,

1. Le sommaire de cette revue paraissant à Florence, chez Leo S. Olschki, depuis quatre ans (au prix de 20 et 22 fr. par an), sera donné désormais régulièrement. Avec la livraison d'avril 1903 commence la 5e année.

avec son Conseil de régence institué en 1739, son Conseil d'État et ses différentes secrétaireries; — *Archives du gouvernement français*, pour la préfecture du département de l'Arno (1808-1814); — *Archives de la Restauration*, depuis 1814.

Comme il semble naturel, après l'état général sommaire viendront les inventaires détaillés des principales séries. Souhaitons que les archivistes de l'État attachés au beau dépôt de Florence ne nous les fassent pas trop attendre, et ne restent pas en arrière du mouvement créé désormais en Italie, comme ailleurs, pour la divulgation des archives si riches des anciennes républiques de la péninsule. H. S.

Handbuch der Bibliographie; Kurze Anleitung zur Bücherkunde und zum Katalogisieren, von FRIEDR. JOH. KLEEMEIER. Wien-Pest-Leipzig, Hartleben, 1903; in-8 de VIII-304 p. — Prix : 6 mk.

Voici comment M. Kleemeier a compris son manuel de bibliographie. Le premier chapitre est consacré à l'invention et à la diffusion de l'imprimerie, d'une manière très résumée; — le second au livre, à la bibliophilie, à la bibliomanie, au prix des livres, aux incunables, au collationnement : mélange de choses très disparates et singulièrement accouplées; — le troisième à la décoration du livre (initiales, figures sur bois et sur cuivre, lithographie, photographie, reliure); — le quatrième aux bibliothèques et aux catalogues de livres (estampillage, registres d'entrée, catalogues alphabétique et scientifique, description et conservation du livre, principaux travaux bibliographiques, systèmes bibliographiques) : le tout également très sommairement traité. A la suite, on trouvera un tableau des premières villes d'Europe où a été introduite l'imprimerie, et un autre tableau des abréviations rencontrées le plus fréquemment dans les livres et dans les catalogues.

Cet « Handbuch » tient donc à la fois de l'histoire de la typographie, de l'histoire du livre, du guide du bibliophile, du manuel du bibliothécaire, et du répertoire bibliographique. Que de choses en peu de pages! Et que de choses très différentes! Nous possédions déjà, dans le même sens, les petits volumes d'Ottino et de Rogers, qui ne nous paraissaient que mal proportionnés à leur objet et impropres à satisfaire la curiosité du lecteur : nous ne voyons pas très bien en quoi Kleemeier en diffère et leur est supérieur. Assurément, pour les études relatives à l'origine de l'imprimerie, le présent manuel est au courant des nouvelles recherches et a surtout mis à profit les travaux de Zedler; les mentions des prix auxquels certains ouvrages rarissimes ont atteint en vente publique sont empruntées aux dernières années du XIX[e] siècle; la partie afférente à la décoration du livre est peut-être la plus neuve, mais, beaucoup trop restreinte, elle manque de portée générale. Le reste nous paraît très inférieur. Graesel sera toujours préféré par les bibliothécaires, étant à la fois plus clair, plus précis et plus complet;

et je connais un certain *Manuel de bibliographie générale*, que M. Kleemeier n'a pas cité et ne paraît pas soupçonner, et que bibliothécaires, bibliographes et simples lecteurs de bibliothèques préféreront sans doute au nouvel « Handbuch » allemand. En outre, le tableau des premières villes d'Europe où a été introduite l'imprimerie est emprunté à Rogers ; dans le *Manuel* déjà cité, il eût été facile de trouver de multiples améliorations et modifications à y introduire.

Le premier devoir d'un bibliographe est de ne pas ignorer ses contemporains, de faire mieux que ses devanciers. Peut-être le plan trop vaste que s'est imposé M. Kleemeier est-il la cause du résultat médiocre qu'il a obtenu sur quelques-uns des points traités dans son ouvrage. La liste de ses répertoires bibliographiques est mal classée, encore que souvent en défaut, et l'index ne mentionne pas les noms des imprimeurs (en assez grand nombre) nommés dans son premier chapitre. La préface expose qu'on a voulu publier une œuvre à bas prix ; mais elle n'en explique ni les défauts ni l'absence de méthode. H. S.

Bibliographie de la ville de Colmar, publiée sous les auspices de la Société industrielle de Mulhouse et de la ville de Colmar, par ANDRÉ WALTZ, bibliothécaire de la ville de Colmar. Colmar, impr. J. B. Jung et Cie, 1902 ; in-8 de XXI-540 p. — Prix : 6 fr.

L'auteur du « Catalogue de la bibliothèque Chauffour » a voulu élever un monument bibliographique en l'honneur de la ville de Colmar, et il a, à l'aide de la bibliothèque qu'il dirige et des fonds alsaciens de la bibliothèque de l'Université de Strasbourg et de quelques collections privées, composé un répertoire de plus de 3000 numéros. Tous les ouvrages, articles et écrits quelconques, ainsi que les périodiques relatifs à la ville de Colmar jusqu'à nos jours, qui ont été publiés jusqu'au mois de mai 1902, y ont été insérés suivant un plan dont voici le cadre : Histoire générale par époques, topographie de la ville, histoire religieuse (catholique, protestante, juive), beaux-arts, histoire littéraire (y compris bibliothèques, imprimerie, théâtre), instruction publique, institutions municipales, organisation judiciaire, biographies, assistance publique, agriculture et viticulture, commerce et industrie, associations et sociétés, contes et nouvelles, pièces de circonstance et poésies, franc-maçonnerie et sorcellerie, journaux, revues et almanachs.

Le travail est à la fois complet et raisonné. M. Waltz n'a rien omis de ce qui pouvait et devait y figurer, s'astreignant à un dépouillement consciencieux de nombreux périodiques français, allemands et suisses ; mais d'autre part il a parfois fait suivre les titres des ouvrages de sobres notes explicatives, rédigées en langue allemande pour les livres allemands, en langue française pour les livres français (suivant le vœu de la Société industrielle de Mulhouse qui a couronné l'œuvre manuscrite et puissamment aidé à son impression). On ne sera nullement

surpris de l'ampleur de l'ouvrage lorsqu'on saura que seule la bibliographie du célèbre peintre colmarien Martin Schongauer occupe 40 pages (nos 815 à 1023). C'est là le morceau principal, mais le reste est à l'avenant.

M. Waltz avait assumé une lourde tâche; il a su la remplir avec succès, et tous ceux qui auront à se servir de la « Bibliographie de la ville de Colmar » ne pourront qu'adresser avec nous des félicitations sincères à son auteur. Un supplément nous est déjà promis, qui tiendra au courant des plus récents travaux : on voit que le zélé bibliothécaire de Colmar n'a rien tant à cœur que d'être utile à ses contemporains, et à ses compatriotes particulièrement. H. S.

Bibliotheek der Universiteit van Amsterdam ; Catalogus der Handschriften, II (De handschriften der stedelijke Bibliotheek met de latere aanwinsten), bewerkt door Dr M. B. Mendes da Costa. Amsterdam, J. H. de Bussy, 1902; in-8 de xxxix-277 p.

La série des nouveaux catalogues que la bibliothèque de l'Université d'Amsterdam compte consacrer à ses collections de manuscrits et d'autographes s'est ouverte en 1899 par un premier volume d'inventaire de la collection Diederichs, que nous avons signalé à son apparition. Aujourd'hui parait un second volume, contenant l'inventaire sommaire des manuscrits du fonds de la bibliothèque municipale (réunie, comme on sait, à l'Université), les plus récentes acquisitions comprises; il est orné du portrait de Pierre Schaak, l'un des anciens bibliothécaires de la ville d'Amsterdam (XVIIe siècle).

Ce fonds est très varié : on y trouve des manuscrits hébraïques, syriaques, grecs, latins; la théologie, la rhétorique, la philosophie, la médecine, l'économie politique, la généalogie, l'histoire, les beaux-arts, le commerce, l'agriculture, les voyages, la littérature, etc., sont représentés; les mystiques côtoient les prédicants et les moralistes, les philologues sont très rapprochés des glossateurs et des épistolaires; Burman, Duker, Amersfoordt, Boot, van Swinden, van Geuns, Potgieter, De Riemer, Schacht, van Limborgh, Buyck, figurent pour des recueils autographes ou même pour des papiers de famille; les textes classiques ne remontent qu'au XIIIe siècle, et d'ailleurs en petit nombre; l'histoire de toutes les provinces des Pays-Bas est plus abondamment représentée, en recueils de différentes natures et de dates diverses. La table très détaillée permettra de se rendre compte des matériaux manuscrits dont la bibliothèque de l'Université d'Amsterdam nous donne aujourd'hui l'inventaire. La préface de M. le Dr C. P. Burger renferme l'histoire de ce fonds municipal avec l'indication des différents catalogues publiés jusqu'ici, ainsi que d'utiles renseignements bibliographiques et statistiques sur l'histoire de la bibliothèque de l'Université depuis vingt-cinq ans. On y voit, par-exemple, que dans cet espace de

temps le nombre des visiteurs a passé de 4000 à 28700, celui des livres consultés sur place de 2800 à 50000, celui des livres empruntés de 3000 à 15500.

Il n'est pas difficile de tirer une conclusion de ces chiffres significatifs, et la multiplicité des catalogues imprimés ne fera qu'augmenter les facilités des communications au public fréquentant cet établissement de premier ordre. H. S.

Catalogue de la Bibliothèque du Conservatoire royal de musique de Bruxelles, par ALFRED WOTQUENNE. Annexe I : **Libretti d'opéras et d'oratorios italiens du XVIIe siècle.** Bruxelles, Schepens et Katto, 1901 ; in-4 de 190 p. — Prix : 15 fr.

Même avant de terminer le catalogue de la partie musicale de la Bibliothèque du Conservatoire de Bruxelles, M. Alfred Wotquenne, son érudit conservateur, a tenu à publier certaines annexes, dont le caractère plus spécialement bibliographique eût dépassé la portée pratique de l'inventaire principal. Celui-ci, qui a été tiré à très petit nombre, ne se rattache d'ailleurs qu'indirectement aux collections purement musicales, puisque c'est la description de livrets d'opéras et d'oratorios qu'il comporte seulement. Mais ces *libretti*, dont la rareté est extrême et le nombre, ici, considérable, sont souvent les seuls témoins qui restent des premiers essais de pièces lyriques de théâtre qu'ait vues éclore l'art musical ; en tous cas ils représentent des partitions fort éparses, sinon perdues, et presque toujours manuscrites. Leur réunion est donc fort précieuse, et leur inventaire même constitue un document des plus utiles pour l'histoire, très peu connue, de la musique dramatique à cette époque.

En effet, si les musiciens et les érudits ignorent les ancêtres de l'art lyrique, même de nom, et d'œuvre encore plus, c'est que le hasard seul met sous leurs yeux, dans les dépôts les plus divers, celles de ces partitions qui ne sont pas radicalement perdues. Réunir les livrets, relever leurs titres et leurs indications essentielles, c'est en même temps constituer sur le papier ce répertoire perdu. Quand la partition n'existe plus, et à défaut d'une description de celles qui existent encore, le livret renseigne au moins sur le titre exact de l'œuvre, sa date, les noms de ses auteurs.... Et comme le dit justement M. Wotquenne, « les livrets des pièces mêmes dont la partition subsiste jusqu'à ce jour n'ont pas moins d'intérêt pour le chercheur, qui le plus souvent peut y puiser des informations sur l'accueil que l'œuvre reçut du public, et notamment sur les reproductions du même opéra dans différentes villes, sur les artistes successivement appelés à le chanter, sur les remaniements que les pièces eurent parfois à subir, bref, sur une foule de particularités intéressantes pour les musicologues ».

En somme, nous possédons ici une contribution tout à fait neuve à

l'histoire de la musique italienne et spécialement « du drame lyrique pendant ses deux premières périodes : celle des origines, représentée par l'école florentine, et celle qui commence à l'établissement des théâtres publics à Venise en 1637, et qui, après avoir donné naissance à l'opéra français, se prolonge jusqu'à la fin de ce même siècle. Vers cette dernière époque, marquée par le nom célèbre d'Alessandro Scarlatti, se manifeste l'existence de l'école napolitaine, qui se maintient pendant toute la première moitié du XVIIIe siècle jusqu'à la grande réforme de Gluck ».

M. Wotquenne a très judicieusement compris la tâche difficile et compliquée qu'il assumait, et nous ne saurions trop le féliciter de la façon dont il l'a menée à bonne fin. Le catalogue des *libretti* même est par ordre alphabétique de leurs titres. A la suite de la transcription bibliographique de ce titre et des indications de format, nombre des pages, etc., un petit historique de la pièce est rédigé, selon les renseignements qu'il a été possible de recueillir et dont on cite les sources ; dédicaces et avis au lecteur, liste des interprètes, quand il y a lieu, particularités diverses de la représentation au besoin, tout est relevé, et surtout ce qui peut rétablir les noms des auteurs quand ils manquent. Enfin, une dernière note nous renseigne sur l'endroit où se trouve la partition, quand elle a pu être retrouvée.

Cet inventaire est d'ailleurs illustré d'une trentaine de grandes reproductions de titres ou planches gravées, choisies parmi les plus curieuses que comportaient ces *libretti*, et qui sont elles-mêmes un document précieux pour l'histoire de la décoration théâtrale. Mais il est encore complété par plusieurs relevés : une table par noms de compositeurs, bien entendu, groupant ainsi les œuvres décrites plus haut, et y renvoyant, et de même une table des librettistes et une des interprètes cités ; mais surtout un dictionnaire des noms académiques, pseudonymes, anagrammes, etc., dont, suivant un usage bizarre, tous ces auteurs se sont servis pour déguiser leur personnalité. Ce relevé, qui a dû coûter bien des peines à son auteur, mais peut rendre de grands services, dépasse la période où se renferment ces *libretti*, et va de 1500 à 1800. C'est dire qu'on y trouve le nom de Gluck (*Armonide Terpsicoreo*). — Dans la table des compositeurs, les noms les plus marquants pour le nombre de leurs œuvres sont : Boretti, Cavalli, Cesti, Colonna, Draghi, Freschi, Gabrielli, Hoffer, Legrenzi, Monteverde, Pagliardi, Pallavicini, Pasquini, Perti, Pollarolo, Sartorio, Scarlatti, Schmelzer, Tosi, Zanettini et les deux Ziani.

Encore une fois, on ne saurait trouver travail plus réussi et offrant plus d'attraits de tous genres, au musicien comme au bibliographe.

HENRI DE CURZON.

Jean Jannon, ses fils, leurs œuvres, par J.-B. Brincourt. Sedan, impr. Emile Laroche, 1902; in-8 de 86 p. (Extr. de la *Revue d'Ardenne et d'Argonne*).

Jean Jannon a exercé l'art typographique à Sedan pendant plus de quarante ans, à partir de 1611; il était né en avril 1580 et avait fait son apprentissage à Paris chez Robert Estienne III. Grand amateur d'impressions sedanaises, M. Brincourt a en a recueilli bon nombre qui sont sorties de l'atelier de Jannon, et, après avoir complété ses indications personnelles à l'aide d'autres collections (notamment de celle de M. Hecht-Dollfus), il nous donne aujourd'hui le résultat de ses recherches, d'autant plus utiles à consigner que la plupart de ses éditions (protestantes et partant poursuivies par les adversaires de la religion réformée) sont devenues rarissimes. Nous eussions désiré, pour plus de commodité, que chacune de ces éditions fût numérotée. M. Brincourt les ayant toutes tenues entre les mains, il a pu les examiner à loisir, et il signale pour la plupart d'entre elles les marques, les dédicaces, les particularités qu'il a pu rencontrer. Ses recherches dans les archives du greffe et des notaires de Sedan lui ont permis d'ajouter à sa nomenclature quelques détails inédits sur Jean Jannon, ses associés, sa famille, et les mauvaises anneés qui précédèrent sa mort survenue le 20 décembre 1658. C'est un excellent et minutieux travail. Souhaitons que le projet de M. Brincourt, de consacrer ses loisirs à la description des thèses théologiques soutenues en l'Académie sedanaise, soit bientôt mis à exécution : ce sera une excellente suite au travail qui vient de voir le jour. H. S.

Les filigranes des papiers contenus dans les incunables strasbourgeois de la Bibliothèque impériale de Strasbourg, par Paul Heitz. Strasbourg, Heitz, 1903; in-4 de 34 p. et 50 planches. — Prix : 20 fr.

L'an dernier, M. Heitz nous donnait : *Les filigranes des papiers contenus dans les Archives de la ville de Strasbourg.* L'auteur complète aujourd'hui ce travail en reproduisant 1330 filigranes tirés des incunables strasbourgeois. Ce nombre considérable de figures, pour une période de moins de quarante ans et pour une seule localité, n'a été obtenu que par la reproduction de toutes les variétés des types rencontrés. L'auteur reconnait lui-même qu'il aurait « pu se contenter de reproduire une quantité notablement moindre de ces marques » ; mais nous aurions mauvaise grâce à nous plaindre de cet excès de richesses. Cela permettra à ceux qui voudront bien s'en donner la peine de se rendre compte des variations qu'un même type peut subir. Cela montrera aussi à ceux qui s'occupent du sujet que des descriptions de filigranes comme celles qu'a données Castan [1], même lorsqu'on a soin

1. Catalogue des incunables de la Bibliothèque de Besançon.

d y ajouter les dimensions du filigrane, comme l'a fait Th. Lampel [1], sont insuffisantes, et combien il est nécessaire de reproduire ces filigranes eux-mêmes, sans les réduire dans leurs dimensions.

Les 50 planches de filigranes de M. Heitz sont accompagnées de deux tables. La première concerne les filigranes et donne les titres des incunables et les noms des imprimeurs qui ont employé le papier ainsi marqué. Plus d'un lecteur regrettera que l'auteur n'ait pas placé dans cette première table la date de l'impression qu'il faut aller chercher dans la seconde, car c'est un renseignement qui importe autant que le nom de l'imprimeur. La seconde table est disposée par ordre des incunables et donne pour chacun d'eux les divers filigranes qu'on y rencontre.

Le tout est précédé d'une introduction dans laquelle l'auteur examine les nombreuses questions que soulève l'étude des filigranes, en particulier ce qui concerne la date et la provenance des différents papiers. Il reconnaît que « dans la plupart des cas, il est impossible, jusqu'à l'heure actuelle, d'attribuer avec sûreté chaque filigrane à sa fabrique ; bien plus, il faut déjà s'estimer heureux lorsqu'on arrive à désigner une région quelconque comme leur pays d'origine ». La multiplicité des filigranes que l'on rencontre dans un même volume vient-elle de ce que les papiers sont de provenances différentes ou de ce qu'un papetier employait simultanément plusieurs marques ? Il est très vraisemblable que les imprimeurs achetaient habituellement leur papier, non pas directement à des papetiers, mais à des marchands, y prenant ce qu'ils trouvaient pourvu que ce fût du format et de la qualité voulus.

La provenance des papiers d'impression employés à Strasbourg est bien précisée par M. Heitz pour les papiers français ; mais il fait la part un peu maigre aux papiers italiens. Et cependant c'est d'Italie qu'au siècle qui a précédé celui des incunables sont venus tous les papiers, et ce n'est que graduellement que l'industrie indigène a pu les remplacer. Or, comme le fait justement remarquer l'auteur, cette industrie n'était pas encore en état de satisfaire aux besoins locaux au moment où l'invention de l'imprimerie vint augmenter ces besoins dans une proportion considérable. Aussi l'importation italienne se maintint-elle encore longtemps, et un assez grand nombre de filigranes dont nous reparlerons plus loin, que M. Heitz attribue à l'Allemagne, notamment le raisin n°s 292 à 307 et les deux marteaux croisés n°s 319 et 320, sont-ils très vraisemblablement, si ce n'est certainement, d'origine italienne.

L'auteur estime que les filigranes peuvent aider à faire connaître les imprimeurs anonymes ; cependant il convient qu'il est « impossible de nommer sans hésitation l'imprimeur de tel ou tel ouvrage en nous prévalant des filigranes que nous y voyons ». Il termine cette première

2. Inkunabeln.... der Bibliothek des Chorherrenstiftes Vorau (Wien, 1901).

partie en donnant les titres des principales publications contemporaines sur les filigranes[1].

Un second paragraphe de l'introduction est consacré à des remarques sur les filigranes considérés en détail. L'auteur y examine successivement les groupes et les types des différentes marques et fournit à leur sujet des renseignements intéressants. Il a essayé de faire une classification des 448 filigranes du *p* gothique qu'il reproduit. Il est dommage qu'il n'ait pas fait une tentative semblable pour ses 405 filigranes de la tête de bœuf.

Nous ne terminerons pas le compte rendu de cet intéressant travail, sans exprimer le regret que son auteur n'ait pas indiqué les formats des incunables qu'il a si soigneusement étudiés. C'est un renseignement qui peut amener d'intéressantes conclusions. M. Heitz dit, dans sa préface, qu'il ne s'agit dans sa publication « que des livres de grand format ». Il faut, sans doute, entendre par là qu'il n'a examiné que des in-folio. Or, les papiers employés dans les incunables sont de quatre formats que l'on distingue aisément, même dans des ouvrages rognés. Ces formats, qui remontent déjà au XIV[e] siècle, sont indiqués avec leurs noms et leurs dimensions sur une inscription de Bologne, de la fin du XIV[e] siècle. On y voit :

1° Le *rezute*,	qui mesure	0m345	sur 0m450
2° Le *mezane*,	—	0m345	— 0m505
3° Le *realle*,	—	0m445	— 0m615
4° L'*imperialle*,	—	0m500	— 0m740

Ces quatre formats ont persisté et on les retrouve, presque sans changements, dans la seconde moitié du XV[e] siècle.

Le plus petit de ces formats, le *rezute*, a été, de beaucoup, le plus usité. C'est celui qui exigeait le minimum de frais d'outillage et d'habileté technique, aussi le trouve-t-on à la naissance de tous les établissements papetiers. Ce format présente, suivant les pays, de petites différences de dimensions qui permettent parfois de distinguer, à ce seul caractère, les papiers originaires de l'Italie centrale, de Venise, de l'Allemagne ou de la France.

Le *mezzane* se rencontre plus rarement; c'est un format qui parait n'avoir été guère employé qu'en Italie, et ce n'est que plus tard, et assez avant dans le XVI[e] siècle, que son usage s'est généralisé dans les autres pays.

Le *realle* (*royal* des Français, *regal* des Allemands) a été, au contraire, fort goûté. Seulement tous les battoirs n'étaient pas en état de le fabri-

1. Il convient de rectifier le titre traduit de l'ouvrage de N. Likatscheff qui est : *De la valeur des filigranes en paléographie*, 3 volumes avec reproduction de 4258 filigranes (voir *Bibliographe moderne*, 1901, p. 446-448). Le titre donné par M. Heitz est celui d'un autre ouvrage du même auteur, paru en 1891.

quer. En France, on le trouve d'assez bonne heure : en 1459, au filigrane du *pape dans sa chaire ;* en 1454, à celui de l'*écu de France ;* en 1451, à celui de l'*ancre transformée en arbalète ;* en 1418, à celui de l'*ancre à croisette ;* en 1416, à celui de l'*agneau pascal ;* en 1413, à celui au *basilic* et, en cherchant, peut-être en trouverait-on remontant au XIVe siècle. Mais l'Allemagne était moins avancée pour son industrie papetière. La *balance à long fléau* [1], mais qu'on doit classer plutôt dans les marques françaises que dans les allemandes, car elle appartient probablement à la Lorraine, se trouve sur format royal à Metz, en 1475, puis dans le *Fasciculus temporum* imprimé (à Cologne) par Conrad de Hoemborch, en 1476. Le papier d'Augsbourg, à *la pomme de pin*, de format royal, se voit en 1480. Il serait donc intéressant de fixer la date à laquelle apparait le premier papier allemand de ce format et, à ce point de vue, le filigrane du *p* gothique, si essentiellement allemand, paraît propre à résoudre la question. Nous le connaissons dans le *Chronicorum liber*, imprimé en 1493, par A. Koberger, à Nuremberg, dans deux incunables, Utrecht, 1490, et Augsbourg, 1485, enfin, dans une *Bible*, s. l. n. n., de 1482. Peut-être quelques impressions strasbourgeoises sont-elles antérieures ?

Quant au format *impérial*, il faut renoncer à le trouver en Allemagne au XVe siècle. Les deux plus anciens spécimens que nous en connaissions sont 1° les *armes de Nuremberg*, en 1556, et 2° la *lettre R dans un écu*, en 1598. Nous croyons donc pouvoir affirmer que tous les incunables imprimés sur format impérial, qualifiés par quelques bibliographes d'in-folio maximo (tels que : Vincent de Beauvais, *Speculum historiale*, imprimé par Mentellin, s. d.; Gratianus : *Decretum cum apparatu Bartholomæi Brixensis*, imprimé par H. Eggesteyn, 1472 ; Durandus, *Rationale divinorum officiorum*, Ulm, J. Zainer, 1473 ; *Summa notabilissima*, du même impr., 1474 ; Rainerius de Pise, *Pantheologia*, Nuremberg, A. Koberger, 1474 ; Joh. Gritsch, *Quadragesimale*, Ulm, J. Zainer, 1475 ; Lud. de Saxonia, *Meditationes*, Nuremberg, A. Koberger, 1478 ; saint Augustin, *De civitate Dei*, Bâle, M. Wensler, 1479 ; Claud. Ptolemæus, *Cosmographia*, Ulm, Léon Holl, 1482, etc.) sont sur papier italien. Il en résulte que les filigranes de l'*étrille*, de l'*aigle nimbé*, de la *tour sommée d'une fleur de lis*, de *la lettre D à tige*, de la *couronne*, du *croissant surmonté d'un trait étoilé*, de la *fleur forme églantine à six, sept, huit ou neuf pétales*, de la *tête de bœuf à trait étoilé, avec ou sans un petit cercle au front*, sont aussi italiens, et que, lorsqu'on les trouve sur des papiers de dimensions moindres, ces papiers aussi sont italiens, à la réserve, toutefois, des imitations ou contrefaçons qui ont pu en être faites, mais qu'on n'admettra pas sans preuves.

Il en résulte aussi que le lieu d'impression des incunables *absque*

1. Dont un spécimen figure dans le *Bibliographe moderne*, 1900, p. 128.

nota [1] de ce format ne peut pas être déterminé par le filigrane, puisque ces papiers ont été importés d'Italie à Bâle, à Strasbourg, à Ulm, à Nuremberg, comme ils peuvent l'avoir été à Mayence, à Cologne, à Augsbourg ou ailleurs. C. M. Briquet.

LIVRES NOUVEAUX

Bibliographie.

Géographie. — Bibliothèque ornaise ; canton de Gacé, essai de bibliographie cantonale, par l'abbé Guesdon, l'abbé Letacq et l'abbé Desvaux. Alençon [Paris, Champion], 1902 ; in-8 de x-63 p. et pl. (2 fr.)

— Saggio di una bibliografia storica senese moderna (1854-1900), per L. Zdekauer (*Bulletino senese di storia patria*, VIII, p. 361-379).

— A list of the best books relating to Dutch East India, made up in commemoration of the third centenary of the foundation of the East India Company (20 march 1902). The Hague, Nijhoff, 1902; in-8 de 49 p. (0 fl. 50.)

— Peru, history of Coca, the divine plant of the Incas, with an introductory account of the Incas and of the Andean Indians of to-day, by W. Golden Mortimer. New York, Cail and Co., 1902 ; in-8 de xxxi-576 p. et fig. ($ 5.)

Importante bibliographie aux pages 517-544.

Bibliographie. — Rukovodstvo k bibliografitcheskomu opisaniiu knig, na I. Bitovt. Moskva, Paredielov, 1902 ; in-8 de 162 p. (2 r.)

— Catalogus van academische proefschriften, verdedigt aan de Nederlandsche universiteiten gedurende de jaren 1815-1900, van J. W. Wijndelts. I (Godgeleerdheid). Groningen, Evers, 1901 ; in-8 de iv-52 p. (1 fl. 25.)

— Catalogo generale della libraria italiana d'all' anno 1847 a tutto il 1899, per Att. Pagliaini. I (A-D). Milano, Associazione tip.-libraria italiana, 1901 ; in-4 de viii-840 p. (27 l. 50.)

— Pubblicazioni del Ministero di agricoltura, industria e commercio dal 1860 al 1901. Roma, tip. Nazionale Bertero, 1902 ; in-8 de 71 p.

1. Tels que les diverses éditions du *Catholicon* de J. Balbas et des divers *Speculum* de Vincent de Beauvais.

Le Gérant, F. Corne.

BESANÇON. — IMPRIMERIE JACQUIN.

UN ESSAI

DE

BIBLIOGRAPHIE GÉOLOGIQUE[1]

On sait que le *Service géologique de Belgique*, s'inspirant des méthodes préconisées par l'« Institut international de Bibliographie » dont le siège est à Bruxelles, a entrepris depuis quelques années la publication d'une grande Bibliographie de la Géologie et des sciences voisines. Ce répertoire, dont M. Michel Mourlon, le chef du Service géologique, a été l'initiateur, comprend deux séries, consacrées, l'une — série A — à la bibliographie rétrospective (jusqu'en 1895), l'autre — série B — à la bi-

1. Service géologique de Belgique. Ministère de l'Industrie et du Travail. Administration des Mines. — 2, rue Latérale, Bruxelles. *Bibliographia geologica.* Répertoire des travaux concernant les sciences géologiques dressé d'après la classification décimale par MICHEL MOURLON, directeur du Service géologique de Belgique, avec la collaboration de G. SIMOENS, docteur en sciences minérales, attaché au Service. Bruxelles, Hayez, imprimeur de l'Académie royale de Belgique. In-8 (22×14,5 c.) [En cours de publication depuis 1898].

Série A, se rapportant aux publications antérieures à 1896 : tome I, II-371 p., 1899; II, II-420 p., 1900; III, III-404 p., 1901; IV, II-394 p., 1902; V, II-370 p., 1902; VI, II-367 p., 1903.

Série B, se rapportant aux travaux parus à partir du 1er janvier 1896 : [tome I], IV-215 p., 1898; II, II-366 p., 1899; III, II-390 p., 1900; IV, IV-401 p., 1901. Prix : 8 fr. le volume.

Le premier volume de la série B ne porte aucune indication de tome ou de série, et son titre est un peu différent : Ministère de l'Industrie et du Travail. Administration centrale des Mines. — Service géologique. *Bibliographia geologica.* Répertoire des travaux concernant les sciences géologiques dressé d'après la classification décimale et formant la partie (549-571) de la *Bibliographia universalis....* La couverture porte 1898 comme date de publication, le titre 1897.

bliographie courante (à partir de 1896). Depuis 1897, dix volumes ont paru; le moment est donc venu, semble-t-il, de soumettre cette entreprise à une critique impartiale, d'en faire connaître l'économie, et d'examiner jusqu'à quel point les résultats obtenus répondent aux légitimes exigences des personnes appelées à se servir d'un semblable instrument de travail.

Les origines de la *Bibliographia geologica* sont déjà lointaines : dès 1881, M. Mourlon joignait à sa *Géologie de la Belgique* (II, p. 241-392) une « Bibliographie renseignant les publications [*sic*] des auteurs belges ayant trait aux sciences géologiques en général et des auteurs étrangers qui ont écrit sur la géologie de la Belgique ». En 1892, il reprenait, en le développant, ce précieux catalogue régional, mais en remplaçant l'ordre alphabétique par l'ordre chronologique, lui-même subordonné aux grandes divisions des terrains ; et cette nouvelle *Bibliographie des sciences géologiques en Belgique*, formant cinq fascicules autographiés, n'était encore regardée que comme provisoire. Sur ces entrefaites, MM. Lafontaine et Otlet fondaient, à Bruxelles, leur Institut et s'y faisaient les apôtres enthousiastes du « système décimal ». M. Mourlon fut une de leurs premières recrues; franchissant d'un seul bond les étroites limites du territoire belge pour les étendre au globe tout entier, il conçut dès ce moment l'ambitieux projet de greffer la section géologique de la *Bibliographia universalis* sur le catalogue des ouvrages reçus par le Service dont il avait la charge. On lit, en effet, en tête du tome I de la série A, la déclaration suivante :

« Le présent volume comprend environ trois mille titres de publications.... figurant toutes dans la Bibliothèque du Service géologique de Belgique, de telle sorte qu'il fait en même temps l'office de catalogue de ladite bibliothèque.... Il en sera également ainsi des tomes II et suivants de la même série, jusqu'à ce que, le contingent des accroissements successifs de notre bibliothèque étant épuisé, force nous sera de mettre à contribution les grandes bibliothèques de l'étranger pour compléter notre répertoire. Dès lors celui-ci deviendra forcément pour la série *A*, comme nous nous efforçons qu'il le soit dès à présent pour la série *B* : le *catalogue universel* de toutes les bibliothèques » (p. I).

Pour achever de montrer qu'il s'agit bien avant tout d'un catalogue de bibliothèque et non d'un livre, MM. Mourlon et Simoens ont pris soin de ne faire imprimer les feuillets que d'un seul côté; ces volumes ne sont donc, en réalité, que des paquets de fiches, prêtes à être découpées et collées sur des cartons de dimensions convenables. Dans chaque volume, les matières se succèdent, il est vrai, toujours dans le même ordre, qui est conforme à la « classification décimale » telle que l'ont élaborée, pour la géologie, MM. Mourlon et Simoens; mais le choix des articles placés dans chaque division est arbitraire, ou plutôt, les titres sont simplement imprimés au fur et à mesure de la rédaction des fiches. Or, le principal service qu'on attende d'une bibliographie étant de renseigner rapidement et complètement sur la littérature d'une question déterminée, on voit combien l'utilité pratique de la *Bibliographia geologica* se trouve ainsi diminuée : en l'état actuel de l'entreprise, on a, sur quelque sujet que ce soit, dix volumes à parcourir — sans être certain d'avance d'y trouver ce que l'on cherche !

L'objet du compte rendu qu'on va lire, simplifié par cette observation, sera de passer en revue le choix des articles, d'en discuter le classement, enfin de contrôler par des exemples la rédaction des fiches correspondantes.



En dépouillant les volumes de la *Bibliographia geologica*, on est tout d'abord frappé par l'abondance d'articles ne rentrant à aucun titre dans le domaine de la géologie : plusieurs centaines de fiches concernent l'exploitation des mines, la métallurgie, la chimie appliquée, les travaux publics, la statistique, l'économie politique, l'histoire, la médecine, d'autres matières encore.... Voici quelques exemples[1] : A I, 121 : Fabrication de faïences fines en Angleterre; 344 : Le port de vitesse de Heyst; — A II, 141 : Du choléra et de ses rapports avec le magnétisme terrestre; 202 : Agrandissements et embellissements successifs

1. Les numéros transcrits en chiffres arabes dans ce compte rendu se réfèrent aux pages des volumes de la *Bibliographia geologica*.

de Bruxelles; — A III, 340 : La stéatopygie des Hottentotes; 340 : Des méthodes qui permettent d'atteindre le développement préhistorique des religions; — B III, 23 : Décret du Président de la République; 36 : Répertoire des Sociétés par actions fonctionnant en Belgique; 87 : Paul Kruger and his times; — B IV, 9 : Agissons au Canada, un appel à la finance belge. — Au tome A II, plus de douze pages consécutives (69-81) sont consacrées à des documents commerciaux sur l'industrie houillère : variations éprouvées par les salaires, prix de revient, mouvement des combustibles, prix de vente, projets de fusion des Sociétés, etc.

Le choix de ces articles étrangers à la géologie est d'ailleurs quelconque; par exemple, si l'on cite le guide de Delevay, *Bruxelles visité en huit promenades* (A III, 360), pourquoi ne pas mentionner tous les Baedeker, tous les Murray, tous les Joanne de tous les pays ? Si les dictionnaires géographiques du Rhode Island et du Connecticut sont, de même, compris dans le cadre de la *Bibliographia* (A I, 192, 193), pourquoi omettre tous les autres répertoires de localités, tous les *Gazetteers* anglais, les dictionnaires postaux, etc., dont l'objet est identique? Ces exemples — et il serait aussi fastidieux que facile de les multiplier — prouvent, en tout cas, que le champ de la *Bibliographia geologica* est mal défini.



J'arrive au second point : le classement des articles. Tout a été dit sur les avantages et les inconvénients de la « classification décimale »; dans deux notices, publiées ici même, MM. Henri Stein [1] et Paul Bergmans [2] ont fait voir combien, au point de vue pratique, les seconds l'emportent manifestement sur les premiers. Sans revenir sur la question de principe, il suffira de renvoyer le lecteur que ces détails intéresseraient à la brochure servant de clef à la *Bibliographia geologica* [3]. Mais ici doit trou-

1. L'Institut International de Bibliographie et le projet de Bibliographie universelle (*Bibliographe moderne*, I, 1897, p. 121-125).

2. La deuxième conférence bibliographique de Bruxelles (*Ibid.*, p. 192-200).

3. Service géologique de Belgique.... La classification décimale de Melvil

ver place une remarque essentielle : MM. Mourlon et Simoens, après avoir publié un volume (B I) établi suivant un certain système de classification [1], ont sans doute jugé ce système défectueux, puisqu'ils lui en ont aussitôt substitué un autre, applicable à tous les volumes suivants de la série B et à tous les volumes de la série A. Que dire d'un cadre de classement sujet à de telles fluctuations ? Et comment se reconnaître en maniant les fiches qui auraient été découpées dans des volumes exécutés d'après les deux types, alors que rien ne permet d'en déterminer après coup la provenance ?

Quant à la commodité du système, j'avoue ne pas comprendre en quoi il est plus facile d'écrire le symbole 551. 242. 1 que les trois lettres du mot *pli ;* ou encore, d'employer le symbole 554.111.21 de préférence au nom du comté écossais d'*Ayr*. Au tome II de la série A, p. 48-49, un rapport d'Élie de Beaumont et Dufrénoy sur un mémoire de Daubrée a pour symbole idéologique une formule qui ne comprend pas moins de vingt signes, plus six autres signes pour l'indice géographique !

C'est à partir du tome II de la série A que les auteurs ont ajouté à l'indice idéologique un indice géographique : « Cette mesure, écrivent-ils à la page II de ce volume, en nous dispensant de reproduire les titres d'ouvrages à la géologie régionale, nous

Dewey, complétée pour la partie 549-559 de la *Bibliographia universalis* par le docteur G. Simoens, du Service géologique de Belgique, et appropriée à l'élaboration de la *Bibliographia geologica* par Michel Mourlon, directeur du Service géologique de Belgique. Bruxelles, Hayez, imprimeur de l'Académie royale de Belgique, 1899. 2e édition, in-8, 98 p. — Le grand défaut de ce schéma est de dépasser le but, en incorporant au domaine de la géologie, par des voies détournées, des matières qui, dans la *Bibliographia universalis*, trouvent naturellement leur place sous d'autres rubriques : un pareil chevauchement bouleverse toute l'économie du système Dewey. Quant au cadre géographique, où les bizarreries de groupement et les fantaisies d'orthographe abondent, il est souvent d'une minutie bien inutile : c'est ainsi que, pour l'Amérique Centrale, les rédacteurs ne prévoient pas moins de *cent trente-huit* divisions, affectées chacune d'un indice numérique spécial (p. 55-58) !

1. Ministère de l'Industrie et du Travail. Administration centrale des Mines — Service géologique. La classification décimale de Melvil Dewey appliquée aux sciences géologiques pour l'élaboration de la *Bibliographia geologica* par le Service géologique de Belgique. Bruxelles, Hayez, imprimeur de l'Académie royale de Belgique, 1898. In-8, 24 p.

permet, pour le présent volume comme pour tous ceux qui suivront, et qui comprennent chacun trois mille titres de publications, de doubler le nombre de renseignements bibliographiques en le portant par conséquent à six mille par volume [1]. »

Cette façon, quelque peu puérile, de *jauger* la bibliographie scientifique au nombre de fiches ne paraîtra guère loyale si l'on remarque que, dans ce décompte, tout titre vaut pour une unité autant de fois qu'il reparaît affecté d'un indice différent : le système comporte des répétitions indéfinies. Ainsi au tome A II, p. 38-76, un titre de dix lignes (Jars) est répété six fois ; un autre (Pierrot) revient huit fois en trois pages (192-194); de même au tome B III (Büttgenbach cinq fois ; Jordan quatre fois ; Bertrand quatre fois, etc.). La suppression du chapitre « Géologie régionale » est d'ailleurs illusoire, du moment où les titres des mémoires régionaux figurent à la « Géologie générale » (A II, 106 : Owen).

Ces réserves faites, les titres sont-ils du moins toujours convenablement groupés ? On serait tenté d'en douter, quand on trouve un livre sur « La lutte pour l'existence chez les animaux marins » classé sous la rubrique « Structure générale du globe (Morphologie) » (A II, 142); ou encore, avec le même en-tête, une série de travaux sur les *Felis* fossiles, la morphologie du genre *Triarthrus*, la dentition des Tapirs (B III, 187-189) ; au tome B II (341-342), douze fiches relatives aux régions arctiques succèdent au titre courant : « Océanie ». Mais voici le bouquet : Un ouvrage de vulgarisation bien connu sur l'archéologie préhistorique, « Les ancêtres d'Adam », de V. Meunier, porte l'indice numérique affecté à la *Biographie*, et l'indice local placé entre parenthèses renvoie à *France* (B IV, 174) !

⁂

Il reste à dire quelques mots de la rédaction des fiches : ici, le lecteur se trouve en face de l'incohérence la plus déconcertante [2]. Prenons d'abord les ouvrages : pour ceux qui ont eu

1. Cette innovation a été également introduite dans la série B à partir du tome III.

2. La *Bibliographia geologica* ne se cite même pas correctement elle-même ;

plusieurs éditions, celles-ci sont citées absolument au hasard; ou plutôt, puisque les rédacteurs de la *Bibliographia geologica* ont pris soin de nous faire connaître leur méthode de travail, on se borne à signaler l'édition qui se trouve à la bibliothèque du Service : ainsi, A II 6, Beudant (12e); 20, Burat (5e); 111, d'Omalius d'Halloy (3e); 225, Cuvier (4e), etc. — Il y a parfois désaccord entre la date imprimée en caractères gras, au début des articles, et celle qui figure à la suite du titre (B II, 1, 2, 4, 8, 204, 252, 253). Quand la publication d'un ouvrage a duré plusieurs années, pourquoi n'indiquer en caractères gras que la date de l'achèvement, en supprimant celle du début (A II, 15 : Schnabel)? En tout cas, mieux vaudrait ne rien mettre que d'imprimer en vedette un chiffre qui n'est conforme ni à l'une ni à l'autre des dates extrêmes (A II, 1 : Lacroix). Pour les ouvrages sans date, on a fait précéder et suivre le titre d'indications telles que 18.., ou 188., qu'on pourrait croire portées sur les ouvrages eux-mêmes (A II, 4, 87, 110, 148, 378). Les fiches d'une des séries sont d'ailleurs venues s'égarer quelquefois dans l'autre : on ne s'expliquerait guère autrement la mention d'une carte géologique de l'Écosse, publiée en 1876, dans un volume (B III, 161) qui ne traite que des « travaux parus à partir du 1er janvier 1896 ». — Il y aurait bien d'autres négligences à relever : par exemple on signale (A II, 119 : Bruck) trois suppléments à un ouvrage qui, lui-même, n'est pas mentionné; on oublie d'indiquer (*Ibid.*, 141, 168) le nom de l'auteur avant le titre d'un mémoire [Prestwich, Heim].

Si nous passons aux périodiques, nous constaterons en premier lieu que, dans toute la collection, les parenthèses sont employées d'une façon bizarre : elles ont été réservées au seul titre des Recueils, les lieu de publication, date, tome et pages restant en dehors. Le titre de quelques-unes des séries les plus connues est parfois étrangement défiguré : ainsi les *Comptes rendus des séances de l'Académie des Sciences* de Paris sont obstinément désignés sous la mention inexacte de *Comptes rendus de l'Ins-*

que l'on compare, en effet, l'indication donnée au tome B II, p. 125, et le volume correspondant : on n'y relèvera pas moins de quatre fautes sur quatre lignes!

titut (A I, 42 et suiv.), qui s'appliquerait aussi bien au Recueil de l'Académie des Inscriptions ou à celui de l'Académie des Sciences morales ; au tome B II, je n'ai pas relevé cette rédaction défectueuse moins de quarante-neuf fois en trois cent soixante-trois pages ! Ailleurs, certains périodiques, et non des plus obscurs, ont été pris l'un pour l'autre : ainsi, les *Mineral Resources of the United States,* que fait paraître l' « United States Geological Survey », ont été fréquemment confondues avec les *Bulletins* de ce Service (A I, 14-151) ; cette erreur se reproduit, en cent trente-six pages, plus de quatre cent cinquante fois ! A la page 49 du même volume, la confusion a été faite en sens contraire (Melville). Au tome B II, l'abréviation *U. S.* a été omise presque partout devant les mots : *Geol. Survey.* Or, il existe actuellement dans les pays de langue anglaise, de Londres au Cap et du Canada à la Nouvelle-Zélande, au moins une vingtaine de Services scientifiques qui portent ce nom ; ces deux majuscules, on le voit, n'étaient pas superflues dans l'espèce.

Voici quelques autres exemples de confusions entre des Recueils, plus ou moins voisins par le titre ou par le lieu de publication, mais différents : *Annales de la Société géologique de Belgique* et *Bulletin de la Société belge de géologie* (A I, 12 : Cesaró) ; *C. R. de l'Académie des Sciences* et *C. R. de la Société de Géographie* (A I, 198) ; *Revue des Sciences naturelles* de Montpellier et *Revue des Sciences naturelles de l'Ouest* de la France (A I, 271) ; *U. S. Geol. and Geogr. Survey of the Territories*, supprimé en 1879, et *U. S. Geol. Survey*, qui n'existe que depuis cette date (A I, 287-291) ; *C. R. de l'Académie des Sciences* de Paris et *Bull. de l'Académie royale des Sciences* de Bruxelles (B I, 207) ; *The Naturalist* (Leeds, Angleterre) et *The American Naturalist* (Philadelphie, États-Unis) (B II, 219). — En citant le *Bulletin de la Société belge de géologie*, on néglige de spécifier s'il s'agit des *Procès-verbaux* ou des *Mémoires*, dont la pagination est distincte (A I, 178) ; cette omission se reproduit fréquemment.

Après les titres inexacts ou incomplets, les titres faux : Recueils qui n'ont jamais existé, ou qui n'existent plus à la date où il en est fait mention. En voici quelques spécimens : *Bull.*

des procès-verb. de la Soc. géol. du Nord (A I, 296); *Bull. de la Soc. des études scientifiques et naturelles* de Nîmes (A I, 329); *Zeitschrift für physikalische Erdkunde* (B I, 89); *Mém. de la Soc. géol. et paléontol.* de Paris (B I, 173). — A maintes reprises, le titre d'un Recueil a été pris pour le titre d'un article (A II, 323, 330, 346, 381 : *Beitr. zur Geol. Ost-Asiens u. Austral.*; B I, 131 : *Jaarboek van het Mijnwezen in Nederl. O.-Ind.*); quelquefois, on a fait jouer ce rôle au nom d'un éditeur (B I, 87 : *Unione tipografico-editrice*) ou à la qualité d'un auteur (B II, 169 : *Obergrath in Darmstadt*) !

Constamment, les indications de série, tome ou pages manquent. Quelquefois, le nombre de pages d'un mémoire est indiqué au lieu du numéro des pages extrêmes; souvent, il n'y a qu'un numéro de fascicule, ou un nom de mois. Et ce n'est pas toujours parce qu'il s'agit de Recueils peu accessibles, car le cas se présente (B I, 188) pour un travail publié à Bruxelles par M. Mourlon lui-même. Sur les trois mille titres environ que renferme le tome B II, j'en ai relevé exactement trois cents à la suite desquels ces indications, en tout ou en partie, font défaut, alors qu'elles figurent au voisinage pour des articles publiés dans les mêmes journaux scientifiques. — Trop souvent, quand un mémoire a été tiré à part, ce ne sont pas seulement les indications de tome ou de pages qui manquent, mais le titre même du Recueil où le travail correspondant a paru : ainsi A I, 80 (Bleicher); 281 (Barrois); A II, 96 (Adan de Yarza); 101 (Topley); 287 (Hovelacque); B II, 53 (Louis). Au tome A II, p. 93, 102, on a par contre attribué une notice (Duparc et Mrazec) au compte rendu d'un congrès dans lequel elle n'a jamais paru.

Pour les suites et les publications collectives, il semble que la multiplication des fiches ait été le principal desideratum des rédacteurs de la *Bibliographia geologica ;* par exemple, au tome A I, non contents de consacrer une fiche distincte à chacun des volumes de l'*Annuaire géologique* de Dagincourt, Carez et Douvillé, ils n'ont pas reculé devant la transcription individuelle des titres de chacun des groupes de comptes rendus bibliographiques qui, tous les ans, y figuraient. Voilà ainsi plus de quatre-vingt-dix titres (p. 220-228), établis à peu de frais ; et cette his-

toire recommence p. 310, 337, 350 pour les extraits de Carez, Siemiradzki et Racovitza; de même pour les nombreuses divisions régionales de la *Bibliographie géologique de l'Italie* (A I, 351 et suiv.), les livraisons successives du *Record* de Darton (A II, 122), la *Revue de géologie* de Delesse, Laugel et de Lapparent (A II, 123, 124), etc. Mais c'est au tome A IV, à propos des cartes géologiques, que le procédé s'étale dans toute son ampleur : p. 5-20, cent onze feuilles de sondages (*Agronomische Bohrungen*) de la Carte géologique détaillée de la Prusse sont cataloguées séparément; était-ce bien la peine de transcrire cent onze fois de suite le même titre, le nom de l'auteur du levé, la date de publication et le numéro de la feuille variant seuls? P. 27-181, les feuilles individuelles des quatre ou cinq séries du *Geological Survey of Great Britain* font l'objet de douze cent cinquante fiches (n[os] 187 à 1437)! De même pour les séries de la Prusse, de la Hesse, de l'Alsace-Lorraine, de la Saxe — cette fois, les notices explicatives sont répertoriées à part, ce qui ajoute près de cent articles en plus — la *Carte géologique détaillée de la France*, celle de l'Italie, et ainsi de suite pour la Suède, la Belgique, le Japon (ici, on ne nous fait même pas grâce du nom des graveurs)! Mêmes répétitions pour les cent vingt-neuf feuilles de la *Waterstaatskart van het Koninkrijk Nederlanden*, œuvre d'ailleurs très remarquable, mais qui n'a rien absolument de géologique (n[os] 2812-2941). Quant à se reconnaître au milieu de ces trois mille fiches, il y a bien, à la fin du volume, une « table alphabétique des auteurs », mais débrouillez-vous dans ce dédale, quand tous les noms — ou à peu près — vous renvoient au même indice numérique : 55.023, qui veut dire : cartes géologiques!

S'agit-il de traductions? On cite des versions espagnoles de mémoires français qui, eux, ne sont pas mentionnés (A II, 98, 99, 152, 219, 320, etc.). On imprime en caractères gras les noms des traducteurs, de la même façon que les noms d'auteurs; et ces derniers étant supprimés, rien n'indique la différence à la lecture : il est impossible d'énumérer tous les exemples, particulièrement fréquents au tome A II; je me bornerai à renvoyer aux tomes A III, 90 (Galuski) et B III, 192 (Montessus de Ballore et Belinfante).

Dans toute la collection, les comptes rendus bibliographiques sont enregistrés au même titre que les travaux originaux. Le nom d'auteur figurant en tête est tantôt celui du mémoire, tantôt celui du compte rendu. — Observons en passant que si toutes les analyses de tous les ouvrages ou articles originaux doivent être portées sur une fiche spéciale, ce n'est plus cent mille fiches, c'est un million, peut-être, que les rédacteurs de la *Bibliographia geologica* devront établir s'ils ont la prétention d'être complets! Au tome A III, p. 92, ils citent trois rapports sur un même mémoire, présentés à l'Académie royale de Belgique par trois membres de ce corps savant : chaque rapport, portant le même titre que les deux autres et imprimé dans le même Recueil, est répertorié à part; et il en est ainsi dans toute la suite de la *Bibliographia*.



Arrivons au point le plus vulnérable de l'œuvre : la transcription des fiches étrangères. Je passe sur les détails de pure typographie : fautes d'orthographe, coupures défectueuses des mots, omission des majuscules pour la première lettre des substantifs allemands, etc. — ces taches, fâcheuses sans doute, étant au fond sans gravité [1]. Ce qui est plus attristant, c'est la prodigieuse ignorance des langues que les premiers volumes de la *Bibliographia geologica*, tout au moins, révèlent chez les personnes qui en ont rassemblé les éléments. Au tome B I, par exemple, — c'est décidément le plus mauvais de toute la collection, — de la page 1 à la page 200, je n'ai pas compté moins de quatre cents titres russes *traduits en allemand*, sans que le rédacteur ait paru se douter de la langue en laquelle les ouvrages ou mémoires correspondants sont imprimés [2]. La naïveté du co-

1. Les abréviations de l'espagnol *Don* (D.) et de l'allemand *Ritter* (R.) ont souvent été prises pour des initiales, et rattachées par un trait d'union à celles qui répondent aux prénoms (A II, *passim*). Contrairement à l'usage britannique, les initiales doubles représentant les prénoms d'auteurs de langue anglaise sont, de même, toujours rattachées par un trait d'union.

2. Mêmes constatations au tome suivant. Sauf erreur, j'y ai relevé 480 titres d'ouvrages ou articles imprimés en russe et que le lecteur pourrait croire rédigés en français ou en allemand; et le cas n'est pas isolé : il se reproduit parfois sur des pages entières (112-120, 260-270, etc.).

piste a été jusqu'à transcrire des indications telles que « (russ.), » ou « (Russisch) », ou même « In russischer Sprache ». L'éveil est donné, du reste, par des indications comme « 500 Expl. » (p. 19), ou encore « Daselbst » (p. 25, 26, 39), mot qui semble avoir été pris pour le nom d'un journal; ou « Dortselbst »(p. 201); « Gesch. d. Hrn. Verfassers » (p. 69) et « (V. Herrn Premier-Lieutenant Gute) » (p. 46) : évidemment, le rédacteur n'a pas vu les documents dont il donne les titres, et ces titres ont été découpés dans des catalogues ou dans des listes d'ouvrages offerts aux sociétés savantes — procédé de travail avoué sans détour dans l'avant-propos du volume : « Nous continuons sans relâche le dépouillement des ouvrages et *catalogues*, ainsi que la transcription de tous les titres sur fiches » (p. IV). Ces preuves d'emprunt abondent à la suite des titres, sous la forme de commentaires rédigés dans une langue étrangère. Exemple (p. 21) : *Annual Report of the secretary for Mines and Water-supply, Victoria*.... « (V. d. Behörde) ». C'est le flagrant délit! Il va sans dire que les titres des Recueils russes, dont un grand nombre sont des journaux politiques, de même que les noms d'auteurs slaves, ont été écrits à l'allemande [1]. — Les combinaisons les plus bizarres se trouvent d'ailleurs réalisées : commentaire italien d'un mémoire espagnol (A III, 13); travail anglais décrit en italien (A III, 100); notes anglaises dont le titre est traduit en allemand (B I, 65, 70); Recueil français et russe transcrit en allemand (B I, 145); ouvrage hollandais dont le titre est donné en anglais (B III, 328); mémoires allemands intitulés également en anglais (B II, 149, 221, 271, etc.). On pousse la haute-école jusqu'à traduire en allemand des titres français : B II, 69 : « Cumenge, Künstliche Darstellung von goldführendem Conglomerat (Réunions de Saint-Étienne) » [*sic*], mais en oubliant de donner le renseignement principal, le nom de la société devant laquelle cette communication a été faite. D'autre part, le rédacteur a dû mettre largement à contribution les sources françaises : nombreux sont, en effet, les mémoires allemands ou anglais dont le titre est donné en notre

1. On a quelque peine à reconnaître le nom de Vichy dans le *Wischi* de la page 122 — bel exemple de mot français transcrit en russe, puis retranscrit en allemand



langue (B II, 156, 223, 271, etc.). On trouve aussi des spécimens d'un galimatias international peu recommandable, tels que : « Mitth. aus dem Krystallog. Laborat. des Central Technical College in London » (B II, 8). Parfois, enfin, la transcription des fiches étrangères devient tout à fait inintelligible (même vol., 131, 137, 138).

Il y aurait mauvaise grâce à insister plus longtemps sur les coquilles qui déparent mainte des pages de la *Bibliographia* [1], mais la méprise suivante est vraiment trop forte pour passer inaperçue ; elle s'étale au bas de la page 178 du tome B I :

« Basterot (de) 551.781.2
1896. Diese Art ursprünglich aus dem sogenannten Aquitanien von Saucats beschrieben ; man hat dann später die mitteloligocäne Typus von Gaas damit identifiziert, ob mit Recht, scheint mir noch nicht über jeden Zweifel erhaben. »

Voilà donc une remarque sur la synonymie d'une espèce fossile, prise — on ne dit pas où — pour une référence bibliographique (par surcroit, la date est fausse) ! On ne saurait véritablement travailler plus mal.



J'ai déjà dit, à propos des cartes, que les « tables » étaient illusoires. Quant aux *Errata*, sauf quelques corrections aux indices numériques, on y retrouve toutes les défectuosités du texte. Or, le lecteur a pu en juger par les échantillons qui précèdent, un volume entier ne serait pas de trop pour enregistrer les inexactitudes, les erreurs, les bévues de tout genre dont fourmillent littéralement les pages de la *Bibliographia geologica*. Néanmoins, M. Mourlon affirmait naguère, en présentant un des volumes de la *Bibliographia* à la Société belge de géologie, que « le degré de fini et d'uniformité dans les abréviations de titres de périodiques et le reste [*sic*] n'a peut-être jamais encore été

1. *Bolides* pour *solides*, *caractères* pour *cassures*, *spécules* pour *spicules*, *infraction* pour *infracrétacé*, *vernis* pour *veins*, *la terre* pour *la Serre* [Jura], *800* pour *8°*, *from* pour *f. cap*.....



atteint aussi complètement » que dans cette publication [1]. Le devoir de la critique sérieuse est de mettre en garde contre de pareilles illusions. D'un recueil qui aurait pu être excellent, dans un cadre plus modeste et avec un but mieux défini, les rédacteurs ont fait une compilation détestable, où les règles les plus élémentaires de la bibliographie et du simple bon sens sont violées pour ainsi dire à chaque pas : je crois l'avoir surabondamment prouvé. Il n'y a là qu'un gaspillage inutile de temps, d'argent et d'efforts ; et le monument annoncé attend encore sa première pierre [2].

EMM. DE MARGERIE.

1. *Bulletin de la Soc. belge de géologie, etc.*, Bruxelles, XVI, 1902, procès-verbaux, p. 175.

2. Depuis la rédaction de ce compte rendu, le plan de la *Bibliographia geologica* a été vivement attaqué devant la Société belge de géologie par M. E. Van den Broeck, et non moins chaleureusement défendu par M. G. Simoens (voir le *Bulletin* de cette Société, t. XVI, procès-verbaux, p. 348-450, 1902 ; publié en février 1903). La lecture de ces deux articles n'appelle aucune modification à ce qui précède.

CATALOGUE DES ACTES ROYAUX

CONSERVÉS

DANS LES ARCHIVES DE LA HAUTE-MARNE

(Suite)

FRANÇOIS Ier [1]

339. — 1517 (n. st.), 17 mars, Paris (an III). — Mandement, au premier huissier du parlement ou sergent sur ce requis, de citer au Parlement Gilles de Gyé, chanoine de Langres, prieur de Saint-Gengoul de ladite ville, bien qu'il ne soit pas à la connaissance de Jean de Beaumont, grand archidiacre, que ledit Gilles ait relevé l'appel, interjeté par le dit Beaumont, d'une sentence interlocutoire du bailli de Sens, du 14 mars précédent, car Jean de Beaumont « doubte qu'il le vueille relever à long jour pour fouyr et délayer ». — « Par le Roy, à la relacion du Conseil, Guyot. »

Original, fragment de grand sceau de cire blanche, sur simple queue. (Chapitre de Langres, travée 18, liasse 79 provisoire : *Archidiacres.*)

340. — 1518 (n. st.), 17 mars, Paris (an IV). — Lettres adres-

1. Le *Catalogue des actes de François Ier*, publié par l'Académie des sciences morales et politiques, a donné l'analyse d'un certain nombre d'actes de ce prince, conservés aux Archives de la Haute-Marne, qui avaient été envoyés à l'Académie par l'employé alors chargé de tout le dépôt. Un bon nombre de ces analyses étaient erronées, mais une certaine partie de ces actes étaient également connus par des copies des dépôts de Paris, ce qui a permis de rectifier les mauvaises analyses envoyées de Chaumont ; pour les autres actes, connus seulement d'après le dépôt départemental de la Haute-Marne, l'Académie a dû se contenter de l'analyse communiquée de Chaumont, et comme l'analyse en était parfois mauvaise, nous avons dû le dire.

sées au Parlement, autorisant le chapitre de Langres, alors en procès devant ladite juridiction, contre les habitants de Marcilly, de Celles et de Plesnoy, à transiger amiablement et sans frais, et à « partyr franchement et quictement de nostre dicte court et de procès sans amende ». — « Par le Conseil, Huault. »

Transcrit dans l'accord intervenu; copie collationnée de 1563. (Chapitre de Langres, G. 72 provisoire : *Plesnoy*, taille à volonté.)

341. — 1519, 5 mai, Saint-Germain-en-Laye (an V). — Mandement à Gui Pignard, notaire et secrétaire du roi, son bailli de Langres, et aux élus sur le fait des aides audit lieu, de réunir des approvisionnements en l'élection de Langres jusqu'à concurrence de 200 muids de blé (froment et seigle), mesure de Paris, 1750 poinçons de vin et 227 muids d'avoine, même mesure, attendu que « nous avons délibéré faire de brief quelque bonne et grasse champaigne, où nous espérons estre en personne ».

Copie contemporaine, non signée. (Chapitre de Langres, G. 107, 4° provisoire.)

342. — 1520, 6 septembre, Saint-Germain-en-Laye (an VI). — Commission au sénéchal d'Armagnac pour rechercher les fiefs acquis par les gens d'église, communautés et gens de mainmorte. — « Par le Roy, en son Conseil, Hédoyn. »

Original, Chapitre de Langres, G. 118 provisoire. — *Catalogue des actes de François Ier*, I, p. 225, n° 1238.

343. — 1520, 15 octobre, Fontainebleau (an VI). — Commission donnée à Jean Nicolas, chevalier, premier président des Comptes; à Gilles Berthelot, chevalier, seigneur d'Aizay, « tiers président » des Comptes ; à l'un des trésoriers de France ou des généraux conseillers ordonnés sur le fait des finances ; à Jean Prévost, conseiller au Parlement de Paris; à Pierre Michon, clerc et auditeur des Comptes, et à Raoul Guyot, notaire et secrétaire du roi et contrôleur de l'audience de la Chancellerie, pour s'enquérir des biens des gens de mainmorte qui ne sont pas amortis. — Signée : FRANÇOYS. — « Par le Roy, en son Conseil, de Neufville. »

Enregistrée à la Chambre des Comptes le 20 mai 1521.

Copie collationnée du 1er avril 1573. (Chapitre de Langres, G. 16 ancien : *Tailles à Langres*.)

344. — 1520, 11 novembre, Amboise (an VI). — Confirmation au chapitre de Langres de l'exemption du logement des gens de guerre. — « Par le Roy, Robertet. »

Original, fragment du grand sceau, cire blanche, sur double queue. (Chapitre de Langres, G. 107, 3° provisoire.)

A la suite :

1° Mandement des maréchaux de France, en date, à Amboise, du 13 novembre 1520, signé : « De Coulligny ».

2° Mandement, signé de Charles, duc de Bourbon, d'Auvergne et de Châtellerault, connétable, pair et chancelier de France, en date, à Châtellerault, du 16 novembre 1520.

3° Mandement, signé de Claude de Lorraine, comte de Guise, sénéchal héréditaire de Champagne, lieutenant général du roi en Champagne et Brie, en date, à Joinville, du 25 août 1524.

345. — 1520, 12 novembre, Amboise (an VI). — Mandement aux grenetier et contrôleur du grenier à sel de Langres, de maintenir le chapitre de cette ville dans le droit de prendre dix charges de sel à Salins, à lui accordé (le 12 octobre 1374) par Marguerite, comtesse de Flandres, d'Artois et de Bourgogne, dame de Salins. — « Par le Roy, Robertet. »

Original, Chapitre de Langres, G. 114 provisoire. — *Catalogue*, I, p. 231, n° 1270.

346. — 1521, septembre, Troyes (an VII). — Amortissement, moyennant dix mille livres, de tous les biens des gens d'église, séculiers ou réguliers, du diocèse de Troyes, à l'exception des ordres de Cluny, de Citeaux et de Saint-Jean de Jérusalem.

Vidimus de Nicole Favier, prévôt de Troyes, du 19 juin 1532 (La Chapelle-aux-Planches, 7e liasse, 1re partie). — *Catalogue*, I, p. 262, n° 1423.

347. — 1522, juin, Lyon (an VIII). — Amortissement pour le chapitre de Langres. Attendu les déclarations fournies par le chapitre de Langres aux commissaires députés sur le fait des amortissements, et l'avis favorable desdits commissaires, le roi amortit à nouveau les biens déclarés en un cahier annexé. — Signé : FRANÇOYS. — Sur le repli : « Par le Roy, Robertet. »

Original, scellé d'un grand sceau (écrasé), cire verte, sur lacs. (Chapitre de Langres, G. 17, 1° provisoire, précédemment G. 15.) — Mauv. anal., *Catalogue*, I, p. 297, n° 1607.

348. — 1522, 13 septembre, Saint-Germain-en-Laye (an VIII). — Mandement aux gens des Comptes de procéder à la vérification et à l'enregistrement des lettres d'amortissement accordées au chapitre de Langres (juin 1522), dans lesquelles on avait oublié d'insérer ce mandement. — « Par le Roy, à la relacion du Conseil, Deslandes. »

Original, fragment de grand sceau, cire blanche (Chapitre de Langres, G. 17, 1° provisoire). — Mauv. anal., *Catalogue*, I, p. 305, n° 1656.

349. — 1522, 4 novembre, Saint-Germain-en-Laye (an VIII). — Commission pour la taxe des ecclésiastiques et amortissement des biens de mainmorte, portant renouvellement pour deux autres années des lettres du 15 octobre 1520 (n° 343 ci-dessus). — Était signée : FRANÇOYS, et : « Par le Roy, en son Conseil, de Neufville. »

Enregistrée à la Cour des Comptes le 31 janvier 1523 (n. st).

Copie certifiée, signée des commissaires (G. 748). — *Catalogue*, I, n° 1688.

350. — 1527, 29 juin, Saint-Denis en France (an XIII). — Mandement « à noz amez et féaulx les gouverneur et capitaine de nostre bonne ville et cité de Lengres, leurs lieutenants, commis et deputez au faict du guect et garde de nostre dicte ville ». A la requête des habitants dudit Langres, qui lui avaient demandé d'aviser à la sûreté de leur cité, le roi ordonne que toutes personnes nobles, privilégiées, exemptes et non exemptes, habitant ladite ville, seront tenues de faire le guet et garde. — « Par le Roy, en son Conseil, Robertet. »

Copie collationnée, du 23 septembre 1527. (Chapitre de Langres, G. 107 provisoire : *Guet et garde*.)

351. — 1527, 30 août, Paris (an XIII). — Mandement au bailli de Sens de recevoir, nonobstant les décès des parties en cause, l'opposition formée par Prudent Récourt, trésorier de l'église de Langres, maitre et administrateur de la maladrerie de Langres, contre la vente faite par le détenteur emphytéotique, à feu Pierre Pignard, marchand à Langres, en 1493, du moulin Rouge assis sur la rivière de Marne, lequel avait été donné à bail à cens, en 1466, par feu Antoine Le Brun, maitre et administra-

teur de ladite maladrerie, sous la réserve du droit de rachat en cas de vente par le détenteur, à charge d'en rembourser le prix. — « Par le Conseil, Huault. »

Copie du temps, signée : Roussel. (Chapitre de Langres : chapelle des Pignards.)

352. — 1528, 13 juin, Paris (an XIV). — Mandement au bailli de Sens, l'ajournant au Parlement pour se justifier d'avoir voulu recevoir un appel interjeté par Charlotte de Saint-Broingt, veuve de Claude de Beaurepaire, d'une cause pendante au bailliage ducal de Langres, les jugements du bailli de l'évêque à Langres ne pouvant être portés en appel que devant le Parlement de Paris, à cause de la qualité de pair dudit évêque. — « Par le Conseil, Barthélemi. »

Original, G. 44.

353. — 1528, septembre, Paris (an XIV). — Sauvegarde pour le chapitre de Langres. — « Per Regem, Robertet. »

Original, Chapitre de Langres, G. 85, 1° provisoire. — *Catalogue*, I, p. 610, n° 3198.

354. — 1529 (n. st.), 8 janvier (an XV). — Mandement, au premier huissier du Parlement ou sergent sur ce requis, de prêter son assistance à l'évêque de Langres pour la saisie des biens des vassaux de son évêché qui ne lui ont pas rendu les devoirs, ni payé les redevances d'usage. — « Par le Conseil, De La Primaudoye. »

Original, G. 56. — *Catalogue*, I, p. 628, n° 3289.

355. — 1530, 20 mai, Paris (an XVI). — Mandement aux baillis de Sens et de Chaumont, aux prévôts desdits lieux et à ceux de Nogent et de Montigny-le-Roi, pour faire exécuter tous compulsoires de titres nécessaires au chapitre de Langres, partie dans un procès concernant la régale, qui était pendant au Parlement et intéressait l'archidiaconé de Langres et l'hôpital de Sussy. — « Par le Conseil (signature illisible). »

Original, Chapitre de Langres, G. 87 provisoire : *Régale*.

356. — 1530, 15 novembre, Paris (an XVI). — Mandement au bailli de Chaumont, le commettant, comme juge ordinaire du

roi, pour examiner la demande des religieux de La Chapelle-aux-Planches tendant à faire casser des baux à vie et une aliénation partielle du gagnage de Laval-le-Comte, qui auraient été faits irrégulièrement et à leur préjudice. Le bailli procédera à cette rescision s'il y a lieu. — « Par le Conseil, Huault. »

Original, La Chapelle-aux-Planches, 6e liasse, 1re partie : Val-le-Comte (*sic*).

357. — 1532, 4 décembre, Paris. — Lettres d'évocation données à Guillaume Humbert, commandeur de Braux, ordre de Saint-Jean de Jérusalem, pour porter devant le prévôt de Paris une affaire pendante devant le juge d'Ancerville. — « Par le Conseil, Derlin. »

Original, Commanderie de Braux, liasse 8.

358. — 1534, août, Fontainebleau (an XX). — Amortissement à la demande de Jean Pignard, doyen du chapitre de Langres, jusqu'à concurrence de 80 liv. tournois de rente, des biens que lui et feu Pierre Pignard ont donnés pour la dotation de trois chapelles qu'ils ont fait construire en l'église de Langres, savoir : de Notre-Dame de Pitié, de Notre-Dame et Saint-Bernard, et du Saint-Sacrement. — « Par le Roy, Breton. »

Enregistré à la Chambre des Comptes le 17 mai 1538.

Original scellé, grand sceau de cire verte. (Chapitre de Langres : *Chapelle des Pignards.*)

359. — 1535, 13 juin, Amiens (an XXI). — Lettres patentes par lesquelles le roi, en considération d'un don gratuit qui lui a été fait par les religieux de Montier-en-Der, fait mainlevée de la saisie de leurs biens qui avait été exécutée par le procureur général. « Savoir faisons que après que nostre amé et féal conseiller François de Dinteville, évesque d'Auxerre, abbé de la dicte abbaye de Monstiérandel, tant en son nom que comme soy faisant et portant fort pour les religieux, officiers et couvent d'icelle abbaye, nous a faict entendre que saichant et congnoissant les grans vigeur et pressez affaires que nous, son souverain seigneur et protecteur, avons de présent à supporter et conduire, qui sont tels que chacun peult veoir et congnoistre ; mesmement attendu les grans préparatifz de guerre que plusieurs

princes et potentatz de la chrétienté, nos voisins, et autres font, et pareillement les princes infidèles, ainsy que sommes advertiz de plusieurs et divers endroictz, sans toutefois savoir ne entendre à quelle fin, occasion ne pour quoy ilz le font; et que les dictes affaires touchent non seulement noz royaume, pays, terres, seigneuries et subgetz, mais espéciallement l'establissement, seureté et conservacion de l'estat de l'Église, biens et possessions d'icelle, il estoit très contant et de faict nous a, pour luy et ses dictz religieulx, officiers et couvent de la dicte abbaye, promis, accordé et octroyé.... ung subside et octroy, par forme de don gratuit et caritatif.... » — « Par le Roy, Breton. »

Original, scellé : fragment de grand sceau, cire blanche, sur simple queue. (Montier-en-Der, 1re liasse, 2e partie.) — *Catalogue*, III, n° 7911.

360. — 1537 (n. st.), 16 janvier, Paris (an XXIII). — Mandement au premier huissier du Parlement ou sergent sur ce requis, d'ajourner devant le bailli de Chaumont François de Poinctes et Jean de Karendefex, écuyers, pour voir taxer les dépens, dommages et intérêts auxquels ils avaient été condamnés au profit des religieux de Beaulieu (commune de Hortes), par sentence dudit bailli, de 1527. Lesdits religieux n'avaient pu faire exécuter cette taxe en temps voulu. — « Par le Conseil, Picard. »

Original, Beaulieu, 4e liasse, 5e partie.

361. — 1538 (n. st.), 25 mars, Montbrison (an XXIV). — Commission donnée au premier maître des Requêtes de l'Hôtel, de demander au clergé des subsides pour la continuation de la guerre ; il sera fourni toutes sûretés pour le remboursement des sommes prêtées.

Copie collationnée, du greffier du bailliage de la Montagne, du 8 mai 1538. (Chapitre de Langres, G. 118 provisoire.) — *Catalogue*, III, n° 9879 : analyse insignifiante, mais qui indique un original coté G. 115, que nous n'avons pas retrouvé.

362. — 1538, 3 juillet, Paris (an XXIV). — Relief d'appel. Jean de Sallart, écuyer, bailli et capitaine de Chaumont, est ajourné aux jours ordinaires de son bailliage, au prochain parlement, pour soutenir une sentence définitive rendue par lui en faveur

des habitants de Ferrières contre le chapitre de Joinville, qui en est appelant. — « Par le Conseil, de La Bachellerie. »

Original, Chapitre de Joinville : *Ferrières*.

363. — 1538, 29 novembre, Paris (an XXIV). — Au bailli de Chaumont. Lettres de surannation pour l'exécution de celles du 16 janvier 1537 (n. st.), obtenues par les religieux de Beaulieu contre Jean de Karendefex (n° 360, ci-dessus). — « Par le Conseil, Le Picart. »

Original, Beaulieu, 4e liasse, 3e partie.

364. — 1538, 2 décembre, Paris (an XXIV). — « A la supplication de nostre cher cousin et grant amy le cardinal de Givry, évesque et duc de Langres, per de France, » le roi mande au premier huissier du Parlement ou sergent sur ce requis de maintenir ledit évêque, ainsi que sa famille et ses biens, en sa sauvegarde. En cas d'éminent péril, il mettra les panonceaux et bâtons royaux sur ses possessions. Pour tout ce qui concerne sa pairie, il assignera les contrevenants au Parlement, et pour les matières « pures, personnelles et possessoires », concernant des sommes de 10 livres et au-dessus à lui dues, devant les gens des Requêtes du Palais ; pour les sommes inférieures à 10 livres, devant les juges auxquels la connaissance en appartiendra. — « Par le Conseil, de Tunes (?). »

Copie contemporaine, non signée (G. 182).

365. — 1540, 29 avril, Évreux (an XXVI). — Mandement au bailli de Sens de lever la saisie, précédemment ordonnée par le roi, des biens et revenus du chapitre de Langres. — « Par le Roy, Bochetel. »

Original, Chapitre de Langres, G. 90 provisoire. — Grand sceau (mauvais état), cire blanche, sur simple queue. — Mauv. anal., *Catalogue*, IV, n° 11477.

366. — 1540, 9 juillet, Paris (an XXVI). — Mandement, au premier huissier du Parlement ou sergent sur ce requis, à la requête du chapitre de Joinville, possesseur du droit d'affouage à Ferrières, pour sa tuilerie de La Folie, à la seule charge de 60 sous tournois de censive envers le duc de Guise, seigneur dudit Ferrières, d'une messe perpétuelle le vendredi de chaque semaine

et d'un service annuel le jour anniversaire du trépas du fondateur. Le chapitre ayant été troublé dans l'exercice de son droit, le duc de Guise sera cité au Parlement. — « Par le Conseil, de Tune (?) ».

Original, Chapitre de Joinville : *Ferrières*.

367. — 1544, 4 octobre, Amiens (an XXX). — Mandement au bailli de Sens. Le cardinal de Givry, évêque de Langres, a remontré que, par suite des guerres qui ont eu lieu depuis deux ans, « tant à Luxembourg que dernièrement ès marches de Lorraine et de Champaigne », certains bénéfices du diocèse de Langres, situés sur les frontières, en Bassigny et Barrois, avaient supporté des passages de la gendarmerie du roi et de l'empereur, en sorte que plusieurs villages avaient été entièrement ruinés, et que certains de ces bénéfices n'avaient pas de détenteurs, ou encore que les détenteurs ne pouvaient payer leur cote des impôts votés par le clergé du diocèse. Le roi autorise l'évêque à convoquer son clergé, quand il sera question de lever les décimes ou dons gratuits, pour faire la répartition et taxe dudit impôt, sans s'astreindre à suivre la taxe faite en 1516, mais en tenant compte, pour la confection du rôle des décimes, de la situation plus ou moins prospère de chaque bénéfice. Le bailli devra se conformer au rôle ainsi établi. — « Par le Roy, Me Ymbert de Saveuses, maistre des requestes ordinaire, présent, Bochetel. »

Original, Évêché de Langres, G. 12, 1° provisoire : *Décimes*. (Cf. n° 378.)

HENRI II

368. — 1547, 12 août, Paris (an Ier). — Au premier huissier du Parlement ou sergent sur ce requis. Sauvegarde accordée à Charles de Lorraine, archevêque et duc de Reims, premier pair de France, abbé commendataire et perpétuel administrateur des abbayes de Montier-en-Der et de Saint-Urbain, conseiller au Conseil privé. — « Par le Conseil, de Tune (?). »

Transcrites en tête du procès-verbal de la notification faite à un habitant de Pautaines, le 31 décembre 1547. (Saint-Urbain, 1re liasse, 1re partie.)

369. — 1548 (n. st.), février, Fontainebleau (an Ier). — Confirmation, pour le chapitre de Langres, de l'exemption du logement des gens de guerre. — « Par le Roy, Leclerc. »

Original, Chapitre de Langres, G. 107, 3o provisoire.

370. — 1548 (n. st.), février, Fontainebleau (an Ier). — Sauvegarde pour le chapitre de Langres. — « Per Regem, Leclerc. »

Original, fragments de sceau, cire verte; Chapitre de Langres, G. 85, 1o provisoire.

371. — 1548 (n. st.), 8 mars, Écouen (an Ier). — Déclaration portant que, nonobstant les édits récents relatifs aux francs-fiefs et nouveaux acquêts du clergé, ce dernier ne sera pas tenu de faire la déclaration des biens dont un amortissement général a été accordé par le feu roi, mais que les ecclésiastiques devront fournir dans trois mois, aux commissaires des francs-fiefs et nouveaux acquêts, les déclarations des dons et acquisitions postérieurs à cet amortissement. — « Par le Roy, en son Conseil, de Neufville. »

Étaient scellées sur double queue « du grand scel de cire jaulne ».

Vidimus, du 16 mars 1548, sous le sceau de la prévôté de Paris. (Chapitre de Langres, G. 17, 1o provisoire.)

372. — 1548, 22 avril, Turin (an II). — Autorisation donnée à Jacques de Camps, commandeur d'Aumônières, de faire certaines coupes et ventes de bois pour réparer les bâtiments de sa commanderie. — « Par le Roy, Monsieur le cardinal de Guyse présent, Clausse. »

Expédition délivrée pour remplacer l'original perdu. (Commanderie d'Aumônières, liasse 5.)

373. — 1548, 3 juillet, Dijon (an II). — Mandement, aux grenetier et contrôleur du grenier à sel de Langres, de laisser le chapitre de cette ville jouir de ses droits d'exemption pour le sel. « Par le Roy, Me Jaques Mesnage, maistre des Requestes de l'ostel, présent, Bochetel. »

Original, Chapitre de Langres, G. 114 provisoire.

374. — 1549, 2 septembre, Paris (an III). — Mandement aux

conseillers des Requêtes du Palais d'examiner la requête des religieux de Boulancourt, et, en cas de bien fondé, de casser un bail à vie que leur abbé Nicole de Champigny avait fait en 1545 d'un gagnage « appellé le Petit Boulancourt, ou autrement gaignage des Forges, assis près des bois et usaiges de Wassy, finaige de La Neufveville ». Les religieux disaient que ce bail avait été fait sans l'observation des formalités requises pour les « aliénations des choses ecclésiastiques, telles que assemblées et avis des religieux, enquête *de commodo et incommodo*, » etc. — « Par le Conseil, Buyer. »

Original, Boulancourt, 2e liasse, 3e partie : *Bailly-aux-Forges.*

375. — 1550, 2 mai, Paris (an IV). — Rescision, pour cause de lésion d'outre moitié et d'inobservation des formalités requises, d'un bail à plusieurs vies du gagnage de Taillebois, situé près de l'abbaye de Boulancourt; ledit bail fait en 1502 par l'abbé Nicole. — « Par le Conseil (signé illisiblement). »

Original, Boulancourt, 3e liasse, 3e partie.

376. — 1550, 7 octobre, Rouen (an IV). — Lettres patentes défendant aux détenteurs de biens grevés de dîmes envers le chapitre de Langres de continuer à se soustraire au paiement de ces redevances. — « Par le Roy, Me Jacques Mesnaige, maistre des Requestes de l'hostel, présent, Guyneau. »

Original, G. 5.

377. — 1551 (n. st.), 20 janvier, Blois (an IV). — Évocation au Conseil privé de procès pendants devant diverses juridictions entre le chapitre de Joinville et Jean de Neufville, l'un des chanoines dudit chapitre, résidant à Paris, qui, « soubz umbre de scolarité et par autres indeuz moyens », lui avait suscité des procès et conservé chez lui des titres dudit chapitre, « dont ses diz confrères se sont fyez en luy ». — « Par le Roy, Monsieur le cardinal de Lorraine présent, Clausse. »

Original, Chapitre de Joinville.

378. — 1551, 18 novembre, Paris (an V). — Au bailli de Sens. Lettres de surannation permettant au cardinal de Givry, évêque de Langres, d'exécuter les lettres de François Ier du 4 octo-

bre 1544 (n° 367 ci-dessus) relatives à une nouvelle taxe de son diocèse, pour les décimes et dons gratuits, malgré leur surannation. L'exécution de ces lettres n'avait pas eu lieu, « obstant sa longue absence notoire dudict diocèse, en la ville de Romme et pais d'Italie, y ayant esté longuement pour noz urgens affaires et par nostre ordonnance, que pour plusieurs aultres empeschemens à luy survenuz depuis l'octroy desdictes lettres », et attendu, d'autre part, « que l'inéqualité desdictz bénéfices s'augmente de jour en jour ». — « Par le Roy, en son Conseil, de Laverie (?). »

Original, Évêché de Langres, G. 12, 1° provisoire : *Décimes*.

379. — **1552**, 19 octobre, Reims (an VI). — Lettres d'évocation au Conseil privé. Les échevins et habitants de Langres, taxés à la fourniture de 50 muids de blé pour la réserve de l'armée du roi, ont fait comprendre dans cette cotisation les habitants, chapelains et serviteurs de ladite ville, bien que ledit chapitre eût été taxé séparément à 20 muids de blé, mesure de Paris, et eût obtenu sur ce des lettres du roi. Le bailli de Chaumont avait confirmé ces prétentions. Le roi évoque au Conseil privé l'appel, interjeté par le chapitre, de la sentence du bailli de Chaumont, et y fait assigner ce dernier, ainsi que les habitants de Langres, en cas de besoin ; il ordonne au bailli de recevoir les procès-verbaux de l'enquête qui sera faite par le prévôt de Nogent-le-Roi, « prochain juge royal desdictes parties », qu'il commet à cet effet. — « Par le Roy, à la relacion du Conseil, Robillart. »

Original, Chapitre de Langres.

380. — **1554** (n. st.), mars, Fontainebleau (an VII). — Sur la demande d'Antoinette de Bourbon, duchesse douairière de Guise, amortissement de cent livres tournois de rente, en sa seigneurie de « Merac », par elle données au chapitre de Joinville suivant transaction du 27 décembre 1553, « pour l'accomplissement, augmentation et continuation de certain service divin.... pour deffunct nostre très cher et très amé cousin messire Claude de Lorraine, en son vivant duc de Guyse.... » — Signé : HENRY. — Sur le repli : « Par le Roy, de Laubespine. »

Original, scellé du grand sceau (brisé), cire verte : Chapitre de Joinville. (Cf. n° 388.)

381. — 1554, 29 novembre, Paris (an VIII). — Mandement au premier huissier du Parlement ou sergent sur ce requis. L'évêque de Langres a remontré que les sentences de son prévôt de Mussy doivent aller en appel devant son bailli dudit lieu, et que les appellations dudit bailli doivent être portées directement au parlement de Paris, à cause de la qualité de pair de France appartenant audit évêque. Le roi ordonne de citer aux jours ordinaires du Parlement, « nonobstant que les parties ne soient pas des jours que l'on plaide lors, » le juge magistrat criminel de Sens, ou le bailli dudit lieu, qui avait reçu un appel d'une sentence du bailli de Mussy. — « Par le Conseil, de T.... (effacé). »

Original, G. 412.

382. — 1555 (n. st.), janvier, Saint-Germain-en-Laye (an VIII). — Amortissement de biens appartenant aux religieuses bénédictines de la Pitié établies à Joinville.

Copie du XVI[e] siècle, non signée ; Bénédictines de la Pitié de Joinville, liasse 3.

383. — 1557, mai, Villers-Cotterets (an XI). — Amortissement de dix journaux de terre acquis à titre d'échange par les marguilliers, chapelains et clercs de Saint-Pierre de Langres, de François Heudelot, élu en l'élection de Langres. — Signé : HENRY. — Sur le repli : « Par le Roy, de Laubespine. »

Original, fragments de sceau, cire verte. (Chapitre de Langres, Saint-Pierre, liasse 28 : *Amortissements*.)

384. — 1558, 26 juin, Villers-Cotterets (an XII). — Mandement au cardinal de Givry, évêque de Langres, de faire relever les déclarations des baux et fermes des bénéfices de son diocèse, et d'établir par une assemblée de son clergé le rôle de la taxe pour les décimes et dons gratuits, sans tenir compte de la taxe de 1516, attendu les modifications arrivées depuis dans les revenus des bénéfices. Ce rôle sera déposé aux archives de l'évêché et une copie en sera envoyée à la Chambre des comptes. —

« Par le Roy, le président Bourgeois, maistre des Requestes de l'hostel, présent, Fizes. »

Original, Évêché de Langres, G. 12, 1° provisoire : *Décimes*.

FRANÇOIS II

385. — 1560, 15 juin, Châteaudun (an Ier). — Mandement aux grenetier et contrôleur du grenier à sel de Langres, de laisser le chapitre de ladite ville jouir de ses droits d'exemption concernant le sel. — « Par le Roy, l'évesque du Puy, maistre des Requestes ordinaires de l'hostel, présent, de Loménie. » Signé, à droite : « Dumesnil. »

Original, Chapitre de Langres, G. 114 provisoire : *Sel*.

386. — 1560, juin, Châteaudun (an Ier). — Confirmation pour le chapitre de Langres de l'exemption du logement des gens de guerre. — « Par le Roy, de Loménie. »

Original, Chapitre de Langres, G. 107, 3° provisoire.

387. — 1560, 14 novembre, Orléans. — Déclaration adressée aux parlements de Paris et de Dijon, et aux baillis de Chaumont et de La Montagne. Le roi n'a pas entendu comprendre dans l'édit du 25 juillet précédent les maisons de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, bien que les religieux de cet ordre soient souvent appelés hospitaliers et qu'un certain nombre de leurs maisons portent le nom d'hôpitaux. Cette déclaration est faite sur les remontrances de François de Piédefer, commandeur de Bures, de Beaune, d'Épailly et de Morment, présentées à l'occasion de la saisie des commanderies et hôpitaux de Châteauvillain, de Morment et de plusieurs autres. — « Par le Roy, en son conseil, Robertet. »

Copie collationnée par un notaire de Dijon, du 20 novembre 1571. (Commanderie de Ruetz, liasse 9, n° 2 : *Ruetz*.)

388. — 1560, novembre, Orléans (an II). — Renouvellement, à la demande d'Antoinette de Bourbon, duchesse douairière de Guise, des lettres d'amortissement de mars 1554 (n. st.) (n° 380 ci-dessus), attendu que le 14 août 1560, pour la commodité du chapitre de Joinville, elle avait transféré les cent livres tournois

de rente par elle données sur sa terre et seigneurie de Donjeux et Paroy. — Signé : FRANÇOYS. — Sur le repli : « Par le Roy, estant en son Conseil, Robertet. »

Original, beau grand sceau de cire verte (mais un peu écrasé) : Chapitre de Joinville.

Enregistré à la Chambre des comptes le 11 avril 1562, après Pâques.

CHARLES IX

389. — 1561, 23 décembre, Saint-Germain-en-Laye (an Ier). — Sauvegarde pour le chapitre de Langres. — « Per Regem, de Neufville. »

Enregistrées au Parlement de Paris le 31 juillet 1562, aux Requêtes du Palais le 2 septembre et aux Requêtes de l'Hôtel le 16 du même mois.

Copie collationnée (Chapitre de Langres).

390. — 1562 (n. st.), 1er mars, Saint-Germain-en-Laye (an II). — Déclaration portant que les chanoines de Langres ne sont pas sujets aux tailles pour leurs bénéfices, mais seulement pour les biens qu'ils tiennent d'autrui à titre de ferme. — « Par le Roy, en son Conseil, de Loménie. »

Original, sceau de cire blanche, sur double queue. (Chapitre de Langres ; non classé.)

391. — 1562, 11 mai, Paris (an II). — Mandement au Parlement de Paris et au bailli de Sens, portant que le roi autorise Jacques de la Roche-sur-Yon, « naguères par nous nommé et présenté à nostre très sainct père le pape pour estre pourveu de l'évesché de Langres », et le chapitre du dit Langres, à faire couper des bois de l'évêché et de ceux du chapitre jusqu'à concurrence de douze mille, moitié pour chacun d'eux, pour réparer « le comble » de leur église, qui avait été « presque du tout ruyné et destruit, et le reste endommagé en plusieurs endroictz » par « le feu advenu en leur dicte église ». Signé : CHARLES, et au-dessous : « Par le Roy, en son Conseil, de Laubespine. »

Enregistré au Parlement le 31 juillet.

Extrait des registres des ordonnances royaux registrés au Parlement. (Chapitre de Langres, G. 19, 1° provisoire : *Bois du chapitre, en général.*)

392. — 1562, 6 juin, Paris (an II). — Mandement, au premier huissier du Parlement ou sergent sur ce requis, d'ajourner au prochain parlement le bailli de Sens qui avait convoqué en ladite ville le sieur Mangeard, chanoine de Langres, évêque de Négrepont, député du clergé du diocèse de Langres aux États d'Orléans, et Guillaume Thierry, député du peuple de Langres auxdits États, et qui les avait compris, èsdits noms, malgré leur protestation, en la taxe des frais et dépens des députés du bailliage de Sens, tandis qu'ils étaient de la province ecclésiastique de Lyon. — « Par le Conseil, Hénard. »

Original, Chapitre de Langres, G. 89, 1° provisoire : *Siège vacant, régale.*

393. — 1563, 10 août, Dieppe (an III). — Mandement au bailli de Sens de contraindre tous détenteurs de biens ecclésiastiques à payer les rentes et redevances qui en sont dues. « Nous avons estimé que, par la paix et tranquislité qu'il a pleu à Dieu remectre en cestuy nostre royaume parmy noz subjectz, toutes choses que la malice du temps et les passions particulières pouvoient avoir altérez seroient restaurées et remises en leur premier estat, et que chacun retourneroit à recongnoistre son devoir pour rendre de soy mesme raison à son prochain et satisfaire à ce que l'un doibt à l'aultre, à l'honneur de Dieu, descharge de sa conscience et obéissance de nostre justice. Néantmoins nous sommes advertiz.... » — « Par le Roy, en son Conseil, de Laubespine. »

Original, Chapitre de Langres, non classé.

394. — 1563, 17 octobre, Paris (an III). — Au duc d'Aumale, lieutenant général en Champagne. Le chapitre de Langres contribuant de ses deniers à l'augmentation de l'impôt sur le sel, mise au grenier de cette ville pour employer aux fortifications, les habitants doivent rendre compte de l'emploi de ces sommes en présence du chapitre. — « Par le Roy, en son Conseil, de Laubespine. »

Original, Chapitre de Langres, G. 107, 4e provisoire. (Fragment de grand sceau, cire blanche.)

395. — 1564, 17 novembre, Arles (an IV). — Mandement à tous baillis et sénéchaux de laisser Jacques de La Roche-sur-Yon, évêque de Langres, alors absent de son diocèse pour cause de santé et par ordre des médecins, jouir des revenus de son évêché malgré cette absence et nonobstant les lettres closes adressées par le roi auxdits baillis et sénéchaux, lesquelles leur ordonnaient de saisir les revenus des archevêques et évêques absents de leurs diocèses. — « Par le roy, de Laubespine. »

Original, G. 64.

396. — 1565, 13 juillet, Paris (an V). — Mandement, au premier huissier du Parlement sur ce requis, d'ajourner au parlement le bailli de Chaumont, qui avait saisi le temporel de l'évêché de Langres, à cause de la vacance du siège, malgré le privilège du roi « Phelippes le Conquérant » (Philippe Auguste), confirmé par ses successeurs, qui avait accordé au chapitre de Langres l'administration du spirituel et du temporel du diocèse, le siège vacant. — « Par le Conseil, Blandin. »

Original, Chapitre de Langres, G. 86, 1° provisoire : *Régale, siège vacant*.

397. — 1566, 3 octobre, Paris (an VI). — Mandement, au premier huissier du Parlement ou sergent sur ce requis, d'ajourner au parlement Prudent Chabut, lieutenant à la garde des clés de la ville de Langres, qui avait employé des soudards pour faire la police de la ville, en temps de peste, sous prétexte de l'absence du procureur de l'évêque et du chapitre, et qui avait saisi les biens dudit chapitre pour le contraindre à participer au paiement de ces soudards. Il assignera également Jean Frémin, le plus ancien avocat au siège « de nouvel establi à Langres », qui avait rendu une prétendue sentence à l'appui des prétentions dudit Chabut. — « Par le Conseil, Langloys. »

Original, Chapitre de Langres, G. 107, 2e provisoire

398. — 1567 (n. st.), 20 janvier, Moulins (an VI). — Lettres portant nomination de Pierre de Gondi à l'évêché de Langres :

Charles, par la grâce de Dieu roy de France, à tous ceulx qui ces présentes lettres verront, salut. Combien que par noz ordonnances faictes à Orléans, sur les remonstrances des gens des troys estatz de nostre royaulme, nous eussions voulu et ordonné que, advenant la vacation d'aucung des éveschés en icelluy, il seroit procédé par élection du futur évesque suyvant la forme portée et contenue en nosdictes ordonnances ; néantmoings, vacquant puis naguères l'évesché de Lengres par le trespas de messire Jacques de la Roche sur Yon, derrenier paisible possesseur d'icelluy, nous, confiants des vertus et louables qualitez que nous avons toujours congnues en nostre amé et féal conseiller et aulmosnier ordinaire *Me Pierre de Gondy*, abbé de La Chassaigne, nous avons icelluy nommé à nostre saint père le Pape, pour estre pourveu dudict évesché, sans attendre ladicte élection pour entrer aux brigues et menées que se y pourroient faire, et dont nous estions advertiz ; ayant esgard à l'importance de ladicte ville de Lengres, qui est l'une des principalles places de la frontière de nostre royaulme, et en laquelle estoit besoing d'avoir personne à nous fidelle, pour le bien et repos de nous et de nos subjectz. Sur laquelle nostre nomination nous aurions escript et mandé faire expédier les bulles et provisions apostoliques nécessaires, desquelles, affin que à l'advenir on ne puisse entrer en aucung desbat ou deffault pour l'obmission de ladicte forme, ne aultrement, nous avons bien voulu sur ce déclarer nostre intention...., dérogeant à nostredicte ordonnance pour cest effect et ceste foys tant seulement, sans le tirer en conséquence. Et sur ce avons imposé sillence à nostre procureur général et à tous aultres. Sy donnons, etc....

En tesmoing de ce, nous avons faict mectre nostre seel à cesdictes présentes données à Moulins, le xxe jour de janvier l'an de grâce mil cinq cens soixante six, et de nostre règne le sixiesme. Signatum super plicam : « Par le Roy, Robertet. »

Sigillatum in cera crocea, duplici cauda perg....

Copie (G. 871, fol. 381 r°. Insinuation du 2 juillet 1566).

399. — 1567 (n. st.), 11 mars, Moulins (an VI). — Lettres données sur l'avis du Conseil, interprétatives de l'édit du même roi qui avait autorisé le rachat par le clergé de France des biens qu'il avait aliénés. Le clergé ne devra le remboursement des frais et loyaux coûts qu'à ceux des acquéreurs qui justifieront les avoir payés aux Finances dans le délai de huitaine qui avait été fixé par l'édit. — « Par le Roy, Me Martin de Beaune, maistre des Requestes ordinaires de l'hostel, présent, Le Ragois. »

Original, Évêché de Langres.

400. — 1567 (n. st.), 12 mars, Moulins (an VI). — Sur la plainte du chapitre de Langres, mandement au Parlement de Paris, souverain juge en la matière, de faire comparaitre devant lui des justiciables dudit chapitre, qui refusaient de reconnaitre la juridiction des juges de la chambre et obédience et de ceux de la mairie de Langres. — « Par le Roy, en son Conseil, Thielement. »

Original, Chapitre de Langres, G. 92 provisoire.

401. — 1567, 1er mai, Saint-Maur-les-Fossés (an VII). — Mandement à l'évêque de Langres ou ses vicaires. En vertu des lettres de transaction du clergé de France, faites le 21 octobre 1561 sous le sceau de la prévôté de l'Hôtel, devant notaires à la suite de la Cour, lesquelles ont accordé au roi 1600000 livres, « comprins en icelles la composition des rhodiens », à lever en six ans, pour le rachat des domaines, gabelles, aides aliénées et rentes constituées, le roi, de l'avis de son Conseil privé, ordonne audit évêque de faire lever une somme de 27031 livres 3 sous 10 deniers due chaque année par son diocèse. Signé : Charles. — « Par le Roy, estant en son Conseil ouquel estoient la Royne sa mère, Messeigneurs les ducz d'Anjou et d'Allençon frères dudict seigneur, Messeigneurs les cardinal de Bourbon, duc de Montpensier et prince Daulphin, les ducz d'Aumalle et de Montmorency, vous messire Michel de Lhospital chancellier, les seigneurs de Montmorency, de Dampville et de Cossé, mareschaux de France, le seigneur de Morvilliers, les évesques de Valence et de Lymoges, et les seigneurs de Lansac, de Chaulnes et de Karnavenon, tous conseillers audict Conseil, présens. — Burgensis. »

Original, sous forme de cahier, en parchemin; Chapitre de Langres, G. 12, 1e provisoire.

402. — 1567, 6 août, Paris (an VII). — Mandement au bailli de Sens ou à son lieutenant au siège particulier de Langres, pour la restitution à la chapelle de Sainte-Croix en l'église de Chassigny, d'un héritage qui en avait été aliéné avec lésion d'outre moitié. — « Par le Conseil, De Conslay. »

Original, fabrique de Chassigny.

403. — **1568, 13 août, château de Boulogne (an VIII).** — Mandement, à l'huissier ou au sergent du roi sur ce requis, de signifier, à la requête de l'évêque de Langres, aux habitants de cette ville l'extrait y annexé d'un arrêt du Conseil privé, en date au château de Boulogne du 13 juillet précédent. — « Par le Roy, en son Conseil, Damuez (?). »

L'arrêt annexé porte que le produit des octrois accordés à la ville de Langres devra être entièrement appliqué aux réparations et fortifications et aux autres usages auxquels ils sont destinés, à la décharge de tous les habitants, y compris le chapitre ; que ce dernier ne sera tenu de faire le service du guet et de la garde des portes qu'en cas d'éminent péril, ce qui sera déterminé par le gouverneur de Champagne ; que les capitaines à masse n'auront d'autre autorité sur le chapitre que celle qui leur est reconnue par le règlement en forme de transaction et d'accord fait devant le feu sieur d'Orval, gouverneur de Champagne, le 13 décembre 1512 ; enfin, que quant à la taxe des sommes à lever sur les habitants, tant présents qu'à venir, quand il y a insuffisance des produits des octrois pour les réparations et fortifications, elle sera cotisée par trois gentilshommes ou personnes notables, désignés par le chapitre et par les habitants.

Original, Chapitre de Langres, G. 107, 3e provisoire : *Garde de Langres.*

404. — **1568, 13 août, château de « Bologne-lez-Paris » (an VIII).** — Mandement au Parlement de Paris. Attendu la remontrance par le cardinal de Lorraine « des grandes ruynes, démolicions et brullemens faictz durant les troubles derniers en son abbaye de Sainct Urbain, diocèse de Chaalons en Champaigne, montans à plus de soixante mil livres.... », le parlement députera l'un de ses membres ou autre des officiers du roi plus rapproché desdits lieux, pour enquérir, en présence du procureur du roi et d'experts, desdites « ruynes, démolicions et brulemens ; donner leur advis des réparacions les plus nécessaires.. . et à quelle somme lesdictes réparacions pourront monter.... ». Sur le rapport qui en sera fait, le parlement accordera s'il y a lieu l'autorisation demandée par le cardinal de

Lorraine de couper et de vendre pour dix mille livres des bois de l'abbaye. — « Par le Roy, de Laubespine. »

Original, Saint-Urbain, 21e liasse, 1re partie.

405. — 1568, 23 août, Paris (an VIII). — Arrêt du Conseil, rendu sur appel de l'évêque de Langres, ordonnant d'ajourner au Parlement les procureur et échevins de la ville de Mussy. — « Par le Conseil, Grenier. » (Voir l'analyse, très détaillée, dans l'*Inventaire-Sommaire des Archives de la Haute-Marne*, série G, p. 204.)

Original, G. 772.

406. — 1569, 1er janvier, Joinville (an IX). — Mandement au bailli de Sens ou à son lieutenant au siège royal de Langres, de citer devant lui aux jours ordinaires, afin d'accélérer l'achèvement de nombreux procès (une centaine) intentés par le chapitre de Langres à ses débiteurs. — « Par le Roy, en son conseil, de Puyberal. »

Les jours ordinaires dudit siège ne se tenaient que de quinzaine en quinzaine, et les jours extraordinaires une fois par semaine pour les matières provisionnelles.

Original, Chapitre de Langres (non classé).

407. — 1569, 2 janvier, Saint-Maur (an IX). — Exemption pour le clergé de France de toute contribution aux dépenses tant ordinaires qu'extraordinaires des réparations et fortifications des villes, solde de garnison des gens de guerre, étapes, ustensiles, etc., attendu le « prompt secours et subvention d'une notable somme qu'avons résolu faire lever » sur le revenu temporel dudit clergé, « compris au département qui en a esté faict en nostre Conseil », et les charges qu'il supporte « pour le rachat des rentes ci-devant constituées par noz prédécesseurs roys et nous sur nostre ville de Paris, et les pertes et ruynes inestimables qu'ilz ont souffert durant les troubles ». — « Collationné à l'original par moy notaire et secrétaire du Roy, Nicolas. »

Chapitre de Langres, travée 17, liasse 133, 5e provisoire : *Subsides pour les gens de guerre.*

408. — 1569, 11 février, Joinville (an IX). — Mandement aux

élus sur le fait des aides et tailles en l'élection de Châlons, bailli de Chaumont-en-Bassigny, élu particulier à Joinville, etc., de défendre aux échevins et procureur de Joinville de comprendre le chapitre dudit lieu dans les dépenses pour réparations et fortifications de la ville, solde de garnison de gens de guerre, étapes, ustensiles et fournitures de chevaux de l'artillerie, pionniers, blés, farines, avoines et autres grains et munitions, attendu que ledit chapitre est imposé pour les subventions fournies au roi par le clergé de France. — « Par le Roy, en son Conseil, de Puyberal. »

Copie, collationnée par notaires à Joinville, le 11 décembre 1588. (Chapitre de Joinville.)

409. — 1570, 21 avril, Verdun (an IX). — Mandement, au bailli de Sens et à tous autres officiers, de respecter l'exemption accordée à l'évêque et au chapitre de Langres de tous subsides tant généraux que particuliers, réparations et fortifications de villes, etc. (comme au nº 408) par les lettres d'exemption générale y annexées (du 2 janvier 1565), en considération des emprunts faits sur les bénéfices du clergé, dons, vente de ses biens jusqu'à concurrence de cinquante mille écus de rente et autres frais et subsides supportés par lui pour l'entretien des armées du roi. — « Par le Roy, en son Conseil, Nicolas. »

Original, Chapitre de Langres, travée 17, liasse 133, 5ᵉ provisoire : *Subsides des gens de guerre.*

410. — 1570, 16 août, Paris (an X). — Au bailli de Sens et à tous autres officiers. Réitération de l'exemption des charges militaires, en faveur du chapitre de Langres, contre les prétentions des habitants de ladite ville. — « Par le Roy, en son Conseil, Nicolas. »

Original, partie de grand sceau (écrasé), cire blanche, sur simple queue. (Chapitre de Langres, travée 133, 5ᵉ provisoire : *Subsides des gens de guerre.*)

411. — 1571, 22 mars, Paris (an XI). — Ajournement au Conseil privé pour juger un appel du chapitre de Langres contre une sentence des capitaines à masse de ladite ville, relative à des faits de guet et garde. — « Par le Roy, en son Conseil, Thielement. »

Copie collationnée, du 27 mars 1571. (Chapitre de Langres, G. 107, 4° provisoire.)

412. — 1572, 12 septembre, Paris (an XII). — Lettres de provisions et congé adressées au maître particulier des eaux et forêts de Chaumont-en-Bassigny. Les habitants de Vassy, de Brousseval et de Dammartin-le-Franc, et la maison de Courcelles étaient en lutte pour leur part respective dans le bois Franche, indivis entre eux, « jusques à dégrader et dépopuler icelluy ». A leur demande, le roi ordonne de procéder au partage entre ces diverses communautés d'habitants. — « Par le Roy, en son Conseil, le Bossu. »

Copie du temps, non signée. (Chapitre de Joinville.) — L'original était scellé du grand sceau « en cire jaulne ».

413. — 1573, 4 décembre, Paris (an XIII). — Le roi mande au bailli de Chaumont qu'il a autorisé le commandeur d'Esnouveaux à relever les fourches patibulaires dudit lieu. — « Par le Conseil, Le Cointe. »

Original, Commanderie d'Esnouveaux, liasse 4, lettre A, n° 27 : *Esnouveaux*.

414. — 1574, 27 février, Saint-Germain-en-Laye (an XIV). — Aux archevêques, évêques, prélats et bénéficiers du clergé de France. Ordre de procéder dans leur diocèse à la levée du nouveau décime accordé au roi pour chaque année en outre des décimes et subventions ordinaires. — Signé : Charles. — « Par le Roy estant en son Conseil, Pinard. »

Vidimus, du 2 mars 1574, signé de deux notaires au Châtelet de Paris. (Évêché de Langres, G. 12, 1° provisoire : *Décimes*.)

415. — 1574, 25 mars, château de Vincennes (an XIV). — Ordonnance, en vingt articles, sur les matières ecclésiastiques :

Charles, par la grâce de Dieu Roy de France, à tous ceulx qui ces présentes lettres verront, salut. Savoir faisons que sur plusieurs remonstrances, plainctes et doléances à nous faictes de la part des prélatz et gens du clergé de nostre royaulme, contenues au cahier qui nous a esté présenté, avons, de l'advis de nostre Conseil, déclaré et ordonné, déclarons et ordonnons ce qui s'ensuit.

I.

Premièrement voulons et ordonnons que nos edicts et ordonnances

faictes sur la perception des dixmes et deffences de ne coupper ny enlever iceulx sans préalablement le faire scavoir aux benéfficiers ou leurs fermiers, et les dictz dixmes paier et acquiter sur le champ, et sur les peines y contenues, soient gardées et exécuttées de poinct en poinct selon leur forme et teneur ; et que nouvelle publication d'icelles soit faicte en touttes noz cours souveraines, bailliages et seneschaucées, et les contrevenans pugnis rigoureusement et sans connivence ; et d'aultant que la dixme est de droict divin et que l'ire de Dieu, manifestée par la stérilité de la terre, est provocquée par le mespris des hommes en cest endroict, en ampliffiant nostre dicte ordonnance avons inhibé et deffendu, inhibons et deffendons à tous seigneurs propriétaires, leurs fermiers et autres personnes quelzconques, en lever les droictz qu'ilz prétendent leur estre deubz, soit de champarz, agriers, rentes ou autres debvoirs, que préalablement le dixme n'ait esté acquicté, sur peine de confiscation des fruictz enlevez par lesdictz propriétaires, leurs fermiers et entremecteurs, et de l'amende envers nous. Voullons aussi que lesdictz ecclésiastiques ou fermiers desdictz dixmes pourveoient à ce qu'il n'y aict demeure de leur part de se trouver et comparoir au jour et heure de la signiffication qui aura esté faicte par les propriétaires qui vouldront coupper ou vendanger suivant nos ordonnances.

II.

Et pour les désordres et scandalles qui adviennent soubz coulleur des bancquetz et vinaiges prétendus estre deubz aux propriétaires avant la récolte desdictz dixmes, voullons et ordonnons que tous bancquetz et vinaiges prétenduz pour raison desdictz dixmes ou autre occasion, et pour quelque personne que ce soit et doresnavant prohibez et deffenduz, prohibons et deffendons, sans que lesdictz ecclésiasticques ou leurs fermiers y puissent estre aucunement contrainctz, sur peine de cinq cens livres tournois d'amende applicable à la nourriture des pauvres.

III.

Mandons à noz cours souveraines, bailliz et seneschaulx de faire aussi de rechef publier nostre ordonnance prohibitive à tous gentilzhommes de prendre à ferme ou arrentement, par eulx ou personne interposée, le temporel des béneffices, dixmes, ou autres fruictz quelzconques ; et lesquelz baulx et arrentemens de fruictz de béneffices ou dixmes, ou revenu des fabricques nous avons de rechef prohibé et deffendu aus dictz gentilzhommes, sur peine d'estre privez de tout droict de noblesse, et les bénéficiers ou fabricques qui auront faict lesdictz baulx et arrentemens des fruictz et revenu d'iceulx, pour trois ans, dont les trois quarts seront adjugez pour la nourriture des pauvres, et le quart baillé au dénonciateur. Et s'il estoit prouvé qu'il y

eust personne interposée, voullons et ordonnons ladicte personne estre condampnée en son propre et privé nom en pareille somme que celle portée par ledict bail à ferme et arrentement aplicable comme dict est.

IV.

Et pour ce que aucuns gentilzhommes et autres, les ungs par mespris de la religion catholicque et les autres par avarice ont usurpé les fruictz des bénéfices et se sont emparez des maisons et possessions de l'Église; autres par malice et cautelle se sont couverts de dévoluz et tiltres colorez, et par ce moien ont retenu et retiennent lesdictz bénéfices, maisons et possessions ecclésiasticques, mandons et enjoignons à tous noz conseillers de courtz souveraines, baillifz, seneschaulx ou leurs lieutenans et conseillers présidiaulx et autres noz juges et à chacun d'eulx sur ce requis qu'ilz aient à informer dilligemment desdictes usurpations, soit par force ou soubz coulleur et prétexte de tiltre simulé ou soubz nom accommodé ou emprunté, et, l'information faicte, icelle envoiée à nosdictes courtz de parlementz ou au plus prochain siège royal et présidial, pour la décréter et procéder contre les coulpables extraordinairement et comme pour crime, vol et brigandaige, sans aucune connivence ou dissimulation ou acception de personne; donnant et attribuant ausdictz sièges présidiaulz toute jurisdiction et congnoissance desdictz cas et crimes en première instance; et les jugemens qui seront par eulx donnez voullons estre exécuttez réallement et de faict, nonobstant oppositions ou appellations quelzconques, et comme par arrest en dernier ressort.

V.

Et sur la plainte qui nous a esté faicte que aucuns gentilzhommes et autres depuis la publication de nos edictz de paciffication, et contrevenant à iceulx, auroient desmoly les églises et maisons ecclésiasticques et applicqué les matières et autres meubles à leur usaige, prins et enlevé les dixmes et autre revenu des bénéfices, soit par force ou par quelque couleur et prétexte que ce soit, avons ordonné et ordonnons qu'il en soit semblablement informé par nosdictz officiers et que sur leurs informations ou autres jà faictes il soit proceddé contre eulx extraordinairement, tant par noz courtz de parlementz que noz baillifz, séneschaulx et sièges présidiaulx en la forme susdicte, sans ce que les coulpables se puissent ayder du bénéfice de nos edictz, desquelz ils se sont renduz indignes, et soient tenuz, eulx et leurs hoirs, aux dommages et inthérestz desdictz ecclésiasticques et restitution des fruictz par eulx indeuement prins et perceuz, et à ce tous et chacuns leurs biens soient affectez, obligez et ypothecquez.

VI.

Avons révocqué et révocquons toutes lettres d'esconomatz et autres

commissions expédiées pour saisir les bénéfices sur ceulx qui en sont pourveuz et en ont joy paisiblement par an et jour. Mandons à tous noz juges et premier d'eulx sur ce requis qu'information préalablement faicte de la possession annuelle et paisible du vray titulaire ilz facent mainlevée aux titulaires desdictz bénéfices sur eulx saisiz et qu'on pourroit cy après saisir par vertu des dictes lectres d'esconomatz et commissions, nonobstant oppositions ou appellations quelzconques, et sans préjudice d'icelles, pour lesquelles ne sera différé; le jugement desquelles appellations nous avons attribué et attribuons en noz courtz souveraines en chacun ressort, encores que par lesdictes lettres de économatz ou commissions nous eussions retenu la congnoissance en nostre Conseil privé.

VII.

En adjoustant à l'ordonnance par cy devant faicte pour esteindre et assopir les procès meuz et à mouvoir entre les curez demandeurs en portion congrue et les propriétaires des dixmes, par laquelle avons ordonné que les curez desquelz les bénéffices vauldront six vingtz livres tournois de revenu annuel, les charges ordinaires déduittes, ne pourront demander autre portion congrue, avons dict et déclaré, disons et déclarons que les curez qui ont moings de revenu que de six vingtz livres tournois, en cas qu'ilz veullent prendre augmentation, se pourvoiront pardevant l'évesque diocézain ou son official, et non ailleurs, sinon que ce fust contre ledict évesque, auquel cas se pourront pourveoir pardevant l'archevesque ou plus prochain évesque, à leur choix et option. Et ne seront aucuns curez receuz à requérir portion congrue ou autre augmentation s'ilz ne sont résidens actuellement en leurs bénéfices.

VIII.

Pour éviter les différendz et procès entre les bénefficiers et les marguilliers des églises pour le faict des réparations des églises ruysnées durant les troubles, pour aucunes considérations à ce nous mouvans avons dict et ordonné, disons et ordonnons, voullons et nous plaist que tous procès en quelque estat qu'ilz soient et exécutions d'arrestz donnez pour le faict desdictes réparations des églises ruysnées durant les troubles surceoieront jusques à trois ans, avec mainlevée de toutes saisies faictes pour ce regard; et si la ruyne de l'église estoit telle que le service divin ne se peult faire en icelle, sera ledict service faict en tel lieu qu'il sera ordonné par le diocésain, et ce pendant seront par nous depputez personnes notables en chacune province pour, oiz ceulx qu'il appartiendra, en faire leur procès-verbal, lequel, par devers nous rapporté avec leur advis, en sera par nous ordonné ce que de raison.

IX.

Voullons et entendons que les provisions par nous cy devant octroiées au clergé de nostre royaulme sur le faict et reiglement des aumosnes, mesment noz lettres du troisiesme jour de novembre dernier passé, publiées en nostre court de parlement à Paris le vingt deuxiesme décembre aussi dernier passé, sortent leur plain et entier effect et soient publiées en noz autres cours où elles ne l'auroient encores esté, nonobstant toutes remonstrances faictes et à faire.

X.

Et affin que la correction ecclésiastique ne demoure illusoire et sans effect, voullons et ordonnons que les sentences ou décretz des prélatz de nostre royaulme ou leurs vicaires et officiaulx, données sur la correction des mœurs, soient exécuttées par nos huissiers et sergens ou autres sergens sur ce requis, ausquelz nous mandons et enjoignons ainsi le faire pour le regard de l'appréhension et capture seullement, sans pour ce demander à noz officiers ny autres *placet*, *visa* ne *pareatis*, moyennant sallaire à eulx préfix par nos ordonnances.

XI.

Et pour le regard des sentences desdictz juges ecclésiasticques données par provision sur contractz, obligations et ceddulles recongneues, ou jusques à la somme de vingt cinq livres pour une fois paier, voullons pareillement lesdictes sentences estre exécuttées par nosdictz huissiers ou sergens, nonobstant oppositions ou appellations quelzconques, et sans préjudice d'icelles, en baillant par la partie caution, et sur ce estre proceddé contre les condampnez par saisies et vente de leurs immeubles et fruictz de leurs bénefffices, sans qu'ilz puissent estre exécuttez en leurs biens meubles destinez au service divin ou qui sont pour leur usaige ou commodité de vivre, le tout sans préjudice en aucunes choses du droict des seigneurs justiciers au territoire desquelz lesdictz ecclésiastiques sont demourans.

XII.

Deffendons à tous noz officiers de troubler ou empescher les juges ecclésiasticques en la correction et pugnition des crimes sur personnes ecclésiasticques par inhibition ou inhibitions d'envoier ou rapporter les inquisitions et de bailler le bénéfice d'absolution ausdictz ecclésiasticques prévenuz, si ce n'est pour cas previlleigé, sans touteffois pouvoir interrompre le procès commancé par ledict juge d'église.

XIII.

Et d'autant qu'il est bien requis remédier à la multiplicité des appellations comme d'abuz, enjoignons à nos cours et maistres des Re-

questes ordinaires de nostre hostel et gardes des seaulx de n'octroier ès chancelleries lettres des dictes appellations comme d'abuz sinon en cas de noz ordonnances, et que les dictes lettres soient par eulx postillées au pied d'icelles et la signature du refférendaire au dessoubz, déclarons n'avoir entendu, comme n'entendons que les dictes appellations comme d'abbuz n'aient effect suspensif en cas de correction et discipline ecclésiasticque, mais dévolutif seullement, suivant ce qui a esté par cy devant ordonné, et enjoignons à noz cours de parlementz de ne modérer les amendes desdictes appellations portées par noz ordonnances, sinon pour grande et juste cause, affin de refréner la trop grande facillité et fréquence d'icelles appellations.

XIV.

En confirmant et auctorisant de nouveau, en tant que besoing seroit, les contractz, lettres, déclarations et exemptions générales et particullières par cy devant faictes avec les ecclésiasticques de nostre royaulme, voullons et ordonnons que lesdictz ecclésiasticques soient tenuz partout quictes et exemptz de toutes contributions, emprunctz généraulx et particulliers, subsides et aides des villes pour quelque cause que ce soit, garnisons, gardes des portes, guetz, sentinelles, réparations et fortiffications, solde de gens de guerre, estappes, ustencilles, fourniture de chevaulx d'artillerie, réparations de chemyns, pionniers, bledz, farines, avoynes et autres grains et munitions, et générallement de toutes levées faictes et à faire, tant en vertu de noz commissions des gouverneurs de noz pais et villes, que de l'ordonnance et délibération des juges, eschevins, consulz ou des assemblées des estaz, villes et villaiges pour leurs affaires ou autrement, encores que par les lettres desdictz empruntz fust expressément mandé y comprendre exemptz et non exemptz, previllégiez et non previllégiez, en considération des subventions par eulx libérallement octroiées pour subvenir à noz affaires; mandant à tous noz baillifs, séneschaulx et tous autres officiers, si aucune saisie estoit faicte pour raison desdictz subsides sur les biens desdictz ecclésiasticques, leur en faire plaine et entière mainlevée, nonobstant oppositions ou appellations quelzconques.

XV.

Voullons en outre et entendons que l'ordonnance publiée le vingt septiesme septembre mil cinq cens soixante dix sur la promotion et réception de noz conseillers ecclésiasticques ès cours souveraines soit observée soigneusement, et que lesdictz conseillers facent avant leur réception apparoir des lettres de leur promotion en l'ordre de diacre, et que ladite vériffication soit faicte [au] registre, pour les abbuz qui y ont esté par cy devant commis, ce que nous voullons et ordonnons estre pareillement observé ès sièges présidiaulx à la réception des conseillers d'église ès dictz sièges.

XVI.

Suivant la déclaration par cy devant faicte sur le neufiesme article des ordonnances d'Orléans concernans le revenu d'une prébende préceptorialle, pour aucune bonne cause et considérations à ce nous mouvans, voullons et ordonnons que l'exécution dudict IX[e] article soit surcize jusques à ce que par nous autrement en soit ordonné, nonobstant les remonstrances de noz courtz de parlementz faictes et à faire.

XVII.

Que en toutes assemblées et convocations d'estatz es pays de nostre royaulme où ilz ont lieu, les prélatz desdictz pais ou en leur absence leurs vicaires auront les premières séances, comme de tout temps ilz ont accoustumé, nonobstant toutes lettres et provisions à ce contraires.

XVIII.

Les personnes ecclésiasticques qui auront esté pourveuz d'aucun bénéfice en court de Rome ou légation par signatures pourront, en vertu d'icelles, prendre possession en quelque province et pais de nostre obéissance ou ressort que ce soit, sans qu'il soit besoing obtenir sur ce aucunes lettres de permission, ny s'en addresser à noz juges pour faire vériffication d'icelles signatures, et ce pour le regard de la prinse de possession seullement, et sans préjudice des droictz des parties au demeurant.

XIX.

Pour la conservation du temporel des bénéfices, d'autant que durant les troubles les tiltres et registres des églises ont estez presque tous desrobbez et perduz, et affin de facilliter la preuve contre ceulx qui malicieusement vouldront usurper ou retenir les droictz et debvoirs appartenans à l'Église, voullons, ordonnons et nous plaist suivant ce que leur a esté par cy devant accordé que, information faicte pardevant noz juges des lieux, de la possession paisible des trois années dernières, précédentes lesdictz troubles, ou faisant apparoir d'une seule recongnoissance, que ladicte triennalle possession ou ladicte recongnoissance leur puisse valloir et servir de tiltre à l'advenir.

XX.

Voullons aussi et ordonnons que les possessions des héritaiges assis au dedans les limittes de justice ou censive desdictz ecclésiasticques seront tenuz bailler par déclaration les fonds et héritaiges qu'ilz tiennent dedans l'encloz de ladicte justice et censive, et à quel droict pour en passer tiltre et recongnoissance telle et à la mesme raison que les autres estans au dedans lesdictes limittes ont accoustumé de paier, autrement après la seconde injonction mandons à noz juges procedder

contre lesdictz possesseurs reffusans par déclaration de commise et autres peines de droit ou de coustume.

Sy donnons en mandement à noz amez et féaulx les gens tenans noz cours de parlementz, baillifz et séneschaulx ou leurs lieutenans, que ceste présente nostre ordonnance, déclaration, voulloir et intention ilz facent lire, publier, registrer, garder, entretenir et inviolablement observer de poinct en poinct, sans souffrir ny permettre qu'il y soit contrevenu en quelque sorte et manière que ce soit, car tel est nostre plaisir. En tesmoing de quoy nous avons faict mettre nostre seel à cesdictes présentes données au chasteau de Vincennes, le vingt cinquiesme jour de mars l'an de grâce mil cinq cens soixante quatorze, et de nostre règne le quatorziesme. — Ainsi signé : Par le Roy, en son Conseil, Brulart.

(*Original*, parchemin. Évêché de Langres, coté provisoirement G. 12, 1°.)

CATHERINE DE MEDICI, régente

416. — 1574, 1er août, Paris. — Mandement, à l'évêque de Langres et aux députés du clergé dudit diocèse, de faire lever la somme de 32000 livres représentant la part contributive dudit clergé dans un million de livres, lequel formait la moitié des deux millions accordés au roi par le clergé de France. On fera procéder dans ce but à toutes aliénations nécessaires. — « Par la Royne, mère du Roy, régente du Conseil dudict seigneur, Potier. »

Original, Évêché de Langres, G. 12, 1° provisoire. (Cf. n° 421.)

ALPH. ROSEROT.

(A suivre.)

UNE ÉDITION INCONNUE

DU

« PRAECONIUM CRUCIS »

de Marco DANDOLO

Le P. Giovanni degli Agostini [1] et Em. Antonio Cicogna [2] ont écrit la vie de Marco Dandolo; nous nous bornerons à la résumer en quelques mots.

Marco, fils d'Andrea Dandolo et d'Orsa Giustiniani, naquit à Venise le 25 mars 1458. Il fit ses premières études sous Giorgio Merula, puis se rendit à l'université de Padoue et y suivit les cours de philosophie, de droit civil et de droit canonique. Après avoir rempli diverses magistratures à Venise, il fut chargé par la seigneurie, en 1490, d'aller complimenter Ladislas, roi de Bohême et de Hongrie. Il retourna, deux ans plus tard, en Hongrie, avec Paolo Cappello, pour presser le même Ladislas d'entreprendre la guerre contre le Turc. En 1493, Marco porta les félicitations de la république au roi de Pologne Jean-Albert, qui venait de monter sur le trône. Au commencement de l'année 1496, il devint ambassadeur ordinaire auprès de Lodovico Sforza, duc de Milan. Il resta plus de vingt mois auprès de ce prince.

Marco ne s'arrêta pas dans cette brillante carrière. Il fut appelé, au mois d'août 1501, à l'ambassade de Rome; mais après cinq mois d'hésitations il la refusa, trouvant insuffisant le

1. *Scrittori veneziani*, t. II (1754), p. 281-293.
2. *Relazioni degli ambasciatori veneti al senato edite da Eugenio Albèri*, serie II, vol. III (1846), in-8, p. 79.

traitement qui lui était alloué. Il préféra l'ambassade de France, qui lui fut donnée dans le courant de l'année 1502 [1]. Ses voyages et son expérience des affaires semblent lui avoir assuré une place importante à la cour du roi Louis XII. Il s'y créa des relations qui survécurent à sa mission et qui ne furent même pas altérées par les événements qui suivirent.

De retour à Venise en 1504, Marco se rendit à Naples, avec Giorgio Pisani, au mois d'octobre 1506, pour complimenter Ferdinand d'Aragon de la part des Vénitiens. L'année suivante, il fut investi des fonctions de capitaine de Brescia.

Lorsque, en 1509, Louis XII eut formé une coalition contre Venise et que l'armée française envahit le territoire de la république, Dandolo parut hésiter entre ses devoirs et les sympathies qu'il nourrissait pour le roi. Ses biographes l'accusent de duplicité ; les dépêches analysées par Marino Sanuto [2] semblent en effet lui prêter un rôle équivoque. Le fait est qu'au lieu de se retirer, comme il en eût eu le droit aux termes de la capitulation, il s'enferma dans le château de Brescia, et qu'il y fut fait prisonnier. Certains auteurs prétendent que le roi lui offrit alors de grands avantages, même la dignité de chancelier ; le fait nous parait fort douteux. Ce qui est certain, c'est que Dandolo fut conduit en France, et que sa prison y fut des plus douces. L'ancien ambassadeur y retrouva les personnages dont il avait été l'ami, et reprit avec eux les plus affectueuses relations. Parmi ses amis d'autrefois figurait Georges d'Auxy, maitre d'hôtel du roi et gouverneur de Coucy, gentilhomme qui avait suivi Louis XII en Italie au mois de juillet 1507 [3]. Dandolo eut avec Georges une étroite amitié, ainsi qu'en témoigne un traité mystique, *Praeconium sanctissimae Crucis*, dont la piété du gouverneur de Coucy lui inspira l'idée, et qu'il lui dédia en le faisant précéder d'une épitre des plus élogieuses. Ces démonstrations cordiales contrastent curieusement avec le titre de

1. Déjà, le 20 juin 1500, Marco avait obtenu quatre-vingt-seize suffrages pour le poste d'ambassadeur en France contre cent deux accordés à Francesco Foscari (Léon-G. Pélissier, *Louis XII et Ludovic Sforza*, 1896, II, p. 438).

2. *Diarii*, vol. VIII (1882), col. 209, 227, 267, 305, 308, 328, 339, 419, etc.

3. Voy. Jean d'Auton, *Chroniques*, éd. de Maulde, IV, p. 366.

« captivus » que prend lui-même le diplomate vénitien. Le prisonnier paraît avoir été comblé d'égards. Il put se livrer sans inquiétude à ses études favorites, et les historiens disent que les livres de la bibliothèque du roi lui furent largement communiqués.

La guerre ne se prolongea pas. En 1513 les Vénitiens devinrent les alliés de la France, et les prisonniers recouvrèrent leur liberté. Dandolo, qui avait certainement travaillé au rapprochement des deux États, ne repassa pas les monts : il resta comme ambassadeur ordinaire auprès de Louis XII, et il fut un de ceux qui engagèrent le roi à faire une nouvelle expédition en Italie.

Pendant son séjour à la cour de France, au mois d'août 1514, le célèbre imprimeur Josse Bade van Assche réussit à se procurer une copie du *Praeconium sanctissimae Crucis* composé pour Georges d'Auxy, et le fit imprimer en y joignant une curieuse épître à Dandolo lui-même. Il parle dans cette épître de la grande autorité dont l'ancien ambassadeur jouissait auprès du roi. Il nous apprend en outre que ce fut Jacques Le Fèvre d'Étaples qui lui donna l'idée de propager le livre par l'impression. Nous ne savons si la diffusion en fut grande; en tout cas l'édition est devenue rarissime ; aucun bibliographe ne la mentionne; aussi avons-nous cru intéressant de la faire connaître, d'après un exemplaire qui est tombé entre nos mains. Voici d'abord le titre de l'ouvrage :

Preconium Sanctiss. || Crucis a Magnifico. D. Marco Dandalo [*sic*] edi || tum : tunc quum elaboratum est Cussidii Ca || ptiuo : nunc vero apud Sacram Christianiss. || Regis Ludouici . xii . maiestatem Venetorum || Oratore Clarissimo. — [Au v° du 11e f., au-dessous de 17 lignes de texte :] *Finis in aedibus Ascensianis.* || *Pridie Nonas Augusti* || M. D. XIIII [1514]. In-4 de 11 ff. non chiffr., de 22 lignes à la page, et 1 f. blanc, lettres rondes (la première ligne du titre est seule en caractères goth.), sign. *A* par 8, *B* par 4.

Au verso du titre est une épître de l'imprimeur.

Praeclaro ac magnifico viro Marco Dandalo, *doctori et equiti aurato, patricio Veneto, apud sacram Christianissimi regis Ludovici XII. majestatem illustrissimae Reipublicae Venetiarum oratori meritissimo,* Jo. Badius *Ascensius felicitatem.*

Immensa Optimi Maximique Dei nostri potentia, sapientia, bonitas, cum in omnibus operibus suis, tum (divo Aurelio censore) in eo vel praecipue conspicitur, quod nostra subinde mala et potest et scit et vult ad universi bona convertere. Cujus mihi sententiae in mentem venit simul ac novi tuam praestantiam, summo quoque imperio dignam, Deo sic volente, nuper quidem captivam, nunc vero apud regem victorem in summa auctoritate habitam, tam praeclare divinum *Dominicae Crucis* lucubrasse *Praeconium*. Cogitavi enim illico mecum : hoc illud erat quod arcanae providentiae et inscrutabili judicio Dei placitum est inter amplissimam Christianissimi Francorum regis majestatem ac augustissimum Venetorum principem bellorum seri discrimina, ut, Venetis ancipiti Marte lacessitis et te, viro nimirum optimo, fortissimo et circumspectissimo (alea belli sic versante), capto, mortales intelligerent omnes quantum pietatis ac sapientiae in Veneti senatus pectoribus sit reconditum, si per otium a publicis curis liceret aliquen ad divinorum mysteriorum contemplationem animi oculos appellere, usque adeo ut, quemadmodum de romano illo senatu Cyneas olim censuit : magnorum regum esse concessum, sic de Veneto quisque merito nunc censeat : optimorum summaeque prudentiae heroum esse regiam. Nam per immortalem Deum quis non et maximi philosophi et perspicacissimi theologi et clarissimi oratoris lucubrationem hanc esse dixerit, in qua e sacris literis deprompta tam crebra tamque apposita citantur testimonia, ut nullus tam miro perspicacique ingenio admirandoque Christianae doctrinae intelligentia atque splendore perscrutari amplectique potuisset quam incredibili miseratione ineffabilique pietate humani generis redemptionem Deus ipse omnipotens nobis cumulatissime fuerit elargitus, nisi ille qui in nulla alia quam in librorum sacrorum lectionem vitam omnem transegerit, in eaque consenuerit? Qua quidem lectione lucubrationeque cum nihil sit efficacius, et ut animus noster ad clementissimam Dei majestatem subvehatur, et ut ad pias lachrymas in clementissimum Salvatorem nostrum Jesum Christum excitetur, curavi etiam te inconsulto ac ignorante, quinimmo, pro innata illa tua et ingenua verecundia et modestia, reluctante dum id abs te saepius etiam enixe peteremus, cum, superioribus diebus, in hac praeclarissima civitate apud Christianissimum regem nostrum oratorem ageres, coeleste hoc munus praelo nostro promulgandum idque potissimum Jacobo Fabro [1], viro undequaque eruditissimo ac extra omnem ingenii ac doctrinae aleam posito hortante, immo saepius ac saepius et suo et caeterorum hujus academiae doctorum virorum nomine impellente, ne summa providentia parta ac incredibili doctrina et eloquentia conscripta nostra negligentia pereant. Boni itaque consule et vale, decus ac praesidium nos-

1. Jacques Le Fèvre d'Étaples, le célèbre humaniste et théologien.

trum amplissimum. Ex chalcographia nostra postridie kalendas Augusti M. D. XIIII.

Au f. Aiij est l'épître dédicatoire de Dandolo à Georges d'Auxy, gouverneur de Coucy :

Magnifico viro Georgio de Auxiaco [1], *regio gubernatori Cussidii praestantissimo,* Marcus Dandolus, *captivus venetus.*

Cum inter plurimas virtutes quibus te maxime praestare compertum est illud perspectissime agnoverim, ex quo tempore captivum me huc sors mea (ipsius scilicet Dei Optimi Maximi voluntas) detulit et collocavit, id tametsi tum quoque in te plane conceperim cum decennio jam fere oratorem agerem apud Christianissimum regem tuum Reipublicae meae nomine, quod videlicet religio ipsa qua solum immortalitatem ipsamque beatitudinem consequimur, speciosissimum in te quoddam veluti sydus et tanquam sol ipse inter minora sydera fulgeat, idque religiosissimi in te animi argumentum frequentioribus indiciis comprobaverim ; tum vero maxime cum superioribus diebus, assistentibus magnifico D. de Muy [2] et plerisque aliis, inter quos ipse quoque aderam, splendidissimum Crucis vexillum in urbano foro erectum intuereris devotissimeque neque sine lachrimulis (quod saepe facere soles) venerareris, plurima sancte, pie religiosissimeque erga nos ad decus et amplitudinem ipsius sanctissimae Crucis contulisti. Statui itaque tunc nomini tuo dedicare paucula quaedam ex innumerabilibus fere quae sanctissimi plerique scripsere ad gloriam atque splendorem illius eminentissimi trophei quo procul dubio humani generis redemptionem Dei omnipotentis clementia sumus misericordiosissime consecuti. Hoc munusculum, quantulumcunque sit, perhumano accipies animo, indicium veluti meae in te fidei, observantiae et ingenuae voluntatis, quem Deus Optimus Maximus servet incolumem precor, sed praesertim ut, post peregrinationem istam, in qua nimirum sumus tanquam hospites et advenae, tibi ipsius immortalitatis gloriam et aeternitatis beatitudinem, quo nihil felicius cuique optare fas est, cumulatissime largiatur.

Le traité commence ainsi (fol. Aiiij) :

Deus omnipotens, ut hominem quem ab ipsa mundi constitutione ad

1. Georges d'Auxy, gouverneur de Coucy, maître d'hôtel du roi, avait suivi Louis XII en Italie pendant la campagne de 1507 (Jean d'Auton, *Chroniques*, éd. Maulde, IV, p. 366). C'était un fils naturel de Jehan IV, sire et ber d'Auxy, et de Félicie Marchant. Il mourut sans avoir été marié (Belleval, *Nobiliaire de Ponthieu et de Vimeu*, 2e éd., 1876, in-4, col. 72).

2. Jehan de Moy, seigneur de La Mailleraye, qui fut tué à la bataille de Marignan en 1515. Voy. Anselme, *Histoire généalogique*, VII, p. 62 D.

imaginem et similitudinem suam plasmaverat, a culpa quoque quam ex prevaricatione primorum parentum inciderat.... redimeret....

Après la mort de Louis XII, Dandolo suivit François Ier en Italie. Il fut élu, en 1516, capitaine de Candie. Trois ans plus tard, il reçut à Venise la charge sénatoriale appelée *sopra gli atti*. Il fut, en 1522, un des six ambassadeurs qui allèrent complimenter le pape Adrien VI. Chargé de prononcer la harangue, il déclara que la république était disposée à vivre en paix avec tous les princes chrétiens, pourvu que la guerre générale contre le Turc fût résolue.

Dandolo devait remplir, en 1523, une mission analogue auprès du pape Clément VII; mais la guerre empêcha les ambassadeurs désignés de se mettre en route. Après avoir exercé à Venise même diverses autres magistratures, il fut chargé, le 19 décembre 1529, de se rendre à Bologne, avec Lorenzo Bragadino, Luigi Gradenigo et Luigi Mocenigo, pour féliciter le pape et l'empereur du rétablissement de la paix. Ce fut sa dernière mission diplomatique. Il mourut à soixante-dix-sept ans, le 15 mai 1535.

Dandolo nous a laissé, outre le traité que nous avons décrit et que les bibliographes n'ont connu que par des manuscrits, un discours prononcé par lui à Naples en 1507 [1].

Ce discours a été reproduit, en 1559, dans le recueil de l'académie Aldine [2].

On cite encore de Dandolo, d'après Sansovino, une *Cathena in L. Psalmos ex graeco versa, cum ejusdem expositione*, recueil qui devait offrir une certaine analogie avec le *Praeconium Crucis*, et qui était peut-être du même temps.

ÉMILE PICOT.

1. Marci Danduli, Artium ac J. U. doctoris et equitis, oratoris Veneti apud Serenissimum Ferdinandum Hispaniae et Utriusque Siciliae catholicum regem, Oratio. — [A la fin :] habita Neapoli in Castello novo, IIII. Kal. Ianuarias 1507. *S. l. n. d.*, in-4 (Cicogna, *Saggio di Bibliografia veneziana*, n° 1176).

2. *Orationes clarorum hominum*, etc. V. Renouard, *Annales des Alde*, 3e éd., p. 275.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DE LA

« CHRONOLOGIE MILITAIRE » DE PINARD

(*Suite*)

(La suite prochainement.)

LÉON LECESTRE.

LE MANUSCRIT DE BOÈCE

REVENDIQUÉ PAR LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

En 1901, un libraire de Paris, M. Leclerc, acquit des Jésuites de Lyon une collection de livres et de manuscrits qu'il fit à son tour figurer, en 1902, dans un catalogue. Parmi ces manuscrits s'en trouvait un de Boèce que, à première inspection, l'administration de la Bibliothèque nationale reconnut pour provenir de l'ancienne bibliothèque de l'abbaye de Cluni. Aussitôt l'État se déclara en droit de réclamer ce bien national, d'après un principe désormais admis sans conteste, que la revendication des objets faisant partie du domaine public ne comporte aucune prescription. Or, les livres et manuscrits provenant des communautés disparues ou dissoutes ont été confisqués à la Révolution avec tous leurs biens, puis incorporés au domaine public par une loi de messidor an II, qui a attribué aux bibliothèques publiques « tous les manuscrits intéressant l'histoire, les sciences et les arts » ; le fonds de Cluni, dont la municipalité clunisienne avait conservé l'usufruit jusqu'en 1881, a été à cette époque transféré à la Bibliothèque nationale qui l'a incorporé dans ses collections *(Inventaire des manuscrits de la Bibliothèque nationale ; fonds de Cluni*, par Léopold Delisle, 1884).

M. Leclerc, ayant refusé de donner satisfaction aux réclamations de la Bibliothèque nationale sur ce point, s'est vu intenter un procès qui s'est terminé le 22 mai 1903, du reste en sa faveur.

M. le substitut Guillemin a donné des conclusions, devant la première chambre du tribunal civil, qui reconnaissent le bien fondé de la revendication de l'État en ce qui concerne l'inaliénabilité et l'imprescriptibilité en général, et en particulier dans l'espèce, pour les manuscrits provenant de l'abbaye de Cluni. Mais il s'est refusé à admettre l'identité, selon lui insuffisamment prouvée, entre le manuscrit litigieux et celui que désignent les anciens catalogues de la bibliothèque de Cluni. Cette thèse ayant été accueillie par le tribunal, M. Leclerc a obtenu gain de cause, et l'État a été débouté de sa demande.

Cependant, indépendamment de la haute autorité et de la compétence absolue de M. Léopold Delisle en ces matières, l'État pouvait appuyer son droit de revendication sur une preuve à peu près convaincante.

Lorsqu'en l'an 1800 on songea à envoyer à l'École centrale d'Autun les livres et manuscrits de provenance clunisienne, le bibliothécaire de

cet établissement, nommé Bauzon, vint à Cluni, chargé officiellement (arrêté du préfet de Saône-et-Loire du 3 janvier 1801) de dresser un catalogue de ces livres et manuscrits. Ce qu'il fit : les livres étaient au nombre de 910, les manuscrits 295. Son catalogue précieux, tout informe qu'il puisse paraître, a été reproduit en appendice au catalogue de M. Delisle cité ci-dessus ; ce qui a permis à M. Delisle d'affirmer que 198 de ces manuscrits ont été frauduleusement soustraits au fonds de Cluni entre 1801 et 1881.

Or, le n° 295 et dernier du catalogue dressé par Bauzon est ainsi libellé : « Stephanus Boecius monachus Cluniacensis de arte musicæ, in-4 ». C'est le même volume apparemment qui figure dans le catalogue des mêmes manuscrits préparé, vers 1645, à Cluni, par Dom Anselme Le Michel, religieux bénédictin, sous cette rubrique[1] : « P. 2. Egregius codex et antiquus de musica libris V. Credo esse Boetius. » Or, ce Boèce a disparu depuis le catalogue de Bauzon, et M. Delisle a toutes raisons de penser que c'est celui-là même que le libraire Leclerc met en vente.

La comparaison et l'identification de l'article du catalogue de 1801 avec le manuscrit litigieux n'ont pas été admises par le tribunal. En vérité, le catalogue ne parle que d'un traité sur la musique ; le manuscrit litigieux est au contraire un recueil de plusieurs traités de Boèce, renfermant entre autres le traité sur la musique.

On sait combien peu précis étaient les catalogues d'autrefois ; celui de Bauzon n'échappe pas à la règle commune. Il a très bien pu n'accorder d'importance au manuscrit de Boèce qu'en raison du traité sur la musique, le plus important du recueil, ou pour lui le plus facile à identifier ; et de sa description trop sommaire du manuscrit 295 on ne devrait pas conclure à l'impossibilité d'une agglomération d'autres textes autour du traité *De musica*. Mais les juges du tribunal civil de la Seine n'ont pas nécessairement les connaissances d'un paléographe et d'un bibliographe. Ils n'ont pas eu foi en la parole de M. Delisle ; ils n'ont pas voulu reconnaître le bien fondé de la revendication, la preuve qui leur était fournie ne leur paraissant qu' « à peu près » convaincante.

De ce débat, que la Bibliothèque nationale renonce à poursuivre devant une plus haute juridiction, il ressort nettement que :

1° Le privilège de l'inaliénabilité reste acquis pour les livres et manuscrits appartenant au domaine public ;

2° Toute revendication ne peut s'exercer utilement qu'étayée d'une preuve absolument certaine et évidente ;

3° Les catalogues de manuscrits et livres précieux doivent être rédigés avec assez de détails précis pour que leur reconnaissance puisse être absolue en cas de contestation.

Henri Stein.

1. Delisle, *op. cit.*, p. 390.

SUR LE CLASSEMENT

DES

MANUSCRITS DE PETAU

M. Maurice Prou vient de publier, dans la *Gazette numismatique française*, année 1903, p. 381-392, une *Notice de l'exemplaire du Registre de Lautier conservé à la Bibliothèque du Vatican* (mss. Regina 953 à 962), qui nous a paru doublement intéressante : d'abord parce qu'on y trouvera une analyse détaillée d'un exemplaire encore inutilisé de ce précieux recueil numismatique, et que la rédaction conservée dans les dix volumes du Vatican est plus complète que la rédaction représentée par les manuscrits de Paris, seule connue jusqu'à ce jour; ensuite parce que cette notice apporte, sur le mode de classement des manuscrits dans la bibliothèque des Petau, dont ces dix volumes ont fait partie, des indications nouvelles. C'est ce second point que nous voudrions mettre en lumière; mais non sans rappeler, tout d'abord, que le mérite d'avoir retrouvé la véritable interprétation des cotes dites « pétaviennes » revient tout entier à M. de Manteyer; malheureusement, les résultats des belles recherches de M. de Manteyer sur les origines du fonds de la reine de Suède, au Vatican, n'ont pas encore été publiés.

On sait que les manuscrits des Petau avaient reçu, pour la plupart tout au moins, des cotes formées de deux éléments : une lettre majuscule et un numéro d'ordre. Ainsi, les cotes G. 30, G. 39, C. 51, S. 51 ont été portées respectivement par les manuscrits Regin. 1429 du Vatican, franç. 5975 de la Bibliothèque nationale, lat. 633-633[2] du Vatican, lat. 14192 de la Bibliothèque nationale. On avait pu croire, jusqu'à présent, que, dans les cotes ainsi composées, le premier élément, c'est-à-dire la lettre, était, comme c'est le cas d'ordinaire, l'élément principal; dans cette hypothèse, le manuscrit coté G. 30, par exemple, aurait trouvé sa place sur les rayons du cabinet de Petau, entre les manuscrits cotés G. 29 et G. 31. Il semble bien qu'il n'en soit rien.

Le Registre étudié par M. Prou est formé d'un groupe de dix volumes, dans l'intérieur duquel ont pu se produire et se sont effectivement produites des interversions; mais ces dix volumes, tomes d'un même ou-

vrage, n'ont jamais, malgré la dispersion générale de la bibliothèque, été séparés les uns des autres. De la valeur respective attribuée aux lettres et aux chiffres dans les cotes de ce groupe en quelque sorte indivisible, il ne sera pas téméraire de conclure au mode de numérotation de l'ensemble de la collection. Or, les cotes relevées dans ces dix volumes sont les suivantes :

Regin.	953 —	C. 15.
—	954 —	N. 15.
—	955 —	L. 15.
—	956 —	M. 15.
—	957 —	H. 15.
—	958 —	K. 15.
—	959 —	G. 15.
—	960 —	I. 15.
—	961 —	E. 15.
—	962 —	F. 15.

En procédant aux quelques transpositions qui s'imposent, on obtiendra le tableau que voici :

C. 15 —	Regin.	953.
[D. 15] —	?	
E. 15 —	Regin.	961.
F. 15 —	—	962.
G. 15 —	—	959.
H. 15 —	—	957.
I. 15 —	—	960.
K. 15 —	—	958.
L. 15 —	—	955.
M. 15 —	—	956.
N. 15 —	—	954.

De ce tableau on peut tirer deux conclusions, l'une générale, l'autre particulière, à savoir :

1° Que, dans les cotes pétaviennes, ce sont les numéros, et non les lettres majuscules, qui forment l'élément principal, comme c'est le cas généralement dans les cotes du type inverse 15. A, 15. B, etc. ; — et nous croyons qu'il serait facile à M. de Manteyer, qui a précisément communiqué à M. Prou les cotes que nous venons de reproduire, comme aussi à M. l'abbé Legrelle, qui a entrepris la reconstitution idéale de la bibliothèque des Petau, de fournir d'autres preuves de ce que nous avançons ici;

2° Que l'exemplaire du recueil de Lautier conservé au Vatican est, comme l'a très justement observé M. Prou, mais en s'appuyant sur des arguments d'un autre ordre, incomplet d'un volume, qui devait être autrefois coté D. 15.

Enfin, l'ordre primitif des volumes de ce recueil, qui était commandé par l'ordre chronologique des matières traitées, est aujourd'hui très bouleversé ; il l'était déjà, quoique différemment, lors de la numérotation des manuscrits dans la bibliothèque de Petau ; cet ordre, qui est celui qu'a suivi M. Prou dans sa description, peut être restitué comme il suit :

1 (C. 15 — Regin. 953). — Évaluation des monnaies étrangères.
2 (K. 15 — — 958). — Monnaies des règnes de Philippe Auguste, Louis VIII, Louis IX et Philippe III.
3 (I. 15 — — 960). — Monnaies des règnes de Philippe le Bel, Louis X et Philippe V.
4 (G. 15 — — 959). — Monnaies des règnes de Charles IV et de Philippe VI.
5 (N. 15 — — 954). — Monnaies du règne de Jean le Bon.
6 (E. 15 — — 961). — Monnaies du règne de Charles V.
7 (F. 15 — — 962). — Monnaies du règne de Charles VI.
8 (L. 15 — — 955). — Monnaies des règnes de Henri VI d'Angleterre et de Charles VII.
9 (M. 15 — — 956). — Monnaies des règnes de Louis XI, Charles VIII et Louis XII.
10 (H. 15 — — 957). — Monnaies du règne de François I[er].

Quant au onzième volume, il devait, comme l'a indiqué M. Prou, traiter des monnaies de Henri II ; et si, quelque jour, se retrouve un ancien manuscrit de Petau portant la cote D. 15, nous serions bien surpris si ce n'était pas précisément le volume complémentaire du recueil de Lautier, absent de l'exemplaire du Vatican.

L. AUVRAY.

CHRONIQUE DES ARCHIVES

Belgique. — Le P. Bosmans publie une réduction, avec notes et commentaires à l'appui, de *La Carte lunaire de Van Langren*, conservée aux Archives générales du Royaume, qui date de 1644 environ, et dont il existe deux autres exemplaires à Paris et à Strasbourg (Louvain, 1903, in-8; extr. de la *Revue des questions scientifiques.)*

— Un certain nombre de cartulaires et autres registres qui faisaient partie des fonds des Archives générales du Royaume ont été, par ordre supérieur, transmis aux Archives d'État des provinces qu'ils pouvaient intéresser. Ces modifications, toujours regrettables, le sont d'autant plus qu'un *Inventaire général des cartulaires belges* a été imprimé officiellement il y a quelques années et devient par conséquent inutilisable.

Canada. — Depuis la mort de M. Douglas Brymner, archiviste, le *Rapport sur les archives canadiennes* continue de paraitre, mais beaucoup moins développé. Celui qui se réfère à l'année 1902, imprimé par ordre du Parlement (Ottawa, 1903, in-8), signale les 55 volumes de copies relatives à l'histoire du Canada, faites tant à Londres qu'à Paris (collection Moreau de Saint-Méry et État civil de Louisbourg), et analyse les événements se rattachant à la rébellion de 1837-1838 dans le Bas-Canada. En appendice, le catalogue alphabétique des livres forment la bibliothèque du service des archives à Ottawa.

France. — Le rapport de M. Simyan, député, sur le budget du ministère de l'instruction publique pour 1904 contient quelques pages particulièrement intéressantes pour les archives et les archivistes, que nous croyons devoir reproduire intégralement :

« Il existe auprès de chaque préfecture un dépôt d'archives, dites archives départementales, qui comprend deux catégories de documents : les titres antérieurs à la Révolution, devenus biens nationaux au même titre que tous les autres biens meubles et immeubles des corps disparus, et constituant une propriété d'État ; et les papiers révolutionnaires et modernes provenant des administrations départementales et des services nationaux fonctionnant dans le département, dont la propriété se partage, par espèces, entre le département et l'État. A la tête de chaque dépôt d'archives départementales est un archiviste. Dans quelles conditions est-on nommé archiviste départemental ? Quel avenir est réservé

à l'archiviste ? Quelle tâche lui incombe-t-il de remplir ? Telles sont les premières questions à élucider.

« L'archiviste départemental est nommé par arrêté préfectoral. Le préfet a toute latitude pour désigner le titulaire de l'emploi, sous la seule condition de ne fixer son choix que sur un candidat pourvu du diplôme de l'École nationale des chartes. Cette obligation absolue est imposée par l'article 45 de la loi du 10 août 1871 sur les conseils généraux, et cette prescription légale n'est que la reproduction de la très sage prescription formulée par le décret du 4 février 1850.

« Il est naturellement assez rare que le préfet d'un département, ayant à nommer un archiviste, prenne l'initiative du choix du nouveau titulaire. Dans la majorité des cas, il notifie la vacance au ministre de l'instruction publique, c'est-à-dire, en fait, au directeur des archives. Le ministre adresse au préfet la liste des archivistes paléographes qui ont posé leur candidature ; ceux-ci sont présentés suivant leur rang d'ancienneté de sortie de l'École des chartes, mais chacun d'eux est l'objet d'un rapport propre à éclairer le préfet sur la valeur de chaque candidat. Sur le vu de cette liste et de ce rapport, le préfet désigne le nouvel archiviste.

« En droit, l'archiviste d'un département peut poser sa candidature à tout autre poste d'archiviste devenu vacant, soit qu'il désire changer de région, soit qu'il ambitionne une situation plus avantageuse. Mais, en fait, l'archiviste départemental est presque toujours obligé de faire toute sa carrière dans le même poste. C'est la conséquence regrettable de son caractère de fonctionnaire départemental, tributaire d'une caisse de retraites particulière. Si, à la rigueur, un jeune archiviste, comptant encore peu d'années de services, jouissant de quelque aisance, ayant des charges de famille restreintes, peut faire le sacrifice de quelques années de versements, il n'en va pas de même des archivistes qui se trouvent dans d'autres conditions ; et ce jeune archiviste ne pourrait renouveler une seconde fois l'abandon de ses droits acquis sans compromettre gravement ses intérêts. Ajoutons que le traitement maximum de l'archiviste, réduit à n'espérer le plus souvent qu'un avantage sur place, par voie de promotions dues à la bienveillance du préfet et du conseil général, est forcément proportionnel à l'importance du département et aux ressources de son budget. Au delà d'un certain chiffre, toujours peu élevé du reste, la valeur personnelle de l'archiviste, son labeur administratif et ses travaux scientifiques sont condamnés à ne pas recevoir leur légitime et nécessaire récompense. Ainsi le hasard seul des vacances préside, en règle générale, à l'affectation de début du jeune archiviste, envoyé dans le nord ou dans l'est quand ses origines ou ses travaux exécutés ou projetés l'indiquaient pour un poste du Midi ou de l'Ouest ; et cette affectation est presque toujours définitive. Voilà un fonctionnaire qui, à vingt-cinq ans, se voit condamné à

s'enraciner pour la vie à Privas ou à Mont-de-Marsan, et qui, dès son arrivée dans les Landes ou l'Ardèche, sait exactement la situation dont il jouira dans quarante ans, quels que soient son dévouement et ses travaux ! Comment attendre de l'effort, de l'entraînement, de l'émulation d'un personnel ainsi traité ou, pour mieux dire, ainsi abandonné? Il faut vraiment aux archivistes départementaux le goût passionné de leur profession pour leur faire malgré tout produire le travail considérable qu'atteste notamment l'imposante collection des « inventaires sommaires ». Il n'en est pas moins vrai que cette situation a trop duré. Des nombreuses réformes que réclame l'organisation si arriérée des archives, des bibliothèques et des musées, celle des archives départementales a l'heureux privilège de rallier l'unanimité des avis, à la fois sur le principe et sur l'application. Aussi bien ne s'agit-il pas ici seulement des intérêts personnels, d'ailleurs fort respectables, des archivistes : l'intérêt même du service est en jeu.

« Identiques en principe, les archives des divers départements ont pourtant une physionomie propre. Les différents fonds qui les constituent varient de nature et d'importance suivant les régions ; ici la première place revient aux archives ecclésiastiques ; là ce sont les archives civiles, celles de l'Intendance, du Parlement, des Élections, qui sont nombreuses et importantes ; dans tel département les archives révolutionnaires et celles de la période moderne n'offrent qu'un mince intérêt ; dans tel autre elles se recommandent tout particulièrement à l'attention de l'historien et de l'administrateur. N'est-il pas évident qu'il importe d'affecter à chacun de ces services, qui a, tout au moins momentanément, une physionomie propre et des besoins particuliers, celui des archivistes disponibles que l'administration croit le mieux préparé et le plus capable? Avec l'organisation actuelle, de pareilles désignations sont presque toujours impossibles.

Il est d'autant plus regrettable de n'avoir pas depuis longtemps modifié cette situation absurde que la solution du problème saute aux yeux et ne soulève aucune difficulté pratique ; tout au contraire peut-elle se réclamer d'un précédent, la « nationalisation » du personnel de l'enseignement primaire.

« Dans l'état actuel, l'archiviste est placé, au point de vue administratif, sous l'autorité du préfet, et au point de vue scientifique il dépend du ministre de l'Instruction publique ; encore est-il bon de noter qu'il relève du ministre même administrativement, puisque, dans la plupart des cas, c'est sur la désignation du ministre que le préfet l'a choisi et nommé, et que tous les règlements, toutes les prescriptions, toutes les circulaires concernant les travaux à effectuer dans les archives départementales émanent de l'autorité ministérielle représentée en l'espèce par le directeur des Archives. Dans ces conditions, il convient de remplacer le régime hybride d'aujourd'hui par une organisation à la fois plus





franche, plus démocratique et plus féconde : l'archiviste doit cesser d'être ce fonctionnaire singulier mi-départemental, mi-national, relevant nominalement de deux autorités complètement différentes, entre lesquelles il peut se ménager une indépendance presque absolue et parfois excessive, et dont l'intervention, quel qu'en soit l'objet, risque de rester souvent sans sanction effective. Les archives départementales sont en majeure partie une propriété nationale ; l'archiviste, comme l'instituteur, doit devenir un fonctionnaire d'État.

« Les archivistes nationaux seraient désormais soumis à la nomination du ministre de l'instruction publique; ils seraient payés sur le budget de ce ministère. La loi de finances déclarerait obligatoires les dépenses prévues aux budgets départementaux pour le traitement des archivistes; elle ferait état des crédits portés dans un chapitre de recettes à créer, dont le montant s'élèverait au chiffre total des crédits inscrits aux quatre-vingt-six budgets départementaux. A cette recette d'ordre correspondrait une dépense d'ordre s'élevant exactement au même chiffre. Toutefois les crédits seraient préalablement réduits de la somme représentant le traitement du personnel secondaire d'employés et de garçons de bureau, à la situation départementale desquels il ne serait apporté aucun changement et qui seraient désormais payés sur un autre chapitre. Il est bien entendu que tous les droits acquis par les archivistes en fonctions seraient intégralement maintenus, et que leur situation au point de vue de la retraite ne pourrait être en rien modifiée. Et à cet égard deux situations paraissent devoir se présenter. Certains archivistes demeureraient tributaires de la caisse de retraite de leur département; l'État verserait en leur nom à cette caisse le montant réglementaire des retenues ; certains autres pourraient demander à devenir tributaires de la caisse de l'État qui, dans ce cas, devrait recouvrer sur la caisse départementale, et au besoin sur l'intéressé, le montant des versements corrélatifs à la durée des services du fonctionnaire. Chaque année le gouvernement ferait connaitre au préfet le montant des crédits nécessaires pour le fonctionnement des archives.

« Telles sont les grandes lignes du projet de réorganisation que le gouvernement pourrait, si le Parlement est de cet avis, mettre immédiatement à l'étude. »

— Nous avons déjà signalé l'insuffisance d'un travail bibliographique de M. Em. Levasseur (ci-dessus, p. 157); nous avons le regret d'être aussi réservé d'éloges pour le chapitre qu'il a consacré aux sources de l'histoire des classes ouvrières dans les archives (*Séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques*, avril 1903, p. 483 et suiv.). Les notes juxtaposées que M. Levasseur a signées dans cette revue étaient indignes de l'impression, et l'on peut s'étonner qu'avec les renseignements fournis par les différentes administrations, et avec ceux dont il a pu s'entourer par des investigations sur place, il ne nous ait

pas donné un travail plus définitif. Il faudra consulter ces notes avec précaution, et ne pas se fier aveuglément à elles; on croirait, à les lire, qu'il n'existe aucun inventaire imprimé pour les archives des départements du Nord et de l'Indre, ni pour les archives de la ville de Lyon; et même dans le dépouillement qu'il a fait des inventaires imprimés[1], beaucoup de textes curieux pour l'histoire des classes ouvrières ont échappé à l'attention de l'académicien. Ce qui est dit des dépôts d'archives conservés à Paris (voir particulièrement ce qui concerne les séries X et Y des Arch. nationales) n'est ni plus complet ni plus exact.

— La question des comptes décadaires est à l'ordre du jour. Cette source intéressante pour l'histoire révolutionnaire, rarement encore mise à profit, existe aussi bien aux Archives nationales que dans la plupart des dépôts départementaux, et pourra fournir à ceux qui les dépouilleront d'utiles renseignements pour l'histoire politique, l'esprit public, l'administration, etc. Une polémique est née à ce sujet entre M. Mathiez (*Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1903, IV, p. 157-169, et V, p. 107-116), et M. Welwert (*Bibliothèque de l'École des chartes*, 1903, p. 447-451), qui nous parait un peu oiseuse et légèrement confuse. On ne peut nier de parti pris l'importance de ces documents, et il faut remercier M. Mathiez d'avoir attiré l'attention sur une catégorie de pièces insuffisamment connues jusqu'ici. Que l'on fasse une enquête pour retrouver l'existence de tous les comptes décadaires encore existant à Paris ou en province, rien de mieux; et l'obligeance des archivistes sera, nous l'affirmons, rarement prise en défaut. D'ailleurs on nous cite le cas des archives du Calvados où les comptes décadaires, intelligemment mis à part dans les séries où ils ressortissaient, ont pu être sans nulle hésitation mis à la disposition du demandeur. Voilà qui est fort bien. En appelant l'attention des autres archivistes départementaux sur ces documents, on leur fournira l'occasion de mettre en vedette ces comptes dans l'inventaire imprimé ou manuscrit qu'ils dresseront des séries révolutionnaires, et cela est possible dans des fonds encore vierges de tout classement, où il n'y a pas inconvénient à introduire des subdivisions nouvelles parce que l'on ne se trouve pas enfermé dans des cadres trop étroits et enserré par des numérotages rigoureux. Mais là où il nous est impossible de suivre M. Mathiez dans ses désirs, c'est lorsqu'il réclame la même besogne des Archives nationales, où, dit-il, les séries demandent à être *régulièrement classées*. Le public qui fréquente ce dépôt, — je parle du public intelligent et travailleur, — ne se rend pas suffisamment compte des circonstances qui ont présidé à la constitution d'un fonds d'archives, le plus souvent fait

1. M. Levasseur corrige mal ses épreuves; indépendamment de beaucoup de noms propres défigurés, nous trouvons, page 506, une amusante coquille qui tendrait à faire croire à l'existence d'archives *arabes* aux archives départementales de la Gironde : lisez simplement *civiles*.



de juxtapositions successives, et des nécessités inéluctables qui sont le résultat des classements et des numérotations établies — parfois trop vite — par les générations antérieures. Le public lui-même a intérêt à voir appliquer le principe du respect des fonds. Or, qu'un fonds soit régulièrement ou irrégulièrement classé, il faut en prendre son parti et y remédier dans la mesure du possible, non pas en reclassant de nouveau (le remède serait pire que le mal), mais en dressant des tables et en publiant des catalogues. Le public ne saurait voir avec plaisir les fréquents changements de cotes, car à tout changement correspond un désordre possible, et la crainte de ne pouvoir plus remettre la main sur les documents déjà communiqués; l'archiviste doit à tout prix éviter ce danger. Je me permets donc de croire qu'en l'espèce les mots ont dépassé la pensée de M. Mathiez et qu'en demandant un « classement plus régulier » des fonds des Archives nationales, celui-ci a entendu plutôt parler de la rédaction d'inventaires partiels ou généraux mettant mieux à la portée du public les séries de l'époque révolutionnaire et la série F[7] particulièrement. Sur ce point nous sommes entièrement d'accord avec lui.

— Une autre question a été récemment agitée : celle des recherches historiques dans les greffes des tribunaux. Les démarches faites en vue d'obtenir dans ces archives judiciaires un libre et facile accès n'ont pas eu le succès qu'on en attendait, et le ministre de la justice s'est montré, dans la réponse qu'il a adressée sur ce sujet à son collègue de l'instruction publique, absolument inflexible. M. A. Aulard, qui se fait dans la *Révolution française* (octobre 1903, p. 291 et suiv.) l'interprète des doléances des historiens, et ne cache pas son étonnement à la lecture de la lettre du ministre de la justice, rappelle un fait que j'ai moi-même raconté il y a quelques années dans la *Revue internationale des archives*, 1895-1896, p. 117. Depuis cette époque les conditions dans lesquelles on peut être admis à faire dans les greffes des tribunaux des recherches historiques paraissent bien avoir empiré. On refuse même le droit de demander communication d'un registre à un greffier, et celui-ci est autorisé à se réserver le droit exclusif de transcrire moyennant finance telle ou telle page dont il lui est demandé communication. Il faut reconnaître que le ministre de la justice s'appuie, pour justifier ses prétentions, sur des articles du Code pénal et du Code de procédure civile que l'on est bien surpris de trouver cités en l'espèce. Le régime du bon plaisir et de la résistance semble étrange à une époque où le libéralisme a pénétré ailleurs, dans tous les autres dépôts d'archives, pour le plus grand profit de l'histoire.

Alpes (Hautes-). — C'est d'après des documents de ce dépôt que M. Boudet vient de publier dans la *Bulletin de l'Académie delphinale*, 4e série, XVI (1902), p. 173-411, des documents inédits sur les chartes coutumières et gardiennes d'Aspres-les-Veynes (1276-1439).

CANTAL. — Des archives particulières de M. Chevalier du Fau, à Escorailles, a été extrait par M. R. Grand un traité de pariage entre Philippe le Bel et l'abbé de Charroux pour la création d'une ville franche à Pléaux en 1290, connu seulement par une traduction ancienne (*Bulletin historique et philologique*, 1902, p. 42-52).

CHER. — M. Jacques Soyer vient de publier : *Les actes des souverains antérieurs au XVe siècle conservés dans les archives départementales du Cher*, I (Bourges, 1903 ; in-8 de [II-] IV-114 p. ; extr. des *Mémoires de la Soc. des antiquaires du Centre*, XXVI). Ce premier fascicule, où les textes sont transcrits avec beaucoup de soin, avec des analyses et des index, ne contient que le résultat de l'exploration d'un seul fonds, celui de l'abbaye de Saint-Satur, près Sancerre : on y trouvera des diplômes de rois de France, de Louis VII à Jean II, et des bulles de papes de Pascal II à Jean XXI, fournis par le dépouillement de 167 articles (liasses et registres) ; et tout ce que la diplomatique exige aujourd'hui d'un éditeur de textes a été consciencieusement élucidé. La plupart de ces documents sont inédits, et l'on voit par là combien on peut encore attendre d'un dépouillement raisonné et scrupuleux de nos dépôts de province, au seul point de vue des actes royaux.

— Le même archiviste a communiqué au *Bulletin historique et philologique*, 1902, p. 531-535, le texte de deux actes inédits au nom de Jean de Luxembourg et de Béatrice, roi et reine de Luxembourg (1340-1342), fourni par le fonds de la Sainte-Chapelle de Bourges où sont conservés les originaux : on sait que ces princes étaient seigneur et dame de Mehun-sur-Yèvre.

DOUBS. — Une *Histoire des archevêques de Besançon*, manuscrit de 1615 enrichi de documents, dont l'auteur est probablement François d'Orival, chanoine de Besançon, est entré récemment aux archives du Doubs.

ISÈRE. — Le rapport de l'archiviste départemental pour 1902 contient, indépendamment d'un état sommaire de la série C (Élections) récemment classée, la liste des registres paroissiaux anciens conservés dans les archives départementales ; quelques autres, appartenant aux départements de la Drôme et des Hautes-Alpes, ont été adressés aux deux dépôts d'archives voisins où ils seront beaucoup mieux à leur place. — Parmi les documents acquis figure un rouleau de parchemin du XIVe siècle contenant divers actes relatifs à la cession du Dauphiné à la France, inconnus aux historiens. — L'inspection des archives communales continue à révéler çà et là des documents du plus haut intérêt administratif et historique.

LANDES. — Le « livre noir » des archives de Dax, dont nous avions annoncé la prochaine publication, a paru. Il forme le tome XXXVII des *Archives historiques de la Gironde*.

Loiret. — M. Ch. Cuissard a inséré dans les *Mémoires de la Société archéol. et hist. de l'Orléanais*, XXVIII (1902), p. 259-388, une série de chartes (la plus ancienne date de 1122) existant en original aux archives de l'Hôtel-Dieu d'Orléans.

Marne. — Les archives départementales de la Marne renferment (G. 160) une copie du XVIIe siècle du livre dit « Peau de veau » de Châlons; MM. Lot et Pélicier ont fait imprimer dans les *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Marne*, 2e série, IV (1902), p. 101-172, ce texte intéressant pour les fiefs de l'évêché, les officiers du roi en Champagne, etc.

Sarthe. — Sous ce titre : *L'administration municipale au Mans de 1530 à 1545* (Le Mans, 1903; in-8 de 87 p.; extr. de la *Revue hist. et arch. du Maine*), M. R. Triger a analysé et commenté avec beaucoup de savoir les fragments retrouvés du plus ancien registre du conseil de ville pour cette époque [1], inconnu jusqu'à présent et conservé dans une collection particulière; il en publie le texte intégral.

— Un utile complément aux inventaires officiels peut être ajouté par des particuliers; tel M. l'abbé L. J. Denis, auteur des : *Registres des baptêmes, mariages et sépultures des anciennes paroisses de La Chartre-sur-le-Loir* (La Chartre, Moire, 1903; in-12 de 282 p.).

Savoie (Haute-). — Dans *Quinze années de la vie municipale à Thonon* (1700-1714), M. Jules Guyon donne de nombreux extraits littéraux des registres de délibérations municipales dans les *Mémoires et Documents publ. par l'Académie Chablaisienne*, XV (1901).

Seine-et-Oise. — M. Ch. Forteau publie sous le titre : *Les registres paroissiaux de Méréville* (Étampes, 1899-1903; in-4 de 224 p.) toutes les mentions intéressantes rencontrées dans ces registres, tant sous l'ancien régime que pendant l'époque révolutionnaire. Cette première partie comprend alphabétiquement toutes les communes du canton jusqu'à la lettre M.

Somme. — Le tome V des *Registres aux délibérations de l'administration municipale d'Amiens* pendant l'époque révolutionnaire a paru récemment (Amiens, 1902, in-8); il contient les textes de l'année 1792.

Yonne. — De même le tome V des *Procès-verbaux de l'administration départementale de l'Yonne de 1790 à 1800*, publié sous les auspices du Conseil général, et contenant d'après les documents des archives du département le résumé des délibérations du directoire, du 4 juillet 1792 au 9 juillet 1793, est l'œuvre de MM. Ch. Porée et E. Drot (Auxerre, 1903, in-8).

Espagne. — Le tome X de la *Collecció de documents historichs iné-*

1. La série des archives ne commence qu'en 1553.

dits del Arxiu municipal de la Ciutat de Barcelona (anys 1621-1631) est publié d'après les documents originaux par F. Schwatz y Luna et F. Carreras y Candi (Barcelona, 1902, in-4 de IV-602 p.).

Grande-Bretagne. — Les archives de Douvres ont fourni à S. P. Statham les textes publiés dans : *Dover Charters and other documents in possession of corporation of Dover* (London, Dent, 1902; in-8 de 508 p.).

— Un registre ancien du Norfolk a été intégralement transcrit et édité par W. Rye : *First register Book of the Parish of Old Buckenham in Norfolk* (Norwich, 1903; in-8 de 211 p.); il comprend les années 1560 à 1649.

— Antérieurement avait paru un recueil de chartes précieux pour l'histoire de la ville de Cambridge, d'après ses archives : *Charters of the Borough of Cambridge*, by F. W. Maitland and M. Bateson (London, Clay, 1901 ; in-8 de 248 p.).

Italie. — Alb. Sorbelli a récemment édité les *Regesti degli atti notarili di Giovanni Albinelli, notaio frignanese del quattrocento* (Bologna, 1903, in-8 de 132 p.; estr. dagli *Atti e memorie della R. Deputazione di Storia patria per la Romagna,* III, 21).

— Dans ses *Bricciche storiche* (Cagliari, 1901, in-8), Fr. Corridore a publié divers extraits des archives sardes intéressants pour l'histoire générale, notamment à propos du blocus continental, de Pie VII et des rapports de Napoléon avec Victor-Emmanuel Ier.

— L'*Inventario e spoglio dei registri della Tesoreria apostolica di Città di Castello, esistenti nel R. Archivio di Stato in Roma,* dressé par L. Fumi (Perugia, 1901, in-8), s'applique aux années 1430 à 1724.

— Le tome XXXVII des *Miscellanea di Storia italiana* (1902) contient un article de C. Cipolla sur les rapports d'Innocent VI avec la maison de Savoie, entièrement composé à l'aide des archives vaticanes.

— Des mêmes archives sont tirés les *Documents pontificaux sur la Gascogne* (1316-1334), publiés par l'abbé L. Guérard pour les Archives historiques de Gascogne et dont le 2e volume vient de paraître (Auch et Paris, 1903, in-8).

Russie. — En 1902 M. E. Th. Karsky a fait éditer à Varsovie, pour un prix minime (un rouble), un petit recueil fort intéressant de spécimens (80) de l'écriture slave cyrillique, du xe au xviiie siècle : *Obraztchik slavanskago kyryllolskago pisma om X no XVIII s.*



CHRONIQUE DES BIBLIOTHÈQUES

Allemagne. — Au *Verzeichnis der Doctoren welche die philosophische Facultät der Universität in Tübingen 1901/02 ernannt hat* (Tübingen, 1902; in-4 de IV-88 p.), le Dr Wilh. Schmid a annexé un catalogue des manuscrits grecs de la Bibliothèque de cette Université.

Brésil. — Le tome II des *Annaes da Bibliotheca e Archivo publico do Pará* (Belem, imp. official, 1903 ; in-8 de XLVI-337 p.) est publié par Am. de Figueiredo et Arth. Vianna, conformément à l'article 1er de la loi du 31 mai 1894. Il contient le catalogue systématique des manuscrits relatifs à l'histoire de la province de Pará, de 1681 à 1860 (correspondances, affaires militaires, règlements de frontières avec la France et l'Espagne, expédition des Amazones, statistiques, nominations d'offices, missions, etc.), et une série de textes parmi lesquels la correspondance des gouverneurs de Pará avec la métropole (1752-1757).

France. — Du même rapport de M. Simyan, député, que nous avons cité à propos des archives, nous extrayons quelques pages relatives à la Bibliothèque nationale et aux autres bibliothèques de la capitale; elles méritent d'être prises en considération sérieuse :

« Le fonctionnement actuel de la Bibliothèque nationale réclame une réforme radicale. Son organisation provoque depuis longtemps les critiques les plus vives ; les pouvoirs publics ne sauraient continuer à ne point tenir compte des reproches formulés par les savants les plus compétents. Des cinq départements qui constituent la Bibliothèque nationale, c'est le département des Imprimés, naturellement le plus important, qui précisément provoque les réclamations les plus nombreuses et les critiques les plus graves. Il faut avoir la volonté de chercher, de trouver et d'appliquer le remède à un mal dont on aurait dû plus tôt enrayer le développement. Je ne saurais ici tracer un programme complet des mesures que nécessite la réorganisation de la Bibliothèque nationale ; je me bornerai à signaler les principales.

« Au premier rang figure la réforme du personnel. Le personnel actuel du département des Imprimés apporte à l'accomplissement de ses fonctions une assiduité, un zèle et une bonne volonté auxquels je me fais un plaisir et un devoir de rendre pleinement hommage, et j'ai hâte de dire que mes observations ne sauraient le viser ni l'atteindre. Il

n'en est pas moins vrai que l'on peut concevoir ce personnel composé d'autre sorte. Les hommes compétents signalent des faits aussi regrettables que matériellement établis; on compte, parmi les fonctionnaires du département des Imprimés, un trop petit nombre de bibliothécaires s'étant acquis à la fois notoriété et autorité par des travaux importants; trop peu nombreux aussi sont ceux qui ont une connaissance théorique et pratique des langues étrangères.

« Il faut dire ici bien haut ce qui défraie couramment les entretiens de ceux qui s'intéressent à la question; on a tout fait, au cours de ces dix ou quinze dernières années, pour « bureaucratiser » le département des Imprimés, pour ravaler son personnel à un groupe de simples commis de librairie, pour écarter ou décourager les hommes d'intelligence, de labeur et de science que les circonstances avaient dirigés vers la Bibliothèque; on n'a pas su comprendre que dans un service d'archives ou de bibliothèque, la valeur et les travaux personnels des archivistes ou des bibliothécaires tournent fatalement à l'avantage du service auquel ils sont attachés. L'administration a commis une faute quand elle a obligé certains de ses employés à cesser leur collaboration au « Catalogue général des manuscrits »; elle en a commis une autre quand elle a contraint, dans les conditions les plus mesquines, un jeune savant qui n'a pas tardé à réaliser les espérances fondées sur lui à opter entre son emploi et une chaire à la Sorbonne. On ne gère pas ainsi un établissement scientifique. Le personnel, sans doute, doit être régulier et assidu; mais il y a d'autres choses à lui demander, et pour qu'il soit en état de les fournir, certains tempéraments sont nécessaires. Il est des travaux qui exigent, à coup sûr, plus de science et d'ingéniosité que le simple visa d'une feuille de présence.

« De même, si l'ancienneté doit naturellement conférer des droits à l'avancement, c'est surtout le choix, le choix libre, raisonné, impartial et loyal, qui doit, tout particulièrement pour les postes supérieurs. présider aux nominations et aux promotions. Qu'importe de descendre aux derniers échelons de la hiérarchie pour trouver un conservateur, si c'est là qu'on doit trouver le plus digne? N'est-ce pas ainsi qu'on entraine un personnel, qu'on le tient en haleine, qu'on décuple son effort?

« Un autre vice à signaler dans le fonctionnement de la Bibliothèque nationale réside dans le taux dérisoire des traitements attribués au personnel : en moyenne, un homme de quarante ans, comptant environ vingt ans de services, se voit doté d'un traitement de 3600 fr. Il faut aller à la Bibliothèque pour découvrir encore à Paris, au début du xx[e] siècle, des salaires journaliers de 4 fr. Comment trouver des polyglottes à ces prix-là, des hommes qui rédigeront convenablement les catalogues, qui, libres de toute préoccupation matérielle et morale, n'auront d'autre idée que d'augmenter leurs connaissances, de se tenir

au courant du progrès scientifique, de surveiller les collections, pour prévenir les lacunes étranges qu'elles présentent aujourd'hui et auprès desquels les travailleurs pourront utilement se renseigner! Et il ne faut pas répondre que ces améliorations, effectivement désirables, sont subordonnées à l'allocation de plus gros crédits ; le budget actuel permet déjà de les réaliser, au moins dans une certaine mesure; il suffit de vouloir.

« Il y a quelques années, on a transféré du ministère de l'instruction publique aux Archives nationales le bureau des Archives départementales, communales et hospitalières, désormais placé sous les ordres du directeur général des Archives de France. On a de la sorte réuni la direction technique et la direction administrative, renforçant l'action officielle de celle-ci de l'autorité morale de celle-là. La mesure a produit les meilleurs effets. Il y aurait lieu de faire de même du bureau des bibliothèques qui fonctionne au ministère de l'instruction publique; il faudrait le transférer à la Bibliothèque nationale. L'administrateur général de la bibliothèque prendrait le titre de directeur général des bibliothèques de France ; le personnel administratif serait recruté parmi les professionnels justifiant des aptitudes et des connaissances administratives et techniques nécessaires : la fusion du service administratif actuel de la bibliothèque avec le service général des bibliothèques permettrait la suppression de quelques emplois et la création de disponibilités budgétaires; il est certain que cette réorganisation produirait pour les bibliothèques des avantages analogues à ceux qui sont résultés du nouveau régime du service administratif des Archives.

« Il y aurait également lieu, très probablement, de transférer à la direction générale des bibliothèques le service du dépôt légal, dont le fonctionnement actuel provoque les plus vives critiques.

« D'autre part, aux termes de la réglementation actuelle, il faut justifier de certains diplômes et subir certains examens pour devenir stagiaire et sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale ; cette exigence est légitime, mais elle a le tort de disparaitre quand il s'agit des fonctions de directeur de la Bibliothèque. Il faut prouver ses aptitudes pour être admis à un emploi de 1400 ou de 3000 fr. ; mais pour toucher près de 20000 fr. par an, il peut suffire d'être bien apparenté ou fortement appuyé. J'admets volontiers que le choix du gouvernement puisse s'exercer dans les plus larges limites, mais il faut qu'il y ait à ce choix des limites et que, pour être appelé aux fonctions d'administrateur général de la Bibliothèque nalionale, il soit entendu que les candidats devront au moins remplir l'une des quatre conditions suivantes : appartenir au personnel titulaire de la Bibliothèque nationale ; être pourvu du diplôme de l'École des chartes ; être pourvu du diplôme de bibliothécaire universitaire ; ou enfin être compris dans une liste de présentation dressée par le comité des travaux historiques et scientifi-

ques, toutes sections réunies, ladite liste comprenant les candidats qui ne rentreraient pas dans les trois premières catégories, mais qui se recommanderaient par des travaux d'une importance considérable dans l'ordre des travaux de la Bibliothèque.

« L'administration désigne en outre sous le titre, plutôt singulier, de « Bibliothèques publiques » les trois bibliothèques de l'Arsenal, de la Mazarine et de Sainte-Geneviève, qui ne sont ni plus ni moins publiques que la Bibliothèque nationale [1].

« De ces trois bibliothèques, celle de Sainte-Geneviève est la seule qui ait une réelle activité, grâce à ses séances du soir. En fait, il y aurait lieu de réorganiser ces trois bibliothèques, à la fois au point de vue du personnel et au point de vue du fonctionnement (la Mazarine ouvre ses portes à onze heures !).

« Actuellement, ces trois bibliothèques sont régies par un décret de 1887, dont presque toutes les dispositions restent inappliquées depuis seize ans ! Il faudrait abroger ce décret et rattacher les trois bibliothèques à la Bibliothèque nationale.

« Les multiples avantages de placer les quatre bibliothèques nationales de Paris sous l'unique autorité du directeur de la bibliothèque de la rue Richelieu n'ont guère besoin d'être démontrés ; la fusion du personnel notamment est de nature à faciliter à la fois l'avancement des employés et l'utilisation de chacun d'eux au mieux des intérêts du service. »

BESANÇON. — Une Bible copiée en 1467 par Henri Monnier à Porrentruy, et qui appartient à la bibliothèque de la ville de Besançon, a fait l'objet d'une notice de S. Berger dans les *Mémoires de la Soc. d'émulation de Montbéliard*, XXIX (1902), p. 78-84.

BLOIS. — Un livre d'heures (ms. n° 4) a été récemment dérobé à la bibliothèque municipale de Blois. Des faits de ce genre se renouvelant trop fréquemment en province, il y aurait lieu d'appeler l'attention des municipalités sur les précautions à prendre pour en éviter le retour.

CHALONS-SUR-MARNE. — La brochure de l'abbé Misset, *Une église de Victorins en Champagne ; Notre-Dame de l'Épine* (Paris, 1902, in-8), étudie le ms. n° 56 de la bibliothèque de Châlons, qui est en réalité un bréviaire victorin, et la miniature du f° 8 représente non pas un abbé de Citeaux, mais un abbé victorin.

DIJON. — Nous devons à M. C. Oursel une *Contribution à l'histoire de la Bibliothèque publique de Dijon ; Documents sur le droit de propriété*

1. Ici, M. le Rapporteur commet une légère erreur : alors que dans les différentes bibliothèques de Paris il suffit de se présenter pour avoir communication de n'importe quel livre, une carte d'entrée est nécessaire pour avoir accès dans les différents départements de la Bibliothèque nationale.



et de possession des bibliothèques publiques de France (Dijon, 1902 ; in-8 de 30 p., extr. des *Mémoires de l'Acad. de Dijon)*, où il expose l'histoire de la bibliothèque de l'École centrale de la Côte-d'Or au moment de la Révolution, et démontre l'inanité des réclamations qui furent faites en 1814 au nom de la Faculté de droit de Dijon pour rentrer en possession des livres de l'ancienne Université, qui avaient été légalement et régulièrement réunis au fonds ancien de la bibliothèque municipale. L'ensemble des textes résumés ou transcrits dans cette brochure permet de préciser, même par assimilation pour d'autres villes, le droit d'usage auquel peuvent prétendre les bibliothèques municipales. Et M. Oursel nous semble en très bonne voie pour écrire l'histoire complète de la bibliothèque de Dijon, une des plus importantes de province.

— A une vente publique très importante qui a eu lieu à Dijon au printemps dernier, le conservateur de la bibliothèque, l'honorable M. Guignard, a eu le plaisir de pouvoir acquérir entre autres choses, à un prix très modique, pour le dépôt qu'il administre, un ancien obituaire et un livre d'heures provenant de Cîteaux et de Clairvaux : deux précieux manuscrits qui méritaient d'entrer à titre définitif dans la bibliothèque la plus importante de la Bourgogne. Cet achat n'a pas eu le don de plaire à la majorité du conseil municipal dijonnais, qui a violemment protesté contre un tel emploi des fonds mis à la disposition du bibliothécaire, sous prétexte que de semblables « bouquins » ne peuvent servir à personne. Il est triste et pénible d'être obligé de constater des faits de ce genre dans une cité qui se pique d'être un centre littéraire et historique, et à l'égard d'un fonctionnaire dont les longs services sont à l'abri de tout reproche.

MEAUX. — M. F. Lebert a consacré à la bibliothèque de la ville de Meaux et à ses anciens bibliothécaires un fascicule entier (n° 5 du tome III) du *Bulletin de la Soc. littéraire et historique de la Brie* (Meaux, 1903, in-8). C'est l'histoire de cet établissement depuis la formation du Muséum en 1790, avec ses accroissements, ses déménagements et ses améliorations successives : jadis existait à Meaux une bibliothèque importante, celle de l'abbaye de Saint-Faron, et M. Lebert rappelle également la fondation de la première bibliothèque publique à Meaux par Fr. Roussin, juge au présidial, par son testament en 1713.

Italie. — Pendant la réunion du Congrès des sciences historiques à Rome, en avril dernier, la Bibliothèque Victor-Emmanuel avait fait une très intéressante et très riche exposition de plans, vues et panoramas de la ville de Rome ancienne et moderne : un catalogue sommaire était distribué avec ce titre : *Mostra di topografia romana ordinata in occasione del Congresso storico* (Roma, tip. Cooperativa sociale, 1903 ; in-16 de 22 p. et 8 pl.). — D'autre part, mue par un sentiment analogue, la Biblioteca Casanatense avait présenté sous des vitrines spéciales ses manuscrits, ses

incunables et ses autographes les plus précieux; mais, en l'absence de tout catalogue de cette exposition particulière, je ne puis ici que transcrire quelques notes prises à la hâte en la parcourant: j'ai particulièrement remarqué les manuscrits suivants : Les *Canones apostolorum* (VIIe s. ?) ; un Recueil d'extraits d'écrivains ecclésiastiques, en écriture lombarde, daté de 807 ; le Traité de saint Jérôme contre Jovinien (xe s.) ; l'*Abrégé de grammaire* de Priscien (IXe s.) ; *Missale* (xe siècle, illustré de miniatures précieuses) ; *Passionario,* en écriture lombarde du xe siècle, provenant sans doute du Mont-Cassin ; *Expositio missae* (XIe s.) ; *Evangiles* (XIe s., écriture lombarde) ; *Tropaire,* contenant hymnes et séquences avec notations musicales (XIe s.) ; *Expositio Bedae in Evangelium Lucae* (XIe s.) ; *Les Évangiles,* palimpseste grec du XIIe s., avec figures ; *Règle de saint Benoît* (texte latin avec version provençale, du XIIIe s.) ; le traité *De cirurgia* de Rolando, XIIIe s., avec figures curieuses ; le traité *De regimine principum* d'Egidio Colonna, de 1310, avec miniatures ; le *Compendium Libri pontificalis* de Gregorio di Catino, fragment autographe (XIe s.) ; la *Summa contra gentiles* de saint Thomas d'Aquin, fragment autographe (XIIIe s.) ; le traité *De re rustica,* de Palladius (XIIIe s.) ; le *Roman de la Rose* (XIVe s.) ; un manuscrit de Marco Polo en dialecte vénitien (XIVe s.) ; le commentaire de Benvenuto da Imola sur le Purgatoire de Dante (XVe s., avec miniatures) ; une *Comedia* de Dante (XVe s.) ; un Pétrarque de la même époque ; le *Teatrum sanitatis* d'Albucasis (XVe s., avec fig.) ; les *Statuts des merciers de Rome* (XVe s.) ; un antiphonaire et un charmant psautier orné de miniatures (XVe s.) ; une Bible en hébreu, de 1455 ; le *Compendium pro instructione fidei catholicae* de Fautino, archevêque de Crète, daté de 1484 ; une *Enciclopedia medica* du XIVe s., avec fig. ; une *Histoire universelle* en français (n° 233), du XVe siècle, avec miniatures d'origine bourguignonne ; un *Valère Maxime* de la même époque ; un *Traité du blason* de Giov. de Bado et Fr. delle Fosse (XVe s.) ; un traité *De Consolatione* de Sénèque, et les œuvres de Tibulle, Catulle et Properce, deux manuscrits du XVIe siècle, avec ornements florentins ; le missel du cardinal Francesco Cornaro, 1532-1543, à ses armes et orné d'enluminures ; les *Studi intorno ad Aristotelem* de Raggio Florentino (XVIe s.), aux armes du cardinal Salviati ; un fragment de Plutarque, traduction latine de Lodovico Odasio de Padoue (XVe s.), à ornements florentins ; un *Canzoniere* de Pétrarque (XVIe s.) ; des sonnets autographes de Torquato Tasso, à la fin d'un manuscrit de Pétrarque ; un manuscrit des Évangiles (n° 2020), du XVIe siècle, avec miniatures, paraissant avoir appartenu au roi de France Henri II (armoiries peintes avec écusson parti France et parti Dauphin) ; la *Sforziade,* manuscrit autographe de Francesco Filelfo ; un charmant manuscrit du *De immortalitate animi* de Giovanni Ferrarese (XVe s.) ; un *Canzoniere* de Lope de Estuniga (XVe s.), écrit en Italie, avec ornements aux armes d'Aragon ; des annotations autographes

de saint Philippe de Néri sur un volume imprimé en 1524 de la *Vita di S. Caterina da Siena ;* des autographes de Giacomo Leopardi et de Annibale Caro ; un *Saggio di lessico tacitiano,* autogr. de Ant. Coppi ; le *Catalogus sacrarum reliquiarum Vaticanae basilicae,* de G. Grimaldi (1618, autogr.) ; un exemplaire du *Catalogus editionum romanarum* d'Audiffredi (1783, avec additions mss.) ; des autographes du cardinal G. Casanate, fondateur de la bibliothèque, et une série de correspondances à lui adressées par Sobieski, Marie-Casimir, reine de Pologne (1684), Ladislas IV, Marie-Anne-Chrestienne de France (1684), Marie-Thérèse, femme de Louis XIV, Jacques II Stuart, Marie-Louise et Marguerite-Louise d'Orléans, Charles II, roi d'Espagne, Léopold I[er] et Ferdinand II, empereurs, François II d'Este, Charles IV, duc de Mantoue, etc.

— En l'honneur du 150e anniversaire de la fondation de la bibliothèque publique de Ferrare, son savant conservateur, G. Agnelli, met en souscription, au prix de 100 fr. l'exemplaire, une reproduction des fragments autographes de l'*Orlando furioso* (53 feuillets en 106 pl. avec introduction, grandeur de l'original), qui constituent le plus bel ornement de cette bibliothèque. Souhaitons vivement que ce projet trouve un favorable accueil auprès des philologues et des bibliophiles.

— Les textes contenus dans le ms. 3793 de la Vaticane sont imprimés pour la Società filologica romana par S. Satta : *Il libro de varie romanze volgare,* I (Roma, 1902, in-8).

— Un manuscrit du P. Elz. Horn : *Ichnographiae locorum et monumentorum veterum terrae sanctae* (ms. nº 9233 de la Vaticane) a été édité par le P. Golubovich (Roma, 1902, in-4).

— Signalons encore de Ach. Ratti cette brochure : *Due piante iconografiche di Milano da codici mss. vaticani del secolo XV* (Milano, 1902, in-4).

— Des *Lettere amorose inedite del secolo XV* ont été éditées par R. Sperati, d'après le ms. LXV de la Barberine (Bologna, 1902, in-8) ; et à Enrico Celani est due une notice *Sopra un erbario di Gherardo Cibo* de la Bibl. Angelica (Genova, 1902, in-8).

Portugal. — Le directeur de la Bibliothèque nationale de Lisbonne, M. Gabriel N. Monte Pereira, vient de publier une brochure : *Biblioteca nacional de Lisboa; O archivo ultramarino* (Lisboa, 1902 ; in-4 de 14 p.), où il donne un aperçu des archives des possessions portugaises d'outremer, contenues dans huit cabinets de ladite Bibliothèque, et l'indication des principales bibliothèques portugaises possédant des documents analogues.

Suède. — V. Lundström entreprend une collection d'*Anecdota byzantina e codicibus Upsaliensibus edita.* Le premier fascicule (Upsala, 1902, in-8) est intitulé : « Anonymi carmen paraeneticum et Pauli Helladici epistola. »

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Histoire de l'imprimerie. — Le premier établissement typographique de Massa in Lunigiana, qui date de 1642, a fait l'objet d'une notice de G. Sforza dans le *Giornale storico e letterario della Liguria*, III (magg. lugl. 1902).

— L'imprimerie à Foligno au XVIe siècle est étudiée par M. Faloci Pulignani dans les plus récents fascicules de *La Bibliofilia* (Firenze); et d'autre part le développement de la typographie à Orvieto aux XVIe et XVIIe siècles a fourni à D. Tordi la matière de plusieurs articles parus en 1901-1903 dans le *Bollettino della Regia Deputazione di storia patria per l'Umbria*, et récemment tirés à part.

— *La imprenta en León* est plus qu'un essai de monographie, suivant les promesses du sous-titre; l'auteur, C. Bravo Guarida, a dressé le catalogue de tous les ouvrages sortis des presses de cette ville depuis le XVe siècle (León, Miñon, 1902; in-8 de XX-640 p.).

— Par contre, la brochure de Ed. Gonzalez-Hurtebise : *El arte tipográfico en Tarragona durante los siglos XV y XVI* (Tarragona, tip. Llorens, 1903; in-8 de 20 p.) n'est qu'un simple aperçu sans valeur bibliographique.

— Le *Bulletin de la Société archéologique de Touraine*, 4e trim. 1902, p. 563-570, a inséré quelques notes de M. Boulay de La Meurthe sur les imprimeurs et les libraires de Tours pendant la Ligue.

— On doit à M. Funck-Brentano la publication, d'après un manuscrit de la Bibliothèque nationale, d'une statistique de l'état des presses parisiennes au début du règne de Louis XIV, en 1645 (*Revue des études historiques*, 1902, p. 483-486).

— M. A. Lavoine a inséré dans *La Correspondance historique et archéologique*, depuis septembre 1902, p. 270, jusqu'à juillet 1903, p. 223, une série de recherches sur les premiers imprimeurs de l'Artois, qui complètent très utilement tout ce que l'on en savait jusqu'ici par les travaux de Caron-d'Héricourt et Claudin. On aura désormais des détails très nouveaux sur la famille et la succession de Baulduin Dacquin, premier typographe d'Hesdin; sur Jean de Buyens, marié avec la veuve du précédent et premier typographe d'Arras; sur Antoine Lagache et Jean Carlier, leurs successeurs; sur Claude de Buyens, frère de Jean; sur Guillaume de La Rivière enfin et sa famille, apparentée aux Plantin.

— La *Festschrift zum 70 Geburtstage A. Berliner's* (Berlin, 1903, in-8) renferme une brève note de A. Freimann : « Annalen der hebräischen Druckerei in Wilhermsdorf » dont il existe un tirage à part (in-8 de 16 p.).

— Au delà de l'Atlantique nous aurons à citer le livre de Fr. Pierre Hill et Varnum L. Collins : *Books, pamphlets and newspapers printed at Newark N. J. (1776-1900); a bibliography* (Lansing, 1902; in-8 de 296 p.).

Anciens catalogues de bibliothèques. — Le *Centralblatt für Bibliothekswesen* a donné en 1903, sous la signature de M. Manitius, une série de catalogues inédits d'anciennes bibliothèques. Citons ici la publication de F. Pintor, *La libreria di Cosimo dei Medici nel 1418* (Firenze, 1902, in-8 de 15 p.); et celle de L. Zdekauer, *Un inventario della libreria capitolare di Pistoia del secolo XV, ora per la prima volta edito* (Pistoia, tip. Flori, 1902; in-8 de 16 p.). Dans l'ouvrage récent de Giulio Bertoni : *La biblioteca estense e la coltura ferrarese ai tempi del duca Ercole I* (Torino, 1903, in-8 de XI-305 p.), on trouvera un fragment du catalogue de la bibliothèque de Borso d'Este en 1467.

Bibliographie térésienne. — Sous ce titre (Paris, libr. des Saints-Pères, 1902; in-12 de 69 p.), Henri de Curzon a catalogué les ouvrages français et étrangers sur sainte Térèse et sur ses œuvres : le grand nombre de traductions générales ou partielles, de commentaires et panégyriques, en toutes langues, en rendaient la recherche particulièrement difficile, et l'auteur parait s'en être tiré à son honneur, quoiqu'il n'ait pas toujours cherché la précision ; son ambition d'établir une bibliographie critique aurait dû l'amener à en retrancher certaines publications qui par leur nature même ne devaient avoir aucun droit à y figurer.

Bibliographie mistralienne. — Sous ce titre (Marseille, éd. de l'Idéio Prouvençalo, 1903; in-8 de VIII-154 p.), M. Edmond Lefèvre a réussi à dresser un semblable inventaire en l'honneur de Frédéric Mistral, dont nous possédons désormais la « bibliographie sommaire des œuvres, avec l'indication de nombreuses études, biographies et critiques littéraires. » Avec amour en effet l'auteur a recherché tout ce qui pouvait de près ou de loin concerner le grand poète provençal, n'épargnant nulle peine pour aboutir, et dépouillant d'énormes collections de revues et de journaux quotidiens: le tout est classé chronologiquement, et un appendice contient l'iconographie mistralienne. Le félibrige lui en sera très vivement reconnaissant.

Bibliographie internationale de l'art. — Lorsque parut le premier numéro de l'*Internationale Bibliographie der Kunstwissenschaft*, nous nous félicitâmes de la nouvelle entreprise d'Arth. Jellinek qui nous paraissait de nature à intéresser vivement les historiens de l'art,

les bibliographies de cette nature déjà existantes n'étant pas satisfaisantes. Aujourd'hui le premier volume, relatant toutes les publications de l'année 1902 (5500 numéros, avec table des auteurs et table des matières), est complet, et se vend à Berlin, chez Behr, au prix de 10 mk. Il est extrêmement désirable que cette publication se continue comme elle a commencé ; bien classée, commode à consulter, rapidement renseignée, imprimée avec correction, elle a tous les mérites d'un bon et utile répertoire bibliographique.

Un nouveau catalogue Ludwig Rosenthal. — Le catalogue CV édité par le Ludwig Rosenthal's Antiquariat (16, Hildegardstrasse, à Munich), contient une magnifique réunion d'incunables imprimés avant 1501 en Allemagne, Italie, Suisse, France, Hollande, Belgique, Autriche, Espagne, Portugal, dont quelques-uns sont d'insignes reretés bibliographiques (1500 numéros décrits avec méthode et science; les renvois sont toujours faits à Hain-Copinger, Proctor, Brunet, etc.; le classement est établi d'après l'atelier typographique). Beaucoup d'attributions nouvelles, que nous avons tout lieu de croire exactes, sont dues à la comparaison des types avec ceux que fournissent les reproductions de Burger, Thierry-Poux, Haebler et autres.

Le Bulletin bibliographique sarde. — Il n'a jamais été fait mention ici du *Bullettino bibliografico sardo*, dont le premier numéro date de janvier 1901 (direction : Raffa Garzia, à Cagliari), et qui paraît mensuellement depuis cette époque, dans le format in-4. Bien que cette revue ait autant pour objet de faire mieux connaître, par des comptes rendus détaillés, les productions de l'Italie contemporaine aux habitants de la Sardaigne, que de faire apprécier hors de Sardaigne les travaux qui y voient le jour, on y reconnaît néanmoins la pensée de publier çà et là quelques notices intéressantes au point de vue de l'histoire locale et des « schede » de bibliographie sarde rétrospective.

Bibliographie médicale russe. — Il ne sera pas inutile de signaler l'apparition d'une revue rédigée en langue allemande par S. Lipliawsky et S. Weissbein, qui est destinée à renseigner sur la production de la littérature russe médicale contemporaine, sous forme de bibliographie critique et raisonnée : *Russische medicinische Rundschau; Monatsschrift für die gesamte russische medicinische Wissenschaft und Litteratur* (Berlin, Hirsch, in-8). Le n° 1 de la première année (1902-1903) n'a pas moins de 100 pages ; l'abonnement annuel coûte 12 mk.

COMPTES RENDUS & LIVRES NOUVEAUX

REVUES SPÉCIALES

1. — Centralblatt für Bibliothekswesen (juni 1903) : P. E. Richter, Die Regelung der Oberaufsicht über kirchliche Bibliotheken im Königreich Sachsen ; — R. Schmertosch von Riesenthal, Die Pirnaer Kirchenbibliothek mit ihnen Handschriften und Inkunabeln ; — E. Nestle, Die erste Lutherbibel mit Verszählung ; — Zum Verzeichnis der griechischen Handschriften der Universitätsbibliothek in Tübingen ; — L. Cohn und A. Hofmeister, Tycho Brahes « Astronomiae instauratae Mechanica » vor 1598 ; — G. Kohfeldt, Der Lübecker Vikar Conrad Stenhop, ein mittelalterlicher Illuminator und Büchersammler ; — K. Tautz, Das dem Reichsamt des Innern unterstellte Deutsche Bureau der internationalen Bibliographie in Berlin ; — Die Subalternbeamten im Bibliotheksdienst.

— Centralblatt für Bibliothekswesen (juli 1903) : G. A. Crüwell, Die niederösterreichische Reformations-Druckerei ; — O. Klee, Noch einmal die Kleriker ; — F. Falk, Nachträge und Korrekturen zu Pellechet, Hain und Anderen ; — The British Blue-Book.

— Centralblatt für Bibliothekswesen (aug. 1903) : J. Haller, Palaeographisches ; — P. E. Richter, Cruselius odor Küselius ; — B. Albers, Zwei unveröffentliche Bücherverzeichnisse (xi-xiii Jahrh.) ; — G. Kohfeldt, Einige Fälle von Inkunabel-Doppeldrucken ; — G. Zedler, Peter Schöffers und seiner Söhne Konflikt mit dem Könige der Frankreich.

— Centralblatt für Bibliothekswesen (sept.-oct. 1903) : O. Grundtvig, Gedanken über Bibliographie ; — J. Hilgers, Indices verbotener Bücher aus dem xvi Jahrhundert ; — E. A. Wolter, Russische Bücherraritäten.

2. — The Bibliographer (june 1903) [1] : Th. R. Slicer, The Book-Hunter's State of Mind ; — G. C. Lichtenberg's letters on Garrick and the London theatres ; — R. Pingrenon, Royal protectors of books in France ; — Bibliography of the principal editions of Bryant's works

1. Ce périodique a cessé de paraître à partir de cette date.

(1808-1847); — F. W. Carruth, Governor Bradford's « Breeches » Bible; — V. H. Paltsits, Notes from bibliographical journals.

3. — Revue des Bibliothèques et Archives de Belgique (juill.-août 1903) : Ch. Sury, La bibliothèque de l'Institut de sociologie Solvay; — H. Nélis, Le commencement de l'année au premier janvier dans les registres aux actes de l'Université de Louvain au moyen âge; — F. Alvin, La collection Van Schoor au cabinet des médailles de Bruxelles; — A. Hansay, Les archives de l'État à Hasselt.

— Revue des Bibliothèques et Archives de Belgique (sept.-oct. 1903) : H. Michaelis, Les archives de l'État à Arlon; — H. Bosmans, Note bibliographique sur un pamphlet concernant les travaux du port d'Ostende publié en 1660 à Bruxelles; — J. Cuvelier, Le nouveau règlement des archives communales de Bruges; — L. Paris, La bibliothèque Wittert; — A. d'Hoop, Les anciennes archives de l'église collégiale de Léau; — V. Tourneur, Le « Catholicon » breton et son auteur.

4. — La Bibliofilia (ag.-sett. 1903) : H. Vaganay, Essai de bibliographie sur Amadis en français [suite]; — G. Fumagalli, Di Demetrio Canevari medico e bibliophilo genovese [fin]; — M. Faloci-Pulignani, L'arte tipografico in Foligno nel secolo xvi [suite].

5. — Magyar Könyvszemle (jan.-marcz. 1903) : F. Kollányi, La bibliothèque Széchényi du Musée national hongrois dans l'ancien cloître de l'ordre de Saint-Paul; — J. Melich, Un missel du xiv[e] siècle; — L'organisation du sénat des musées et bibliothèques de Hongrie; — P. Gulyás, La littérature bibliographique hongroise dans le quatrième trimestre 1902.

— Magyar Könyvszemle (apr.-jun. 1903) : La bibliothèque du Musée national hongrois en 1902; — A. Aldásy, Les mémoires du prince J. Khevenhüller-Metsch dans la bibliothèque du Musée national hongrois; — J. Mokos, Règlement de la bibliothèque de l'École supérieure à Pápa en 1802.

6. — The Library (july 1903) : R. Garnett, Some notes on ancient writing and writing materials; — H. R. Plomer, A secret press at Stepney in 1596; — J. Rivers, How great minds Jump; — Practical suggestions by librarians; — W. Greg, The bibliographical history of the first folio; — E. A. Savage, Samuel Pepys' Library; — H. Jenner, The service-books of the latin Church.

7. — Revue des Bibliothèques (janvier-avril 1903) : D[r] Hahn, Note sur les commentaires de la Faculté de médecine de Paris; — D. Serruys, Catalogue des manuscrits conservés au Gymnase grec de Salonique.

— Revue des Bibliothèques (mai-juin 1903) : J. Gautier, Le décret de 1809 et les droits de l'État sur les manuscrits des bibliothèques publi-

ques; — H. Omont, Liste des recueils de fac-similés et des reproductions de manuscrits conservés à la Bibliothèque nationale.

— Revue des Bibliothèques (juill.-août 1903) : H. Omont, Manuscrits de la bibliothèque de sir Thomas Phillipps récemment acquis par la Bibliothèque nationale; — L. Dorez, Le manuscrit de Dante offert à François I[er] par Jacques Minut; — E. Chatelain, Le manuscrit d'Hygin en notes tironiennes; — L. Dorez, Les archives du gouvernement à Luxembourg [n'indique que les travaux d'inventaires imprimés et publications de pièces].

8. — Tijdschrift voor Boek-en Bibliotheekwesen (juni-juli 1903) : V. A. De la Montagne, Schuilnamen en deviezen uit vroeger tijd [suite]; — E. De Bom, Een uitgave van dem Amsterdamschen boekdrukker Doen Pietersz. teruggevonden; — F. van Veerdeghem, De Universiteitsbibliotheek te Luik (Liège); — E. De Bom, Van den Branden's Abraham Verhoeven; — P. Bergmans, Een tiental oude plak-almanakken uit xvi-xvii eeuw; — Nog Antwerpsche almanakken; — Th. Sevens, Een openbare bibliotheek te Kortrijk in de xvii[de] eeuw; — B. Linnig, De bibliotheek van J. B. Verdussen te Antwerpen.

— Tijdschrift voor Boek-en Bibliotheekswesen (sept.-oct. 1903) : W. de Vreese, Geeraard van Woelbosch, een geentsch scriver en boekbinder uit de xv[de] eeuw; — J. W. Enschedé, Deventer's oudste drukkers; — V. A. De la Montagne, Schuilnamen en devierzen uit vroeger tijd [suite]; — M. Rudelsheim, Sanderus' Bibliotheca Belgica manuscripta; — P. C. Molhuysen, Dom. Baudii epistolae; — J. W. Enschedé, Drukletters en bijziendheid.

9. — Revista de Archivos, Bibliotecas y Museos (febr.-marzo 1903) : G. Llabrés, Bernardo Dezcoll autor de la crónica catalana de Pedro IV que fué escrita por los años de 1365 à 1390 [fin]; — R. Chabas, Estudio sobre los sermones valencianos de San Vicente Ferrer [suite]; — M. Serrano y Sanz, Pedro Ruiz de Alcaráz iluminado alcarreño del siglo xvi [fin]; — J. de San Pelayo, Carta abierta sobre la biblioteca del buen Conde de Haro; — P. Torres Lanzas, Relación descriptiva de los mapas y planos de Guatemala, San Salvador, Honduras, Nicaragua y Costarica existentes en el Archivo general de Indias; — J. O. de Toledo, Catálogo de la libreria del Cabildo Toledano [suite].

— Revista de Archivos, Bibliotecas y Museos (april-mayo 1903) : J. Paz, Campaña del Marqués del Carpio D. Gaspar de Haro y Guzmán contra los bandidos del Abruzzo en 1684; — A. Salvá, El primer libro de actas municipales; — P. Roca, Un incunable desconocido [fin]; — V. Picatoste, Una obra inédita de D. Fermin Caballero; — E. Cotarello, Sobre el origen y desarrollo de la leyenda de los Amantes de Teruel; — P. Roca, Vida e escritos de D. José Antonio Conde; — Sello del Conde de Urgel Armengol VIII.

— Revista de Archivos, Bibliotecas y Museos (junio-julio 1903) : Conde de Las Navas, Libros españoles de sastreria ; — Colección diplomática de San Juan de La Peña (documentos reales) ; — J. Marco Hidalgo, Doña Oliva de Sabuco no fué escritora ; — E. Cotarello, Los armas de los Girones ; — A. M. De Barcia, Los dibujos de Alenza ; — R Menéndez Pidal, La Crónica general de 1404 ; — M. Menéndez y Pelayo, Bibliográfia hispano-latina clásica [suite].

— Revista de Archivos, Bibliotecas y Museos (ag.-sett. 1903) : L. Tramoyers Blasco, El primer libro de actas municipales ; — R. Chabas, Estudio sobre los sermones valencianos de San Vicente Ferrer [suite] ; — A. Paz y Melia, El libro de horas de Carlos V ; — P. Torres Chabas, Relación descriptiva de los mapas y planos de Guatemala, etc. [fin] ; — A. Getino, La causa de Fr. Luis de León ante la critica y los nuevos documentos históricos ; — F. Gómez del Castillo, Apuntes para lo studio de las Institutiones juridicas de la Iglesia de España desde el siglo VIII al XI ; — F. Ruano Prieto, El condestable D. Ruy López Dávalos primer duque de Arjona ; — A. M. De Barcia, Catálogo de retratos de personajes españoles que se conservan en la Biblioteca Nacional [suite].

10. — The Library Journal (march 1903) : F. Neumann, Karl Dziatzko ; — F. L. Rathborne, Some suggestions for fiction purchase and circulation ; — F. Weitenkampf, Caricatures and their use in the Library ; — The Librarian's Omar ; — C. Soule, The Brooklyn branch Library buildings ; — W. F. Stevens, The decimal classification for railroad books ; — W. Churchill, The mission of the Public Library ; — Library Institute held at Plainfield.

COMPTES RENDUS

Inventaires des Archives de la Belgique, publiés par ordre du gouvernement sous la direction de l'administration des Archives générales du royaume. *Inventaire des chartes et cartulaires du Luxembourg* (Comté puis Duché), par Alphonse Verkooren, chef de section. Première partie : Catalogue raisonné, tome I. Bruxelles, impr. E. Guyot, 1902 ; in-8 de [VI-]XL-320 p.

Ce volume inaugure une nouvelle série d'inventaires pour les Archives générales du royaume à Bruxelles. J'ai le regret de dire que ce début est peu satisfaisant et bien peu digne d'être encouragé. J'ignore où M. Verkooren a pris modèle pour imaginer un semblable inventaire ; j'ai tout lieu de croire qu'il est dû à sa seule initiative. Il est infiniment regrettable que des personnes avisées ne lui aient pas donné le conseil de présenter son travail sous une forme plus pratique et plus raisonnable. Que l'on veuille bien en juger.

L'inventaire ainsi constitué comprend pêle-mêle les chartes origi-

nales et vidimées, et celles qui n'ont été conservées que par les 21 cartulaires du Luxembourg possédés par les Archives générales du royaume; elles y sont classées chronologiquement à partir de 1124 (le présent volume s'arrête à l'année 1340, et comprend 759 numéros). Chacun de ces numéros devrait comporter une analyse de l'acte, mais au lieu d'une analyse, M. Verkooren a imprimé les premiers mots de la pièce, par exemple : « Je Ancels de Villonru cheualiers fais sauoir a tous que.... » (*sic*), et la date telle qu'elle est exprimée dans ladite pièce. En tête, la véritable date suivant notre manière de compter actuelle; audessous quelques mentions de sceaux et diverses observations diplomatiques s'il s'agit d'un original. En ouvrant le volume, vous comptiez trouver une analyse et être fixé sur le contenu du document : vous voilà singulièrement déçus.

Si vous recourez à la préface pour découvrir une explication de cet étrange procédé, vous apprendrez, non sans étonnement, que pour avoir l'analyse cherchée, il faut attendre (combien de temps?) l'apparition de la table générale; là vous aurez — et au delà — ce que vous réclamez. Cette table sera analytique, alphabétique, onomastique, etc., etc., et comprendra tous les noms de personnes, de lieux, de propriétés (!) mentionnés dans la pièce avec force détails, force renvois, force indications géographiques (formes anciennes des noms de lieux, comme s'il s'agissait d'un dictionnaire topographique!). L'exemple donné par M. Verkooren, dans sa préface, prouve que pour chaque pièce il y aura environ deux pages de tables!

Notez bien que, jusqu'à la publication de ces fameuses tables, vous ne serez point fixés sur les véritables noms des personnages dont sont émanées ces chartes, car M. Verkooren les transcrit sans modification, sans accentuation, sans ponctuation, et imprime, suivant une méthode quelque peu démodée, *marchis derllons*, *cuens de Bair*, *Corbeaz Danthines* (n° 303) et *Corbias danchines* (n° 304), *armiger de Numagen*, *abbes de Staulo*, *evesques dutreit*, etc.

La seule occupation utile à laquelle se soit livré l'auteur de l'inventaire, pour la partie actuellement publiée, est l'assignation de dates exactes à chaque document. Malheureusement, sur ce point, il s'en faut que le chef de section des Archives de Bruxelles soit impeccable. Après avoir rapporté au 1er avril 1270, comme il convenait, deux actes (nos 216-217) qui portaient « l'an mil deux cent et sexante noef, le mardi devant paskes flories », il a inséré quatre autres actes (nos 218-221) qu'il a catalogués avec les dates du 2, du 4 et du 8 avril 1270, quoiqu'ils portassent la mention « l'an de grace mille deus cens sixante et dix, le mercredy devant paskes flories » ou quelque autre analogue. Bien entendu ces quatre derniers actes auraient dû être reportés plus loin, à côté des nos 247 et suivants, parmi les actes de l'année 1271.

Partout M. V. imprime *on* au lieu de *ou* dans cette mention : *on mois*

de marz : ce qui n'a aucun sens. Dans la charte nº 345 il a lu *janviet* où il y a certainement *junniet*[1].

Le même acte est indiqué deux fois, au nº 357 avec la date du 23 décembre 1297 (donnée par quatre cartulaires), et au nº 367 avec la date du 22 décembre 1298 (donnée par un seul cartulaire). M. Verkooren, qui n'a pas retrouvé l'original dudit acte, affirme que la seconde date, donnée par un seul cartulaire, est la bonne; mais cela exigerait un mot d'explication tout au moins. Quant au nº 568 où l'erreur est manifeste, puisque l'original existe, il devait être purement et simplement supprimé. Et le nº 747 eût dû être placé à l'année 1240, puisque l'auteur assure que la date de 1340 est fautive d'un siècle.

Lorsqu'une charte est vidimée (par ex. nºs 358 et 546), surtout à plusieurs siècles de distance, il ne serait pas inutile de nous dire quel prince ou quelle juridiction l'a vidimée. Est-il même probable qu'il faille traduire Xorken par Sierck?

L'ouvrage appellerait encore de nombreuses observations, mais ce que j'en ai dit me semble suffisant pour que l'on puisse juger de sa valeur. J'estime, quant à moi, que l'administration des Archives générales du royaume ferait sagement de refuser à l'auteur le droit de continuer la publication sur des bases semblables. Il existe, en Belgique comme ailleurs, de nombreux inventaires d'archives publiques assez bien rédigés pour servir de modèle à celui des chartes et cartulaires du Luxembourg. H. S.

Nos bibliothèques publiques; leur situation légale, avec appendice contenant les décrets, arrêtés et circulaires relatifs aux bibliothèques publiques parus dans ces vingt dernières années, par Jean Gautier, docteur en droit, sous-bibliothécaire à la Faculté de droit de Paris. Paris, L. Larose, 1902; in-8 de xvi-192 p. — Prix : 5 fr.

Dans cet ouvrage, l'auteur s'est appliqué à rechercher quelle est en France la législation applicable aux bibliothèques ouvertes au public. « L'histoire des bibliothèques publiques, écrit-il dans sa préface, nous permettra peut-être de déterminer exactement à qui elles appartiennent; en ce qui concerne les bibliothèques communales notamment, les questions de propriété sont encore l'objet de nombreuses controverses. Nous examinerons ensuite si ces collections affectées à l'usage de tous ne doivent pas être rangées parmi ces biens d'un genre particulier, pourvus d'une législation spéciale et qui constituent, dans un État, les biens du domaine public. Ces biens inaliénables et imprescriptibles, nous essaierons de démontrer qu'ils doivent être considérés comme

1. Nous ferons observer que, d'après un de ces documents au moins, le mot *junniet* ou *jugniet* désigne bien le mois de juin, et non celui de juillet, malgré l'avis différent exprimé par certains diplomatistes et particulièrement par Giry dans son *Manuel de diplomatique*.

tels par suite de leur nature juridique, de leur domanialité publique, et nous écarterons ainsi l'application qu'on a tenté de faire aux collections littéraires publiques d'une loi importante (celle du 30 mars 1887) relative à la conservation des monuments historiques et des objets mobiliers. Peut-être réussirons-nous à prouver que la domanialité publique, telle que les théories les plus modernes permettent de l'envisager, fait naître pour tous les biens qui en font partie une situation particulière et qu'elle crée pour tous, meubles ou immeubles, un nouvel état de droit. Appliquée aux collections des bibliothèques publiques, nous verrons que la domanialité publique attribue aux personnes morales qui détiennent ces collections plus d'obligations que de droits proprement dits, et que toute la législation des bibliothèques publiques ne doit pas avoir d'autre but que de mettre les collections publiques le plus libéralement possible à l'usage de tous et de les organiser de façon que chacun puisse en retirer la plus grande utilité possible. »

Cette longue citation — tout un programme — édifiera sur les théories exposées par M. Jean Gautier. De récents procès prouvent que ces questions sont à l'ordre du jour et n'ont été complètement résolues ni par le Code civil ni par les arrêts des tribunaux qui ont eu à juger à plusieurs reprises des différends nés à l'occasion des droits d'inaliénabilité, de domanialité ou de prescription, en ce qui concerne les bibliothèques publiques. Ce livre est donc, en même temps qu'un examen judicieux et raisonné de la jurisprudence acquise, un travail à consulter souvent dans l'avenir, à côté du traité de Richou paru en 1885. Un chapitre [III] nous parait tout à fait intéressant et neuf, c'est celui où sont examinés les droits généraux communs à l'État et aux communes sur les bibliothèques publiques et sur la publication des manuscrits qui leur appartiennent, ainsi que la question de nomination des bibliothécaires municipaux : les exemples cités démontrent suffisamment l'importance des questions traitées.

Un appendice, contenant les textes des décrets, arrêtés et circulaires relatifs aux bibliothèques publiques depuis 1884 et formant le complément de la publication d'Ulysse Robert, ne devra pas être dédaigné.

H. S.

Catalogue de la Bibliothèque de la ville de Montpellier (dite du Musée Fabre), par L. Gaudin, docteur en droit, bibliothécaire. « Fonds de Languedoc ». Montpellier, L. Grollier, 1902; in-8 de XVI-798 p.

Une des mieux comprises et des mieux administrées de France est assurément la bibliothèque de la ville de Montpellier, dont l'ancien fonds s'est accru successivement de dons plus ou moins importants et de legs précieux tels que ceux de l'abbé Flottes, Fages, Reynaud, de Vallat, Vallet, Cavalier, bibliophile Jacob, Mlle Pellechet. On conçoit d'ailleurs parfaitement le plaisir que peuvent éprouver des collectionneurs et des

bibliophiles à laisser après leur mort leurs livres à un dépôt public où ils savent quels soins minutieux président à leur conservation. D'ailleurs tous ces volumes ont été l'un après l'autre inventoriés, et l'autonomie de chaque bibliothèque a été respectée : le fonds principal comporte dix volumes de catalogue imprimé : les fonds annexes et particuliers possèdent déjà neuf volumes de catalogue également imprimé, en y comprenant le dernier consacré au fonds de Languedoc, c'est-à-dire à l'histoire locale. La création de ce fonds est due à l'initiative éclairée du bibliothécaire actuel, dont on ne saurait trop le féliciter.

Dans la première partie du travail sont compris tous les écrits anciens et modernes sur le Languedoc en général (topographie, histoire naturelle, civile et religieuse, institutions politiques et administratives); dans la deuxième partie sont répertoriés les ouvrages relatifs aux divers départements formés de l'ancienne province de Languedoc, et en première ligne au département de l'Hérault. Le classement est clair et conforme aux meilleures règles en usage; la table des auteurs permettra de retrouver le titre exact de tous les articles; et le nombre de ces articles (4760) est tel qu'on trouvera là sans conteste la plus belle collection publique d'ouvrages locaux qui ait jamais été mise à la disposition du public languedocien.

M. Gaudin a poussé à ce point la minutie de ses recherches qu'il a indiqué sous une rubrique spéciale certains travaux parus dans des périodiques, non tirés à part ou dont la bibliothèque de la ville de Montpellier ne possède pas le tirage à part. Cela démontre combien l'auteur s'est donné de peine pour augmenter la somme de renseignements complémentaires qui font de ce nouveau volume un instrument de travail extrêmement précieux. En agissant ainsi, il a substitué le bibliographe au bibliothécaire. C'est là un salutaire exemple, qui aura (nous n'en doutons pas) des imitateurs. H. S.

Catalogue de la Bibliothèque de la Commission centrale de statistique. I (Ouvrages généraux). Bruxelles, impr. Hayez, 1902; in-8 de [IV-]-XX-587 p. [Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique; Administration de la statistique générale.]

Catalogue de la Bibliothèque centrale du ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique. I (Statistique, Politique, Droit, Administration, moins l'Instruction publique). Bruxelles, impr. Van Assche, 1903; in-8 de [IV]-XVI-618 p.

Les deux catalogues que nous présentons simultanément à nos lecteurs se complètent l'un l'autre, et bien qu'ils ne soient pas l'œuvre d'un même auteur, et que la classification y soit un peu différente, le but commun auquel ils tendent explique et autorise cette réunion. Ce sont tous deux d'ailleurs de nouvelles éditions d'anciens catalogues ayant perdu, de par les singuliers accroissements de ces dépôts de livres, toute leur valeur. Dans leur sphère, ces dépôts sont fort bien

compris et riches en livres spéciaux; M. Victor Luerquin, bibliothécaire en chef du ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique à Bruxelles, est d'ailleurs un homme d'une compétence reconnue et l'un des principaux collaborateurs de la *Bibliographie nationale belge.*

Dans chacun de ces ouvrages, le classement est bien clair et intelligemment présenté; dans chacun d'eux, une table spéciale des rubriques et une table générale des auteurs permettent de se diriger en connaissance de cause. Il est regrettable seulement que dans la table des auteurs les noms français commençant par la particule *de*, et les noms allemands commençant par la particule *von*, aient été classés respectivement aux lettres D et V; ce qui est propre à dérouter les lecteurs étrangers à la Belgique où cette fâcheuse habitude devrait être abandonnée.

Ces catalogues peuvent être recommandés à quiconque s'occupe de droit public et administratif, de droit ecclésiastique, d'impôt, de budget, de comptabilité, d'organisation communale, de droit électoral et de suffrage universel, de statistique et de démographie, de recrutement et d'armement, de droit d'auteur, d'émigration et de colonisation, de commerce, de questions ouvrières, de prévoyance et de mutualité, de prisons et de protection infantile, d'assistance par le travail, de voies de communication, de navigation, d'économie rurale, d'hygiène publique, d'alcoolisme et de maladies contagieuses. Chacun y pourra puiser d'utiles indications. On remarquera que M. Luerquin a droit aux mêmes éloges que ci-dessus M. Gaudin pour la rédaction de son catalogue, où fréquemment sont indiqués d'importants articles de revues (non tirés à part) qui lui ont paru dignes d'être signalés au public : ils appartiennent principalement à la *Revue politique et parlementaire*, à la *Revue de Belgique*, à la *Revue générale*, au *Correspondant*, à l'*Annuaire de législation étrangère*, tous périodiques reçus par la Bibliothèque du ministère. On ne peut que se féliciter de voir les bibliothécaires entrer dans cette voie.

H. S.

Catalogue de la Bibliothèque de l' « Utrecht », Compagnie d'assurances sur la vie et contre l'invalidité fondée à Utrecht le 6 août 1883. 5e édition. Utrecht, Beijers, 1903; in-8 de VI-378 p. et 2 pl.

Dès la création de la Compagnie d'assurances qui a ses locaux à Utrecht, chaussée de Leyde, 2, les administrateurs ont annexé à leurs bureaux une bibliothèque spéciale d'ouvrages relatifs aux assurances sur la vie; le premier catalogue de cette collection a paru en 1887, et successivement le voici parvenu à la 5e édition, de beaucoup supérieure (comme nombre de volumes, actuellement 4500) à la précédente. On ne peut que féliciter les organisateurs de tenir ainsi le public au courant des accroissements successifs de cette bibliothèque, d'autant que le public y est admis sur demande de 10 à 12 et de 2 à 4 heures, tous les jours ouvrables.

La collection est spécialement consacrée aux ouvrages de nature spéciale : législation, jurisprudence et théorie des assurances sur la vie ; mathématiques, théorie des rentes et calcul des probabilités ; technique et contrôle de l'Etat ; accidents du travail ; caisses de prévoyance et de secours mutuels ; caisses d'épargne ; hygiène et épidémiologie ; statistique et mortalité.

C'est dans une spécialisation intelligente que l'on peut arriver à grouper la presque totalité des travaux concernant une question déterminée.

A. P.

Fornsvensk Bibliografi ; Förteckning öfver Sveriges medeltida bokskatt pa modersmalet, samt därtill hörande litterära hjälpmedel, utarbetad af Robert Geete. Stockholm, Norstedt och Söner, 1903 ; in-8 de xii-433 p. — Prix : 7 kr. [Samlingar utgifna af Svenska Fornskrift-Sällskapet, häft 124.]

Le livre de M. Geete a pour objet de cataloguer et de décrire bibliographiquement les textes littéraires en vers et en prose, les chroniques, les romans, les sagas, les textes religieux et conventuels, les légendes, les vies de saints, les biographies, les documents scientifiques et technologiques, puis les textes juridiques et diplomatiques, les privilèges municipaux, les diplômes, chartes, lettres et recueils épistolaires, testaments et actes officiels relatifs à l'histoire et aux institutions de la Suède (y compris la Finlande) au moyen âge. Pour chacun d'eux sont soigneusement indiqués les originaux, les éditions et traductions (s'il y a lieu) de chaque texte. C'est là le résultat de recherches considérables qu'il est précieux de trouver ainsi concentrées sous format pratique et à la portée de tous.

Dans une seconde partie, M. Geete publie une bibliographie des travaux modernes relatifs au moyen âge suédois, ainsi classée : Paléographie et chronologie, Bibliographie et bibliothèques, Recueils et périodiques, Biographie et généalogie, Philologie, Dialectes et Toponomastique, Métrique, Histoire littéraire, Histoire et Civilisation, Histoire des institutions, Histoire ecclésiastique, Ordres religieux, Topographie, Histoire du droit. L'érudition de M. Geete semble difficile à prendre en défaut, et cet auteur, un des meilleurs fonctionnaires de la Bibliothèque royale de Stockholm, est aussi bien renseigné sur les productions étrangères que sur sa propre littérature. Son livre est de nature à rendre les plus grands services à tous ceux qui s'intéressent au moyen âge suédois. Notons, avec la table générale des matières qui termine le volume, un très intéressant appendice : le répertoire de tous les manuscrits cités, avec l'indication de la bibliothèque ou du dépôt d'archives où chacun d'eux est conservé, tant en Suède qu'à l'étranger.

H. S.

Répertoire méthodique de l'histoire moderne et contemporaine de la France pour l'année 1900, rédigé sous la direction de Gaston Brière et Pierre Caron. 3e année. Paris, G. Bellais, 1902; in-8 de xxxviii-273 p. — Prix: 12 fr.

Répertoire méthodique de l'histoire moderne et contemporaine de la France, rédigé sous la direction de Gaston Brière, Pierre Caron, Henri Maïstre. 4e année (1901). Paris, G. Bellais, 1902; in-8 de xl-334 p. — Prix : 16 fr.

Avec une régularité parfaite et un zèle inlassable les directeurs de la *Revue d'histoire moderne et contemporaine* continuent de faire paraître annuellement le répertoire qui la complète et qu'ils ont eu l'honneur de créer, pour le plus grand profit des études historiques en France. On ne saurait prodiguer assez d'éloges à des travailleurs aussi excellents et aussi désintéressés. S'il se trouve encore des gens qui se refuseront à reconnaître l'utilité de la science bibliographique, c'est qu'ils voudront nier jusqu'à l'évidence; et si l'on veut prétendre qu'il n'y a pas d'instrument de travail pratique pour se rendre compte du progrès annuel des sciences historiques, la faute n'en sera pas à MM. Brière, Caron et Maïstre.

Je viens de parcourir le volume afférent à l'année 1901, tout récemment mis en vente, et qui ne compte pas moins de 5280 numéros. Je ne trouve pas une critique à émettre, pas une observation à faire, même de détail. A mon sens, il est impossible de faire mieux, et le nombre d'articles insérés ne paraît pas devoir jamais être dépassé. En ce volume, d'ailleurs, ont été introduites quelques intéressantes améliorations, notamment la création de deux rubriques nouvelles : Histoire des sciences, Histoire littéraire ; et d'un paragraphe spécial à l'histoire des institutions dans l'Histoire politique générale. Ainsi se poursuit cette œuvre remarquable que les pouvoirs publics ont encouragée comme ils le devaient, et à laquelle est acquise toute notre sympathie.

H. S.

Bibliotheca di Bibliografia storica italiana; Catalogo tripartito delle Bibliografie finora pubblicate sulla Storia generale e particolare d'Italia, compilato da Emilio Calvi, con prefazione del bar. Alberto Lumbroso e un supplemento. Roma, E. Loescher [1903]; in-8 de iv-39 p. — Prix: 3 l. 50.

Indiquer tous les ouvrages bibliographiques à consulter pour l'histoire générale et locale de l'Italie moderne, tel a été le projet de M. Calvi : il a ainsi repris, en les complétant légèrement, les pages 379-386 et 426-427 de mon *Manuel de bibliographie générale.* Sa brochure se divise en trois parties : ouvrages imprimés, manuscrits et documents, statuts. Peut-être y aurait-il eu avantage à fondre ces trois parties en une seule, qui eût permis d'envisager d'un seul coup d'œil les travaux relatifs à une même province ou à une même localité. Je ne vois à signaler, comme omission regrettable, que le travail de L. Zdekauer sur la

bibliographie siennoise, insérée au tome VIII (p. 361-379) du *Bullettino senese di Storia patria*, et indispensable. Il n'eût pas été inutile de dire que les bibliographies du baron A. Manno sur Alba, Alessandria, Asti, sont tout comme d'autres de simples extraits de son grand ouvrage sur les États de la monarchie de Savoie ; l'absence de cette indication peut faire croire à l'existence d'ouvrages différents et dérouter le lecteur. D'autre part il y aurait eu intérêt à dire qu'il existe un tirage à part de la bibliographie de Massa sur la terre de Bari (cf. *Bibliographe moderne*, V. p. 75), beaucoup plus facile à consulter que les trois gros volumes où le travail a primitivement paru. A ces réserves près, la tentative est heureuse, et se justifie par la réunion à Rome du Congrès international des sciences historiques, à l'occasion duquel elle a été préparée. H. S.

Bibliographie du culte local de la Vierge Marie; France, 3e fascicule (province ecclésiastique d'Auch; diocèses d'Aire, d'Auch, de Bayonne et de Tarbes), par Léon Clugnet. Paris, A. Picard et fils, 1903; in-8 de iv-254 p. — Prix : 12 fr.

Par deux fois déjà, à l'occasion de l'apparition des deux premiers fragments de la bibliographie de M. Léon Clugnet (provinces ecclésiastiques d'Aix et d'Albi), nous avons dit tout le mérite de l'entreprise qui, par son étendue et par sa précision, deviendra un excellent guide à travers les innombrables publications d'idiome varié relatives au culte et aux pèlerinages de la Vierge en France. Ce 3e fascicule est particulièrement intéressant, puisqu'il contient le chapitre « Lourdes », à lui seul infiniment plus important que les localités des autres diocèses réunis ; et ce ne dut être pas chose simple que de retrouver beaucoup de ces opuscules qui échappent au dépôt légal et qui, aux yeux du plus grand nombre, ne valent guère la peine d'être conservés. La place prépondérante de Lourdes dans ce fascicule ne doit pas nous faire oublier qu'on y trouvera également la bibliographie de Garaison, de Bétharram, de Cahuzac, de Buglose et de différents autres lieux où le culte de la Vierge est spécialement honoré dans les diocèses actuels d'Aire, Auch, Bayonne et Tarbes. H. S.

Bibliographie des travaux de M. Léopold Delisle, membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque nationale, par Paul Lacombe. Paris, Impr. nationale, 1902 ; in-8 de xxxviii-511 p. et portrait.

De 1847 à 1902 le nombre des ouvrages et articles de M. Delisle s'élève à mille huit cent quatre-vingt-neuf, d'après le répertoire si utilement dressé par M. Lacombe. Cette extraordinaire fécondité ne peut que forcer l'admiration, indépendamment de l'intérêt considérable que présentent la presque totalité de ces publications. Le classement est chronologique, et la table finale par matières donne toutes les rubriques nécessaires au chercheur. Dans cette table, les articles imprimés en

caractères romains désignent les travaux personnels de M. Delisle, les articles imprimés en italiques désignent soit des comptes rendus, soit des rapports relatifs à d'autres publications. En réalité, le bibliographe très compétent qui a signé le volume n'a peut-être pas suffisamment discerné ces deux sortes d'articles dans le corps du volume, et sur les mille huit cent quatre-vingt-neuf numéros, il en est beaucoup où la part de collaboration de M. Delisle est infime et vraiment insignifiante. Certains comptes rendus pouvaient et devaient même figurer dans cette *Bibliographie;* certaines présentations de livres auraient pu être éliminées sans aucun inconvénient. Mais est-il bien juste et sage de se plaindre de surabondance dans une bibliographie individuelle ?

H. S.

Essai de bibliographie de l'histoire de l'imprimerie typographique et de la librairie en France, par Paul Delalain. Paris, Alph. Picard et fils, 1903 ; in-8 de IV-48 p. — Prix : 2 fr. 50.

M. Delalain a inséré dans une revue professionnelle et fait tirer à part cette bibliographie, qui pourra rendre des services, encore qu'elle soit assez incomplète, malgré la nombreuse série d'*addenda* qui la termine. On peut s'étonner qu'avec le secours de la bibliothèque technique du Cercle de la Librairie, et avec le concours des revues bibliographiques, aujourd'hui assez nombreuses, l'auteur n'ait pas connu toute la littérature du sujet. Certains articles relatifs à l'histoire de l'imprimerie à Angers, Périgueux, Senlis, Le Havre, Rouen, Nantes, Châteaudun, Saint-Omer, Sedan, Grenoble, etc., sont omis. Je ne m'explique pas pourquoi l'histoire de l'imprimerie en Alsace-Lorraine a été systématiquement écartée : elle avait autant de droits à figurer dans cet « essai », pour les XVII[e] et XVIII[e] siècles tout au moins, que la Savoie et Nice. Les ouvrages et opuscules relatifs à l'Imprimerie nationale sont loin d'être tous indiqués. Peut-être M. Delalain s'est-il un peu trop pressé de faire imprimer un travail insuffisamment mûri.

H. S.

Manuel de l'amateur de la gravure sur bois et sur métaux au XV[e] siècle, par W. L. Schreiber. Tome IV, contenant un catalogue des livres xylographiques et xylo-chirographiques, indiquant les différences de toutes les éditions existantes, avec des notes critiques, bibliographiques et iconologiques. Leipzig, O. Harrassowitz, 1902 ; in-8 de XVI-464 p. avec fig. — Prix : 12 mk.

Chacun sait avec quelle constance louable M. Schreiber poursuit depuis 1891 la série de ses publications sur l'art de la gravure sur bois et sur métal, qui comprendront, lorsqu'elles seront achevées, huit volumes dont cinq de texte in-8 et trois de planches in-folio. Les planches de fac-similés ont déjà entièrement paru ; le texte n'est pas complètement terminé. Le tome IV, avant-dernier de la collection, contient un catalogue détaillé des livres xylographiques et xylo-chirographiques et

de leurs quatre-vingt-dix-huit éditions, avec renvois aux planches des tomes VII et VIII. La parfaite connaissance qu'a M. Schreiber de ces matières nous est un sûr garant qu'il a traité le sujet avec toute la compétence nécessaire, et ce beau travail annulera définitivement les recherches antérieures des Heinecken, des Guichard, des Sotheby et des Dutuit.

Car non seulement il a recherché et comparé entre eux tous les exemplaires existant des livres xylographiques actuellement connus, tant dans les bibliothèques particulières que dans les dépôts publics; il a encore très minutieusement examiné les différents états et tirages d'une même pièce, et tenté une classification par groupes qui est chose éminemment délicate. Les opuscules peu connus et peu décrits jusqu'à présent ont été l'objet d'une notice plus particulièrement détaillée.

Le classement suivant a été adopté : *Méditations sur la sainte Écriture* (Biblia pauperum, Speculum humanae salvationis, Ars memorandi, Historia Davidis, Canticum canticorum, Apocalypsis, Antichristus); — *Catéchisme* (Decalogus, Symbolum apostolicum, Exercitium super Pater noster, Confessionale, Ars moriendi, Septem vitia mortalia, Pomerium spirituale, Ars et modus contemplativae vitae); — *Passion de Notre-Seigneur et livres d'oraisons; — Histoire légendaire* (Oracula Sibyllina, Historia sanctae crucis, Defensorium inviolatae virginitatis Mariae, Salve Regina, Vita sancti Meinradi, Vita sancti Servatii, Mirabilia Romae) ; — *Ouvrages profanes* (Calendriers et almanachs, Les sept planètes, Chiromancie, Danse des morts, Fable du lion malade, L'art de la lutte).

On saura gré à M. Schreiber d'avoir placé en tête de son précieux ouvrage une bibliographie de la question et une liste des éditions en fac-similé des livres xylographiques jusqu'à présent parues. H. S.

Les anciennes papeteries de l'Aisne, par A. MATTON, archiviste départemental honoraire de l'Aisne. Laon, impr. du *Journal de l'Aisne*, 1903 ; in-4 de IV-80 p. [Société académique de Laon.]

Sous ce titre, M. Matton a résumé tous les documents que pouvaient fournir les archives de l'Aisne sur le sujet, et divers actes notariés. Mais en réalité, il n'y est question que des papeteries du Laonnois et de la Thiérache; les plus anciennes sont celles de Landouzy-la-Cour et de Pontarcher, qui datent du XVIe siècle. Au siècle suivant, on trouve traces de celles qui furent établies à Fontaine, à Écouffeaux (Crandelain), à La Papilloterie (Saint-Nicolas-aux-Bois), à Harcigny, à Voulpaix, à La Tortue (Thenailles), à Mézières-sur-Oise. Celles de Rabouzy, Gercy, Franqueville, Faty, Rougeries, paraissent n'avoir existé qu'à partir du XVIIIe siècle. La brochure de M. Matton viendra utilement se joindre aux autres recherches locales sur la matière. H. S.

LIVRES NOUVEAUX

Index de périodiques.

— Chronologisch-alphabetisches Haupt-Register zum *Bundes*-bezw. *Reichs-Gesetzblatt* (1867-1870 bezw. 1871-1901), von Hugo Huber. Stuttgart, Kohlhammer, 1902; in-4 de IV-308 p. (5 mk.)

— *Entscheidungen des Reichsgerichts*; General-Register zum XLI bis L Bde, von H. Müller. Leipzig, Veit, 1902; in-8 de XX-692 p. (7 mk.)

— *Atlantic Reporter*; Index digest of decisions reported in vol. 1-50. St. Paul, West Publ. Co., 1902; in-8 de 2336 col. ($ 10.)

— *Botanisches Centralblatt*; Generalregister über Bd. I bis LX, von F. Schaumburg. Cassel, Gotthelft, 1902; in-8 de 480 p. (15 mk.)

— *Mitteilungen des thüringischen botanischen Vereins*, XV[b] (Register zu den Heften 11 (1897) bis 15 (1900). Weimar, Steinert, 1901; in-8 de 36 p. (1 m. 20.)

— *Gartenflora*; Vollständiges Register zu 10 Jahrg. (1892-1901), von J. Buchwald. Berlin, Borntraeger, 1903; in-8 de 113 p. (4 mk.)

— Table générale des volumes XX à XXX (1893-1901) des *Annales* et du volume IV des *Mémoires de la Société géologique du Nord.* Lille, impr. Liégeois-Six, 1903; in-8 de 62 p.

— *Revue des eaux et forêts*; table générale des 2[e] et 3[e] séries (1887-1902). Nancy, Berger-Levrault, 1903; in-8 de 116 p. (4 fr.)

— Table générale de la *Revue pratique des chemins de fer* (1892-1900), par H. Huet-Desaunay. Paris, Pichon, 1902; in 8 de 574 p. (10 fr.)

— *Deutsche Bauzeitung*; Inhalts-Verzeichniss, Orts- und Sach-Register für die Jahrg. 1878-1900. Berlin, Deutsche Bauzeitung, 1903; in-folio de 128 p. (6 mk.)

— *Zeitschrift für schweizerische Statistik*, XXXVIII. Repertorium-Inhaltsverzeichnis zu den 37 Jahrg. 1865 bis und mit 1901. Bern, Francke, 1902; in-4 de 109 p. (2 fr. 20.)

— *Deutsches Handels-Archiv*; Inhaltsverzeichniss für die Jahrg. 1890 bis 1900. Berlin, Mittler und Sohn, 1902; in-4 de x-266 p. (6 mk.)

— *Zeitschrift für physikalische Chemie, Stöchiometrie und Vervandtschaftslehre*; Namen- und Sachregister zu den Bd. I bis XXIV, von Th. Paul. 2 Heft. Leipzig, Engelmann, 1901; in-8, p. 161 à 320. (5 mk.)

— *Jahresbericht über die Fortschritte der Physiologie*; General-Register zu Bd. I-X (1892-1901). Bonn, Strauss, 1903; in-8 de 140 p. (7 mk. 50.)

— *Archiv für Hygiene*; General-Register zu Bd. I-XL, von Ludw. Lange. München, Oldenbourg, 1902; in-8 de 114 p. (5 mk.)

— *Vierteljahrsschrift für gerichtliche Medizin und öffentliches Sanitätswesen*; General-Register Jahrg. 1852-1901 incl. Berlin, Hirschwald, 1902; in-8 de 307 p. (8 mk.)

— *Veröffentlichungen des Kaiserl. Gesundheitsamtes*; Gesammt-Inhaltsverzeichniss zu den Jahrg. 1885-1900. Berlin, Springer, 1903; in-4 de VII-237 p. (5 mk.)

— *Centralblatt für allgemeine Gesundheitspflege*; Register zu Bd. I-XX und Suppl.-Bd. I-III (1882-1901), von Q. Stöcker. Bonn, Strauss, 1902; in-8 de v-85 p. (2 mk.)

— General-index of *Ophthalmic Review*, vol. VIII-XXI. London, Churchill, 1903; in-8. (3 sh. 6 d.)

— *Archiv für Verdauungskrankheiten mit Einschluss der Stoffwechselpathologie und der Diätetik*; Sach- und Namenregister zu Bd. I-V. Berlin, Karger, 1901; in-8 de 69 p. (3 mk.)

— *Monatsschrift für praktische Wasserheilkunde und physikalische Heilmethoden*; General-Register zu Jahrg. I-VII (1894-1900), von A. Krüche. München, Verlag der ärztlichen Rundschau, 1901; in-8 de 15 p.

— *Sitzungsberichte der kaiserl. Akademie der Wissenschaften*; Mathematisch-naturwissenschaftliche Classe; Register zu Bd. CVI-CX (1897-1901). Wien, Gerold's Sohn, 1902; in-8 de III-144 p. (2 mk. 60.)

— *Freiburger Diözesan-Archiv*; Register zu Bd. I bis XXVII, von H. Klenz. Freiburg im Breisgau, Herder, 1902; in-8 de IX-453 p. (6 mk.)

— Table des tomes XLI-LX de la *Bibliothèque de l'École des chartes* (1880-1899), suivie des tables générales sommaires des tomes I-LX, par A. Dieudonné. Paris, Picard et fils, 1903; in-8 de II-322 p. (5 fr.)

— Table générale des trois premières séries des *Mémoires de la Société d'émulation de Roubaix*, tomes I à XXI (1868-1901), par l'abbé Th. Leuridan, dans le tome XXI (1902), p. 225-234.

— *Zeitschrift des Bergischen Geschichtsvereins*; Register zu Bd. I-XXX, in Bd. XXX (1902).

— *Zeitschrift für vaterländische Geschichte und Alterthumskunde*; LX (Anhang): Hist.-geogr. Register zu Bd. I-L, von A. Bömer. 1. Münster, Regensberg, 1902; in-8 de 160 p.

— Indice generale della prima serie del *Nuovo Archivio Veneto* (1891-1900), nel tomo II (nuova serie), n° 2 (1901), IV-231 p.

— Indici del *Bollettino storico pavese* e delle *Memorie e documenti per la storia di Pavia e del suo principato*, per E. Menghini. Pavia, Fusi, 1902; in-8 de 104 p.

— Table alphabétique des douze volumes composant les 5e et 6e séries (1869-1880) de la *Revue belge de numismatique*, par F. Alvin. Bruxelles, Goemaere, 1902; in-8 de 133 p. (8 fr.)

Bibliographie.

RELIGION. — Les martyrs; recueil de pièces authentiques sur les martyrs depuis les origines du christianisme jusqu'au xxe siècle, par Dom H. Leclercq. I. Paris, Oudin, 1902; in-8 de CXI-229 p.

Chaque « acte » des martyrs (temps Néroniens et IIe siècle) est précédé d'une bibliographie complète.

— Evolution of the English Bible; an historical sketch of successive versions from 1382 to 1885, by H. W. Hoare. 2^{d} edit. London, Murray, 1902; in-8 de 368 p.

Contient la littérature du sujet.

MISSIONS. — Anti-Methodist publications issued during the 18th Century; a chronologically arranged and annotated bibliography of well-known books and pamphlets written in opposition to the methodist revival during the life of Wesley, by R. Green. London, Kelly, 1902; in-8 de 184 p. ($ 1.)

— Two thousand years of missions before Carey, by L. C. Barnes. Chicago, Christian Culture Press, 1900; in-12 de XVII-504 p.

Se complète par 30 pages de bibliographie.

JURISPRUDENCE. — Bibliographie des bürgerlichen Rechts; Verzeichnis von Einzelschiften und Aufsätzen über das im bürgerlichen Gesetzbuch für das Deutsche Reich vereinigte Recht (1901), von G. Maas. Berlin, Heymann, 1902; in-8 de 83 p. (1 mk. 50.)

— Zur Literatur des bürgerlichen Rechts, von F. Hellmann, in *Kritische Vierteljahrsschrift für Gesetzgebung und Rechtswissenschaft*, XLIV (1902), p. 1-130.

SCIENCES POLITIQUES. — Hand- und Lehrbuch der Staatswissenschaften. Staats- und Verwaltungslehre, II, 2. Die verschiedenen Formen der Staatsbildung; 1 (Die Entstehung der modernen Staatwelt), von Rich. Schmidt. Leipzig, Hirschfeld, 1903; in-8 de VIII-886 p. (24 mk.)

Contient en appendice une abondante littérature du sujet.

FINANCES. — Bibliographie der Finanzwissenschaft, von Jos. Stammhammer. Jena, Fischer, 1903; in-8 de VI-415 p. (12 mk.)

— Financial history of the United States, by Davis R. Dewey. New York, Longmans and Green, 1903; in-8 de XXXIV-530 p. ($ 2.)

Une bibliographie spéciale accompagne chaque chapitre.

PÉDAGOGIE. — The making of our middle schools; an account of the development of secondary education in the United States, by E. E. Brown. New York, Longmans and Green, 1903; in-8 de XII-547 p. ($ 5.)

Bibliographie pédagogique américaine à la fin (38 pages).

— Das gesamte Erziehungs- und Unterrichtswesen in den Ländern deutscher Zunge; Bibliographisches Verzeichnis und Inhaltsangabe der Bücher, Aufsätze und behörd. Verordnungen zur deutschen Erziehungs- und Unterrichts-Wissenschaft, von Karl Kehrbach. III (1898). Berlin, Harrwitz, 1902; in-8 de xxxv-799 p. (18 mk.)

MATHÉMATIQUES. — Abhandlungen zur Geschichte der mathematischen Wissenschaften, XVI. Mathematischer Bücherschatz; Systematisches Verzeichnis der wichtigsten deutschen und ausländischen Lehrbücher und Monographien des XIX Jahrhunderts auf dem Gebiete der mathematischen Wissenschaften. I. Reine Mathematik, mit einer Einleitung : Kritische Uebersicht über die bibliographischen Hilfsmittel der Mathematik, von Ern. Wölffling. Leipzig, Teubner, 1903; in-8 de xxxvi-416 p. (15 mk.)

— The constructive development of group theory, with a bibliography, by B. S. Easton. Boston, Ginn, 1902; in-8 de III-89 p. [University of Pennsylvania Publications.]

AGRICULTURE. — Fortschritte auf dem Gebiete der Milchwirtschaft; eine Uebersicht der zeitschriftliche Fachlitteratur für das Jahr 1900, von H. Laessig. Leipzig, Heinsius, 1903; in-8 de IV-106 p. (3 mk.)

SYLVICULTURE. — Economies of forestry, a reference book by Bernard E. Fernow. New York, Crowell, 1902; in-8 de XII-520 p. ($ 1.50.)

A la fin, bibliographie scientifique du sujet (17 pages).

MÉDECINE. — Bibliographia lactaria; 2e supplément (1901) à la Bibliographie générale des travaux parus sur le lait et sur l'allaitement, par le Dr Henri de Rothschild. Paris, Doin, 1902; in-8 de 112 p.

— Prize essay on erection of Sanatorium for treatment of Tuberculosis in England, by Dr A. Latham and Dr A. W. West. London, Bailliere, 1903; in-8 de 274 p. (5 sh.)

Contient la bibliographie du sujet en appendice.

— Bericht über die neueren Leistungen in der Ohrenheilkunde; V (1897-1900), von Dr L. Blau. Leipzig, Hirzel, 1902; in-8 de v-330 p. (4 mk.)

CHIMIE. — Bibliography of analytical Chemistry of Manganese (1785-1900), by H. B. Talbot and J. W. Brown. Washington, Smithsonian Miscellaneous Collections, 1902; in-8 de 132 p. (3 sh. 6 d.)

BOTANIQUE. — Essai d'une bio-bibliographie botanique de la Corse, par le Dr Ed. Bonnet (*Association française pour l'avancement des sciences, 30e session à Ajaccio,* 2e partie (Paris, 1902, in-8), p. 415-431).

— The flora of Tibet or High Asia, by W. B. Hemsley (*Journal Linnean Society, Botany,* 1902, XXXV, p. 124-265).

Bibliographie spéciale aux pages 259-265.

ZOOLOGIE. — Bibliotheca zoologica II. Verzeichniss der Schriften über Zoologie (1861-1880), von O. Taschenberg. 16 Lief. Leipzig, Engelmann, 1902; in-8, p. 4845 à 5164. (7 mk. 50.)

GÉOLOGIE. — Bibliographia geologica: Répertoire des travaux concernant les sciences géologiques, dressé d'après la classification décimale par Michel Mourlon et G. Simoens. Série A, tome V et VI (se rapportant aux publications antérieures à 1896). Bruxelles, Hayez, 1902; in-8 de II-370 et II-367 p. (16 fr.)

— Trudy geologitcheskoï tchasti Kabineta E. I. Valitchestva. III, 2; IV-V. St. Peterburg, 1901-1902; in-8 de II-343, IV-394 et IV-319 p. avec pl.

Chaque description géologique est accompagnée d'une riche bibliographie.

— Natal Surveyor-General's Department; First Report of the Geological Survey of Natal and Zululand, by Will. Anderson. Pietermaritzburg, Davis, 1901; in-4 de 138 p. et pl.

On y trouve (p. 29-36) la bibliographie géologique du Natal et du Zululand.

— United States Geological Survey; Bulletin n° 191. North American geologic formation names; Bibliography, Synonymy and Distribution, by F. B. Weeks. Washington, Government Printing Office, 1902; in-8 de 448 p.; — Bulletin n° 203. Bibliography and index of North American Geology, Paleontology, Petrology and Mineralogy for the year 1901. Washington, Government Printing Office, 1902; in-8 de 144 p.

— Washington Geological Survey; I (Annual Report for 1901). Olympia (Washington), 1902; in-8 de 344 p. et pl.

Contient à la fin une bibliographie géologique complète.

— Vermont Geological Survey; Report of the State geologist of Vermont for 1901 and 1902; by G. H. Perkins. Albany, 1902; in-8 de 191 p. et pl.

Contient une bibliographie géologique de l'État de Vermont.

HYDROGRAPHIE. — Some remarks of the Atlantis Problem, by R. F. Scharff (*Proceedings of the R. Irish Academy*, 1902, XXIV, p. 268-302).

La bibliographie de l'Atlantide occupe les pages 297-302.

GÉOGRAPHIE HUMAINE. — Istoria igienei in Romania in secolul al XIX-lea şi starea ei la inceputul secolului al XX-lea, din J. Felix; partea I (*Analile Academiei Române*, 1901, XXIII, p. 1-371).

Contient une bibliographie extrêmement riche (p. 330-371) de toutes les questions économiques et anthropologiques relatives au paysan roumain.

— Deutsche Erde; Beitræge zur Kenntnis deutschen Volkstums aller-

orten und allerzeiten. I (1902), von Paul Langhans. Gotha, Perthes, 1902; in-8 de x-182 p. et pl. (6 mk.)

Ce travail comprend la littérature de la nationalité allemande dans le temps et dans l'espace, et fait suite à un travail paru l'année précédente dans les *Geographischer Anzeiger* (annexe des *Petermanns Mitteilungen*).

GÉOGRAPHIE RÉGIONALE. — A short Bibliography of Abingdon in the County of Berks, by W. H. Richardson. London, Frowde, 1902; in-8. (2 sh.)

— Journal of a tour in the Highlands and Western Islands of Scotland in 1880, from J. Leyden; edit. with a bibliography of J. Sinton. London, Blackwood, 1903; in-8 de 336 p. (6 sh.)

— Verzeichnis der mineralogischen, geognostischen, urgeschichtlichen und balneographischen Literatur von Baden, Württemberg, Hohenzollern und einigen angrenzenden Gegenden; Nachträge und 3te Fortsetzung, von H. Eck. Heidelberg, Winter, 1901; in-8 de IV 142 p. (2 mk. 80).

— Die livländische Geschichtslitteratur in den Jahren 1900 und 1901, von Arth. Poelchau. Riga, Kymmel, 1902; in-12 de III-124 p. (1 mk.)

— Bericht über die neuere Litteratur zur deutschen Landeskunde; I (1896-1899), von Alf. Kirchhoff und K. Hassert. Berlin, Schall, 1901; in-4 de VI-253 p. (5 mk.)

— Bibliographie der Geschichte, Landes- und Volkskunde von Stadt und Kanton Zürich (nov. 1901 bis sept. 1902), von Marg. Berger (*Zurcher Taschenbuch* auf das Jahr 1903, p. 273-300).

— Bibliographia geografica della regione italiana; I (1901), per L. F. De Magistris (*Rivista geografica italiana*, IX, dic. 1902, p. 1-45).

— La Valachie; essai de monographie géographique, par Emm. de Martonne. Paris, Colin, 1902; in-8 de xx-389 p. et pl. (12 fr.)

Bibliographie (212 numéros) aux pages 343-349.

— Repertorium op de litteratuur betreffende de Nederlandsche koloniën in Oost-en West-Indië, voor zoover zij verspreid is in tijdschriften en mengelwerken, door A. Hartmann. 1te vervolg (1894-1900). 's Gravenhage, Nijhoff, 1901; in-8 de XVI-224 p. (3 fl. 75.)

— Die deutsche Koloniallitteratur in Jahre 1901, von Max Brose. Berlin, Süsserott, 1903; in-8 de 67 p. (1 mk. 50.)

— Kritisches Repertorium der deutsch-brasilianischen Literatur, von O. Canstatt. Berlin, Reimer, 1902; in-8 de VII-124 p. (8 mk.)

— Bibliographia Jamaicensis; a list of Jamaica books and pamphlets, magazine articles, newspapers and maps most of which are in the Library of the Institute of Jamaica, by Fr. Cundall. Kingston, [1902]; in-8 de 84 p.

— Ensayo de una Bibliografia historica i jeográfica de Chile, de R. N. Anrique i A. L. Ig. Silva. Santiago de Chile, impr. Barcelona, 1902 ; in-8 de xx-680 p.

— Collection des ouvrages anciens concernant Madagascar. I. Ouvrages ou extraits d'ouvrages portugais, hollandais, anglais, français, allemands, italiens, espagnols et latins relatifs à Madagascar (1500 à 1613), par Alf. et Guill. Grandidier. Coulomniers, impr. Brodard, 1903 ; in-8 de xx-528 p. et pl.

HISTOIRE. — The rising of 1745 ; with bibliography of Jacobite History (1689-1788) ; new edit., by C. S. Terry. London, Nutt, 1903 ; in-12 de 352 p. (5 sh.)

— Bibliographie de l'histoire de Tongres, par Eug. Ulrix et Ch. Van den Haute. Tongres, impr. Collée, 1902 ; in-8 de 68 p.

— Bibliografitcheskii ukazatel petchatannym na russk. jazykié sotchineniiam i statiam o voennyk dieistviiakh russkikh voisk na Kavkazie, na A. Gizetti. St. Peterburg, État-major général, 1902 ; in-8 de 262 p.

— Literature of American history supplement for 1900 and 1901, by Ph. P. Wells. Boston, Houghton and Mifflin, 1902 ; in-8 de IV-37 p. ($ 1.)

HISTOIRE LITTÉRAIRE. — Bibliographie hellénique, ou Description raisonnée des ouvrages publiés par des Grecs aux XVe et XVIe siècles, par Émile Legrand. III. Paris, Maisonneuve, 1903 ; in-8 de XI-520 p. (50 fr.)

— A list of Danteiana in American Libraries (supplementing the Catalogue of the Cornell Collection), by Th. Wesley Koch. Boston, Ginn, 1901 ; in-8 de IV-67 p.

— Apuntes para hacer una biblioteca de escritores españolas desde el año 1401 al 1833, par M. Serrano y Sanz. I. Madrid, Rivadeneyra, 1903 ; in-4 de XII-697 p. (10 p.)

— Romanzieri e romanzi italiani del settecento ; studi e ricerche, coll' aggiunta di una bibliografia dei romanzi editi in Italia in quel secolo, par G. B. Marchesi. Bergamo, Istituto italiano d'arti grafiche, 1903 ; in-8 de 431 p. (7 l. 50.)

— Ronsard et la Réforme, par P. Perdrizet. Paris, Fischbacher, 1902 ; in-8.

Le chapitre II renferme la bibliographie de la polémique entre Ronsard et les Protestants.

Le Gérant, F. CORNE.

BESANÇON. — IMPRIMERIE JACQUIN.



NOTES SUR LE CLASSEMENT ET L'INVENTAIRE

DES

PAPIERS DE L'ÉPOQUE RÉVOLUTIONNAIRE

CONSERVÉS

DANS LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Le nombre croissant des études publiées sur l'histoire provinciale de la France pendant l'époque révolutionnaire témoigne que les travailleurs ont mis à profit les excellents conseils que M. Aulard leur donnait à cet égard en 1900 [1]. Une grande partie de ces études ont été rédigées d'après les documents conservés dans les archives départementales. Aussi nous a-t-il paru qu'il pouvait être intéressant de rappeler les principes qui ont présidé au classement de ces papiers. Nous indiquerons donc brièvement les textes qui l'ont réglementé et si, comme l'expérience a semblé le montrer, leur interprétation a donné lieu à quelques incertitudes, nous nous efforcerons de la préciser, en exposant comment, à notre avis, les problèmes qu'elle soulève peuvent être résolus.

Les principes du classement des archives départementales ont été posés par la circulaire du 24 avril 1841 [2], qui les a fondés sur la division de ces collections en deux classes distinctes : les archives antérieures à 1790, et celles qui sont postérieures à cette époque. Cette répartition existait de fait, en 1841, dans la

1. Dans un discours prononcé à la séance générale du Congrès des sociétés savantes, le 9 juin 1900.

2. Elle est reproduite dans les *Lois, instructions et règlements relatifs aux archives départementales, communales et hospitalières*, p. 16-32.

plupart des dépôts départementaux. D'après le cadre annexé à la circulaire que nous avons citée, les papiers de la période révolutionnaire devaient prendre place dans deux séries de la deuxième partie « comprenant les archives postérieures à 1790 ou départementales proprement dites » : L, affectée aux « documents spécialement relatifs aux administrations de département, de district et de canton, depuis la division de la France en départements jusqu'à l'institution des préfectures en l'an VIII » ; Q, réservée aux titres intéressant les domaines (domaines nationaux, administration et contentieux des domaines, biens communaux vendus en 1813 au profit de la caisse d'amortissement).

Appréciant au point de vue particulier de l'organisation des papiers de l'époque révolutionnaire l'œuvre de la circulaire du 24 avril 1841, M. Desjardins, alors chef du bureau des archives au ministère de l'Instruction publique, dont l'autorité en matière de classement d'archives est incontestable, exprimait, dans ses *Conférences* aux élèves de l'École des chartes [1], le regret « que l'on n'eût pas partagé les archives en trois grandes sections au lieu de deux, et qu'entre les documents antérieurs à 1790 et les papiers provenant des bureaux de la préfecture, on n'eût pas créé une catégorie spéciale pour les liasses et registres laissés par les administrations qui ont fonctionné de 1789 à 1800 ». « Le rédacteur de la circulaire de 1841, dit-il, n'a pas vu que le régime sous lequel nous vivons n'a pas été dès le début créé de toutes pièces, mais qu'il y a eu avant l'organisation définitive une période intermédiaire, période de liquidation de l'ancien régime et de préparation du nouveau, qui ne commence réellement qu'en l'an VIII. » Rien n'est plus exact, et l'on aperçoit facilement les conséquences de cette erreur fondamentale du règlement de 1841. « Une série, L, a été ouverte pour les documents relatifs aux administrations de département, de district et de canton de 1789 à l'an VIII. Mais les titres des do-

1. Gustave Desjardins, *Le service des archives départementales*, conférences faites aux élèves de l'École des chartes les 10, 18, 25 et 30 juin 1890. — Paris, 1890, in-8, p. 42-43.

maines nationaux méritaient au premier chef d'être compris dans ces documents, puisqu'ils sont le produit d'une opération essentiellement révolutionnaire. C'est donc une faute d'en avoir formé une catégorie distincte, rejetée à cinq séries de distance des collections des décisions prises par les administrations de département et de district, dont le plus grand nombre a précisément trait aux domaines nationaux. » D'autre part, la division des papiers de l'époque révolutionnaire en deux séries, l'une administrative, l'autre domaniale, oblige à scinder des dossiers comme ceux qui concernent les émigrés. En effet, les pièces relatives aux personnes des émigrés devront prendre place sous la rubrique *Police* dans une des sections de la série L, tandis que celles qui intéressent leurs biens seront rangées dans la série Q. Il faudra donc séparer les unes des autres, et tous les archivistes qui ont été dans le cas de classer des actes de cette nature diront ce que cette opération comporte de difficultés.

Il aurait donc mieux valu ouvrir pour les papiers de l'époque révolutionnaire une série unique dans laquelle on aurait rangé tous les documents actuellement compris dans la série L et ceux de la série Q qui intéressent l'histoire de la Révolution. A cet égard, la limite de l'an VIII n'eût pas convenu. L'opération de la vente des domaines nationaux n'a pas fini juste en 1800. Elle s'est continuée sous le premier Empire; nous voyons un décret suspendre l'aliénation des biens de fabriques seulement en 1811. De plus, l'aliénation des biens nationaux a eu un épilogue dans la liquidation du milliard des émigrés, qu'il est indispensable de ne pas séparer du reste de l'opération. Les dossiers postérieurs auraient été seuls laissés dans la série Q, ainsi réservée aux actes de l'administration départementale moderne relatifs au domaine public. Ce système eût présenté l'avantage très appréciable de grouper ensemble des documents que réunit une étroite connexité et dont la scission, qui provient d'une vue historique erronée, viciait dans son principe le classement d'une importante partie des archives départementales.

Les inconvénients de la réglementation de 1841 ont dû être sentis de bonne heure, mais ceux, autrement grands, qu'aurait

entraînés un bouleversement général des dépôts empêchaient qu'on modifiât la division établie. Cependant, s'il ne pouvait être question de la changer, il était permis du moins, en vue d'obtenir un ordre régulier des documents de la période révolutionnaire, de donner à l'énoncé un peu succinct des séries L et Q une interprétation et un développement mieux en rapport avec le nombre et avec l'intérêt des titres qu'elles renferment. La base et les grandes divisions étant posées, il convenait de faire concorder l'arrangement des papiers avec l'organisation et les diverses circonscriptions administratives de la France de 1790 à l'an VIII (série L), avec les opérations multiples et successives dont les domaines nationaux ont été l'objet (série Q). Tel est le but que s'est proposé le rédacteur de la circulaire du 11 novembre 1874 [1], grâce à laquelle les dossiers de l'époque révolutionnaire conservés dans les archives départementales ont dû recevoir un classement uniforme. Ces instructions contiennent, résumées dans un tableau, les prescriptions établies pour la distribution méthodique des documents dans les deux séries. Nous étudierons avec quelque détail les subdivisions successives de ce cadre, de façon à préciser la consistance de chacune, et en prenant soin de compléter, s'il y a lieu, comme il nous a paru qu'il pouvait l'être, leur énoncé.

SÉRIE L.

La série L comprend quatre sections : 1° le fonds du département; 2° les fonds des districts; 3° les fonds des cantons; 4° les fonds divers.

DÉPARTEMENT (1L).

1. *Lois et décrets (imprimés).* — Ils constituent généralement des collections. Une liste, à peu près complète, est annexée à la circulaire de 1874 qui donne des recommandations utiles pour leur classement.

1. *Lois, instructions et règlements*, etc., p. 79-87.

Il paraît hors de doute que cette énumération n'est pas limitative et que, par conséquent, toute collection, imprimée ou manuscrite, d'actes législatifs autres que celles qui y sont comprises a sa place marquée dans cette subdivision. C'est ainsi que nous rangerions le recueil des arrêtés et instructions du Directoire exécutif, s'il en existe un dans le dépôt, immédiatement après la collection des actes émanés de la Convention nationale et de ses comités. A l'égard des circulaires du gouvernement, une distinction semble s'imposer. Celles-là seules dont l'objet est d'interpréter la loi et d'en assurer l'application, en un mot, qui ont le caractère législatif, tels les règlements d'administration publique actuels, seraient rapprochées des lois. Le reste serait assimilé à la correspondance particulière et, par suite, rejeté à la fin de la sous-série IL, dans les *Affaires diverses*, où on le classerait suivant l'ordre des séries M-Z du cadre de 1841 [1]. Il est d'ailleurs bien entendu que nous ne placerions dans cette subdivision 1 que les actes législatifs à l'état de collection. Les exemplaires isolés qui se trouveraient à l'appui d'un dossier ne sauraient en être distraits : ils suivraient, au point de vue du classement, le sort du dossier dont ils sont inséparables.

2. *Registres de transcription des lois et décrets.* — Aucune difficulté pour le rangement de ces registres que nous classerons chronologiquement.

3. *Délibérations du conseil du département.* — La loi du 22 décembre 1789, qui a fractionné le territoire en départements, établit dans chaque département une assemblée administrative sous le titre d'*administration de département.* Une fois élues, ces assemblées de département nommaient leur président et se divisaient en deux sections, l'une exécutive, *directoire de département*, que nous retrouverons tout à l'heure, l'autre déli-

1. C'est ainsi que des circulaires ministérielles relatives aux prêtres insoumis, aux journaux, aux sociétés politiques, prendraient place dans la subdivision M (Police) des *Affaires diverses*, et que d'autres circulaires relatives à la création et à l'organisation de compagnies franches seraient classées dans la subdivision R (Guerre et affaires militaires) de ces mêmes *Affaires diverses*. Il s'agit ici proprement d'actes administratifs.

bérative, ***conseil de département***, qui siégeait un mois par an. Le conseil de département fut supprimé par le décret du 14 frimaire an II (4 décembre 1793), rétabli un moment par le décret du 28 germinal an III (17 avril 1795), et disparut définitivement avec la constitution du 5 fructidor an III (22 août 1795). Le conseil de département délibérait ; il prenait aussi des arrêtés. Délibérations et arrêtés ont été presque partout transcrits sur des registres. On les trouve quelquefois consignés sur les mêmes registres, les arrêtés à la suite des délibérations auxquelles ils ont donné lieu. D'autres fois, les arrêtés ont été reproduits à part dans une série de registres parallèle à celle des délibérations. Dans la première éventualité qui est, croyons-nous, la plus fréquente, les registres de délibérations et arrêtés seraient classés chronologiquement ; dans la seconde, la série des registres de délibérations précéderait celle des registres d'arrêtés. Si les délibérations et arrêtés existaient seulement à l'état de copies manuscrites, c'est-à-dire de pièces détachées, on les rangerait suivant le même principe. D'autre part, il y a des départements où ils se présentent sous forme d'extraits. Ces extraits ont été évidemment préparés pour être envoyés à une administration quelconque, district, canton, commune, etc. Régulièrement, c'est dans le fonds du district, du canton, de la commune, que chaque extrait devrait être rangé, s'il était possible de retrouver le destinataire. Si l'identification est impossible, on sera bien obligé de rassembler tous ces extraits et d'en former une collection à la suite des originaux. Enfin, il peut arriver que les archives du conseil de département contiennent en outre d'autres documents : minutes de délibérations, feuilles de pointage, pièces à l'appui ; ces papiers seraient ordonnés, à la fin de la subdivision, par nature d'actes.

4. ***Délibérations du directoire de département.*** — 5. ***Délibérations de l'administration centrale du département.*** — La section exécutive et permanente de l'***administration de département*** instituée par la loi du 22 décembre 1789, le ***directoire de département*** fut maintenu, mais avec des attributions restreintes, par le décret du 14 frimaire an II. Le décret du 28 germinal an III lui restitua ses attributions primitives qu'il conserva jusqu'à la

constitution du 5 fructidor an III. Celle-ci établit dans chaque département, à la place de l'ancienne administration scindée, comme nous l'avons vu, en deux parties, une *administration centrale* unique qui dura jusqu'à la constitution consulaire. Ce que nous avons dit de l'état des actes du conseil de département et de leur classement peut également s'appliquer aux actes du directoire et de l'administration centrale [1]. On aura soin seulement de se conformer aux prescriptions de la circulaire qui a assigné au directoire et à l'administration centrale une subdivision distincte, en séparant les papiers laissés par ces deux organes.

6. *Arrêtés des représentants du peuple en mission.* — La circulaire a prescrit de rapprocher des papiers contenus dans les précédentes subdivisions « les arrêtés des représentants du peuple en mission dans le département, avec les pièces à l'appui ». Avant d'étudier le classement de ces titres, il convient de se demander sous quelle forme ils existent dans les archives départementales.

Si l'on veut bien réfléchir que les missions des représentants s'étendaient presque toujours à plusieurs départements et que leurs archives (minutes d'arrêtés et de proclamations, minutes de lettres adressées au pouvoir exécutif et aux diverses administrations, lettres reçues) pouvaient être emportées par eux, on sera conduit à penser que, au moins en théorie, il ne doit pas exister dans les archives départementales de *fonds* des représentants. Cependant, on trouve dans la plupart des départements des papiers provenant des représentants, qu'il a fallu laisser groupés à part. Ces documents sont de deux sortes: 1° les registres de transcription d'arrêtés et proclamations, minutes formant collection, et dossiers d'affaires générales laissés par les représentants à l'administration départementale (cor-

1. Les registres de délibérations classés chronologiquement, à moins que le directoire ou l'administration centrale n'ait tenu autant de registres particuliers qu'il y avait de bureaux (une décision en ce sens fut prise, entre autres, par l'administration centrale du département de l'Yonne le 1er frimaire an III), auquel cas nous les rangerions d'après leur objet spécial et, dans chaque ordre, d'après leur date.

respondances, itinéraires, comptes, etc.) ; 2° les expéditions ou les imprimés de leurs arrêtés et proclamations envoyés au département, aux districts, aux sociétés populaires, etc. Il paraît hors de doute que la circulaire a entendu placer seulement dans la subdivision IL⁶ les registres de transcription, minutes formant collection, dossiers d'affaires générales et les arrêtés et proclamations à l'état isolé, *s'il est impossible d'en retrouver les destinataires* [1]. Dans le cas contraire, ces expéditions seront, suivant qu'elles sont adressées au département, à un district, à un canton, classées dans le fonds du département, du district, du canton, et placées, dans chacun de ces fonds, suivant leur nature, dans l'une des sous-séries M-Z des *Affaires diverses*. Supposé, par exemple, un arrêté relatif à la police expédié par le représentant N. au département du Calvados ou au district de Bayeux; il sera coté, dans le premier cas, (Calvados) IL M ; dans le second, (Bayeux) IIL M.

Il convient de dire un mot en passant — pour le condamner — d'un système tendant à constituer, vaille que vaille, dans tous les dépôts d'archives un fonds des représentants en mission. Pour cela, on écrémerait tous les dossiers d'*Affaires diverses* et on en retirerait tous les actes émanés des représentants, ordres d'incarcération, arrêtés relatifs à la guerre, aux travaux publics, etc., pour en former un fonds, plusieurs fonds même, au nom de chaque représentant. Nous n'insisterons pas davantage sur une théorie aussi à l'encontre de tous les principes du classement d'archives.

7. *Registres d'ordre de la correspondance* et registres de correspondance. — La circulaire plaçait seulement ici les registres d'ordre de la correspondance, répertoires contenant, avec la date de leur envoi, une brève analyse des lettres expédiées et reçues par l'administration départementale. Quand il a reproduit, dans ses Conférences, le cadre de classement annexé au règlement de 1874, M. Desjardins l'a heureusement complété en rap-

1. Les actes des représentants ainsi laissés dans les *Affaires générales* de la série L seraient groupés par mission, de façon que chaque mission constituât un petit fonds.

prochant des registres d'ordre les registres de transcription de la correspondance que nous rangerons à la suite des premiers. Encore faut-il que ces deux séries de registres où est, soit analysée, soit reproduite la correspondance du conseil, du directoire, du procureur général syndic [1], du commissaire central [2] et des bureaux de l'administration centrale du département aient un caractère *général* [3]. S'il s'agit de registres spéciaux [4], du moins qui l'ont été dès le principe [5], nous les reporterions, suivant leur nature, dans les séries M-Z des *Affaires diverses* [6].

8. *Affaires diverses* (*dans l'ordre des séries M à Z*). — Cette

1. Sous le régime de la loi du 22 décembre 1789 jusqu'au décret du 14 frimaire an II et sous celui du décret du 28 germinal an III jusqu'à la constitution du 5 fructidor an III.

2. Sous le régime de la constitution du 5 fructidor an III. Son titre exact était : commissaire du Directoire exécutif près l'administration centrale du département.

3. Il en est ainsi quand la correspondance relatée dans ces registres, analysée ou transcrite d'après le seul ordre chronologique, concerne des objets variés.

4. Tel était le cas dans les Deux-Sèvres par exemple, où les cinq bureaux de l'administration centrale avaient leurs registres de correspondance spéciaux. Le premier bureau avait dans ses attributions les contributions publiques et la comptabilité; le second, les émigrés et les biens nationaux; le troisième, le personnel, les affaires militaires, la police, l'assistance, les travaux et l'instruction; le quatrième, la police générale, les fêtes, etc.; le cinquième, les affaires militaires (subsistances, fournitures, etc.). Nous classerions les registres du premier bureau dans II. P, ceux du second, dans la série Q (subdivision I), ceux du troisième dans II. M[1] (le *personnel* paraît ici l'objet le plus important de ces registres; des fiches placées dans II. R, II. M[4], II. X, II. S, II. T renverraient à II. M[1]), ceux du quatrième dans II. M[4], ceux du cinquième dans II. R).

5. A supposer que les registres, d'abord *généraux*, ne soient devenus *spéciaux* que plus tard, on les laisserait tous dans les *Affaires générales*.

6. On se rappelle peut-être que nous avons soutenu un principe différent pour le classement des registres de délibérations. C'est que le cas est tout différent. En effet, les délibérations d'une assemblée sont la raison même de son existence, elles constituent son fonds, c'est-à-dire un tout indivisible. Au contraire, la correspondance administrative, quand elle a pour objet une matière spéciale, police, contributions, voirie, cultes, instruction publique, etc., émane de celui des services de l'administration qui a ces objets dans ses attributions. Il en résulte que cette correspondance, enregistrée ou non, fait partie intégrante des archives de ce service, au même titre que tous ses autres papiers : l'en séparer, ce serait morceler le fonds, c'est-à-dire enfreindre une règle fondamentale du classement d'archives.

dernière subdivision de la sous-série 1L (Département) a été affectée par la circulaire de 1874 à « ce résidu considérable de pièces, demeurées sans classement, qui se rapportent à des mesures ou à des faits exclusivement propres à la période intermédiaire, et auxquels les régimes postérieurs n'ont pas eu de suite à donner. Elles concernent principalement les élections de représentants aux assemblées de la nation et aux conseils du département, le personnel et l'organisation des bureaux, la police, les subsistances, le règlement des circonscriptions administratives, les contributions extraordinaires, la guerre et les levées de volontaires, l'instruction publique (école centrale), les beaux-arts (conservation d'édifices, statues, tableaux) et les bibliothèques, les tribunaux, le clergé, les hospices, les prisons, etc. Ces documents, à quelques lacunes près et en tenant compte de certains changements de dénominations, sont de même nature que ceux compris dans les séries M-Z du cadre de 1841. Il y aura donc intérêt à les classer dans le même ordre que ces derniers [1], c'est-à-dire en suivant, autant que possible, la deuxième partie de ce cadre, qui présente une nomenclature complète et logique de toutes les matières administratives ». Nous examinerons successivement la consistance de chacune des séries dont il s'agit [2].

M. — *Personnel et administration générale.*

1. Personnel administratif. — 2. Élections législatives et départementales. — 3. Élections communales. — 4. *Administration générale.* — 5. Police générale et administrative. — 6. Santé publique et salubrité. — 7. Subsistances. — 8. Divisions administratives. — 9. Population. — 10. État civil. — 11. Statistique. — 12. Agriculture. — 13. Industrie et commerce. *Poids et mesures.*

1. A la condition toutefois que le classement originel par bureaux de l'administration départementale n'ait pas été conservé. Dans ce cas, que nous croyons très rare, on maintiendrait évidemment le rangement primitif.

2. Telle qu'elle a été établie par la circulaire de 1841, mais seulement dans la mesure qui intéresse le classement des archives de l'époque révolutionnaire. Les matières indiquées en italique ont été ajoutées par M. Desjardins (*Conférences*, etc., p. 82-85).

Quelques incertitudes se sont produites au sujet de la place qu'il convient d'assigner aux documents relatifs à la formation du département. Comme il s'agit là de la première opération révolutionnaire dans le département, il nous paraît bien que la rubrique *Divisions administratives* (§ 8), sous laquelle ils sont réglementairement classés, doive prendre le premier rang dans la série M. Les dossiers d'*Élections* (§ 2 et 3) nous semblent devoir être ordonnés par nature d'élections : d'abord, les élections législatives, à l'Assemblée législative [1], à la Convention, aux deux Conseils du régime directorial, puis les élections départementales, enfin les élections communales; et, dans chaque type, chronologiquement. Sous la rubrique *Administration générale* (§ 4), intercalée par M. Desjardins entre les *Élections* et la *Police*, nous mettrions, entre autres documents, la collection, quelquefois nombreuse, des comptes périodiques, rapports décadaires, mensuels, annuels, rendus par le département au pouvoir exécutif et au département par les autorités inférieures, depuis le décret du 14 frimaire an II jusqu'à l'établissement du régime consulaire. Une publication récente [2] a fait ressortir l'intérêt historique de ces rapports, dû surtout à leur continuité, et qu'il importe dès lors de ne pas séparer les uns des autres. Nous les laisserions donc groupés ensemble, plaçant en tête les comptes envoyés à l'Exécutif par le département (directoire [3], procureur général syndic [4], commissaire central [5], administration centrale [6]); ces rapports, enregistrés ou en minutes, seraient ordonnés d'après l'autorité qui les a présentés; en queue, les comptes adressés au département par les directoires [7] et les

1. Il est bien évident que les papiers relatifs aux élections aux États généraux de 1789 appartiennent à l'ancien régime et, comme tels, doivent rester classés dans les fonds des bailliages et sénéchaussées (série B de la première partie du cadre de 1841).

2. A. Mathiez, *Les comptes décadaires des autorités du gouvernement révolutionnaire et des commissaires du Directoire* (dans la *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1902-1903, p. 157-169). Les matériaux de cette étude ont été principalement fournis à l'auteur par les archives du Calvados.

3. Sous le régime du décret du 14 frimaire an II.

4. Sous le régime du décret du 28 germinal an III.

5-6. Sous le régime de la constitution du 5 fructidor an III.

7. Sous le régime du décret du 14 frimaire an II.

procureurs syndics des districts [1] et par les commissaires cantonaux [2], conservés à l'état de registres ou d'expéditions, et que nous rangerions suivant le même principe. — La subdivision *Police* (§ 5) comprend en effet deux catégories distinctes : à la *police générale* nous rattacherons les documents concernant les affaires politiques, les événements notables, les cérémonies, etc. ; à la *police administrative*, les rapports de police et de gendarmerie, si nombreux dans les archives de l'époque révolutionnaire, et, d'une façon générale, tous les papiers concernant, au point de vue des personnes [3], les suspects, émigrés, condamnés, etc.

N. — *Administration et comptabilité départementale.*

1. Comptabilité générale du département. — 2. Immeubles et bâtiments départementaux. — 3. Mobilier départemental.

O. — *Administration et comptabilité communale.*

1. Agents salariés de la commune. — 2. Administration et *police municipale*. — 3. Biens communaux, *propriétés communales et édifices communaux*. — 4. Aliénations, acquisitions, dons et legs. — 5. Octrois et revenus divers. — 6. Voirie urbaine. — (*Sous la rubrique de chaque commune.*)

P. — *Finances.*

1. Trésor public et comptabilité générale. — 2. Contributions

1. Sous le régime du décret du 28 germinal an III.
2. Sous le régime de la constitution du 5 fructidor an III.
3. « Dans les affaires relatives aux émigrés, dit M. Desjardins (*Conférences*, etc., p. 87, n. 1), il faut distinguer soigneusement les biens des personnes. Ce qui a trait aux biens prend place dans la série Q, et ce qui intéresse les personnes doit être compris dans la subdivision M (Police) de la série L. » Toutes les fois que la distinction est possible, il convient en effet de se conformer au principe exposé ci-dessus. Mais il est quelquefois difficile, pour ne pas dire plus, de faire le départ entre les papiers concernant les personnes et ceux concernant les biens des émigrés. On considérera donc en eux le principal et l'accessoire, et suivant que les titres intéressent plutôt les personnes ou les biens, on les classera dans II, M[5], ou dans la série Q, sauf à les représenter par une fiche dans celle des deux séries où ils n'auront pas été classés.

directes. — 3. Cadastre. — 4. Contributions indirectes. — 5. Douanes. — 6. Forêts. — 7. Postes.

R. — *Guerre et Affaires militaires.*

1. Organisation et recrutement de l'armée. — 2. Convois et subsistances militaires; *réquisitions.* — 3. Gendarmerie. — 4. Garde nationale.

L'énoncé de la série R, tel qu'il a été fixé par la circulaire de 1841 à l'usage des papiers de l'administration moderne, parait un peu étroit pour la diversité des documents datant de la Révolution qu'il y aura lieu d'y placer. Aussi le cadre peut-il en être élargi de manière à les comprendre tous. Mais développement ne veut pas dire modification. On aura donc soin d'observer d'une façon générale les indications de la circulaire et de ne pas substituer à l'ordre méthodique un rangement de fantaisie [1].

S. — *Travaux publics.*

1. Ponts et chaussées. — 2. Grande voirie. — 3. Cours d'eau et usines. — 4. Navigation. — 5. Canaux. — 6. Ports. — 7. Mines et carrières. — 8. Desséchements.

T. — *Instruction publique, sciences et arts.*

1. Instruction [2]. — 2. Écoles spéciales. — 3. Bibliothèques. —

1. Donnons comme exemple de classement possible de la sous-série IL R, l'ordre suivi dans les Deux-Sèvres, où les papiers militaires (on comprendra facilement pourquoi) étaient particulièrement nombreux : Nominations de généraux (1 carton); Volontaires nationaux et gardes nationales (1 carton); Compagnies franches (1 carton); Gardes nationales sédentaires ; colonnes mobiles (1 carton); Réquisition ; levée en masse (1 carton); Réquisition; conscription (2 cartons); Mouvement des troupes (1 carton); Gendarmerie (1 carton); Déserteurs et réfractaires (1 carton); Subsistances militaires (1 carton); Réquisitions (1 carton); Armement, équipement (1 carton); Poudres et salpêtres (1 carton); Arsenal; ateliers (1 carton); Fortifications (1 carton); Dépenses militaires (1 carton); Pensions militaires; invalides (1 carton); Écoles militaires (1 carton); Guerre de Vendée; Chouannerie : correspondance (2 cartons); Justice militaire; prisonniers de guerre (1 carton).

2. C'est sous cette rubrique que nous placerons les papiers relatifs aux écoles centrales des départements.

4. Sociétés savantes. — 5. Imprimerie et librairie. — 6. Antiquités, *musées*. — 7. Théâtres.

U. — *Justice.*

1. Cours et tribunaux. — 2. *Jury*. — 3. *Officiers ministériels*. — 4. Frais de justice. — 5. Dépenses de l'ordre judiciaire.

Cette sous-série est réservée aux papiers de l'administration départementale relatifs à la *justice*. Les archives des tribunaux ont, comme nous le verrons, leur place marquée dans les *Fonds divers* (IVL).

V. — *Cultes* [1].

1. Clergé catholique (*personnel*). — 2. Cures, succursales, chapelles, annexes. — 3. *Grands et petits séminaires*. — 4. Fabriques. — 5. Communautés religieuses [2]. — 6. Pensions et traitements ecclésiastiques. — 7. Cultes non catholiques [3].

X. — *Établissements de bienfaisance.*

1. Hospices et hôpitaux (administration, comptabilité) [4]. — 2. Bureaux de bienfaisance. — 3. Aliénés. — 4. Enfants assistés. — 5. Aveugles et sourds-muets. — 6. Secours divers.

Y. — *Établissements de répression.*

Prisons.

1. Rappelons, pour éviter une méprise possible, qu'il s'agit ici des archives de l'administration départementale dans ses rapports avec les cultes, et non des archives de l'évêché départemental. Supposé le cas où ces dernières, déposées après la Révolution aux archives du département, n'en seraient pas sorties depuis, elles constitueraient un fonds spécial qui serait classé dans les *Fonds divers* (IVL).

2. Les papiers relatifs à la liquidation des biens des communautés religieuses seraient classés dans la série Q.

3. C'est ici que nous placerions, à côté des documents relatifs aux cultes protestant et israélite, ceux qui concernent le culte de la Raison, celui de l'Être suprême et la théophilanthropie.

4. Papiers de l'administration départementale relatifs aux établissements hospitaliers. Ces établissements ont presque toujours conservé leurs archives particulières.

Z. — *Affaires diverses ne rentrant pas dans les séries précédentes.*

DISTRICTS (IIL).

La loi du 22 décembre 1789 qui a divisé la France en départements a établi dans chaque département un certain nombre de districts qu'elle a pourvus d'une organisation analogue à celle du département. L'*administration de district* se partageait en deux sections, l'une exécutive et permanente, *directoire de district*, l'autre délibérative, *conseil de district*, qui siégeait quinze jours par an. Les districts et leur organisation subsistèrent jusqu'à la constitution du 5 fructidor an III, sans autre modification que le remplacement du procureur syndic élu par un agent national nommé par la Convention [1].

Pour le classement des papiers des districts, la circulaire prescrit « de constituer un fonds spécial pour chacune de ces subdivisions. Ce fonds se composera des registres de délibérations du directoire et des dossiers d'affaires qui recevront un rangement correspondant à celui des papiers du département ». Ces instructions doivent être interprétées de telle façon que nous aurons pour chaque district [2] le cadre suivant :

1. Registres de transcription des lois et décrets.
2. Délibérations et arrêtés du conseil du district.
3. Délibérations et arrêtés du directoire du district.
4. Registres d'ordre de la correspondance et registres de correspondance.
5. Affaires diverses (dans l'ordre des séries M à Z).

On voudra bien, pour l'application de ce cadre, se référer aux explications que nous avons données ci-dessus pour le classement du fonds du département.

CANTONS (IIIL).

« Le titre VII de la constitution du 5 fructidor an III décida

1. Ce système dura depuis le décret du 14 frimaire an II jusqu'au décret du 28 germinal an III, qui rétablit l'ancienne organisation, telle qu'elle existait avant le décret du 14 frimaire an II.

2. Les fonds de districts seront rangés suivant l'ordre alphabétique.

que chaque canton aurait une administration centrale, composée d'agents des municipalités de la circonscription. Cette administration fut supprimée par la constitution de l'an VIII. Les archives des municipalités de canton ont été réunies à la préfecture, mais incomplètement. M. l'archiviste devra s'occuper de la réintégration de celles qui manqueraient dans le dépôt départemental. Il faut remarquer que, depuis l'an VIII, le nombre des cantons a été considérablement diminué. Les dossiers de la série L fourniront tous les éléments nécessaires pour reconstituer la nomenclature cantonale pendant la période révolutionnaire. Chaque canton doit fournir un fonds spécial, dans lequel on mettra les registres de délibérations en tête. On y joindra les dossiers d'affaires, peu nombreux, qui ont survécu, dans un ordre correspondant au classement des papiers du département et des districts. Les fonds seront rangés suivant l'ordre alphabétique des noms de cantons [1]. » Voici donc quel sera l'ordre du rangement de chacun d'eux :

1. Registres de transcription des lois et décrets.
2. Délibérations de la municipalité de canton.
3. Affaires diverses (dans l'ordre des séries M à Z).

FONDS DIVERS (IVL).

« On recueillera, en deux catégories distinctes, tous les registres et papiers provenant des *Sociétés populaires* et des *Comités de surveillance*. Ils n'appartiennent pas de droit à l'État, mais les archives départementales en possèdent plusieurs ; des recherches en augmenteraient facilement le nombre. L'ordre alphabétique de noms de lieux sera également suivi pour le classement de ces petits fonds. Dans cette subdivision prendraient également place, sous le titre de *Mélanges*, les collections de pièces révolutionnaires qui auraient une autre origine [2]. » Aux fonds des *Sociétés populaires* et des *Comités de surveillance*, M. Desjardins ajoute ceux des *Tribunaux révolu-*

1. Nous avons reproduit *in extenso* le paragraphe 3 de la circulaire du 11 novembre 1874.

2. Paragraphe 4 de la circulaire du 11 novembre 1874.

tionnaires, de façon que l'ordre qu'il recommande pour le classement des *Fonds divers* est celui-ci :

1. Tribunaux révolutionnaires.
2. Sociétés populaires.
3. Comités de surveillance.
4. Mélanges.

Un bref examen de l'origine et de la nature des fonds compris dans les trois premières de ces subdivisions permettra d'apprécier si l'ordre suivant lequel elles ont été placées est le plus rationnel ou s'il convient au contraire de le modifier.

L'expression *Tribunaux révolutionnaires* est amphibologique. Au sens étroit, elle désignerait des juridictions spéciales, telles que le gouvernement révolutionnaire en institua un certain nombre. C'est ainsi que des arrêtés de représentants en mission transformèrent provisoirement divers tribunaux criminels en tribunaux révolutionnaires, analogues à celui de Paris ; d'autres créèrent des commissions révolutionnaires sédentaires ou ambulantes, par exemple celles de Bordeaux, de Noirmoutier, d'Orange. En employant le mot au sens large, les *Tribunaux révolutionnaires* comprendront, outre les tribunaux d'exception, toutes les juridictions ordinaires établies par le décret du 16 août 1790 ; dans chaque canton, le juge de paix, avec compétence civile et correctionnelle, dans chaque district, le tribunal civil, dans chaque département, le tribunal criminel. Telle paraît bien être ici sa véritable acception. Mais si l'on réfléchit que les papiers des tribunaux appartenaient à une administration distincte de l'administration départementale; que, recueillis par les tribunaux d'arrondissement de l'ordre nouveau, ils ont été presque toujours retenus dans les greffes; que, par conséquent, ils ne font pas, en fait, partie intégrante, nécessaire, de la série L (ils manquent dans beaucoup de départements; aussi la circulaire de 1874 ne les a-t-elle pas mentionnés), on conviendra que les *Tribunaux* ne doivent pas figurer en tête des *Fonds divers* parmi lesquels ils occuperont plus logiquement la troisième place, après les *Sociétés populaires* et les *Comités de surveillance* [1].

1. Si les archives possèdent les papiers de plusieurs tribunaux de l'époque

On sait que la *Société des Amis de la Constitution*, nommée après l'abolition de la royauté (21 septembre 1792), *Société des Jacobins, amis de la liberté et de l'égalité*, eut de bonne heure, dans toute la province, d'innombrables succursales ou *sociétés affiliées*. Il s'en créa dans toutes les villes et dans beaucoup de villages; toutes correspondaient avec la société mère et recevaient d'elle le mot d'ordre. L'influence jacobine, presque ruinée à partir de l'an III, reparut après le 18 fructidor, mais, après un essai de reconstitution, le club fut définitivement fermé au mois d'août 1799. Toutefois des sociétés jacobines fonctionnèrent en province, notamment à Toulouse et à Marseille, jusqu'après le 18 brumaire, pendant tout le consulat provisoire; les clubs politiques ne cessèrent réellement d'exister qu'à la mise en vigueur de la constitution de l'an VIII. Au moment de leur suppression, les papiers des *Sociétés populaires* ou *jacobines* furent généralement réunis aux archives de l'administration départementale. Il importe toutefois de ne pas oublier que ces papiers constituaient les archives d'une société particulière et non d'une institution officielle comme les *Comités de surveillance*.

« Le 21 mars 1793, la Convention décréta que, dans chaque commune ou section de commune, il serait élu un comité de douze membres chargé de recevoir les déclarations des étrangers en général, et surtout de s'assurer du civisme des étrangers nés dans les pays avec lesquels la République était en guerre. On les appela *Comités de surveillance*. Ceux de Paris s'intitulèrent eux-mêmes *Comités révolutionnaires*. D'avril à septembre 1793, cette institution se transforma. Certains Comités, surtout à Paris, s'attribuèrent des pouvoirs généraux de surveillance policière, non seulement sur les étrangers, mais sur tous les citoyens. Il se forma ainsi, et spontanément, dans des villes ou des départements, des Comités dits de salut pu-

révolutionnaire, nous classerions en tête les fonds des tribunaux ordinaires, d'après leur importance décroissante : tribunal criminel du département, tribunaux civils, correctionnels, justices de paix, etc.; ensuite, s'il y a lieu, les juridictions spéciales ou d'exception : conseils de guerre et commissions militaires, tribunaux et commissions révolutionnaires, etc.

blic, dont les uns fonctionnèrent à côté des Comités de surveillance, dont les autres s'y substituèrent ou les englobèrent. Divers décrets et arrêtés supprimèrent, maintinrent ou rétablirent ces Comités. Ceux qui subsistèrent reçurent, par le décret du 5 septembre 1793, une indemnité quotidienne pour chacun de leurs membres. Enfin la loi du 17 septembre 1793 consacra l'existence de tous ceux de ces Comités qui existaient à cette date et qu'on appela dès lors *Comités révolutionnaires*. Le décret du 14 frimaire an II confia l'application des lois révolutionnaires « aux Comités de surveillance ou révolutionnaires », concurremment avec les municipalités. Dans la pratique, à partir de cette date, ils ne sont plus que rarement élus par le peuple : ce sont les représentants du peuple, ou parfois même le Comité de salut public, qui en nomment les membres. L'institution des Comités révolutionnaires survécut au 9 thermidor, mais avec des modifications presque immédiates. La Convention décréta le 7 fructidor an II (24 août 1794) qu'il n'y aurait qu'un Comité révolutionnaire par district. Le 1er ventôse an III (19 février 1795), elle en réduisit encore le nombre : il n'y en aurait plus que dans les communes d'au moins 50000 habitants. Ils perdirent leur nom de *Comités révolutionnaires* par le décret du 24 prairial suivant (12 juin), qui portait qu'aucune autorité constituée ne pourrait prendre le nom de *révolutionnaire*. Ils subsistèrent jusqu'à la fin de la Convention, mais il reste peu de traces de leur activité [1]. » Les *Comités de surveillance*, constitués par une loi, offrent donc tous les caractères d'une administration publique. Nous estimons donc que, dans l'ordre des *Fonds divers*, ils doivent précéder les *Sociétés populaires*. Il en résulte que, pour la disposition de la subdivision IV L nous recommanderons, comme plus rationnel, le plan suivant :

1. Comités de surveillance [2].

1. D'après Aulard, *Histoire politique de la Révolution française*, p. 350-352 et 516. Nous avons donné quelque développement à l'histoire des Comités de surveillance, avec la pensée qu'une connaissance exacte de cette histoire ne pourrait que faciliter le classement des archives laissées par eux.

2. Et autres comités, s'il y a lieu, classés par ordre alphabétique de localités.

2. Sociétés populaires [1].

3. Tribunaux révolutionnaires.

4. Mélanges [2].

Il est bien entendu que cette énumération ne saurait être limitative. On peut supposer, en effet, l'existence d'autres petits fonds qui viendraient grossir le nombre des *Fonds divers* : par exemple les archives de l'évêché constitutionnel du département, quoiqu'il ne soit pas à notre connaissance qu'aucun fonds de cette nature existe aujourd'hui dans un dépôt d'archives départementales. Ces fonds, s'ils venaient à être réintégrés parmi les collections publiques, prendraient place après les *Tribunaux* et avant les *Mélanges*.

SÉRIE Q.

La série Q a été divisée par la circulaire du 11 novembre 1874 en six sections.

AFFAIRES GÉNÉRALES (IQ).

Instructions, correspondance, etc. (département, districts). — Rachat des droits féodaux.

Les affaires générales consistent principalement en : instructions du gouvernement relatives aux domaines nationaux, états présentant le résumé des opérations de ventes, titres concernant l'administration des biens par le département et les districts, correspondance du directoire du département et des directoires de districts, pièces intéressant le rachat des droits féodaux, assez nombreuses pour être comprises dans une subdivision spéciale.

1. Et autres sociétés politiques, s'il y a lieu, classées par ordre alphabétique de localités.

2. On classerait sous cette rubrique les documents qui n'appartiennent à aucune catégorie déterminée, comme les journaux, les brochures politiques, les pamphlets, les discours, les opinions et autres pièces analogues, sans caractère officiel et qui ne feraient partie d'aucun dossier.

VENTE DES BIENS NATIONAUX (IIQ).

1° Immeubles.	Procès-verbaux d'estimation. Soumissions d'acquérir. Actes de ventes et pièces à l'appui antérieurs au 28 ventôse an IV. — Répertoires. Actes de ventes et pièces à l'appui postérieurs au 28 ventôse an IV. — Répertoires.
2° Meubles. .	Procès-verbaux d'estimation et de vente et pièces à l'appui.

Les dossiers de vente se partagent en deux grandes sections : 1° Biens-fonds ; 2° Mobilier.

1° La catégorie des biens-fonds s'ouvre par la collection des procès-verbaux d'estimation et celle des soumissions d'acquérir [1].

Les actes de vente sont rangés d'après deux répertoires distincts. Le premier s'applique aux aliénations faites par les districts, conformément aux lois antérieures au 28 ventôse an IV. Le second comprend les ventes faites par l'administration départementale depuis la loi du 28 ventôse an IV.

Ces répertoires sont généralement résumés dans une table alphabétique dressée par communes qui est très utile pour les recherches [2]. En outre des minutes des actes de vente, on trouve quelquefois des liasses de copies certifiées. La circulaire prescrit de vérifier soigneusement la collection des originaux et de remplacer, toutes les fois que cela sera possible, ceux qui manqueraient par des duplicata revêtus des caractères d'authenticité. Le résidu des expéditions est classé à la suite des minutes.

1. « On ne range sous cette rubrique que les procès-verbaux d'estimation et les soumissions d'acquérir qui n'ont pas leur place marquée parmi les pièces à l'appui des actes de vente » (Desjardins, *Conférences*, etc., p. 86, n. 1).

2. « Si, en effet, on veut savoir où trouver des renseignements sur l'histoire d'une commune déterminée, il suffit de se reporter, par le moyen de cette table et des répertoires auxquels elle renvoie, aux actes de vente des domaines nationaux qui indiquent les établissements d'où proviennent les biens. Les fonds de ces établissements contiendront indubitablement des titres relatifs à la commune en question » (Desjardins, *Conférences*, etc., p. 86, n. 2).

2° Les estimations et ventes de meubles sont rangées selon la classification adoptée par la Révolution elle-même : liste civile, établissements religieux, émigrés et étrangers.

ADMINISTRATION DU SÉQUESTRE DES BIENS (IIIQ).

Cette subdivision comprend les papiers de l'administration du séquestre des biens déclarés nationaux. Ils sont rangés, selon leur provenance, en trois catégories : liste civile (par ordre alphabétique de noms de lieux de situation des propriétés) ; établissements religieux (par ordre alphabétique des localités où ils avaient leur siège principal) ; émigrés et étrangers (par ordre alphabétique de noms de personnes [1]). On met ensuite la liste générale des émigrés et condamnés [2]. La circulaire de 1874 a pris soin de dresser une notice bibliographique des publications officielles qui trouvent ici leur place.

LIQUIDATION DE L'INDEMNITÉ PAYÉE AUX ÉMIGRÉS (IVQ).

ADMINISTRATION ET CONTENTIEUX DES DOMAINES (VQ).

BIENS COMMUNAUX VENDUS EN 1813 AU PROFIT DE LA CAISSE D'AMORTISSEMENT (VIQ).

Par analogie avec la subdivision *Fonds divers* de la série L, nous ouvririons ici une subdivision nouvelle (VIIQ) où nous placerions les registres et dossiers, provenant des agences domaniales de la période révolutionnaire, dont l'administration de l'Enregistrement, des domaines et du timbre, qui en était restée dépositaire, a, par deux circulaires en date, l'une du 25 novembre 1896, l'autre du 31 mai 1898, prescrit le versement dans les dépôts d'archives départementales. Ces documents se rapportent à la liquidation des dettes de l'ancienne royauté, au rachat des droits féodaux, à la confiscation, gestion ou vente des domaines engagés, des biens des religionnaires fugitifs, communautés supprimées, émigrés, hospices, cures, fabriques, etc. Ils

1. Pour le classement des papiers concernant les émigrés, voir plus haut, p. 388, n. 3.

2. « Elle a été dressée surtout en vue de la confiscation des biens ; c'est pour ce motif qu'elle est classée ici » (Desjardins, *Conférences*, etc., p. 87, n. 1).

fournissent les renseignements les plus abondants et les plus neufs sur la façon dont s'est opéré le passage de la propriété féodale au régime actuel. Aujourd'hui, la réintégration de ces papiers est presque partout un fait accompli; presque partout aussi, ils peuvent être dès maintenant consultés, grâce aux dépouillements sommaires exécutés après leur incorporation et qui doivent en précéder le classement définitif et, s'il y a lieu, l'inventaire [1].

Il nous reste à parler — et ce sera l'affaire de quelques mots — des travaux d'analyse dont les papiers de l'époque révolutionnaire, conservés dans les archives départementales, ont été l'objet. Pour les séries L et Q, la circulaire du 11 novembre 1874 ne demandait pas la rédaction d'un catalogue détaillé, mais seulement d'un état sommaire indiquant le numéro dans la série, le titre du registre ou du dossier, les dates extrêmes, le nombre des pièces pour les liasses et des feuillets pour les registres. Depuis lors, les études sur la Révolution ayant pris un essor de plus en plus grand, l'administration des Archives a cru, avec toute raison, devoir les favoriser plus efficacement encore, en autorisant et même en encourageant la rédaction et la publication d'inventaires sommaires des séries L et Q analogues, pour la méthode et le développement, aux catalogues des fonds de l'ancien régime. Elle a fait plus : elle prépare en ce moment un état sommaire de la série L de tous les dépôts d'archives départementales qui rendra les plus grands services aux historiens de l'époque révolutionnaire.

Plusieurs inventaires des papiers de cette période, conservés

1. Sur l'importance de ce versement, cf. G. Servois, *Rapport au Ministre sur l'administration des Archives nationales, départementales, communales et hospitalières* (1902), p. LIV-LV. L'administration de l'Enregistrement a également versé de nombreux registres provenant des bureaux de contrôle de l'ancien régime, concernant les droits d'enregistrement perçus, depuis la fin du XVIII[e] siècle, sur les actes civils, les actes des notaires, les petits scels, etc. Nous n'avons pas à nous occuper ici de cette catégorie de documents qui, émanant d'une administration de l'ancien régime, ont leur place marquée dans la série C (administrations provinciales) de la première partie du cadre de la circulaire du 24 avril 1841.

dans les archives départementales, ont été publiés; d'autres sont en cours d'exécution. Voici la liste des uns et des autres.

Inventaires parus.

Bouches-du-Rhône. — Série L (Lois et décrets; délibérations des assemblées et administrations du département), par M. Blancard. — 1889.

Série L (Délibérations et arrêtés du directoire du département), par M. Blancard. — Tome II. 1896.

Isère. — Série L (art. 1 à 62), par M. Prudhomme. — 1900.

Sarthe. — Série L, par MM. Dunoyer de Segonzac et Chavanon. — 1898.

Deux-Sèvres. — Séries L et Q, par M. Dupond. — 1901 [1].

Inventaires en cours d'exécution [2].

Allier. — Série L.
Aude. — Série L.
Calvados. — Série L.
Indre. — Série L.
Isère. — Série L, tome II.
Lot. — Série L.
Orne. — Série L.
Pas-de-Calais. — Série L.
Seine-et-Marne. — Série L.
Yonne. — Série L.

R. VILLEPELET.

1. Un *Inventaire des documents manuscrits et imprimés de la période révolutionnaire conservés aux archives départementales de la Haute-Vienne* (*série L*), par M. A. Fray-Fournier, a été publié en dehors de la collection officielle (2 fascicules, 1891-1892).

2. Ces inventaires sont en cours d'impression dans l'Aude, le Calvados, l'Indre, l'Isère, le Lot, le Pas-de-Calais et Seine-et-Marne.

SUPPLÉMENT AU CATALOGUE DES MANUSCRITS

DE LA

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE DE METZ

(COLLECTION SALIS)

Depuis 1879, date de l'impression [1] du catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Metz, par J. Quicherat, cet établissement s'est enrichi d'un grand nombre de volumes d'origine très diverse. La collection la plus importante qui y est entrée est assurément celle du baron de Salis, sur l'intérêt de laquelle M. L. Delisle a déjà appelé l'attention des lecteurs français [2] et dont il a été parlé à l'occasion de l'affaire Dufresne [3]. Un inventaire sommaire de cette collection est publié ici [4] : on y trouvera, avec le titre ou les titres des fragments de chacun des volumes, des indications précises sur leur côté matériel, leur date, leur origine et le prix qu'ils ont coûté soit par acquisition amiable, soit en vente publique. Le numéro placé entre parenthèses est celui du catalogue général des manuscrits de la bibliothèque de Metz, et nous

1. La rédaction en remontait à 1841. Entre temps Victor Jacob avait de son côté publié en 1875 un *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Metz*, d'après le manuscrit de Quicherat lui-même; et M. Clercx, dès 1856, avait donné le jour à un *Catalogue des manuscrits relatifs à l'histoire de Metz et de la Lorraine*. — C'est à la publication de Quicherat que l'on doit toujours recourir de préférence.

2. *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LV (1894), p. 560-562, d'après F. X. Kraus, dans les *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunder in Rheinland*, 1880, p. 72.

3. Voir le *Bibliographe moderne*, t. II (1898), p. 183.

4. D'après les notes de M. de Salis lui-même.

réservons pour une livraison ultérieure l'inventaire des manuscrits entrés dans la bibliothèque depuis la publication de Quicherat, indépendamment de la collection spéciale du baron de Salis [1]. Ce sera le complément indispensable de la présente publication.

1 (**1147**). — LEGENDA AUREA (auctore J. de Voragine). — Vélin de 224 feuillets, écrit en 1273. Reliure en peau sur bois. 47c × 31. (Gand, 1847 = 360 fr.)

2 (**1148**). NOBILIAIRE DE LORRAINE, par Dom Pelletier. — Papier de 274 ff. écrits, avec la date de 1751 sur le titre. Reliure en maroquin rouge, tranche dorée. 43 × 28. (de Gourcy, 1858 = 800 fr.)

> Le premier volume du Nobiliaire de Dom Pelletier a été imprimé en 1758; il concernait les anoblis de Lorraine; celui-ci était destiné à former le second, et traite des anciennes familles de chevalerie lorraine. Il a appartenu jadis à M. de Gourcy, chanoine de la primatiale de Nancy.

3 (**1149**). — TRANSLATIO SANCTI LAMBERTI; PASSIO SANCTÆ CATHERINÆ; VITA SANCTI EGIDII. — Fragment sur vélin de 24 ff., XIIIe siècle. 37 × 27 (Polain, à Liége = 60 fr.)

4 (**1150**). — EVANGELIA FESTARUM. — Vélin de 20 ff., écrit en 1488; avec 5 grands tableaux sur fond d'or et 24 initiales à personnages; au fo 16 vo, armoiries de l'évêché de Constance. 37 × 29. (Germeau, 1843 = 400 fr.)

5 (**1151**). — QUATUOR EVANGELIA. — Vélin de 175 ff. (le premier de la préface de saint Jérôme, ainsi que le premier et le dernier de la concordance, ont été enlevés). Au fo 2 : *Scriptus est liber iste anno inc. verbi 1146.* Reliure moderne en velours bleu, avec agrafe et coins en argent repoussé. Calligraphie soignée et belles miniatures. 35 × 24. (Ducas, vers 1843 = 1000 fr.)

> Il est question de ce volume dans le *Mémoire sur les bibliothèques du département du Nord,* par Le Glay (Lille, 1841), p. 396. Il provient en effet de l'abbaye de Liessies au diocèse de Cambrai, comme l'indique cette mention inscrite au bas des deux derniers feuillets : *Liber eccl*ie *S. Lamberti Lesciensis.*

6 (**1152**). — NOBILIAIRE DE LORRAINE, par Didier Richier, dit Clermont, poursuivant d'armes de S. A. [le duc de Lorraine]. — Papier de 619 ff., daté de 1577, avec blasons coloriés, tableaux généalogiques et copies d'actes collationnés. Reliure en basane. 37 × 26. (de Gourcy, 1858 = 800 fr.)

> Ce volume ne contient que le bailliage de Saint-Mihiel et le Cler-

1. Le baron de Salis, décédé en 1892, avait légué sa bibliothèque à la ville de Metz par des dispositions testamentaires écrites en 1880.

montois ; il a successivement appartenu à Jean Callot (père du graveur), au prieuré de Flavigny (*Bibliothèque de Lorraine*, col. 826), et à M. de Gourcy, chanoine de la primatiale de Nancy. Cf. *Armorial de la recherche de Didier Richier*, par Raymond Des Godins de Souhesmes (Nancy, 1894, in-8), p. 21-22.

7 (1153). — CARTULAIRE DU CHAPITRE D'ÉPINAL, par Maugard, commissaire du roi pour la recherche des chartes en Lorraine. Papier (cinq cahiers) de 32, 7, 12, 33 et 57 ff. (dont plusieurs blancs), daté de 1779. 37 × 24. (De Gourcy, 1858 = 150 fr.)

8 (1154). — MARTYROLOGIUM ; REGULA SANCTI BENEDICTI ; NECROLOGIUM MONASTERII SANCTI GREGORII VENETIIS. — Vélin de 102 ff., écrit à Venise en 1157 (à l'exception du nécrologe qui est du milieu du XIVe siècle). A la fin de la *Regula*, deux hymnes avec musique notée. 35 × 24. (Vente Saibante, n° 408 = 215 fr.)

9 (1155). — RECUEIL DES ANTIQUITÉS ET CHOSES MÉMORABLES DE LA VILLE ET PAYS DE SENS, par Jacques Taveau. — Papier de 209 ff., cartonné. Traduction d'un ouvrage publié en latin en 1608 (Père Lelong, I, p. 649), qui s'arrête comme l'original en 1578, et semble avoir été corrigée en certains endroits de la main de l'auteur (+ 1623). 34 × 22. (Vente Tarbé, 1849 = 60 fr.)

G. Julliot, dans la préface du *Cartulaire sénonais de Balthasar Taveau* (Sens, 1884), p. XIV, déclare n'avoir pu retrouver la trace de ce manuscrit depuis la vente Tarbé. Jacques Taveau était fils de Balthasar ; il fut avocat et maire de Sens.

10 (1156). — NÉCROLOGE DU SAINT-MONT [près Remiremont]. — Vélin de 41 ff., écrit de 1406 à 1430. Cartonnage parchemin. 35 × 25. (Mansion, 1843 = 15 fr.)

Les Bénédictins de Saint-Vanne, installés au Saint-Mont depuis 1623, ont continué le nécrologe jusqu'à l'année 1708.

11 (1157). — MISSEL DE MARMOUTIER. — Vélin de 145 ff., incomplet du commencement et de la fin ; XIe siècle. Reliure moderne en veau bleu gaufré. Musique notée et neumes. 33 × 21. (Payne and Foss, 1843 = 165 fr.)

A appartenu à F. Monteil (*Traité de matériaux*, I, p. 53).

12 (1158). — SANCTI THOMAE AQUINATIS OPUSCULA. — Vélin de 144 ff. (le 9e a été arraché ; les 14 et 141 manquent par erreur de pagination), de la fin du XIIIe siècle (contenant 27 traités). Reliure en veau fauve, aux armes (grattées) de l'abbaye du Parc. 34 × 24. (Lefèvre à Paris = 45 fr.)

13 (1159). — CHRONIQUE DE METZ (en vers). — Papier de 122 ff. ; copie du XVIIIe siècle, contenant 1267 quatrains et s'arrêtant à l'année 1583. Cartonné. 34 × 21. (Vente Emmery = 19 fr.)

14 (1160). — PENTATEUCHUS ; JOSUE ; JUDICES ; RUTH. — Vélin de

76 ff., en écriture lombarde du XIIe siècle. Reliure en peau sur bois. 34 × 21. (Vente Saibante, no 3 = 70 fr.)

A appartenu à Marc Michel, évêque de Venise († 1235).

15 (**1161**). — SERMONES. — Vélin de 106 ff. (en cahiers décousus), du commencement du XIe siècle. C'est un recueil de quarante sermons au milieu desquels on a intercalé diverses pièces historiques : *Charta Leotheriae* (694) ; — *Vita sancti Johannis ;* — *Vita beati Saviniani ;* — *Vita sancti Mauri ;* — *Vita sancti Gregorii ;* — *Privilegium Emmonis* (659) ; — *Synodi Magduni decretum* (891) ; — *Pistensis synodi decretum* (869) ; — *Caroli Calvi preceptum.* 34 × 26. (Morre, 1873 = 160 fr.)

Provient de l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif de Sens.

16 (**1162**). — RECUEIL D'ARRÊTS MESSINS, de 1209 à 1546. — Papier de 612 p., relié en basane. 33 × 20. (Vente Emmery = 20 fr.)

L'original est dans la bibliothèque de Nancy. Les douze dernières pages, écrites par Dom Robert, bénédictin de Saint-Arnould au XVIIIe siècle, comprennent la table de recueil.

17 (**1163**). — PETRI LOMBARDI GLOSSA IN EPISTOLAS D. PAULI. — Vélin de 224 ff., du XIIIe siècle. — Cartonné. 33 × 25. (Vente Saibante, no 21 = 98 fr.)

C'est le second volume seul.

18 (**1164**). — COMPTE DE L'EXÉCUTION TESTAMENTAIRE DE MARGUERITE D'AUTRICHE, morte en 1530. — Vélin de 164 ff., de 1533. 32 × 25. (Provenance inconnue = 10 fr.)

19 (**1165**). — P. COMESTORIS HISTORIA SCHOLASTICA. — Vélin de 180 ff., du XIIIe siècle. — Reliure en peau sur bois. 32 × 22. (Vente Saibante, n° 39 = 67 fr.)

20 (**1166**). — P. COMESTORIS HISTORIA SCHOLASTICA. — Vélin de 205 ff., d'origine italienne, XIVe siècle (début). Cartonné. 32 × 22. (Vente Saibante, no 38 = 40 fr.)

21 (**1167**). — BIBLIA SACRA. — Vélin de 521 ff., du début du XIVe siècle, avec initiales et vignettes ornées. Reliure en maroquin rouge avec tranches dorées. 32 × 22. (Pickering à Londres = 1500 fr.)

22 (**1168**). — VITA SANCTI DUNSTANI ; VITA SANCTI AICADRI. — Vélin de 56 ff., de la seconde moitié du XIIe siècle. Cartonné. 31 × 23. (Polain à Liège = 140 fr.)

Ce manuscrit provient de l'abbaye d'Anchin.

23 (**1169**). — PONTIFICALE ECCLESIAE SENONENSIS. Vélin de 191 ff., du commencement du XIIIe siècle, avec très belles initiales ornées sur fond d'or. Reliure en peau blanche sur bois, avec fermoirs de cuivre. 31 × 21. (Vente Tarbé = 325 fr.)

C'est sur ce volume que les évêques de Paris, de Troyes, de Nevers, d'Orléans, de Meaux, de Chartres et d'Auxerre ont signé, depuis 1225 jusqu'en 1784, de leur propre main, la formule du serment qu'ils pré-

taient à leur métropolitain, l'archevêque de Sens. On ne s'explique pas que l'archevêque de Sens, prévenu qu'on ne lui disputerait pas la possession de ce précieux manuscrit à la vente Tarbé, n'a pas saisi cette occasion de le restituer au trésor de sa cathédrale où il figura pendant cinq siècles.

24 (**1170**). — DICTIONNAIRE DES PLANTES MÉDICINALES. — Vélin de 220 ff., du XV[e] siècle, avec nombreuses figures joliment peintes. Reliure en veau. 32 × 22. (Techener = 330 fr.)

C'est une traduction de Platearius.

25 (**1171**). — PETRI LOMBARDI GLOSSA IN JOB. — Vélin de 107 ff., de la fin du XII[e] siècle. Dérelié. 31 × 21. (Vente Saibante, n° 30 = 34 fr.)

26 (**1172**). — SANCTI JOHANNIS CHRYSOSTOMI DE COMPUNCTIONE CORDIS LIBRI III ; LIBER HIERONYMI ADVERSUS VIGILANTIUM ; QUESTIO SANCTI HIERONIMI DE INDURATIONE CORDIS PHARAONIS ; VITA SANCTI JOHANNIS ELEEMOSYNARII ; EPISTOLAE PAPAE CLEMENTIS AD JACOBUM ; VITA SANCTI BASILII ; VITA SANCTI HYLARIONIS. — Vélin de 96 ff., du XI[e] siècle. Cartonné. 30 × 23. (Techener = 150 fr.)

27 (**1173**). — LE REPOS DE CONSOLATION. — Vélin de 164 ff., daté de 1485, et orné de six belles miniatures. Reliure en basane rouge. 30 × 22. (Beaupré, de Nancy = 500 fr.)

L'ouvrage est dédié à la cité de Metz. Et le manuscrit provient de la bibliothèque des ducs de Lorraine.

28 (**1174**). — NECROLOGIUM SANCTI PETRI MONTIS ; ALIUD EJUSDEM COENOBII NECROLOGIUM ; EVANGELIA PRO FESTIS ; CONSTITUTIONES SANCTI PETRI MONTIS [1]. — Vélin de 76 ff., du XIII[e] siècle. — Reliure en cuir noir. 31 × 22. (Balland, libraire d'Épinal = 100 fr.)

Ce volume provient de l'abbaye de Saint-Pierremont, près de Briey.

29 (**1175**). — KALENDARIUM ; REGULA SANCTI AUGUSTINI ; TRACTATUS HUGONIS DE SANCTO VICTORE IN ISTAM ; LIBER ECCLESIASTICI OFFICII. — Vélin de 100 ff., du XIII[e] siècle. Reliure en cuir noir. 30 × 23. (Balland, libraire d'Épinal = 100 fr.)

30 (**1176**). — CHRONIQUE LATINE DE SENS, par le P. Bureteau. — Papier de 384 ff., daté de 1520 et autographe. Reliure en basane. 29 × 21. (Vente Tarbé = 66 fr.)

Mentionnée par le Père Lelong sous le n° 10014.

31 (**1177**). — CHRONIQUE LATINE DE SENS, par P. Coquin. — Papier de 447 ff., daté de 1551 et autographe. Reliure en basane. 29 × 20. (Vente Tarbé = 75 fr.)

Mentionnée par le Père Lelong sous le n° 10015.

32 (**1178**). — GLOSSAE E TRADITIONE SENIORUM IN LXXXVIII PSALMOS

1. Ces Constitutions de Saint-Pierremont ont été imprimées dans les *Sacræ antiquitatis monumenta* d'Hugo, II, p. 425.

PRIORES. — Vélin de 167 ff., du début du IXe siècle. Reliure en basane. 30 × 18. (Mansion, d'Épinal, 1843 = 150 fr.)

23 (**1179**). — PSALTERIUM CUM GLOSSA. — Vélin de 245 ff., en belle minuscule italienne du XIIe siècle. Reliure en basane. 30 × 20. (Vente Saibante, n° 6 = 158 fr.)

24 (**1180**). — QUATUOR EVANGELIA. — Vélin de 150 ff. (y compris celui de garde), du XIe siècle, avec miniatures de l'école de Reichenau, et lettres d'or et d'argent sur fond pourpre. Reliure en peau de truie avec fermoirs. L'inscription en vers, placée à la suite de la concordance, informe que ce manuscrit a été donné par une femme nommée Dietburg et par Eberhard, évêque de Constance (1034-1046). 29 × 20. (Brockhaus und Avenarius, 1844 = 550 fr.)

On croit que ce manuscrit provient du couvent de Gunzburg, près d'Ulm en Bavière.

25 (**1181**). — TABULAE PROGOROLOGICAE PLURIMORUM REGUM, PRINCIPUM, COMITUM, ETC., STUDIO AUTHORUM BENEMERITORUM. — Papier de 4 ff. préliminaires et 277 ff. (le 59e et le 72e sont doubles). Belle écriture du XVIIe siècle. Ancienne couverture de parchemin. Ce volume contient les seize quartiers des grandes familles de Lorraine (en forme de tableaux) au nombre de 92, et ceux de 114 familles princières de différents pays. 30 × 20. (De Gourcy, 1858 = 200 fr.)

26 (**1182**). — CATHOLICON SEU VOCABULARIUM LATINO-GALLICUM. — Papier de 144 ff., en cursive de la fin du XVe siècle Reliure en peau blanche. 29 × 21. (Vente Saibante, n° 333 = 160 fr.)

27 (**1183**). — VITA SANCTI MARTINI (auctore Sulpitio Severo); EADEM (auctore Richero); EADEM (auctore Gregorio Turonensi); VITA SEPTEM DORMIENTIUM; MIRACULUM DE SANCTO MARTINO (sumptum de vita sancti Silvani); EPISTOLA FULCONIS AD SANCTUM ODONEM ET RESPONSIO ODONIS; TRANSLATIO IN BURGUNDIAM ET RELATIO IN TURONIAM CORPORIS SANCTI MARTINI; VITA SANCTI ODONIS PRIMI ABBATIS CLUNIACENSIS. — Vélin de 157 ff., daté de l'année 1156, avec belle miniature au début. Reliure moderne en veau fauve, à compartiments. 29 × 20. (Polain à Liége = 300 fr.)

28 (**1184**). — APOCALIPSIS. — Vélin de 34 ff. (dont un blanc), du XIIIe siècle. Chaque page contient dans sa partie supérieure un curieux dessin à la plume, lavé et colorié, de 0m10c sur 0m14; ce dessin est suivi du texte correspondant de l'Apocalypse et d'une courte glose en latin. Reliure du XVIIIe siècle en veau fauve, à filets et tranche dorée. 29 × 21. (Boove à Londres, 1847 = 2900 fr.)

Ce manuscrit a figuré à la vente Crevenna (n° 184 du catalogue) en 1790; il y a été payé 70 florins. Dans sa *Paléographie universelle*, tome III, Silvestre a publié un fac-similé de l'un de ces dessins, par comparaison avec ceux de l' « Apocalypse historiée » décrite par Paulin Paris (*Manuscrits français de la Bibliothèque impériale*, III, p. 371).

39 (**1185**). SENECAE TRAGEDIAE. — Papier de 305 ff., exécuté à Senones en 1491, avec gloses interlinéaires et marginales. Demi-reliure moderne à dos et coins de maroquin. 29 × 21. (Acheté à Metz en 1849 = 38 fr.)

40 (**1186**). — HOMILIAE BEATI GREGORII PAPAE. — Vélin de 43 ff. (non compris le feuillet blanc et celui qui sert de titre) ; fragment du commencement du IXe siècle. Reliure en basane. 29 × 20. (Mansion d'Épinal, en 1843 = 45 fr.)

41 (**1187**). — PSALTERIUM. — Vélin de 199 ff. (incomplet d'un au début), en grosse minuscule du commencement du XIIIe siècle, avec nombreuses initiales peintes et dorées. Reliure en basane. 28 × 21. (Guilbert à Paris = 80 fr.)

42 (**1188**). — PSALTERIUM. — Vélin de 75 ff. (incomplet), du XIIe siècle, avec initiales ornées. La reliure a été enlevée. 28 × 19. (Vente Saibante, n° 8 = 60 fr.)

43 (**1189**). — VETUS ORDINARIUM ECCLESIAE METENSIS. — Papier de 253 ff., autographe de Nicolas Hugo, chanoine de la cathédrale de Metz, et daté de 1551. Cartonnage violet. 29 × 20. (Lévy à Metz = 5 fr.)

44 (**1190**). — RITUALE AD USUM EXORCISTARUM. — Vélin de 164 ff. chiffrés (le 113e manque), avec grandes miniatures du XVe siècle. Reliure allemande de la même époque, en cuir gaufré sur bois, à garnitures de cuivre. 27 × 20. (Vente Crozet, n° 285 = 210 fr.)

Ce volume a appartenu à l'abbaye de Vergaville, puis à Charles Nodier.

45 (**1191**). — MAGISTRI JOH. NANNI (vulgo ANNII VITERBIENSIS) DE FUTURIS CHRISTIANORUM TRIUMPHIS IN TURCOS. — Papier de 47 ff. (non compris les blancs), écrit en 1483 à Remiremont. Ancienne reliure en peau blanche sur bois. 28 × 21. (Lévy, libraire à Metz = 3 fr.)

Provient de la bibliothèque du chapitre de la cathédrale de Metz.

45 *bis* (**1192**). — EXPLICATION DES VERSETS DU CORAN (ms. arabe). — Vélin de 40 ff. (le premier et le dernier blancs). Reliure en maroquin rouge à filets. 38 × 21.

Provient de la mosquée de Constantine d'où il a été enlevé à la prise de cette ville en 1837.

46 (**1193**). — PSALTERIUM CUM GLOSSA. — Vélin de 220 ff. (y compris les blancs à la fin), du XIIIe siècle, avec belles initiales ornées. Reliure ancienne en cuir gaufré sur bois. 27 × 18. (Linz, libraire à Trèves = 50 fr.)

47 (**1194**). — LETTRES DE L'ABBÉ DE RANCÉ. — Papier de 458 pages (les pages 335 à 338 ont été arrachées) Reliure ancienne (1710) en veau brun. Le manuscrit contient des lettres originales et des copies de lettres que Fenel, doyen du chapitre de Sens, retrouva dans les papiers

du sénonais Nicolas Taffoureau, évêque d'Alet (+ 1708), ainsi qu'une partie de la correspondance de ce dernier prélat. 27 × 19. (Vente Tarbé = 42 fr.)

48 (1195). — CEREMONIALE SANCTAE MAGDALENAE VIRDUNENSIS. — Vélin de 155 ff. (chiffrés par erreur de 1 à 311), du commencement du XIVe siècle. Reliure en veau moucheté. 27 × 20. (Guillemot, libraire à Paris = 30 fr.)

49 (1196). — L'ORDINAIRES MAISTRES TANCREI CHANOINE DE BOLOINE. — Vélin de 89 ff. (y compris le titre moderne), du commencement du XIVe siècle. Reliure ancienne en parchemin. 27 × 20. (Mansion d'Épinal = 30 fr.)

50 (1197). — CARTULARIUM SANCTI JODOCI [1]. — Vélin de 80 ff. (en cahiers décousus), contenant 149 actes compris entre les années 1206 et 1284, de la fin du XIIIe siècle. 26 × sur 18. (Provenance inconnue = 10 fr.)

51 (1198). — PRACTICA NOTARIA. — Vélin de 9 ff. préliminaires et 85 chiffrés, en cursive italienne de la fin du XVe siècle. Ancienne reliure en peau sur bois. 26 × 19. (Vente Saibante, n° 150 = 45 fr.)

52 (1199). — BIBLIA SACRA. — Vélin de 426 ff., d'exécution italienne du XIIIe siècle, avec nombreuses initiales à personnages sur fond d'or. Reliure vermoulue à peau sur bois. 26 × 18. (Vente Saibante, n° 2 = 140 fr.)

53 (1200). — PSALTERIUM. — Vélin de 191 ff., daté de 1276, et orne de belles miniatures sur fond d'or, attribuées à l'école de Thuringe. Ancienne reliure en peau sur bois. 27 × 19. (Edwin Tross, 1853 = 1300 fr.)

54 (1201). — LETTRES ORIGINALES DE BOSSUET et autres relatives à un projet de réunion des églises protestantes à l'église romaine; formant cinq liasses (les cotes 1 à 4, 23 et 27 de la 5e liasse manquent). (Vente Emmery = 60 fr.)

55 (1202). — LA DESTRUCTION DE JÉRUSALEM. – Papier de 90 ff., du XVe siècle, avec 81 remarquables dessins coloriés de page entière, mais avec raccommodages. Couverture en parchemin. 26 × 21. (Acheté à Metz en 1844 = 50 fr.)

56 (1203). — BOECIUS DE CONSOLACIONE PHILOSOPHIAE. — Vélin de 46 ff. (en 6 cahiers décousus), d'origine italienne du XVe siècle, avec quelques lettres ornées. 26 × 20. (Vente Saibante, n° 202 = 20 fr.)

57 (1204). — CORRESPONDANCE DE Mme DE MAINTENON ET DE SA FAMILLE. — Recueil de 175 lettres copiées par Tarbé (il y en a d'Agrippa d'Aubigné, de M. de Villette, de Scarron, de Ninon de Lenclos, de J.-B. Rousseau, etc.). Demi-reliure moderne. 25 × 20 (Vente Tarbé = 9 fr.)

1. Saint-Josse-au-Bois, au diocèse d'Amiens.

58 (1205). — Glosulae Cardinalis de Montepessulano super aphorismos Hippocratis. — Vélin de 64 ff., en cursive de la fin du xiiie siècle. Ancienne reliure en bois. 25 × 19. (Vente Saibante, n° 290 = 27 fr.)

59 (1206). — Pomerium rhetoricae magistri Bilichini de Spello. — Vélin de 46 ff. (y compris un blanc à la fin), d'origine italienne, du xive siècle, avec initiales ornées. Cartonné. 25 × 19. (Vente Saibante, n° 339 = 37 fr.)

60 (1207). — Cronica fratris Gaufridi de Collone de Senonensibus archiepiscopis ad annum usque 1294. — Vélin de 159 ff., du xiiie siècle. Reliure en parchemin. 25 × 16. (Vente Tarbé = 175 fr.)

61 (1208). — Eadem (abbreviata). — Vélin de 98 ff. (dont 2 de garde), du commencement du xive siècle. Reliure ancienne en peau blanche sur bois. 25 × 18. (Vente Tarbé = 120 fr.)

62 (1209). — Evangelia per anni circulum. — Vélin de 166 ff. (dont 2 de garde), de la première moitié du xvie siècle, avec 20 petites miniatures et 2 grandes, au bas desquelles se voit l'écusson des dauphins de Viennois. Reliure ancienne en velours vert, à tranches dorées. 27 × 17. Au commencement du volume on lit : *C. de Humieres episcopus Baiocensis per obitum regis Francisci secundi.* (Vente Crozet, n° 3 = 230 fr.)

63 (1210). — Lactantii divinarum institutionum libri VII; Ejusdem de ira Dei liber; Ejusdem de opificio Dei liber. — Vélin de 172 ff. (dont 3 blancs), d'origine italienne du xvie siècle, avec élégantes initiales sur fond d'or. Ancienne reliure en basane gaufrée sur bois. 27 × 17. (Vente Saibante, n° 66 = 90 fr.)

64 (1211). — Evangelium sancti Lucae cum glossa. — Vélin de 99 ff. (le premier manque), d'une écriture italienne du xiie siècle. Ancienne reliure en basane gaufrée sur bois. 25 × 17. (Vente Saibante, n° 18 = 19 fr.)

65 (1212). — S. Augustini Enchiridion; Varia ex eodem, pluribusque aliis excerpta. — Vélin de 270 ff. (y compris les feuillets de garde), en minuscule italienne du xiie siècle. 25 × 17. (Vente Saibante, n° 81 = 82 fr.

A la page 169, on trouve un canon du concile tenu à Tours en 1096.

66 (1213). — Fragments de comptes relatifs a l'abbaye de Saint-Josse-aux-Bois. — Vélin de 125 ff. (en cahiers décousus). 24 × 18. (Provenance inconnue = 10 fr.)

On y a joint dix-huit feuillets de manuscrits divers.

66 *bis* (1214). — Éloge du duc René Ier de Lorraine. — Vélin de 67 ff., de la fin du xve siècle, avec sept initiales remarquablement exécutées. Reliure maroquin rouge, tranche dorée. 25 × 18. Provient (ainsi que le n° 27) de la bibliothèque des ducs de Lorraine. (Renard = 75 fr.)

L'auteur de cet éloge est Camille Scorcias, jurisconsulte napolitain.

67 (1215). — LETTRES DES CARDINAUX, ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES A M. LANGUET, ÉVÊQUE DE SOISSONS, au sujet de ses ouvrages pour la défense de la Constitution Unigenitus. Recueil de 182 lettres originales, datées de 1718 et 1719, relié en parchemin. 23 × 20. (Vente Tarbé = 40 fr.)

68 (1216). — FRAGMENT D'UN BESTIAIRE LATIN. Vélin de 22 ff. (dont 2 de garde), écrit au XIIIe siècle et orné de figures dessinées à la plume et coloriées. Reliure moderne en parchemin. 24 × 18 (Techener = 240 fr.)

Les douze premiers chapitres manquent.

69 (1217). — ANONYMI ALGORISMUS ; JOH. DE SACROBOSSO TRACTATUS DE SPHAERA ; EJUSDEM COMPOTUS ; ANONYMI TRACTATUS QUADRANTIS ; TABULAE SOLIS ; TRACTATUS ASTROLABII MESSEHALLAZ. — Vélin de 84 ff., de la fin du XIIIe siècle, orné de nombreuses figures. Cartonné. 25 × 17. (Vente Saibante, no 280 = 250 fr.)

70 (1218). — ORDINARIUM AD USUM FRATRUM SANCTAE CRUCIS. — Vélin de 120 ff., écrit au XVe siècle, avec cette souscription à la fin : *Finitum est ordinarium istud in conventu Huyen., ordinis fratrum S. Crucis, per fratrem ejusdem conventus professum, anno Domini 1471.* Ancienne reliure en cuir sur bois. 23 × 17. (Lévy à Metz = 20 fr.)

71 (1219). — HISTOIRE DE LA FONDATION DE L'ABBAYE DE CHAULMOUZEY, DIVISÉE EN DEUX LIVRES ET COMPOSÉE EN BEAU STILE LATIN, PAR L'ABBÉ SEHERE. — Papier de 61 ff., d'une écriture de la fin du XVIe siècle. Ancienne couverture en parchemin. 25 × 19. (Vente Noel, n° 468 = 41 fr. 50.)

L'abbé Sehere, fondateur de Chaumouzey, près d'Épinal, mourut en 1128. Cette translation de son ouvrage fut faite en 1589 par Sébastien Valdenaire, prieur d'Hérival, le même qui a composé une histoire de Remiremont. Le texte latin du premier livre seulement de l'histoire de la fondation de Chaumouzey a été imprimé par D. Calmet (*Histoire de Lorraine*, 1re édon, II, col. 89; et 2e édon, III, 245). Voyez sur ce manuscrit le catalogue des Collections lorraines de M. Noel (no 1912).

72 (1220). — CALENDARIUM ; PSALTERIUM CUM HYMNIS ; OFFICIUM TRANSFIGURATIONIS DOMINI, etc. — Vélin de 123 ff. (compris ceux de garde), en écriture italienne du XIVe siècle, orné de 8 grandes initiales à personnages, peintes en or et couleurs. Reliure en bois ancienne (un seul couvercle subsiste). 24 × 17. (Vente Saibante, n° 7 = 122 fr.)

73 (1221). — MAGISTRI ALANI LIBER QUI DICITUR QUOT MODIS DE DIVERSIS VOCABULORUM SCRIPTURAE SIGNIFICATIONIBUS SECUNDUM ORDINEM ALPHABETI. — Vélin de 135 ff., du commencement du XIIIe siècle. Reliure en peau blanche sur bois. 24 × 17. (Moore à Paris = 25 fr.)

C'est un traité du célèbre Alain de Lille.

73 *bis* (1222). — HISTORIA CARTUSIAE SANCTI ALBANI TREVERENSIS. —

Papier de 275 pages, écrit en 1765. Reliure ancienne en basane gaufrée. 24 × 20. (Renaud, de Sierk = 3 fr.)

L'auteur de cette histoire est un frère de la Chartreuse, Modestus Leydecker.

74 (1223). — Tabulae astronomiae vel tholetanae ; praemittuntur canones Arzachelis. — Vélin de 117 ff. (titre non compris), écrit vers 1290. Demi-reliure moderne. 23 × 17. (Vente Tarbé = 68 fr.)

C'est une bonne copie des fameuses Tables alphonsines.

75 (1224). — Anonymi commentarius in Priscianum majorem. — Vélin de 112 ff., du commencement du XIII[e] siècle. — Ancienne reliure en basane gaufrée sur bois. 23 × 15. (Vente Saibante, n° 340 = 44 fr.)

Le « Priscianus major » se composait des seize premiers livres de son *Ars grammatica;* les deux derniers formant le « Priscianus minor ».

76 (1225). — Cartularium Sancti Arnulfi Metensis. — Vélin de 2 ff. non chiffrés (tables) et 55 chiffrés (le 5[e] presque entièrement enlevé), et incomplet de la fin. Copie faite vers 1480 du « Petit cartulaire de Saint-Arnould » et collationné sur l'original possédé alors par M. Chartener [actuellement entré à la bibliothèque de Metz]. Couverture ancienne en parchemin. 24 × 17. (Don Clercx.)

77 (1226). — Petri de Riga Aurora. — Vélin de 110 ff. (incomplet de la fin), du XIII[e] siècle. Couvercle en chêne en guise de reliure. 23 × 12. (Techener = 40 fr.)

77 *bis* (1227). — Chronique de Metz, en vers. — Papier de 137 pages. Copie moderne faite par M. de Salis sur l'exemplaire de M. Boulanger (du XVI[e]). Reliure moderne en demi-toile. 23 × 18.

78 (1228). — Cyrurgie maistre Brun de Lonc Borc ; Cyrurgie d'Albugazis. — Vélin de 95 et 85 ff. (non compris deux blancs au milieu), du XIII[e] siècle, orné de figures (quelques-unes lacérées). Reliure en veau brun. 22 × 16. (Vente Tarbé = 300 fr.)

Les six feuilles de notes jointes sont de M. le D[r] Maréchal.

79 (1229). — Vita sancti Remigii Hincmaro auctore ; Vita sancti Remacli. — Vélin de 175 ff. (incomplet de la fin), du X[e] siècle. Ancienne reliure en cuir sur bois. 21 × 16. (Linz à Trèves = 50 fr.)

80 (1230). — Diversae sententiae Hugonis ; De VII signis Sauli factis ; De cursu solis annuo et quotidiano ; De tribus sanctis mulieribus. — Vélin de 96, 11, 10 et 7 ff., de la seconde moitié du XII[e] siècle. Reliure vermoulue en cuir gaufré sur bois. 22 × 15. (Vente Tarbé = 19 fr.)

81 (1231). — Smaragdi diadema monachorum. — Vélin de 100 ff. (y compris ceux de garde et interfoliés de papier), daté de 1476. Reliure ancienne en peau blanche sur bois. 22 × 15. (Lévy à Metz = 5 fr.)

82 (1232). — Sermones magistri Petri ; Tabula sermonum magistri

MAURITII PARISIENSIS EPISCOPI; COMMENTARIUS IN CANTICA CANTICORUM; ALAE AD CŒLOS VOLANTIUM; SUMMA DICTAMINIS. — Vélin de 120 ff. (y compris 2 de garde dont le deuxième renferme un fragment d'association de prières entre plusieurs monastères), du commencement du XIII[e] siècle. Ancien couvercle de chêne, en guise de reliure. 22 × 16. (Vente Tarbé = 12 fr.)

Le dernier traité est incomplet de la fin.

83 (1233). — GLOSAE MAGISTRI THOMAE SUPER CANTICA CANTICORUM. — Vélin de 216 ff. du commencement du XIII[e] siècle. Ancienne reliure en peau blanche sur bois. 21 × 14. (Vente Tarbé = 20 fr.)

Thomas, auteur de cette glose, était un moine cistercien.

84 (1234). — AEGIDII ROMANI LIBRI III DE REGIMINE PRINCIPUM. — Vélin de 214 ff. avec encadrements en or et couleur, et armoiries sur la première page; exécution italienne du XIV[e] siècle. Ancienne reliure en basane gaufrée sur bois. 22 × 16. (Vente Saibante, n° 219 = 38 fr.)

85 (1235). — ANONYMI SUMMA DE VIRTUTIBUS. — Vélin de 192 ff., en minuscule italienne du XIII[e] siècle. Ancienne reliure en peau rouge sur bois. 22 + 17. (Vente Saibante, n° 237 = 25 fr.)

L'auteur appartenait à l'ordre des Frères Prêcheurs, comme il appert d'un passage du prologue (f° 3 v°).

86 (1236). — REGISTRE DES CHOSES MÉMORABLES DE L'ÉGLISE DE SAINT-PIERRE DE ROMARIMONT, par Sébastien Valdemire, prieur d'Hérival en 1588. — Papier de 236 ff. (y compris celui de garde au début), du XVI[e] siècle. Reliure ancienne en peau molle. 22 × 16. (Acquis d'un libraire de Metz = 30 fr.)

Cet exemplaire de la chronique de Saint-Pierre de Remiremont est contemporain de l'auteur, et provient d'Hérival.

87 (1237). — ANONYME SUMMA DE VITIIS. — Vélin de 156 ff. (le début de la table des matières manque), du XIII[e] siècle. Reliure en parchemin. 21 × 15. (Vente Saibante, n° 235 = 9 fr.)

88 (1238). — 1°) APOCALYPSE AVEC UNE GLOSE ; 2°) SERMON EN PROSE; 3°) SERMON EN VERS, le tout en dialecte normand. — Vélin de 87 ff., en écriture anglo-normande de la fin du XIII[e] siècle. Reliure ancienne en peau brune. 21 × 15. (Payne and Foss, à Londres = 285 fr.)

Le premier traité, incomplet du début, et commençant seulement au sixième chapitre : « E come ils ont overt le tierce seal » (cf. le ms. 7013 de la Bibl. nat.), est orné de cinquante-neuf dessins à la plume grossièrement exécutés et coloriés. — Le 2[e] commence par ces mots : « E a le honur nostre tres dousseygnur ». — Le 3[e] débute par ce vers : « Ke bien pense bien poet dire » et est incomplet de la fin (cf. le ms. 7268[3] de la Bibl. nat.).

88 *bis* (1239). — EXTRAIT DES CHRONIQUES DE METZ, DE PHILIPPE DE VIGNEULLES. — 2 volumes, papier, de 498 et 354 pages, plus CXXXXIII pages de tables. Copie faite en 1787 d'après le ms. original (aujourd'hui

à la Bibliothèque de Metz (nos 838-840). 22 × 17. (Lorette à Metz = 30 fr.)

89 (1240). — Ordo ad recipiendum moniales novicias ordinis S. Augustini. — Papier de 28 ff. (y compris 2 de garde en vélin plus ancien), exécuté en Italie en 1483. Ancienne reliure en bois. 21 × 16. (Vente Saibante, n° 188 × 5 fr.)

90 (1241). — Anonymi sermones. — Vélin de 179 ff. (incomplet du début), de la fin du xiiie siècle. Raccommodages aux deux derniers feuillets. Reliure ancienne en peau blanche sur bois. 20 × 14. (Vente Tarbé = 80 fr.)

Ces sermons sont en latin mélangé d'ancien français.

91 (1242). — Partage du comté de Salm entre les comtes de cette maison (1598); Arpentage des lots et transactions diverses (la dernière est de 1709). — Papier de 350 pages, d'une écriture du temps. Reliure en veau brun. 20 × 15. (Vente Noël, n° 709 = 22 fr.)

92 (1243). Chronique de Metz en vers, par J. Chatelain. — Papier, copie de la fin du xvie siècle (s'arrêtant en 1583 et contenant 1541 quatrains). Reliure moderne en parchemin. 20 × 15. (Devilly à Metz = 20 fr.)

93 (1244). — Breviarium. — Vélin de 570 ff. (non compris les blancs), de la fin du xiiie siècle, avec nombreuses vignettes et initiales en or et couleur. Les quarante-neuf derniers feuillets sont d'une écriture un peu plus récente, et contiennent différents offices ajoutés, le dernier étant celui de saint Louis [canonisé en 1297]. Reliure moderne en velours bleu. Anciennes tranches portant l'écu des Valois et celui des Courtenay. 20 × 14. (Payne and Foss, à Londres = 1000 fr.)

94 (1245). — Bartholomei de S. Concordia summa casuum conscientiae. — Vélin de 311 ff., en écriture italienne du xve siècle. Ancienne reliure en peau blanche sur bois. 20 × 14. (Vente Saibante, n° 114 = 30 fr.)

95 (1246). — Biblia sacra. — Vélin de 473 ff., daté de 1242, et orné de jolies initiales à personnages. Ancienne reliure en peau de truie sur bois, avec fermoirs. 19 × 14. (Colomb de Batines, à Paris = 12 fr.)

96 (1247). — Parvum exordium Cisterciensis ordinis; Carta caritatis; Liber usuum; Instituta generalis capituli; Usus conversorum. — Vélin de 158 ff., du commencement du xiiie siècle, sans couverture 20 × 14. (Moore à Paris = 140 fr.)

Cf. sur ces traités l'*Histoire littéraire de la France*, t. XI, p. 213-236.

97 (1248). — Heraclidis paradisus seu vitae patrum. — Vélin de 99 ff., du commencement du xie siècle, sans couverture. 20 × 14. (Moore à Paris = 100 fr.)

Imprimé dans Rosweyde, *Vitae patrum* (Antverpiae, 1628, in-folio).

98 (1249). — TRAITÉ DE PERSPECTIVE, PAR SÉBASTIEN LE CLERC. — Papier de 78 ff., autographe contenant un grand nombre de figures dessinées par l'auteur, et cartonné. 20 × 13. (Baillière à Paris = 10 fr.)

99 (1250). — BOECII DE ARITHMETICA LIBRI DUO. — Vélin de 110 ff., en minuscule du XIe siècle, avec initiales et figures géométriques coloriées. Reliure moderne en basane brune. 19 × 13. (Guillemot à Paris = 35 fr.)

100 (1251). — HUGONIS DE SANCTO VICTORE DIDASCALICON, pars prima DE STUDIO LEGENDI. — Vélin de 47 ff., du commencement du XIIIe siècle. 20 × 14. (Lefèvre à Paris = 5 fr.)

Le traité complet d'Hugues de Saint-Victor comprend sept livres.

101 (1252). — LOGICA ALBERTINA. — Vélin de 140 ff. (ceux de garde compris), d'une écriture italienne de la fin du XIVe siècle. Reliure ancienne en peau blanche sur bois, avec fermoirs. 18 × 12. (Vente Saibante, n° 209 = 25 fr.)

102 (1253). — FRATRIS MAURITII ORDINIS MINORUM DISTINCTIONES AD INSTAR CONCORDANTIARUM BIBLIAE, IN QUIBUS ETIAM TRACTATUR MATERIA VITIORUM ET VIRTUTUM. — Vélin de 231 ff., en gothique italienne du commencement du XIVe siècle. — Reliure ancienne en basane gaufrée sur bois, avec fermoirs. 18 × 13. (Vente Saibante, n° 22 = 30 fr.)

Cet ouvrage n'a pas été imprimé au delà de la lettre E (Fabricius, *Bibl. mediae et infimae latinitatis*, t. V, p. 57).

103 (1254). — HORAE BEATAE VIRGINIS MARIAE. - Vélin de 230 ff., de la fin du XVe siècle, avec miniatures et bordures en or et couleur. Reliure moderne en velours rouge avec fermoirs en vermeil. 18 × 12. (Techener à Paris = 800 fr.)

104 (1255). — HORAE INTEMERATAE VIRGINIS MARIAE SECUNDUM USUM ROMANUM. — Vélin de 161 ff. (non compris ceux de garde), du XVe siècle [la table pascale commence en 1488], avec 54 miniatures en grisaille, et les armoiries de Marguerite d'York, femme de Charles le Téméraire. Reliure anglaise en maroquin chocolat, avec ornements à froid et tranche dorée. 17 × 12. (Vente Crozet, n° 33 = 160 fr.)

105 (1256). — YSAGOGE ADTEGNI GALENI ; LIBER AMPHORISMORUM YPOCRATIS ; LIBER PHILARETI DE PULSIBUS ; LIBER PRONOSTICORUM. — Vélin de 52 ff. (incomplet au commencement et à la fin), de la fin du XIIe siècle. Ancienne reliure en basane gaufrée sur bois. 17 × 12. (Vente Saibante, n° 291 = 20 fr.)

106 (1257). — ALBERTI MAGNI SUMMA THEOLOGIAE VERITATIS ; SERMO FRATRIS BERNARDINI DE SENIS DE SACRA RELIGIONE. — Vélin de 127 ff., de la fin du XVe siècle. Ancienne reliure en peau rouge sur bois. 17 × 11. (Vente Saibante, n° 95 = 11 fr.)

107 (1258). — S. THOMAE AQUINATIS DE REGIMINE PRINCIPUM SEU DE

REGNO AD REGEM CYPRI ; EJUSDEM LIBER CONTRA IMPUGNANTES RELIGIONEM. — Vélin de 130 ff., d'une écriture italienne de la fin du XVe siècle. Reliure ancienne en basane gaufrée sur bois. 16 × 12. (Vente Saibante, n° 220 = 27 fr.)

108 (1259). — S. BONAVENTURAE BREVILOQUIUM ; EJUSDEM CENTILOQUIUM ; EJUSDEM TRACTATUS DE VIRTUTIBUS CARDINALIBUS ; MAGISTRI NICHOLAI DE ORBELLIS SUPER SENTENTIAS COMPENDIUM PERUTILE, ROTHOMAGI IMPRESSUM ; TABULA BREVILOQUII, CENTILOQUII ET ALIORUM ; RESOLUTORIUM DUBIORUM CIRCA MISSAE CELEBRATIONEM, PER JOH. DE LAPIDE ; REGISTRUM PER ALPHABETI ORDINEM IN PRIMI, SECUNDI ET TERTII SENTENTIARUM COMPENDIO MAG. NIC. DE ORBELLIS, PER FRATREM THOMAM SILVESTREM, ORDINIS MINORUM ; S. BONAVENTURAE LIBER DE TRIBUS TERNARIIS PECCATORUM INFAMIBUS ; EJUSDEM ITINERARIUM MONTIS IN DEUM ; EJUSDEM LIBELLUS DE REDUCTIONE ARTIUM AD THEOLOGIAM ; EJUSDEM PARVUM BONUM ; EJUSDEM SOLILOQUIUM ; EJUSDEM EXPOSITIO ORATIONIS DOMINICAE. — Vélin et papier de 604 ff., daté de 1504. Reliure ancienne en peau rouge sur bois avec fermoirs. 17 × 11. (Lévy à Metz = 20 fr.)

109 (1260). — SOMMAIRE DU POLIUM ABRÉGÉ DES DUCHÉS DE LORRAINE ET DE BAR, par Bugnon, ingénieur et géographe militaire de S. A., 1711. — Papier de 185 pages et 4 ff., avec carte. Reliure ancienne en veau brun. 16 × 10. (Vente Noel, n° 711 = 13 fr.)

C'est le 3312 du catalogue des collections de M. Noël.

110 (1261). — MEDICINAE TRACTATUS VARII : 1° LIBELLUS QUEM ROGASTI ; 2° QUONIAM HUMANUM CORPUS EX IV HUMORIBUS CONSTITUITUR ; 3° QUONIAM DE AEGRITUDINIBUS SINGULARIUM PARTIUM CORPORIS TRACTATURI SUMUS ; 4° URINA EST SANGUIS COLOMENTUM ; 5° DE IV MODIS MEDENDI IN MEDENDIS CORPORIBUS ; 6° DE MODO CONFICIENDI, etc. — Vélin de 105 ff., du commencement du XIIIe siècle, avec initiales en or et couleur. Anciens couvercles en bois. 16 × 12. (Vente Saibante, n° 297 = 40 fr.)

111 (1262). — OFFICIUM BEATAE MARIAE VIRGINIS SECUNDUM CONSUETUDINEM ROMANAE CURIAE. — Vélin de 158 ff. (non compris les ff. blancs de garde), d'une exécution italienne du XVe siècle, avec 8 belles miniatures sur fond d'or et un écusson au bas de la première, initiales et vignettes. Reliure moderne en velours bleu. 15 × 12. (Techener à Paris = 200 fr.)

Le manuscrit est certainement postérieur à l'année 1450, époque de la canonisation de saint Bernardin de Sienne, dont la fête est marquée au calendrier.

112 (1263). — OFFICIUM CRUCIFIXI COMPOSITUM PER JOHANNEM PAPAM XXII ; OFFICIUM MORTUORUM ; OFFICIUM SANCTI SPIRITUS COMPOSITUM PER PAPAM BENEDICTUM ; OFFICIUM BEATAE CATHARINAE COMPILATUM PARISIUS ; PASSIO CHRISTI SECUNDUM IV EVANGELISTAS. — Vélin de 95 ff. (non compris les ff. blancs de garde), d'origine italienne du XVe siècle, orné

de 16 miniatures, d'initiales et de vignettes. Reliure moderne en velours rouge. 15 × 12. (Techener à Paris = 180 fr.)

113 (1264). — SERMONES PER TOTUM ANNUM; DE IMPEDIMENTIS CONFESSIONIS. — Vélin de 235 ff. chiffrés, de plusieurs écritures du XIII[e] siècle. Ancienne reliure en basane sur bois. 15 × 12. (Vente Saibante, n° 139 = 19 fr.)

Les fêtes de saint François et de saint Dominique sont mentionnées aux folios 69 et 166.

114 (1265). — CHRONIQUE DE METZ, EN VERS, PAR S. CHATELAIN. — Papier du XVI[e] siècle, s'arrêtant à 1531 et contenant 1089 quatrains (copie). Reliure en basane. 15 × 20. (Vente Emmery = 15 fr.)

115 (1266). — S. ANTONINI DE MATERIA EXCOMMUNICATIONIS. — Vélin de 152 ff., daté de 1471 et d'origine italienne. Reliure ancienne en basane gaufrée sur bois. 14 × 10. (Vente Saibante, n° 122 = 10 fr.)

116 (1267). — BEATI HIERONYMI FLORES SECUNDUM ORDINEM ALPHABETI, EX LIBRIS FIRMIANI LACTANTII AUCTORITATES EXCERPTAE. — Vélin et papier de 334 ff. (ceux de garde non compris), daté de 1470 et d'origine italienne. Reliure ancienne en basane gaufrée sur bois. 14 × 10. (Vente Saibante, n° 79 = 15 fr.)

117 (1268). — HENRICUS DE HASSIA DE INSTINCTIBUS; EJUSDEM DE VITA CONTEMPLATIVA; NIC. DE CRACOVIA DE SACRAMENTO ALTARIS; OMILIA QUAEDAM; TRACTATUS PETRI DE ALLYACO DE IV EXERCITIIS SPIRITUALIBUS; EPISTOLA B. BERNARDI AD NEPOTEM SUUM ROBERTUM: PASSIO DOMINI NOSTRI IHESU CRISTI; SERMO MAGISTRI JOHANNIS DE RUPELLA DE SACRAMENTO ALTARIS. — Vélin de 133 ff. (y compris les blancs), de la fin de XV[e] siècle. Reliure ancienne en basane gaufrée sur bois. 14 × 10. (Vente Tarbé = 5 fr.)

118 (1269). — LA VIDA DE S. MARGARITA [en italien]; OBITUS ET ASCENSIO BEATAE VIRGINIS MARIAE. — Vélin de 80 ff., du XV[e] siècle (incomplet à la fin), avec 41 miniatures de toute page. Reliure en basane. 9 × 7. (Vente Saibante, n° 418 = 31 fr.)

ABBÉ PAULUS,

Directeur de la bibliothèque de Metz,

A PROPOS DE FALSIFICATIONS

DANS LES ACTES DE L'ÉTAT CIVIL

(Anciens registres paroissiaux)

Il y a quelques mois, M. Chevelle, ancien maire de Vaucouleurs, faisait une remarque singulière en consultant les registres paroissiaux anciens de la commune voisine de Gondrecourt (Meuse) : il reconnaissait qu'un certain nombre d'actes inscrits sur ces registres, à partir de l'année 1664, avaient été corrigés et surchargés par une même main, et que ces altérations portaient toutes (ce qui aggrave le cas) sur les noms et les qualificatifs de personnages appartenant à une même famille ou à ses alliances. En voici plusieurs exemples, relevés à ma demande :

1673 (3 juin). — .... Parain m[essire] Haldat (écuyer) prevot de Bonnet.

1675 (20 février). — Marguerite fille de [messire] [1] Joseph Duparge.... Parain m[essire] Claude Duparge.

1675 (1er mai). — Anthoine fils de [noble] Jean Haldat (écuyer) et de damoiselle Marguerite Vuaillant.

1676 (21 juillet). — *Claude Françoise fille* de (Mr) [Joseph] *Duparge* (escuyer) *advocat* en parlement.

1678 (12 avril). — Claude Hyacinthe *Duparge* filz de [noble] *Joseph* Duparge.

1689 (12 juillet). — Parain Me Jean Haldat (Ecuier) advocat en Parlement.

1689 (3 août). — Parain [Noble] [2] Jean Haldat, advocat en Parlement.

1692 (10 mars). — *Parain* [messire] *Jean* Haldat, *prevot de Gondrecourt*.

1. Ici on lit très nettement encore le mot « maistre », par-dessus lequel a été écrit « messire ».

2. A la place du mot « Noble » il y avait précédemment « Me » qui se distingue encore nettement.

1692 (26 septembre). — Fils de [messire][1] Pierre Duparge, avocat en Parlement.

1692 (1er décembre). — Décédé le sr Simon Haldat, *fils de* [noble] Jean Haldat, prevot de la terre et office de Gondrecourt, et de damelle Marie (Françoise) Minette.

1694 (20 février). — *Parain* [Noble][2] Joseph Duparge, adt en parlement.

1694 (26 décembre). — Baptisé Christophe, fils de Me Jean Haldat (Ecuier), conseillier du Roy, prevot de Gondrecourt.

1695 (15 avril). — *Petronille fille de* [noble] *Joseph* Duparge, adt en parlement.

1696 (14 février). — Jean Dominique fils de Me Jean Haldat (Ecuier), conseillier du Roy, prevot de Gondrecourt.

1698 (24 mai). — François Duparge *fils de* [Noble] Joseph Duparge, advocat en Parlement, et de delle (Françoise) Vernet.

Et ainsi de suite jusqu'à l'année 1726 au moins. Ces citations suffisent à démontrer surabondamment qu'un faussaire a introduit après coup, dans ces actes et dans beaucoup d'autres, des qualificatifs nobiliaires qui n'avaient pas leur raison d'être (les prévôts et avocats en Parlement n'étant généralement pas, au XVIIe siècle, appelés « messire »), et qui n'étaient point octroyés d'ailleurs, à cette époque, aux familles Haldat et Duparge. L'*italique*, dans la série chronologique que nous venons d'établir, représente les mots surchargés sans corrections ; les parenthèses indiquent les mots surchargés avec corrections ; les crochets signifient les mots nouveaux intercalés dans le texte ou en interligne. A côté des modifications introduites, un certain nombre de mots ont été retouchés et repassés à l'encre.

Ces différentes opérations ne sont pas douteuses, et la photogra-

1. Même observation que ci-dessus (note 1).
2. Même observation que ci-dessus (note 2).

phie ci-jointe [1] du premier document cité (celui du 3 juin 1673) aidera à en saisir l'exactitude.

Si l'on avait besoin de plus amples preuves, on les trouverait dans les actes authentiques non surchargés que mon excellent confrère M. André Lesort a bien voulu relever pour moi dans les mêmes registres de Gondrecourt : au 14 novembre 1677, mention d'Anne, fille de « maistre » Jean Haldat ; — au 25 septembre 1692, parrain « maistre » Jean Haldat, prévôt de Gondrecourt ; — au 20 février 1693, témoin « M. Jean Haldat, conseillier du Roy, prévôt de Gondrecourt » ; — au 19 août 1696, parrain « le s^r » Antoine Haldat, advocat en parlement ; — au 9 mars 1697, parrain « le s^r » Jean Haldat, prévost et magistrat de Gondrecourt ; — au 16 août 1698, parrain « le sieur » Hyacinthe Duparge ; — au 1er juin 1727, Marie-Françoise Haldat, fille de Me Nicolas Haldat, écuier, prévôt de Gondrecourt ; — au 3 mai 1728, « deffunct le sieur Anthoine Haldat, vivant Ecuier ». Le faussaire avait omis d'examiner très soigneusement tous les registres, et les constatations ainsi faites le condamnent.

Comme les anciens registres paroissiaux existent très fréquemment en double exemplaire dans les greffes judiciaires, il y avait intérêt à examiner si les doubles de ceux de Gondrecourt, qui font partie du fonds du greffe du tribunal civil de Saint-Mihiel, ne portaient pas aussi quelques traces de ratures ou surcharges, à propos des mêmes familles. C'est encore sur ce point M. Lesort qui m'a très aimablement renseigné ; son examen, faute de temps, n'a pu être que très superficiel ; il n'en est pas moins certain que, à la date du 15 février 1756, le mot « messire » a encore été ajouté ici, en interligne, dans cette mention : « Parrein (messire) François Haldat, lieutenant au régiment de Normandie ».

N'ayant pas à m'occuper du côté généalogique de la question, je n'y insisterai pas davantage, et ne chercherai pas à faire une enquête sur les motifs qui ont pu guider le faussaire dans son fâcheux travail. Il est également assez délicat de retrouver le

1. Due à l'extrême obligeance de M. W. Konarski, conseiller de préfecture de la Meuse.

nom de celui qui s'est rendu coupable de ces falsifications dans les registres paroissiaux de Gondrecourt. Toutefois, à ceux qui voudraient étudier de plus près la question, il sera permis d'indiquer une très réelle similitude entre l'écriture de ces retouches [1] et celle de Jean-Gabriel Haldat, prêtre, chapelain de la chapelle Saint-Nicolas de Gondrecourt, qui à diverses reprises, et notamment en 1758, remplaça le curé de Gondrecourt absent. Ce chapelain n'aurait-il pas profité des moments où il pouvait avoir aisément les registres entre ses mains pour y « rectifier » les titres et qualités de ses parents et alliés? Qui mieux que lui, en effet, aurait pu compléter les prénoms restés en blanc dans tel ou tel acte où intervenait un membre de sa famille?

Les Haldat étaient originaires du village de Bonnet, non loin de Gondrecourt, et diverses mentions de membres de cette famille nous ont été signalées dans les registres anciens de cette paroisse; mais nous n'avons pu savoir si des rectifications du même genre y avaient été également opérées.

Au point de vue de la conservation et de l'authenticité (qui devrait être indéniable) des anciens registres paroissiaux, la découverte de M. Chevelle a donc un intérêt capital et général; elle permet de rappeler à qui de droit, — archivistes, maires, secrétaires de mairie, greffiers, — la valeur de ces documents, le soin dont il y a lieu de les entourer, et l'examen analogue qu'on devrait leur faire subir partout où des traces suspectes de rectifications, de grattages, de truquages, pourraient être constatées.



Les faits délictueux relevés à Gondrecourt m'ont remis en mémoire une falsification analogue qui fut signalée par l'archiviste départemental des Hautes-Pyrénées, il y a quelques années, dans son *Rapport au préfet* [2]. Voici ce qu'on y lit : « A la suite de faux en écriture publique constatés dans les anciens registres de Montégut, une demande en rectification et reconstitution d'actes

1. L'encre des surcharges est sensiblement plus pâle que la plupart de celles qu'on peut rencontrer dans les mêmes registres, à propos d'actes où ne figure aucun des membres de la famille Haldat.

2. Année 1898 (Conseil général des Hautes-Pyrénées), p. 276*.

altérés, supposés ou lacérés, a été adressée au parquet de Bagnères-de-Bigorre, le 5 mai dernier; je reviendrai sur cette grave affaire et sur les conséquences que la constatation de semblables faits pourrait avoir quant aux mesures de sauvegarde à prendre pour empêcher les archives communales d'être si accessibles aux fabricants de généalogies et aux faussaires sans scrupules. »

On ne saurait rendre inaccessibles à qui que ce soit les registres paroissiaux et d'état civil, tout citoyen français ayant le droit d'y recourir à son gré, de par la loi du 7 messidor an II. Mais on a le droit et le devoir d'empêcher la lacération et la falsification de ces registres. Ce n'est pas ici le lieu de rechercher à qui incombe la responsabilité de ces nouvelles lacérations et falsifications ; il suffira de constater que, comme à Gondrecourt, les altérations concernent une seule et même famille ; le relevé que j'en possède se réfère à diverses années du XVIII[e] siècle, et, comme à Gondrecourt, c'est le mot « noble » qui a remplacé « M[e] », ce sont les traces du mot « advocat » qui se lisent encore sous le mot « escuyer », malgré les grattages opérés ; des particules ont été ajoutées en interligne ; fréquemment aussi, les mots voisins de la falsification ont été repassés à l'encre, postérieurement à l'époque de la rédaction primitive des actes de baptêmes ou de mariages, toujours comme à Gondrecourt [1].

Dans les Pyrénées et en Lorraine, le procédé est donc le même, essentiellement délictueux, parce que les désirs ont été les mêmes, faciles à discerner.

Je crois savoir qu'à la suite des constatations dues à l'archiviste des Hautes-Pyrénées dans les registres de Montégut, le parquet de Bagnères-de-Bigorre, mis au courant comme on l'a vu plus haut, a ordonné que les registres falsifiés ne seraient pas rendus à la commune de Montégut, et qu'ils devraient être conservés aux archives départementales, avec invitation de prendre les mesures nécessaires pour éviter de laisser délivrer

1. Par contre, les doubles conservés au greffe n'ont subi ici d'altération d'aucune sorte : il est donc facile, par simple comparaison, de reconnaître les endroits falsifiés.

des expéditions des actes altérés. La mesure s'imposait, et elle ne semble pas avoir été tout à fait inutile [1].

***

Y a-t-il d'autres exemples de faits identiques? On peut le redouter, et il n'est peut-être pas absolument inutile, en présence de tels délits, d'attirer l'attention des archivistes départementaux sur ce point et de leur recommander l'examen, à ce point de vue spécial, des anciens registres paroissiaux qui leur sont présentés dans leurs tournées d'inspection; on leur saura gré de mentionner tous les actes qui leur paraitront présenter des traces indubitables de falsification ou d'altération. En même temps il leur sera loisible de rappeler aux secrétaires de mairie, aux greffiers et autres intéressés l'article 37 de la loi du 7 messidor an II déjà citée : la communication des pièces d'archives sera donnée sans frais et sans déplacement, *et avec les précautions convenables de surveillance.*

Car, en observant le présent, il faut prévoir des choses l'infaillible retour.

HENRI STEIN.

1. On m'assure en effet que, tout récemment, une seconde tentative a été faite pour obtenir des copies authentiques de ces actes reconnus falsifiés. A Montégut, il paraît certain que le délit a été commis à une époque beaucoup plus rapprochée de nous qu'à Gondrecourt.

NÉCROLOGIE

U. ROBERT

Ancien élève de l'École des chartes, attaché à la Bibliothèque nationale (département des manuscrits), puis inspecteur général des bibliothèques et des archives, Ulysse Robert est l'auteur de diverses publications d'érudition qui touchent de très près à nos études; il a repris après Louis Paris le *Cabinet historique*, puis fondé le *Bulletin des bibliothèques et des archives*, publication officielle qui faisait suite à la précédente revue et qui dura six ans (1884-1889); il a dirigé toute la publication du *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques des départements*, reprise en 1884 sur de nouvelles bases et arrivée presque à son terme aujourd'hui avec 42 volumes. Les services considérables qu'il a ainsi rendus permettent d'espérer que, dans l'histoire de la science bibliographique à la fin du XIX[e] siècle, son nom ne sera pas oublié. Il est mort subitement (4 novembre 1903), alors qu'il aurait pu compter sur de longs jours encore, vaincu peut-être par un labeur obstiné.

R. PROCTOR

Tragiquement, au milieu de l'Alpe homicide (Tyrol), vient de périr un homme que de toutes parts on se plaisait à considérer comme le meilleur bibliographe de l'Angleterre contemporaine et pour qui la science des incunables, si complexe et si ardue à l'étudier de près, n'avait plus de secrets. Né en 1868, entré dans l'administration du British Museum en 1893, Robert Proctor s'était acquis bien vite par la spécialisation de ses remarquables travaux une très grande notoriété. On lui doit un index général du *Serapeum*, que publia la « Bibliographical Society », une monographie de l'imprimeur anversois Jan van Doesborgh, une étude sur les impressions grecques du XV[e] siècle, et surtout l'important *Index to the Early printed Books in the British Museum*, qui reste inachevé et dont un nouveau volume (Part II, 1, Germany) a paru au moment même de son décès. Sa perte sera vivement ressentie et au British Museum il ne sera pas remplacé.

H. S.

CHRONIQUE DES ARCHIVES

Allemagne. — Les archives de Düsseldorf ont fourni à Otto Oppermann la matière d'un article, dans la *Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst*, XXI (1902), p. 59-118, sur les chartes fausses de l'abbaye bénédictine de Siegburg.

— L'inventaire des archives paroissiales de Saint-André et de Sainte-Ursule, à Cologne, se trouve compris dans le fascicule 76 des *Annalen des historischen Vereins für den Niederrhein* (1903).

— Un registre municipal de Stralsund, pour les années 1340-1342, vient d'être publié par Rob. Ebeling sous ce titre : *Das zweite Stralsundische Stadtbuch* (Stralsund, 1903, in-8). — En même temps a paru le tome VIII des « Quellen und Darstellungen zur Geschichte Niedersachsens » qui contient le *Lüneburgs ältestes Stadtbuch und Verfestungsregister*, imprimé par les soins de Wilh. Reinecke (Hannover, 1903, in 8).

— Une deuxième série de poésies de Frédéric le Grand vient d'être mise au jour par W. Mangold : *Friedrichs des Grossen einige Gedichte nach den Manuskripten der königl. Archive in Berlin* (Berlin, 1903, in-4 de 24 p.).

— Aux archives municipales de Ratisbonne ont été empruntés des documents relatifs à la Réforme par Ed. Böhl : *Beitraege zur Geschichte der Reformation in Oesterreich, hauptsächlich nach bisher unbenutzen Aktenstücken des Regensburger Stadtarchivs* (Jena, 1902, in-8).

Belgique. — Au XIe Congrès international d'hygiène et de démographie qui s'est réuni à Bruxelles en septembre dernier, M. H. Pirenne a lu un *Rapport sur la quatorzième question : Les archives au point de vue de la démographie historique* (Bruxelles, Weissenbruch, 1903; in-8 de 15 p.), où il montre d'une part ce qui a été fait à ce point de vue en Allemagne, d'autre part, ce que ses compatriotes pourraient tenter dans le même ordre d'idées à l'aide des archives de Gand et d'Ypres, de Louvain et d'Anvers, où les recensements anciens, dénombrements, taxes de feux, fouages, rôles d'impôts, pourraient fournir, après avoir été soumis à une critique sérieuse, de précieuses sources d'informations pour les études de statistique démographique.

France. — A la date du 15 décembre 1903, le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts a adressé aux préfets une circulaire

relative aux droits d'expédition de pièces délivrées aux administrations communales, qui est ainsi conçue :

« Le règlement général des archives départementales, en date du 6 mars 1843, et une circulaire ministérielle du 20 janvier 1848 ont exempté des droits d'expédition les copies de pièces appartenant aux archives départementales délivrées dans l'intérêt des divers services de l'État et des départements. Les administrations communales n'étant pas expressément désignées parmi celles auxquelles les archives départementales délivrent des expéditions gratuites de leurs actes, il en résultait qu'elles étaient, à ce point de vue, assimilées jusqu'à présent aux particuliers et, par conséquent, assujetties au paiement des droits fixés par les règlements. Mon attention ayant été appelée sur cette anomalie, il m'a paru qu'il y aurait intérêt à ce que les municipalités jouissent du même privilège. J'ai demandé à M. le ministre des finances s'il ne conviendrait pas de les comprendre désormais parmi les services publics bénéficiant de l'exonération des droits dont il s'agit. M. le ministre des finances, d'accord avec M. le président du Conseil, ministre de l'intérieur, vient de me faire connaître « qu'il ne lui paraît pas légitime d'imposer aux communes l'obligation d'acquitter des droits pour les expéditions délivrées par les archives départementales, attendu que l'article 37 de la loi du 7 messidor an II, en autorisant la perception de ces droits, ne considère que les demandes formées par les citoyens, ce qui exclut, semble-t-il, celles qui proviennent des administrations publiques ». Il suit de là que les municipalités devront, à l'avenir, recevoir sans frais les expéditions demandées par elles des pièces conservées dans les archives de votre département. »

— Précédemment (4 août 1903), une autre circulaire a été envoyée pour inviter les archivistes départementaux à préparer le manuscrit d'une publication d'un état sommaire de la série L (révolutionnaire) qui devra être parvenu à la direction des Archives avant le 1er mai prochain.

— Une commission d'études pour rechercher les sources de l'histoire économique de la Révolution française a été nommée par arrêté du 21 décembre 1903, sous la présidence de M. Jean Jaurès. On peut s'étonner de voir figurer sur cette liste des noms de personnes, très savantes sans doute, mais à qui ces études sont complètement étrangères, alors que quelques autres, deux au moins, auraient dû par leurs antécédents, leurs travaux, leur situation et leur connaissance de l'outillage bibliographique révolutionnaire, y paraître en première ligne.

— Une campagne est menée, depuis quelque temps, en faveur du dépôt des archives hospitalières de Paris (antérieures à 1801) aux archives départementales de la Seine : elle est basée sur l'absence de conservateur compétent, sur de déplorables mises au pilon ordonnées par le précédent conservateur, et sur l'utilité de trouver un abri défi-

nitif pour ces papiers si instructifs et si péniblement sauvés d'une ruine complète, il y a trente-trois ans.

— M. Marius Barroux est l'auteur d'un travail qui fait suite à celui qu'il publia en 1896 : *Les dons et les achats aux archives de la Seine de 1896 à 1902*; *état sommaire* (Paris, 1903; in-8 de II-54 p.; extr. du *Bulletin de la Soc. de l'histoire de Paris*, XXX). Cet inventaire, muni d'un bon index, montre l'extrême variété des documents dont s'enrichit périodiquement ce dépôt de formation récente.

— Deux volumes des *Registres des délibérations du bureau de la ville de Paris*, dont les originaux appartiennent aux Archives nationales, viennent d'être édités, par M. Paul Guérin, pour les années 1590-1594, tome X (Paris, 1902, in-4), et par M. Alex. Tuetey, pour les années 1594-1598, tome XI (Paris, 1902, in-4).

— Des archives du ministère des affaires étrangères a été tiré, par M. Alb. Waddington, un mémoire inédit du comte de Rébenac sur la cour de Berlin en 1688, qui est publié dans la *Revue historique*, tome LXXXVIII (1902), p. 72-94.

— En partie d'après les mêmes sources est éditée la *Correspondance diplomatique des ambassadeurs et ministres de Russie en France et de France en Russie avec leurs gouvernements de 1814 à 1830*, par A. Polovtsoff; tome I (Paris, 1902, in-4).

— Les archives du ministère des affaires étrangères et celles du ministère de la guerre ont fourni les matériaux du livre du lieutenant-colonel Clerc : *Guerre d'Espagne; capitulation de Baylen* (Paris, 1902, in-8).

Isère. — A un factum acerbe, de format in-4, intitulé : *Supplément au troisième volume de l'Inventaire sommaire des Archives de l'Isère, rédigé par M. Prudhomme, archiviste*, et dont l'auteur est M. J. Roman, l'archiviste visé vient de répliquer par une *Réponse au Factum de M. J. Roman* (s. l. n. d. ; in-8 de 16 p.). La réplique est vigoureuse et nette, elle démasque la déloyauté du critique, elle fait bonne justice de ses affirmations présomptueuses et de ses exagérations volontaires, elle remet les choses au point. Si M. Prudhomme a cru devoir se justifier, son mémoire instructif, dont le ton de polémique demeure dans les limites d'une courtoisie inconnue à M. Roman, aura eu pour résultat immédiat de nous mettre en garde contre les fantaisies interprétatives, trop souvent inexactes, du malveillant critique dauphinois.

Nord. — A M. l'abbé H. Dubrulle on doit la publication de *Lettres des rois de France conservées dans le fonds de la cathédrale de Cambrai aux archives départementales du Nord* (Lille, Lefebvre-Ducrocq, 1903 ; in-8 de 63 p. ; extr. du *Bulletin de la Soc. d'études de Cambrai*).

— D'autre part M. J. Finot a imprimé une *Liste des diplômes des Rois carolingiens et des premiers Rois capétiens conservés aux archives du Nord* (Lille, Danel, 1903 ; in-8 de 28 p. ; extr. du *Bulletin de la Com-*

mission historique du Nord, XXVI), qui compte 48 documents, dont quelques originaux, depuis Charles le Chauve jusqu'à Philippe Auguste inclusivement. Il est regrettable que l'auteur n'ait pas cru devoir donner à ces documents une numérotation générale, et noter ceux qui ont été précédemment publiés ou analysés; son travail eût été beaucoup plus utile s'il y avait joint quelques observations indispensables.

— Le volume publié en 1903 des *Mémoires de la Société d'Émulation de Roubaix* contient, p. 157-209, l'inventaire sommaire des archives communales de Bachy avant 1790, dressé par l'abbé Th. Leuridan.

Pas-de-Calais. — La ville de Calais a abandonné au dépôt départemental 25 registres des XVIe-XVIIIe siècles intéressant la vicomté de Cauchy et d'Alembon, la seigneurie de Waterbled, le prieuré d'Ardres, les abbayes d'Andres, Licques et Saint-Winoc. — La série L (1916 articles) a subi un numérotage définitif en vue du nouvel état qui va en être dressé. — Les archives hospitalières d'Arras ont été transférées dans un nouveau local mieux approprié à leur conservation.

— Le registre AA 4 des archives communales de Béthune ont fourni à M. le comte de Loisne le texte du ban des échevins ou règlements de police de cette ville vers 1350, publiés par lui dans le *Bulletin historique et philologique du Comité*, 1902, p. 61-72.

Puy-de-Dôme. — Sous ce titre un peu prétentieux : *La Révolution en Province; les Jacobins au village* (Clermont-Ferrand, 1902, in-8), M. Fernand Martin a simplement donné le texte intégral du registre des délibérations de la Société des amis de la Constitution d'Artonne (Puy-de-Dôme) du 1er mai 1790 au 30 ventôse an III.

Saône-et-Loire. — Dons faits au dépôt départemental : par M. Perrin, de documents intéressant Bragny-sur-Saône et les familles de ce pays; par M. George, des papiers de la famille Cortambert (de Mâcon); etc. — Diverses réintégrations de documents révolutionnaires doivent être faites de la mairie de Charolles. — La question du bâtiment des archives semble avoir fait un grand pas.

Seine-et-Oise. — Les archives révolutionnaires d'une petite commune du canton de Marly-le-Roi ont été étudiées avec soin par E. Tambour dans son petit volume : *Les registres municipaux de Rennemoulin, juillet 1787 à floréal an IV* (Corbeil, 1903; in-16 de 264 p.).

— Divers documents, antérieurs à 1408, des archives municipales de Pontoise sont imprimés par les soins de M. L. Broche dans les *Mémoires de la Société historique du Vexin*, XXIII, p. 67-84.

CHRONIQUE DES BIBLIOTHÈQUES

France. — Un manuscrit d'une fraîcheur de conservation parfaite, orné de quinze miniatures qui sont autant de chefs-d'œuvre, écrit et enluminé vers 1470, les « Heures de Marguerite de Rohan, comtesse d'Angoulême », a passé récemment en vente à Paris et été acquis par un libraire anglais pour une destination inconnue. La description de ce volume précieux nous restera sous la forme d'une notice de Henri Bouchot qui précède le « Catalogue de livres anciens, rares et précieux provenant du Cabinet de M. M. Th*** [Marcel Thévenin] » (Paris, Leclerc, 1903, in-8), p. 3-23. M. Bouchot par d'ingénieuses déductions arrive à penser que la décoration du livre est peut-être due au talent de Jean Couart, enlumineur qui vivait à Bourges au temps du roi Louis XI.

— Mme la baronne James de Rothschild vient d'enrichir les collections de la Bibliothèque nationale des manuscrits autographes, en 13 volumes, des œuvres complètes de Brantôme, non utilisés par les précédents éditeurs.

— La Bibliothèque nationale vient de faire paraître deux nouveaux catalogues, l'un autographié : *Catalogue de l'histoire de l'Amérique* [série P], par G. A. Barringer, tome I (1903 ; in-4 de 858 p.); — l'autre imprimé : *Catalogue des manuscrits français*, tome V, ancien fonds (nos 5526-6170), avec préface de L. Delisle (Paris, Firmin-Didot, 1903 ; in-4 de LXV-226 p. — Nous parlerons prochainement des publications du Catalogue général des manuscrits et du Catalogue général des imprimés.

— On doit à M. C. Couderc un *Inventaire d'une collection de chartes offerte à la Bibliothèque nationale par M. Grave* (Paris, 1903 ; in-8 de 24 p. ; extr. du *Bulletin historique et philologique* de 1902). Cette collection, reliée en six volumes (nouv. acq. françaises 20144-20149), est de nature très variée depuis le XIIIe siècle, et riche en comptes ; elle intéresse plus particulièrement la Normandie et le midi de la France.

— La maison Berthaud frères a entrepris une série de reproductions phototypiques de manuscrits ; les deux premiers essais portent sur l'Anthologie des poètes latins, dite de Saumaise (VIIe ou VIIIe s.) qui est le ms. latin 10318 de la Bibliothèque nationale, et sur les superbes peintures du Psautier de saint Louis, du XIIIe siècle (latin 10525 de la même Bibliothèque).

— Les renseignements que nous avons donnés précédemment sur les récentes acquisitions de la bibliothèque de Dijon méritent quelques rectifications. En réalité, parmi les achats, il faut surtout citer un bréviaire imprimé du XVI[e] siècle et un missel imprimé de même époque, provenant tous deux de Cîteaux; un livre d'heures de Chalon-sur-Saône, imprimé par Kerver (1499) pour un libraire de Dijon; plusieurs des premières productions de la typographie dijonnaise, extrêmement rares; deux obituaires dont un de la collégiale de Beaune; un bréviaire (XIII[e] s. avec additions du XIV[e]) de Saint-Étienne de Dijon. La modicité des prix d'achat et l'importance de ces livres bourguignons auraient dû suffire à couvrir la responsabilité du bibliothécaire, dont les choix ont été d'ailleurs ratifiés par le Comité de surveillance : en outre les fonds ont été empruntés soit à un crédit spécial voté par la municipalité pour acquisition de « manuscrits bourguignons », soit à des dons volontaires, supérieurs à ce crédit, qu'il serait plus politique d'encourager que d'en blâmer ouvertement l'excellent usage qui en a été fait.

— M. Chatelain a attiré l'attention sur les notes tironiennes du manuscrit 286 de la bibliothèque de Tours, et à ce propos M. Clermont-Ganneau a suggéré quelques explications (*Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1903, p. 368 et 388).

— M. L. Le Clert a inséré dans le *Bulletin archéologique du Comité*, 1903, p. 237-243, une note sur les fermoirs armoriés d'un livre d'heures, du XVI[e] siècle, à miniatures, de la bibliothèque de Chaumont-en-Bassigny; il provient de la famille de Rochereau.

Grande-Bretagne. — Le papyrus 713 du British Museum nous vaut la publication suivante de Ad. Deissmann : *Epistle of Psenorisis; an original document from the Diocletian persecution* (London, Black, 1902).

— Au même établissement est emprunté le texte étudié par R. H. Fife : *Der Wortschatz des englischen Maundeville nach der Version der Cotton-Handschrift* (Leipzig, Seele, 1902).

Islande. — Des renseignements qui sont parvenus il résulte que les deux bibliothèques publiques existant en Islande sont installées à Reijkjavik. La première, bibliothèque nationale (Landsbókasafn) fondée en 1818, est riche de 80000 volumes; la seconde, bibliothèque du gymnase (Bókasafn hins laerda skóla), n'en possède guère plus de 20000. Toutes deux s'enrichissent surtout par des dons de particuliers ou d'établissements scientifiques.

Italie. — Le tome X des *Studi italiani di filologia classica* (Firenze, 1902, in-8) contient les catalogues des manuscrits classiques latins (1[re] partie) de la Bibl. Magliabecchi, par L. Galante; — des manuscrits latins antérieurs au XVI[e] siècle de la bibliothèque de l'Université de Messine, par V. Ussani; — des manusrits grecs de la bibliothèque de l'Université de Padoue, par C. Landi; — des manuscrits grecs de la bi-

bliothèque nationale à Rome (provenant du Collège romain), par D. Tamilia ; — et une note sur les manuscrits de l'*Historia animalium* d'Élien, par E. L. De Stefani.

— Un volume intitulé : *Roma e la Lombardia* (Milano, 1903, in 8), édité à l'occasion du Congrès historique international de Rome, renferme un travail de B. Nogara sur les manuscrits de Maffeo Vegio conservés à la bibliothèque du Vatican, et une notice de A. Sepulcri sur les papyri de la basilique de Monza.

— M. Chatelain a retrouvé à la Bibliothèque Ambrosienne, à Milan (M. 12), un manuscrit d'Hygin en notes tironiennes, longtemps recherché au Vatican sans succès et que l'on croyait perdu (*Comptes Rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1903, p. 169).

— L'administration de la Bibliothèque vaticane a fait paraître deux importants catalogues : *Codices Vaticani latini*, descripserunt M. Vatasso et P. Franchi de' Cavalieri, I (nos 1-678) ; — *Codices Urbinates latini*, descripsit Cos. Stornajolo, I (nos 1-500). Les deux volumes ont paru à Rome, en 1902, dans le format in-4.

— Le manuscrit 7161 de la Vaticane a fourni à l'abbé V. Davin la matière d'un volume : *Quarante-cinq assemblées de la Sorbonne pour la censure du primat et des prélats de Hongrie qui ont condamné la « Déclaration du clergé de France » en 1682* (Paris, Savaète, 1903 ; in-8 de 236 p.).

— Le feu qui a pris dans une des salles annexes de la Vaticane n'a heureusement fait que d'insignifiants dégâts.

Pays-Bas. — Le libraire Sijthoff a annexé à sa collection de reproductions phototypiques de manuscrits une série de fascicules supplémentaires dont le dernier paru (n° 2) contient *Les miniatures du psautier de saint Louis, manuscrit latin 76a de la bibliothèque de l'Université de Leide* (Leiden, 1902, in-4).

Russie. — Une étude intéressante sur les miniatures de manuscrits d'origine diverse conservés dans des bibliothèques de Russie a été récemment publiée par Vl. Stassoff, de l'Académie de Pétersbourg, sous ce titre : *Miniatury niekotorykh rukopisei vizantiiskikh, bolgarskikh, russkikh, djagataiskikh i persidskikh* (Peterburg, Skorokhodov, 1902 ; in-folio de 115 p. et 7 pl.)

— Un des manuscrits de la bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, de provenance française (xve s.), est précisément fort précieux avec ses 93 miniatures dont 15 de grande dimension, représentant entre autres sujets la mort de Roland à Roncevaux, l'ensevelissement des morts après la bataille de Mansourah, les batailles de Courtrai, de Crécy et de Poitiers ; M. S. Reinach, qui les a spécialement étudiées et a communiqué les résultats de ses recherches à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, attribue ces superbes œuvres d'art au talent de Simon Marmion, artiste valenciennois mort en 1489.

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Publications bibliographiques de la « Library of Congress ». — Le bureau bibliographique de Washington, institué à la Bibliothèque du Congrès et dirigé par A. P. C. Griffin, nous a dotés de quelques nouvelles plaquettes d'un intérêt actuel et souvent dignes d'être consultées par les écrivains de tous pays, bien que la presque totalité des renseignements donnés soit tirée de revues et publications officielles américaines. Ce sont : *List of references on Reciprocity* (Washington, 1902 ; in-8 de 38 p.), qui concerne les traités de commerce conclus par les États-Unis, le Canada et le Mexique ; — *List of books on Mercantile Marine Subsidies*, 2d edit. with additions (Wash., 1903 ; in-8 de 100 p.) ; — *Select List of references on Old age and Service civil pensions* (Wash., 1903 ; in-8 de 18 p.), qui traite la question au point de vue général ; — *Select list of references on the Negro Question* (Wash., 1903 ; in-8 de 28 p.) ; — *Select list of books on the Constitution of the United States* (Wash., 1903 ; in-8 de 14 p.), et *Select list of books on the Cabinets of England and America* (Wash., 1903 ; in-8 de 8 p.), que mettront à profit ceux qui s'intéressent à l'histoire constitutionnelle ; — *Select list of references on Anglo-Saxon interests* (Wash., 1903 ; in-8 de 12 p.) ; — *Select list of references on federal Control of commerce and corporations* (Wash., 1903 ; in-8 de 8 p.) ; — *Select list of references on industrial arbitration* (Wash., 1903 ; in-8 de 15 p.) ; — *Select list of references on Government ownership of Railroads* (Wash., 1903 ; in-8 de 14 p.) ; — *Select list of books on Labor, particularly relating to Strikes* (Wash., 1903 ; in-8 de 65 p.). Les économistes trouveront d'utiles indications dans ces différents travaux bibliographiques.

— De la même origine vient : *A list of Lincolniana in the Library of Congress*, by G. T. Ritchie (Wash., 1903 ; in-8 de 75 p.), qui renferme deux parties distinctes, consacrées l'une aux œuvres d'Abraham Lincoln, l'autre (la plus importante) aux publications relatives au célèbre homme d'État américain.

Bibliographies des ex-libris. — On doit à M. Henri Tausin une *Bibliographie des ouvrages, plaquettes, articles de revues et de journaux écrits en français sur les ex-libris* (Mâcon, impr. Protat, 1903 ; in-8 de 20 p. et fig. ; extr. des *Archives de la Société française des collectionneurs d'ex-libris*), qui comprend 110 numéros. Elle vient à son heure,

ce genre de collection étant fort à la mode et les ventes d'ex libris aux enchères devenant de plus en plus fréquentes. — Par une singulière coïncidence, cette année a vu la création d'une *Revista ibérica de ex-libris*, paraissant à Barcelone, et dont le premier numéro renferme une bibliographie spécialement espagnole du sujet; et M. Em. Budan a mis au jour un *Saggio di bibliografia degli ex-libris* (Genova, tip. Sordo-muti, 1903; in-16 de 23 p.). — En même temps a eu lieu, cet été, au Musée des arts décoratifs de Budapest, une exposition spéciale dont le catalogue a paru par les soins de Czakó Elemer : *Az orsz. magyar iparmüvészeti múzeum ex-libris kiallitásának katalógusa* (Budapest, 1903; in-8 de 117 p.); — et l'une des plus importantes bibliothèques de Hongrie a publié un catalogue spécial sous le titre de : *Index signorum « ex-libris » dictorum bibliothecæ ecclesiæ metropolitanæ Strigoniensis* (Esztergom, 1903; in-8 de 56 p.).

Bibliographie des guerres de Vendée. — Ce sujet a été traité une première fois, d'une manière tout à fait insuffisante, dans un travail d'Aug. Rouillé : *Assignats et papiers-monnaie; guerres de Vendée et chouannerie* (La Roche-sur-Yon, 1891; in-8 de 80 p.). M. R. Bittard des Portes, qui ignore d'ailleurs cette publication, a cru devoir insérer une bibliographie « critique » des guerres de Vendée et de la chouannerie dans la *Revue du Bas-Poitou*, 1903, p. 234-251). Malheureusement il croit encore à Capefigue et autres prétendus historiens; il apporte à sa critique, puisque critique il y a (?), une partialité si étrange que les documents eux-mêmes lui deviennent suspects s'ils sont mis au jour par des personnes dont les idées ne concordent pas avec les siennes. M. Bittard des Portes ne sait pas que la première qualité du bibliographe est de se placer au-dessus des passions; faute de quoi, il risque fort de n'être pas pris au sérieux.

Bibliographie des livres perdus ou uniques. — Depuis le numéro de janvier 1902 (3e année, p. 322-337, 381-388, 455-460, 500-506, 550-554, et 4e année, *passim*), ont paru dans le *Bulletin de la Société le Vieux Papier*, à Paris, une suite d'articles signés Arm. Delpy et intitulés : « Essai d'une bibliographie spéciale des livres perdus, égarés ou connus à l'état d'exemplaire unique. » Un tel travail, bien compris, mettant Brunet et Graesse au courant, profitant de toutes les ressources bibliographiques connues depuis l'impression de ces deux manuels, faisant connaître les véritables raretés qu'ont révélées les catalogues de bibliothèques publiques et privées depuis vingt-cinq ans, et surtout certains catalogues de grandes ventes publiques et d'officines anglaises, françaises, allemandes, italiennes (par ex. Sunderland, Pichon, Claudin, Rosenthal, Olschki, etc.), eût été un véritable service rendu à la science bibliographique, qui aurait classé son auteur hors de pair. Bien que l'essai de M. Delpy s'arrête actuellement à la fin de la lettre C, et par con-

séquent soit fort loin de son achèvement, il est malheureusement facile de s'apercevoir que son auteur a peut-être quelque bonne volonté, mais ne possède aucune des qualités et connaissances requises pour mener à bien l'entreprise dans laquelle il s'est lancé. Il n'y a absolument rien à retenir de ses articles, et la littérature même du sujet traité lui échappe entièrement.

Les papyrus. — Ce qui se publie chaque année sur les découvertes de papyrus est considérable. Aux bibliographies déjà existantes on pourra, si l'on veut se tenir au courant, se reporter à la très intéressante chronique spéciale de cette matière qu'a insérée M. P. Jougnet dans la *Revue des Études anciennes*, V (avril-juin 1903), p. 139-190. — A comparer les notices périodiques de M. J. Bidez dans la *Revue de l'Instruction publique en Belgique*.

Le Rabelais apocryphe de 1549. — On se souvient que le *Bibliographe moderne* a été le premier, en 1901, à signaler ce volume « de visu « et à s'inscrire en faux contre son authenticité. D'autres sont venus depuis, parmi lesquels M. Schneegans qui a conclu dans le même sens après un examen approfondi, et M. Abel Lefranc qui dans la *Revue des Études rabelaisiennes*, n°s 1 et 2 (1903), p. 29 et 122, a pu prouver avec sagacité que le texte du soi-disant Rabelais était emprunté à deux livres antérieurs d'environ cinquante ans, la *Nef des fous* (anonyme) et les *Regnars traversant* de Jean Bouchet. Voilà la question tranchée définitivement.

La question des catalogues collectifs. — Cette question, qui intéresse à la fois les bibliothèques et la bibliographie, a été traitée avec de nombreux développements par MM. Ch. et V. Mortet dans la *Revue internationale des archives, bibliothèques et musées*, et par Fr. Milkau dans son volume *Centralkataloge und Titeldrucke*; elle a défrayé la chronique de toutes les revues spéciales depuis un demi-siècle (principalement *The Library Journal*). De nombreux bibliothécaires de tous pays (Van der Haeghen, Chilovi, Dziatzko, Fletcher, Richardson, etc.) s'en sont préoccupés soit dans des articles de périodiques, soit dans des communications présentées à différents congrès. On en trouvera la bibliographie très complète et très soignée dans la *Bibliography of Cooperative Cataloguing and the Printing of Catalogue Cards, with incidental references to international Bibliography and the Universal Catalogue* (1850-1902), by Torstein Jahr and A. J. Strohm (Washington, Government Printing Office, 1903; in-8 de 116 p.); repr. from the *Report of the Librarian of Congress*, où l'on trouvera, comme l'indique le titre, d'autres questions connexes incidemment traitées. Ce répertoire est riche de 366 numéros, à chacun desquels est jointe une analyse critique.

Bibliographies individuelles. — Cette rubrique, qui s'allongerait

indéfiniment si on voulait relever toutes les bibliographies ou simples listes qui s'impriment chaque jour, donne cependant lieu à des publications d'autant plus utiles que le rôle du personnage a été moins effacé. En voici quelques-unes : *Pour Michel Servet* [par Alex. Claparède] (Genève, 1902; in-8 de 41 p.), avec bibliographie des publications relatives à Michel Servet, par Th. Claparède; — *Contributo alla bibliografia di Francesco Filelfo*, da Giov. Benadducci (Tolentino, 1902; in-8 de 78 p.; degli *Atti e memorie della r. deputazione di Storia patria per le Marche*, V); — *Catalogo di libri stampati e manoscritti, disegni, incisioni ad acquerelli riguardanti Innocenzo XII (Pignatelli)*, da V. Bianchi-Cagliesi (Roma, 1902; in-8 de XIV-88 p.); — *Aggiunte alla bibliografia voltiana*, per Fr. Fossati, in *Reale Istituto lombardo di scienze e lettere, Rendiconti* (1901, n° 7); — *Baldassare Galuppi; étude bibliographique sur ses œuvres dramatiques*, par Alf. Wotquenne (Bruxelles, 1902; in-8 de 82 p.); — *Bibliographie des œuvres de la Tour d'Auvergne Corret*, par Arthur de La Borderie, dans *Bulletin archéologique de l'Association bretonne*, XIX, p. 201-213; — *Paolo Partenopeo, notizie biografiche e bibliographiche*, per A. Neri (Spezia, 1901; in-8 de 24 p.; dal *Giornale storico e letterario della Liguria)*; — *Giovanni Meli, saggio bibliografico*, per B. Tagliavia (Palermo, 1902; in-8 de 73 p.); — *Panégyrique du bienheureux François-Régis Clet, suivi de la bibliographie relative au bienheureux*, par Mgr Bellet (Grenoble, 1901, in-8); — *Bibliography of the first edition in book of the works of Alfred Lord Tennyson*, by L. S. Livingston (New York, Dood and Mead, 1901; in-16 de x-96 p.); — *Bibliographical contribution to the study of John Ruskin*, by M. Eth. Jameson (Detroit, 1901; in-8 de VIII-154 p.), contenant la littérature de et sur Ruskin; — *Umberto I da Savoia, bio-bibliografia*, per G. Graziano (Torino, 1902; in-8 de LXIII-293 p.); — *Pubblicazioni in morte di Umberto I re d'Italia, bibliografia*, dal Ugo Ceccherini (Firenze, 1902; in-8 de 95 p.); — *Bibliografia di Carlo Cattaneo*, per Ant. Vismara (Milano, 1901; in-16 de 24 p.); — *Liste chronologique des ouvrages et opuscules publiés par le docteur G. Schlegel*, 1862-1901 (Leide, Brill, 1902; in-8 de 24 p.); — *Herbert B. Adams, tributes of friends, with a bibliography*, by J. M. Vincent and D. Gilman (Baltimore, Johns Hopkins Univ. Press, 1902; in-8 de IV-71-160 p.); — *Études de langue française*, par Ch. Marty-Laveaux (Paris, Lemerre, 1901; in-8 de 370 p.), avec une bibliographie des travaux de cet auteur par L. Delisle; — *Catalogo degli scritti del prof. Giulio Ferreri sull' educazione dei sordomuti; indice bio-bibliografico* (Siena, 1901; in-16 de 27 p.); — *Bibliographie des travaux de M. Robert-Charles-René-Hippolyte Langlois, comte d'Estaintot* (Rouen, 1902; in-8 de 24 p); — *Scritti d'arte e di storia di Luca Beltrami, saggio bibliografico*, per U. Allegretti (Milano, 1901; in-16 de 47 p.); — *Contribution toward a bibliography of writings concerning Daniel Boone*, by W. H. Miner

(New York, Dibdin Club, 1901 ; in-8 de VIII-32 p.) ; — *Eugène de Margerie, 1820-1900* (Fribourg, Œuvre de Saint-Paul, 1901 ; in-8 de 135 p.) ; — *Célestin Port, 1828-1901*, par Eug. Lelong (Angers, Germain et Grassin, 1902 ; in-8 de 128 p.) ; — *Notice sur la vie et les ouvrages de Marie Pellechet*, par A. M. P. Ingold [avec appendice bibliographique, par M. Louis Polain] (Paris, Picard et fils, 1902 ; in-8 de II-209 p.) ; — *Emilio Valle, studio bibliografico*, per S. Rumor (Vicenza, 1902 ; in-8 de 52 p.) ; — *Works of Rudyard Kipling ; the description of a set of first editions of his books*, by L. S. Livingston (New York, Dood and Mead, 1901 ; in-8 de VIII-91 p. et fs.) ; — *Bibliography of the separate and collected works of Philip Freneau*, by V. H. Paltsits (New York, Dood and Mead, 1903 ; in-16 de XVI-96 p.) ; — *Eugène Müntz ; notice biographique et bibliographie*, par C. Enlart et G. de Manteyer (Rome, 1903 ; in-8 de 44 p. ; extr. des *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, publ. par l'École française de Rome, XXIII) ; — *L. G. Schlumberger, biographie et bibliographie numismatique et archéologique* (Chalon-sur-Saône, 1901 ; in-8 de 16 p. ; extr. de la *Gazette numismatique française) ; — Le chanoine Ulysse Chevalier, correspondant de l'Institut, son œuvre scientifique, sa bio-bibliographie* (Valence, impr. Céas, 1903 ; in-8 de 116 p.) ; — *Bibliographie des travaux de Louis Courajod* [par G. Brière] (Mâcon, impr. Protat, 1903, in-8 de 19 p. (extr. du tome III des *Leçons de l'École du Louvre*).

Index nouveaux. — On trouvera, à la fin du X[e] volume de la *Rassegna bibliografica della letteratura italiana*, dirigée par MM. Alessandro d'Ancona et Francesco Flamini (Pisa, 1902, p. 297-404), les premières tables décennales de cette excellente revue, qui a commencé de paraître en 1893. Ces tables, précédées d'un court avertissement de M. Salza, sont au nombre de quatre : *Index des matières* ou, plus précisément, index, par noms d'auteurs, de tous les ouvrages ayant fait l'objet d'un compte rendu, ou simplement mentionnés soit dans les annonces bibliographiques, soit dans les chroniques (p. 299-395) ; cet index est de beaucoup le plus considérable ; — *Index*, par noms d'auteurs, *des Communications*, c'est-à-dire des articles de fonds ou des Variétés, que publie la *Rassegna* conjointement avec les comptes rendus (p. 395-397) ; — *Index des Articles nécrologiques* (p. 397-398) ; — *Index des Collaborateurs*, avec références à tous leurs articles (p. 399-404). On n'a pas cru pouvoir donner d'*Index analytique*. Aux articles *Alighieri*, *Ariosto*, *Boccacio*, *Petrarca*, *Tasso*, etc., pour choisir parmi les noms les plus illustres, on a indiqué les éditions de Dante, Arioste, Boccace, etc., dont il a été parlé dans la Revue, mais non les ouvrages les concernant dont il a été rendu compte ; ces ouvrages sont mentionnés au nom de leur auteur. Tels qu'ils sont, ces index, rédigés avec soin (malgré quelques erreurs dans la transcription des noms d'auteurs ou des titres français), donnent bien une idée de l'abondance des renseignements

contenus dans les dix premiers volumes de la *Rassegna bibliografica*, où les recherches seront désormais bien facilitées.

— Après la table, vrai chef-d'œuvre du genre, du *Port-Royal* de Sainte-Beuve, par Anatole de Montaiglon, après la table des *Causeries du Lundi*, des *Portraits de Femmes* et des *Portraits littéraires*, par Ch. Pierrot, le public lettré accueillera avec reconnaissance la *Table alphabétique et analytique des Premiers Lundis, Nouveaux Lundis et Portraits contemporains*, que vient de faire paraître M. Victor Giraud (Paris, Calmann Lévy, 1903 ; in-12 de XXVII-379 p.). La plus grande partie de l'œuvre critique de Sainte-Beuve, où « il y a.... tant de renseignements épars et imprévus sur toutes sortes de sujets et de personnages », se trouve ainsi répertoriée en trois volumes. Le travail de M. Giraud est soigné et consciencieux ; c'est une heureuse innovation, par exemple, que d'avoir compris dans cet index les noms de journaux et de *Revues*. On pourrait presque se plaindre, dans certains cas, du trop grand nombre de références, car il en est d'assez insignifiantes, qui auraient pu être supprimées sans grand dommage. Je n'ai noté que fort peu d'omissions : celles, par exemple, d'un article *Valant* ; le nom du docteur Valant, ou mieux Vallant, qui figure à sa place dans les tables de Montaiglon et de Pierrot, n'est mentionné, dans celle-ci, qu'à l'article *Cousin*. Ce qui est bien plus regrettable, c'est que M. Giraud n'ait pas suivi sa première idée, qui était de joindre à sa *Table* « une liste chronologique de tous les articles qu'a publiés Sainte-Beuve, avec l'indication exacte des divers recueils où ils ont paru pour la première fois et des volumes où ils ont ensuite été recueillis ». L'ouvrage récent de M. G. Michaut, *Sainte-Beuve avant les Lundis*, auquel est renvoyé le lecteur, donne bien un dépouillement de ce genre ; mais ce dépouillement s'arrête exactement au 1er octobre 1849, date du premier Lundi, et ne saurait par conséquent faire double emploi avec celui qu'avait projeté M. Giraud. En tous cas, il n'eût pas été inopportun de dresser, des articles des *Premiers Lundis, Nouveaux Lundis* et *Portraits contemporains*, une liste chronologique sommaire, analogue à celle que Pierrot avait imprimée en tête de la table des *Causeries* (p. 49-60). Encore une chicane, mais qui s'adresse à l'imprimeur autant qu'à l'auteur : il eût été bon, pour les abréviations désignant les *Premiers Lundis*, *Portraits contemporains* et *Nouveaux Lundis*, d'employer des caractères gras, se détachant mieux du reste ; les recherches, dans les articles un peu longs, eussent été ainsi rendues plus rapides. Mais il ne serait guère équitable d'insister sur ces critiques ; et plutôt que de reprocher à M. Giraud ce qu'il ne nous a pas donné, sachons-lui gré du labeur ingrat qu'il s'est imposé, « uniquement soutenu par la pensée d'être utile aux autres ». L. A.

COMPTES RENDUS & LIVRES NOUVEAUX

REVUES SPÉCIALES

1. — Centralblatt für Bibliothekswesen (nov. 1903) : R. Beck, Die gelehrten Beziehungen des Leipziger Ratsherrn Fr. B. Carpzov zu dem Zwickauer Rektor Christian Daum (1662-1687); — G. Zedler, Ueber die Donat- und Kalendertype; — F. Falk, Der « Pilger » im Wappen des Gänsefleisch zu Mainz in rechter Deutung; — P. Hirsch, Verein deutscher Bibliothekare.

— Centralblatt für Bibliothekswesen (dez. 1903) : P. A. Kirsch, Unterdrückungsversuche von Büchern wegen gallikanischer, kurialistischer und jansenistischer Tendenzen; — F. A. Crüwell, Robert Proctor.

2. — Revue des Archives et Bibliothèques de Belgique (nov.-déc. 1903) : A. Bayot, Un manuscrit du Livre de Baudouin de Flandre ; — G. Des Marez, Documents relatifs à Michel-Florent Van Langren conservés aux archives de la ville de Bruxelles; — J. Van den Gheyn, Anciennes bibliothèques de Belgique; — R. d'Awans, Les archives et la Bibliothèque communale de Malines; — F. Alvin, Le cabinet des Médailles de l'État à la Bibliothèque royale de Belgique (suite).

3. — Revista de Bibliografia catalana (jun.-des. 1903) : R. Chabás, El Archivo metropolitano de Valencia; — Papers de Josep Tastù (1787-1849) en la Bibliothèque Mazarine de Paris; — La premsa escrita en llengua catalana durant l'anyada 1902; — J. Massó Torrents, Manuscrits catalans de Vich.

4. — Magyar Könyvszemle (jul.-szept. 1903) : Fr. Kollányi, La fondation du Musée national hongrois et la bibliothèque Széchényi; — E. Varjú, L'exposition d'ex-libris au Musée des arts décoratifs à Budapest; — J. Sebestyén, Les manuscrits des « Rudimenta » de Jean Telegdi (1598) à Hamburg et à Marosvásárhely [fig.]; — L. Esztegár, Un fragment de manuscrit de Gabriel Dayka au Musée national hongrois; — La bibliothèque du Musée transylvanique en 1902; — P. Gulyás, La littérature bibliographique dans le 2e trimestre de 1903; — Répertoire des journaux de Hongrie en 1902.

5. — La Bibliofilia (ott.-nov. 1903) : L. S. Olschki, Le fiscalità ita-

liane nell' esportazione ed importazione di libri antichi; — D. Ciàmpoli, Un' edizione rarissima de' *Trionfi* [fig.]; — G. Degli Azzi, Cimeli Colombiani della Biblioteca Comunale di Perugia; — C. Lozzi, Ancorà d' Eurialo d' Ascoli; — E. Spadolini, Lo statuto de' calzolari in Ancona (1565). — M. Morici, Le « Declarationes » di Seneca « ridotte in chiaro stile » da fra Nicoluccio Ascolano; — M. Faloci-Pulignani, L' arte tipografica in Foligno nel XVI secolo [fin].

6. — Tijdschrift voor Boek-en Bibliotheekwezen (nov.-dec. 1903) : G. Busken Huet, Twee Bijbels met miniaturen der Nationale Bibliotheek te Parijs; — J. W. Enschedé, Een Amsterdamsch speelkaartenmaker in het begin der 19de eeuw; — L. Voordecker, De Stadsbibliotheek te Mechelen; — V. A. De la Montagne, Schuilnamen en deviezen uit vroeger tijd [suite].

7. — Revista de Archivos, Bibliotecas y Museos (oct. 1903) : M. Juárez, Obispos seguntinos (Don Bernardo, 1122-1151); — N. Tenorio, Las aldeas gallegas; — Alonso Getino, La causa de Fr. Luis de León ante la critica y los nuevos documentos históricos; — P. Roca, Vida y escritos de D. José Antonio Conde.

— Revista de Archivos, Bibliotecas y Museos (nov. 1903) : A. M. de Barcia, El libro de dibujos llamado de Aniello Falcone (Bibl. Nacional): — N. Hergueta, Apuntes para la biografia de D. Martin Garcia ó González; — F. Gómez del Campillo, Apuntes para el estudio de las instituciones juridicas de la Iglesia de España desde el siglo VIII al XI; — J. Melgares Marin, Catálogo de cuentas de la administración pública en los años de 1744 á 1855 existentes en el Archivo general Central.

8. — The Library Journal (may 1903) : G. M. Harper, The encouragement of serious reading; — J. Nolen, Aid from University extension Methods; — W. Bishop, Encouragement of serious reading through bibliographical entreprises; — A series of Library Histories; — The Huntington Memorial Library of Hampton Institute.

— The Library Journal (june 1903) : E. R. Smith, Special collections in American Libraries; — E. L. Adams, Ways of making a Library useful; — G. L. Little, A Library Building for a small College; — J. S. Billings, The Public Library and its uses to the municipality.

9. — Nederlandsch Archievenblad (1903/04, n° 1) : S. Clason, Archiefgebouwen en Archiefinrichting; — F. De Bas, De krijgsgeschiedkundige nasporingen te Gouda; — De archieven der Nederlandsche Hervormde Kerk in 1903; — H. Brugmans, Bibliographie der werken van Nederlandsche archivarissen over 1902.

10. — Rivista delle Biblioteche e degli Archivi (magg.-giug. 1903) : A. d'Ancona e G. Fumagalli, Proposta di una biobibliografia italiana; — G. Coggiola, Proposta di reintegrazione nella sede naturale dei fondi farnesiani degli Archivi di Napoli e di Parma; — G. Biagi, Lettere

inedite del H. Holland a Ugo Foscolo; — E. Gelera, Contributo bibliografico all' Angelo Brofferio.

— Rivista delle Biblioteche e degli Archivi (lugl.-ag. 1903) : A. Furno, Un codice di giuochi popolari fiorentini del secolo xvi; — G. Baccini, Lettere inedite di Niccolò Tommaseo al Raff. Lambruschini; — A. Bertoldi, Tre lettere inedite di Ugo Foscolo.

— Rivista delle Biblioteche e degli Archivi (sett. 1903) : La sesta Riunione della Società bibliografica italiana; — C. Mazzi, Il Museo civico di Padova; — A. Alippi, L'archivio della famiglia Giraldi della Rovere in Mondolfo; — C. Biagi, Insetti nemici dei libri.

11. — Bulletin du Bibliophile et du Bibliothécaire (janv.-mars 1903) : G. Macon, Une lettre inédite de Bussy-Rabutin; — M. Meunié, Bibliographie de quelques almanachs illustrés (1765-1900); — C. de Grandmaison, Encore un mot au sujet des reliures bouteilles; — G. de Courcel, Mémoire pour la connaissance des auteurs qui ont travaillé au « Mercure de France »; — H. Harrisse, La vie monastique de l'abbé Prevost; — A. van Bever, Un conteur florentin du xvie siècle (A. F. Grazini dit le Lasca).

— Bulletin du Bibliophile et du Bibliothécaire (avril-juin 1903) : E. Griselle, La contrefaçon en librairie à Lyon en 1702; — F. Lachèvre, Les poésies de Des Barreaux; — G. Macon, Second supplément au Santoliana; — E. Labadie, Nouveau supplément à la Bibliographie des Mazarinades; — G. Vicaire, Prosper Mérimée a-t-il été vaudevilliste?

— Bulletin du Bibliophile et du Bibliothécaire (juillet-déc. 1903) : R. Giard et H. Lemaitre, Les origines de l'imprimerie à Valenciennes; — R. Portalis, Bernard de Requeleyne, baron de Longepierre (1659-1721); — L. Morin, Les Collet, imprimeurs-libraires à Troyes et à Paris; — H. Harrisse, Les de Thou et leur célèbre bibliothèque; — R. Portalis, Les ombres d'Hellas.

12. — Le Bibliophile limousin (avril-octobre 1903) : P. Ducourtieux : Les livres limousins à l'Exposition de Limoges; — La bibliothèque Élie Massénat; — Curiosités de la bibliographie limousine (D. de Priezac, S. de Priezac, Chr. de Roffignac, H. de Roffignac).

COMPTES RENDUS

Mitteilungen der K. Preussischen Archivverwaltung. Heft 6. **Uebersicht über die Bestände des K. Staatsarchivs zu Coblenz,** von Dr Eduard Ausfeld, Archivdirektor zu Magdeburg. Leipzig, S. Hirzel, 1903; in-8 de xii-228 p. — Prix : 8 mk.

La collection entreprise par la direction des Archives royales de Prusse vient de s'enrichir d'un nouveau volume, consacré au dépôt pro-

vincial de Coblenz, et rédigé suivant la méthode adoptée par les précédents fascicules (relatifs à Hannovre, Posen, etc.). Voici la composition générale de ce dépôt et la provenance des actes qui y sont conservés : Archevêchés et électorats de Trèves (originaux depuis 816), de Cologne et de Mayence; Palatinat; Evêchés de Fulda, Liège, Metz, Spire, Toul, Verdun et Worms; Grands-duchés de Berg et de Juliers; Duchés de Lorraine et de Luxembourg; Abbayes de Herford, Stavelot et Prüm; Principautés d'Aremberg, de Nassau, de Salm, de Veldenz et de Zweibrücken (Deux-Ponts); Comtés de Kronenburg, Manderscheid, Solms, Pirmont, Rheineck, Sponheim, Virneburg (biens en Belgique), etc.; Communes; Noblesse; Chevalerie impériale; Ordres militaires et religieux (baillies hessoise et lorraine de l'Ordre Teutonique); Couvents de Trèves, Coblenz, Wetzlar, Cologne, Mayence, Echternach, Marienthal, Luxembourg, Laach, Prüm, etc., avec quelques pièces provenant d'abbayes des diocèses de Metz et de Liège; Domination française dans les pays rhénans (pays conquis de la rive gauche, 1794-1802; Département de Rhin-et-Moselle, 1802-1814; Préfectures des départements de la Sarre et des Forêts; Gouvernement de Nassau à Ehrenbreitstein, 1803-1815; Commissariats du Gouvernement général à Trèves, Coblenz à Ehrenbreitstein, 1814-1816; Directions de l'instruction publique à Coblenz, des forêts, des domaines, des finances, 1814-1816; Gouvernement prussien depuis 1815; Cartulaires, cartes, plans et manuscrits divers; Archives diverses déposées (villes, communautés, paroisses, famille von Kerpen). Le tout est terminé par divers appendices et un bon index des noms cités. Il faut savoir gré à M. Ausfeld de la peine qu'il a prise de nous faire ainsi connaître un dépôt d'archives sur lequel nous n'étions que peu ou prou renseignés, et qui, sans être de premier ordre, mérite à plus d'un titre d'attirer l'attention des historiens. H. S.

Un précurseur de Libri ; Étude sur le généalogiste J.-B. Guillaume de Gevigney, sa vie, son œuvre, ses aventures et ses méfaits, par Jules Gauthier, archiviste du Doubs. Besançon, Dodivers, 1902; in-8 de 47 p. (Extr. des *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, 7e série, VI.)

Fils de procureur et petit-fils de notaire, J.-B. Guillaume (de Gevigney) entra jeune dans les ordres. Le goût des recherches avait porté le père à s'occuper du classement des archives de la ville de Besançon; il engagea le fils dans la même voie. Sa situation, jointe aux hautes protections qu'il s'attira par ses premiers travaux généalogiques, lui donna un accès facile dans tous les chartriers ecclésiastiques et privés de la province. Malheureusement, sous prétexte d'études désintéressées, il pille partout où il passe; et sans pudeur il cite bientôt dans ses livres sa propre collection, uniquement composée de vols. On le voit bientôt, s'enhardissant peu à peu, vendre ces chartes dérobées aux personnes intéressées, confectionner, grâce à elles, des généalogies aussi étranges

que bien rétribuées, enfin commettre des faux ingénieux et fort bien imités dès 1758 : il avait vingt-neuf ans. Quand il arrive à Paris, il intrigue et obtient (1773) la survivance de conservateur du cabinet des titres à la bibliothèque du roi ; cette place lui échoit en 1779 et les dilapidations recommencent sur un terrain encore plus favorable, jusqu'au jour où il doit l'abandonner (1784) pour éviter le scandale. On le retrouve plus tard en Bourgogne où il meurt en 1802, après avoir vendu les chartes et manuscrits qu'il avait conservés à diverses personnes et notamment au baron de Joursanvault.

Le voleur-faussaire avait été démasqué déjà par M. L. Delisle. A son tour M. Gauthier a montré, par des exemples concluants, empruntés tant aux dépôts franc-comtois qu'au fonds Joursanvault de la Bibliothèque nationale, jusqu'où cet homme a poussé l'audace dans sa criminelle industrie. Il était bon qu'une telle notice fût écrite pour le clouer au pilori de l'histoire. H. S.

Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique ; II (Patrologie), par J. Van den Gheyn, S. J., conservateur à la section des manuscrits. Bruxelles, H. Lamertin, 1902 ; in-8 de VIII-418 p. — Prix : 12 fr.

Les éloges que nous avons décernés au premier volume de ce catalogue (voir t. VI, p. 138) sont mérités par le deuxième, entièrement consacré à la patrologie grecque et latine. Bien que les plus précieux de ces volumes, soit au point de vue du contenu, soit au point de vue de l'art (par exemple le *Catholicon* de Saint-Augustin, nº 1163, dont les miniatures ont été attribuées à l'enlumineur gantois Jean van der Moere et qui est daté de 1484), soit au point de vue de l'écriture (par exemple le recueil des Homélies de saint Césaire d'Arles, nº 1221, provenant de Saint-Médard de Soissons), soit encore au point de vue de l'origine (par exemple les dialogues de saint Grégoire en français, nº 1302, provenant de la bibliothèque du duc de Berri ; ou un saint Anselme acheté à Paris en 1455, chez un libraire du Pont Saint-Michel, par Mᵉ Henri de Zoemeren), aient été déjà l'objet de notices variées, il n'en est pas moins vrai que l'on n'en possédait pas d'inventaire détaillé et complet : un certain nombre de ces manuscrits n'appartiennent d'ailleurs à la Bibliothèque royale de Bruxelles que depuis 1888, ayant antérieurement fait partie de la collection Th. Phillips.

On ne peut que souhaiter de voir se succéder rapidement les prochains volumes du Catalogue dû à l'érudition du P. J. Van den Gheyn, et le féliciter du soin minutieux qu'il apporte à sa confection.

H. S.

Handbuch der Bibliothekslehre, von Dr Arnim Graesel, Ober-Bibliothekar an der Königl. Universitäts-Bibliothek zu Göttingen. Zweite, völlig umgearbeitete Auflage der « Grundzüge der Bibliothekslehre. Neuarbeitung von Dr Jul. Petzholdts Katechismus der Bibliothekslehre », mit 125 Abbildungen und 22 Schrifttafeln. Leipzig, J. J. Weber, 1902; in-8 de x-584 p. — Prix : 15 mk.

Le *Bibliographe moderne* a bien tardé à signaler l'apparition de cette 2e édition, complètement remaniée, du Manuel de bibliothéconomie du Dr Graesel. Il le regrette d'autant plus qu'après avoir adressé (tome I, p. 237) des compliments mérités à la traduction française de M. Jules Laude, il se devait à lui-même et devait à l'auteur de renouveler publiquement les marques de sincère admiration qu'il éprouve pour son œuvre. Ce manuel est depuis longtemps un guide qualifié ; traduit en français et en italien, il est devenu le populaire *vade-mecum* de tous bibliothécaires et aspirants bibliothécaires. Que ceux-ci s'inspirent des conseils donnés par le Dr Graesel (p. 153 et s.), qu'ils s'imprègnent de toute la science bibliographique répartie sans compter dans ce manuel : ils y trouveront, et au delà, tout ce qu'ils ont besoin de connaître pour remplir dignement leurs fonctions.

Le plan du livre est très simple. Rappelons-en brièvement l'économie. L'introduction est consacrée à la science des bibliothèques en général et à la littérature du sujet. La première partie comprend les questions de construction, d'aménagement et de service intérieur; la deuxième contient la réglementation, la numérotation et le cataloguage des livres, leur préservation et leur conservation, la reliure et le prêt; dans la troisième enfin on trouvera le côté scientifique, à savoir l'exposé des questions de méthode, des systèmes bibliographiques, ainsi que les renseignements littéraires propres à élargir et à cultiver l'esprit de ceux qui ont la garde des bibliothèques publiques. L'illustration est à la hauteur du texte, et très variée. Elle est empruntée principalement aux grandes bibliothèques de Berlin, Munich, Londres, Boston, Washington, Paris, Halle, Kiel, Königsberg, Leipzig, Göttingen, Bâle, Grenoble, Stuttgart et Wolfenbüttel (vues extérieures et intérieures, plans), et donne également d'intéressants spécimens de meubles à fiches, de classeurs, et de répertoires généralement utilisés dans les bibliothèques.

H. S.

Les insectes ennemis des livres; leurs mœurs, moyens de les détruire, par C. Houlbert, docteur ès sciences, professeur de sciences naturelles au lycée de Rennes. Paris, A. Picard et fils, 1903; in-8 de [iv-]xxxviii-270 p. et 3 pl. — Prix : 7 fr. 50.

En 1773, la Société des sciences de Göttingen mit au concours l'étude des insectes qui dévorent les archives et les livres ; J. Hermann remporta le prix avec un mémoire qui parut l'année suivante dans le *Magasin de Hanovre*. En 1842 la Société des Bibliophiles de Mons renouvela cette tentative, reprise enfin par le Congrès international des bibliothé-

caires en 1900, d'où est sorti le travail primé de M. Houlbert. Déjà la même question a été traitée par Blades dans un livre bien connu des bibliophiles (dernière édition anglaise en 1897, traduction française en 1893), par Hagen (*Library Journal*, 1879), et par divers auteurs dont M. Houlbert a essayé de dresser une bibliographie d'ailleurs légèrement incomplète.

Le dernier venu a sur ses prédécesseurs l'avantage d'être avant tout un entomologiste, à qui des connaissances spéciales ont permis surtout d'insister sur la classification des familles, genres et espèces d'insectes, et d'examiner les mœurs, habitudes et particularités du développement de chacun d'eux, pour pouvoir en déduire utilement les mesures à prendre pour combattre leurs méfaits et arrêter leur néfaste propagation. Car il n'y a pas, semble-t-il, de remède préventif auquel on reconnaisse une efficacité générale. Nous ne suivrons pas M. Houlbert dans tous les détails techniques qu'il donne sur les blattes, les lepismes, les tinéides, les anobiides, les ptinides, les dermestides (ces trois derniers appartiennent à la famille des coléoptères), etc., bien qu'il leur ait consacré la plus grande partie de son mémoire. Contentons-nous d'y renvoyer tous les bibliothécaires et conservateurs de collections désireux de s'instruire. Ils trouveront d'ailleurs dans la seconde partie du livre l'indication des procédés mécaniques (battage des volumes et recherche directe des insectes), chimiques (emploi de substances irritantes ou toxiques), physiques (emploi du chaud et du froid) et biologiques (emploi des parasites animaux ou végétaux) à l'aide desquels on peut arriver péniblement à se débarrasser des larves qui déshonorent les vieux livres et même parfois les récents. Ils verront à tenter l'usage des pièges, de la glu, de l'acide sulfhydrique, de l'anhydride sulfureux, de la benzine, des essences de thym, de lavande et de térébenthine, de chlore, etc., suivant les cas, et d'après les précieuses indications de M. Houlbert, pour combattre le fléau.

Il n'est pas inutile de signaler aux papetiers les recommandations de l'auteur pour les précautions à prendre dans la fabrication du papier; aux relieurs celles qui concernent la préparation de la colle forte, de la pâte d'amidon et des fils d'attache, sans oublier les cuirs et les basanes; aux architectes enfin celles qui se rapportent à la construction des locaux et au choix des bois à employer pour la confection des rayons et des vitrines.

H. S.

Histoire corporative des artisans du livre à Troyes, par Louis Morin, typographe, correspondant du Ministère de l'Instruction publique. Troyes, Nouel, 1900; in-8 de 306 p. (Extr. des *Mémoires de la Soc. académique de l'Aube*, LXIII-LXIV).

Les Garnier, imprimeurs et libraires à Troyes, par le même. Paris, H. Leclerc, 1900; in-8 de 33 p. (Extr. du *Bulletin du Bibliophile*).

Les Febvre, imprimeurs et libraires à Troyes, à Bar-sur-

Aube (?) et à Paris, par le même. Paris, H. Leclerc, 1901 ; in-8 de 40 p. (Extr. du *Bulletin du Bibliophile*).

Les Briden, imprimeurs et libraires à Troyes et à Chaumont, par le même. Paris, H. Leclerc, 1901 ; in-8 de 27 p. (Extr. du *Bulletin du Bibliophile*).

Les Collet, imprimeurs, libraires, relieurs et cartonniers à Troyes et à Paris, par le même. Paris, H. Leclerc, 1903 ; in-8 de IV-23 p. (Extr. du *Bulletin du Bibliophile*).

L'imprimerie du Port-Saint-Nicolas (Aube), par le même. Troyes, Nouel, 1902 ; in-8 de 7 p. (Extr. des *Mémoires de la Soc. académique de l'Aube*, LXV).

M. Louis Morin continue dans ces différentes études la série des travaux de bibliographie troyenne qu'il a commencés en 1893. Les mines qu'il exploite à cet effet (archives départementales, municipales, notariales) paraissent inépuisables, et lui ont permis de renouveler complètement l'étude jadis écrite par Corrard de Bréban sur la typographie troyenne. Par ces petites monographies successives, il apporte un contingent nouveau à cette histoire du livre dont il écrit un des chapitres. Chacune nous révèle quelques points ignorés de la biographie de ces imprimeurs et libraires pour qui M. Morin, lui-même artisan du livre, s'est pris d'une passion bien naturelle, et leur ensemble constitue une série très intéressante de monographies qui se complètent l'une par l'autre. Souhaitons que la série ne soit pas interrompue de sitôt, puisque la ville de Troyes a le bonheur de compter un érudit aussi plein d'ardeur. La dernière brochure mentionnée nous apprend que l'imprimerie a existé au Port-Saint-Nicolas, près de Nogent-sur-Seine, à l'époque révolutionnaire. H. S.

LIVRES NOUVEAUX

Archives.

Ville de *Liesse* (Aisne) ; Inventaire des archives hospitalières antérieures à 1790, par J. Souchon. Laon, impr. du Journal de l'Aisne, 1902 ; in-4 de 52 p.

Inventaire sommaire des archives départementales des *Hautes-Alpes* antérieures à 1790 ; tome VI, série G (secrétariat de l'Évêché et Chapitre de Gap), par l'abbé P. Guillaume. Gap, Jean et Peyrot, 1901 ; in-4 de XLIV-477 p.

Inventaire sommaire des archives départementales des *Alpes-Maritimes* antérieures à 1792 ; Archives civiles, séries A et B (nos 1 à 308), par H. Moris. Nice, Ventre, 1902 ; in-4 de [IV]-LXXX-169 p.

Inventaire sommaire des archives départementales des *Ardennes* an-

térieures à 1790 ; tome VI, série E supplément (Communes), par Paul Laurent. Charleville, Anciaux, 1902 ; in-4 de VIII-332 p.

Inventaire sommaire des archives départementales de l'*Aube* antérieures à 1790 ; série E*, tome I (fonds Xavier de Saxe) ; 1re partie (Guerre de Sept ans), par J. J. Vernier et le ct Veling. Troyes, G. Frémont, 1903 ; in-4 de [IV]-L-441 p.

Inventaire sommaire des archives départementales de la *Charente-Inférieure* antérieures à 1790 : série B (art. 1006 à 1828), par L. Meschinet de Richemond. La Rochelle, Martin, 1903 ; in-4 de IV-416 p. et pl.

Inventaire sommaire des archives départementales de la *Drôme* antérieures à 1790 ; série E (art. 11532 à 13585) supplément, tome VII, par A. Lacroix. Valence, Chenevier et Pessieux, 1903 ; in-4 de IV-135 p.

Inventaire sommaire des archives municipales de la ville de *Libourne* (Gironde) antérieures à 1790, par J. A. Brutails, G. Ducaunnès-Duval et U. Bigot. Bordeaux, Gounouilhou, 1903 ; in-4 de 194 p.

Inventaire sommaire des archives départementales de l'*Indre* antérieures à 1790 ; série A (Apanage du comté d'Artois ; duché de Châteauroux), par Eug. Hubert. Châteauroux, Badel, 1901 ; in-4 de [IV-]LXVIII-294 et 40 p.

Ville de *Raismes-Vicoigne* (Nord) ; Inventaire sommaire des archives communales antérieures à 1790, par M. Hénault. Lille, Danel, 1902 ; in-4 de XII-48 p.

Inventaire des archives départementales de l'*Orne* antérieures à 1790 ; série H (fin), tome IV, par Louis Duval. Alençon, Herpin, 1903 ; in-4 de XXXV-343 p.

Inventaire des archives départementales du *Pas-de-Calais* antérieures à 1790 ; Archives ecclésiastiques, série H, tome I (fonds de Saint-Vaast, art. 1 à 851), par H. Loriquet et J. Chavanon. Arras, impr. de la Société du Pas-de-Calais, 1902 ; in-4 de V-421 p.

Inventaire des archives départementales du *Puy-de-Dôme* antérieures à 1790 ; Archives civiles, série C, tome III (nos 2818 à 4760), par G. Rouchon. Clermont-Ferrand, Montlouis, 1902 ; in-4 de IV-492 p.

Archives du *Cogner* (Sarthe), publ. par l'abbé L. J. Denis. Le Mans et Paris, Champion, 1903 ; in-8 de III-341 p. (12 fr.)

C'est le fonds des archives particulières de M. Chappée au Mans. Ce premier tome correspond à la série H des archives départementales (fonds ecclésiastiques).

Inventaire sommaire des archives départementales de la *Seine-Inférieure* antérieures à 1790 ; Archives civiles, séries C (nos 2215-2969) et D (nos 547-564) ; tome II, par Ch. de Robillard de Beaurepaire. Rouen, Lecerf, 1903 ; in-4 de 305 p.

Inventaire sommaire des archives départementales de la *Haute-*

Saône antérieures à 1790 ; tome V, séries G et H, par J. Dunoyer de Segonzac et A. Eckel. Vesoul, Cival, 1901 ; in-4 de XII-386 p.

Inventaire sommaire des archives départementales des *Deux-Sèvres* antérieures à 1790 ; série H supplément (documents conservés dans les hospices et hôpitaux), par Ravan, Gouget et Dacier. Niort, Th. Martin, 1903 ; in-4 de [II-]VIII-131 p.

Inventaire sommaire des archives des *Deux-Sèvres* pendant la période révolutionnaire (séries L. et Q, 1790-1800), par Alf. Dupond. Melle, Lacuve, 1901 ; in-4 de VIII-212-XXII p.

Inventaire sommaire des archives départementales de la *Somme* antérieures à 1790 ; tome V, série G (nos 1-1169), par Georges Durand. Amiens, Redonnet, 1902 ; in-4 de [IV-]XIV-632 p.

Inventaire sommaire des archives communales de la ville de *Cordes* (Tarn) antérieures à 1790, par Ch. Portal. Albi, Nouguiès, 1903 ; in-4 de 216 p. et pl. (12 fr.).

Ces archives sont déposées à la Préfecture du Tarn.

Recueil de documents tirés des anciennes minutes de notaires déposées aux Archives départementales de l'*Yonne*, par E. Drot. Paris, Picard et fils, 1903 ; in-8 de 631 p. et pl. (10 fr.).

Ueber Einrichtung und Ordnung von Familien-Archiven, von C. M. Wien, St. Norbertus Druckerei, 1901 ; in-8 de 27 p.

Trattato teorico-pratico sulla tenuta degli archivi delle prefetture, sotto-prefetture, deputazioni provinciali e dei comuni, per Leop. Tripi. I. Napoli, tip. Velardi, 1902 ; in-8 de 117 p. (3 l.).

Gli Archivi di Stato italiani ; relazione a S. E. il Ministro dell' Interno, per Cesare Salvarezza. Roma, tip. delle Mantellate, 1903 ; in-4 de 32 p.

Relazione sul riordinamento degli atti antichi esistenti nell' archivio notarile di *Alessandria*, per Luigi Nardi. Alessandria, tip. Jacquemod, 1903 ; in-4 de 30-XXVIII p.

L'archivio del collegio Cicognini di *Prato* ; indice compilato per Gino Scaramella. Prato, tip. Giachetti, 1903 ; in-8 de 29 p.

Archivio del comune di *Sassari*, per Enrico Costa. Sassari, tip. Dessi, 1902 ; in-8 de 317 p. et pl.

Mitteilungen des k.- und k. Kriegs-Archivs. 3e Folge ; I-II. Wien, Seidel und Sohn, 1902 ; in-8 de III-360 et III-396 p. avec pl. (16 mk.)

Urkunden-Regesten aus dem Stadtarchiv in *Sterzing*, von C. Fischnaler. Innsbruck, Wagner, 1902 ; in-8 de VIII-204 p. et 31 pl. (7 mk.)

Mitteilungen der 3 (Archiv-Section) der k. k. Central-Commission zur Erforschung und Erhaltung der Kunst und historischen Denkmale. V (Archiv-Berichte aus Tirol, von E. V. Ottenthal und O. Redlich) ; 7. Wien, Braumüller, 1902 ; in-8, p. 385 à 448. (2 mk.)

Mitteilungen aus dem f. Fürstenbergischen Archive ; II, von L. Baumann und G. Tumbült. Tübingen, Laupp, 1902 ; in-8 de VII-1013 p. (22 mk.)

Index de périodiques.

Der Sendbote des göttlichen Herzens Jesu ; General Register 1865-1901 (Bd. I-XXXVII). Innsbruck, Rauch, 1902 ; in-8 de 226 col. (2 mk. 50.)

Monatschrift für innere Mission ; Gesamt-Register umfassend die 25 Jahre 1877-1901, von Th. Schaefer. Gütersloh, Bertelsmann, 1902 ; in-8 de 66 p. (0 mk. 80.)

Mutató a *Földtani Közlöny,* XIII-XXX köteteihez, a Cholnoky Jenö. Budapest, Franklin, 1903 ; in-8 de 256 p.

Die Selbstverwaltung ; Volkstümliche Wochenschrift für alle bei der Kommunal- und Polizeiverwaltung der Kreise, Amtsbezirke und Gemeinden. General-Register zum XVII-XXV Jahrg. (1890-1898), von R. O. Weber. Magdeburg, Faber, 1902 ; in-4 de III-174 p. (12 mk.)

Bibliothek der gesammten medicinischen Wissenschaften. Supplement und Generalregister, von Dr J. Weiss und Dr A. Brestowski. Teschen, Prochaska, 1903 ; in-8 de 227 et 217 p. (11 mk.)

Archiv für Dermatologie und Syphilis ; General-Register zu Bd. XXVI-L, von Dr A. Grünfeld. Wien, Braumüller, 1903 ; in-8 de V-279 p. (10 mk.)

Atti e Memorie dell' Accademia d'agricoltura, scienze, lettere, arti e commercio di Verona; Indici dei vol. I-LXXV, da G. Biadego. Verona, Franchini, 1903 ; in-8 de XXXI-233 p. et fig.

Indice generale alfabetico per autori delle *Memorie* ed altri scritti pubblicati *dalla r. Accademia Virgiliana di Mantova*, dal 1863 a tutto il 1902, da L. Carnevali. Mantova, tip. Mondovi, 1903 ; in-8 de 16 p.

Indice generale degli *Studi italiani di filologia classica* ; vol. I-X (1893-1903). Firenze, Seeber, 1903 ; in-8 de 10 p.

Englische Studien ; Generalregister zu Bd. I-XXV, von Arth. Kölbing. Leipzig, Reisland, 1902 ; in-8 de III-244 p. (8 sh.)

Deuxième table quinquennale analytique et alphabétique de la revue *Wallonia* ; tomes VI-X (1898-1902). Liège, M. Thone, 1903 ; in-8 de 24 p.

Archaeologisch-epigraphische Mitteilungen aus Oesterreich-Ungarn ; Register zu Jahrg. I-XX, von S. Frankfurter. Wien, Hölder, 1902 ; in-8 de XII-188 p. (12 mk.)

Table générale, analytique et alphabétique des matières contenues dans les *Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry* (1864-1900). Château-Thierry, impr. moderne, 1903 ; in-8 de 269 p.

Table générale des matières contenues dans les quatre premières séries (1854-1900) de l'*Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée*, par Eug. Louis. La Roche-sur-Yon, impr. Serviant-Mahaud, 1902, in-8.

Bulletins de l'Association florimontane et *Revue Savoisienne;* Table des matières (1851 à 1900), par Ch. Marteaux. Annecy, impr. Abry, 1903; in-8 de VI-88 p.

Mitteilungen aus der historischen Litteratur; XXXI (2. Ergänzungsheft). Register über Jahrg. XXI-XXX (1893-1902). Berlin, Weidmann, 1903; in-8 de IV-157 p. (4 mk.)

Table des treize premiers volumes de l'*Annuaire de la Société d'histoire et d'archéologie lorraine*, par E. Paulus, dans le *Jahrbuch der Gesellschaft für lothringische Geschichte und Altertumskunde*, XIII (1901), p. 500-520.

Elenchi degli scritti contenuti negli *Atti e memorie della r. deputazione di storia patria per le Romagne*, a tutto il vol. XVIII della serie III (1862-1900). Bologna, Zanichelli, 1903; in-8 de 62 p.

Revue des Deux Mondes; Table de la 4e période (1893-1901). Paris, Revue des Deux Mondes, 1901; in-8 de [IV]-XXIII-155 p. (2 fr.)

Table générale des travaux publiés par la *Revue* (ancienne *Revue des revues*), années 1890-1902. Saint-Amand, impr. Bussière, 1903; in-8 de XII-317 p.

Bibliographie.

CHEMINS DE FER. — Bibliographie der schweizerischen Landeskunde; Vqh β. Schweizerische Eisenbahn-Litteratur (1830-1901), von Alb. Sichler. Bern, Wyss, 1902; in-8 de XIX-390 et 130 p. (6 fr. 50.)

CIVILISATION. — Chiromanzia e tatuaggio, per G. L. Cerchiari. Milano, Hoepli, 1903; in-16 de XX-223 p. et fig.

Une copieuse bibliographie est jointe à ce volume.

FÉMINISME. — Verzeichnis der auf dem Gebiete der Frauenfrage während der Jahren 1851 bis 1901 in Deutschland erschienenen Schriften. Hannover, Feesche, 1903; in-8 de IV-292 p. (5 mk.)

MUSIQUE. — Biographisch-bibliographisches Quellen-Lexikon der Musiker und Musikgelehrten der christlichen Zeitrechnung, von Rob. Eitner. VI. Leipzig, Breitkopf und Haertel, 1902; in-8 de 480 p. (10 mk.)

GÉOGRAPHIE. — Bibliotheca geographica; VIII (1899), von O. Baschin. Berlin, Kühl, 1902; in-8 de XIV-511 p. (8 mk.)

— Situation internationale de l'Égypte et du Soudan, juridique et politique, par Jules Cocheris. Paris, Plon, 1903; in-8 de 616 p.

Une bibliographie très complète y est jointe.

HISTOIRE LITTÉRAIRE. — Rapport à M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts sur le mouvement poétique français de 1867 à 1900,.... suivi d'un Dictionnaire bibliographique et critique et d'une Nomenclature chronologique de la plupart des poètes français du XIIe siècle, par Catulle Mendès. Paris, Impr. nationale, 1902; in-8 de VIII-325 p.

La partie bibliographique laisse fort à désirer.

— Le sonnet en Italie et en France au XVIe siècle ; essai de bibliographie comparée, par Hugues Vaganay. Mâcon, impr. Protat, 1903; in-8 de XVI-407 p.

— Uebersicht über die neuere deutsche Literatur 1880-1902, von L. Bräutigam. 2e Auflage. Kassel, Weiss, 1903; in-8 de 77 p. (1 mk. 30.)

— A literary history of Persia, from the earliest times until Firdawsi, by E. G. Browne. New York, Scribner, 1902; in-8 de XI-521 p. ($ 4.)

Contient un appendice bibliographique.

BIBLIOGRAPHIE. — Bibliotheca bibliographica italica : catalogo degli scritti di bibliologia, bibliografia e bibliotheconomia, pubblicati in Italia e di quelli risguardanti l'Italia pubblicati all' estero, per G. Ottino e G. Fumagalli. Quarto supplemento a tutto l'anno 1900, con rifusione completa degli Indici alfabetici dei soggetti e degli autori contenuti nei sei volumi finora pubblicati, per cura di Emilio Calvi. Torino, Clausen, 1902; in-8 de 130 p. (6 l.)

— Entwurf zu einer deutschen Bibliographie, von H. H. Houben. Leipzig, Dietrich, 1902; in-8 de 24 p. (0 mk. 50.)

— Poole's Index to periodical literature, by W. I. Fletcher and Mary Poole; Abridged edition. Boston, Houghton, Mifflin and Co., 1901; in-8 de 843 p. ($ 16.)

S'arrête à la fin de l'année 1899.

— Catalogue des écrits académiques suisses (1901-1902). Basel, Schweighauser, 1902; in-8 de 86 p.

— Catalogue des dissertations et écrits académiques provenant des échanges avec les universités étrangères et reçues par la Bibliothèque nationale en 1901, par E. Laloy. Paris, Klincksieck, 1902; in-8 de 220 p. (3 fr.)

— Bibliographie namuroise, par l'abbé F. D. Doyen. III (années 1831-1860). Namur, Wesmael-Charlier, 1902; in-8 de 458 p. (12 fr.)



TABLE DES MATIÈRES

DU TOME SEPTIÈME

I. — Archives.

II. — Bibliothèques.

III. — Bibliographie.

IV. — Histoire de l'imprimerie et du papier.

V. — Variétés.

VI. — Nécrologies.

VII. — Sommaires des Revues bibliographiques.

VIII. — Comptes rendus.

IX. — Matières spéciales des chroniques.

Le Gérant, F. Corne.

BESANÇON. — IMPRIMERIE JACQUIN.

SEPTIÈME ANNÉE 1903 NOVEMBRE-DÉCEMBRE

LE BIBLIOGRAPHE MODERNE

Courrier international des Archives et des Bibliothèques

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION

DE

M. HENRI STEIN

SOMMAIRE DU NUMÉRO 42. — NOVEMBRE-DÉCEMBRE 1903

PARIS

ALPH. PICARD & FILS

LIBRAIRES-ÉDITEURS

82, rue Bonaparte, 82

OUVRAGES ANALYSÉS

Dans les comptes rendus de la présente livraison :

Ed. Ausfeld : *Uebersicht über die Bestände des K. Staatsarchivs zu Coblenz.*

J. Gauthier : *Un précurseur de Libri ; le généalogiste Guillaume de Gevigney.*

J. Van den Gheyn : *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique*, II.

A. Graesel : *Handbuch der Bibliothekslehre.*

C. Houlbert : *Les insectes ennemis des livres.*

L. Morin : *Histoire corporative des artisans du livre à Troyes ; — Les Garnier, les Febvre, les Briden, les Collet, imprimeurs-libraires à Troyes ; — L'imprimerie du Port-Saint-Nicolas.*

LES PROCHAINS NUMÉROS CONTIENDRONT

Em. Picot : *L'imprimerie en Roumanie au XVIIIe siècle.*

H. Jadart : *L'ancien chartrier du chapitre de Reims.*

L. Dimier : *Le livre d'heures de Catherine de Médicis.*

A. Leroux : *Le désencombrement des archives.*

H. Omont : *Les manuscrits de Capperonnier.*

Ch. Schmidt : *Les archives de Bâle.*

L. Vignols : *Notice bibliographique sur le « Code noir ».*

M. Tourneux : *Bibliographie des salons du XIXe siècle.*

A. Vidier : *Les manuscrits de dom Estiennot.*

G. Martin : *Les papeteries de Castres.*

P. Boyé : *L'archiviste Thierry Alix.*

L. Le Grand : *La collection Lenain.*

L.-G. Pélissier : *Supplément au catalogue des manuscrits de la bibliothèque d'Arles.*

C. Couderc : *Les manuscrits de Monteil.*

E. Deshayes : *Les livres illustrés du musée Guimet.*

P. Bergmans : *La typographie dans quelques localités de Belgique.*

Et des Actualités bibliographiques : *Le cadastre ; — Les usages locaux ;* etc., etc.


UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 07610 1602

